



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

904

345

Library of



Princeton University.

Elizabeth Foundation.

MERCURE
DE
FRANCE,
JOURNAL LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME.



A PARIS,
CHEZ ARTHUS-BERTRAND, Libraire, rue Haute-
feuille, n°. 23, acquéreur du fonds de M. Buisson,
et celui de M^{me}. V^e. Desaint.

1814.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, rue de Racine,
place de l'Odéon.

(RECAP)
0904 6345 59
1814



MERCURE DE FRANCE.

N° DCLVII. — *Avril 1814.*

POÉSIE.

LE RETOUR DES BOURBONS.

ILLUSTRES défenseurs de l'auguste Louis,
Sages conservateurs de l'empire des lis,
Dont la ligne pieuse et le brillant courage,
Conquérant aux Bourbons leur antique héritage,
En déliant nos fers, ne demande pour prix
Que le salut du monde à vos armes promis :

Vous donnez à la terre un admirable exemple ;
Vos généreux succès, l'univers les contemple.
Relever de nos lis les fleurons glorieux,
C'est servir à la fois et la terre et les cieux.
Qu'une éternelle paix à vos succès réponde ;
La cause de Louis est la cause du monde.
Soumettant son courage à son adversité,
En perdant le pouvoir, gardant la majesté ;
Méditant le malheur qui sur son front repose ,
La grandeur des devoirs que sa grandeur impose ,
Louis de l'art des rois sonde tous les secrets ,
D'un règne paternel médite les bienfaits ;

529760

MERCURE DE FRANCE,

Et quand le ciel lui rend une illustre couronne,
 Noble image à nos yeux de celui qui la donne,
 Il prouve par l'éclat dont il est revêtu,
 Que le trône est pour lui le prix de la vertu.

Au triomphe des lis que le ciel applaudisse !
 A ses joyeux concorts que la terre s'unisse !
 Qu'une pompe divine annonce ce grand jour
 Où Louis apparaît au milieu de sa cour ;
 Où la religion raffermit son empire,
 Où la justice éclate, et la discorde expire ;...
 Où voyant rassemblés tous ces peuples divers,
 Accourus pour lui seul des bouts de l'univers,
 Il lève vers le ciel une main noble et pure,
 Demande le repos pour toute la nature,
 Et père des Français, d'une touchante voix,
 Les rappelle vers lui, les bénit à la fois ;
 A tous également se montre favorable,
 Donne au juste le prix, le pardon au coupable ;
 Clément comme Dieu même, et prompt à s'attendrir,
 Auprès de la vertu place le repentir.

Puis-je vous oublier, vous que la France adore,
 Qui de notre bonheur vîntes montrer l'aurore,
 Petit-fils de Henri, magnanime d'Artois,
 Idole du soldat et frère de nos rois !
 Vous êtes des Bourbons présager la clémence :
 Proclamer la bonté, c'est fonder la puissance.
 Les coeurs furent conquis par votre heureux retour,
 Car le sceptre des lis est un sceptre d'amour.

Mais il est un encens que la reconnaissance
 Exhale en doux parfums des rives de la France ;
 Il s'élève pour vous, nobles fils d'Ossian,
 Libérateurs des rois et rois de l'Océan.
 Recueillant les débris d'une auguste famille,
 Vous sauvez de Louis les frères et la fille ;
 A ces saints rejetons offrant un sûr abri,
 Par vos soins délicats les lis ont refleuris.
 Déjouant en secret la trame infortunée,
 Qui de cet univers changeait la destinée,
 D'un lien adoré vous renouez le fil ;
 Honorant le malheur, vous enchantez l'exil.

De vos mers revoyant les mers de la Neustrie,
 Louis chérit et plaint son ingrate patrie,
 Souffre tous nos chagrins dans son triste repos,
 Et lorsque des Français le sang coule à grands flots,
 Il baigne de ses pleurs la rive hospitalière,
 Redemande ses fils ravis à la lumière,
 Et si pour sa couronne il forme quelques vœux,
 C'est dans le seul espoir de faire des heureux.

Que mon pinceau n'est-il assez doux, assez tendre !
 A l'univers entier ma muse irait apprendre
 Cette félicité dont les coeurs sont surpris
 A votre aimable aspect, ô fille de Louis !
 Je peindrais d'un regard la pieuse tristesse,
 D'Antoinette les traits, la grâce enchanteresse,
 La divine bonté d'un père vertueux,
 Qu'au monde ont dérobé les habitans des cieux;
 Sous l'étendard des lis, que votre main déploie,
 La gloire et le repos, l'abondance et la joie;
 Je peindrais les Bourbons toujours chers aux Français,
 Leur apportant les arts, le commerce et la paix;
 De nos braves guerriers la superbe allégresse,
 Leur vive émotion et notre douce ivresse,
 L'espérance et l'amour sur tous les fronts empreints,
 Et Dieu trouvé fidèle à la cause des saints.

Par madame HORTENSE DE CERÉ-BARBÉ, auteur
 de la tragédie de *Maxinien* (1).

LOMBRE DE LOUIS XVI A LOUIS XVIII,

PAR L. N. B. DE B.

Exilé dans le sein d'une terre étrangère,
 Du Roi que nous pleurons l'auguste et digne frère
 Des pavots de la nuit ressentait les bienfaits;
 Mais tandis que son corps se repose et sommeille,
 Son esprit toujours veille,
 Inquiet sur le sort des malheureux Français.

(1) Il a été rendu compte de cette tragédie dans le *Mercure* du 6 nov. 1813. Elle se trouve à Paris, chez *Germain Mathiot et Poulet*, libraires, quai des Augustins, n. 9 et 25.

MERCURE DE FRANCE,

- Tout à coup, au milieu d'une éclatante nue,
 Le fils de saint Louis se présente à sa vue,
 Tel que de l'échafaud il monta dans les cieux.
 « Je viens te révéler, dit-il, les destines,
 Que durant vingt années
 Dieu réserve à ce peuple objet de tous tes voeux.
- » L'Anarchie aux cent bras, de bourreaux entourée,
 Long-temps va parcourir la France déchirée,
 De la guerre civile agitant le flambeau.
 Que de proscrits errans ! que d'illustres victimes !
 Partout règnent les crimes,
 Et la Patrie en deuil est au bord du tombeau.
- » Tu verras un soldat, fortuné téméraire,
 Fuyant des bords du Nil, au trône consulaire
 Monter insolemment les armes à la main.
 Cependant la Discorde à ses pieds enchaînée,
 A la France étonnée,
 Donne le doux espoir d'un jour pur et serein.
- » Bientôt il deviendra le fléau de la terre ;
 Des armes ! des soldats ! il respire la guerre,
 Sûr de vaincre partout commandant des Français.
 Du haut du char sanglant guidé par sa colère,
 Il lance le tonnerre
 Et cucille des lauriers mêlés de noirs cyprès.
- » Dans son avide espoir l'univers est sa proie ;
 D'un peuple sur un autre il se jette avec joie,
 Et son orgueil se plaît à détrôner les rois.
 Il fait des Souverains, mais c'est pour les détruire ;
 Son bonheur est de nuire,
 D'ôter aux nations et leurs mœurs et leurs lois.
- » Pour lui, le Romain meurt aux bords de la Vistule,
 Le Sarmate succombe aux colonnes d'Hercule,
 Le Français sans repos, entraîné tour à tour,
 Du Tibre à la Duna, du Niémen au Tage,
 Signale son courage,
 Glacé par les frimas, brûlé des feux du jour.
- » Au milieu des horreurs qu'ensante sa folie,
 Il s'indigne de voir l'Espagne et l'Italie

Seules jouir encor des douceurs de la paix.

Près de moi , dira-t-il , avec un air terrible ,

On vivrait donc paisible ?

Non ; chassons de ces lieux un repos que je hais.

» Joyeux de ce penser , son infernal génie

Appelle à son secours l'adroite Calomnie ,

La Discorde , la Fraude au cœur lâche et pervers .

Du trône et de l'autel la majesté sacrée

A l'outrage est livrée ,

Un pontife , des rois sont jetés dans les fers !

» O malheureuse Espagne ! ô théâtre funèbre !

Que de vastes déserts sur les rives de l'Ebre !

O combien de Français engloutis dans ton sein !

Les feux de cette guerre , en crimes si féconde ,

Iront à travers l'onde

Porter l'embrasement au monde américain.

» Il se dira bientôt , ivre de sa puissance :

Vingt peuples sous mon joug sont courbés en silence ,

Armons-les , et malheur à l'empire des Czars !

J'ai rendu la fortune esclave de ma gloire ,

Et mon char de victoire

N'a plus dans les combats à craindre de hasards .

» Vers l'endroit où du pôle est l'étoile brillante ,

Alors , agitera sa queue étincelante

Un astre (1) avant-coureur d'affreux événements .

En vain à l'insensé la raison crie : Arrête !

Crains du moins pour ta tête !

Cet astre a présagé la chute des tyrans .

» De valeureux guerriers quelle forêt mouvante !

Devant eux voleront la mort et l'épouvante ;

Le despote croira son ennemi captif .

Mais dans les champs du nord , par un désastre horrible ,

Cette armée invincible

Disparaît , et lui seul échappe en fugitif .

» Vois le froid homicide et la faim dévorante

Fondre avec tous les maux sur cette foule errante ,

Qu'environne le fer d'ennemis furieux .

(1) La comète qui parut à la fin de 1811.

MERCURE DE FRANCE,

Combien, en ces déserts, près de quitter la vie,
Vers leur douce patrie
Jetteront, sans espoir, un regard douloureux !

» Flatteurs, vantez alors sa constante énergie !
Tout est à lui, les biens, la liberté, la vie,
Il foule aux pieds les lois, il est législateur.
Le saint nom de la paix est toujours dans sa bouche,
Mais son orgueil farouche
La repousse vingt fois et frémît de fureur.

» Dans le cœur des Français il veut verser sa rage ;
C'est au nom de l'honneur qu'il excite au carnage :
Chaque ville est un camp, chaque homme est un soldat.
Sans armes, presque nus, privés d'expérience,
De leurs foyers il lance
Les pères, les enfans dans le feu d'un combat.

» Pour venger ses affronts, l'Europe conjurée
Se lève, inonde enfin la France déchirée,
Contrainte à désirer des revers éclatans.
En marches, en combats il consume une armée,
Et son âme alarmée
Sent que mars (1) est un mois redoutable aux tyrans.

» La Seine alors verra sur ses rives tranquilles
Les peuples du Volga, les Tartares agiles,
Les guerriers de l'Oder, le Germain et l'Anglais.
Les souverains du nord y déposent leurs armes,
En chassent les alarmes,
Et tiennent à la main l'olivier de la paix.

» C'est là que, généreux, noble amant de la gloire,
Un monarque obtiendra la plus belle victoire,
En conquérant les coeurs des Français étonnés.
Respectant les beaux-arts, honorant le courage,
Aimable autant que sage,
Il bornera des droits que Mars n'a point bornés.

» Mais de ce conquérant dont l'ardeur vagabonde,
De royaume en royaume envahissait le monde,
Une île étroite enferme et contient les fureurs.

(1) César périt le 15 mars.

Abandonné, haï, sa grandeur écrasée
 Deviendra la risée,
 Même du vil troupeau de ses adulateurs.

» Les lis sacrés, long-temps courbés par les tempêtes,
 Alors, sous un ciel pur relèveront leurs têtes,
 Et d'un nouvel éclat brilleront au printemps.
 En France rappelés d'une rive étrangère,

Au trône héréditaire,
 Ils en seront encor les plus beaux ornement.

» Après de longs malheurs, Charle, en ces jours prospères,
 Reverra le premier le palais de nos pères,
 Et viendra de ton règne annoncer les bienfaits.
 Le peuple, qu'attristait une sombre puissance,
 Bénira la présence
 D'un Prince qui sourit et porte un cœur français.

» Que de vœux hâteront ton fortuné passage
 Des bords de la Tamise au paternel rivage,
 D'où l'œil impatient vole au-devant de toi !
 Le flot t'apporte enfin ; quels transports d'allégresse !
 Quelle foule se presse,
 Ivre de contempler un véritable roi !

» Des maux que j'ai soufferts écarte la vengeance ;
 Equitable pour tous, que ta noble indulgence
 Rejette du passé le fâcheux souvenir.
 La Concorde et la Paix régneront dans la France,
 Et la douce espérance

Charmera le présent, gage de l'avenir.

» Sur d'immuables lois établis ta puissance,
 Chez tes nombreux sujets ramène l'abondance,
 Et plus heureux que moi, tu feras leur bonheur ».
 Après un long soupir, soudain cette ombre auguste
 Dans le séjour du juste
 S'envole, et de Louis a calmé la douleur.

LE CHANT DE DELILLE (1).

DELILLE avait quitté le sentier de la vie :
 Immortel, il marchait sur les parvis des cieux,

(1) Cette pièce a été remise le 5 mars à M. le comte de Nesselrode, pour être présentée à S. M. l'Empereur Alexandre.

MERCURE DE FRANCE,

Et son front unissait, en orbe glorieux,
 Les palmes des vertus aux palmes du génie.
 Des larmes cependant s'échappaient de ses yeux ;
 Il gémissait encor des maux de sa patrie,
 Et, tremblant qu'un coup d'œil n'y vit de toutes parts
 Le crime heureux toujours et la France asservie,
 Loin d'elle avec douleur détournait ses regards.

Mais il les fixe enfin sur les murs de Lutèce ;
 De Lutèce, ô malheur ! dont les gémissements
 Ont frappé son oreille à ses derniers momens ;
 Quand tombés sous le fer, expirés de détresse ,
 Ses défenseurs jonchaient les campagnes du nord :
 De Lutèce où bientôt devait régner la mort ,
 Et que l'usurpateur allait réduire en cendre ,
 Sans les secours du ciel et le bras d'Alexandre.

Que tout était changé ! Un héros sur ses pas
 Apportait le repos conquis par cent combats ;
 Sa bienfaisante main séchait toutes les larmes ,
 Sa voix faisait cesser le cri de la douleur ,
 Et, chère à ses guerriers , les rappelait aux armes
 Pour nous rendre la paix , nos rois et le bonheur.

Ce tableau consolant a charmé le poète ;
 Plein de joie , il admire et ne sait qu'admirer ;
 Enfin, dans un transport qu'il ne peut modérer ,
 Il élève en ces mots sa voix long-temps muette :

« O France ! ô ma patrie ! ils naissent donc , ces jours
 Espérés si long-temps et reculés sans cesse !
 Un Dieu clément, enfin protégeant ta faiblesse ,
 De tes maux pour jamais vient d'arrêter le cours.

» Il a tombé le sanguinaire
 Qui peupla l'univers des tombeaux de tes fils :
 Il a tombé ; déjà rien ne peut le soustraire
 Aux coups dont il frappait les peuples asservis.

» Nouvel Antée , il vivait de carnage ,
 Et sur des ossemens élevait sa grandeur :
 Partout de l'incendie allumé par sa rage ,
 Le sang réfléchissait l'effrayante lueur ,
 Et le désert, enfant de son passage ,

Répondait seul au cri du malheureux,
Implorant le trépas trop lent selon ses voeux.

» Il disait aux humains : Tremblez ! tout me seconde....
Des monts du nord, soudain Alcide est descendu,
Il combat, il triomphe, et bientôt éperdu,
Le tyran par sa fuite a consolé le monde.

» Pour ton noble vainqueur dépouille tes lauriers,
Lutèce, et de ta main vas en parer sa tête :
Bénis, bénis le jour où tu fus sa conquête,
Où, dans tes murs sacrés, il guida ses guerriers.

» C'est lui dont la vaillance a vengé tes injures ;
C'est lui de qui les soins ont fermé tes blessures ;
Il dit : la liberté te comble de ses dons,
Les lis vont refleurir sous les yeux des Bourbons,
Et tes soldats, bientôt sortis de l'esclavage,
De leur patrie enfin reverront le rivage.

» Vieillards, ne craignez plus qu'avant vous au tombeau
Un fils ne vous appelle à gémir sur ses cendres !
De l'enfant nouveau-né, mères, mères si tendres,
Ne baignez plus de pleurs le paisible berceau !
Épouses, désormais un précoce veuvage
Ne vous ravira plus à de jeunes amours !
Vierges, l'hymen enfin embellira vos jours !
Et vous qu'on moissonnait dans la fleur du bel âge,
Adolescents, vivez, loin des horreurs de Mars,
Pour l'amour, l'amitié, les vertus et les arts.

» Français, vivez surtout pour la reconnaissance !
Du bonheur qui renait chérissez les auteurs.
Célébrez à jamais ces rois libérateurs,
Qui par des bienfaits seuls signalent leur puissance.
Répondez à leurs voeux !... Mais vos cris éclatans
Ont déjà de Henri nommé les descendans....
Famille des Bourbons, mes bienfaiteurs, mes maîtres,
Ah ! retournez aux lieux où régnaien vos ancêtres ;
Leur trône vous attend, et leur peuple à genoux
Réclame le lien qui l'attachait à vous.

» Et toi, jeune héros, bienfaiteur de la terre,
Toi, l'appui, le vengeur et l'exemple des rois,

MERCURE DE FRANCE,

Magnanime Alexandre, ô toi, qu'un jour ma voix
Implorait pour Louis comme un Dieu tutélaire,
Tes destins sont remplis, viens habiter les cieux !
Viens placer sur ton front l'immortelle couronne,

Et siéger sur le trône
Qu'un peuple de héros te prépare en ces lieux !

» Viens !... Mais que dis-je ? Non ! plutôt chez les mortels.
Reste, et long-temps encor souris à leur hommage;
Jouis de leurs plaisirs, jouis de ton ouvrage !
Vois les peuples, pressés autour des saints autels,
Célébrer leur bonheur, et fiers de leur partage,
Remercier un Dieu dont ils ont vu l'image ».

Il se tait; mais long-temps les cieux retentissent
Du poète immortel prolongent les accens.

L. LEDIEU (d'Arras), étudiant en droit.

~~~~~

## ODE sur la chute du roi de Babylone. — Isaïe, chap. 14.

Il n'est plus ce tyran farouche, inexorable :  
Quel gouffre a dévoré ce torrent indomptable  
Dont le cours furieux  
Sous des flots de guerriers engloutit nos campagnes,  
Et couvre nos montagnes  
D'une forêt de dards dressés contre les cieux ?  
  
Sept fois par dix hivers ta cime fut blanchie,  
O Sion ! sans espoir de te voir affranchie,  
Tu pleurais dans les fers !  
Chante, et dis : Il n'est plus ce conquérant avare !  
De son tribut barbare  
Quelle main aujourd'hui délivre l'univers ?  
  
Le Seigneur, en courroux, s'est levé de son trône,  
Son bras a foudroyé le roi de Babylone,  
Ses troupes, ses remparts ;  
Il a brisé son sceptre, et son glaive homicide  
De sang toujours avide,  
Et vengé les humains sur la poussière épars.  
  
L'univers effrayé reste dans le silence,  
Se lève, cherche, et voit la terrible vengeance  
Qui change ses destins ;

Il essuie en riant ses yeux mouillés de larmes,  
Et, le cœur sans alarmes,  
Il se livre à la joie, aux danses, aux festins.

Les cédres du Liban, qui couronnent sa cime,  
Les pins qui dans les cieux cachent leur front sublime,  
O Prince! à ton trépas,  
Disent avec transport : Ces profondes vallées  
Ne seront plus comblées  
De nos vastes débris entassés sous ton bras.

Glacé d'horreur au bruit de ta chute effrayante,  
L'enfer, pâle et tremblant, frissonne d'épouvanter  
Et tressaille d'effroi.

Les antiques géans, les monarques du monde,  
Percant la nuit profonde,  
A pas précipités, vont au-devant de toi.

Te voilà donc aussi terrassé par la foudre,  
Fier tyran, disent-ils ! te voilà mis en poudre,  
La mort est ton écueil.

Ton cadavre, des vers exécrable pâture,  
Fait frémir la nature,  
L'enfer s'ouvre, et son gouffre engloutit ton orgueil.

Comment tant de splendeurs sont-elles disparues ?  
Astre majestueux, qui t'a plongé, des nues,  
Dans le sein de la nuit ?

Superbe avant-coureur de l'aurore naissante,  
Ta clarté palissante  
A l'aspect du soleil se dissipe et s'enfuit !

Tu disais dans ton cœur, en ton orgueil extrême :  
Je porterai mon vol au-dessus du ciel même ;  
Rival du Dieu vivant,  
Sur les astres soumis j'élèverai ma tête,  
Je verrai la tempête  
Atteler à mon char et la foudre et le vent.

Mais, ô juste revers ! dans le sein de l'abîme,  
D'un feu toujours brûlant renaissante victime,  
Quel désespoir affreux !  
L'enfer est désormais ta demeure éternelle,  
Et la flamme cruelle  
Ton empire fatal, ton trône malheureux.

Les passans qui verront ton corps souillé de sang,  
D'os, de membres meurtris effroyable mélange,

Regardant de plus près,

Diront : Est-ce donc là ce mortel si superbe

Qui jadis, comme l'herbe,

De son glaive sanglant moissonnait ses sujets?

Est-ce-là ce héros, terrible en sa colère,

Qui portait en tous lieux le tumulte et la guerre,

Renversait les cités,

Trainait après son char les nations captives,

Et des plus belles rives

Faisait d'affreux déserts, des climats dévastés?

Un grand monarque expire, environné de gloire,

L'amour de ses sujets fait vivre sa mémoire

Au-delà du tombeau;

Un homme obscur s'endort dans le sein de ses pères,

Ses cendres plus légères

Reposent dans les lieux qui furent son berceau.

Mais toi, comme un tronc vil, privé de funérailles,

Loin des tombes des rois, au pied de tes murailles,

Engraissant les sillons,

Tu seras confondu dans la foule frappée

Du tranchant de l'épée,

Parmi les longs débris de tes fiers bataillons.

Monstre, de tes sujets les fortunes, les têtes

Furent pendant la paix tes plus douces conquêtes

Et tes plus beaux exploits;

Avec toi péira ta famille et ta race :

« N'en laissez point de trace,

» Massacrez et le père et les fils à la fois ».

J'en ai fait le serment, dit le Dieu des armés,

Et mes prédictions vont être consommées

Par la flamme et le fer :

Le Mède d'Israël vient briser l'esclavage,

Livre tout au carnage,

Et fait de Babylone un sépulcre désert.

LUZARCHE.

*Nota.* Cette pièce est un extrait d'un recueil assez considérable.

## SUR L'ARRIVÉE DE S. M. LOUIS XVIII A PARIS.

**ASPERA** subsedit tempestas ; dulce renidet  
 Ambrosias olea Pax redimita comas.  
**Mars** fugit , et veniente dea procul aufugit agmen  
 Moerorum quisquis quo sibi flebat onus.  
**Denique non** sivit nostras spes esse caducas  
 Omnipotens , nec adhuc crescat acanthus agris.  
**Sanguine** qui nuper rubefecerat ense recluso  
 Orbis inauditas qua licet ire plagas ,  
 Volvitur è solio præceps vacuamque relinquit  
 Sedem quam Lodoix non sine jure tenet.  
**Laus** vobis inimica recens , o amica caterva ,  
 Quarum vi juncta Gallica fama redit.  
**Expectate** veni , tibimet rediviva dehiscunt  
 Lilia de scapo floridiora suo.  
**Francorum** compressa diu sub pondere corda  
 Exoptant reducem teque tuumque genus.  
**Rumpe** Pater dilecta moras et balsama nostris  
 Affir vulneribus quæ meliora putas.  
**Salve** , clara dies , celebranda nepotibus ipsis ,  
 Quâ Francis tandem Rex vocitatus adest.  
**Appropere** Joci , Ritus , examen amicum  
 Lætitiae ; ducat cuncta juventa choros.  
**Ite** pares animis pulsâque resurgite terrâ ,  
 Fœdera virginibus queis socianda forent.  
**Borbonidum** proles tantis jactata periclis  
 Per freta per terras ad sua regna redit.  
**Plaudite** queis cor inest tantis agitabile fatis ,  
 Unde perennabit non temeranda fides.  
**Marte** meo modulabor ei resonabile carmen  
 Quo pateat cunctis qui calet intus amor.  
**Vivite** felices ridentia tempora nacti  
 Quæ dehinc sub fausto sidere quisquis aget.  
**Vina** diem signent , lymphæ migrate pudicæ ;  
 Quippe decet potum corda soluta merum.  
**Plebs** hilaris redditum celebret plausuque modisque ,  
 Sanguine nec sileant nobiliore sati.  
**Jam** mecum recinant puro de pectore promptum  
 Distichon hoc noster quo retegatur amor :

O Lodoice , veni ; fulgent tibi lilia majo  
Rore ; tuam nobis affer amicus opem.

Par M. PETIT-RADEL , docteur et professeur  
de clinique aux Écoles de médecine de Paris ,  
auteur de plusieurs ouvrages de poésie latine  
et de nombre d'autres sur la théorie comme sur  
la pratique de la médecine et de la chirurgie.

---

### COUPLETS

*Chantés par mademoiselle EMILIE LEVERD , à la quatrième représentation de la Partie de Chasse de Henri IV , le 18 avril. — Le premier et le dernier ont été redemandés et répétés.*

**AIR :** J'étais bon chasseur autrefois.

JADIS quand on voulait nommer  
Un prince, qui , sachant combattre,  
Savait aussi se faire aimer ,  
On disait : C'est comme Henri Quatre.  
Mais ce grand monarque aujourd'hui  
N'est pas le seul modèle à prendre ;  
Après le nom du bon Henri  
On dira : C'est comme Alexandre. (Bis.)

On se souviendra de ces rois  
Qui , dans leur auguste clémence ,  
N'ont eu pour but de leurs exploits  
Que le seul bonheur de la France.  
Oui , l'on inscrira leurs grands noms  
Dans les fastes de ce royaume ,  
Et comme Henri nous bénirons  
François , Alexandre et Guillaume. (Bis.)

Un de nos plus grands potentats  
A Jacque ouvrit un noble asile ,  
Mais pour lui rendre ses états  
Il fit un effort inutile.  
Pour nos rois l'Anglais généreux  
Leur tendit des mains tutélaires ,  
Mais il sait encor , plus heureux ,  
Les reudre au trône de leurs pères ! (Bis.)

J.-B.-E. TALANDIER.

## COUPLETS SUR LE RETOUR DU ROI.

*En mai les lis.*

L'ANNÉE a repris sa parure ;  
 La France n'est plus sans printemps ;  
 A nos champs sourit la nature,  
 La paix sourit à nos enfans.  
 D'où viennent ces métamorphoses  
 Dont tous les coeurs sont réjouis ?  
 Ah ! c'est qu'au lieu d'*en mai les roses*,  
 Nous revoyons **EN MAI LES LIS.**

Un roi, de ses sujets le père,  
 Vient enfin combler leurs désirs :  
 Sa présence a banni la guerre  
 Et ramené les doux plaisirs.  
 De ces effets et de leurs causes,  
 Français, voulez-vous être instruits ?  
 Au lieu de voir *en mai les roses*,  
 Vous revoyez **EN MAI LES LIS.**

Noble ornement de sa couronne,  
 Une fleur auprès de Louis,  
 Du charme heureux qui l'environne  
 Tient encor nos yeux éblouis.  
 Belle fleur, que le ciel t'arrose !  
 Crois dans nos champs que tu chéris !  
 Qu'en mai prochain bouton de rose  
 Naisse et brille parmi les lis !

Braves guerriers, à la victoire  
 Tant de fois guidés par l'honneur,  
 Souvenez-vous que votre gloire  
 Flatta Louis dans son malheur :  
 Et quand votre glaive repose,  
 Comme le plus grand des Henris,  
 Aux lauriers unissez la rose,  
 Mai vous rend la paix et les lis.

GIRAUD.

## LE TABLEAU DE LA COMMUNION DE SAINT JÉRÔME,

PAR LE DOMINICAIN.

Ne faut-il pas être chrétien pour pénétrer la physiognomie des vierges de Raphaël et du saint Jérôme du Dominicain, etc. ?

Mad. de STAEL, de l'Allemagne, tom. III.

Vous qui doutez encor que le feu poétique  
 Pare de son éclat le culte évangélique,  
 Marchez sous ces lambris où d'immortels pinceaux  
 Ont aux martyrs du Christ consacré leurs travaux.  
 Voyez-vous ce vieillard q'a ou porta dans le temple,  
 Offrir son âme au ciel, au monde un saint exemple?  
 Au pied de cet autel, après de longs efforts,  
 Voyez sur ses genoux flétrir ce faible corps;  
 Ce corps qui des saisons osait braver l'outrage,  
 Flétrî par la douleur encor plus que par l'âge.  
 Chaque fibre affaissée a perdu son ressort,  
 Le sang va fuir le cœur où se glisse la mort:  
 Jérôme attend ses coups; mais, avant qu'elle achève,  
 Pour recevoir son Dieu sa tête se relève;  
 Ses muscles abattus retrouvent leur vigueur,  
 Et l'amour triomphant y dompte la langueur.

Ah! contemplez ce front, cet austère vi age,  
 Où la foi mit le sçau du véritable sage;  
 Cet œil, long-temps si morne, et brillant aujourd'hui  
 A l'approche du Dieu qui v'a s'unir à lui;  
 Cette bouche entr'ouverte, où, de l'heure dernière  
 Soupire avec effort la fervente prière;  
 Ce regard où s'empreint l'attente du bonheur,  
 Et du ministre saint accuse la lenteur.

O cieux qui vous ouvrez pour recevoir son âme,  
 Un seul instant encor laissez-lui votre flamme!  
 Près de faire aux autels un éternel adieu,  
 Ah! qu'il vive un instant pour s'unir à son Dieu,  
 Et que, tout plein d'amour et de reconnaissance,  
 Il goûte le bienfait d'un sacrifice immense.

Mais le ministre saint, sur le vase sacré,  
 Élève avec respect un orbe réveré;

Fier de l'auguste emploi que le ciel lui confie ,  
 Et près d'offrir ses jours au Dieu qu'il sacrifie.  
 Frappé par la terreur, par l'amour attaché ,  
 Le fier lion du saint sur le marbre est couché ;  
 Long-temps son compagnon , son seul ami peut-être  
 Il semble refuser de survivre à son maître.

Des anges cependant font au milieu des airs  
 Entendre des élus les sublimes concerts.  
 Le souris de l'espérance et la pitié touchante  
 Animent tour à tour leur figure charmante.  
 Ils apportent la palme , et , de leur jeune main ,  
 Des parvis éternels indiquent le chemin ;  
 Ils entourent l'antel , ils attendent cette âme  
 Qui va voler au ciel sur des ailes de flamme.

Noble et savante scène , admirable tableau !  
 Tu m'entraînes vers Dieu par un état nouveau ;  
 Tu verses dans mon cœur la sainte confiance ;  
 D'un bonheur à venir tu m'offres l'espérance ,  
 Et l'austère vertu , dans mon cœur agité ,  
 S'éveille et m'entretient de l'immortalité.  
 Je rêve ces grandeurs qu'attend l'âme du juste .  
 Je ne regarde plus dans cette image auguste  
 Un vieillard que le temps vient livrer à la mort ,  
 Et qu'un mystère saint remplit d'un saint transport :  
 J'y vois l'âme du juste au bonheur appelée ,  
 Du séjour des douleurs glorieuse exilée ,  
 Qui , se débarrassant de tant d'indignes fers ,  
 Libre , contemple enfin le roi de l'univers ;  
 Ainsi que ses plaisirs , ennoblit son essence ,  
 Et goûte tous les biens que promet l'espérance.

Grand artiste ! dis-nous où ton savant pinceau  
 Prit le modèle heureux de ce noble tableau .  
 Le vis-tu sur la terre ? et l'humaine faiblesse  
 Garde-t-elle , à la mort , cette sainte noblesse ?  
 Ou ton hardi talent aux lambris éternels  
 Osa-t-il apporter ses pinceaux immortels ?  
 Non , pour offrir aux arts une image si belle ,  
 Ton cœur à ton génie offrit seul son modèle ;  
 Ton cœur , qui de son Dieu vit toute la grandeur ,  
 Et sentit en chrétien l'amour et le malheur.

BAZS , N.

## LE CLAIR DE LUNE,

## CHANT D'UN BARDE.

Reine des nuits, dont la douce lumière  
 Dans tous les coëurs éveille le désir,  
 Viens éclairer ma paisible chaumière.  
 De ta présence elle doit s'embellir;  
 Le mois passé, dans sa course fatale,  
 Ton char rapide abandonna ces lieux ;  
 Mais de l'absence expire l'intervalle,  
 Et ton retour va combler tous mes vœux.

Je crois déjà sous un ciel sans nuage  
 Voir les rayons de ton disque argenté,  
 De ces bosquets pénétrant le feuillage,  
 Y réfléchir leur douteuse clarté.  
 Ce demi-jour levé sur la nature  
 Invite l'homme à rêver le bonheur ;  
 C'est le flambeau qui dans la nuit obscure  
 Conduit les pas du tremblant voyageur.

Quand ta présence agite le poëte,  
 A son amante il raconte ses feux,  
 Et le zéphyr sur son aile discrète  
 Porte à l'écho ses accords amoureux.  
 La volupté qui l'enflamme et l'inspire,  
 D'un charme heureux embellit ses accens,  
 Et si l'amour a causé son délice,  
 Il est lui seul le sujet de ses chants.

Assis au pied d'un orme séculaire,  
 Dont les rameaux s'élançaient dans les cieux,  
 Ainsi chantait un bardé solitaire.  
 L'astre des nuits soudain frappe ses yeux,  
 De ses rayons la lumière tremblante  
 Vient de son cœur réveiller les transports ;  
 Il touche alors sa harpe frémissoante,  
 Et le bonheur anime ses accords.

L.-A.-M. BOURGEAT (de l'Isère.)

## LA PASTOURELLE.

M'ADVINT de choisir, par malheur,  
 Méchante mie ;  
 D'elle m'approche avec candeur  
 Et modestie,  
 Lui fais d'un sentiment profond  
 L'aveu sincère :  
 Savez-vous ce qu'elle répond ?  
 « Ne sais qu'y faire ».

En vain direz matin et soir,  
 A la cruelle,  
 Que périssez de désespoir,  
 D'amour pour elle ;  
 Soins perdus : ces tant beaux discours  
 Ne peuvent plaire ;  
 Las ! répondra-t-elle toujours :  
 « Ne sais qu'y faire ».

Cependant, la vis par bonheur  
 Tout bas se plaindre,  
 Et d'aimer accuser son cœur,  
 Sans se contraindre.  
 Elle soupirait, gémissait,  
 Était moins fière ;  
 Puis par habitude disait :  
 « Ne sais qu'y faire ».

L'enfant qui déroba son cœur  
 Accourt près d'elle,  
 Se plaisant à voir la douleur  
 D'une rebelle ;  
 Lors, vite elle adresse à l'Amour  
 Sa plainte amère ;  
 Le traître répond à son tour :  
 « Ne sais qu'y faire ».

« Heureuse étais, dit en courroux  
 » La pastourelle ;  
 » En badinant bravais tes coups...»

## MERCURE DE FRANCE,

» Peine mortelle !  
 » Faut brûler, me voir de l'amour  
 » La tributaire.... »  
 « — En suis fâché , dit-il , bon jour :  
 » Ne sais qu'y faire ».

Ne faudrait jamais se moquer  
 D'une âme tendre ;  
 Si l'amour voulez provoquer,  
 C'est trop prétendre ;  
 De mille traits vous blessera  
 Dans sa colère ,  
 Et voyant vos larmes dira :  
 « Ne sais qu'y faire ».

Mademoiselle V. CORNÉLIE de S....

## C O N T E.

Il me souvient que deux comtesses ,  
 Charmantes , et jennes prêtresses  
 Du dieu fripon qu'on nomme Amour ,  
 Ensemble ainsi parlaient un jour :  
 « — Ah ! que nous sommes pécheresses !  
 » Ne faut-il pas nous confesser ? »  
 « — Oui , je le crois : à nos faiblesses ,  
 » Ma chère , il est temps de penser ».  
 « — J'en suis d'accord : pour pénitence ,  
 » Pour rendre les saints indulgens  
 » Et mériter leur assistance ,  
 » Que faire ? » — « Ek ! mais.... faire jeûner nos gens ».

HILAIRE L. S.

## ÉNIGMES.

Quelque du sexe féminin ,  
 Je suis naturellement dure ,  
 Et je présente une figure  
 Qui tient le plus souvent du sexe masculin .  
 Me trouver est une conquête ;  
 Pour découvrir mes qualités ,  
 Tel me tourne de tous côtés ,

A qui je fais perdre la tête.  
 La plupart de mes courtisans,  
 Sont des érudits, des savans.  
 La plus belle me doit hommage,  
 J'ai sur elle un grand avantage;  
 Plus je suis vicelle et plus je plais à mes amans.

S.....

La mer et ses vastes abîmes,  
 Et les innombrables victimes  
 Que la barbare engloutit dans ses flancs;  
 Les maris malheureux, les malheureux amans,  
 La misère qui règne au monde,  
 Tant de maux dont la terre abonde,  
 La maladie avec le médecin,  
 Et le meurtre et la mort enfin,  
 Si je ne les eusse fait naître,  
 N'auraient jamais osé paraître.  
 Si je n'existaïs point, hélas !  
 Tous ces malheurs ne seraient pas.  
 Ce n'est pourtant point là le plus fort du problème,  
 Et voici bien de quoi  
 T'étonner plus, c'est que sans moi  
 Je ne pourrais être moi-même.

S.....

### LOGOGRIPHES.

Je brillai dans l'antiquité,  
 Et fus sur mes six pieds un héros très-vante,  
 Mon bras seul valait une armée.  
 Méritai-je ma destinée ?  
 Amant ingrat, visage époux,  
 Père cruel, j'eusse été parmi vous,  
 Sans doute, un monstre abominable,  
 Français, et du sexe adorable  
 Qui vous gouverne excité le courroux.  
 Du temps où j'ai vécu tel fut le privilége,  
 Que les vices des dieux formèrent le cortége;  
 J'en eus ma honne part, j'en tirai vanité:  
 Singler la cour céleste et la Divinité,

## MERCURE DE FRANCE,

Était la mode alors. Je serais difficile  
 A soutenir, si de l'auteur d'Émile  
 Je voulais, sur cinq pieds, faire un sot prosateur,  
 Ou prouver que Néron fut un grand empereur.

V. B. (d'Agen.)

CETTE pierre philosophale,  
 Dont la vertu n'a point d'égale,  
 Objet constant de tous les vœux,  
 Ambitieux et bizarre alchimiste,  
 A su jusqu'à ce jour se cacher à tes yeux ;  
 Pour moi, qui suis un être mixte  
 Contenant l'or, le fer, le platine, l'argent,  
 Et les autres métaux répandus dans le monde,  
 Je suis assez connu ; c'est sur moi que se fonde  
 L'espoir de l'homme entreprenant,  
 Qui non loin de Quito, dans le sein de la terre,  
 S'engouffre et disparaît. Un perfide élément ;  
 Le mois qui chaque année embellit un parterre,  
 Et fait battre le cœur d'un jeune et tendre amant ;  
 Ce qu'on fit pour ruiner le fort de Tarragone ;  
 Un lieu sale et bourbeux ; le nom d'une personne  
 Qui prime à la municipalité ;  
 Un saint que révère la France ;  
 De l'Océan un poisson très-vanté ;  
 Le Musulman qui, dans Byzance,  
 Vit dans une noble abondance ;  
 Une province ensu d'où poularde et chapons  
 Arrivent à Paris dans toutes les saisons ,  
 Sont les divers objets que l'on pourra sans peine  
 Former avec mes pieds , pour peu qu'on soit en veine.

V. B. (d'Agen.).

## CHARADES.

MÉFIEZ-vous de mon premier,  
 Il pourrait vous être contraire :  
 N'affectez pas de dire mon dernier,

*Ce qu'un jour l'homme abhorre, en l'autre peut lui plaire \**,  
 De peur de rencontrer un terrible adversaire ;  
 Réfléchissez avant de faire mon entier,  
 On ne sait pas à qui l'on peut avoir affaire.

—S.....

\* Boileau a dit :

*Ce qu'un jour l'homme abhorre, en l'autre il le souhaite.*

Mon dernier peut, mis devant mon premier,  
 Servir à l'ébéniste ainsi qu'au menuisier,  
 Au charron comme au charpentier.  
 L'artiste seul doit manier  
 Les petits trous de mon entier.

S.....

*Mots des ÉNIGMES, des LOGOGRAPHES et des CHARADES insérés  
 dans le dernier Numéro.*

Le mot de la première Énigme est *Égoïste* ; et celui de la seconde est *Sourcils (les)*.

Celui du premier Logographe est *Tournon* (en Ardèche), où l'on trouve *tour* pour se défendre et *tour* à tourner, et le monosyllabe *non* ; et celui du second est *Remède*, où l'on trouve *Mède* et *Médée*.

Le mot de la première Charade est *Passion* ; celui de la seconde est *Tapisserie*.



## SCIENCES ET ARTS.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE COSMOGRAPHIE, DE GÉOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE, dédiées à la reine Hortense, par M. GRABER DE HEMSO; deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Gênes, 1813.

M. Graber de Hemso, déjà avantagéusement connu par ses Annales de Géographie et de Statistique, et correspondant de l'Institut de France, s'est proposé dans ce nouvel ouvrage de présenter aux jeunes gens une espèce d'introduction à l'étude de toutes les géographies; et aux maîtres eux-mêmes, un canevas qui pût les guider dans les développemens de leurs leçons. Il serait difficile d'offrir dans un cadre plus resserré, avec plus d'exactitude et de clarté, les premiers élémens d'un plus grand nombre de sciences utiles et même nécessaires pour compléter l'ensemble des connaissances analogues ou indispensables à l'étude de la géographie, dans son acception la plus étendue.

L'auteur commence par les notions astronomiques, dont on fait généralement les prolégomènes de la géographie. Quoique sous une forme prodigieusement abrégée, il embrasse toute leur étendue, et s'élève d'abord aux plus grandes hauteurs de cette science. Après avoir présenté le soleil comme centre de notre système, il le considère, à son tour, comme entraîné autour d'un autre centre, dont il n'est plus qu'une planète accompagnée de ses satellites. S'enfonçant de plus en plus dans les profondeurs de l'uranographie; soumettant successivement ces nouveaux centres à d'autres qui les entraînent, il parvient à un point unique, centre de ces innombrables quantités de mondes, dont l'imagination peut étendre indéfiniment les limites.

On pourrait déjà observer que l'auteur a eu raison de

destiner ses élémens à des maîtres autant qu'à des élèves, et que des notions aussi relevées et aussi compliquées exigent, pour être saisies, une conception plus vigoureuse qu'on ne doit espérer de la rencontrer chez des élèves qui ne peuvent y atteindre que par des études longues et réfléchies.

L'auteur, suivant toujours sa marche analytique, entre dans les développemens de la géographie, qu'il divise en *stéréographie*, qui traite de la sphère; en *géologie*, qui renferme l'histoire naturelle; en *géodésie*, ou géographie descriptive. Ici, à ne considérer que la seule division de la géologie, se présente en abrégé l'immense tableau des trois règnes de la nature; mais il n'est pas hors de la portée de la jeunesse, parce qu'elle n'a à voir, à observer que des faits dont la classification rend l'étude facile, que la mémoire peut retenir, et que l'imagination n'a point à risquer de s'égarer dans l'espace indéfini des abstractions et des hypothèses (1).

Dans la géodésie, ou géographie proprement dite, l'auteur se met au niveau des connaissances les plus nouvelles et des systèmes les plus récemment adoptés. Ainsi, comme les géographes les plus modernes, il forme une *cinquième partie* du globe de toutes les îles répandues depuis le détroit de la Sonde et les mers de la Chine, jusqu'à celles de l'Amérique, dans toute l'immensité de l'Océan Pacifique. En rejetant, avec quelque apparence de raison, le nom d'abord proposé d'*Australasie* ou Asie australe, qui a le défaut d'étendre cette dénomination d'Asie à des régions de ce nouveau groupe qui s'en trouvent prodigieusement éloignées, il a préféré le nom de *Polynésie* (amas d'îles) à celui d'*Océanique*; en quoi nous ne serions pas de son avis: d'abord parce que, dans ce nombre infini d'îles, se trouve comprise la Nouvelle-Hollande, que son étendue peut faire, à bon droit, regarder comme un continent; ensuite, parce que le nom d'*Océanique* est déjà

(1) Dans cette partie, l'auteur a laissé un peu de confusion; ses divisions rentrent un peu les unes dans les autres, et le mot de *géologie*, d'abord employé comme division générale, l'étant ensuite comme sous-division particulière, cause une certaine obscurité, qu'éclairciraient aisément une nomenclature plus exacte.

presque généralement en usage , et que c'est toujours entraver la marche progressive d'une science que de proposer des changemens même utiles , lorsqu'ils ne sont pas rigoureusement nécessaires. C'est par la même raison que nous hésiterions encore à approuver , malgré l'espèce de justice qui l'autorise , le nom de Colombie donné , en l'honneur de Christophe Colomb , à l'Amérique septentrionale , pour en faire une *sixième partie* du monde , et la séparer ainsi de l'Amérique méridionale , qui serait tout simplement l'*Amérique*. Au surplus , l'usage et l'habitude décideront à la longue cette question.

Le plan de l'auteur le conduit à adopter , pour chacune de ces parties du monde , des subdivisions fort clairement conçues ; mais qui feraient désirer , en général , une première division en masses plus étendues , sous-divisées ensuite , et qui présenteraient ainsi un ordre plus aisé à concevoir et à retenir. Celles qu'il a déterminées pour sa Polynésie ne nous paraissent pas aussi heureuses que les sous-divisions proposées par nos derniers géographes , et même dans une petite géographie , destinée principalement à la jeunesse , que nous devons tout récemment à une dame connue avantageusement par ses poésies , et qui n'a pas dédaigné de quitter un moment la lyre d'Euterpe pour le compas d'Uranie. Dans ce dernier ouvrage , l'Océanique présente trois divisions principales : l'Archipel austral , qui renferme les groupes d'îles depuis Sumatra jusqu'aux Moluques ; l'Australasie , qui s'étend de la Nouvelle-Hollande à la Nouvelle-Zélande ; la Polynésie , où sont contenues toutes les îles éparses du nord-ouest au sud-est , depuis les Mariannes jusqu'à l'Archipel dangereux : divisions dont les noms semblent mieux appropriés à la situation des contrées dont elles sont composées.

Parmi différentes classifications secondaires établies par M. Graber de Hemso , nous ne croyons pas que l'on se prête à ne ranger la mer Noire qu'au nombre des grands lacs. Quoique le Bosphore soit généralement assez étroit , qu'il y règne un courant continual , déterminé toutes fois par la rapidité des eaux plutôt que par une différence de niveau , on ne peut le regarder comme une rivière , mais comme un véritable détroit. La mer Noire , communiquant égale-

ment avec celle de Marmara et celle d'Asof par des détroits qui admettent les plus gros vaisseaux, est, par elle-même, d'une trop vaste étendue pour être assimilée à un lac. Les plus grands de ceux qui nous sont connus lui sont trop inférieurs, manquent d'issue pour la plupart, ou bien servent de source ou de passage à des fleuves ou des rivières d'un cours plus ou moins étendu.

Les géographes abandonnent ordinairement leurs élèves après la description physique de la terre ; M. Graber de Hemso leur fait faire un pas de plus, en leur offrant les premiers éléments de l'arithmétique politique, devenue ainsi l'introduction naturelle à l'étude de la statistique, dont se compose la troisième partie de son ouvrage.

La statistique, qui n'est effectivement que l'évaluation politique des états, doit être le résultat où tend l'étude de la géographie, qui, sans lui, ne serait qu'une vaine curiosité. La division naturelle de la statistique en statistique physique, morale et politique, indique sous quels rapports elle peut être étudiée. Sous le dernier, elle se confond avec la diplomatie, et considère les relations établies entre les nations qui se partagent la terre. Cette partie est composée de tableaux d'une grande précision, mais dans lesquels rien n'est oublié, et qui présentent aux élèves des modèles suffisants pour s'exercer, et s'habituer à n'omettre aucun détail essentiel.

On peut dire de cette troisième partie, comme de la première, qu'elle s'adresse bien plus aux maîtres qu'aux élèves dont elle excède la capacité et la conception ; mais elle devient, pour les premiers, un cadre d'après lequel ils peuvent distribuer, pour un temps donné et dans un ordre régulier, le développement successif d'un plan d'études complet. Considéré sous ce point de vue, l'ouvrage remplit parfaitement son objet par la clarté, l'exactitude de ses divisions analytiques ; ce n'est en totalité qu'un tableau, mais dans lequel aucun détail nécessaire n'a été négligé.

L'auteur a donné à son ouvrage une disposition qui réunit les avantages des deux formes ordinairement adoptées pour les ouvrages élémentaires ; il l'a divisé d'abord en leçons composées d'un texte suivi, formant le premier

objet d'étude. Il résume ensuite un certain nombre de leçons par un chapitre de demandes, mais sans réponses. C'est à l'élève à les trouver de lui-même, ce qui l'oblige à étudier avec soin le texte dont il doit rendre compte, et les développemens que le maître a dû y ajouter de vive voix; car, ainsi que l'observe l'auteur, on ne pourrait y suppléer que par d'énormes volumes, qui ne donneraient aux élèves que de l'ennui, et dont ils retireraient par conséquent moins de fruit que de ces instructions orales que le maître doit avoir le talent de rendre intéressantes en se ployant au degré d'intelligence de ses élèves; mais, pour empêcher les maîtres eux-mêmes de dévier quelquefois de la marche de l'auteur en corrigeant les réponses des élèves, peut-être aurait-il fallu placer à la fin de l'ouvrage, et pour la direction des maîtres seulement, l'indication des réponses par un renvoi au texte sous le même numéro, quelquefois même par une rédaction exacte lorsqu'elle pourrait laisser de l'incertitude; il y a même des demandes dont la réponse n'est point dans le texte.

Par exemple, demande 99. *Comment conciliez-vous le système de Copernic avec les saintes écritures?* On ne trouve dans le texte que ces mots: *Tycho-Brahé, qui ne savait pas concilier ce système avec les saintes écritures.* On voit ici que ni le maître ni l'élève n'ont aucun guide, et que l'auteur, ayant établi une série de demandes dans l'esprit du plan qu'il a tenu, ne doit pas en laisser chercher la réponse dans un autre texte ni dans le caprice de l'instituteur.

Demande 390. *Combien compte-t-on de nations principales?* Le texte en donne neuf; mais l'auteur, en ayant auparavant compté vingt-quatre, devait aussi les nommer, sans cela on ne peut savoir précisément quelles sont, dans son plan, celles dont il compose ce nombre.

Au total, cet ouvrage, sous le titre modeste de *Leçons élémentaires*, remplit non-seulement une place importante parmi tous ceux que nous possédon's sur le même objet; mais il offre encore un cadre plus vaste que les livres élémentaires de géographie, et le remplit d'une manière digne du savant auteur des *Annales de géographie et de statistique*. Composé et imprimé à Gênes, il devient une nou-

uelle preuve du zèle et du succès avec lequel les hautes sciences sont cultivées loin même de la capitale. L'auteur n'a point voulu y joindre de cartes, pour ne pas rendre son ouvrage dispendieux ; il a indiqué avec raison, pour y suppléer, l'excellent atlas de M. L. J. Lapie, le meilleur que nous possédions aujourd'hui.

---

**APHORISMES, PROGNOSTICS ET PRORRHÉTIQUES D'HIPPOCRATE**, traduits sur le texte grec, d'après la collation des manuscrits de la Bibliothéque impériale, avec une Dissertation sur ces manuscrits et les variantes, par M. DE MERCY, docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur de médecine grecque, et membre de plusieurs sociétés savantes. — Deux vol. in-12.

Il est peu d'auteurs dont le nom soit aussi célèbre que celui d'Hippocrate. L'universalité des connaissances de ce grand médecin est faite pour étonner dans un temps où nos découvertes ont beaucoup ajouté à l'art de guérir. La chirurgie surtout a fait le plus de progrès, parce qu'elle tient plus à la perfection des méthodes et des instrumens qu'à l'observation des symptômes. Cette seule différence explique suffisamment la lenteur de la progression des lumières en médecine. Encore aujourd'hui, on convient assez généralement qu'il y a peu à ajouter aux écrits du vieillard de Cos. Sous le rapport de l'expérience, rien de plus parfait que les *Aphorismes*, les *Pronostics* et les *Prédictions*. Les autres ouvrages du père de la médecine méritent-ils la même préférence, et doit-on leur attribuer cette singulière prérogative d'être uniquement le fruit des veilles et méditations d'un seul homme, qualifié d'immortel, de divin, etc.? Peut-on vraisemblablement supposer qu'il n'exista pas d'écrit sur la médecine avant Hippocrate, qu'il n'aurait eu aucun moyen de profiter des lumières et des découvertes de ses devanciers? C'est là le point essentiel qu'il importe d'éclaircir au milieu de toutes les discussions élevées parmi les savans, pour distinguer les ouvrages qui sont vraiment d'Hippocrate, et ceux que l'on regarde comme supposés. Sans nous arrêter à une nomenclature

sèche des différens traités classés en raison de leur importance, ou de la différence du style et des dialectes, n'ayons égard qu'à l'ordre adopté par Hippocrate, pour assurer les fondemens d'une science dont il devait, dans les temps les plus reculés, passer pour l'inventeur. C'est à la saine critique, aidée d'une analyse sévère, qu'il appartient véritablement de faire sentir toutes les beautés de ce plan original. Nous avons surtout été frappés de cette vérité, dans l'ouvrage de M. De Mercy. Toutes les classifications se rapportent en général à la méthode adoptée par *Mercuriali* : ou bien les écrits d'Hippocrate sont légitimes, et comme tels furent publiés de son vivant; ou ils ont été rassemblés par lui, mais n'ont été mis au jour qu'après sa mort, et avec des interpolations et des additions diverses, par ses fils ou ses disciples : les autres écrits, faux ou supposés, sont évidemment contradictoires avec la doctrine même d'Hippocrate. Depuis, Artemidore Capito et Dioscoride, tous deux grammairiens à Alexandrie, qui furent les premiers éditeurs des œuvres du père de la médecine, *Erotien*, *Galien*, *Cornarius*, *Foës*, *Chartier*, *Haller*, ont tous à peu près fondé leur classification sur le plan de *Mercuriali*. *Grunner*, qui a donné une excellente critique sur le même objet (*De censura librorum Hippocratis*), s'est appliqué surtout à faire connaître toutes les méthodes adoptées jusqu'à lui; et en récapitulant les soixante-sept traités attribués à Hippocrate, il n'en admet que dix qui lui appartiennent véritablement. Ce sont : le Serment, les Aphorismes, le Traité des Airs, des Eaux et des Lieux, les Prognostics, le second livre des Prorrhétiques, le Laboratoire du Médecin, le premier et troisième livres des Épidémies, le Traité du Régime dans les maladies aiguës, des Plaies de Tête et des Fractures. Nous n'entreprenons pas ici de discuter si cette classification est bien ou mal fondée, mais nous avons pu remarquer déjà que le plan de M. De Mercy est tout-à-fait différent; et en cela, il paraît se rapprocher davantage de l'exacte vérité et des grandes vues d'Hippocrate. Les analyses qu'il a ajoutées à chaque traité font connaître l'importance de la matière, le but d'Hippocrate, les qualités de son style, et nous portent à conclure sur la légitimité

et non légitimité des ouvrages du père de la *médecine*. Ainsi les Prognostics et le second livre des Prédictions sont évidemment d'Hippocrate ; mais le premier livre des Prédictions paraît être moins authentique : est-il d'Hippocrate ou de Thessalus ? M. De Mercy discute avec sagacité ce point de controverse, agité si souvent entre les éditeurs, traducteurs et commentateurs d'Hippocrate ; et il parvient à prouver, par des motifs assez plausibles, que ce livre doit être attribué à ce même Thessalus, fils d'Hippocrate. Que M. De Mercy nous permette quelques observations, qui nous ont été suggérées par le plan même qu'il a adopté. En admettant cette uniformité qu'il a remarquée dans Hippocrate, au sujet des Aphorismes et des Prognostics, ces derniers surtout, qui traitent des maladies aiguës sporadiques, le premier livre des Prédictions, où il s'agit spécialement des maladies aiguës épidémiques, et le second livre des Prédictions, consacré tout entier au prognostic des maladies chroniques, ne devrions-nous pas en conclure que ce premier livre appartiendrait à Hippocrate, qui l'aurait lui-même puisé, ainsi que les Prognostics, dans les Prénotions de Cos, pour en former un corps de doctrine avec ses Aphorismes. Au reste, notre opinion ne fait que confirmer la sagesse des remarques de M. De Mercy, au sujet de l'uniformité du plan d'Hippocrate. Nous allons donc essayer de donner quelques développemens à notre proposition, dût-elle passer pour paradoxale. On croit que les Prénotions de Cos furent publiées du vivant même d'Hippocrate ; elles sont comme le prototype des Prognostics et du premier livre des Prédictions qui s'y trouvent presqu'en entier, mais souvent tronqués et dépourvus de cette urbanité et des formes attiques qu'Hippocrate a su imprimer, par une sorte de charme particulier, à ses ouvrages. Ceux au contraire qui ne sont point de lui et qui furent publiés après sa mort, sont peu remarquables par le plan et la méthode. La bigarrure du style, les expressions peu choisies, peuvent tenir à l'ignorance des copistes ; mais l'ordre didactique, qui, ainsi que l'a judicieusement observé M. De Mercy, forme un des caractères les plus authentiques des ouvrages du père de la médecine et qui distingue si éminemment ses écrits,

ne se trouve nulle part dans les ouvrages qui ont été publiés après la mort de ce grand homme.

Qu'on nous pardonne cette digression ; elle n'est rien moins qu'étrangère à notre sujet ; car l'auteur de la nouvelle traduction se propose de publier successivement toutes les œuvres d'Hippocrate, qu'il range en trois sections : les traités *aphoristiques, historiques et théorico-philosophiques*. On peut déjà conclure, d'après cet aperçu, que les travaux auxquels se livre particulièrement M. De Mercy, sont d'une grande utilité pour la science, et méritent de fixer l'attention des médecins. Sous le rapport de la littérature grecque, M. de Mercy a prouvé, par de sages discussions concernant les variantes puisées dans les manuscrits, qu'il possède aussi les talens de bon critique. Le texte grec ramené constamment à l'ionisme, dont se sont écartés si souvent les éditeurs et les traducteurs d'Hippocrate, doit être également pour notre auteur un motif puissant d'encouragement de la part des hellénistes : aussi les plus distingués d'entr'eux, tels que MM. Bosquillon, Clavier, Gail, Boissonnade, l'ont honoré particulièrement de leur suffrage ; et l'un de nos plus célèbres médecins, M. le baron Corvisart, s'est empressé, dès qu'il a eu connaissance du plan de l'auteur, de lui accorder son approbation et des encouragemens pour continuer sa belle entreprise, déjà couronnée du succès par les éloges et les marques d'estime qu'ont accordées MM. les Professeurs de la Faculté à M. De Mercy, et en particulier M. le Doyen et M. Chaussier. C'est sous des auspices aussi favorables qu'il a publié ses *Aphorismes grecs, latins, français*, avec de nombreuses corrections qu'il a faites au texte, maintenant plus pur que dans les autres éditions. A peine deux ans se sont écoulés, que notre laborieux éditeur a publié trois autres traités ; savoir : les *Prognostics* et les deux livres des *Prorrhétiques ou Prédictions*, avec le texte grec en regard du français, des notes, des variantes, et une table raisonnée des matières, ce qui ajoute encore au mérite de l'ouvrage. La traduction nous a paru constamment exacte et fidèle ; nous allons manifester librement notre opinion sur cet objet. Une traduction sans éclat, mais fidèle, mérite la préférence sur une version libre,

où brille d'ailleurs un talent plus remarquable, surtout quand il s'agit des auteurs classiques. Cette condition est bien plus rigoureusement exigible dans un ouvrage de médecine, composé uniquement de sentences très-concises. M. De Mercy nous paraît donc s'être conformé à son modèle en l'imitant autant qu'il l'a pu, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture du premier livre des Prédictions. Les traductions que nous possédions avant celle-ci sont en général peu fidèles et dépourvues de tout intérêt, parce qu'on n'y trouve point le texte grec, ni aucun éclaircissement utile sur aucun point de la science: ainsi nous nous abstérons d'en parler. Le travail de M. De Mercy remplit parfaitement le but qu'il s'est proposé, qui est de régénérer, parmi les jeunes médecins, l'étude d'Hippocrate. On doit le louer de s'être livré à une tâche aussi difficile. L'honorable témoignage qu'il vient de recevoir de S. Exc. le ministre de l'intérieur, est une garantie suffisante de la vérité des éloges qu'il a mérités, et des égards qu'il a droit d'attendre de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences et des lettres.

---

LES PREMIERS PRINCIPES DE LA THÉOLOGIE, prouvés d'après les besoins du temps, et suivis de recherches philosophiques et critiques sur la plus ancienne histoire de la terre en général, et sur celle de quelques départemens de l'empire français en particulier. Par G. BRUINING, membre de la société savante d'Utrecht, etc. — Un vol. in-8°. — A Leyde.

Le titre du livre, et surtout l'avant-propos, font attendre l'exposition d'un système propre à concilier les divers sentimens sur l'interprétation de la Bible. Ce grand dessein serait conforme aux propositions de quelques synodes, et à la tolérance en matière dogmatique que les Actes des apôtres semblent autoriser, ainsi que plusieurs passages des Évangiles même. Suffirait-il toutefois de se borner à ce que les diverses sectes consentiraient à reconnaître? les *besoins du temps* n'exigeraient-ils pas encore d'autres concessions? Si l'on regardait enfin l'amour de l'union comme le plus sûr caractère de la morale religieuse, on aban-

donnerait ce qui peut fournir aux *incrédules* des prétextes trop plausibles.

Cependant les difficultés se multiplieraient, et ce ne serait pas l'une des moindres de trouver un nom convenable pour ce qui resterait alors. On reporte les yeux vers le christianisme des premiers temps : mais, quelle apparence que l'esprit d'une ou de deux sectes peu nombreuses triomphe, et que les plus accréditées abandonnent le fruit des anciennes disputes ! Qui fera les plus grands sacrifices ? Est-il à croire que le Nord revienne à la soumission ? Ce ne serait pas modifier la réforme, mais la détruire. Le Midi renoncera-t-il à l'empire, à cette infallibilité, à cette sainteté exclusive sans lesquelles le catholicisme cesserait d'être, et ferait place à une réformation nouvelle ? Ainsi tous les chrétiens seraient réformés ! cela paraît contraire à la nature des choses. Il est vrai que les protestans même ont singulièrement restreint la libre interprétation des écritures ; mais ils sont encore loin de sentir combien le mot d'un père de l'église, *Credo, quia absurdum*, est d'un génie prévoyant et supérieur aux obstacles : les catholiques seuls l'entendent, eux seuls sont convaincus que, si la raison n'est pas atterrée, elle doit être rebelle. Remontrans, contre-remontrans et autres, tous ceux qui ne sont point Romains pourraient s'entendre ; une pensée commune les réunit déjà ; mais quel changement proposer dans ce qu'on dit essentiellement immuable ; et surtout qu'y a-t-il d'analogie entre ceux qui ont voulu tout discuter, et ceux qui proclament l'impiété de tout examen ?

Quels que soient les obstacles à une réunion formelle, ils n'empêchent pas cette tolérance dont la rectitude générale des idées fait sentir enfin et la justice et le besoin. Mais pour établir l'unité de dogme, l'autorité ne serait pas moins nécessaire que la persuasion ; jamais aucune assemblée n'achèvera cet ouvrage, si elle n'est pas convoquée par un prince dont le grand pouvoir fasse cesser la lutte des intérêts personnels.

La Profession de foi du vicaire savoyard fut écrite *d'après les besoins du temps*, c'est-à-dire pour un temps postérieur à celui des grandes divisions ; mais elle parut

trop tard. L'indifférence avait succédé aux derniers écarts de l'enthousiasme. Je ne sais si l'on a remarqué que Rousseau faisait ce qu'il fallait pour être un chef de secte, raisonnable sans doute et modéré, mais sectaire enfin. Un novateur peut avoir des intentions louables et grandes. Observez Rousseau, suivez-le avec quelque soin dans ses Lettres écrites de la montagne, dans ses habitudes privées, et dans ce qu'il dit lui-même de la Profession de foi. S'il eut quelque dessein caché, je pense que c'est celui-là; mais les circonstances étant peu favorables, peut-être ne fut-ce jamais dans son esprit qu'une idée confuse. La destinée ne le servit nullement. Ce n'est pas en France qu'il eût fallu écrire, et il n'était pas bon qu'il eût pour patrie la république de Calvin. Peut-être eût-il réussi dans l'Amérique anglaise.

C'est trop oublier M. Bruining, d'autant plus que ces vues de conciliation ne forment pas précisément l'objet de son livre. Il se propose surtout de répondre aux incrédules, sans exiger le silence de leur raison; mais malheureusement on ne les persuade point avec des hypothèses arbitraires, une doctrine incomplète et des raisonnemens très-faibles.

Quelques auteurs, qui semblent oublier ou regarder comme nuls les livres faits avant les leurs, répètent de vains raisonnemens vainement imprimés deux ou trois mille fois, et pour justifier la Providence contre ceux qui se plaignent de l'obscurité des nuits, de la rigueur des frimas, de la violence des tremblemens de terre, ils remarquent avec beaucoup de sagacité que toutes les nuits ne sont pas également sombres, et qu'il existe des contrées où les fleuves ne gèlent pas, où la terre s'entr'ouvre rarement; enfin ils prouvent, en dissertant sur l'iniquité punie de temps à autre, et sur l'innocence quelquesfois reconnue, sur les souffrances que l'espoir peut interrompre, ou sur la mort dont on ne sent pas toujours les angoisses, sur l'utilité indirecte des ouragans, sur la beauté des fruits, des herbes, des coquilles; puis, dans un autre chapitre, sur d'autres coquilles, d'autres fruits, d'autres herbes; ils prouvent, dis-je, que tout n'est pas le plus mal possible, et que, par exemple, la peste devant avoir un terme, les contrées que la peste ravage sont visi-

blement sous la protection d'une bonté infinie. Adorateurs de Dieu ! c'est vous-mêmes qui méconnaissez la grandeur de cette cause que vous prétendez soutenir ! Dans vos risibles amplifications vous affaiblissez les espérances du genre humain.

M. Bruining, jugeant, d'après l'objet de son livre, qu'il ne devait pas uniquement s'adresser à quelques savans, ou aux seuls habitans d'une province, mais à tous les hommes sensés dans les divers pays, n'aura pas voulu l'écrire en latin, moins encore en hollandais. Cependant, quelque répandue que soit la langue française, il ne doit point se féliciter de l'avoir choisie ; elle lui est trop peu familière, et ce n'est pas ici qu'il obtiendra de nombreux lecteurs. Sans doute la justice veut que l'on ne prononce pas sur ses ouvrages en général d'après un coup d'œil jeté sur celui-ci ; mais je crains qu'il n'ait rien de plus à prétendre. Pour que les lecteurs des livres français, en France surtout, s'attachent à un ouvrage, pour qu'ils s'occupent du fond, il faut que la forme leur plaise, il faut du moins que l'auteur ait quelque habitude de cette langue dont les scrupules ne sont pas moins nombreux que les caprices.

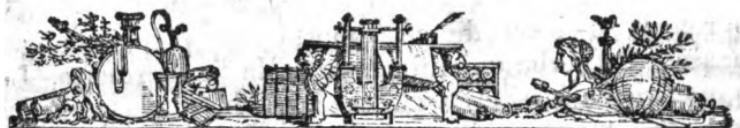
En expliquant, selon ses idées générales, les traditions du déluge, M. Bruining s'arrête à décrire les dernières souffrances des familles humaines et des autres êtres vivans. S'il l'avait fait en latin, ce morceau serait peut-être d'une force remarquable. En français, on ne saurait le citer comme un modèle, bien que le pathétique n'y soit pas épargné ; mais c'est un exemple de la difficulté d'écrire dans une langue que l'on a apprise, et que l'on ne possède pas. « Qui peindra le combat mutuel des éléments, les hommes et les bêtes qui lamentent, meuglent et rugissent, leur suite confuse, leurs efforts infructueux et le désespoir dans lequel ils agonisent enfin ! Les voilà ces vallées déjà inondées et remplies des hardes flottantes de leurs habitans !... Mais l'eau monte sur les hauteurs, et elle accable enfin tous ceux qui s'y sont attroupés. On ils sont en proie aux animaux carnassiers, qui s'y attrouvent de même, ou la misère les consomme, et ils meurent de la mort la plus atroce. Le père arrache des mains de ses enfans mourans le dernier aliment mouillé par la sueur de leurs agonies. Le fils, abattu par sa faiblesse,

» rongé, au-dessus du corps mort de son père, aux tiges  
 » sèches d'herbe qui lui servirent de lit mortuaire. Le  
 » nourrisson égossillé attache ses lèvres bleuâtres aux vides  
 » t.... d'une mère effaîminée jusqu'à la mort, et cherche  
 » dans une goutte de lait sanglant son dernier soutien. Et  
 » la fille de la disette, la fauve pestilence, tourmente ça  
 » et là, de la manière la plus douloureuse, les squelettes  
 » vivans, et leur fait rendre, sur des cadavres puans, les  
 » derniers souffles d'une haleine brûlante ».

M. Bruining n'est pas aussi malheureux dans ses hypothèses physiques sur l'ancien désastre du globe, dont la rencontre d'une comète doit avoir ou inondé ou desséché les différentes parties, et dans ses autres efforts pour concilier avec les opinions de l'antiquité profane plusieurs dogmes du Nouveau Testament ou les récits des livres juifs, dans lesquels il distingue au besoin, c'est-à-dire en plus d'un endroit, le sens positif des formes allégoriques. Selon lui, la famille de Noé ne fut pas la seule épargnée dans la ruine des peuples, Les Mongols, les Nègres, les Malais, etc., doivent leur origine à ces débris des diverses générations; tous les lieux élevés, la Thébaïde même ont pu leur servir de refuge. Les Nègres, les Mongols, ne descendent point d'Adam; mais il est le père des Américains, des Hébreux et des Celtes. Ce mot Adam, signifiant dans l'origine l'homme rouge (couleur des Américains), il faut chercher dans les Andes et l'Eden, et la fameuse Atlantide, dont les montagnes, disait-on, s'élevaient jusqu'au ciel, et d'où sortit un peuple innombrable qui fit la conquête d'une partie de la terre.

Les recherches sur la manière dont ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancien et le nouveau monde furent repeuplés, et sur l'origine d'un nombre de tribus, me paraissent annoncer une véritable érudition, mêlée toutefois à des suppositions un peu vagues, et à des interprétations hasardées. Mais je hasarde beaucoup moi-même en parlant de ces derniers chapitres de M. Bruining, soit parce qu'il ne s'y est pas toujours exprimé d'une manière intelligible pour nous, soit parce qu'il eût fallu les examiner avec une attention plus grande, et que, loin de prétendre juger l'auteur sur ces matières, je chercherais peut-être à m'en instruire avec lui si les autres parties de son livre inspiraient plus de confiance.

SEN\*\*.



## LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

PARIS ANCIEN, PARIS MODÈNE : Religions, Mœurs, Caractères, Usages des habitans de cette ville; Anecdotes curieuses et Faits intéressans. Première livraison : (Paris jusqu'au règne de Philippe-Auguste exclusivement).

### (2<sup>e</sup>. ARTICLE.)

On peut reconnaître encore dans le portrait que les auteurs anciens ont fait des Gaulois, plusieurs traits de la physionomie et du caractère des Français de nos jours. Strabon peint les peuples de la Gaule intrépides et belliqueux. « Que craignez-vous, demandait » Alexandre aux Gaulois qui avaient servi sous Darius ? » — Rien dans le monde, répondirent-ils, rien que la » chute du ciel ». Cicéron avoue que les Romains redoutaient plus les Gaulois que tous les peuples de la terre. Lorsqu'il s'agissait à Rome de faire la guerre aux Gaulois, il était ordonné que les prêtres même ne seraient pas exempts de prendre les armes, et qu'indépendamment du trésor public (*sanctius aerarium*), il y en aurait un autre appelé *gallicum* et *sacrum*. Le mot guerre (*bellum*) était remplacé par celui de tumulte gaulois (*tumultus gallicus*), expression qui semblait indiquer chez ces peuples l'usage d'une levée en masse. Salluste dit qu'avec les Gaulois *il ne fallait pas tant disputer de gloire que de la vie*; et un autre auteur ajoute que les soldats gaulois se prenaient à toutes les guerres, *nullum bellum sine milite gallo*. La brillante parure des Gaulois relevait leur bonne mine; ils portaient de riches étoffes, des colliers et des bracelets d'or<sup>(1)</sup>; ils avaient la taille élevée, une grande chevelure

(1) Il paraît que, dans ces siècles reculés, l'or était abondant dans les Gaules. Luérius, roi des Auvergnats, voulant gagner la faveur de la multitude, et traversant une plaine, monté sur son char, sema des pièces d'or.

blonde, les yeux bleus, la peau blanche, et dans leur figure un air martial. Mais, terribles dans l'attaque, ils se laissaient souvent abattre dans les revers. César et Strabon l'attestent. Tite-Live va jusqu'à dire que, *dans le commencement d'une action, ils étaient plus que des hommes, et sur la fin moins que des femmes*. Ammien Marcellin, Parthenius et plusieurs autres auteurs ont regardé les Gaulois comme une nation polie et généreuse. Polybe nous apprend que les rois d'Asie ne voulaient que des Gaulois pour arbitres de leurs différens. « Nous ne pouvons, dit Cicéron dans sa troisième Philippique, passer sous silence la valeur, la fermeté et la constance des Gaulois, nos alliés : c'est la force de l'empire romain et l'ornement de sa grandeur ».

Le sentiment unanime des anciens est que les Gauloises ne brillaient pas moins que leurs maris dans les champs de Mars, et qu'elles jouissaient d'une grande considération publique. Plutarque nous apprend qu'un des articles du traité d'Annibal avec les Gaulois était conçu en ces termes : « Si quelque Gaulois a sujet de se plaindre d'un Carthaginois, il se pourvoira devant le sénat de Carthage établi en Espagne ; si quelque Carthaginois se trouve lésé par un Gaulois, l'affaire sera jugée par le conseil suprême des femmes gauloises ». On voit que si les Français n'ont point dégénéré, que s'ils conservent la brillante valeur de leurs ancêtres, que si leur gloire militaire remplit encore l'univers, les femmes en France ont perdu quelque chose de leur empire, ou plutôt que cet empire est changé ; car si elles ont cessé de rivaliser de courage avec les hommes dans les jeux sanglans de la guerre, si elles ne forment plus des conseils politiques délibérans, des tribunaux arbitres suprêmes de nos différens, elles soutiennent du moins l'enthousiasme de l'honneur français par le prix qu'elles attachent à ce qui est grand et généreux ; et, par leurs charmes et leurs vertus,

que ramassaien, en le suivant, des milliers de Gaulois. Quintus Servilius Cépion, ayant pillé l'or de Toulouse, qu'il tira, soit des temples, soit des lacs près de cette ville, se forma un butin de quinze mille talens (environ quarante-cinq millions de notre monnaie). C'est enfin, avec l'or et l'argent trouvés dans les Gaules, que César put payer ses dettes immenses, et faire subsister les nombreuses légions qu'il commandait.

exerçant une influence plus puissante que celle du ministère des lois, elles dirigent sans effort, quand les lois commandent sans persuader. Chez nos premiers aïeux, les femmes étaient des juges craints et respectés; elles ont maintenant la magistrature des mœurs, qui a d'autant plus de force qu'elle n'en tient aucune de l'autorité, qu'elle récompense par un sourire et punit par un regard.

L'auteur de *Paris ancien*, M. de M., fait connaître sommairement quel était l'état des lettres dans les Gaules, sous la domination des Romains. Il observe que, depuis le temps de Néron jusqu'à Trajan, le barreau romain a été remplis d'orateurs gaulois; qu'à Rome, les écoles d'éloquence et de droit ont presque toujours été gouvernées par des professeurs nés dans les Gaules, et qu'après Pline le jeune, l'éloquence romaine, anéantie dans la capitale du monde, se conserva long-temps encore, ainsi que l'éloquence grecque, dans les villes de Marseille, d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Bordeaux, et dans celles de Besançon, d'Autun et de Lyon. Domitius Afer, Vibius Gallus, Trogue Pompée, Julius Florus, Pétrone, Phavorinus, Eumène, S. Hilaire de Poitiers, S. Paulin de Nole, Ausonne, Sulpice Sévère, Sidonius Apollinaris, S. Prosper, S. Avit, et plusieurs autres orateurs, historiens ou poètes célèbres dans l'empire, étaient nés dans les Gaules. M. de M. en donne une liste, qui n'est pas complète, avec des notices qui, dans un autre ouvrage, auraient pu recevoir plus de développement.

En parlant du commerce des Gaulois, M. de M. nous rappelle que Strabon admire l'heureuse situation des Gaules, traversées par un grand nombre de rivières, dont les unes se jettent dans l'Océan, les autres dans la Méditerranée : « Il serait, ajoute-t-il, difficile de trouver, » pour le commerce, une position plus heureuse que « celle de Paris, entouré par une grande rivière, dans laquelle l'Yonne, la Marne et l'Oise se déchargent, et qui, par les contours de plus de cent lieues qu'elle fait jusqu'à la mer, quoique Paris n'en soit éloigné que d'environ quarante-deux, est aisée à remonter ».

Le nom de *Francs* ne se trouve pas dans l'histoire ayant

le règne de Valérien. Un nommé Hannibaut, qu'on dit avoir vécu sous Clovis, a le premier prétendu que ces peuples descendaient de quelques fugitifs échappés des ruines de Troie; et cette origine, depuis long-temps regardée comme fabuleuse, a été adoptée par S. Jérôme, par Trithème et d'autres écrivains.

Plusieurs savans, quelques voyageurs, et surtout les amis enthousiastes de la vénérable antiquité, seront un peu scandalisés de voir M. de M. parler de la superbe Troie comme *d'une bicoque, qui, sans Homère et Virgile, serait probablement oubliée*. Autant et mieux eût valu prétendre, à l'exemple de quelques érudits, que cette ville n'a jamais existé. En effet, il est difficile, si l'on admet la guerre de Troie, de se représenter vingt rois et toute la Grèce en armes devant une *bicoque*.

Montfaucon cite un dictionnaire manuscrit, d'environ huit cents ans, qu'il a vu au Mont Cassin, et dans lequel on lisait *Franci à ferocitate*. Nazaire, dans le panégyrique de Constantin, appelle les Francs *peuple féroce*. On lit dans la vie de Sigebert III, *Franci, id est feroce*, et dans les *Gestes des rois de France*, que ces peuples avaient reçu leur nom *à duritatem vel ferocitate cordis*. M. de M. me paraît adopter trop légèrement cette étymologie, qui signalerait les Francs comme le plus barbare de tous les peuples qui habitaient au-delà du Rhin. Le mot *ferocitas* signifiait aussi *courage* et *fierté*, comme le mot *atrox* est employé par Horace pour *invincible*, quand il parle du courage de Caton. On lit dans une ancienne chronique manuscrite (Bibliothèque royale, fonds de Cangé): *Et videns eorum audaciam et fortitudinem, vocavit eos Francos, id est feroce*; ce qui peut être traduit ainsi: « En voyant leur audace et leur force prodigieuse, il les appela Francs, c'est-à-dire belliqueux ». Suivant Robert Gaguin, les Francs reçurent ce nom, soit parce que les Romains les rendirent libres de tout tribut; soit, ce qui est plus vraisemblable, parce qu'ils montraient ce courage qui n'est ni férocité, ni barbarie; mais cette noble vertu guerrière que l'amour de la liberté nourrit dans les cœurs généreux (1). Cette opinion paraît avoir été celle de

(1) *Tradunt enim qui res gestas scribunt, ob eam rem Francos dici, quod sint vel Romano tributo franci, hoc est, liberi; vel, quod verius est,*

Libanius, écrivain contemporain de l'empereur Julien : « Il y avait, dit-il, le long du Rhin jusques vers l'Océan, un nombre presque innombrable de Celtes, si exercés à la guerre et si vaillans que leurs exploits leur avaient mérité le nom de *Φραγτοι*, c'est-à-dire, munis et fortifiés de toute-part, nom que ce peuple a changé en celui de *Φραγκοι* (*Franci*). ».

Lacarry (et non Lacari, comme l'écrit M. de M.) et Tournemine, ont prétendu que les Francs descendaient d'anciens *Gaulois Tectosages*, qui, selon César, s'étaient établis dans la Germanie, vers la forêt d'Hercinie. Mais les deux savans jésuites sont en opposition avec Libanius, et ils oublient que parmi les Francs se trouvaient plusieurs peuples Germains : les Bructères, les Chattes, les Chamaves, les Chérusces ou Chérusques, les Angrivariens, les Attuariens, les Ampsivariens, les Sicambres, les Saliens, les Teuctères et les Usipètes.

Les Francs se firent connaître, sous l'empereur Valérien, par des incursions plus ou moins heureuses. Ils eurent dans les Gaules, vers l'an 287, un établissement qui leur fut confirmé par Julien. Mais ils repassèrent le Rhin après la défaite des Vandales, et ce ne fut que sous Valentinien III qu'ils rentrèrent de nouveau dans les Gaules pour n'en plus sortir. Suivant Tacite, ces peuples se choisissaient des rois pour les gouverner, et des chefs pour les conduire à la guerre : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*. Il semble résulter de ce passage que la royauté et le généralat étaient deux titres différens. On lit dans Grégoire de Tours que le pouvoir des rois n'était pas absolu, *Nec regibus infinita potestas*. Ainsi dans des temps et chez des peuples que nous appelons barbares, on trouve déjà établis des principes qui furent oubliés, dans les âges suivans, et qui ont dû leur retour aux progrès des lumières et de la raison ; mais la théorie des constitutions a produit, depuis vingt-cinq ans, de savantes rêveries et d'épouvantables malheurs, tant il est difficile de mettre en équilibre et en harmonie tous les pouvoirs,

---

*feroces, non ea quidem ferocitate quâ furit insolens barbaries; sed animâ virtute clarissimâ, quam amor libertatis ingennis pectoribus ingenerat.* (*Epist. ad Franciscum Ferrebout, ann. 1468, apud Marten. ANECD. tom. I. col. 1837.*)

de donner une garantie aux droits des peuples, et d'assurer l'indépendance des rois. Les contrats politiques entre les nations et leurs souverains ne peuvent être l'ouvrage d'une seule des parties intéressées, parce qu'elle craint de trop céder, et qu'elle veut se réserver trop d'avantages. C'est ainsi qu'on a vu les Français, pour avoir voulu être trop libres, tomber de la constitution de 1791 dans l'anarchie, et de l'anarchie dans l'esclavage. Heureuse aujourd'hui la France, qui se repose avec une noble confiance dans la sagesse et la bonté paternelle de son roi, qui est appelée à concourir avec lui à poser les bases et les bornes de l'autorité, et qui conservera une sage liberté sous l'égide d'un roi puissant !

Les faits antérieurs au règne de Clovis ont paru si incertains au président Hénaut, qu'il a cru ne pas devoir remonter jusqu'à Mérovée, quoique ce prince ait donné son nom à la première race de nos rois. M. de M. s'est livré à des recherches, qui ne sont pas sans intérêt, sur les anciens rois des Francs. Grégoire de Tours déclare que le premier qui porta ce titre est inconnu. Sulpice-Alexandre, Frigerid et Orose ne l'ont point nommé. Claude Mammartin dans son panégyrique de Maximin, dit que *Génébaude* (ou *Génobon*), *Athec* (ou *Esathec*), furent établis rois par Maximin, ou plutôt confirmés dans la royauté vers l'an 288. Voilà les premiers rois des Francs dont l'histoire ait conservé les noms. L'orateur Eumène parle de deux autres rois, *Ascaric* et *Régaise*, que Constantin fit punir de mort pour avoir violé les traités et fait des incursions sur les terres de l'empire, l'an 306 de J. C. Suivant Ammien Marcellin, un autre roi des Francs, nommé *Mallobande*, fut un guerrier vaillant qui vainquit les Allemands dans une bataille en 378. Grégoire de Tours cite encore, comme rois des Francs, *Théodémer* et *Chlogion* (*Cloidion*). Prosper, dans sa chronique, fait régner Pharamond vers l'an 420, *Faramundus regnat in Franciā*; mais Grégoire de Tours ne parle pas de ce prince, et Frédégaire ne l'a point nommé.

Lorsque Childéric, fils et successeur de Mérovée, s'empara de Paris, et en chassa les Romains vers l'an 470,

après un siège qui dura cinq ans suivant les uns, et **dix** suivans les autres, cette ville n'était plus le *castellum* d'Ammien-Marcellin, ni l'*oppidulum* de Zozime; mais une cité, *civitas*. Ce dernier titre se trouve dans les deux Vies de Sainte-Géneviève, recueillies par les Bollandistes, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Vincent ( depuis Saint-Germain-des-Prés ), en 558, et dans d'autres monumens. Paris n'avait encore que deux portes en 585 : l'une méridionale, élevée sur la place où commencent les bâtimens de l'Hôtel-Dieu; l'autre septentriionale, qui devait être auprès de l'édifice connu sous le nom de Tour de l'Horloge du Palais.

On lira avec intérêt ce que M. de M. dit des basiliques, des ponts, des faubourgs, des cimetières et des murs de clôture de Paris, sous les Mérovingiens. « Déjà, du temps de Charibert, Paris était un objet si important, qu'à la mort de ce roi, ses héritiers Sigebert, Chilpéric, Gontran, voulaient chacun que cette ville fût dans son lot, et qu'enfin il fut arrêté, en 570, qu'elle serait exceptée du partage, et que celui qui y entrerait, perdrait ses droits : mais ce traité ne fut une loi que pour les faibles ».

Le premier palais de nos rois, celui que Chilpéric I<sup>er</sup>. occupa sans doute après l'expulsion des Romains, était situé au milieu de la Cité de Paris (1). Un arrêt du parlement, du 19 mai 1621, porte que, l'église de Saint-Barthélemy avait été la première chapelle des rois, lorsqu'ils habitaient le palais de la Cité, et qu'ils y avaient rendu le pain bénit, comme paroissiens. Quelques auteurs modernes ont prétendu que Clovis avait eu un palais sur la montagne de Sainte-Géneviève; Sauval dit que de son temps on avait détruit, dans l'abbaye de ce nom, la chambre de Clotilde; et Jaillot parle comme subsistant encore en 1775, dans la même abbaye, d'un bâtimen<sup>t</sup> appelé la chambre de Clovis. M. de M. ne croit pas que ce palais de Clovis ait jamais existé, et il fonde son opinion sur ce qu'ayant convoqué un concile, en 577,

(1) *Majus domini regis Francorum palatium, quod est in medio civitatis Parisiacæ.* ( MATTHEU PARIS, ann. 1254 ).

dans la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, depuis Sainte-Géneviève, pour y faire condamner Prætextat, évêque de Rouen, Chilpéric fit dresser à la hâte, selon saint Grégoire de Tours, une tente avec des rameaux, pour y donner à dîner aux pères du concile. Il ajoute d'ailleurs, avec assez de fondement, que les Normands ayant brûlé l'abbaye de Sainte-Géneviève, en 857, tous les bâtimens dépendans de cette abbaye durent subir le même sort. L'auteur de *Paris ancien* pense que l'abbé de Longuerue et le chevalier de Jaucourt se sont trompés, en avançant que Clovis avait établi, en 508, sa résidence au palais des Thermes. Il persiste toujours à croire que cet édifice a été élevé postérieurement au règne de ce prince : mais ce n'est qu'une conjecture.

Childebert I<sup>er</sup>. avait deux palais, l'un dans Paris, l'autre dans les faubourgs de cette ville. M. de M. croit que ce dernier palais était le Louvre. Hadrien de Valois dit qu'il y avait au nord de Paris, pour servir de maison de campagne aux rois, et de forteresse sur la rivière, un château nommé *le Louvre*, *Luparam*, *Luparæ arcem*, *Lapræ castrum*, *Luperam*. « On n'a rien de certain sur l'étymologie du mot *Louvre* : les uns ont cru qu'il signifiait l'*ouvrage* par excellence, ou le chef-d'œuvre, et quel'on a dit *le Louvre*, pour l'*œuvre* ou l'*ouvrage* : d'autres ont eu recours à la langue saxonne, et assurent qu'en saxon, *Louvre* signifie *château*; d'autres enfin, font venir cette dénomination de ce que cette maison était située dans un lieu propre à la chasse du *loup*, et que c'est pour cela que, dans les anciens titres, ce château est appelé *Lupara* ».

M. de M. croit que le jardin de la reine Ultrogote, suivant par Fortunat, ne peut être que celui qui fut appelé, en 1721, jardin de l'Infante, et que l'église où se rendait Childebert, en passant par le jardin de la reine Ultrogote, est l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. On voit, par une charte du roi Dagobert, publiée par Doublet dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, que ce monarque devait occuper le Louvre. Par cet acte, il est accordé asile ou franchise au malfaiteur qui viendra de Paris à Montmartre, ou qui sortant du palais du roi, aura passé le chemin de

Louvres , petit bourg , à cinq lieues Nord-Est de Paris (1).

M. de M. observe que les conquêtes des Francs et l'expulsion des Romains occasionnèrent peu de changemens dans les Gaules ; qu'il n'y eut que deux grands événemens sous la première race , la destruction de l'idolâtrie , et l'élevation des maires du palais ; que sous Childebert I<sup>er</sup> , vers l'an 554 , la religion chrétienne finit par être la seule autorisée , que le titre de maire du palais est probablement aussi ancien que la monarchie , et que Grégoire de Tours et Frédégaire parlent de cette dignité comme déjà établie sous le règne des petits-fils de Clovis. C'est d'après Eginard , Erchembert et le continuateur de Frédégaire , que l'auteur de *Paris ancien* trace le portrait des rois fainéans , et que Boileau a peint si heureusement dans le second chant du *Lutrin* l'avilissement de ces princes :

Aucun soin n'approchait de leur paisible cour ,  
Où reposait la nuit , on dormait tout le jour .  
Seulement au printemps , quand Flore dans les plaines  
Faisait taire des vents les bruyantes haleines ,  
Quatre boëufs attelés , d'un pas tranquille et lent ,  
Promenaient dans Paris le monarque indolent .

L'abbé de Vertot a prétendu qu'Eginard , secrétaire de Charlemagne et auteur des Gestes des rois de France , qu'Erchembert , adulateur de Charles-Martel , et le continuateur de Frédégaire , qui était aux gages de Childebrand , frère de Charles-Martel , n'ont parlé de l'agrandissement et de la puissance des maires du palais , que pour avilir les princes mérovingiens , et que tout ce qu'ils rapportent est inexact et même sans fondement (2). Mais , comme le remarque très-bien l'auteur de *Paris ancien* , « Si l'on admettait sans examen des accusations ou des récusions de cette nature , on ne pourrait plus écrire l'histoire ».

Quelques observations sur l'état des lettres depuis la conquête des Francs , terminent le tableau de Paris sous les Mérovingiens. Lorsque les Francs s'établirent dans les Gaules , il y avait trois langues vivantes , la celtique , la

(1) *Vel ex parte Parisiis veniens Montem Martyrum præterierit , sive de palatio nostro egrediens , publicam viam quæ pergit ad Laparam transierit.*

(2) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* , tom. IV , pag. 764.

latine et la romane ou romance', que les Romains appelaient aussi rustique ou provinciale. Cette dernière langue était composée de celtique et de latin. M. de M. pense que la langue dite gallicane, était la bonne, à moins qu'elle ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, et tel qu'on le parlait dans quelques cantons de la Gaule, avant l'arrivée des Francs. La langue des Francs était appelée *Franctheuch-Théotiste*, *Theutique* ou *Thivil*, et plus communément *Tudesque*. Lorsque le latin fut devenu une langue nécessaire dans les Gaules, la langue celtique ne se conserva plus que dans l'Armorique ( Bretagne ), où les Romains avaient fait peu de séjour, et où s'étaient réfugiés un grand nombre de Gaulois pour fuir la domination des maîtres du monde. Cette langue s'est conservée dans la Basse-Bretagne, dans le pays de Cambrie ( le pays de Galles en Angleterre ), et en Biscaye. D. Pezron réunit un jour trois habitans de ces différens pays qui, en se parlant, furent très-étonnés de s'entendre. Suivant Grégoire de Tours, Chilpéric I<sup>r</sup>. fit ajouter quatre lettres à l'alphabet, parce que la langue avait été enrichie de termes nouveaux, « et qu'on s'aperçut qu'on manquait de caractères pour écrire et pour rendre ces sons jusqu'alors inconnus ».

On voit que l'auteur de *Paris ancien* ne s'est point borné à écrire les annales d'une ville. Il embrasse dans ses vastes recherches, tout ce qui tient aux premiers temps de la monarchie. Il ne manque presque jamais de citer ses autorités. Son ouvrage a le mérite, devenu très-rare, de plaire et d'instruire à la fois.

Dans un troisième et dernier article, j'examinerai ce que M. de M. dit de Paris et de la France sous les Carlovingiens. Il est temps, après vingt-cinq années d'agitations politiques, si funestes aux lettres, que l'histoire nationale reprenne son rang dans l'instruction publique, et qu'elle redevienne l'utile et noble objet des travaux de nos écrivains.

VILLENAVE.

ANNALES DU CRIME ET DE L'INNOCENCE, ou *Choix des causes célèbres anciennes et modernes*, réduites aux faits historiques; par R\*\* et P. V\*\*, anciens avocats. — Paris, chez *Lerouge*, libraire, cour du Commerce.

C'est avec une sorte de prévoyance, une curiosité relative à ses propres intérêts, que l'on observe le mouvement des choses humaines. On cherche dans la marche connue des anciens événemens, quelques probabilités pour l'avenir; jusques dans les récits fabuleux, mais vraisemblables, on s'attache à découvrir par analogie les conséquences de sa situation, les développemens futurs de ses entreprises. Cette autorité des tribunaux, à laquelle on a réservé le nom le plus auguste, le plus éminemment social, et qui inspire tant de sécurité si l'on considère ce qu'elle doit être, ou si peu quand on sait ce qu'elle fut quelquefois; cette force tutélaire qui, pouvant tout ôter, ne peut rien donner, et que toutefois chacun invoque, la Justice a aussi ses incertitudes, ses variations, ses hasards même, et par conséquent ses annales où sont mêlés, parmi de nombreux coupables, des gens de bien justifiés trop tard, et d'autres qui ne le seront jamais.

La collection des Causes célèbres est très-volumineuse; et d'ailleurs les changemens survenus dans les usages et dans les lois rendent indifférens au public un grand nombre des articles qu'elle renferme. En réduisant à dix volumes, dont six ont paru en 1813, ce qu'il y a de plus important ou de plus curieux dans les archives où l'on avait puisé les deux cent cinquante volumes des causes célèbres, on pouvait faire une assez bonne spéculation (car il est à craindre que ce ne soit le mot), et de plus on reproduisait sous une nouvelle forme, des leçons toujours utiles où à ceux dont la droiture n'est que prudence et crainte du châtiment, ou à ceux qui, chargés d'un ministère redoutable, pourraient oublier que la seule négligence est chez eux un commencement de prévarication.

Ce recueil paraît fait dans un bon esprit. Le style n'en saurait être uniforme, puisque souvent les rédacteurs ont

dû se borner à extraire les pièces originales, ou même à transcrire d'anciens rapports. La raison et la justesse s'y montrent en beaucoup d'endroits; on y prolonge, quand il se peut, des doutes qui excitent l'intérêt, et même on laisse ignorer d'abord quelle fut l'issue de l'affaire; souvent aussi l'on pèse la valeur des indices ou des témoignages qui eussent dû faire découvrir l'imposture; mais on n'a pas évité partout les longueurs, la déclamation, les expressions triviales, ou la prétention à narrer d'une manière piquante.

Ces récits sont précédés de quelques détails sur les épreuves et les supplices usités en divers temps chez les peuples les plus connus, et particulièrement en France. Les Génevois avaient la question la plus cruelle: on en serait surpris si l'on oubliait combien est faible, durant des siècles encore, la raison de ceux même qui prétendent n'obéir qu'à la raison. Tous les jours on parle de la barbarie comme d'une chose éloignée: ces discours sont incompréhensibles; beaucoup d'hommes vivans sont nés dans le siècle des exorcismes et des vampires; et ceux qui sont jeunes encore se rappellent que, dans leur enfance, la foule courait à des exécutions où le génie de la loi semblait aussi impitoyable que le génie pervers des malfaiteurs. Sans doute nos pères avaient un esprit cultivé, des mœurs affables, un goût délicat, des arts exquis, des palais et des fêtes. Surpris de tant de gloire, on la célébrait dans des chants puérils. De bonnes lois eussent mieux valu pour des hommes. Au milieu d'une capitale florissante, dans l'assemblée des jurisconsultes les plus savans, les plus éloquens, on ordonnait par habitude l'inutile torture; et tel est l'aveuglement où jette cet amour du passé qu'il se trouverait encore des gens capables de reprocher au nouveau Code d'avoir aboli les restes de cette brutalité absurde. Reconnaissions partout les bienfaits du temps. Plusieurs fois sur la terre, la tranquille raison a fait quelques pas au milieu des orages. « Plus de tortures, plus de ces raffinemens barbares qui forçaien l'homme sensible à s'attendrir sur le sort des plus grands criminels et à maudire leurs bourreaux. »

Outre la notice qui sert d'introduction, diverses notes

de quelque importance donnent des renseignemens sur les lois ou les tribunaux du Danemark, de l'Angleterre et de l'Espagne, sur l'ancien droit d'asile, sur la jurisprudence de l'inquisition, et sur d'autres sujets moins analogues à l'objet principal, les confréries, les jésuites, la secte des trembleurs, les anciens langages usités en France, etc. Quelquefois ces notes sont très-peu motivées, comme celles qui concernent Law, Ramponneau, les Bohémiens; d'autres aussi paraissent trop étendues. Dans l'article Melique, les digressions sur l'art de la coiffure occupent quinze ou seize pages. Au reste ces détails sur la barbe, les cheveux, les perruques et les étuves ont paru curieux aux rédacteurs; et, sous ce point de vue, ils ont admis au nombre de leurs personnages ce Melique dont les prétentions n'étaient pas moins hautes dans son état que celles de Vestris dans le sien. Peut-être aussi les malheurs de Marie Stuart, de don Carlos, d'Alexis Pétrowitz sont-ils et trop connus et trop liés aux intérêts politiques pour qu'on ne soit pas un peu surpris de les trouver parmi ces mémoires des tribunaux qui n'appartiennent pas à l'histoire proprement dite. Il en résulte du moins une grande variété. Le fameux duc d'Yorck, et le cosaque qui prétendit faire revivre Pierre III, se rencontrent à côté du tranquille et infortuné Calas, ou de la cotutisane Molly; Cartouche est auprès du mandiant de Vernou; et à la suite du démêlé qu'eurent ensemble deux barbiers illustres, on trouve le connétable de Bourbon servant contre son roi l'empereur Charles-Quint. Dans cette dernière histoire, les auteurs combattent ce qui est allégué dans l'*Essai sur les Mœurs*, en faveur de ce prince que Voltaire voulait disculper non pas de rébellion, mais de trahison.

Parmi les vicissitudes remarquables auxquelles tant d'individus furent exposés, soit par leurs propres intrigues, soit par la fatalité, l'on peut distinguer les honneurs presque divins rendus à Naylor, et le châtiment honteux qui les suivit. Le rôle que joua Naylor rappelle celui d'un autre imposteur sur lequel on a beaucoup plus écrit, de Sabbataï-Sevi, ce Messie dont les Juifs baissèrent les pieds avec tant de joie, et qui s'étant rendu à Constantinople aveo

le dessota d'y détrôner le sultan, y finit ses jours dans l'ignominie. Si Naylor, qui parut vers le même temps, mais dans un pays où il semblait plus difficile de s'élever par des moyens ridicules, ne devint pas aussi grand d'abord que le régénérateur d'Israël, il fut ensuite moins avili. Disciple de Fox, il se chargea bientôt, comme lui, de faire revivre le feu sacré. Le nouveau prophète des trembleurs se connaissait en éloquence, c'est pourquoi les sectateurs qu'il avait à Bristol lui écrivirent ainsi : Venez, ô le plus beau d'entre les enfans des hommes, ô fils unique de Dieu, prophète du Très-Haut, soleil éternel de justice, prince de paix, véritable sauveur, venez. Il n'y manqua pas, il fit son entrée à Bristol, et au milieu des acclamations, on l'appela le Dieu des armées. Quelque temps après ce soleil de justice fut mis au pilori, flagellé par le bourreau, marqué au front, et condamné à la prison pour le reste de ses jours. Cependant les démarches de ses partisans lui eussent procuré la liberté; mais « il pré-» fera ses fers à la rétractation : il se consola de sa captivité » par le présens nombreux qu'il reçut; il en soulagea » l'enui par les lettres qu'il écrivit, et par les livres qu'il » composa.... Sa prison devint pour lui une retraite phi-» losophique ».

Les deux lettres qu'une femme nommée Lescombat écrivit à son amant, chargé par elle d'assassiner son mari, sont pleines du délice d'Hermione. En voici les passages les plus remarquables : « Songe à ce que tu m'as promis; » je me repose ~~sur~~ <sup>à</sup> toi du soin de ma vengeance. Prends » bien ton temps; songe qu'il y va de ta vie et de la » mienne. Vois jusqu'où va ma fureur: si tu ne te sens » pas assez de fermeté pour me servir, avoue-le-moi; il » est d'autres moyens que je mettrai en usage. Que j'ap- » prendrai avec plaisir la mort de mon époux! avec quelle » joie je verrai son meurtrier! J'aimais tu n'auras paru si » aimable à mes yeux. Mais, hélas! les craintes que tu » m'as fait voir m'en annoncent de nouvelles. Non, tu » n'auras pas le cœur de me satisfaire. Tu appréhendes » de perdre ce peu d'instans qui forment le cours de notre » vie. Tu ne m'as jamais aimée: tu n'as jamais senti » pour moi ces scellées impénétrables que l'amour inspire... »

» Si je m'étais abandonnée à tout autre qu'à toi , mon  
» époux ne serait déjà plus. Crois-tu donc m'intimider  
» par tes vaines clamours ? Tu me fais une image horrible  
» des tourmens que subissent les criminels. Tu m'apprends  
» que tu n'aurais pas le courage d'y résister , que tu m'a-  
» vouerais ta complice. N'importe ! poursuis ; ne t'embar-  
» rasse point du soin de mes jours. Ils me seront odieux si  
» mon époux vit ; j'en fais le sacrifice de bon cœur, pourvu  
» que je sois rassasiée du sang du barbare que je déteste.  
» C'est assez t'en dire. Que ne vas-tu , malheureux, dès  
» à présent me dénoncer à la justice ? Je te crois capable  
» de tout. Cependant , si tu peux remplir mes vœux , si  
» je vois couler le sang de mon époux , attends tout de  
» moi. Je donnerais mille vies pour toi. Tu seras toujours  
» le dieu de mon cœur. On n'aura jamais tant aimé que  
» je t'aimerai. — C'en est fait , monsieur ; je vais renouer  
» avec mon mari pour me venger de vous. Je veux l'ai-  
» mer autant qu'il doit me détester. J'avais compté sur  
» vous , j'avais été assez bonne pour ajouter foi à toutes  
» vos grimaces et à tous vos dehors trompeurs..... J'ai  
» tout méprisé , tout rejeté pour toi , perfide ! Croira-t-on  
» jamais qu'un homme qui régnait sur mon âme , et qui  
» m'assurait que je régnais sur la siehne , n'ait pas daigné  
» me délivrer de mon plus cruel ennemi ?... Ne viens pas  
» t'offrir à moi davantage : ne viens pas me proposer le  
» secours de ton bras.... Fatal pouvoir de mes attractions,  
» sur quel objet indigne as-tu agi ? Va , lâche ! il ne t'est  
» réservé qu'un funeste destin. Mon mari vivra donc !  
» Ah ! pensée qui m'anéantit ! Je serai obligée de voir tou-  
» jours celui que j'ai trahi tant de fois ! Et pour qui ?  
» Pour toi , traître ! pour toi qui devrais te faire un de-  
» voir , une gloire de l'immoler..... Que je vais traîner  
» une vie affreuse ! Mon plus grand tourment sera de  
» songer à toi , de penser que j'ai été assez lâche , assez  
» faible pour te donner mon cœur. Hélas ! tu le possèdes  
» encore : je ne le sens que trop aux mouvemens confus  
» qui m'agitent. Rends-toi donc digne de sa possession.  
» Cours , vole assassiner mon mari ! Ne va pas combattre  
» avec lui : le sort des armes est incertain. Qu'il meure !  
» c'est tout ce que j'exige. » Avec cette énergie , cet em-

portement, on peut avoir le double malheur d'entraîner les autres et de se persuader soi-même. Quand le cœur parvient à commander à la raison, il n'y a plus rien qui doive surprendre dans un tel oubli non-seulement de toute retenue, mais de toute précaution, dans un trouble qui même ne permet pas de présenter sous un aspect moins révoltant des desseins criminels, ou dans cet aveugle besoin, ce désir insatiable d'une prétendue vengeance à peu près inutile. Les passions livrées à leur cours naturel conduisent à l'extravagance; et c'est ce qui doit, dès le principe, les faire regarder comme étrangères aux vues d'ordre social et de bonheur domestique. Que ceux qui ne veulent point qu'on se prémunisse en général contre les passions, qui disent que cette effervescence est nécessaire au mouvement du corps social, et qui croient indifférente toute faiblesse du cœur, toute préoccupation de la pensée dans lesquelles il n'y a rien d'expressément criminel, que ceux-là remarquent enfin que de degrés en degrés la passion dérangerà tout esprit plus vif qu'étendu, si une fois on l'admet comme l'un des motifs dont on peut légitimement s'autoriser.

Aux lettres de cette femme, où, malgré la répugnance que le sujet excite, l'on trouve les mouvements, les ressources de l'art qu'on remarquerait dans un orateur, à cet abus d'une sorte d'éloquence, on pourrait opposer un morceau dont la simplicité même inspire un tout autre intérêt, et qui pourtant n'eut point, pour repousser une accusation insensée, le pouvoir qu'eut le premier pour déterminer au crime. Dans les colonies anglaises, en Amérique, le zèle animé par la lutte contre les sectes nouvelles qu'il proscrivait, se mit à livrer aux flammes beaucoup de gens *convaincus* de sortilège. Au nombre des victimes de ce moment de folie, était une femme nommée Martin qui, se croyant sûre de périr quoiqu'elle n'eût rien avoué, s'occupa moins d'elle-même dans son mémoire que du salut des malheureux qu'on persécutait comme elle. « Votre humble et malheureuse suppliante, n'ayant aucun crime à se reprocher, ne peut que juger favorablement de ceux qui se trouvent dans le cas dont elle gémit pour elle-même.... Le ciel connaît mon

» innocence..... Je ne vous demande point la vie ; mais » je souhaite qu'on mette fin à l'effusion du sang innocent. Quoique je sois persuadée que vous employez tous » vos efforts à découvrir la vérité, cependant le témoignage de ma propre conscience m'assure que vous êtes » dans la plus triste de toutes les erreurs. Je vous suppose plie donc d'examiner de plus près quelques-uns des » malheureux affigés qui, par la faiblesse de leur esprit, » se sont reconnus coupables. Vous verrez qu'ils vous » trompent, en se trompant eux-mêmes. Je suis sûre du » moins qu'on le verra dans le monde où vous m'allez » faire passer, et que tôt ou tard il se fera un grand » changement dans vos idées ». Ce changement se fit bientôt. Elles changent sans cesse les idées superstitieuses et les opinions des hommes prévenus. Le fanatisme devient ridicule aux yeux même qui le regardaient comme une inspiration divine. L'erreur n'a qu'un temps ; mais ce temps est tout pour le malheureux qui périt. Tous ceux qu'on soupçonne injustement, seraient justifiés peut-être s'ils pouvaient vivre assez long-temps. La condamnation aux travaux publics a cet avantage sur la peine de mort : elle laisse du moins à celui qui n'est pas coupable une triste espérance, et quelques moyens possibles de justification.

Dans la défense, un peu longue, mais fort originale du frère du célèbre Rameau, dans ses plaintes sur l'ingratitude de la ville où il demeurait, sa ville natale, on retrouve et le mot de Socrate qui, devant prononcer sur la peine qui lui est due, se condamne à être nourri dans le Prytanée aux dépens des Athéniens, et celui de Rousseau qui, fatigué de tout ce qu'il éprouve au sujet de l'*Emile*, déclare qu'un gouvernement sage lui eût fait, pour ce livre même, ériger une statue. Le musicien se compare aux Amphion, aux Homère, aux Pindare ; on voit aussi qu'il ne ressemble pas mal à Scipion l'Africain. « Si je n'ai pas, dit-il, repoussé l'ennemi de vos murs, j'ai du moins chassé la tristesse et l'éhui de vos cœurs. On exila Scipion ; on veut m'exiler aussi, car me mettre à la taille, c'est la même chose..... Si huit ou dix villes de la Grèce ont élue une quelq;

» sur l'honneur auquel elles prétendaient d'avoir vu naître  
 » le divin Homère, trente villes de la France se sont  
 » disputé l'avantage de jouir de mes talens..... Paris  
 » même..... J'aurais, dans cette ville, marché à grands  
 » pas vers la gloire ; mais j'ai voyagé comme Ulysse, et  
 » comme lui j'ai préféré ma patrie à l'immortalité. Am-  
 » phion rassembla des pierres au son de sa lyre, et tout  
 » d'un coup il parut une ville : croyez-vous qu'Amaphion  
 » y payât la taille?.... Je n'ai pas bâti la ville de Dijon,  
 » mais est-ce ma faute?.... Dans la prise de Thèbes,  
 » Alexandre épargna la maison de Pindare..... O mes  
 » concitoyens ! à qui réservez-vous ces distinctions ? Bril-  
 » lante pyrotechnie, vous les mériterez sans doute. Vous  
 » serez bientôt l'âme des spectacles, l'ornement des sou-  
 » pers les plus délicats..... La musique, on la reléguera  
 » dans nos temples, et à peine on la croira digne de chan-  
 » ter les louanges de Dieu ».

Ne craignons point de consacrer quelques momens à des idées plus sérieuses. Qui pourrait lire comme de simples anecdotes tant d'événemens, ou horribles, ou déplorables? Dans les sombres archives des tribunaux, chaque page offre aux particuliers même une instruction sévère. En les parcourant, on doit sentir toute l'incertitude de ces conclusions que, dans les rapports ordinaires de la vie, on tire précipitamment d'un fait isolé, de quelques paroles mal interprétées. On les prend pour des témoignages suffisans des intentions les plus secrètes ; et c'est sur de tels fondemens que l'on ose traiter avec mépris des hommes à qui le mépris et la dureté causent des peines inexprimables ! Plusieurs d'entre eux, s'ils pouvaient faire connaître le vrai, s'ils étaient mieux entendus, s'ils obtenaient justice enfin, seraient excusés ou chéris, seraient bénis peut-être et admirés de tel qui les injurie par un aveugle amour de la justice même.

D'où viennent tous ces maux ? de l'art de feindre. Quel l'animadversion des hommes de bien soit réservée au mensonge, à l'hypocrisie, cause, aliment ou prétexte de toute iniquité. Si vous ôtez à cet art d'exprimer ce que l'on ne sent pas, une partie du moins de ses dangereux

moyens, le crime devient rare, et l'innocence est presque toujours disculpée. Mais quand les signes de la simplicité du cœur sont généralement méconnus, quand de vaines pratiques peuvent fasciner les yeux de la multitude, le malfaiteur, ayant l'espérance d'en imposer dans l'habitude même du crime, se déguise avec un artifice égal aux fureurs de ses passions, à la grandeur du péril dont il est menacé. Alors tout principe est équivoque, toute apparence devient spécieuse; la confusion s'introduit jusques dans le sanctuaire; et bientôt les ministres des lois abusant de leurs perplexités même, vingt pays sont couverts de l'opprobre des tortures ou de l'inquisition, Cependant l'incertitude redoublera peut-être; les violences la dissiperont rarement. Quand les juges abandonnent la modération, le scélérat s'affermi dans sa funeste persévérance; et l'on voit un « Desrues braver les tortures, ou la mort, » et se comparer à l'infotupé Calas; sa vie entière consacrée au crime semble n'offrir que le tableau des vertus; « le sang de ses victimes s'élève contre lui, mais toutes les présomptions parlent en sa faveur; dans l'ombre il se repaît du plaisir de voir souffrir, mais il s'offre en public comme l'être religieux, sensible et bon par excellence; il élève vers le ciel ses mains dégouttant du sang qu'il a versé; à l'aspect du crucifix il ose dire: « Je vais donc souffrir comme toi » !

On a publié en Allemagne un livre intitulé: *Découverte et punition de crimes secrets et grands*. Le hasard seul a fait connaître et punir la plupart de ces crimes. Sans doute tant de monumens des erreurs juridiques, et de l'insuffisance des lois, remplissent enfin d'une défiance nécessaire ceux qui ont à prononcer sur la vie, sur l'honneur des hommes. Que d'accusés reconnus par des témoins qui ne les avaient jamais rencontrés! Que de faux aveux arrachés par la crainte! que d'erreurs qu'il faut attribuer à la seule faiblesse de notre esprit! mais aussi que de négligences, quelle légèreté, quelle déraison quelquefois, et que de prévarications! Des hommes qui n'avaient pas même contre eux de fortes apparences, souffrissent des maux auxquels ils n'auraient pas voulu se sou-

mettre pour racheter leur vie ; et quand le jour tardif , le jour de la vérité parut , il leur fut accordé.... de sortir des cachots.

Ils sont dignes à jamais de la vénération publique ces magistrats qui ne se bornèrent pas à éviter les reproches d'une conscience froide et vulgaire , qui furent intègres avec une énergie plus imposante , qui cherchèrent la vérité , qui voulurent qu'elle triomphât , qui eurent soif de la justice. Un particulier est frappé de deux coups de couteau ; on saisit penché sur lui l'homme qu'il déclare être son assassin , que deux témoins accusent , et à qui appartient le couteau que l'on retire de la plaie. L'accusé est livré aux tortures. L'obligation de condamner un homme qui jouissait de l'estime générale « tourmente le juge..... » Durant la nuit , il est troublé , agité , il ne peut fer- » mer les yeux. Attentive à tous ses mouvemens , son » estimable compagnie l'interroge. Elle apprend que..... » deux témoins ont vu commettre le orime au clair de » la lune : Y avait-il lune cette nuit-là ? Ces mots sont un » trait de lumière. Le juge se précipite hors du lit. Il » vérifie ; il n'y avait pas de lune. Les témoins sont dé- » crétés de prise de corps. L'homme qui se prétendait » assassiné , pour perdre son ennemi , s'était fait lui-même » deux blessures peu profondes ». — A la Rochelle , deux » frères honnêtes avaient le double malheur d'être brouil- » lés , et de plaider l'un contre l'autre. Un régiment ar- » rive : deux soldats supposent que l'un des deux frères » leur a offert vingt-cinq louis pour assassiner l'autre. » Ils en donnent avis à celui-ci , dont ils reçoivent le » double..... Il y a deux témoins qui ne se démentent » point à la confrontation ; et l'infortuné , condamné à la » roue..... placé avec ses fers sur la sellette , répétait bien » qu'il était innocent ; mais l'instruction était lumineuse.... » Cependant le magistrat Hurson n'imagine pas comment » un homme , jusques-là honnête , peut avoir eu l'idée de » faire assassiner son frère. Mettant dans la balance la » passion et l'intérêt d'un côté , de l'autre l'honneur et » la nature , il ne voit pas que le crime soit possible. Il » fait plus , il envisage l'accusé , lui parle , se pénètre de » sa première idée. Tout à coup , par une espèce d'ins-

» piration, et comme transporté hors de lui-même, il  
 » quitte sa place pour remplir celle du ministère public ;  
 » donne plainte en calomnie contre les deux témoins,  
 » en disant que, s'il se trompe, il paiera la réparation;  
 » obtient le sursis.... envoie à la Rochelle, fait amener  
 » les deux soldats, leur fait avouer leur complot, etc. » —  
 Le président Dupaty, se chargeant de défendre des hommes  
 dont il présumait, dont il devinait l'innocence, s'exprima  
 ainsi dans son mémoire : « Je crois devoir prévenir tous  
 » ceux qui n'attachent leur intérêt qu'aux malheurs bril-  
 » lans des passions, jamais aux malheurs obscurs des  
 » besoins, qui craindraient de dégrader leurs larmes en  
 » les répandant sur les infortunes du peuple, je crois  
 » devoir les prévenir que ce mémoire ne les regarde  
 » point. Ces trois hommes que je défends ne sont en effet  
 » que des hommes; tout ce que je sais d'eux.... c'est qu'ils  
 » vivaient paisibles dans des chaumières, et que depuis trois  
 » ans une absurde et monstrueuse calomnie les a traînés  
 » de prisons en prisons, et de tribunaux en tribunaux,  
 » jusqu'à la roue ». Il interrogea ces trois hommes, il  
 s'occupa d'eux avec le plus grand zèle, il parvint à les  
 sauver. Celui des trois qui avait le moins souffert avait  
 eu la moitié du corps enflé pendant six mois.

On ne saurait se délivrer de cette idée, que la basse-  
 condition de la plupart des malheureux qui tombaient  
 sous la main des bourreaux, que le dédain avec lequel  
 on voyait leur vie obscure empêchait de sentir l'horreur  
 des tourmens recherchés et prolongés. L'opinion générale  
 n'est guères que l'opinion des premières classes. Cela peut  
 être vrai dans tous les temps, et surtout quand les lumières  
 sont peu répandues. Il n'était pas naturel qu'on s'intéressât  
 beaucoup à de misérables serfs. Quelques-uns sans doute  
 pouvaient périr cruellement sans avoir fait aucun mal;  
 mais enfin ce n'était pas là une calamité publique, et  
 toute précaution était bonne pour garantir, contre les atten-  
 tats de ces gens de rien, les moindres propriétés des hon-  
 nêtes gens !

Un auteur moderne regarde comme un reste de l'aveugle  
 désir de se venger, premier sentiment de justice des sau-  
 vages, la dure sévérité des lois chez plusieurs peuples

actuels, ainsi qu'une certaine rigueur générale contre les prévenus, une sorte d'animosité qui ne parut pas toujours étrangère à l'esprit de la magistrature. Si même, ajoute-t-il, on présentait à la plupart des hommes un moyen infailible de corriger le coupable par de bons traitemens, ils hésiteraient à l'adopter, ils demanderaient où est l'expiation, la vengeance.

La fin qu'on doit se proposer n'est pas de punir les crimes, mais de les prévenir. Je veux dire que le châtiment n'est bon que par ses effets présumés, et qu'on n'aurait aucune raison de punir les fautes, ou même les forfaits, s'il était vraisemblable, s'il était démontré que le nombre en dût toujours être le même, soit qu'ils restassent impunis, soit qu'on aggravât le châtiment et qu'on inventât de cruels supplices. C'est moins par des violences, toujours odieuses à l'homme sage, que par de justes proportions et par la visible utilité des lois, qu'on pourra rétablir dans presque tous les esprits, le sentiment du devoir sans lequel il n'est point de droiture réelle, c'est-à-dire point de modération sans faiblesse, point de retenue sans impuissance.

Toute punition dont il ne résulte aucun avantage formel pour l'individu dont la sûreté ou les intérêts ont été compromis, toute punition qui ne peut être regardée que comme un effet de la vindicte publique, n'est juste et même n'est convenable que dans la supposition de l'amendement du malfaiteur, ou de l'effroi de ceux qui songeraient à l'imiter. Si vous allez plus loin, si le ressentiment ajoute aux mesures sévères de la prudence des rigueurs sans but, si des affections particulières vous font oublier ainsi les lois de l'ordre public, supprimez le mot de justice. Que faites-vous en effet? vous travaillez à autoriser les criminels, en réalisant cet état de guerre qu'ils supposaient entre eux et la société. Dans leurs faux raisonnemens, ce qu'ils doivent souffrir paraît un compensation des excès qu'ils aiment; et, jusqu'à un certain point, ces représailles inutiles deviennent leur excuse. Quant à moi, dit Montaigne, tout ce qui, en la justice même, est au-delà de la mort simple, me semble pure cruauté.

Heureux, depuis l'amélioration des lois, je ne dis pas

les accusés, mais les magistrats ! ils n'ont plus à ordonner l'inconcevable question, cette mesure essentiellement inique, par laquelle on fait à un homme des maux affreux, dans le dessein d'apprendre s'il mérite qu'il lui soit fait quelque mal. Ils n'ont plus à régler froidement le détail de ces supplices auxquels l'imagination des sauvages les plus farouches, des brigands les plus féroces n'ajouterait rien ; à faire préparer au milieu des plaisirs et de la mollesse de nos villes, les coins, les barres et les roues, l'huile, la poix et le soufre ; à commander que l'on rougisse les tenailles, que l'on allume les charbons, que les souffrances soient calculées, que pour les multiplier on les suspende au besoin, que les couperets soient peu tranchans, que les chevaux soient tour à tour excités ou retenus, et que le feu consome lentement les divers membres, de peur que les forces ne manquent à la douleur, et que le terme du désespoir ne soit avancé.

SEN\*\*.

---

CAMPAGNE DE Moscou en 1812, ouvrage composé d'après la collection des pièces officielles sur cette campagne mémorable, où plus de trois cent mille braves Français furent victimes de l'ambition et de l'aveuglement de leur chef ; par R.-J. DURDENT. — Paris, chez A. Eymergy, libraire, rue Mazarine, n°. 30 ; Le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 8.

Si les Français n'étaient généralement convaincus que Buonaparte les trompait avec la plus inconcevable impudence sur ce qu'il leur importait le plus de connaître, il suffirait d'un seul ouvrage tel que celui-ci pour leur prouver cette vérité humiliante. M. Durdent n'a eu besoin, pour rétablir les faits, que d'opposer aux *bulletins* mensongers de l'opresseur de la France les relations fidèles des militaires alors nos ennemis. Le ton de l'indignation et celui d'une douleur profonde dominent dans tout le cours de ce récit ; et l'auteur a bien senti qu'il n'avait besoin que d'être exact pour communiquer à ses lecteurs les sentimens qu'il éprouvait. Il regarde avec trop de raison la campagne de Moscou comme l'un des plus grands

mâlhéurs qui aient jamais affligé une nation, et comme l'entreprise qui, jusqu'à la postérité la plus reculée, accusera le plus un homme pour qui répandre le sang paraissait être une espèce de besoñ. Voici comme il débute :

« Cette effroyable catastrophe est unique dans les fastes de l'histoire. Pour en trouver quelqu'une qui lui ressemble, il faut remonter jusqu'à l'*expédition* de Darius contre les Scythes, qui, toutefois, ne coûta pas autant de sang et de larmes à l'humanité, et n'eut point des résultats aussi extraordinaires. Les époques les plus malheureuses de la France, dans les temps où nous combattions sous la noble bannière de nos lis, ne peuvent nullement entrer en comparaison avec cette déroute. Bien plus, notre révolution si sanglante et la vie même de Buonaparte, n'offrent rien qui puisse être mis en parallèle avec une si grande *consommation* (1) d'hommes. Accoutumé à répandre le sang humain par torrens, il put se vanter cette fois d'en avoir versé la plus grande quantité dans le plus petit espace de temps. Ce fut ainsi qu'il parvint à surpasser sous ce rapport ses campagnes d'Italie et d'Allemagne, ses funestes expéditions d'Égypte et de Saint-Domingue, et jusqu'à son exécrable guerre d'Espagne ».

Ce qui est démontré par l'auteur avec la dernière évidence, c'est que les Russes eux-mêmes avaient averti Buonaparte du sort qui attendait sa brave et malheureuse armée. Une proclamation de l'empereur Alexandre entr'autres est une pièce d'un genre très-extraordinaire. Dès le mois d'août, c'est-à-dire environ trois mois avant la catastrophe, ce prince déclarait que son ennemi, même lorsqu'il serait victorieux, ne *pourrait échapper au sort du belliqueux Charles XII*, et il lui prédisait qu'il aurait à combattre les *saisons* et la *famine*. Jamais, en effet, on ne pourra concevoir l'esprit de vertige dont Euonaparte était frappé, lorsqu'il s'obtina, contre toute raison, à rester dans une ville en cendres, et à ne se mettre en route pour revenir que quand l'hiver et toutes ses rigueurs eurent atteint

---

(1) On sait ; et M. Dardent le répète, que Buonaparte se servait de ce mot de *consommation* lorsqu'il contemplait sur le champ de bataille les cadavres de ceux qui avaient été sacrifiés à son ambition.

nos infortunés concitoyens. L'auteur n'a que trop de facilités pour faire sentir les contradictions et les absurdités des fameux bulletins. Son récit animé devient du plus vif intérêt, lorsqu'il représente les Français expirant par milliers sur les routes depuis Moscou jusqu'à Wilna. Il paraît avoir éprouvé lui-même les sentiments les plus pénibles, car il se hâte de terminer son récit au moment où, lâche déserteur, Buonaparte abandonna son armée un peu après le passage de la Bérésina. On voit trop qu'ayant puisé, comme il l'a fait, tant de vérités pénibles aux sources les plus authentiques, il n'eût tenu qu'à lui d'entrer dans de plus grands détails, et d'attirer encore plus sur le plus coupable des hommes les malédictions de tout ami de l'humanité.

Il est toutefois dans un si affligeant récit une considération qui doit frapper tous les esprits, et que l'auteur ne pouvait laisser échapper, c'est que le repos de l'Europe, le retour de nos rois, la *paix* enfin, ce mot si doux à prononcer après tant d'affreux massacres, et qui blessait tant des oreilles de Buonaparte, ont été le résultat immédiat de de tant de malheurs. Certes, M. Durdent, après avoir été forcé de peindre tant de scènes déchirantes, a dû éprouver un soulagement réel en s'arrêtant sur ces idées consolantes. Pour faire sentir que son ouvrage a été composé dans un très-bon esprit, nous insérerons ici le passage qui le termine.

Après avoir rapporté une dernière proclamation où l'empereur Alexandre annonçait à la face de l'univers son dessein d'opérer l'indépendance des nations, l'auteur ajoute :

« Il l'a atteint le but qu'il se proposait dès lors, ce prince magnanime, ou plutôt il a mis la dernière main à son noble ouvrage. Aidé de ses dignes alliés, il ne s'est point borné à les affranchir de fers que nous portions comme eux, il nous a fait participer aux mêmes bienfaits, il nous a rendu *le bien* pour *le mal*, comme il le disait dans une autre proclamation ; car il savait avec toute l'Europe que nous souffrions les premiers des maux dont elle était accablée. Français, que le droit de la guerre a livrés momentanément à ce monarque, c'est à

vous surtout de vous réjouir ! Vous allez revoir votre patrie , mais non pour être de nouveau précipités , le fer à la main , sur les autres nations. Vous la reverrez heureuse et libre. D'innombrables guerriers se sont rassemblés des bords du Borysthène , de la Néva , de la Sprée , du Danube , du Tage et de la Tamise ; et , grâce à cette réunion unique dans les fastes de l'histoire , il nous a enfin été permis , à nous Français , d'arborer la couleur sans tache , de redemander , de revoir parmi nous les descendans de Saint Louis et de Henri IV , les frères , la fille , les neveux , les parens de Louis XVI ! Français encore captifs en Russie , votre roi et le nôtre avait (1) déjà intercédé pour vous près du plus généreux des vainqueurs. Nous gémissions de ce que tant de milliers de vos braves compagnons d'armes ne peuvent plus être comme vous rendus au sol natal ; mais , en pleurant leur trépas , vous adorerez avec nous les voies impénétrables de la Providence ; elle a voulu qu'un désastre épouvantable , suite d'une expédition insensée , fût un moyen aussi sûr que terrible de nous rendre nos princes légitimes , de nous affranchir à jamais du plus affreux despotisme qui ait opprimé les nations , de fixer sur des bases inébranlables la paix et le bonheur de la France , de l'Europe et de l'univers ».

Nous n'hésitons point à déclarer que de telles pensées sont faites pour être approuvées par tous les gens de bien , à quelque nation qu'ils appartiennent ; elles terminent fort convenablement un ouvrage rempli de faits très-importants , et où l'auteur s'est montré constamment énergique , sans tomber , comme il était trop facile , dans la déclamation. Si les événemens qu'il retrace sont affreux , on sent qu'ils l'ont affligé lui-même le premier , et qu'enfin les sentimens d'horreur que cette lecture inspire envers Buonaparte , ne doivent être attribués qu'à lui-même et à la force de la vérité. C'est une réflexion qui ne pourrait échapper à ses partisans , si un aussi cruel ennemi de l'humanité pouvait en conserver encore.

(1) Et non pas *avaient* , comme on le lit dans le texte , par une faute d'impression qui dénature le sens de la phrase , et qui , par bonheur , est trop forte pour ne pas être aperçue et corrigée par les lecteurs les moins attentifs.

LES RUINES DE PORT-ROYAL DES CHAMPS, en 1809, année séculaire de la destruction de ce monastère, par *M. Grégoire, ancien évêque de Blois, membre du Sénat et de l'Institut*: — Un vol. in-8°. Nouvelle édition.

L'ÉGLISE a été long-temps déchirée par les querelles des *Jansénistes* et des *Molinistes*, et la destruction du monastère de *Port-Royal*, regardé comme le foyer du *jansénisme*, prouve l'immense crédit dont jouissaient les *meneurs* de la *cabale jésuitique*, toujours opposée aux hommes assez courageux pour ne pas sacrifier leurs devoirs à la crainte de sa vengeance.

Les disciples de *Loyola*, qui redoutaient les compagnons d'*Arnauld* et de *Pascal*, dont l'austérité formait un contraste si frappant avec la *morale relâchée* qu'enseignaient les théologiens de la *Société*, sollicitèrent, auprès d'un gouvernement fanatico, l'anéantissement d'une maison qui fut l'asile des vertus et du génie. Mais, en l'obtenant, ils appellèrent la *haine des siècles* sur leur tête, et rendirent le nom de leurs victimes à jamais recommandable dans les annales de l'innocence persécutée.

Le *Port-Royal*, arbitrairement détruit en 1709, était une maison de religieuses qui suivaient la règle de Saint-Bernard. La suite des temps ayant fait succéder le relâchement à la ferveur primitive : *Angélique Arnauld*, de la famille de ces *Arnauld* qui ont laissé tant d'honorables souvenirs dans les fastes de la religion, de la magistrature et des lettres, osa, à l'âge de dix-sept ans, entreprendre une réforme qui était devenue bien nécessaire, et eut le bonheur de réussir. Depuis lors les sœurs du *Port-Royal* offrirent la réunion de toutes les vertus. L'activité touchante avec laquelle elles exerçaient l'hospitalité, leur désintéressement, leur simplicité, leur piété et leur détachement des choses de la terre, furent si admirables, qu'aujourd'hui même on ne peut lire sans attendrissement, les éloquentes pages que le docteur *Petit-Pied* a consacrées à leur éloge.

Tout près du *Port-Royal* était une maison appelée *les Granges*, où habitaient, dans les temps heureux du dix-septième siècle, ces fameux solitaires si distingués par leurs

vertus et leur génie. On y voyait *Pascal*, qui, au milieu des douleurs aiguës dont il était déchiré, résolvait le problème de la *cycloïde*, ou traçait avec la plus haute éloquence ces fragmens admirables qui devaient faire partie d'un ouvrage consacré à la défense de la religion et de la philosophie. Non loin de lui travaillait *Arnauld*, à qui on donna le surnom de *Grand* dans le siècle du génie, et qui le mérita par ses vertus, son dévouement à ses devoirs, la noble fierté de son caractère, sa résignation courageuse à la persécution, l'étendue de ses connaissances et son éloquence, incorrecte il est vrai, mais pleine de force, de chaleur et d'énergie. Cet homme étonnant embrassa toutes les sciences : la théologie, la philosophie, la morale, la métaphysique, la géométrie, l'astronomie, l'anatomie, la logique, la grammaire et les belles-lettres, l'occupèrent tour à tour. Ses contradicteurs ne pouvaient résister à sa dialectique pressante, et la véhémence de son style entraînait le lecteur le plus prévenu contre lui. Il était si laborieux que lorsque *Nicole* l'exhortait au repos, *N'avons-nous pas*, s'écrivait-il avec vivacité, *l'éternité toute entière pour nous reposer!* Ce *Nicole* fut lui-même une des lumières de Port-Royal, et l'un des plus vertueux solitaires de la maison des *Granges*. Ses nombreux ouvrages, et surtout ses *Essais de morale*, que *Voltaire* admirait, offrent souvent cette onction qui fait le charme des traités ascétiques de *Fénélon*, et prouvent surtout une plus grande connaissance de l'homme que ceux de l'archevêque de Cambrai.

Le savant *Hamon*, surnommé le médecin des pauvres ; *Arnauld d'Andilly*, traducteur élégant de *Josephe* et de *Philon* ; *Lancelot*, l'homme du dix-septième siècle qui a le mieux connu la métaphysique des langues ; *Sacy*, le *Maître*, *Tillemont*, furent aussi très-célèbres parmi les *Port-Royalistes* ; et c'est à leur école que s'est formé l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie*.

Ces yénérables solitaires étaient de véritables *stoïciens*, suivant l'idée qu'on attache aujourd'hui à ce mot ; car leur morale ne mérita jamais les graves accusations dont les disciples de *Zénon* et de *Chrysippe* n'ont pu laver leur école. Les *stoïciens* du *christianisme* dégagèrent la théolo-

gie du fatras des *réveries scolastiques*, et l'unirent à la philosophie pour la réconciler avec la raison. Ils exercèrent aussi une heureuse influence sur le perfectionnement de la langue ; ils épurèrent le goût ; firent faire d'immenses progrès à l'esprit humain ; et fondèrent en France les sciences philosophiques. Cependant malgré tant de services rendus à la religion, aux lettres, à la liberté publique, et quoique les noms de *Pascal*, des *Arnauld*, de *Nicole* et de *Racine*, dussent protéger *Port-Royal*, ce monastère fut détruit en 1709, et d'*Argenson*, à la tête de trois cents *sbires*, vint enlever de nuit vingt-deux pauvres religieuses *âgées, et la plupart infirmes*.

M. Grégoire, dont la longue carrière a été consacrée à la défense des droits des infortunés, et qui, puisant dans son âme toute son éloquence, s'en sert pour plaider la cause de ces hommes quenos préjugés ou notre intérêt nous font regarder comme étant *hors de l'humanité* ; M. Grégoire, dis-je, en digne héritier des vertus et des talents des *Port-Royalistes*, a voulu déposer sur leurs tombes l'hommage de sa douleur, et nous la faire partager en retracant à notre mémoire des événemens déjà loin de nous. Son ouvrage, sur les ruines du *Port-Royal*, remplit parfaitement cet objet. Les anecdotes et les faits curieux qu'il renferme, mais surtout l'esprit de justice dont l'auteur ne s'écarte jamais, ne peuvent que satisfaire les lecteurs. Lors même, au reste, qu'un pareil écrit n'aurait pas tout le mérite qu'il a réellement, les souvenirs de *Port-Royal* ont tant de charmes pour les Français, qu'on ne doit pas être étonné du succès qu'il a obtenu.

L'ouvrage a dix chapitres aussi intéressans par ce qu'ils contiennent que par le talent de l'auteur. Je m'écarterais des bornes ordinaires d'un extrait, si j'entreprendais l'analyse de chacun d'eux, et même alors tous mes efforts n'aboutiraient qu'à faire le squelette d'un livre si estimable ; il faut donc y renoncer et me borner à rapporter quelques faits qui peuvent s'isoler sans perdre de leur intérêt.

M. Grégoire, après avoir consacré plusieurs pages à l'histoire de *Port-Royal*, et rappelé le souvenir des vertus des religieuses qui l'ont habité depuis la réforme de 1618, fait connaître les moyens mis en usage pour consommer la ruine

de ce monastère. Les *Port-Royalistes* avaient mérité la haine des méchans, parce que leurs vertus austères accusaient trop hautement la corruption du siècle. Les jésuites, qui détestaient depuis long-temps la famille des *Arnauld*, et dont *Pascal* dans les *Lettres provinciales*, et le grand *Arnauld* dans la *Morale pratique*, avaient combattu avec tant d'énergie les principes sur les *restrictions mentales*, la doctrine sur l'*homicide* et leur grand art de *calomnier*, conspirèrent sa destruction, unis d'intérêt à une foule de courtisans corrompus, qui, tartufes à la cour de Louis XIV, afin de plaire à une favorite ambitieuse, affichèrent depuis, sous la régence, l'immoralité la plus profonde, et se vantèrent de leur athéisme.. Rien ne fut négligé pour parvenir au but que depuis si long-temps les persécuteurs s'efforçaient d'atteindre en suivant la voie de l'iniquité. Enfin l'année 1709. vit cette destruction désastreuse, dont le souvenir flétrit la mémoire du *faussaire le Tellier* et accuse les mânes de la *veuve Scarron*, femme qui, couvrant du masque de la vertu, l'ambition dont elle était dévorée, causa les malheurs des dernières années de Louis XIV, et déchaîna le fanatisme qui ensanglanta les Cévennes.

On détruisit en même temps tous les monastères accusés de penser, comme on pensait à *Port-Royal*, c'est-à-dire accusés d'avoir combattu la ridicule doctrine de l'*infaillibilité absolue*, repoussé l'*ultramontanisme*, défendu les libertés de l'église gallicane, prêché et pratiqué la vertu, tandis que dans certaines congrégations religieuses on la prêchait sans la mettre en pratique.

Il est impossible de lire sans attendrissement dans l'ouvrage de M. Grégoire, l'exposé des persécutions que le *jansénisme* a essuyées.. On sait qu'elles troublèrent la France au milieu du siècle passé, et que les jésuites et leurs *adhérens*, forts d'une bulle qu'ils avaient obtenue par l'intrigue, inventèrent les *billets de confession* et s'en servirent pour apporter la désolation et la terreur au lit des mourans, tandis qu'on ne devait y montrer que les consolations et l'espérance : enfin les excès de tout genre allèrent si loin que l'archevêque *Beaumont*, homme vertueux, mais esclave du *jésuitisme*, défendit à l'abbé de

l'Épée de confesser ses élèves , lorsque lui seul pouvait le faire.

Dans un des chapitres des *Ruines* se trouve la liste des amis les plus distingués de *Port-Royal*. On y lit des noms qui commandent le respect , et qui rappellent le génie et la vertu : tels sont ceux de *d'Aguesseau* , de *Anquetil-Duperron* , de *Baudin des Ardennes* , des *Boileau* , de *Bossuet* , de *La Bruyère* , de *Camus* , de *Clément* , de *Cochin* , de *Domat* , de *l'Épée* , de *Fleury* , de *Follard* , de *Gerbier* , de *Grosley* , de *Mallebranche* , de *Pingré* , des *Racine* , de *Rollin* , et d'un grand nombre d'autres personnages , qui , pour être moins illustres , se sont cependant distingués dans les lettres , les sciences et les arts.

Comment M. *Grégoire* , en nous présentant ce tableau brillant de l'éclat des noms qui le composent , peut-il avancer que tant de grands hommes sont plus connus maintenant à l'étranger que dans leur patrie ? Quoi ! la France aurait perdu le souvenir de ses orateurs et de ses poëtes les plus habiles , de ses historiens les plus renommés , de ses législateurs les plus courageux , en un mot , de ses bienfaiteurs ? Non ! une assertion semblable est un reproche que la nation française est bien loin de mériter , et je suis surpris qu'il soit échappé à un aussi bon citoyen que M. *Grégoire*.

A la suite de cette honorable liste , on lit plusieurs anecdotes curieuses : telle est l'anecdote relative aux *nouvelles ecclésiastiques* , qui est accompagnée de réflexions exprimées avec la courageuse éloquence de la vérité , et auxquelles on n'a répondu que par des libelles. M. *Grégoire* trouve bientôt après l'occasion de réfuter les bruits sur la prétendue aliénation de Pascal , bruits que la malveillance a répandus parce qu'elle avait intérêt d'affaiblir les impressions qui naissent à la lecture des ouvrages du grand homme.

Les personnes instruites dans l'histoire du dix-huitième siècle , savent que la destruction de *Port-Royal* augmenta l'animosité des *jansépistes* et des *molinistes*. Ces vieilles querelles durent encore aujourd'hui , quoique la chaleur des premiers contendans n'ait pas passé à leurs successeurs:

mais les hommes sages désirent sérieusement la paix , et M. *Grégoire* emploie toute son éloquence pour y amener les *esprits* : il faut espérer que les vœux philanthropiques de cet apôtre de la tolérance s'accompliront bientôt.

Une chose singulière à remarquer, c'est qu'aucun de ceux qui ont écrit contre *Port-Royal* n'a pu se faire une réputation , tandis que les ouvrages publiés pour sa défense, sont encore lus aujourd'hui , même par les indifférents. Plusieurs écrits, tels que les *Lettres provinciales*, dont *Bossuet* aurait voulu être l'auteur, s'il n'eût pas composé ses immortels ouvrages , sont devenus classiques.. Cependant on ne saurait nier que parmi les adversaires du *jansénisme*, il n'y ait eu des écrivains d'un mérite rare ; mais ils combattaient pour l'erreur contre la vérité , et la vérité qui triompha tôt ou tard , dévoue à l'oubli et ses ennemis et leurs attaques insensées..

La cabale jésuïtique ne se borna pas à écrire contre les *Port-Royalistes* ; pour les flétrir dans l'opinion publique , elle se permit bien souvent les moyens les plus odieux : on connaît en lisant les *Ruines*, les ressorts qu'elle fit jouer afin de perdre ces *vertueux solitaires*: elle y employa contre eux tout ce que la calomnie a de plus affreux : elle leur attribua les opinions qu'ils combattaient et des ouvrages dont ils n'étaient pas les auteurs : elle leur prodigua le ridicule : elle falsifia les actes du concile de 1725 : enfin la haine que leurs vertus avaient inspirée à la perversité contemporaine fut si grande , qu'on mit tout en œuvre pour hâter leur ruine..

Les *jansénistes* , au contraire , ne firent valoir dans leur défense que des moyens avoués par la morale. Peut-être leur reprochera-t-on la vigueur de quelques-unes de leurs apologies ; mais lorsqu'on défend la vérité , doit-on avoir d'indignes ménagemens pour ceux qui l'attaquent ? Lorsqu'on réfute la calomnie , faut-il respecter le calomniateur ? C'est une erreur que de le prétendre ; les *pères de l'église* n'usèrent pas de modération lorsqu'ils combattirent les ennemis de la morale : *Saint Jérôme* , *saint Augustin* , ne ménagèrent ni *Vigilantius* , ni les sectateurs de *Manès* , et le *grand Bossuet* , ce dernier des *pères* , a

soudroyé les partisans du *molitisme* et leur doctrine insensée.

Demandez à un homme du monde ce que c'est qu'un *janséniste*, il vous répondra que c'est un *adhérent aux cinq propositions* condamnées par les brefs des papes, tandis que personne ne soutient ces propositions, qui sont évidemment dangereuses. Aucun de ceux que sous ce nom on désigna aux traits de la calomnie, n'a appelé de la condamnation que l'église en a faite : seulement on n'a pas voulu croire comme article de foi qu'elles soient dans l'*Augustinus* de *Jansenius*, parce que jusqu'à présent personne n'a su les y voir, et que bien certainement on ne les y verra jamais ; car il y a plusieurs années qu'un prêtre batave promit une somme d'argent, qui fut aussitôt déposée chez un notaire, à celui qui les découvrirait, et le prix n'a pas été décerné.

Le savant *Birington*, prêtre catholique anglais, dit qu'on appelle *janséniste* celui qui reste neutre, sur la question de savoir si les *cinq propositions* sont ou ne sont pas dans l'*Augustinus*; celui qui croit qu'un *janséniste* peut être honnête homme ; celui qui n'admirer pas toutes les maximes des *jésuites* ; enfin celui qui n'est pas ami de leur ordre.

Aux yeux de la raison, le *janséniste* est celui qui suit la doctrine de *saint Augustin* et de *saint Thomas*, sur l'*obligation d'aimer Dieu*, sur la *prédestination gratuite*, sur la *grâce efficace* et sur l'*insuffisance de la crainte servile* : le *janséniste* est un défenseur courageux des *libertés de l'église gallicane*, telles que le clergé de France les a consacrées, et un inflexible adversaire de l'*ultramontanism* : le *janséniste* enfin est celui qui remplit tous les devoirs, que la morale impose, et qui observe les *préceptes de la religion* en homme convaincu de sa divinité.

L'ouvrage de *M. Grégoire* renferme plus de choses curieuses et de réflexions utiles, qu'un grand nombre d'écrits très-volumineux qui traitent du même sujet. Le style en est ferme, élégant, plein de force et d'énergie : la lecture des *Ruines* doit donc intéresser, d'abord pour le talent de l'auteur, ensuite par les souvenirs qu'elle réveille dans le

œur des Français, accoutumés à prononcer avec vénération les noms de *Racine*, de *Pascal*, de *Nicole* et du *grand Arnauld*.  
L. A. M. BOURGEAT.

---

**PORTRAIT D'ATTILA**, par M<sup>me</sup>. la baronne de Staël Holstein ; suivi d'une épître à M. de Saint-Victor, sur les sujets que le règne de Buonaparte offre à la poésie ; par Louis-Aimé Martin. Brochure in-8°.; et **LA NAPOLEONE**, par Charles Nodier; in-4°.

LA révolution dont nous sommes les témoins est une *pierre de touche* qui nous dévoile le *caractère* de certains hommes, et nous fait connaître quels ont toujours été les motifs de leur *conduite*. Il en est bien peu, nous le disons avec douleur, qui restent *purs* après une semblable épreuve ; et la plupart de ces personnages, dont l'*idole* recevait sans cesse des assurances de *dévouement*, l'insultent maintenant qu'elle est renversée. Tant que Buonaparte a régné, toutes les formes de l'adulation ont été épousées pour lui plaire ; il a été proclamé par des gens de lettres *ce que le monde avait de plus grand et la France de plus cher*. Mais aujourd'hui que sa puissance s'est écroulée, vous voyez ces mêmes écrivains le poursuivre lâchement de leurs injures, parce qu'il ne peut plus payer leurs éloges. De quel droit viennent-ils outrager, par leurs louanges impures, les hommes à qui la France va sans doute devoir son bonheur ? N'ont-il pas perdu, en louant le *crime*, le droit de célébrer les événemens qui ont changé nos destinées ? Oui, les transports de la *joie nationale* seraient souillés en passant dans leur bouche, et les amis de la patrie doivent par leur mépris imposer silence aux lâches, dont les adulations ont aplani la route des forfaits au tyran dont nous sommes délivrés. Cependant, au milieu de l'avilissement général des gens de lettres, il y en a plusieurs qui ne sont pas avilis, et qui ont repoussé les dons corrupteurs de Buonaparte, soit par un silence courageux, soit avec le langage de la vérité. Tels sont les trois dont je vais parler dans cet article. Le premier est M<sup>me</sup>. Staël de Holstein, si recommandable par

la richesse de son imagination , la profondeur de ses pensées et l'éclat de son style ; elle a toujours parlé du tyran comme l'histoire en parlera : on sait qu'elle le nommait *Robespierre à cheval* , et qu'elle l'a peint d'une manière aussi originale que vraie , en disant de lui : *C'est la révolution qui s'est fait homme* . Buonaparte , qui craignait le génie de cette dame célèbre , l'a long - temps persécutée ; et lorsqu'elle allait publier son ouvrage sur l'Allemagne , il en fit supprimer tous les exemplaires , parce qu'il crut se reconnaître dans un *portrait d'Attila* , et qu'il craignit qu'on appliquât au *fléau des hommes* , les traits avec lesquels M<sup>me</sup>. de Staël peint le *fléau de Dieu* . Le livre sur l'Allemagne va bientôt paraître ; mais on en a détaché le *fameux portrait* , et il vient d'être imprimé en tête d'une épître de M. Aimé Martin. Je craindrais de déplaire à mes lecteurs , si j'abrégeais un morceau si remarquable ; je le citerai donc tout entier , et il leur donnera la plus haute idée de l'ouvrage , dont il est un des plus beaux ornemens.

*Portrait d'Attila.*

« Enfin il paraît ce terrible Attila , au milieu des flammes qui ont consumé la ville d'Aquilée ; il s'assied sur les ruines des palais qu'il vient de renverser , et semble à lui seul chargé d'accomplir en un jour l'œuvre des siècles. Il a comme une sorte de superstition envers lui-même ; il est l'objet de son culte ; il croit en lui ; il se regarde comme l'instrument des décrets du ciel , et cette conviction mêle un certain système d'équité à ses crimes. Il reproche à ses ennemis leurs fautes , comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux ; il est féroce , mais c'est un barbare qui veut paraître généreux ; il est despote , mais sa fermeté n'est que dans le crime ; enfin , au milieu du monde , il vit comme un soldat , et ne demande à la terre que la jouissance de la conquérir. L'histoire de ce *fléau de Dieu* ne présente qu'un trait : la destruction. Un seul homme , multiplié par ceux qui lui obéissent , remplit d'épouvanle l'Asie et l'Europe. Quelle image gigantesque de la volonté absolue ce spectacle n'offre-t-il pas !

» Souvent il remplit les fonctions de juge ; il veut faire croire à son génie plutôt qu'à sa justice , et cependant il est juste toutes les fois qu'il faut verser du sang. Il condamne son ami coupable de parjure , l'embrasse , et ordonne qu'à l'instant il soit déchiré par les chevaux : l'idée d'une nécessité inflexible le dirige , et sa propre volonté lui paraît à lui-même une nécessité. Les mouvements de son âme ont une sorte de rapidité et de décision qui exclut toute nuance ; il semble que cette âme se porte , comme une force physique , irrésistiblement et toute entière dans la direction qu'elle suit. Enfin on amène devant son tribunal un fraticide ; et , comme il a tué son frère , il se trouble et refuse de juger le criminel. Attila , malgré tous ses forfaits , se croit chargé d'accomplir la justice divine sur la terre , et , prêt à condamner un homme pour un attentat pareil à celui dont sa propre vie a été souillée , quelque chose qui tient du remords le saisit au fond de l'âme.

» Lorsqu'après avoir défait les troupes de l'empereur Valentinien , Attila s'avance sous les murs de Rome , il rencontre sur sa route le pape Léon , porté sur un brancard , et précédé de la pompe sacerdotale. Léon le somme de ne pas entrer dans la ville éternelle. Attila ressent tout à coup une terreur religieuse jusqu'alors étrangère à son âme. Il croit voir dans le ciel saint Pierre qui , l'épée nue , lui défend d'avancer. Cette scène est le sujet d'un admirable tableau de Raphaël ; d'un côté , le plus grand calme règne sur la figure du vieillard sans défense , entouré par d'autres vieillards , qui se confient comme lui à la protection de Dieu ; et de l'autre , l'effroi se peint sur la redoutable figure du roi des Huns ; son cheval même se cabre à l'éclat de la lumière céleste , et les guerriers de l'invincible baissent les yeux devant les cheveux blancs du saint homme , qui passe sans crainte au milieu d'eux.

» Un célèbre poète allemand , Werner , a très-bien exprimé la sublime intention du peintre. Attila , les yeux tournés vers le ciel et contemplant l'apparition qu'il croit voir , appelle Édécon , l'un des chefs de son armée , et lui dit :

» *Édécon, n'aperçois-tu pas là-haut un géant terrible ?*  
 » *Ne l'aperçois-tu pas là au-dessus de la place même où*  
 » *le vieillard s'est fait voir à la clarté du soleil ?*

### É D É C O N.

» *Je ne vois que des corbeaux qui se précipitent en*  
 » *troupe sur les morts qui vont leur servir de pâture.*

### A T T I L A.

» *Non, c'est un fantôme : c'est peut-être l'image de*  
 » *celui qui peut seul absoudre ou condamner. Le vieillard*  
 » *ne l'a-t-il pas prédit ? Voilà ce géant dont la tête*  
 » *est dans le ciel et dont les pieds touchent la terre ; il me-*  
 » *nace de ses flammes la terre où nous sommes : il est là*  
 » *devant nous immobile ; il dirige contre moi son épée*  
 » *flamboyante.*

### É D É C O N.

» *Ces flammes, ce sont les feux du ciel qui dorent dans*  
 » *ce moment les coupoles des temples de Rome.*

### A T T I L A.

» *Oui, c'est un temple d'or, orné de perles ; qu'il*  
 » *porte sur sa tête blanche ; d'une main il tient l'épée*  
 » *flamboyante, et de l'autre deux clefs d'airain entou-*  
 » *rées de fleurs et de rayons : deux clefs que le géant a*  
 » *reçues sans doute des mains de Wodan, pour ouvrir ou*  
 » *fermer les portes du Walhalla ».*

Tel est le fameux portrait qui a causé la proscription de l'ouvrage dans lequel il se trouve : on y reconnaît le beau talent dont M<sup>me</sup>. de Staël a donné tant de preuves, et la vigueur des expressions y répond toujours à l'énergie des pensées. Il semblait qu'après les travaux de nos plus célèbres écrivains, il ne restait rien à créer dans l'art d'écrire ; mais ce portrait d'Attila, dont les couleurs sont si vigoureuses et si pittoresques, prouve le contraire, et le livre sur l'Allemagne, mettra cette vérité hors de doute.

A la suite de la prose de M<sup>me</sup>. de Staël, on lit les vers de M. Aimé Martin : c'est une épître sur les sujets que

*le règne de Buonaparte offre à la poésie.* Elle a été composée en 1811, c'est-à-dire à l'époque où le tyran était dans tout l'éclat de sa puissance. Il fallait du courage pour l'écrire, car lors même que le poète ne songeait pas à la rendre publique, il avait toujours à craindre qu'elle ne tombât entre les mains des satellites de la tyrannie, dont les regards inquisiteurs savaient chercher jusques dans nos consciences, des sentimens de haine contre l'*Attila des siècles civilisés*, et punissaient même le silence de l'homme de bien. M. Aimé Martin a trop de talent pour qu'on n'ait pas tenté d'en faire un flatteur; mais en même temps il a une trop haute idée de l'indépendance de l'homme de lettres pour avoir imité tant d'écrivains qui l'ont vendue. L'auteur des *Lettres à Sophie* se trouvait ainsi par ses talens et son caractère exposé aux soupçons d'un gouvernement oppresseur; on devait surveiller ses démarches et ses travaux; et comme les *argus* de la police étaient aussi adroits que pervers, il devenait presqu'impossible de leur échapper. Il fallait donc, je le répète, beaucoup de courage pour écrire en 1811 contre Buonaparte, même avec le dessein de ne rien publier.

L'épître de M. Aimé Martin a été critiquée avec beaucoup de rigueur dans le *Journal de l'Empire*. La rigueur est voisine de l'injustice, et l'on ne saurait se dissimuler que le journaliste a été injuste. Il est vrai que les deux premiers vers de la pièce peuvent, jusqu'à un certain point, justifier la *critique amère* qu'on en a faite; mais cette épître offre tant de choses dignes d'éloges, qu'on est surpris d'en trouver si peu dans le journal où elle est annoncée. L'homme de lettres qui s'est chargé de l'annonce, est connu par la pureté de son goût, l'étendue et la finesse de son esprit, la variété de ses connaissances, et son impartialité; mais ses jugemens sont d'autant plus à craindre, que le public les casse bien rarement; c'est ce qui aurait dû l'engager à juger moins rigoureusement l'épître de M. Martin, dont je vais faire connaître le mérite par des citations. Je citerai d'abord le passage où le poète parle de ces hommes que l'*histoire flétrit du nom de*

*conquérans* (1). Ses vers sont pleins d'élégance et d'harmonie ; la coupe en est variée d'une manière savante, et l'on n'y trouve aucune trace du clinquant de l'école moderne.

Moi, pour des conquérans j'élèverais la voix !  
 Je noircirais mes vers de leurs affreux exploits !  
 Ah ! dussé-je irriter leur funeste puissance,  
 Dussé-je voir punir ma haine et mon silence,  
 Ma Muse, en s'indignant de leurs noirs atterrants,  
 Même pour les flétrir ne les nommera pas.  
 L'art de verser le sang est-il donc si sublime ?  
 A chanter son bourreau force-t-on la victime ?  
 Exécrables tyrans vomis par les enfers,  
 Tandis qu'avec fureur ils nous chargent de fers,  
 La pâle mort les suit, elle fait leur victoire,  
 Et venge l'univers qui maudit leur mémoire.  
 Que sont-ils devenus ces guerriers, ces vainqueurs,  
 De l'Europe avilie infâmes oppresseurs ?  
 Hier, ils s'avançaient pleins de force et d'audace ;  
 Hier, leurs fronts souillés respiraient la menace ;  
 Hier, ils étaient rois, et leurs sanglantes mains  
 Enrichissaient la mort des pertes des humains.  
 Tout à coup l'univers, fatigué de carnage,  
 S'étonne de souffrir un aussi long outrage ;  
 Et ces fiers conquérans, de la poudre tirés,  
 Sont enfin, pour jamais, dans la poudre rentrés.  
 Périssent les héros et leur gloire effroyable !  
 Le plus fameux guerrier n'est qu'un heureux coupable.

M. Aimé Martin a su rajeunir ces idées par le charme de l'expression, et par la variété des tours poétiques qu'il emploie avec beaucoup de bonheur. Les vers suivans ne sont pas moins remarquables, et s'ils déplaisent à nos faiseurs de descriptions en prose rimée, ceux qui aiment la bonne poésie applaudiront au zèle avec lequel un véritable poète défend, contre les prétentions du mauvais goût, le véritable *art poétique* que nos rimeurs de *traités savans* ne connaissent pas.

(1) Ces mots sont de M. Victoria Fabre, l'un de nos meilleurs orateurs.

Si dans cet art divin un dieu daignait m'instruire,  
 Je ne chanterais point les bois et les vergers;  
 Mes vers ne diraient point les travaux des bergers.  
 On rirait de me voir grossir la foule obscure  
 De tous ces froids rimeurs de la belle nature,  
 Qui, s'endormant au bruit de leurs chants descriptifs,  
 Nous peignent la campagne en vers imitatifs;  
 Font sur un char pesant ployer l'essieu qui crie;  
 Comptent toutes les fleurs qui parent la prairie;  
 Et, l'oreille attentive au murmure de l'eau,  
 Vont chercher, pour rimer, la nymphe du ruisseau.

Je terminerai ce que j'ai à dire de l'épître de M. Martin par la citation d'un passage qui fait autant d'honneur à sa *philosophie* qu'à son talent poétique. Après avoir parlé des journaux qui vantaient comme de belles actions les forfaits du tyran, il dit à son ami :

Ne crois pas que j'oublie, en ce tableau du crime,  
 Les travaux des savans et leur gloire sublime;  
 Ils ont bien surpassé ce siècle merveilleux  
 Où Newton dévoilait les mystères des cieux :  
 Qui ne connaît les fruits de leurs illustres veilles?  
 Dieu n'est plus qu'un vain mot qui frappe nos oreilles;  
 L'homme sait qu'au cercueil il entre tout entier;  
 Du plus mince pédant le plus mince écolier,  
 Niant le Créateur dans un livre frivole,  
 Ose accuser d'erreur un Pascal, un Nicole,  
 Et fier de son savoir, plus que de sa raison,  
 Insulte à Bossuet et rit de Fénelon.  
 Que dis-je? Il n'est pas vrai qu'il ait cessé de croire:  
 Quand sur lui-même il pense emporter la victoire,  
 Le doute veille encor dans son cœur orgueilleux,  
 Et crie à chaque instant : N'est-il donc point de Dieux?

Je vais maintenant parler de *la Napoléone*, par M. Charles Nodier. Cette ode est à la fois un monument de courage et de talent. L'éditeur, M. F....., peintre distingué, nous apprend que l'auteur avait vingt ans lorsqu'il la composa; et qu'il fut jeté dans les cachots du Temple et persécuté pendant dix années pour l'avoir faite. A Son interrogatoire, ajoute-t-il, attesterait qu'il ayau-

» hautement *la Napoléone*, quoique, selon toute apparence, le désaveu fût l'unique moyen d'éviter la mort. » Il n'a pas démenti un seul instant cet acte de fermeté ».

M. Nodier, qui se fait maintenant distinguer par ses ouvrages, s'est rendu célèbre autrefois par ses entreprises contre la puissance de Buonaparte, et il s'est élevé contre elle au milieu des places publiques, en appelant aux armes les habitans des villes et des villages. Que faisaient alors ceux qui crient le plus aujourd'hui contre le despote renversé ? ils rampaient à ses pieds. Ah ! s'ils avaient imité le généreux dévouement de l'auteur de *la Napoléone*, la puissance du Corse aurait été renversée depuis long-temps. M. Nodier, dans le feuilleton du Journal de l'Empire du 30 avril, après avoir fait connaître toutes les circonstances d'un acte si honorable pour lui, ajoute ces mots, que je transcris fidèlement, de crainte d'en dénaturer la noble simplicité : « Ne veut-on tenir compte d'une tentative généreuse qu'en raison des dangers qu'elle a fait courir et des malheurs qui la suivent ? » Faut-il avoir encouru l'exil ? je l'ai subi pendant neuf ans. La prison ? je compte huit mandats d'arrêt, dont un seul de vingt-huit mois. La proscription, la misère, la faim ? j'ai parcouru pendant deux ans, sans pain que celui de la pitié, sans secours que ceux de l'automne, souvent sans asile et sans vêtemens, les montagnes du Jura et de la Suisse. La mort ? deux jugemens en matière criminelle m'y ont deux fois exposé ».

Avouons que l'homme qui a tant souffert pour avoir dit la vérité, a le droit de parler contre le tyran qui l'a puni de son courage ; mais il ne daigne pas user de ce droit, tandis que les écrivains dont Buonaparte a payé au poids de l'or les basses adulations, l'usurpent et s'en servent d'une manière odieuse.

*La Napoléone* de M. Nodier a sept strophes ; elles sont remplies d'idées grandes et généreuses, exprimées d'une manière énergique et pleine de chaleur ; on y désirerait peut-être plus de mouvement et un rythme plus harmonieux ; mais il était impossible d'y mettre plus de force. C'est l'œuvre d'une âme libre et fière.

Voici la seconde strophe, qui me paraît une des plus belles :

Vendue au tyran qui l'opprime,  
Qu'une tourbe docile implore le mépris!  
Exempt de la faveur du crime,  
Je marche sans contrainte, et n'attends point de prix.  
On ne me verra point mendier l'esclavage,  
Et payer d'un coupable hommage  
Une lâche célébrité :  
Quand le peuple gémit sous sa chaîne nouvelle,  
Je m'indigne du joug, et mon ame fidelle  
A respiré la liberté.

Je n'ai pas besoin d'avertir le lecteur de l'heureuse hardiesse de ces expressions : *implorer le mépris*, *mendier l'esclavage*; Lebrun n'en a guères de plus belles. Je citerai encore la strophe suivante adressée à Buonaparte ; elle est digne de nos meilleurs poètes lyriques :

En vain au char de la victoire  
D'un bras triomphateur tu fixes le destin ;  
Le temps s'envole avec ta gloire,  
Et dévore en fuyant ton règne d'un matin.  
Hier j'ai vu le cèdre. Il est couché dans l'herbe.  
Devant une idole superbe  
Le monde est las d'être enchaîné.  
Avant que tes égaux deviennent tes esclaves  
Il faut, Napoléon, que l'élite des braves  
Monte à l'échafaud de Sidnei.

Tous ceux qui liront l'ode de M. Nodier y reconnaîtront l'œuvre d'un poète habile et les sentimens d'un bon citoyen. Il est fâcheux que la réunion de ces deux qualités soit si rare dans ces jours où elles devint si nécessaire.

L.-A.-M. BOURGEAT.

---

CORRESPONDANCE DE MADEMOISELLE SUZETTE, CÉSARINE D'ARLY, rédigée par M. de LANTIER, chevalier de Saint-Louis, auteur du *Voyage d'Antenor*, etc., etc.—2 vol. in-8°.

JE me trouvais, il y a peu de temps, dans une société de littérateurs, où l'on agita plusieurs questions intéressantes ; l'on y parla beaucoup, et sans trop s'entendre, comme c'est l'ordinaire, sur les différens degrés de mérite littéraire. A quel genre d'ouvrages, me dit l'un d'entr'eux, donnez-vous la préférence ? est-ce aux livres sérieux et utiles ou aux ouvrages agréables et sémés cependant de quelqu'instruction ? — Je ne puis me condamner, dis-je à M. \*\*\*. — Je vous entends ; vous n'avez fait que des livres sérieux, et qui tous ont un but d'utilité ; vous croyez avoir bien agi. Mais, mon ami, à quoi vous ont servi vos livres, vos mémoires ? A vous faire connaître de quelques membres de la première classe, et à faire proscrire le dernier travail que vous alliez publier sur un des plus grands empires de l'Europe ? Croyez-moi, renoncez à tout ce fatras scientifique, si vous tenez moins à éclairer les hommes qu'à leur plaisir, et à rendre votre nom connu. Un ouvrage agréable vous fera plus de bien dans le monde que tous les volumes que publie chaque année la 1<sup>re</sup>. classe de l'institut. Un libraire serait ruiné, s'il était obligé de les imprimer et de les vendre pour son compte. — Je me bornai à répondre à une apostrophe aussi vive, que, dans tout cela, je voyais bien les avantages que procurait telle espèce de livres, mais que ces avantages ne m'en démontraient point la supériorité. Par cela même qu'un ouvrage contient plus de choses que de mots, il doit trouver moins de lecteurs. Nous jouons avec les mots comme les enfans avec leur poupée, et nous ne sommes que trop portés à préférer l'éclat et la pompe du style à la profondeur et à l'exac-titude des pensées. Pouvoir lire un livre rapidement est le désir de presque tous les gens du monde, qui ne veulent qu'être amusés. Telle est la cause du succès de tant de livres, qu'Horace, ce philosophe sans verbiage, aurait

bien traité de bagatelles qui ne disent rien, *nugœ canorœ*.

Cependant instruire et être utile me paraît le premier devoir d'un écrivain ; à la vérité, il doit répandre l'instruction en sacrifiant aux Grâces et cherchant à plaire. La vérité, selon la remarque du Tasse, a besoin d'être ornée. De même, en présentant à un enfant malade un breuvage amer qui doit lui rendre la santé, pour mieux le séduire, il faut l'entourer de sucs doux et mielleux. Ceux qui jeteront les yeux sur l'intéressante correspondance que nous annonçons, verront que celui qui nous l'a transmise n'a pas oublié les préceptes du Tasse. Il a répandu le miel à pleines mains ; depuis long-temps les grâces lui sont familières.

Peut-être bien des lecteurs se préviendront contre cet ouvrage, à cause même de la modestie du titre. Quel intérêt, dira plus d'un malin, ai-je à connaître ce que pensait ou ce qu'écrivait M<sup>lle</sup>. Suzette ? Quel nom vulgaire ! dira l'autre, et quelles pensées délicates puis-je attendre de M<sup>lle</sup>. Suzette ? Cependant ce nom, tout vulgaire qu'il parait, appartenait à une demoiselle d'une âme élevée et d'un goût sûr. L'auteur, qui veut lui donner les honneurs de la noblesse, nous fait connaître sa généalogie, et prouve en bonne forme, que M<sup>lle</sup>. Suzette descendait de très-bons gentilshommes. Pour nous, leteurs bénévoles, qu'il nous suffise de savoir que M<sup>lle</sup>. d'Arly avait dans ses sentiments une véritable noblesse, et qu'elle les exprimait avec cette finesse que les femmes bien élevées ont seules en partage. Du reste, ne nous fâchons pas de ce nom de Suzette, puisque, sans ce nom supposé, M<sup>lle</sup>. d'Arly n'aurait pu décentement correspondre avec un homme qu'elle voyait tous les jours, et qui s'imaginait répondre à une belle voyageuse.

A la faveur de cette petite supercherie, M<sup>lle</sup>. d'Arly entretenait une correspondance suivie avec M. de Lisieux, qui finit par être séduit par l'esprit de l'aimable inconnue, et qui fut très-enchanté de trouver dans M<sup>lle</sup>. d'Arly cette Suzette qu'il croyait habiter les bords du lac de Genève. On ne correspond pas aussi long-temps avec une femme dont on aime l'esprit et dont on apprécie la façon de penser, sans désirer s'unir avec elle ; aussi la correspon-

dance se termine-t-elle à l'époque du mariage de M<sup>lle</sup>. d'Arly avec M. de Lisieux.

Cependant bien des obstacles semblaient devoir s'opposer à cette union ; mais, selon M. Tommassini, les mariages sont écrits dans le ciel, et comme ce M. Tommassini avait une fort bonne vue, il y avait lu celui de M<sup>lle</sup>. d'Arly. Ainsi, lorsque tout le monde s'étonne que ce mariage puisse se conclure, M. Tommassini dit fort plaisamment que la Providence sait son métier. On croit voir du reste que le but moral de l'auteur était de montrer que l'esprit et les talents finissent toujours par l'emporter sur la beauté et les dons de la fortune. M. Tommassini, dont il est beaucoup question dans cette correspondance, est un plaisant original ; avec sa chère Cateau, il égaye fort ces lettres, auxquelles on désirerait peut-être plus de variété. Pour en donner une idée à nos lecteurs, écoutons M. Tommassini écrivant à M<sup>lle</sup>. d'Arly : « Voulez-vous, M<sup>lle</sup>., que je vous raconte une action édifiante de ma chère Cateau ? Le jour de la Vierge, elle alla à confesse, et, à son retour, elle se jeta à mes pieds, en me demandant pardon. — De quoi ? — Je t'ai volé neuf francs. — Et comment ? — Sur la dépense du mois que j'ai un peu enflée. J'avais emprunté cet argent pour mettre à la loterie. — Je t'ai dit cent fois que la loterie était un piège tendu par l'avarice et la rapacité aux simples d'esprit et aux dupes. — J'avais rêvé que la sainte Vierge m'avait donné trois numéros. — Tu rêves souvent toute éveillée ; apprends que la sainte Vierge ne se mêle pas de la loterie ni de tes affaires ; *mais alsolvo te à peccatis tuis*, à condition que tu n'y reviendras plus. Vous voyez, ajoute-t-il, que la confession que vous n'aimez guère, est de quelque utilité, quoique le chevalier dise que, puisque Dieu nous entend, nous devons nous confesser directement à lui ».

Si cette chère Cateau mettait souvent à la loterie, c'était dans l'espoir de gagner, tout comme son gourmand de mari se mettait à table en se flattant de bien digérer. Cette espérance les trompait tous deux ; le mari gagnait toujours des indigestions, et la femme perdait son argent. Ainsi se passe notre vie ; l'espérance nous berce

de ses douces illusions, et la vérité n'arrive jamais que trop tard. Ces petits défauts de M. et de madame Tommassini sont le sujet de mille querelles qui répandent de la gaité dans cette correspondance, quoique peut-être on puisse reprocher à l'auteur de s'être trop appesanti sur le péché mignon de M. Tommassini. La gourmandise a bien un côté plaisant, puisque la nature punit celui qui s'y livre ; mais c'est un vice trop bas pour exciter long-temps le rire.

La correspondance de M<sup>lle</sup>. d'Arly avec M. de Lisieux nous donne quelques détails curieux sur la Suisse, tout comme celle de M. de Belfont sur l'Italie. Quoiqu'on ait beaucoup écrit sur ces deux pays, ils offrent encore une vaste moisson aux observateurs et aux philosophes. Les moeurs de l'Italie sont le sujet de plus d'une remarque piquante de l'auteur ; l'on sait avec quelle finesse il les exprime. Les hommes et les choses sont également l'objet de sa satire ; certes il avait un beau champ, et l'histoire lui a fourni quelques anecdotes qui nous peignent mieux les moeurs d'un peuple que de graves réflexions sur son esprit. On désirerait que l'auteur, moins scrupuleux à nous transmettre la correspondance de M<sup>lle</sup>. d'Arly, telle qu'elle lui est parvenue, en eût semé davantage dans le cours de son ouvrage. Il lui eût donné plus d'intérêt, et répandu plus d'agrément. D'ailleurs il sait si bien peindre les hommes, et fait ressortir avec tant de finesse leurs défauts et leurs qualités, que l'on en éprouve encore plus de regrets. Pour faire juger à nos lecteurs sa manière, voyons comment il peint Henri IV, cet ami de tous les Français, dont le nom réveille aujourd'hui tant de souvenirs.

Facile sans faiblesse, et prudent sans détour,  
Intrépide aux combats, peut-être téméraire,  
Il connaît l'amitié, la clémence, l'amour,  
Et conquiert ses sujets pour en être le père.

Il n'est pas moins heureux, lorsqu'il parle de Rousseau, cet être indéfinissable, comme disait une femme de beaucoup d'esprit.

Ecrivain éloquent, philosophe sensible,  
De la vertu, des moeurs, apôtre courageux,

*Mais bizarre, inquiet, orgueilleux, susceptible,  
Egaré par son cœur il vécut malheureux.*

Je ne sais si je me trompe ; ce dernier vers me paraît être toute l'histoire de Rousseau, et le secret de sa conduite. Tous les lecteurs seront certainement bien aises de trouver dans cette correspondance un grand nombre d'anecdotes sur la vie de cet homme bizarre ; plusieurs sont peu connues ; toutes sont racontées avec grâce. La lettre écrite par M. de Walpole à Jean-Jacques, n'est pas une des pièces les moins curieuses de cet ouvrage.

M<sup>lle</sup>. d'Arly s'adonnait à l'étude de la langue italienne avec beaucoup de constance ; elle s'exerçait, dans ses moments de loisir, à traduire quelques morceaux des grands poètes d'Italie. On sera peut-être curieux de voir comment une femme a traduit l'épisode de la mort du comte Ugolin, mort que la vengeance la plus impitoyable rendit si terrible.

Le Dante rapporte que, voyant dans un des cercles de l'enfer deux ombres, dont l'une rongeait la tête de l'autre, avec la voracité d'un loup affamé qui dévore sa proie, lui dit : « O toi ! dont la brutalité décele la haine que tu portes à celui que tu ronges, dis m'en la cause, et si ta haine est légitime, si je connais le crime de ce malheureux, à mon retour sur la terre je te justifierai, si ma langue ne se dessèche pas dans ma bouche ».

Cet homme abandonne alors ce mets barbare, soulève sa tête et l'essuie aux cheveux du crâne déjà rongé par derrière, et dit : « Tu veux que je renouvelle le désespoir dont le souvenir déchire mon âme, même avant d'en parler ; mais si du fond de mes paroles naît un fruit qui couvre d'infamie le traître que je dévore, tu me verras en même temps verser des pleurs et parler. Tu dois savoir que je suis le comte Ugolin ; celui-ci est l'archevêque Roger.

» Il est inutile de te dire quelle fut sa méchanceté, comment sa confiance en lui me fit condamner aux fers et à la mort ; mais ce que tu ignores, c'est combien ma mort fut affreuse ! Écoute et tu sauras si je suis offensé.

» Une petite ouverture de mon cachot, qui, à cause de moi, porte le nom de la faim, où d'autres victimes ont dû

» Être renfermées, m'avait laissé voir plusieurs lunes,  
 » lorsque je fis ce songe fatal qui déchira à mes yeux le  
 » voile de l'avenir. Cet homme me paraissait poursuivre  
 » en seigneur, en maître, un loup et ses louveteaux sur la  
 » montagne qui cache Lucques aux Pisans.

» Le comte de Galandi, Sigismond et Lanfranc étaient en  
 » avant à la tête d'une meute de chiens maigres et avides.  
 » Après une légère course, le loup et ses petits me pa-  
 » rurent fatigués, et je crus voir la dent aiguë des chiens  
 » leur ouvrir le flanc. Eveillé avant le jour, j'ouïs mes en-  
 » fans, enfermés avec moi, pleurer en dormant et me de-  
 » mander du pain.

» Ton âme est de bronze si tu ne fremis pas des  
 » malheurs dont je suis menacé, et si tu ne pleures pas.  
 » — De quoi pleures-tu donc ? — Déjà mes enfans étaient  
 » éveillés, et l'heure où l'on nous apportait les vivres ap-  
 » prochait ; effrayé de mes songes, nous attendions en  
 » soupirant. Alors j'entends fermer à clef la porte de cette  
 » horrible tour : immobile, glacé, je fixe mes regards sur  
 » le visage de mes enfans. Je ne versai pas une larme,  
 » j'étais changé en pierre, mes enfans pleuraient, mon  
 » petit Anselme me dit : Mon père, comme tu me regar-  
 » des ! qu'as-tu donc ? Je restai silencieux et sans larmes  
 » le reste du jour et la nuit suivante, jusqu'à ce qu'un  
 » nouveau soleil vint éclairer le monde. Dès qu'un faible  
 » rayon eut pénétré dans ce séjour de douleur, je jugeai  
 » en voyant le visage de mes enfans quel devait être le  
 » mien. Dans ma rage, je me mordais les mains ; mes en-  
 » fans, croyant que je les mangeais, pressé par la faim, se  
 » levèrent et dirent : O mon père ! nous souffrirons beau-  
 » coup moins si tu veux te nourrir de nous. Tu nous as  
 » revêtus de cette miserable chair, dépouille nous-en. Je  
 » m'apaisai soudain pour ne pas accroître leur douleur.  
 » Ce jour et le suivant, nous restâmes muets. Ah ! terre  
 » barbare ! pourquoi ne pas t'ouvrir ? Lorsque nous eû-  
 » mes atteint le quatrième jour, Gaddo tomba à mes pieds  
 » en s'écriant : Mon père, d'où vient me laisses-tu sans  
 » secours ? Il mourut là, et je vis, comme tu me vois, mes  
 » trois autres enfans tomber successivement entre le cin-  
 » quième et le sixième jour. Je me trainai chancelant, les

» yeux éteints , sur leurs cadavres. Pendant trois jours ,  
» je les appelaï encore , jusqu'à ce que la douleur , plus  
» puissante que la faim , terminât mes tourmens ».

Après ces mots , les yeux égarés , il reprit dans ses dents le malheureux crâne de Roger , dont il ronge les os , comme un dogue affamé.

Ces fragmens de traduction des grands poëtes de l'Italie , en servant à l'instruction , s'èment de l'intérêt et de l'agré-  
ment dans cet ouvrage. L'auteur n'a pas manqué non plus de faire entrer dans son livre certaines expressions italiennes , qui y sont d'autant moins déplacées , que le signor Tommasini enseignait la langue italienne à M<sup>le</sup>. Suzette. On pour-  
rait lui reprocher de n'avoir pas toujours suivi une ortho-  
graphe bien exacte. Ainsi le nom de Tommassini ne s'écrit point ainsi que le fait alternativement l'auteur , Thomasini ou Tommasini , mais bien Tommassini. Ce serait être bien sévère que de lui faire de pareils reproches , quand on a tant de louanges à lui donner. En effet , la Correspondance de M<sup>le</sup>. d'Arly est pleine d'intérêt : elle attache autant par le charme des tableaux que par la grâce du style. L'instruc-  
tion y est répandue avec mesure , et ne peut jamais fatiguer l'esprit le plus léger. Cet ouvrage se trouvera bientôt entre les mains de toutes les femmes , pour lesquelles il semble écrit , si on en juge par le ton d'urbanité et de bonne compagnie qui y est répandu. L'auteur y a mis plus de réserve que dans ses autres ouvrages , et , en homme qui sait juger les événemens , il a enfin senti que la religion était aussi nécessaire à la prospérité des nations qu'au bonheur des citoyens. Aussi n'y trouve-t-on pas ces sarcasmes qui ne prouvent jamais rien , mais qui peuvent conduire les esprits légers au doute et à l'incertitude.

Le goût de l'auteur nous est un sûr garant que dans les éditions postérieures , il fera disparaître quelques tâches qui déparent son livre. Il cherchera probablement à répan-  
dre plus de variété dans les lettres de M<sup>le</sup>. d'Arly à M. Tom-  
massini , et surtout dans les réponses du cher maître. Il mettra aussi plus de modération dans le style de M. de Lisioux , qui doit naturellement désirer connaître celle avec laquelle il correspond , mais qui ne doit pas , ce me sem-  
ble , lui écrire avec l'enthousiasme de l'amant le plus

passionné. On reconnaît la grâce de l'auteur d'Antenor, dans ce nouvel ouvrage. Il semble pourtant avoir oublié quelquefois les règles du goût et les règles non moins sévères du style. Ces taches sont rares à la vérité, mais plus M. Lantier peut être considéré comme une autorité, et plus nous osons nous permettre de lui faire cette observation. Au reste, cet estimable écrivain est bien une preuve que la culture des lettres est utile à notre bonheur, en nous donnant, au milieu des traverses de la vie, cette gaieté précieuse, sans laquelle il n'est point de bien. Très-avancé en âge, M. Lantier a conservé le feu de ses belles années, et toute la chaleur de l'amitié. Plus que tout autre, il peut dire : « Et moi aussi j'ai vécu dans l'Arcadie ».

M. S.

---

*NOTICE sur quelques-unes des brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte.*

LA renaissance de la liberté de la presse, étouffée depuis dix ans, permet aujourd'hui à chacun de manifester ses pensées, sans redouter les ciseaux de la censure et l'éteignoir de la police. On use de ce droit comme si l'on craignait de le perdre, et depuis l'écolier qui achève sa rhétorique, jusqu'au vieillard qui peut se vanter de soixante années d'expérience, il n'est personne qui n'ait écrit quelque chose pour ou contre la constitution, sur la paix et la guerre, et sur vingt autres questions de cette importance. Mais la plupart de nos politiques du jour tranchent au lieu de discuter, et parlent aux passions lorsqu'ils ne devraient parler qu'à la raison. Aussi, des trois ou quatre cents ouvrages qui ont paru depuis un mois, cinq ou six seulement survivront aux circonstances qui les ont fait naître ; celui de M. de Chateaubriand est de ce nombre. Le nom, le caractère et le talent de son auteur, lui assurent un succès durable, et il fournira d'abondans matériaux à l'homme qui voudra écrire l'histoire du règne de Buonaparte. Nous ne parlerons pas ici de cet ouvrage, dont on vient de publier une seconde édition, parce qu'il mérite un examen approfondi, et ne doit point être confondu avec la foule des brochures qui sont vieilles le lendemain de leur naissance.

Nos politiques sont divisés en deux partis, les *constitutionnels* et les *anti-constitutionnels*. Les premiers ont la raison pour eux,

les seconds pensent qu'elle ne leur est pas plus nécessaire pour écrire, qu'une constitution n'est nécessaire à la France pour être heureuse. Dans un petit ouvrage, qui n'a pu être encore imprimé, j'ai rapproché les avantages d'un *gouvernement constitutionnel* des inconvénients d'un *gouvernement arbitraire*. C'est, je crois, la meilleure manière de réfuter les partisans de ce dernier. « Qu'est-ce qu'un état sans constitution ? leur ai-je dit. C'est celui où le prince est tout, où le peuple n'est rien, c'est-à-dire où la vie et les biens des particuliers dépendent de la volonté d'un seul ; où la loi n'oblige que le faible ; où les impôts n'écrasent que le pauvre ; où les caprices d'un individu en peuvent conduire cent mille sur un champ de bataille ; où l'on répond par des lettres de cachet aux plaintes de l'opprimé ; où l'égalité légale est foulée aux pieds ; enfin où la loi n'est que l'expression de la volonté du monarque.

» Telle est l'espèce de gouvernement que demandent les *anti-constitutionnels*.

» Maintenant qu'est-ce qu'un gouvernement avec une constitution ? C'est celui où la nation entière, par un *exercice de sa souveraineté*, se choisit un magistrat pour veiller à l'exécution des lois qu'elle s'impose ; c'est celui où tous les citoyens sont égaux devant la loi ; où le mandataire infidèle et parjure est puni par ses mandans ; où la noblesse n'est qu'une récompense et non un droit ; où chaque individu, quelle que soit sa naissance, a la faculté d'aspirer aux grandes places de l'état ; où l'on ne peut, sans se rendre coupable, attenter à la liberté individuelle ; où la manifestation de la pensée est libre ; enfin, où la loi est égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

» Voilà le gouvernement dont les *anti-constitutionnels* ne veulent pas : ils feignent de craindre le retour des désordres, de l'anarchie ; ils préfèrent des *abus* dont ils comptent profiter ».

Ces messieurs sont zélés et nombreux ; mais leur conduite et leurs écrits prouvent qu'ils ont moins de savoir que de savoir-faire ; tous s'accordent à dire qu'il ne faut pas à la France d'autre constitution que celle qu'elle avait avant 1791, ou, en d'autres termes, qu'il ne lui en faut pas du tout ; car un état n'est pas constitué, lorsque *sa charte constitutionnelle* n'a que ces trois articles : la *succession au trône*, l'*enregistrement des édits par les cours souveraines*, et la *gradation des états depuis le dernier des sujets jusqu'au monarque*.

J'aurais trop à faire si je voulais signaler l'existence des

écris anti-constitutionnels qui paraissent tous les jours ; aussi me contenterai-je d'en indiquer quelques-uns. Celui qui a obtenu le plus de succès est intitulé *Réflexions de M. Bergasse, ancien député à l'assemblée constituante, sur l'acte constitutionnel du sénat*. L'auteur a la réputation d'être un grand écrivain et un profond publiciste : c'est fort heureux pour lui qu'il en jouisse depuis long-temps, car son opuscule ne la lui eût pas faite ; il veut établir que le droit de constituer la France appartient au roi. Beaucoup de gens diront : Qu'importe par qui le bien se fasse ? Mais de ce que le roi seul imposerait une constitution au peuple, ne s'ensuivrait-il pas que lui ou ses descendans pourraient la réformer à leur gré, ou même l'anéantir ? N'est-il pas plus raisonnable que la représentation nationale achève elle-même ce grand œuvre du pacte social, et qu'il ne puisse être modifié que par le pouvoir législatif ? C'est ce que veut le monarque nouvellement rendu aux vœux des Français. Avec quel dédain il doit regarder les vains efforts de ces champions du pouvoir absolu, qui, feignant pour sa personne un dévouement sans bornes, veulent être *plus royalistes que lui*.

Au reste, M. Bergasse prouve son *grand principe politique*, comme il a prouvé autrefois le génie et la science de Mesnier. Plusieurs personnes l'ont réfuté ; c'est sans doute ce qui a donné de la vogue à sa brochure, qui ne méritait pas une réfutation. Il le savait bien ; mais afin de faire un peu de bruit, il a jugé à propos d'insulter des hommes qui, pendant vingt ans, ont combattu pour les intérêts du peuple, tandis que certains personnages dont on vante aujourd'hui le caractère, étaient cachés sous leur tente, où, comme Sosie, ils prenaient courage.

Pour nos gens qui se battaient.

M. Vialart de Saint-Morys est aussi descendu dans une lice bien moins difficile à parcourir que celle que l'Institut ouvre chaque année au talent, et dans laquelle il avait recueilli des sifflets au lieu de couronnes. Ce grand publiciste diffère entièrement d'opinion avec les *cortès*, qui ont déclaré que les Espagnols ne sont sujets que de la loi. Ses raisonnemens, au reste, ne méritent pas d'examen ; et d'ailleurs son opuscule est déjà aussi oublié que ses discours académiques.

M. Marigné a écrit une longue lettre à l'empereur de Russie, pour le prier de s'opposer à ce que la France se donne une constitution. Je plains sa majesté d'avoir un correspondant qui ignore les premiers élémens de la politique et ceux de la langue dans laquelle il écrit. Le même M. Marigné a encore

publié une lettre, où il tâche de résuster M. Benjamin Constant, sans le comprendre. Au reste, la plupart des *anti-constitutionnels* ont gardé l'anonyme, afin que leurs brochures supportassent les plaisanteries dont eux-mêmes seraient les victimes s'ils s'étaient fait connaître ; ceux qui ont révélé leurs noms au public, n'ont pu parvenir à l'occuper d'eux autrement que par les sarcasmes qui ont été la récompense de leur zèle désintéressé ; le ridicule a fait justice de leurs opuscules, et ils sont restés dans l'obscurité dont ils avaient eu la prétention de sortir. Mais si l'*innocence* de quelques pamphlets amuse la malignité aux dépens de leurs auteurs, le *Manifeste du peuple français* doit exciter l'*indignation* de tous les bons citoyens, car c'est un brandon de discorde jeté sur des feux prêts à s'enflammer, et que couvre à peine une cendre trompeuse. Ainsi, au milieu des préparatifs d'une paix désirée depuis si long-temps, il se trouve des hommes qui distribuent des feuilles incendiaires, en tête desquelles ils n'osent se nommer, qui dressent des tables de proscription, et qui tentent de rallumer la guerre civile en France ; mais le succès ne couronnera pas leurs efforts, car les petits-fils de Henri IV, de ce Henri, qui serait encore le premier des hommes lors même qu'il ne serait pas le plus grand des monarques, nous ont promis de faire notre bonheur, et ils le feront comme leur illustre aïeul l'a fait, dans des circonstances à peu près semblables.

Les écrits constitutionnels sont bien moins nombreux que les autres, et cela prouve que Montesquieu a eu raison de dire qu'au sein des discussions où tout le monde prend part, la vérité est dans l'*opinion du petit nombre*. En effet, si l'on compare ensemble ce qui s'écrit pour et contre sur les grandes questions politiques dont la France entière s'occupe, on trouvera d'un côté le langage des passions et du délire, et de l'autre celui de la sagesse et de l'*expérience*.

Tandis qu'on crie non-seulement contre la constitution du sénat, mais encore contre toutes les constitutions faites et à faire, M. Dufour, a fait imprimer la charte constitutionnelle de 1814, en y ajoutant les dispositions accessoires tirées des constitutions précédentes (1). Ce recueil va devenir d'une utilité générale, aussitôt qu'on discutera au sénat et au corps législatif les dispositions du pacte dont le roi a adopté les bases.

Le plus zélé défenseur du régime constitutionnel est le sénateur Grégoire, qui a publié un écrit dont on a fait trois édi-

(1) Constitution française, par Julien-Michel Dufour ; in-12. Paris, Jombert.

tions en moins de huit jours. Ce succès n'étonne pas lorsqu'on le lit; car on y reconnaît à chaque page cet homme courageux dont la vie a été une lutte continue contre les tyrans de toute espèce , et qui à l'assemblée constituante , à la convention nationale , au corps législatif et au sénat , a toujours défendu la cause du peuple , soit en combattant la tyrannie à force ouverte , soit en lui opposant une force d'inertie que rien n'a pu détruire. La nécessité d'une constitution , et l'examen de celle qu'on propose actuellement à la nation pour l'approuver , et au monarque pour s'y soumettre , forment le sujet de son opuscule qui fixe l'attention des publicistes français , et que les étrangers se hâtent de traduire. M. Grégoire y donne la véritable définition du mot *souverain* , et pose en principe qu'il ne peut s'appliquer qu'à la nation , car une nation n'appartient qu'à elle-même. « La souveraineté , dit-il , est pour elle une propriété essentielle , inaliénable , et qui ne peut jamais devenir celle d'un individu ni d'une famille ». C'est de ce principe , si fécond en conséquences de la plus haute importance , que l'auteur fait dériver la nécessité d'une *constitution écrite* et non pas d'une *constitution verbale* , mots vides de sens , dont se servent nos publicistes actuels , copistes ignorans du déclamateur Moreau , lorsqu'ils disent que le royaume de France a eu depuis Clovis jusqu'à nous une *constitution* , laquelle n'a jamais cessé un instant d'être en vigueur. Après avoir prouvé la nécessité d'une *charte constitutionnelle* , M. Grégoire examine sévèrement celle que le sénat a rédigée ; il en fait ressortir les omissions , et il en combat plusieurs articles , tel que celui de l'hérédité. Les législateurs , qui doivent constituer la France , mettront sans doute à profit les observations du sénateur Grégoire ; ils examineront les principes qu'il avance , et j'ose dire que leur adoption peut seule assurer le bonheur de la patrie.

M. Grégoire a terminé son opuscule par ces mots : « Dans cet écrit rédigé à la hâte , et qui servira de pâture à la calomnie , l'auteur ayant consigné sur l'état actuel de la France , la vingtième partie de ce qu'il sait , et la centième de ce qu'il pense , lui pardonnera-t-on de parler un instant de lui-même ? On ne manquera pas de dire qu'il a composé une diatribe , et d'avance on connaît les épithètes dont il sera gratifié , ce qui est toujours plus commode que de refuter ».

M. l'abbé Barruel , convaincu , comme Basile , de l'utilité de la calomnie , ne voulant pas que M. Grégoire fût un faux prophète , a publié un libelle contre lui. Si des injures grossières des raisonnemens absurdes et des réflexions dont la platitude

du style augmente la niaiserie , suffisent pour réfuter un dialecticien habile , un raisonneur vigoureux , un publiciste éclairé et un écrivain plein de force et de chaleur , donnons gain de cause à monsieur l'abbé ; mais si le public éclairé veut que dans la discussion de grandes questions politiques les raisonnemens soient opposés à des raisonnemens , il sifflera le libelliste , digne rival de ce Prôyard , qui a imprimé que l'inoculation de la petite vérole , la découverte des paratonnères et celle des aérostats , ont eu une grande influence sur les causes et les événemens de la révolution.

A la suite de M. Barruel , on voit paraître M. Auguste D.... qui se qualifie d'abonné au *Moniteur* , de la même manière qu'on prend le titre de membre d'une société savante. Il a aussi insulté M. Grégoire , mais son libelle rappelle la fable de La Fontaine , intitulée le *Lion devenu vieux*.

Tandis que les *pamphlétaires* outrageaient un homme dont les intentions ont toujours été pures , les bons esprits défendaient la cause pour laquelle il combat avec tant de zèle , et M. Métral lui dédiait ses *Réflexions sur la constitution proposée par le sénat au peuple et au roi* . Cet écrit est , sinon pour l'étendue , du moins par la manière dont il est rédigé , un des plus importans qu'on ait faits dans le grand procès qui s'instruit aujourd'hui au tribunal de l'opinion publique. L'auteur y prouve la nécessité d'une constitution ; et il pense que le droit de la faire appartient au peuple. Il s'occupe ensuite de la noblesse , combat victorieusement le système de l'hérédité , et discute , en publiciste , l'influence que peuvent avoir le sénat et le corps législatif , sur la liberté publique ; il traite , enfin , de la liberté de la presse , des domaines nationaux , de la liberté des cultes et des dispositions omises dans le projet de charte constitutionnelle de 1814.

M. Duchaume , que nous avons déjà cité , demandait , au nom de *sa raison et de son expérience* , le rétablissement des vieilles formes monarchiques anéanties par le *génie de la révolution* . Un anonyme lui a répondu au nom de la sagesse (1) , et probablement il n'y aura pas de réplique. L'*orateur de la sagesse* réfute victorieusement celui de la *raison et de l'expérience* , sans le nommer , mais en le désignant d'une manière fort claire , ainsi que ses adhérents. « Que de vieux parlementaires , dit - il , des courtisans ou des femmelettes

---

(1) *Le Cri de la Sagesse , ou Défense de la nouvelle constitution , in-8°*. Chez les marchands de nouveautés , qui vendent aussi le *Cri de la Raison et de l'Expérience* , in-8°.

» de la capitale se moquent des députés des départemens ,  
 » qu'ils regardent leur intervention comme tout au moins  
 » inutile. Ces idées sont bien naturelles dans de pareilles  
 » têtes ; mais telles ne sont pas celles des habitans des  
 » provinces ; et les provinces doivent bien être comptées  
 » pour quelque chose. Il faut les avoir habitées pour savoir  
 » à quel point elles sont attachées à la conservation du corps  
 » législatif. Eh ! sans ce corps , en effet , quelle influence  
 » pourraient-elles exercer sur le gouvernement ? Le corps lé-  
 » gislatif , ou la représentation nationale , est l'heureux lieu qui  
 » unit le peuple au monarque. Son intervention adoucit les  
 » sacrifices nécessaires pour subvenir aux besoins de l'état ;  
 » désormais il fournira à la noblesse de province , à la magis-  
 » trature , aux hommes à talens , non plus les moyens de s'en-  
 » richir , puisque leur traitement doit être supprimé , mais des  
 » honneurs civils. Les brigues même et la petite fermentation  
 » que font naître les élections périodiques , seront plus utiles  
 » que nuisibles , elles réveilleront l'émulation et l'esprit public ;  
 » ainsi , loin de retrancher un tel corps de l'organisation so-  
 » ciale , on a dû bien plutôt chercher à l'élever , à augmenter  
 » son influence , soit en laissant à tous les membres la liberté  
 » de discuter publiquement les projets de lois , soit en les fai-  
 » sant nommer directement par les colléges électoraux , afin  
 » qu'on ne puisse plus leur contester le titre de *députés et de*  
*représentans de la nation* ».

Les personnages désignés au commencement de ce morceau , ne s'occupent pas , comme l'orateur de *la sagesse* , des avan-  
 tages d'une représentation nationale pour la conservation de la  
 liberté publique ; car que leur importe que la *masse* ne soit *rien* ,  
 et que le *petit nombre* soit *tout* , pourvu qu'ils soient du *petit  
 nombre* ?

Parmi les défenseurs du système constitutionnel , on remarque un ancien magistrat qui , parvenu à l'âge de 73 ans , a re-  
 trouvé toute la force de l'âge mûr pour défendre les droits de la nation. (1) Sa brochure contient une foule de traits curieux qui appartiennent à nos annales , et que saura employer la pluine libre qui écrira un jour l'histoire du sénat français , comme Voltaire a écrit celle du parlement , ouvrage où l'on reconnaît l'impartialité d'un philosophe , et l'indépendance d'un bon citoyen. Si je voulais soulever le voile dont l'auteur de la *Défense de la constitution* s'est couvert , je prononcerais le nom

(1) *Défense de la Constitution* ; par un ancien magistrat ; in-8°.

de l'un des plus estimables membres d'un corps qui, malgré les torts qu'on lui prête, et ceux qu'il a réellement, rendra, dans la suite, de grands services à la patrie.

Les mêmes motifs qui ont inspiré les hommes éclairés dont je viens de parler, ont également dirigé M. Vendel, auteur de l'*Adresse à la nation française* (1). On pourrait bien lui contester quelques-uns de ses principes, et lui reprocher le sens qu'il donne à certains mots qui, dans la langue politique, en ont un bien différent. Mais ce n'est pas le moment de nous jeter dans une *logomachie* qui nous ferait oublier les *choses*, pour nous occuper seulement de *leur expression*; je me contenterai donc de dire que l'*adresse de M. Vendel* est l'œuvre d'un citoyen dévoué à sa patrie; que ses pensées sont sages et que son style ne manque ni de chaleur ni d'énergie.

Je terminerai cette revue par la brochure de M. Durbach, intitulée *Des véritables intérêts de la maison de Bourbon* (2). L'auteur prouve que Napoléon, en prenant le titre d'*empereur des Français*, ne s'est point rendu coupable d'*usurpation*, parce que ce titre lui avait été conféré en vertu d'un pacte bien librement consenti par la nation.

Au reste, ses principes sur la *souveraineté du peuple*, sont forts et concluans.

B. L.

---

## MÉLANGES.

*Considérations sur la nature monosyllabique attribuée communément à la langue chinoise* (3).

C'EST une chose que personne, jusqu'à présent, n'a révoquée en doute, et qui a été posée en principe et répétée mille fois par tous ceux qui ont fait de la langue chinoise l'objet de recherches approfondies ou de discussions passagères, que cette langue est entièrement formée de monosyllabes, et qu'on n'y fait aucun usage de la réunion de plusieurs syllabes en un même mot. Tous les missionnaires, tous les philologues et tous les voyageurs sont

---

(1) Cette brochure se trouve chez les marchands de nouveautés.

(2) In-8°.

(3) Cette dissertation écrite en latin, doit avoir été insérée dans les derniers cahiers du tom. III des *Fundgruben des Orients* (mines de l'Orient). Vienne, 1813-14.

d'accord sur ce point, dont je vais néanmoins essayer de démontrer la fausseté. Quels que soient le nombre et l'autorité des écrivains que je vais combattre, j'espère ne point encourir le reproche de témérité, en m'appuyant de raisonnemens qui feront voir que l'opinion généralement reçue est inexacte, ou même absolument fausse, à bien approfondir la matière. Exposons d'abord ce qu'on doit entendre par l'expression de *langue monosyllabique*, et voyons si dans aucun temps et dans aucune contrée, il a existé ou pu exister un idiome qui méritât cette qualification.

Une langue dont tous les mots seraient composés d'une consonne simple unie à une voyelle pareillement simple, dont les expressions n'admettraient aucune désinence grammaticale, et ne pourraient en aucun cas se réunir pour former un sens unique, dans laquelle enfin les idées primitives, et les noms des principaux objets qui frappent nos sens, seraient rendus par des mots invariables, incapables de grouement et d'allongement; une telle langue serait vraiment *monosyllabique*. Mais le chinois ne satisfait pas plus à toutes ces conditions qu'un autre idiome quelconque, ainsi qu'il est aisé de le démontrer.

En premier lieu, un assez grand nombre de mots chinois qui commencent par une consonne, peuvent prendre une aspiration forte qui ôte à cette consonne son caractère de simplicité. En effet, *p'h*, *t'h*, *k'h*, ne peuvent se prononcer comme *p*, *t*, *k*, d'un seule articulation, et il faut nécessairement placer, entre la consonne et l'aspiration, un léger intervalle que représenterait assez bien le *e* muet français, si l'usage le permettait. On peut dire à plus forte raison la même chose des consonnes réellement doubles qui commencent un grand nombre de mots chinois, telles que *tch*, *tchh*, *ts*, *ths*. Il est bien certain qu'on peut les diviser par un *e* muet en deux parties qui s'articulent séparément, et sont chacune une consonne bien distincte.

On peut très-facilement étendre aux voyelles ce que je viens de dire des consonnes, et il est même aisé d'en fournir des exemples plus nombreux et plus frappans. Un assez petit nombre de mots chinois finissent par une voyelle simple, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *ou*, *u*: les autres se terminent par des diphthongues ou des triphthongues, telles que *ai*, *ao*, *ia*, *io*, *iao*, *ieou*, *iouei*, *ou* par des sons nazaux comme *ang*, *ing*, *oung*, *iang*, *ioung*, etc. Tous ces sons s'éloignent également de la nature des voyelles simples, et les mots *y-a-o*, *t-cha-o*, *p-hi-e-ou*, *ts-hi-a-o*, avec quelque rapidité qu'on les suppose prononcés, sont pourtant des composés de plusieurs syllabes.

Mais, pour ne point trop long-temps m'arrêter à des choses

de peu d'importance, et de peur de m'exposer au reproche de mettre des chicanes puériles à la place de raisonnemens concluans, en refusant la qualité de monosyllabes à des mots composés de voyelles ou de consonnes complexes, je vais passer à des considérations plus importantes, et faire voir, par des preuves irréfragables, que les caractères chinois s'emploient souvent plusieurs ensemble pour exprimer des noms et des idées simples, et forment par leur réunion des expressions qui sont composées de *caractères*, comme les mots des langues latine ou française sont composés de *syllabes*. Cette réunion peut avoir lieu de plusieurs manières, sur chacune desquelles il est nécessaire de dire quelques mots.

Avant tout, il faut avouer que tous les caractères, sans exception, ont une prononciation qui consiste en un mot très-court, et quoique souvent complexe, monosyllabique pourtant, à prendre cette expression dans son acception ordinaire, et que l'on ne trouve jamais plusieurs syllabes, au moins suivant l'idée communément attachée à ce mot, réunies pour exprimer le son d'un caractère. Mais comme un certain nombre de caractères pris séparément n'ont aucun sens, et n'acquièrent une signification que quand ils sont doublés ou groupés, on trouve déjà en eux de véritables éléments syllabiques, dont la réunion constitue des mots disyllabes. Leur nombre sera encore plus grand si l'on y joint ceux qui ont bien un sens particulier, mais qui le perdent en composition, et qui signifient une chose séparément, et une autre chose quand ils sont groupés. Citons quelques exemples de ces différens genres de polysyllabes.

*Fangsou* est un mot chinois qui signifie *représenter, être semblable*; il s'écrit avec deux caractères, dont le premier se prononce *fang*, et le second *sou* (1). Ces deux caractères n'ont pas de signification distincte. Seulement le premier est rendu dans quelques dictionnaires par *être semblable*; mais le dernier n'a aucun rapport avec le sens du composé, puisque c'est le même caractère dont les Chinois se sont servis pour abréger le nom du dieu *Bouddha*. Bien plus, les caractères du mot *fang-sou* peuvent être remplacés par d'autres, et le même mot pro-

(1) Ces deux caractères sont de la clef 9<sup>e</sup>, le premier avec quatre, et le second avec cinq traits.

Le défaut de types chinois jetté nécessairement quelque obscurité dans les discussions de ce genre. J'y ai supplié, autant qu'il étoit en moi, en indiquant les caractères par la clef à laquelle ils appartiennent et le nombre de traits qui les composent.

honcé peut s'écrire de six autres manières (1), avec des caractères tout différens entre eux, et sans analogie avec le sens du composé, quoique ce dernier doive toujours s'entendre et se prononcer de la même manière. *Tchbeoutchhang* (frustrer) s'exprime de quatre manières, avec des caractères qui n'ont pas de rapport les uns avec les autres. *Peting* (homme oisif, sans emploi), *lingting* (trompé dans ses espérances), *phanghoang* (timide, troublé), *pangoung* (obstiniément), et un nombre presqu'infini d'autres sont rendus dans l'écriture par des caractères qui ne signifient rien en eux-mêmes, et qui, comme les syllabes des autres langues, n'ont de sens que dans la composition.

Bayer me paraît être le seul qui ait soupçonné quelque chose de cette propriété singulière de certains caractères chinois, sur laquelle on ne trouve ailleurs aucun détail. « A bien prendre les choses, dit-il (2), les Chinois ont encore des polysyllabes ; mais parce qu'ils distinguent les syllabes par les caractères, on les regarde comme des monosyllabes ». Bayer ne joint aucune preuve à son assertion, et n'entre dans aucune explication. Si je ne croyais pas les exemples que je viens de rapporter suffisans pour en montrer la vérité, il me serait aisé d'y en ajouter beaucoup d'autres. Mais, dans l'intention où je suis d'aborder quelques questions relatives à la grammaire chinoise, je ne ferai plus sur ce sujet qu'une conjecture, qui découle naturellement de ce que je viens de dire, et qui tient au fonds de la matière que je traite.

Quelques écrivains, parmi lesquels Fourmont occupe le premier rang, ont considéré la langue chinoise comme étant l'invention de quelques philosophes qui en ont par la suite communiqué l'usage à leur nation, et regardant les caractères comme antérieurs aux mots, et par conséquent l'écriture comme préexistante au langage, ils ont fait des termes de la langue parlée, l'expression des caractères qu'en loin, si j'ose ainsi parler : en cela ces auteurs me semblent avoir interverti l'ordre naturel. Effectivement, si les choses s'étaient passées ainsi, il ne serait pas étonnant que la langue entière se composât de monosyllabes, puisqu'elle aurait été formée de toutes pièces par des gens instruits, d'après les principes qui leur eussent paru convenable. Mais qui voudra croire qu'aucune langue

(1) On peut remplacer leur clef par la 60<sup>e</sup>., la 61<sup>e</sup>., la 64<sup>e</sup>., la 190<sup>e</sup>., on la supprimer tout-à-fait, à volonté.

(2) *Mus. sin. præf.*, p. 106.

ait jamais été formée de cette manière, ou qu'une langue formée de cette manière ait pu être adoptée par le peuple? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable de supposer qu'il y avait chez les Chinois, avant l'invention des caractères, une langue populaire composée de mots, sinon tous monosyllabiques, au moins très-courts, comme on les trouve chez beaucoup de nations barbares? Cette langue aura été adoptée par les inventeurs de l'écriture pour servir de prononciation aux caractères, et pour que les gens instruits pussent s'entendre avec le vulgaire. On est porté à croire que les choses ont dû se passer ainsi, quand on considère les polysyllabes dont j'ai exposé plus haut la nature, et quand on fait attention au nom de l'une des six règles d'après lesquelles se forment les caractères: je veux parler de celle qu'on appelle *Kiaï in* (explication du sou), et suivant laquelle un caractère est composé de deux parties, dont l'une détermine le sens, et dont l'autre fait connaître le son (1). Voyons à présent comment les formes de la grammaire chinoise donnent naissance à des mots de plusieurs syllabes.

On regarde presque universellement la langue chinoise comme entièrement dépourvue de règles grammaticales. De cette pauvreté, les uns ont déduit l'ancienneté de la langue, les autres la barbarie de la nation qui la parle: conséquences erronées d'un principe bien faux, puisque des langues très-anciennes ont une grammaire très-compliquée, tandis que les langues de certains peuples sauvages, comme les Lapons, fourmillent de règles et de difficultés. D'ailleurs, il n'y a rien de plus faux que ce qu'on a coutume de dire, que le chinois manque de méthode grammaticale: les rapports des mots, les cas, les nombres, les genres, les modes, les temps, les personnes, s'y distinguent, autant qu'il est nécessaire, par des articles, des pronoms, des désinences, des augmens, comme dans les autres langues; et quoique les mêmes termes servent souvent à représenter les noms, les adjectifs et les verbes, on y distingue toujours les différentes parties du discours assez facilement, pour n'être jamais embarrassé à la lecture.

On ne doit pas néanmoins accorder une confiance implicite aux règles établies par Fourmont. On pourrait assurer de la *Grammatica sinica*, ce qui a été dit de beaucoup d'autres ouvrages grammaticaux: qu'on y trouve tout, excepté ce qui serait nécessaire pour faire connaître véritablement la langue. En effet, Fourmont a exposé avec beaucoup de soin et d'éten-

(1) Voyez les *Mémoires concernant les Chinois*, t. IX, p. 304, et *Dissertation de Deshauteraies sur les langues*, p. 650.

due des règles dont l'usage est à la vérité fréquent dans la langue vulgaire, mais qui ne s'observent que rarement dans l'écriture, et point du tout dans le style de Confucius, que tous les auteurs regardent comme le modèle de l'éloquence : jusques-là, que je ne croirais pas m'éloigner de la vérité, si j'avancais que la langue des livres est toute autre que celle qui est enseignée dans l'ouvrage de Fourmont. Au reste, je n'ai pas entrepris de donner ici une grammaire, mais seulement de rappeler les règles qui servent à former les composés. Ce que j'y joindrai de plus ne sera qu'occasionnel, et j'éviterai d'entrer dans des discussions qui pourraient donner matière à un livre entier. Peut-être aurai-je un jour occasion de traiter à fond ce qui concerne la grammaire chinoise dans un ouvrage dont j'ai conçu le plan.

Les Chinois ne sont pas entièrement dépourvus d'articles, ou du moins on observe sous le rapport de la nature et de l'usage, une grande analogie entre les articles des autres langues et les particules numérales qu'on place entre les noms de nombre et les substantifs. On ne dit jamais, ou que très-rarement en chinois, *i jin*, *eul jin*, *san jin*, *un homme*, *deux hommes*, *trois hommes*, mais *i-ko jin*, *eul-ko jin*, *san-ko jin*, en ajoutant la particule *ko* qui ne signifie rien, mais qui sert seulement à marquer la numération. On peut voir, dans la *Grammatica sinica* (1), des détails exacts sur les parties numérales. On remarquera seulement que Fourmont n'en rapporte que dix-neuf, pendant que leur nombre est beaucoup plus considérable, et qu'il n'est presque pas un genre d'objets qui se comptent, qui n'ait la sienne propre. La particule *ti*, qui se met devant les noms de nombre, et fait les nombres ordinaux, se rapproche encore davantage de la nature des articles.

La plupart des substantifs se reconnaissent aisément. Quelques-uns, qui pourraient être pris pour des verbes, s'en distinguent par l'addition d'autres substantifs, ou des particules *serviles* dont je parlerai plus bas. Le genre se découvre par la nature des objets, comme dans beaucoup d'autres langues, par exemple, en anglais. Quant au *nombre*, on le marque très-rarement, quoiqu'il soit toujours aisé de le faire au moyen des particules *tchoung*, *men*, *teng* et autres qui indiquent la pluralité. Mais ces particules, qui sont d'un assez grand usage dans le discours familier, ne se trouvent presque jamais dans les li-

(1) P. 191. Fourmont a oublié les suivantes qui sont fort usitées : *phi*, pour les toiles et étoffes ; *fou*, pour les paires et les choses doubles ; *pao*, pour les enveloppes et les choses enveloppées ; *o*, pour les personnes, etc., etc.

vres, comme l'a déjà fait remarquer M. Montucci, et Fourmont en a beaucoup exagéré l'usage. Pour les *cas*, on les exprime par des particules additionnelles, affixes ou préfixes, qui, dans la langue parlée, représentent parfaitement bien les désinences des autres langues. On en peut distinguer cinq, sans compter le nominatif et l'accusatif, et l'on aura les substantifs chinois déclinés de la manière suivante :

|            |                        |              |
|------------|------------------------|--------------|
| Nominatif, | jin, jinye,            | l'homme.     |
| Génitif,   | jintchi,               | de l'homme.  |
| Datif,     | iujin,                 | à l'homme.   |
| Vocalif,   | yajin,                 | ô homme.     |
| Ablatif,   | iujin,                 | de l'homme.  |
| Relatif,   | jintche, ou jinyetche, | l'homme qui. |

L'accusatif se marque souvent en plaçant le mot après le verbe qui le gouverne, et le génitif, comme en anglais, en mettant le substantif régi avant celui qui régit, par exemple, *cha jin*, tuer un homme; *jin theou*, tête de l'homme, etc.

On peut objecter que dans l'exemple précédent, le substantif demeure immuable dans les différens cas, et toujours distinct de la marque du cas. Mais nous observons la même chose dans les langues turque, mongole et mandchoue, où les désinences qui servent à marquer les cas sont distinctes du *thème* du substantif auquel on les ajoute. Nous trouverions la même chose dans toutes les langues, si, par un effet du temps et de l'usage, le radical ne venait à s'unir avec la marque du cas pour ne plus former avec elle qu'un mot, où ce même radical ne se retrouve pas toujours tout entier.

Il n'y a rien à dire de particulier sur les adjectifs. Outre les mots qui conservent toujours le sens et la qualité d'adjectifs, il y a aussi des verbes qui peuvent exprimer des qualités, selon la place qu'ils occupent dans la phrase, ou par l'addition de certaines particules. Les pronoms n'offrent non plus rien de remarquable : seulement leur usage est beaucoup moins fréquent que ne le donne à entendre Fourmont dans sa grammaire.

Dans les verbes, comme dans les substantifs, le radical reste toujours inaltérable, sans distinction de modes, de temps, de nombres ou de personnes. On marque tous ces différens objets, quand il est nécessaire de le faire, par l'addition de particules auxiliaires. Ainsi de *cha*, tuer, on fait *chatchi*, tuer, plus expressément; *chatche*, tueur, tuant, etc. Les Chinois négligent tout le reste comme entièrement inutile. On peut voir à ce sujet des détails très-exacts et bien présentés dans la

brochure poléniique adressée à M. Deguignes le fils par M. Montucci (1). J'aime mieux y renvoyer le lecteur, que d'insister plus long-temps ici sur une matière que je n'ai abordée qu'en passant.

Les adverbes chinois se terminent en *jan*, comme les adverbes français en *ment*, et les adverbes allemands en *lich*. Exemple : *ki*, prompt; *kijan*, promptement; *meng*, fier; *mengjan*, fièrement, etc. Les conjonctions, les prépositions et les interjections sont en chinois, comme dans la plupart des langues, des mots très-courts qui n'offrent rien de particulier.

C'est ici le lieu de nous arrêter un moment pour examiner une injurieuse comparaison établie entre la langue des Chinois et celle des Mandchous, par le P. Amiot, homme assurément très-versé dans la connaissance de l'une et de l'autre. « La » langue mandchoue est dans le goût de nos langues d'Europe, » dit-il, elle a sa méthode et ses règles; en un mot, on y voit « clair (2) ». C'est une louange assez singulière à donner à la langue mandchoue, que de dire qu'elle se rapproche du génie de nos langues d'Europe, tandis qu'il n'y a rien de plus admirable dans le chinois que cette extrême différence qui s'observe entre cette langue et celles de nos contrées. D'ailleurs, le missionnaire vante la méthode et les règles grammaticales des Mandchous, comme si les Chinois ne faisaient usage d'aucunes règles ou d'aucune méthode, ce qui est absolument faux. De plus, si l'on examine les règles de la grammaire mandchoue, telles qu'elles sont exposées dans les *Elementa linguae Tartarieæ*, de Gerbillon, ou dans la traduction française qu'en a faite Amiot, on pourra n'être pas médiocrement surpris, après en avoir fait une étude approfondie, de les trouver ou entièrement négligées, ou du moins employées d'une manière toute différente dans les livres originaux. Effectivement, les marques des cas, et surtout celles des temps et des modes, telles que les enseigne Gerbillon, se rencontrent souvent dans les textes mandchous; mais elles n'y désignent rien moins que des cas, des modes et des temps. Le signe du présent, *kha*, *khe*, *kho*, celui du futur *ra* *re* *ro*, celui du présent, *mbi*, celui du passif *boumbi*, etc., n'expriment que très-rarement, je pourrais même dire jamais, le sens du présent, du futur, du présent ou du passif, ce sont plutôt des signes de convention pour distinguer les différens verbes d'une même phrase, et marquer l'en-

(1) *Remarques philologiques*, p. 145 et suiv.

(2) *Éloge de Moukden*, préf., p. vi.

chainement des propositions. Ainsi les Mandchous, n'ayant au lieu de *temps* que des gérondifs et des participes, on peut dire qu'ils déclinent leurs verbes plutôt qu'ils ne les conjuguent. Cet abus de la grammaire me paraît pire que la disette même de règles grammaticales. Aussi, s'en faut-il beaucoup que je partage le sentiment du missionnaire, quand il regarde la langue mandchoue comme plus claire que le chinois. J'ai réfuté cette opinion dans la critique des versions mandchoues, que j'ai ajoutée à ma notice des *Sse chou ou quatre livres moraux*, et j'y ai prouvé, par un grand nombre d'exemples, que toutes les difficultés du texte de Confucius avaient été soigneusement conservées dans la traduction mandchoue, de manière à ce que tout ce qui est obscur dans l'original, le fût davantage encore dans la copie (1). Revenons à présent au sujet dont nous nous étions écartés.

Les noms d'un grand nombre de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, d'insectes, d'arbres, de plantes et de choses inanimées, sont de véritables polysyllabes, soit qu'ils expriment des qualités extérieures en formant des épithètes, soit que des mots anciens, originairement polysyllabiques, ou des mots étrangers adoptés par les Chinois (2), aient été rendus par des caractères sans signification particulière. C'est-là la troisième sorte de polysyllabes dont je parlais au commencement de ce mémoire. Il est encore d'usage d'ajouter à des mots qui ont un sens déterminé, certaines particules absolument insignifiantes, ou qui perdent dans la composition leur sens primitif, et qu'on peut employer ou supprimer arbitrairement, sans que la signification du mot auquel on les ajoute en soit aucunement altérée. Tels sont les mots *tseu*, fils, ou *jin*, homme ; *theou*, tête ; dans les exemples

(1) Dans mes *Recherches sur les langues tartares*, ouvrage que je ferai paraître dès que les circonstances le permettront, et qui doit être imprimé à l'imprimerie royale, j'ai montré, par un examen détaillé du système grammatical des Mandchous, quelles étaient les causes du vague et de l'obscurité qui règnent dans toutes leurs compositions.

(2) Je n'ajoute pas ceci sans motif et à la légère : j'espère être un jour en état de faire connaître quelques-unes des variations que la langue parlée ou la prononciation des caractères a éprouvées. Je ne désespère pas non plus d'éclaircir l'étymologie de quelques mots étrangers que les Chinois ont adoptés, à mon avis, en plus grand nombre qu'on ne le croit communément, et de déterminer jusqu'à un certain point l'influence des langues voisines sur les dialectes provinciaux actuels ou patois des différentes parties de l'empire chinois. Bien entendu que, par cette influence étrangère, je ne prétends en aucune manière confirmer l'opinion erronée de quelques systématiques sur la prétendue conformité de la langue chinoise avec le malais, le mongol, etc.

suivans : *khù*, jeu ; *khitseu*, id. ; *'ai*, armoise ; *'aitseu*, id. ; *niu*, femme ; *niujin*, id. ; *fou*, dame ; *foujin*, id. ; *ji*, soleil ; *jûtheou*, id., etc. (1). Souvent on double une syllabe sans que cette réduplication ajoute rien au sens. Un grand nombre d'adverbes onomatopées, sont aussi formés de syllabes doublées, mais qui n'ont pas séparément de signification particulière : tels sont *kiaikiai*, voix d'oiseaux qui s'accordent ; *kouokouo*, bruit d'eaux qui coulent ; *animi*, regorgement d'eau ; *saosao*, peu à peu ; *thihî*, en sautant légèrement, etc. On rassemble d'autres fois des mots synonymes ou presque synonymes, qui n'ajoutent rien à l'idée, mais qui servent seulement à allonger le mot, comme *si*, contre l'opinion commune, les Chinois avaient de l'éloignement pour les monosyllabes. Ainsi de *nou*, esclave, et *pi*, servante, on forme *noupi*, femme esclave, de *khi* et de *kai*, qui signifient presque indifféremment un mendiant, *khikai*, qui a le même sens ; de *hian* et de *kiu*, *hiankiu*,oisif ; de *taï* et *man*, *taïman*, négligent ; de *tchi* et *hoeï*, pénétration, et une foule d'autres, car les caractères, dans les styles, *kouan hoa* (mandarinique), et *siao sieï* (vulgaire), et même dans le *wen tchhang*, (oratoire), ne s'emploient guère que groupés deux à deux, ce qui fait une des principales difficultés de la langue.

Il n'est donc pas très-étonnant de trouver un grand nombre de polysyllabes dans les vocabulaires rédigés par Kircher, Parkinson, Anderson, et quelques autres aussi peu instruits de la langue chinoise, puisqu'en demandant à un Chinois non lettré les noms des objets les plus simples, il est impossible qu'il ne se rencontre dans ses réponses un grand nombre de mots véritablement polysyllabiques, si l'on ne fait usage que de la langue et de l'oreille, sans avoir égard aux caractères. Pour mieux éclaircir tout ce que je viens de dire, je vais ajouter ici l'oraison dominicale et quelques passages des livres de Confucius transcrits de manière à ce que les syllabes qui doivent former un sens simple soient réunies en un seul mot comme dans le autres langues.

*Thiantchu king, ( Cœli ) Domini oratio.*

*Tsaï thian 'oteng soutche, 'oteng youan 'eul ming*  
*Ines coelo noster pater, nos cupimus tuum nomen*  
*kianching, 'eul koue linke; 'eul tchi*  
*sanctificari, tuum regnum advenire, tuam voluntatem*

(1) Voyez Mémoires concernant les Chinois, t. VIII, p. 208.

*tchhinghing iu ti jou iu thiunyan; 'oteng wang eul  
 fieri in terra sicut in caelo; nos speramus te  
 kinji iu 'o 'o jiyoung liang, 'eul  
 hodie daturum nobis nostrum quotidianum panem, et  
 mian 'o tchai, jou 'o ye mian fou  
 dimissorum nostra debita, ut nos etiam dimittimus debentibus  
 'o tchaitche. Yeou pou 'o hiuhian iuyeoukan, naï khieou  
 nobis debita. Et non nos inducas tentationi, sed libera  
 'o iuyoungou. Yameng.  
 nos malo. Amen.*

*Kiuntseu kiu jinou, houtching ming ?  
 Philosophus amovendo pietatein, adiunpletne nomen ?  
 Kiuntseutchi tao fei 'eul yen : fou soutchi iu  
 Sapientis lex ampla atque recondita : viri feminæ rudes  
 khoiyu tchiyan : ki khi tchiye, souï  
 possunt ( accedere ) scientiam : parvenire ejus sunum, etsi  
 chingjin, ye yeou so poutchian.  
 sanctus, adhuc erit quod ignoret.*

*T'seu youei: Hoeïye, fei tsou 'otcheye: iu'o yan,  
 Confusius ait, Hoeï, haud adjavabat me meis verbis,  
 wou so pouyouci.  
 nihil quod injucundum ( haberet ).*

Ce petit nombre de lignes est pris au hasard dans les livres de Confucius, et comme ces livres sont écrits dans un style très-serré, et entièrement dépourvu d'ornemens inutiles, les phrases qui en sont extraites favorisent moins mon hypothèse que ne le pourraient faire des phrases écrites en style vulgaire, et surtout le langage des conversations familières.

Maintenant il me paraît difficile de faire voir une différence réelle entre les mots chinois devenus polysyllabiques par la composition ou l'addition des formes grammaticales, et les termes des autres langues qui pour la plupart doivent leur allongement aux mêmes causes. Que deviendra alors la prétendue famille de langues monosyllabiques, dans laquelle certains philologues systématiques ont voulu comprendre les langues des Chinois, des Thibétains, des Japonais et des habitans de l'Inde ultérieure ? Ne peut-on pas dire que les auteurs de cette distinction ont été trompés par les apparences, et ont eu plus d'égard à la forme extérieure qu'à la nature intime de langues qu'ils ne connaissaient pas ? C'est ce qui arrivera toujours quand on voudra bâtir des systèmes sans avoir suffisamment examiné les faits sur lesquels on les appuie, et tirer des conséquences générales sur les langues de documens inexacts,

tronqués ou mal présentés. Ne juger que les matières qu'on a étudiées est une loi que les auteurs de traités généraux sur les langues n'observent pas assez exactement; l'erreur qui consiste à regarder le chinois comme rigoureusement monosyllabique, en est une preuve; et c'en est une autre que le préjugé qui refuse à cette langue toute méthode et toutes règles grammaticales, et qui l'assimile aux idiomes informes des sauvages de l'Amérique. Ce ne sont pas au reste les seuls rapports qu'aient cru apercevoir entre les nations civilisées de l'Asie et les peuples du Nouveau-Monde certains auteurs qui consultaient plus leur imagination que leur jugement, et qui avaient plus d'esprit que d'érudition. Les rapprochemens bizarres, les conjectures sans fondement, les idées hasardées de toute espèce, ne viennent jamais du véritable savant, mais du présomptueux ignorant, ou de l'homme qui, méconnaissant les bornes de son savoir, croit porter sur une matière les lumières qu'il a reçues de la nature pour un objet tout différent.

J. P. ABEL-REMUSAT, D. M. P.

---

### LETTRES PARISIENNES.

#### IV<sup>e</sup>. Lettre.

##### *Des conquérans.*

Paris, le 25 avril 1814.

Vous vous souvenez peut-être d'avoir lu, il y aura trois ans au mois d'août prochain, un petit opuscule de ma façon, lequel portait pour titre : *Quelques réflexions sur la manie des conquêtes*. Cet écrit ne contenait que le résumé d'une discussion fort vive que je venais d'avoir avec M. de B...., le don Quichotte des conquérans. Je vous le fis lire alors en secret; aujourd'hui que nos langues sont enfin déliées, avantage payé bien chèrement par tant d'années d'un si dur esclavage, je regarde comme un devoir de vous le communiquer publiquement. Il ne vous apprendra rien de nouveau sur cette matière, non plus qu'aux autres personnes qui le liront (que de paroles et de papier ont déjà été perdus à ce sujet!) mais il portera témoignage que dans les siècles les plus flétris par la servitude, il est encore des esprits assez libres pour refuser de plier sous le joug des opinions serviles que la tyrannie s'efforce de propager, et assez sages pour ne pas se laisser éblouir par de brillantes apparences, qui ne disparaissent enfin que pour

faire place aux plus tristes réalités. Si vous voulez vous donner la peine de rapprocher les dates, vous verrez que l'époque où j'ai écrit les réflexions que je vous remets sous les yeux, était celle de la plus grande puissance de Napoléon.

Voici comme je m'exprimais alors :

« Malheur au peuple courbé sous les lois d'un despote tourmenté de la fureur des conquêtes ! Malheur au souverain qui veut devenir conquérant !

» Si la royauté accable de tourmens et d'inquiétudes ceux qui sont revêtus de la charge brillante et onéreuse de gouverner, si elle les abreuve d'amertume et de chagrins, si elle les entoure de dangers et de périls, misères auxquelles les tyrans les plus sanguinaires ne sont pas moins assujétis que les bons princes, combien plus son sceptre doit-il être lourd à porter lorsqu'on veut en accroître la pesanteur !

» Le vulgaire croit que l'amour des grandes choses est le mobile des ambitieux : les flatteurs ne voient dans cette ambition que l'effort d'une grande âme qui s'indigne de trouver des bornes à sa puissance : les uns se trompent comme les autres. Un conquérant est souvent déterminé par de très-petits motifs. Les moyens qui lui servent pour arriver à son but sont quelquefois si vils, si méprisables, qu'un homme du commun aurait honte de les avouer. Tout cela ne constitue pas de grandes choses, car les plus sublimes peuvent être avilis par la manière dont elles sont faites. Quant au désir d'étendre les bornes de sa puissance, il ne renferme rien de grand ni de beau. La proposition contraire est une ineptie qui n'est à sa place que dans la bouche d'un courtisan. « Seigneur, disait à Alexandre un de ses officiers, les dignités les plus brillantes n'honorent point celui qui s'en montre indigne ; mais l'homme de mérite honore l'emploi le plus vil quand il sait le remplir avec dignité ». Il est facile de tirer de cette réponse une conséquence pour le sujet dont il est question. On se demande après cela où est la nécessité d'ouvrir une si vaste carrière à ses actions. Licurgue n'avait pas une âme petite et rétrécie ; cependant il ne fut pas conquérant, et ne voulut pas que son peuple le devint. Les institutions de Numa et la législation de Penn furent fondées sur ce même principe. Osons hasarder un paradoxe ; il y a dans la soif des conquêtes plus de bassesse que de grandeur. Les conquérans par goût sont des hommes qui n'ont, pour se rendre célèbres, d'autre ressource que celle d'étonner. Incapables d'attirer l'admiration universelle par des vertus qu'ils n'ont pas, ils essaient du moins

de l'exciter en faisant plus de bruit et surtout plus de mal que les autres.

» C'était un conquérant que cet Erostrate qui détruisit le temple d'Ephèse. Il n'a conquise que des ruines et des cendres, il a eu cela de commun avec plus d'un fameux capitaine ; mais il a sur eux un immense avantage aux yeux de l'humanité : il n'a pas fait couler de sang.

» Qu'admire-t-on dans un conquérant ? est-ce cette insouciance de la vie qui le fait la risquer mille fois sans pâlir ? Il faut donc admirer aussi dix millions d'hommes qui passent leur déplorable existence à dérober à la terre, à tirer du fond de l'Océan cet or, ces perles, et toutes ces fausses et funestes richesses, alimens de nos vices, ou qui s'occupent péniblement à arracher des entrailles des plus durs rochers, les pierres qui s'élèvent pour nous en maisons commodes, en palais somptueux, tandis qu'ils n'ont eux-mêmes, pour reposer leurs os fatigués, que de misérables huttes construites avec de la boue ; il faut admirer ceux encore qui vont affronter les tempêtes, les écueils, les Cannibales et les bêtes féroces, pour fournir à notre gourmandise, à notre mollesse, et à notre oisiveté des aromates, des épices, de l'ivoire, des fourrures, des bois précieux, et mille autres frivolités. Celui qui s'expose à devenir la proie d'un tigre ou d'un antropophage, à être englouti dans les profondes abîmes de la mer ou enseveli tout vivant par la chute d'un rocher, celui-là ne court pas de moindres périls qu'un Cyrus ou qu'un Sésostris entourés de leurs bandits soutoyés et disciplinés, et il n'a pas, comme ces héros, le désir et l'expectative de la célébrité. Il est vrai qu'il le fait par besoin ; c'est un infortuné. Celui qui le fait par plaisir est un fou, disons mieux, c'est un monstre.

» Qu'admire-t-on dans un conquérant ? La sagacité, les ruses, la prévoyance ? mais ses succès les plus brillans ne prouvent souvent que l'incapacité de l'ennemi qui se laisse duper ou prévenir. Je ne parle pas des circonstances où la lâcheté de quelques traîtres fait tout le mérite du vainqueur.

» Qu'admire-t-on dans un conquérant ? l'étendue de ses conceptions, la grandeur de son plan, la justesse des mesures qu'il prend pour parvenir à son but ?

» Plus ses conceptions sont vastes, plus elles sont extravagantes. Pour cent moyens qu'il peut avoir à sa disposition, le seul enchaînement des effets et des causes produira un nombre incalculable d'autres causes et d'autres effets en comparaison desquels celui des ressources qu'il s'est ménagées sera bien petit, pour ne pas dire à peu près nul.

» Un plan trop vaste se détruit par cela même qu'il est trop vaste. Il est des bornes à tout , et chaque chose a ses proportions. Méconnaître cette loi générale , c'est détruire au lieu de créer , renverser au lieu d'érigor. Des idées de monarchie universelle germent dans la tête d'un souverain ; il prend les armes et il lève des subsides ; il épouse son empire d'hommes et d'argent : l'agriculture est abandonnée , le commerce dépérit , les arts et les sciences s'anéantissent. Les peuples voisins ravagés sont bientôt dans un état aussi déplorable. Ce torrent débordé marque son passage par toutes les calamités imaginables. Partout les yeux épouvantés aperçoivent les traces des infamies et des horreurs qui accompagnent la guerre : le meurtre , le pillage , l'incendie , le viol , la dévastation. Les nations envahies , exténuées , abattues , reçoivent la loi du vainqueur qui court répéter plus loin ces scènes terribles. Si , après avoir consacré la meilleure partie de sa vie à se faire abhorrer dans tous les lieux où son nom a pu parvenir , sa rage s'apaise enfin , il passe le reste de ses jours à étouffer , à prévenir des révoltes , à éventer des conspirations , à publier loi sur loi pour contenir des sujets qui ne portent le joug qu'en frémissant ; à négocier sans cesse avec des princes qui brûlent d'imiter son exemple , ou de reprendre les provinces qui leur ont été enlevées. Les traités se multiplient et les infractions aussi ; chacun s'observe avec une attention maligne , toujours prêt à tromper , ou à agir de vive force. Les provinces conquises , dont la possession a déjà coûté à l'état tant d'or et tant de sang , il faut encore acheter leur fidélité. Dévastées , incapables de payer des tributs , il faut au contraire leur fournir des secours , par conséquent préparer de nouveau les anciennes provinces , et recourir aux exactions , aux rapines. Le despote , couvert de l'exécration universelle , meurt enfin en voyant son royaume désert , sans finances , dans un état complet de décrépitude. Les nations voisines , qui n'étaient plus retenues par la terreur de son nom , volent aux armes et accourent de tous côtés pour renverser une puissance orgueilleuse qui menaçait de tout engloutir , et qui n'était que le colosse aux pieds d'argile. On tombe de toutes parts sur son cadavre décharné dont on se dispute les lambeaux. Cet état si fameux , si puissant naguères , n'existe plus. Son nom est rayé de la liste des empires. Il ne reste à son dernier souverain que la funeste renommée d'avoir préparé l'anéantissement et la destruction du peuple qu'il gouvernait. Tous les sacrifices qu'il a faits à l'idole qu'il s'était créée , tant de cruelles privations , de peines , de fatigues endurées , tant de dangers courus , tant de contrariétés et de fortunes diverses , essayées , tant d'affronts

et de chagrins dévorés, tant de projets conçus, formés, abandonnés, avortés ou exécutés, tant de dissimulation, de ruses, de perfidies, de trahisons, de parjures mis en œuvre ou prodigues avec excès, tant de craintes, d'espérances et de chimères flatteuses qui l'ont tourmenté et bercé tour à tour, ne l'ont pas sauvé du tombeau, et n'ont servi qu'à creuser celui de l'empire auquel il croyait assurer une durée éternelle....!!!

» Ce tableau n'est pas exagéré ; l'exemple de la république romaine, qu'on ne manque jamais de citer lorsqu'il s'agit de conquêtes et de conquérants, ne prouve rien contre. Rome avait des vertus que n'ont pas les peuples gouvernés par des despotes. L'amour de la patrie n'y était pas un vain mot, et ce peuple, tout guerrier, sans arts, sans industrie et sans commerce, ne ressemble à aucun des autres peuples de l'histoire. Ses succès avaient leur source dans ses mœurs, dans sa constitution : ils n'étaient point le fruit d'une énergie passagère inspirée par un ambitieux. D'ailleurs Rome naissante n'avait pas le projet d'être un jour la reine du monde. Ce ne fut que lorsqu'elle eut fait insensiblement la moitié du chemin, qu'elle conçut ce gigantesque projet, qui ne tarda pas au reste d'aineler sa ruine.

» Qu'est-ce donc qu'un conquérant ? C'est, selon la raison, un enfant qui s'occupe sérieusement à construire avec des cartes ou des dominos, un frêle édifice qu'un rien va faire écrouler. Selon la morale, c'est un tigre : comme cet animal féroce, il tombe sur sa proie, guidé plutôt par le plaisir de dévorer que par le besoin de satisfaire sa faim. Il court d'une première victime à une seconde qu'il égorgue de même sans nécessité. Il en suce le sang avec délices, et cette horrible boisson, loin de le désaltérer, ne fait que rendre sa soif plus ardente ».

Je ne doute pas que ces réflexions, si elles tombent entre les mains d'un ambitieux, ne lui arrachent un sourire de pitié, et qu'il ne les traite de vaines déclamations et de pur radotage. La perspective de commander un jour à l'univers est si brillante, qu'elle nous assusque et nous rend incapables de discerner aucun autre objet. Cet état ressemble beaucoup à celui où l'on se trouve après avoir fixé quelque temps les yeux sur le soleil couchant. On ne voit plus nothing de soi, en les abaissant, qu'un mélange confus de lumière et d'obscurité, au milieu duquel se représente à tout moment l'image fugitive du disque brillant du soleil. Tout extravagant qui rêve la conquête de l'univers, se figure d'ailleurs que ses prédécesseurs n'y ont échoué que parce qu'ils n'ont pas été assez habiles, et il se promet bien de profiter de l'expérience pour éviter les fautes qu'il croit devoir

leur reprocher. Malheureusement, ainsi qu'eux, il comptera, dans ses funestes calculs, les hommes comme s'ils étaient immortels, ou comme s'il suffisait de l'ordre d'un despote pour en produire, et les ressources de toute nature, comme si elles étaient inépuisables.

J'ai trouvé dernièrement quelques feuillets d'un livre dont je regrette beaucoup de ne connaître ni le titre ni l'auteur. Il offre sur ce sujet des aperçus qui pourraient faire faire de sérieuses réflexions aux souverains tourmentés de la soif des conquêtes. Par malheur, les rois ne lisent que d'un œil les livres des philosophes quand ils les lisent, tandis qu'ils ouvrent les deux oreilles aux flatteries de leurs courtisans.

Voici comment l'auteur expose l'action mécanique de la dépopulation :

« Prenons, dit-il, pour exemple l'Egypte.

« Au temps de Sésostris, l'Egypte avait, d'après les meilleurs calculs, 27,000,000 d'habitans.

« Un prince, comme l'a dit Montesquieu, qui a un million de sujets, ne peut sans se détruire lui-même entretenir plus de 10,000 hommes de troupes ; Sésostris en temps de paix n'aurait dû conséquemment porter son armée qu'à 270,000 hommes.

« En mettant le double pour l'état de guerre, Sésostris pouvait disposer de 540,000 combattans.

« Ce nombre ne lui suffisait pas pour conquérir l'Ethiopie, soumettre les Arabes, parcourir en vainqueur la plus grande partie de l'Asie, et pénétrer jusqu'au *Tanaïs*.

« Pour tenir une ligne aussi étendue, il lui fallait au moins 1,200,000 hommes, et l'on ne doutera qu'il les ait employés si l'on considère surtout, qu'à cette époque, l'art d'attaquer les places était fort peu avancé, et qu'il fallait une multitude d'hommes pour les enlever d'assaut.

« Supposer que Sésostris perdit, dans neuf années de combats qu'il soutint, les trois quarts de son armée, ce n'est certainement pas exagérer le calcul.

« Voilà donc 900,000 hommes de moins.

« Ce nombre, sur une population de 27,000,000 d'habitans, paraît d'abord bien peu de chose ; mais qu'on suive la progression :

« Une population de 27,000,000 d'habitans ne produit, en exagérant les masses, que 5,500,000 hommes en état de porter les armes ;

« Retranchez de cette somme 1,200,000 soldats : admettez

» que chacun de ces hommes robustes, destinés à faire la guerre,  
 » ait donné dans l'espace de neuf années deux enfans mâles à  
 » l'état ; à la vingtième année de leur départ pour les pays  
 » étrangers , il y a un déficit de reproduction de 2,400,000  
 » hommes ; ajoutez 900,000 morts, il reste un déficit de 3,300,000  
 » hommes ; supposez que la balance ait été égale d'ailleurs entre  
 » les naissances et les décès ; calculez , vous trouverez les  
 » 5,500,000 hommes réduits à 2,200,000 hommes.

» Mais ces 2,200,000 mâles qui devaient naître des 1,200,000  
 » hommes détournés par la guerre , eussent pu donner chacun  
 » un enfant à l'état à la dix-huitième année. Il s'opère donc in-  
 » sensiblement un nouveau déficit de 1,200,000 , ce qui , avec  
 » les 3,300,000 déjà cités , fait à la trente-huitième année ,  
 » après l'invasion de Sésostris , une perte pour la population  
 » de 4,500,000 hommes , et réduit conséquemment à 1,000,000  
 » d'individus la classe qui par son âge et ses forces doit natu-  
 » rellement défendre la patrie.

» C'est cette dépopulation affreuse qui explique la rapidité  
 » avec laquelle l'empire colossal de l'Egypte a dégénéré après les  
 » victoires qui semblaient lui assurer la domination de l'univers».

Cette dépopulation des anciennes provinces peut-elle être compensée par l'acquisition de nouveaux sujets , lorsque les conquêtes faites d'abord ne sont point par la suite enlevées au vainqueur ?

Le Spectateur anglais a examiné sous ce rapport le résultat des conquêtes de Louis XIV. Vous ne serez peut-être pas fâché de retrouver ici un court extrait de ses observations.

« Il est certain , dit-il , qu'il ( Louis XIV ) n'a rien pu gagner  
 » par ses conquêtes , si elles ne lui ont produit un plus grand  
 » nombre de sujets , plus de richesses ou plus de pouvoir ».

Après avoir supposé à combien pouvait se monter la population du pays dont ce prince avait fait la conquête à l'époque de la paix de Ryswick , il l'évalue à 750,000 âmes , hommes , femmes et enfans.

« Il faut à présent , continue-t-il , balancer la perte avec le profit , et voir quel nombre d'anciens sujets il lui en a coûté pour acquérir les nouveaux. Il me semble qu'il n'a jamais eu guères moins de 200,000 hommes en campagne , sans les garnisons , et que , suivant le calcul ordinaire , à peine il reste , à la fin d'une campagne , les quatre cinquièmes d'une armée , quoiqu'il n'y ait eu ni sièges ni batailles. Ses différentes guerres , jusqu'à la paix de Ryswick , ont duré environ vingt ans , et si l'on multiplie les 40,000 hommes de sa perte annuelle , ou du cinquième de ses armées , par 20 , on trouvera qu'il ne

» saurait avoir perdu moins de 800,000 de ses anciens sujets,  
 » tous gens robustes et vigoureux, ce qui surpassé le nombre  
 » de ceux qu'il peut avoir acquis.

» Mais sa perte ne demeure pas dans ces bornes : il semble  
 » que la Providence ait partagé tout le genre humain entre les  
 » deux sexes, afin que chaque femme puisse avoir son mari,  
 » et qu'ils contribuent également l'un et l'autre à la propaga-  
 » tion de leur espèce. Il s'ensuit de là que, pour tous les hommes  
 » qui ont péri, autant de femmes sont restées seules, et la cha-  
 » rité nous oblige à croire qu'elles n'ont pas rendu tout le  
 » service dont elles étaient capables dans leur génération. Il ne  
 » se peut que dans une si longue suite d'années, plusieurs  
 » d'entre elles ne soient mortes sans avoir tâté du mariage, et  
 » que les autres, mariées trop tard, n'aient fini leurs jours sans  
 » laisser après elles aucune postérité. Par ce calcul, Louis XIV  
 » ne doit pas seulement avoir perdu 800,000 sujets, mais le  
 » double de ce nombre, et tout le fruit qu'on en pouvait rai-  
 » sonnablement attendre ».

Ce calcul ainsi que le précédent est peut-être un peu exagéré. Sur le nombre des hommes de la destruction desquels on rend la guerre responsable, il en est beaucoup qui seraient morts en temps de paix dans le même intervalle. Il est probable aussi que l'augmentation des naissances eût été inférieure à ce qu'on la suppose, soit parce que toutes les femmes ne se marient pas, soit parce que toutes celles qui se marient ne sont pas propres à la génération. Il faut encore prendre en considération le grand nombre des individus de l'un de l'autre sexe qui meurent avant l'âge de puberté. Mais en s'arrêtant même à la plus petite proportion, le tableau de la dépopulation qu'entraîne la guerre est encore assez horrible pour frapper d'épouvante tout homme qui n'a pas abjuré tout sentiment d'humanité, surtout s'il envisage que cette dépopulation cause un tort à jamais irréparable au pays où elle s'opère. Si les conquêtes sont si onéreuses au peuple qui les fait, que sont-elles donc pour celui aux dépens de qui elles se font ?

En faisant même abstraction de toute idée philanthropique, il n'est pas un souverain qui, d'après ce que vous venez de lire, et avec la plus faible dose de sens commun, puisse concevoir le projet de devenir conquérant. C'est pour avoir méconnu ces vérités que Napoléon a vu s'écrouler en si peu de temps l'édifice de la puissance colossale qu'il avait élevé à si grands frais. Le petit nombre des admirateurs qui lui restent a beau accuser de ses désastres *les élémens*, on pourra tout au plus leur accor-

accorder qu'il a commis dans cette malheureuse circonstance une faute où ne serait point tombé le dernier tambour de son armée, et que cette faute a précipité une catastrophe inévitale; mais ces concessions ne détruirait pas le fond du rai-sonnement. Une nation continuellement en guerre avec tous ses voisins, perd à elle seule autant que les autres ensemble. Ses ressources, quelles qu'on les suppose, seront donc détruites avant que les ennemis, comparativement, aient éprouvé des pertes notables. Napoléon n'avait pas encore essuyé de revers, et déjà nos campagnes étaient désertes, déjà des impôts excessifs, multipliés à l'infini, écrasaient toutes les classes de la société. Les conquêtes ne conviennent qu'à un petit état pauvre et de mœurs agrestes, entouré d'autres états plus riches, plus policiés, et par conséquent plus corrompus. Il est presque certain qu'il les vaincra et qu'il s'enrichira de leurs dépouilles; mais outre qu'une pareille rencontre est fort rare, je ne sais pas si le fruit que ce peuple tirerait de ses entreprises ne serait pas une perte réelle, au lieu d'être un gain. L'introduction des richesses dans un pays produit, à l'égard des vertus, l'effet qui résulte de l'immersion d'un corps quelconque dans un vase plein d'eau. Il déplace toujours une quantité de fluide égale à la masse. La décadence de Sparte date du moment où les éphores permirent qu'on remplaçât par de l'or la lourde monnaie de fer établie par Lycurgue.

Je ne crois pas pouvoir mieux finir ma lettre qu'en rapportant une réponse que fit Alexandre à Darius. Ce monarque, pour épouvanter son ennemi, lui envoya le dénombrement de son armée. « Un boucher, écrivit au roi de Perse le fils de Jupiter : » Un boucher qui sait son métier n'est pas effrayé du grand nombre de moutons qu'on lui envoie ». Voilà en deux mots l'histoire d'un prince guerrier, et des hommes qui ont le malheur de lui obéir ou de lui résister : Un boucher..... des moutons.....

Je me tais. On est indigné contre la nature humaine quand on voit tant de barbarie d'un côté et tant d'aveuglement de l'autre. Croyez cependant que je vous exempte de la proscription, et comptez toujours sur le sincère attachement de votre ami.

ANTIMÈLE.

*Fragment d'un ouvrage intitulé : HISTOIRE DE RÉMI STURNE, curé de New-Kirche, avec cette épigraphé (1) :*

« Un spectacle digne de l'Être Suprême qui aime son ouvrage, c'est de voir l'homme vertueux aux prises avec l'adversité et même la provoquer ».

SÉNÈQUE, *Traité de la Providence.*

CHAPITRE XXIII.

*Le curé et les jeunes militaires qui l'accompagnent arrivent à Worms. — Manière de vivre des émigrés dans cette ville. — Un gentil-homme veut assassiner le prince de Condé. — Le curé retourne au Vieux-Brisack.*

Nos voyageurs approchaient gaîment de Worms. Le soleil était près de se coucher : l'air commençait à se rafraîchir, et les habitans de la ville s'avançaient en foule sur les bords du Rhin, pour jouir des agréments de la soirée la plus délicieuse. A quelque distance de la ville, les jeunes officiers qui voyaient avec le curé, rencontrèrent ceux de leurs camarades qui les avaient précédés dans l'émigration, avec d'autres personnes de leur connaissance. Ils se témoignèrent avec vivacité le plaisir qu'ils avaient à se voir réunis ; et le curé fut charmé de retrouver parmi eux le jeune Selcour, avec lequel il avait été détenu quelques instans dans les prisons de Colmar. Tous ces messieurs, à l'exception de M. de Vercourt, qui désirait auparavant s'assurer que les amis auxquels il voulait se réunir étaient à Worms, manifestèrent le désir de se faire inscrire sur-le-champ pour servir dans l'armée du prince de Condé. Il faut, dirent leurs camarades, que vous en obteniez auparavant la permission de Monseigneur. Il ne la refuse qu'aux personnes qui ne trouvent pas dans l'armée deux gentils-hommes garans de leur loyauté. Nous vous accompagnerons et nous offrirons d'être vos répondans.

(1) Ce roman est un cadre dans lequel l'auteur a pris plaisir à rassembler différentes anecdotes, qui toutes se sont passées sous ses yeux, lui ont été contées par les personnes à qui elles sont arrivées, ou qui en avaient été témoins. L'auteur a appris celle qui regarde M. le prince de Condé, de la bouche même de M. de Firmens, grand prévôt de l'armée commandée par ce prince.

Les nouveau-venus demandèrent un instant pour faire leur toilette. Venez comme vous êtes, leur répliqua-t-on : il n'y a point ici d'étiquette, et dans la circonstance où nous sommes, votre négligé sera regardé comme une preuve d'empressement.

Il n'y a point de circonstance, dit M. de Vercourt, qui dispense les Français de prendre un costume décent, pour paraître devant leurs princes ; tout nous prescrit, au contraire, de redoubler envers eux dans le moment actuel de considération, d'égards et de respect. Un excès de parure serait fort déplacé dans des officiers qui viennent ici combattre comme simples soldats ; mais trop de négligence le serait encore davantage. Cette réflexion parut juste ; on fit un peu de toilette, et l'on se rendit au château.

Ces messieurs trouvèrent le prince dans le salon, avec son fils, M. le duc de Bourbon, avec son petit-fils ; ce prince, digne de ses ancêtres, dont la France déplorera éternellement la fin malheureuse ; avec sa fille madame la princesse Louise, dont les vertus étaient au-dessus de tout éloge, et que la douleur a précipitée jeune encore dans le tombeau. Ces princes étaient entourés d'un grand nombre de gentils-hommes de toutes les provinces qui s'amusaient à différens jeux. Ceux de hasard étaient sévèrement interdits. Le prince dit aux arrivans les choses les plus agréables sur leur dévouement à la cause du roi. Ses fils s'approchèrent, ajoutèrent quelques mots flatteurs à ce que leur père venait de dire, et leur firent plusieurs questions relatives à ce qui se passait en France. Ensuite, M. le prince de Condé les pria à dîner pour le lendemain.

Après cette audience qui aurait enflammé leur zèle, s'il ne l'avait pas été déjà au plus haut point, ils se firent inscrire, puis ils suivirent leurs camarades, pour aller souper avec eux, et ils obligèrent le curé et M. de Vercourt à les accompagner. Ils firent à ce dernier, pendant le souper, de grandes instances pour l'engager à rester à Wörins ; mais il n'avait pas trouvé dans cette ville les amis qu'il cherchait, et il persista dans la résolution de poursuivre sa route jusqu'à Coblenz.

Les officiers émigrés ne négligèrent rien pour fêter leurs nouveaux camarades. Après avoir porté, suivant l'usage établi, la santé du roi et celle des princes, on porta la leur plusieurs fois. Toute cette jeunesse, sans inquiétude sur l'avenir, chantait, riait, faisait tapage. Chacun était d'une gaieté charmante.

Quoique le curé fût ravi de la belle humeur qui régnait parmi les convives, il n'était pas disposé à rire ; il se disait en lui-même : Si leurs espérances venaient à être déçues, que deviendraient ces nobles, braves et jeunes militaires ; quel serait le

prix de leur généreux dévouement ? Il leur faudrait traîner dans l'exil une vie obscure et misérable ! Ils se verraient sans patrie, sans parens, peut-être, sans consolation ! Pour se distraire de ces pensées, et d'autres encore qui remplissaient son cœur d'amertume, il demanda à Selcourt de lui apprendre par quels moyens il était parvenu à s'échapper de sa prison, à joindre l'armée, et comment il y vivait ?

Mes camarades qui venaient me voir quelquefois, dit Selcourt, m'annoncèrent, peu de jours après votre départ, qu'ils étaient déterminés à émigrer. Je leur témoignai un désir très-vif de les accompagner, et nous délibérâmes sur la manière dont je m'y prendrais pour m'évader de ma prison. J'avais heureusement encore presque tout l'argent que Bernard m'avait volé, et que l'adresse de Sauton avait tiré de ses mains pour les mettre dans les vôtres. J'en employai une partie à acheter de Schwärds, notre geôlier, la permission d'avoir à souper cinq ou six de mes amis. Une fois entrés dans la prison, mes amis déclarèrent qu'ils voulaient y passer la nuit, et qu'ils ne me quitteraient pas avant le jour. Ils firent comprendre à Schwärds que le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'était de se coucher tranquillement, ainsi que sa femme. Quand nous pensâmes qu'ils étaient endormis tous deux, nous descendîmes et nous frappâmes rudement à sa porte, en lui criant de nous ouvrir bien vite, pour une affaire très-pressée. Schwärds se réveilla en sursaut, fit des difficultés ; mais craignant qu'on n'entendît du dehors le bruit qui se faisait dans la prison, et qu'on ne découvrît ainsi qu'il s'était laissé gagner pour en permettre l'entrée, il prit sa lanterne et nous ouvrit la porte en nous priant de parler doucement pour ne pas le compromettre. Alors, un de mes camarades lui demanda les clefs de la rue. Schwärds les refusa, mon camarade insista, Schwärds se mit en colère, la querelle s'engagea, mais le geôlier vit enfin qu'il fallait céder. En mettant la clef dans la serrure, il promena la lanterne autour de lui, pour voir s'il n'y avait pas dans la compagnie quelques-uns de ses prisonniers. Ah ! ah ! s'écria-t-il, vous voilà, M. de Selcourt ! rentrez, rentrez, je n'ouvre pas que vous ne soyez dans votre chambre. Oh ! tu ouvriras, s'écrierent deux de mes camarades, en le saisissant au collet, tu ouvriras sans mot dire, ou nous t'étranglerons sans pitié. Le pauvre homme se mit à trembler de tous ses membres, ses mains abandonnèrent les clefs ; nous ouvrîmes nous-mêmes et nous partîmes. Je suis ici depuis deux mois, et je me félicite tous les jours d'y être venu. Vous avez au moins la satisfaction, lui dit le curé, de vivre avec des personnes que

vous pouvez estimer. Oui, en général, dit Selcourt, tout le monde pense très-bien. Cependant, malgré toutes les précautions des princes, il ne laisse pas d'y avoir quelques sujets assez peu estimables; mais ils se recherchent de préférence les uns les autres, et nous leur laissons, avec plaisir, la liberté de faire bande à part. — Vous n'avez pas apporté ici beaucoup d'argent, et les princes ne vous donnent point de solde. Comment vivez-vous? — Nous nous sommes formés en société de six, de huit, de dix, plus ou moins; et nous mettons en commun ce que nous avons; alors chacun prend un emploi selon sa capacité. L'un est pourvoyeur, l'autre cuisinier, celui-ci est chargé de tenir propres les appartemens, celui-là, à l'aide d'une fille qu'il prend quand il le juge nécessaire, se charge du blanchissage. De cette manière, nous sommes logés, nourris et blanchis à très-peu de frais. — Quel emploi avez-vous dans la société? — Je ne suis pas dans un grade fort élevé. On ne m'a jugé propre qu'à être marmiton. — Marmiton! cela vous ainsie-t-il beaucoup? — Cela ne m'ennuie pas trop. Ce grand jeune homme que vous voyez, qui a une si belle figure, et une tournure si distinguée, est notre cuisinier. C'est le meilleur enfant, et le caractère le plus aimable que je connaisse. Je veux demain matin que vous le voyiez secouer la casserole. Il est à peindre. Mon emploi me met dans le cas d'être souvent avec lui. Il jette sur tout ce que nous faisons, un vernis si plaisant, que nous rions de tout notre cœur. Il est impossible dans sa société de s'ennuyer un instant. Les autres font leurs emplois à peu près avec la même gaité, chacun se fait un plaisir de se rendre utile. — Les jeunes gentils-hommes français vont devenir des modèles d'ordre et d'économie! — Vous riez, monsieur le curé! Ne plaisantez pas; il ne sera plus possible à un domestique de nous tromper, et nous nous entendrons si bien à tout ce qui concerne le ménage, que nos femmes n'auront plus rien à faire. — Il faut donc vous dépêcher de vous marier. — C'est bien mon projet. Je me marierai dès que je serai retourné en France. C'est vous qui ferez cette cérémonie. Je veux vous remercier, ce jour-là, comme je le dois, de tous les bons sermons que vous m'avez faits dans les prisons de Colmar.

Dans ce moment, entra M. de Firmens, grand-prevôt de l'armée. Te voilà, mon camarade, lui dit un officier du régiment de P....., quelle nouvelle apporte-tu? — J'apporte, dit M. de Firmens, une très-grande nouvelle! Tout le bruit, tous les chants dont la salle retentit, cessent à l'instant. Il se fait un profond silence. Tous les yeux sont fixés sur le grand-pre-

vôt, qui prononce ces mots : Monseigneur le prince de Condé vient de manquer d'être assassiné. Un cri de douleur s'élève, et l'indignation se peint sur tous les visages. On se retire pour faire place au grand-prevôt, qui prend une chaise et dit en s'asseyant : Monseigneur a failli être assassiné par la main d'un gentil-homme ! Tous se lèvent par un mouvement involontaire, comme s'ils eussent voulu aller se venger de la honte qu'un pareil crime semblait imprimer sur toute la noblesse.

Je vais vous conter les particularités de cet événement, dit M. de Firmens, en leur faisant de la main un signe qui les invitait à s'asseoir. Je vous ai dit, il y a quelques jours, que je voyais rôder dans la ville un jeune homme, qui sur un habit de carmagnole, portait une croix de M..... Je me suis mis à l'observer, car je le soupçonnais d'espionnage, et je voulais savoir avec qui il avait des relations. Je ne m'aperçus pas qu'il eût des conférences particulières avec personne. L'habit qu'il portait m'offusquait un peu, mais il pouvait avoir été forcé de recourir à ce déguisement pour passer les frontières; et je me confirmai dans cette pensée, lorsque je sus qu'il avait acheté des habits très-décents, et que le tailleur y travaillait. Je cherchai à lier conversation avec lui deux ou trois fois. Je n'obtins de lui que quelques phrases qui me firent juger qu'il n'avait pas une tête très-bien organisée. Enfin, ce matin, je l'ai rencontré près du château. Je l'ai engagé à entrer avec moi dans une guinguette pour déjeûner, et il a accepté ma proposition. Je lui ai demandé pourquoi il était si matin près du château, s'il y était entré, s'il avait été présenté à monseigneur ? il m'a répondu. — Non, mais je le verrai ce soir. — Vous lui demanderez probablement la permission de vous faire inscrire dans son armée ? — Peut être. — Il vous dira qu'il est absolument nécessaire que vous ayiez deux gentils-hommes qui répondent de votre loyauté. Vous ne le savez peut-être pas ? — On me l'a déjà dit. — Dans quel corps prétendez-vous servir ? — Je ne le sais pas encore. — Il faudrait mener au château les deux témoins qui doivent être vos répondans. — J'aime mieux y aller seul. — Qui vous présentera ? — M. de Condé m'a donné un rendez-vous à cinq heures.

Ce M. de Condé me choqua beaucoup, poursuivit M. de Firmens. — Vous lui avez donc demandé ce rendez-vous ? ai-je repris. — Oui, je lui ai écrit. — Vous connaît-il personnellement ? — Je ne l'ai jamais vu. — Quand il aurait vécu avec vous sur le pied de la plus grande intimité, cela ne vous dispenserait pas d'avoir deux répondans. Les avez-vous ? — Non. — Il me paraît que vous ne connaissez pas beaucoup de monde

à l'armée. — Très-peu. — Je serais fort aise de vous obliger et de vous procurer les deux personnes qui vous sont encore nécessaires. — Je puis encore attendre. — Pourquoi ? Si vous êtes résolu à rester ici, il vaut mieux vous soumettre sur-le-champ à une formalité qui n'a rien d'offensant, puisqu'elle est générale, et que les officiers généraux eux-mêmes veulent bien s'y conformer. — Rien ne presse. — Dites-moi seulement votre nom, celui de votre province, et je vous chercherai deux témoins. — Monsieur, me dit-il en fronçant le sourcil, je vous le dirai demain. — Je serais bien aise, monsieur, de le savoir aujourd'hui. — Vous ne le saurez pas, monsieur. — Quelle raison pouvez-vous avoir de le cacher ? La croix que vous portez certifie que ce nom vous fait honneur. — Monsieur, vos questions m'importunent. — J'en suis fâché, monsieur.

Il s'est levé pour sortir, poursuivit M. Firmens; mais pendant qu'il allait prendre son chapeau sur une table, je me suis précipité vers la porte, je l'ai fermée à double tour, et sans paraître m'émouvoir, j'ai mis la clef dans ma poche. — Monsieur, a-t-il dit, je veux sortir. — Vous ne sortirez pas que vous ne m'ayiez dit votre nom. Il a paru déconcerté, et a jeté à plusieurs reprises les yeux tantôt sur la porte et tantôt sur la fenêtre. — Vous ne m'échapperez pas, lui ai-je dit. — Est-il raisonnable d'exercer une pareille inquisition contre un gentil-homme qui vient se réunir à vous ? — Est-il raisonnable de vouloir se réunir à nous et de refuser de dire son nom ? — Raisonnables ou non, je ne vous le dirai pas. De quel droit venez-vous me vexer de la sorte ? — Du droit que me donne ma charge, sachez, monsieur, puisque vous me forcez à vous le dire, que vos intentions me sont suspectes; qu'en ma qualité de grand-prevôt de l'armée, j'ai cru devoir apprendre de vous-même qui vous êtes et ce que vous venez faire ici. Je vous ordonne de la part du roi et de monseigneur le prince de Condé, de me dire votre nom et votre pays. — Cet homme s'est troublé, puis il m'a dit : Vous êtes le grand-prevôt de l'armée ! — Oui, monsieur, je le suis. Mon intention n'est nullement de vous faire de la peine. Répondez seulement à ce que je vous demande. Quel est votre nom et votre pays ? — Eh, monsieur ! je vais vous le dire : mon nom est Champville, et je suis d'une petite ville de l'Angoumois. — Comment appelez-vous cette ville ? — Cognac. — Nous avons ici des gentils-hommes de ce pays; je vais les faire appeler et leur demander s'ils vous connaissent. — Ah, monsieur ! — Eh bien ? — N'en faites rien, je vous prie. — Pourquoi ? — J'ai des raisons pour demeurer inconnu à mes ennemis !.... — Vous êtes ici, monsieur, sous la

sauve-garde de la loyauté de la noblesse française , et vos ennemis ne peuvent rien contre vous. Je vais faire venir vos compatriotes. — Je vous en conjure , n'en faites rien. — Songez , monsieur , que votre répugnance à voir les personnes de votre pays , ne sert qu'à vous rendre plus fortement suspect. — Monsieur le grand-prevôt , ne me perdez pas ! — Vous perdre ! ce n'est pas mon intention. Pourquoi refusez-vous de voir vos compatriotes ? — La calomnie. — Consentez à les voir , ou donnez-moi votre portefeuille , et allons visiter vos papiers dans votre appartement. — Ah ! Je suis perdu ! je suis trahi ! — Je vous ordonne de la part du roi de me remettre votre portefeuille. — Vous m'arracherez plutôt la vie. Il tire de sa poche un pistolet ; mais profitant du trouble où je l'avais jeté , je saisissai cette arme et je la lui enlève. — Donnez votre portefeuille , monsieur , ou je vous brûle la cervelle. — Alors il me présente son portefeuille , en me suppliant de ne pas le perdre. J'examine devant lui les papiers dont il était porteur. Il y avait un passeport sous le nom de Champville , délivré par le maire à Th.... , plusieurs lettres adressées à M. le chevalier de B.... à N.... , département de la M.... , dont le style était très-révolutionnaire. Plusieurs de ces lettres étaient du maire de Th.... , qui applaudissait au généreux dessein qu'il avait conçu pour le bien de la patrie et le bonheur de la nation. Le brouillon de la lettre qu'il avait adressée à M. le prince de Condé y était aussi. Il le priait de lui accorder une audience particulière , parce qu'il avait des choses de la plus haute importance à lui communiquer. Il y avait de plus des assignats pour une somme d'environ trente mille francs.

Je ne peux plus douter , lui ai-je dit alors , que vous ne soyez venu avec de très-mauvaises intentions. Le seul parti qui vous reste à prendre , c'est de faire un aveu sincère du dessein qui vous a amené ici. — Obtendrai-je ma grâce par cet aveu ? — Peut-être. — Peut-être ! A quel supplice suis-je réservé ? — Je l'ignore.

Alors il est tombé dans un accès horrible de désespoir , il voulait ouvrir la porte , il voulait sauter par la fenêtre. J'ai appelé trois officiers qui passaient , pour avoir du secours , et j'ai de nouveau engagé M. B.... à confesser le crime qu'il avait eu intention de commettre. Il a avoué alors qu'il était venu , par les instigations du maire de Th.... , pour assassiner M. le prince de Condé ; que les conspirateurs étaient au nombre de vingt-cinq , et qu'ils avaient fait serment d'employer tous les moyens possibles pour parvenir à leur but ; qu'on avait promis à celui qui réussirait une somme de cent mille écus , et

qu'il avait touché quarante mille francs en assignats, tant pour les frais de son voyage, que pour gagner quelques personnes de l'armée.

Je lui ai demandé s'il était parvenu à séduire quelqu'un ; il a répondu qu'il n'avait osé faire aucune proposition à personne. Je lui ai ordonné de me conduire dans son appartement, et j'ai prié les trois gentils-hommes qui avaient entendu sa déposition, de m'accompagner. Nous avons trouvé dans sa malle différens costumes, et un poignard à trois tranchans ; je l'ai pris, ainsi que d'autres papiers qui me paraissaient très-suspicts, et laissant le coupable sous la garde des trois gentils-hommes, je me suis rendu au château, pour rendre compte à monseigneur de cet événement.

Le prince a voulu voir son assassin. Il l'a interrogé lui-même, et l'espérance d'obtenir sa grâce, a porté M. de B.... à tout avouer en sa présence. Alors monseigneur lui a dit : « Vous avez conçu, monsieur, le projet d'une très-mauvaise action, car je ne vous ai jamais fait aucun mal, et je défends une cause pour laquelle vous devriez aussi combattre. Vous mériteriez que je vous fasse servir d'exemple à ceux qui, comme vous, profitent de la considération que leur donne un nom respectable, pour faciliter leurs attentats ; mais je ne veux pas affliger votre famille, en donnant de la suite à cette affaire. On vous reconduira en France. Vous êtes digne de vivre avec les scélérats auxquels vous vous êtes associé ; être confondu avec eux, sera pour vous une assez grande punition ». Puis, se tournant vers nous, il a ajouté : « Conduisez sur-le-champ M. de B.... sur les frontières de la France ».

Nous nous sommes mis en devoir d'obéir à cet ordre. Mais la nouvelle avait déjà percé que monseigneur avait manqué d'être assassiné. Beaucoup de jeunes gens se sont assemblés autour de nous : ils ont demandé que l'assassin fût puni, et qu'on fît son procès dans les formes. Ils s'écrierent : La clémence de monseigneur ne fera qu'enhardir ses ennemis. Ils ne sont pas susceptibles d'être touchés par un procédé si généreux ; et nous aurons la douleur et la honte de le voir assassiner au milieu de nous.

Ces rumeurs, et la crainte que cette jeunesse exaltée ne se portât à quelques excès contre notre prisonnier, nous a engagés à le reconduire au château, et à prendre de nouveau les ordres du prince. « Je suis très-reconnaissant, nous a-t-il dit, de la sollicitude que ces jeunes militaires témoignent pour ma conservation. Je ne veux pas les désobliger dans une circonstance où ils me prouvent leur affection d'une manière

» si vive ; mais d'un autre côté je ne veux pas souffrir qu'une  
 » affaire où l'accusé aurait toute l'armée contre lui, soit jugé  
 » à Worms. Je vais l'envoyer dans une place forte d'Allema-  
 » gne, où les magistrats le jugeront suivant les lois de leur  
 » pays ».

En conséquence, monseigneur vient de faire partir le coupable sous une forte escorte ; mais j'ai de grands motifs de croire que, persistant toujours dans son généreux dessein, il a donné des ordres pour qu'on lui fît repasser le Rhin à quelques lieues d'ici, et qu'on le reconduisit sur la frontière.

M. de Firmens avait terminé son récit, et tout le monde, l'oreille attentive, attendait, comme s'il eût encore dû y ajouter quelques circonstances. Enfin, chacun marqua sa surprise et son indignation. Les uns louaient et admireraient la clémence du prince ; d'autres se permettraient de la blâmer, et cet événement fut le sujet de la conversation pendant le reste de la soirée qui était alors déjà fort avancée.

Le curé passa encore trois ou quatre jours à Worms, puis il revint au Vieux-Brisack où le baron de Rha.... était de retour. Il lui remit les lettres que M. le cardinal de R.... et d'autres évêques désiraient faire passer en France. Il en reçut aussi une de Marianne (sa sœur) : elle lui mandait qu'elle avait vendu son bien, et qu'elle se rendrait sous peu de jours auprès de lui, pour qu'il la conduisît dans un couvent près d'Einsidlen, où elle désirait se fixer jusqu'à ce que les troubles de la France fussent terminés.

La comtesse ANTOINETTE LEGROING.

---

*Quelques réflexions sur la guerre.*

ON blâme la guerre, on condamne ces violences, ces fureurs directement opposées aux principes de la civilisation ; cependant, ajoute-t-on, les animaux sont doués de l'instinct d'attaquer ou de se défendre ; tous se battent ; donc la guerre se trouve conforme aux intentions de la nature : sans doute la voie des armes est la moins sage, et l'abus en est criminel ; mais ces maux sont de tous les siècles ; que sert d'écrire contre une folie incurable ?

C'est à peu près ce qu'on eût objecté jadis à celui qui eût reproché à ses contemporains l'absurdité des épreuves judiciaires, des jugemens de Dieu. On lui aurait dit : Les oracles, l'huile bouillante, les combats en champ clos, les mêmes moyens,

sous des formes un peu variées, ont toujours été les seuls qui pussent terminer de certains différens; vos rêves appartiennent à un autre monde; la justice, l'indulgence, la loi ne sauraient suffire aux hommes, et ce qu'ils ont fait ils le feront toujours. Avec cette prétendue connaissance des hommes, on se serait trompé sur les suites de leurs penchans: ces penchans subsisteront à l'avenir; mais les effets n'en seront pas les mêmes dans des circonstances nouvelles. Les travers de l'esprit humain sont au nombre des accidens qui doivent varier la surface du globe; il en est de durables, il n'en est pas qui ne puisse avoir un terme.

Sans doute on se livrerait à de fausses espérances, à des idées romanesques, si on se figurait que le monde, que l'Europe, jouiront désormais d'un repos inaltérable. Mais la facile communication des peuples, diminuant de siècle en siècle la différence des opinions et des mœurs, on entrevoit l'époque où, dans une partie de notre hémisphère, la barbarie des combats, oubliée comme le sont maintenant les sacrifices humains, sera mise au nombre de ces fléaux des temps grossiers, dont, avec de l'industrie et surtout de la sagesse, on retarder ou même on prévient le retour. Déjà l'éclat et les apparences subjuguent moins les esprits, on commence à voir dans la guerre tout ce qu'elle renferme; l'enthousiasme du triomphe est refroidi par les plaintes des mourans et le cri de misère des campagnes ravagées. On aime l'ordre; le trouble des armes fatigue même la nation victorieuse. On désapprouverait un prince qui entreprendrait de longues guerres, sans que son goût pour la guerre en fût à beaucoup près la seule cause, mais qui enfin semblerait mettre sa gloire à faire entendre de nouveau le grand bruit avec lequel s'immortalisèrent les Odin, les Omar, les Tamerlan. Ce bruit des armes séduit et dérange toutes les têtes dans l'enfance des sociétés; plus tard, l'on a des goûts plus mûrs; on s'aperçoit que la gloire peut être dangereuse ou immorale; que l'honneur seul est nécessaire, et que les chants de la félicité publique sont plus harmonieux que les farouches accens d'un *Te Deum* au milieu de la fumée des batailles.

Si les idées de Robinet sur la guerre (*De la Nature*, art. 17.) ne tenaient pas à son système général de compensation entre les suites heureuses ou funestes de chaque chose, on croirait y voir une ironie semblable à celle du chapitre de Montesquieu sur l'esclavage des noirs, chapitre qui fut, dit-on, si plaisamment cité dans l'étranger comme une suite d'argumens en faveur de cet esclavage même. On sent bien que telle guerre en particulier peut procurer et surtout promettre au vainqueur

un dédommagement des maux qu'il souffre. Mais Robinet va plus loin, et c'est la guerre en général qui offre, selon lui, de grands avantages. Que feraient de bon ceux qui n'ont d'autre aptitude qu'un instinct belliqueux? Sans la guerre, les hommes multiplieraient à l'excès; pour en diminuer le nombre, il faut bien les tuer. Il y a d'ailleurs dans les empires une certaine classe, une population qui deviendrait embarrassante, si l'on n'en destinait pas un bon tiers à rester sur le champ de bataille. Ingrats que nous sommes, nous commençons à négliger le culte de la généreuse Pallas, et cependant beaucoup de familles lui doivent toute leur illustration, et rien ne serait moins noble, moins séduisant, qu'une société sans boucheries humaines.

Ces bienfaits de l'art de détruire ont été méconnus dans divers temps, soit par des sectes pacifiques, soit par des nations entières, moins douces apparemment que faibles ou stupides; mais ce sont de rares exceptions, et l'histoire du monde prouve que la guerre, qui, d'ailleurs, a ses profits et ses plaisirs, est tout-à-fait convenable au genre humain.

Il faut l'avouer toutefois, et le dire sérieusement, la vie militaire n'est pas sans attrait. Montaigne observe que ce métier est mâle, énergique et libre; il paraît tel du moins, et cette perspective flatte ceux qui conservent dans leurs brasques penchans l'intempérance de l'homme sauvage. Il plaît encore aux caractères qui, ne pouvant se passer d'émotions fortes, n'en savent trouver que dans les choses humaines. Ce besoin inquiet, ce besoin d'activité que la nature a mis surtout dans l'homme, est d'abord satisfait par des dehors impôsans, par le concours des volontés et l'orgueil du péril, par l'ensemble des mouvements et l'ambitieux fracas des armes. Mais l'homme a des facultés non moins naturelles, qui le destinent à jouir du repos, à régler, selon des lois plus douces, le cours de ses années, à chérir les habitudes domestiques. Dans les pays civilisés, on est instruit d'avance des situations diverses qu'un homme peut craindre ou choisir; rien n'est plus inutile que les épreuves d'une vie aventureuse, le premier apprentissage des choses. Au contraire, l'ordre convient dès qu'on est membre de la société, puisque toute société suppose l'ordre. Les caprices impétueux, la témérité, la licence, ne nous plaisent alors qu'en nous trompant: c'est une illusion assez grossière, et néanmoins très-puissante; les maux qu'elle produit sont incalculables, il suffirait qu'elle entraînât un peuple pour que la justice et le bonheur devinssent impossibles dans tout un hémisphère.

Cette humeur entreprenante et valeureuse, qui devait faire

partie des inclinations irréfléchies, et qui est bonne avant l'établissement des lois, subsiste dans la société, parce que la société encore très-imparfaite compose avec toutes les passions. « Ce sont les peuples mêmes qui aiment la guerre. Le désir de tout faire avec impunité la perpétue ; l'amour de la guerre se confond avec l'amour du crime. Les négociations termineraient ordinairement les démêlés politiques, si la victoire devait dépendre du sort des dés et non de celui des armes meurtrières... La guerre légitime les attentats, rétablit le droit sauvage, dénature les principes, pervertit les institutions et les moeurs (1). Quand on est parvenu, dit Voltaire, à vivre sous une loi tolérable, la guerre vient qui confond toutes les bornes, et il faut recommencer comme des fourmis dont on a écrasé l'habitation.

Et ce que doit craindre une peuplade qui se voue à la guerre, ce n'est pas seulement d'être opprimée par un ennemi puissant, mais de l'être par son propre chef, par le chef qu'elle a choisi. Plus elle sera courageuse, moins elle sera libre; plus elle aura de succès, moins elle aura de bonheur. Le chef militaire doit être absolu, disait-on à la tribune même des Athéniens (2); mais cette autorité, qui est inflexible dans les camps, pense-t-on qu'elle deviendra paternelle dans l'intérieur? Ce serait supposer un caractère vraiment grand, ce qui est rare chez tous les hommes, rare chez les hommes d'état, et plus rare chez les princes chargés de gloire.

La guerre a ses règles, ses devoirs, sa discipline, et elle n'exclut point de nobles vertus; cependant, si on l'observe dans ses effets, on verra que rien de tout ce que notre ordre politique admet ou tolère, n'est plus difficilement compatible avec la morale. La guerre peut être long-temps heureuse sans être juste; les qualités militaires peuvent se trouver dans des coeurs corrompus, et un peuple peut être conquérant, non-seulement sans devenir plus heureux, ce qui ne doit surprendre en aucune manière, mais aussi sans que sa force ou son énergie prouvent qu'il ait jamais connu la véritable prospérité. Dans les opérations de la guerre, souvent les calculs les plus sages, les plus humains, deviendraient de faux calculs; on sauve les états par des moyens qu'un homme scrupuleux rejeterait toujours, mais qui sont héroïques quand la fortune les seconde; il

(1) Ce passage a été imprimé à l'époque même où la guerre paraissait être la grande affaire de l'état.

(2) Αὐτορρεπτώρ, etc. Demosth. de Coronâ.

faut se livrer avec une heureuse audace à des probabilités où le sort a autant de part que dans de certaines spéculations de commerce , et des corps entiers périssent avant que l'on sache que penser d'une tentative , avant que la constance prenne le nom d'opiniâtreté. La raison même veut que , dans la guerre , le succès justifie ce qui n'est pas inutilement cruel , et , à plusieurs égards , cette redoutable profession n'admet point de principes certains , pas même celui d'épargner les hommes. C'est en épargner beaucoup que d'en sacrifier à propos , et cela dépend de quelques aperçus tellement arbitraires qu'il faudra peut être laisser de sang froid un bataillon sous le feu d'une batterie pour obtenir à l'aile opposée des résultats importans , mais douteux. Aux yeux même du commandant qui préfère à sa propre gloire le salut du soldat , l'essentiel est de vaincre , puisqu'une défaite , où l'on n'a perdu qu'un petit nombre d'hommes , devient plus funeste à la patrie et même à l'armée qu'une victoire meurtrière et décisive. Quand un grand capitaine abuse de la guerre , ce qu'il faut lui reprocher ce n'est donc pas précisément d'exposer beaucoup d'hommes pour terminer une campagne en une seule bataille , mais de ne pas modérer ses prétentions , de n'en pas faire connaître les bornes positives , et de fournir ainsi aux étrangers , ou de se réserver pour soi-même des motifs , des prétextes toujours renaissans , d'exercer un art qui est exécrable quand il n'est pas nécessaire.

Le premier génie , au sentiment du peuple , comme parmi les enfans , c'est celui qui fait le plus de bruit. La force de la volonté passait pour le plus grand des mérites chez les tribus encore simples ; la seconde puissance des intentions morales ne pouvait en être connue. Il faut de longs siècles pour diminuer cette prévention ; et , comme il en reste toujours quelque chose dans la multitude , non-seulement elle s'égare lorsqu'elle juge ses princes ou se donne un chef , mais elle égare les hommes de génie , elle leur montre une fausse route , elle leur fait aimer les forfaits éclatans , elle les trompe sur la gloire , sur la grandeur. Dernièrement , une partie de l'Europe était gouvernée par un de ces hommes qui font beaucoup de choses et qui les font avec force , par un grand homme : en vain l'esprit de parti songeait encore à lui refuser ce titre ; qu'attendiez-vous pour sentir combien il lui appartenait ? fallait-il plus de trophées et plus d'humiliations , plus de sang , plus de vanité et plus de larmes ?

La conquête a toujours paru glorieuse , parce que les esprits superficiels ne voient dans une entreprise que les difficultés ou le résultat présent. Mais les grandes choses sont celles qui don-

nent un contentement durable à presque tous les hommes, ou qui du moins, étant très-utiles pour quelques-uns, sont réellement indifférentes pour les autres. Les acclamations séduisent et celui qui en est l'objet, et ceux qui en sont les témoins: les imprécations plus timides semblent d'abord se perdre dans l'éloignement; mais elles se multiplient, et le torrent que forment tant de sources obscures, viendra bientôt frapper la base des monumens de la victoire.

Veut-on supposer le nombre des journées sanglantes, perpétuel opprobre de la raison humaine? Dans l'Espagne seule, dit un historien, la lutte entre les chrétiens et les Maures donna lieu à trois mille sept cents combats. Quand Octave ferma le temple de Janus, il avait été ouvert durant deux cent cinq années sans interruption (1).

L'étendue des empires donne des moments de paix aux régions centrales; mais la civilisation n'a pas encore rendu la guerre assez odieuse. Elle a fait d'un art grossier, une science terrible; elle a introduit beaucoup de modération dans les suites de la victoire; mais rien n'a changé l'horrible aspect d'un champ de bataille, ni les leçons du temps, ni les progrès des lumières, ni l'adoucissement des mœurs, ni l'établissement d'une religion plus humaine. Après un glorieux carnage, l'histoire examine quelle place ce jour peut occuper dans ses pages lugubres; la science démontre qu'avec un changement dans tel angle, on eût exterminé dix mille hommes qu'on a laissé échapper; et les ministres saints, qui, avec tant de scrupules et si peu de fermeté, s'indignent contre les fautes, et blâment discrètement les attentats, les ministres de paix venant au milieu même des cris du désespoir entonnant les hymnes scandaleux du triomphe, cette salutaire horreur dont le guerrier même eût été frappé, se dissipe au bruit d'une allégresse impie. Par quel blasphème, digne de l'aveuglement et de la férocité des premiers siècles, ose-t-on nommer Dieu des batailles le Dieu bon, le Dieu de miséricorde? Vainqueurs! humiliez-vous: toutes les fois que l'épée seule a terminé les différens, toutes les

(1) Rome semble destinée à se faire vénérer de l'Occident, et à le trôner sans cesse. Dans sa force, elle avait soumis les nations à l'Italie; quand elle parut tombée, son ombre imposante, attirant encore les regards, livra aux étrangers cette même Italie que l'Europe devait successivement, mais constamment servir ou soumettre. On eût détruit la cause, ont eût renoncé au prétexte de la plupart des guerres modernes, si, d'un commun accord, on eût reconnu l'entièrre indépendance, l'inviolabilité de cette dangereuse terre ultramontaine. Les puissances de l'Europe paraissent unies enfin pour le repos général; ce serait le moment d'une semblable résolution.

idées religieuses se sont éloignées des cœurs. Ces calamités sont plus déplorables que les ouragans ou l'explosion des volcans, puisqu'elles sont l'ouvrage de l'homme ; comment se peut-il qu'on les attribue spécialement à l'auteur du bien ? Vous n'avez pas su, vous n'avez pas voulu être juste ; la force, la fureur ont décidé de tout à la place du droit ou de la raison : et c'est de cela que vous vous félicitez au pied des autels du Dieu de justice !

Si la guerre, toujours funeste, toujours immorale, est devenue moins barbare, il faut l'attribuer surtout à l'usage de la poudre. Cette observation avait été faite dans le livre que j'ai cité plus haut ; et dernièrement un autre auteur, M. de Levis, l'a très-bien développée.

Cette considération est importante, parce qu'elle montre que la guerre fut atroce tant qu'elle fut passionnée. En toutes choses, on se rapproche de la modération et de la sagesse, on commence à suivre les vraies lois politiques, quand la passion cesse d'être écoutée.

Autrefois, le succès ne dépendait pas moins du soldat que du capitaine ; mais aujourd'hui, celui qui commande y a plus de part. Si les lois de l'honneur n'étaient pas devenues générales, il y aurait donc maintenant moins de bravoure ; mais aussi, le courage étant moins individuel en quelque sorte et plus passif, il y a moins d'acharnement, moins de haine ; la violence, la fureur même, sont rarement brutales, et la multitude armée songe plus à bien faire son métier, qu'à immoler beaucoup d'ennemis.

La mêlée, aussi destructive que la mitraille même, et plus horriblement sanguinaire, explique cette extrême dureté des guerres anciennes ; et comme de cruelles erreurs en produisent d'autres plus cruelles encore, une loi d'Athènes, rapportée par Montesquieu, voulait qu'on fit mourir tout individu inutile à la défense de la ville, si elle se trouvait assiégée. En effet, tout moyen de vaincre semblait autorisé par la nécessité même, puisque le vaincu, si par hasard il échappait au carnage, tombait dans une humiliation, ou languissait dans une misère que parmi nous la dernière classe même ne connaît point. Quand les Perses punirent les villes grecques d'Asie, les maisons et les temples furent livrés aux flammes, tous les hommes en état de porter les armes furent tués ou transportés dans l'intérieur de la Perse, les femmes et les enfans vendus en esclavage, les jeunes gens les plus distingués faits eunuques, les jeunes filles les plus belles réservées pour le roi. Après la défaite de Nicias, les Grecs de Syracuse précipitèrent ceux d'Athènes dans des sou-

terrains où ils souffrissent tout ce que peut supporter la nature humaine. Lysandre fit mourir les trois mille Athéniens qu'il prit à *Ægos-Potamos*. Les Athéniens massacraient les petits peuples qui hésitaient à se déclarer en leur faveur contre Sparte. C'était l'usage des Grecs, dans leurs interminables divisions, de réduire les vaincus à l'esclavage, ou de les mutiler, de les égorger et d'incendier leurs villes.

Quand on se voyait habituellement dans l'alternative, ou de s'enrichir par le pillage si l'on triomphait, ou d'être détruit si l'on succombait, le seul nom d'ennemi devait exciter la colère et la cupidité, deux passions impitoyables. M. de Levis dit avec raison, que la philosophie des Grecs, et ensuite la douceur de l'Evangile, n'avaient pas rendu la guerre moins barbare; mais en ajoutant que l'usage de l'artillerie est la cause de cet heureux changement, il aurait dû, je crois, y joindre l'état présent des lumières. Je ne pense pas, avec lui, que celles des Grecs fussent, à beaucoup près, égales aux nôtres dans leur influence sur les incœurs. La philosophie, qui avait fait beaucoup de progrès dans les îles et sur les côtes de l'Archipel, était à peu près inconnue des peuples voisins; et cette doctrine, récente alors, dont pouvait avoir entendu parler un tiers peut-être du petit nombre d'hommes libres que la Grèce contenait, ne fornait pas une autorité comparable à l'opinion de l'Europe presque entière. Peu de philosophes grecs s'étaient attachés à la vraie philosophie, à la morale; et malgré le goût des Grecs pour les dissertations des écoles, les idées de leurs sages n'avaient pas cette véritable publicité que l'imprimerie seule peut donner. Enfin (je ne m'arrête qu'aux différences les plus frappantes), les Grecs étaient trop jeunes; ce que la raison ne fait pas en deux ou trois siècles, sans doute elle peut le faire en vingt, lorsque sa marche, souvent ralentie, n'est jamais interrompue.

De tout temps l'usage des places fortes diminua la destruction des hommes. Il est vrai que si le vaincu, en s'y réfugiant, échappe à la première impétuosité du vainqueur, il ne le trouve pas moins exaspéré lorsque la ville est prise d'assaut; mais les fortifications offrent un autre avantage plus certain. En s'emparant des places de l'ennemi, on prend possession de ses provinces, et l'on peut terminer la guerre sans détruire les hommes; si, au contraire, le pays était ouvert, il faudrait le dépeupler pour en rester maître.

L'établissement des troupes réglées a des inconvénients remarquables; et, sans l'imprimerie, ces inconvénients seraient quelquefois décisifs: mais dans la politique européenne, où il ne s'agit point d'établir l'indépendance des peuples et où ils

n'ont pas à craindre l'ancienne servitude, cette grande innovation a l'heureux effet de soustraire ordinairement à une partie des maux de la guerre la masse générale de la population, de prévenir les haines, les antipathies nationales, et de soumettre les hostilités même à des règles, à des procédés constants.

La manière dont les peuples prennent part à la guerre depuis que les seuls militaires la font réellement, ne donne plus autant de force à l'amour de la patrie ; mais elle déprave moins le caractère, et elle n'interrompt pas toutes les habitudes morales. Ces changemens sont si importans, que les attributions politiques, relatives au droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, ont changé de nature. Autrefois, du moins chez les peuples à peu près libres, c'étaient les citoyens assemblés qui devaient se résoudre à la guerre, puisque la guerre pouvait détruire la cité. Solon en jugea ainsi. D'après des considérations semblables, l'auteur de l'*Esprit de l'Histoire* approuve, chez les peuples qui ont détruit l'empire d'Occident, l'institution qui exigeait le consentement des Etats pour que le roi entreprît une guerre. Maintenant, la nation vaincue n'étant point exposée à périr, il n'est pas impraticable de s'en remettre à la prudence des rois et des ministres. Fondés sur ce principe que la déclaration de guerre n'est pas une loi, les publicistes, et Rousseau lui-même, regardent le droit de paix et de guerre comme appartenant au gouvernement. Si tout le peuple doit s'armer, il est naturel qu'il décide la guerre à la pluralité des voix ; mais quand les militaires de profession, dépositaires de l'honneur de l'Etat, le défendent seuls, c'est au gouvernement à les diriger. D'où l'on voit que la conscription, assez conforme d'ailleurs aux institutions des Grecs, des premiers Romains, etc., serait naturelle dans une république, et surtout dans une vraie république, mais onéreuse, inutile et déplacée dans un royaume.

SEN\*\*.

---

### *De la liberté de la presse.*

On discute et même on dispute beaucoup sur la liberté de la presse. Sera-t-elle établie sans restrictions, ou du moins avec des restrictions peu gênantes ? C'est le texte ordinaire des conversations, c'est le sujet d'un grand nombre d'écrits.

L'*acte constitutionnel* que l'on prépare décidera sans doute la question. En attendant, nous allons transcrire ici des réflexions qui nous paraissent sages. Nous les tirons d'un ouvrage nouveau,

dont nous rendrons probablement compte dans le n°. prochain. L'auteur est M. Benjamin Constant (1).

.... Quel est le résultat de toutes les atteintes portées à la liberté des écrits? d'exaspérer les écrivains qui ont le sentiment de l'indépendance, inséparable du talent; de les forcer à recourir à des allusions qui deviennent amères, parce qu'elles sont indirectes; de nécessiter la circulation de productions clandestines et d'autant plus dangereuses; d'alimenter l'avidité du public pour les anecdotes, les personnalités, les principes séduisants; de donner à la calomnie l'air toujours intéressant du courage; afin d'attacher une importance excessive aux ouvrages qui sont défendus. On confond toujours les libelles avec la liberté de la presse, et c'est l'esclavage de la presse qui produit les libelles et qui assure leur succès. Ce sont ces précautions minutieuses contre les écrits, comme contre des phalanges ennemis, ce sont ces précautions qui, en leur attribuant une influence imaginaire, grossissent leur influence réelle. Lorsque les hommes voient des codes entiers de lois prohibitives et des armées d'inquisiteurs, ils doivent supposer bien redoutables les attaques ainsi repoussées. Puisqu'on se donne tant de peine pour écarter de nous ces écrits, doivent-ils se dire, l'impression qu'ils produiraient serait bien profonde, ils portent sans doute avec eux une évidence bien irrésistible!

» Une réflexion m'a toujours frappé. Supposons une société antérieure à l'invention du langage, et suppléant à ce moyen de communication rapide et facile par des moyens moins faciles et plus lents. La découverte du langage aurait produit dans cette société une explosion subite. L'on aurait vu des périls gigantesques dans ces sons encore nouveaux, et bien des esprits prudens et sages, de graves magistrats, de vieux administrateurs auraient regretté le bon temps d'un paisible et complet silence; mais la surprise et la frayeur se seraient usées graduellement. Le langage serait devenu un moyen borné dans ses effets; une défiance salutaire, fruit de l'expérience, aurait préservé les auditeurs d'un entraînement irréfléchi; tout enfin serait rentré dans l'ordre, avec cette différence, que les communications sociales, et par conséquent le perfectionnement de tous les arts, la rectification de toutes les idées, auraient conservé un moyen de plus.

» Il en sera de même de la presse, partout où l'autorité,

(1) *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties dans une monarchie constitutionnelle.* Un vol. in-8°. (Voyez les Annonces à la fin de ce numéro de Mercure).

juste et modérée, ne se mettra pas en lutte avec elle. Le gouvènement anglais ne fut point ébranlé par les célèbres lettres de Junius. En Prusse, sous le règne le plus brillant de cette monarchie, la liberté de la presse fut illimitée. Frédéric, durant quarante-six années, ne déploya jamais son autorité contre aucun écrivain, contre aucun écrit, et la tranquillité de son règne ne fut point troublée, bien qu'il fût agité par des guerres terribles, et qu'il luttât contre l'Europe liguée. C'est que la liberté répand du calme dans l'âme, de la raison dans l'esprit des hommes qui jouissent sans inquiétude de ce bien inestimable. Ce qui le prouve, c'est qu'après la mort de Frédéric, les ministres de son successeur ayant adopté la conduite opposée, une fermentation générale se fit bientôt sentir. Les écrivains se mirent en lutte contre l'autorité. Ils furent protégés par les tribunaux; et si les nuages qui s'éléverent sur cet horizon, jadis si paisible, ne formèrent pas une tempête, c'est que les restrictions mêmes qu'on tenta d'imposer à la manifestation de la pensée, se ressentaient de la sagesse du grand Frédéric, dont l'ombre magnanime semblait encore veiller sur la Prusse. L'on rendait hommage à la liberté des opinions dans le préambule des édits destinés à les réprimer, et des mesures prohibitives étaient adoucies par la tradition de la liberté.

» Ce ne fut point la liberté de la presse qui causa le bouleversement de 1789; la cause immédiate de ce bouleversement fut, comme on le sait, le désordre des finances; et si, depuis cent cinquante ans, la liberté de la presse eût existé en France ainsi qu'en Angleterre, elle aurait mis un terme à des guerres ruineuses, et une limite à des vices dispendieux. Ce ne fut point la liberté de la presse qui enflamma l'indignation populaire contre les détentions illégales et les lettres de cachet; au contraire, si la liberté de la presse eût existé sous le dernier règne, on aurait su combien ce règne était doux et modéré: l'imagination n'aurait pas été frappée par des suppositions effrayantes, dont la vraisemblance n'était fortifiée que du mystère qui les entourait. Les gouvernemens ne savent pas le mal qu'ils se font en se réservant le privilége exclusif de parler et d'écrire sur leurs propres actes: on ne croit rien de ce qu'affirme une autorité qui ne permet pas qu'on lui réponde; on croit tout ce qui s'affirme contre une autorité qui ne tolère point d'examen.

» Ce ne fut point enfin la liberté de la presse qui entraîna les désordres et le délire d'une révolution malheureuse; c'est la longue privation de la liberté de la presse qui avait rendu le vulgaire des Français ignorant et crédule, et par-là même

inquiet et souvent féroce. Dans tout ce qu'on nomme les crimes de la liberté, je ne reconnaiss que l'éducation de l'arbitraire.

» Dans les grandes associations de nos temps modernes, la liberté de la presse étant le seul moyen de publicité, est, par-là même, quelles que soient les formes du gouvernement, l'unique sauve-garde des citoyens. Collatin pouvait exposer, sur la place publique de Rome, le corps de Lucrece, et tout le peuple était instruit de l'outrage qu'il avait reçu; le débiteur plébien pouvait montrer à ses frères d'armes indignés, les blessures que lui avait infligées le patricien avide, son créancier usuraire. Mais de nos jours l'imminérité des empires met obstacle à ce mode de réclamation; les injustices partielles restent toujours inconnues à la presque totalité des habitans de nos vastes contrées. Si les gouvernemens éphémères qui ont tyrannisé la France, ont attiré sur eux la haine publique, c'est moins par ce qu'ils ont fait, que par ce qu'ils ont avoué: ils se vantaien de leurs injustices; ils les proclamaient dans leurs journaux. Buonaparte est venu, et s'est montré d'abord plus prudent et plus habile; il nous a long-temps opprimés dans le silence, et long-temps aussi l'opinion, qui n'était frappée que par des bruits sourds, interrompus et mal constatés, est restée incertaine, indécise et flottante.

» En effet, toutes les barrières civiles, politiques, judiciaires, deviennent illusoires sans la liberté de la presse. Buonaparte a souvent violé l'indépendance des tribunaux: mais ce délit restait couvert d'un voile; les formes étaient supprimées: mais la seule garantie des formes, n'est-ce pas la publicité? l'innocence était plongée dans les fers: mais nulle réclamation n'avertissant les citoyens du danger qui les menaçait tous également, les cauchots retenaient impunément leurs victimes à la faveur du silence universel; la représentation nationale était mutilée, asservie, calomniée: mais l'imprimerie n'étant qu'un instrument du pouvoir, l'empire entier retentissait de ses calomnies, sans que la vérité trouvât une voix qui pût s'élever en sa faveur.

» Le gouvernement actuel sera sans doute, sous tous les rapports, l'opposé de celui de Buonaparte; mais si l'esclavage de la presse ne peut avoir, sous un prince sage et modéré, les mêmes inconveniens que sous un usurpateur tyrannique, il en a d'autres et pour le prince et pour la nation. En conprivant la pensée des citoyens timides et scrupuleux, en environnant d'obstacles les réclamations, l'autorité s'entoure elle-même de ténèbres, elle laisse s'invétérer les abus, elle consacre le despo-

tisine de ses agents les plus subalternes ; car la liberté de la presse a cet avantage , que les dépositaires supérieurs de la puissance , je veux dire les ministres , peuvent souvent ignorer les attentats de détail qui se commettent ( quelquefois aussi cette ignorance est commode ). La liberté de la presse remédié à ces deux inconvénients ; elle éclaire l'autorité quand elle est trompée , et de plus , elle l'empêche de fermer volontairement les yeux .

» D'ailleurs , quand on propose aujourd'hui des mesures contre la liberté de la presse , on oublie l'état de l'Europe ; elle n'est plus asservie , et la France n'est plus , comme le Japon , une île qu'un sceptre de fer prive de tout commerce avec le reste du monde . Y a-t-il un moyen d'empêcher qu'un peuple curieux ne reçoive ce que des peuples industriels s'empresseront de lui porter ? Plus les chaînes seraient pesantes , plus la curiosité serait excitée et l'industrie ingénueuse : l'une trouverait son allégment dans la difficulté , l'autre dans le profit . Ne sait-on pas encore que les prohibitions sont une prime à la contrebande ? Pour étouffer la liberté de la presse , il a fallu que Buonaparte mit un mur d'airain entre nous et l'Angleterre , qu'il réunit la Hollande , qu'il enchaîna la Suisse et l'Italie , qu'il fit fusiller des libraires et des imprimeurs en Allemagne . Ces mesures ne sont pas à l'usage d'un gouvernement équitable . Montesquieu a dit qu'il fallait au despotisme des déserts pour frontières : Buonaparte n'a pu gêner la pensée , en France , qu'en entourant cette belle contrée de déserts intellectuels .

» Les principes qui doivent diriger un gouvernement juste sur cette question importante , sont simples et clairs : que les auteurs soient responsables de leurs écrits , quand ils sont publiés , comme tout homme l'est de ses paroles , quand elles sont prononcées ; de ses actions , quand elles sont commises . L'orateur qui prêcherait le vol , le meurtre ou le pillage , serait puni de ses discours ; mais vous n'imagineriez pas de défendre à tous les citoyens de parler , de peur que l'un d'entre eux ne prêchât le vol ou le meurtre . L'homme qui abuserait de la faculté de marcher pour forcer la porte de ses voisins , ne serait pas admis à réclamer la liberté de la promenade ; mais vous ne feriez pas de loi pour que personne n'allât dans les rues , de peur qu'on n'entrât dans les maisons » .

## EUCALIE.

## NOUVELLE.

CHAQUE année, au retour du printemps, les jeunes filles de Syracuse se rendaient dans le vallon fleuri d'Hybla ; elles formaient des danses autour d'un tombeau : c'était celui du beau pasteur Daphnis; de ce Daphnis qui, étant enfermé dans un coffre de cèdre par un maître barbare, jaloux de ses talents dans l'art de jouer de la flûte, y fut nourri par des abeilles qui venaient déposer leur miel sur ses lèvres harmonieuses. Les monts Héraéens retentissaient de doux concerts. Ce beau vallon n'avait jamais vu tant d'attraits réunis en une seule personne, qu'on en voyait dans la jeune Eucalie. Quand elle marchait sur les bords fleuris de l'Aréthuse, on croyait voir la nymphe elle-même de cette fontaine; son cœur était calme comme les eaux qui réfléchissaient son image. Théocrite aurait voulu pouvoir tracer d'après elle toutes les bergères de ses idylles, Eucalie ne connaît point l'amour; cependant, combien de jeunes syracusains essayèrent d'attirer ses vœux ! Sans doute que l'Amour avait voulu différer son triomphe pour le rendre plus éclatant; ce Dieu se plut à percer son cœur d'un double trait, et Eucalie connut le trouble et le malheur de l'amour.

Elle revenait à Syracuse, en suivant les bords de la mer, accompagnée de Théoné, la sœur de son père, qui avait pour elle tous les sentiments de l'amour maternel. Soudain, des ruines du temple d'Adonis, sort un tigre furieux; il s'élance sur les deux Syracusaines, dont les cris retentissent dans les rochers qui bordent la mer; elles n'attendent que la mort, lorsqu'un jeune homme, armé d'une lance, vole auprès d'elles, porte un coup terrible à l'animal furieux, et lui fait dans le flanc une profonde blessure. Mais le redoutable animal s'élance sur son ennemi avec le peu de forces qui lui restent, le mord, le déchire dans plusieurs endroits, et bientôt après, tombe mort sur le sable. Le jeune vainqueur, quoique blessé, s'approche des deux Syracusaines qui lui sont inconnues, les rassemble, et bientôt est forcé de réclamer leurs secours pour ses blessures.

Tremblantes encore de frayeur, elles mettent des feuilles d'arbre sur les plaies du jeune homme; pendant ce temps, une grande agitation succédait à la terreur dans l'âme d'Eucalie. Elle regardait avec un intérêt dont elle n'avait point encore

connu le charme, le visage de son libérateur qui se couvrait d'une douce pâleur à mesure que son sang s'échappait. Le jeune homme ne sentait aucune douleur de sa blessure, tant les soins d'Eucalie lui semblaient doux. Ses yeux s'arrêtèrent plusieurs fois sur ceux de cette belle vierge; mais un trouble extraordinaire le força à les baisser sur-le-champ. Cependant, comme le sang s'écoulait toujours en abondance, elles hâtaient leur marche. Le jeune homme était appuyé sur le bras de Théoné.

Déjà on apercevait les portes de la ville, lorsqu'ils sont assaillis par une troupe de pirates dont le vaisseau était caché sous un rocher. Le jeune homme qui conduisait les deux Syracusaines ne pouvait les secourir; elles allaient être portées dans le vaisseau de ces barbares, déjà les rames étaient levées, et attendaient le signal; Eucalie et son amie auraient été enlevées aux champs fortunés de la Sicile, et livrées aux désirs effrénés d'un maître barbare. Soudain, un trait sifflé dans l'air et atteint le chef de ces brigands, qui tombe et va mêler son sang aux flots amers. L'effroi se répand dans la troupe, et l'on voit arriver un jeune chasseur qui venait de lancer le trait meurtrier. Les brigands l'entourent, il saisit une de leurs grandes haches, les frappe avec la rapidité de l'éclair, les met en fuite et les force d'abandonner leur proie. Mais un de ces barbares lance un trait, en fuyant, qui atteint le jeune chasseur et le renverse. Le peuple sort des murs, accourt; on s'empresse autour du jeune homme, dont les beaux yeux noirs s'étaient d'abord fermés; mais bientôt il les ouvre, et ils cherchent avec effort à voir Eucalie. Il la voit versant des larmes près de lui; on rentra dans la ville en emportant le dernier libérateur des deux Syracusaines; le premier suivait appuyé sur le bras de Théoné. Eucalie marchait derrière eux et pleurait, semblable à la jeune épouse qu'un devoir barbare condamné à accompagner un époux chéri sous le cypres funéraire.

Rentree dans la ville, elle se retira dans sa maison en soupirant. Hélas! disait-elle à Théoné, l'un nous a sauvé la vie et l'autre l'honneur, et peut-être tous deux vont mourir victimes de leur dévouement. Oui, ma chère Théoné, ils sont tous deux d'une origine illustre, si j'en juge par les traits de leur visage et par leur noble conduite. As-tu vu quels regards ils portaient sur nous? Comme ils avaient l'air émus en nous regardant!—Théoné les avait reconnus. « Celui qui nous a délivrées du tigre furieux est un élève chéri du poète Théocrite, et les muses ont déjà applaudi à sa lyre mélodieuse; quoique jeune,

on croit voir revivre en lui toutes les vertus qui ont rendu Socrate si cher à la Grèce. L'autre est le fils du statuaire Philocles. Son génie seul égale son amour pour son père ; il a déjà inventé plusieurs moyens d'augmenter la vitesse des vaisseaux, et déjà il a créé des statues qu'Agésandre ne désavouerait pas".

Eucalie chercha vainement le doux sommeil. Ses dangers, les blessures des deux jeunes Syracusains, ces regards languissans qu'ils avaient portés sur elle en la quittant, tant d'objets divers tenaient son âme dans une agitation extrême. La reconnaissance et la pitié ouvraient doucement son cœur à l'amour.

Le lendemain, Théoné se rendit auprès des deux jeunes malades, et chacun d'eux, en la voyant, cherchait de ses regards Eucalie. Ariston fut le premier qu'elle vit, c'était celui qui avait tué le tigre. Hélas ! lui dit-il en soupirant, votre jeune compagne est-elle remise de sa cruelle frayeur ? Dans quels lieux porte-t-elle ses pas ? ira-t-elle à la fête de Proserpine ? j'irai dans l'espoir de la voir et de guérir promptement après l'avoir vue. — Himétis, c'était le nom de l'autre libérateur, dit à peu près les mêmes choses.

Ah ! chère Eucalie, dit Théoné à son retour, comment pourras-tu refuser de les voir ! Comment faire pour ne pas accorder des consolations à ceux à qui l'on doit l'honneur et la vie ? Je crois, dit Eucalie, qu'il faut obéir à la voix de la reconnaissance et de la pitié, sans doute que les Dieux l'ordonnent ainsi. Elles se rendirent d'abord auprès d'Ariston. Les yeux d'Eucalie et ceux du jeune Syracusain se rencontrèrent, et une rougeur subite couvrit leur visage. Théoné s'informait des progrès de la guérison du malade, et Eucalie était à peine assez tranquille pour y porter quelque attention. O belle Eucalie, disait Ariston, que les blessures sont douces, lorsque vous daignez les compter ! si votre main les touchait, elles disparaîtraient comme les brouillards de la nuit à l'aspect d'Apollon. — Eucalie était trop agitée pour rester plus long-temps ; et pleine du souvenir d'Ariston, son oreille retentissant encore des sons de sa voix attendrie, elle se rendit, avec Théoné, auprès d'Himétis. Hélas ! son émotion ne fut pas moins grande en voyant ce beau jeune homme luttant contre la mort. À l'aspect d'Eucalie, il se relève un peu : Jeune Syracusaine, dit-il, d'une voix éteinte, les Dieux n'ont pas désiré ma mort ; puisque je vous vois ; ou si la parque est lasse de filer la trame de mes jours, vous êtes le génie consolateur qui vient charmer le passage de la vie à la mort. Mais l'espoir vit dans mon cœur ; peut-être vous verrai-je un jour cueillir des fleurs sur

le rivage où j'ai reçu ma blessure, et peut-être me permettrez-vous alors, pour ma récompense, de remplir votre corbeille de fleurs. — Tandis qu'il parlait ainsi, l'effort qu'il avait fait pour se soulever avait dérangé l'appareil de sa plaie ; le sang s'échappa aussitôt, on accourt ; le jeune homme s'évanouit en tenant la main d'Eucalie, qui s'était approchée involontairement. On referme la plaie : Himétis revient à la vie, et Eucalie le quitte tristement.

O Théoné, s'écria Eucalie en entrant dans sa demeure, ô mon amie ! quel spectacle ! hélas ! quel eût été leur douleur si je ne les avais point vus ! quel dévouement ! oh ! sans doute, ils m'inspireront toujours la plus vive reconnaissance.... Mais je n'irai plus les voir. Oh ! non ; ce spectacle me cause trop de trouble.

En effet, le sommeil avait fui les paupières d'Eucalie ; elle ignorait la cause de tant d'agitation, et croyait son âme remplie de pitié, quand elle était pleine d'amour.

Cependant, Ariston et Himétis, guérissaient ; le désir de voir bientôt Eucalie chassait toutes les douleurs. Chacun d'eux avait remarqué le trouble de la jeune Syracusaine, et l'espérance leur montrait de loin les chaînes de fleurs de l'amour. Déjà, ils ont revu Eucalie, déjà ils cherchent tous les moyens de lui plaire. Souvent ils lui envoyaient des fleurs, et, sans savoir pourquoi, elle n'osait les mettre dans le même vase.

Bientôt Eucalie perdit son ignorance, relativement au double sentiment qu'elle éprouvait ; elle invoqua les Dieux pour l'aider à le combattre : il lui semblait que son cœur était criminel. Elle aurait voulu pouvoir fuir sa patrie, si, en la fuyant, elle avait espéré perdre son amour. Elle aurait voulu n'accorder ses affections qu'à un de ses amans. Vains efforts ! les deux rivaux savaient offrir des attractions également puissantes, et jusques dans ses songes, leurs douces images se présentaient ensemble et promettaient le même bonheur.

Le jour était venu qui devait engager pour jamais Eucalie dans sa double chaîne. C'était l'usage à Syracuse de donner des prix, le jour de la fête de Pallas, aux poètes et aux artistes de tout genre qui avaient produit les plus beaux ouvrages. Hiéron avait institué ces prix, et, pour en augmenter le mérite, il les donnait de sa propre main. Tous les habitans étaient accourus au théâtre. Ariston obtient la couronne du poète. Il récita ses vers, ils avaient des beautés qui frappaient tous les esprits. Il chantait Pandore, lorsqu'elle était embellie de tous les dons des Dieux, et lorsqu'elle offrait assez de biens aux mortels pour dédaigner de

leur montrer l'espérance. On reconnaissait facilement dans ces vers les louanges d'Eucalie; et tous les yeux se tournaient sur celle qui, eu effet, semblait réaliser toutes les fictions du poète. Eucalie, au milieu de son trouble, crut que désormais il lui serait facile de n'aimer que le seul Ariston, à qui elle devait la vie, et peut-être la gloire. Mais bientôt on va donner le prix de la sculpture. On lève un rideau, chacun est frappé d'étonnement à l'aspect du chef-d'œuvre qui se présente: c'était une jeune fille mettant une fleur sur son front. Tous ceux qui connaissaient Eucalie reconnaissaient aisément son portrait; les autres crurent que c'était celui de Vénus, lorsque sortant de l'onde, son cœur était vierge de désirs, et lorsque son corps n'avait reçu que les caresses des flots de la mer. L'auteur de ce chef-d'œuvre fut appelé: c'était Himétis. En recevant le prix des mains d'Héron, il avait les yeux tournés vers Eucalie, dont le trouble était aisément à remarquer. Elle se retira dans la plus vive agitation, et l'on s'attroupait sur son passage, pour admirer cette jeune beauté qui était à la fois la muse et le modèle des deux artistes couronnés. Les uns répétaient encore les vers d'Ariston qu'ils avaient appris en les entendant réciter au théâtre; les autres exaltaient les beautés de la statue d'Himétis. Qui, disaient-ils, Syracuse aura aussi son Phidias. La Vénus de Grèce n'est pas au-dessus du chef-d'œuvre que nous possédons. Heureuse la cité qui a donné naissance à ce jeune artiste!

Pauvre Eucalie, disait Théoné en soupirant, ton cœur ne peut suffire à tant d'émotions diverses. Tu voudrais que ces deux jeunes Syracuseens, pour qui ton amour est si précieux, eussent moins de moyens de l'obtenir; mais leur mérite te poursuit. Autrefois c'était la reconnaissance qui emmenait l'amour, aujourd'hui c'est l'admiration qui le fixe dans ton cœur. Fatiguée par tant de sensations diverses, tu languis; les roses de ta figure s'évanouissent, l'insomnie te tourmente, et, peut-être, mes tristes yeux verront-ils ton double amour te couronner du funèbre cypres.

En effet, Ariston et Himétis voyaient leur amante dépérir comme la rose que les vents ont agitée tout le jour. Chacun, de son côté, consulte les plus illustres médecins. Tous les moyens sont sans effet. Ariston forme le projet de consulter l'oracle d'Épidaure, en Grèce. Il part, sans annoncer le but de son voyage. Le redoutable Orion régnait dans l'air, et le turbulent Eurus agitait l'algue et les roseaux jusqu'au fond des mers. Il brave tous ces dangers, arrive à Épidaure et consulte l'oracle. La santé d'Eucalie se rétablit, répondit le dieu, fils d'Apollon; mais, pour obtenir sa guérison, il faut se procurer la racine-

d'une plante qui croît dans la Celtique , sur les bords du Rhin , et dont les farouches druides connaissent l'usage.

Ariston revient , à travers mille dangers que lui présente une mer en courroux. Eucalie , ignorant la cause de son absence , et pensant qu'il avait peut-être été chercher de nouvelles amours dans des climats étrangers , s'abandonnait plus librement à son amour pour Himétis. Mais quelles furent ses angoisses , lorsqu'elle apprit le motif de son absence et les dangers de son voyage ! son amour s'augmente encore , elle devient plus malheureuse et sa maladie devint encore plus dangereuse.

Cependant Himétis avait appris le retour de son rival ; il avait aussi appris que , pour obtenir la guérison d'Eucalie , il fallait une plante qui croissait dans les champs éloignés de la Celtique. Il part , sans dire l'objet de son voyage ; et , à travers tous les dangers d'un pays presque barbare , il va chercher la plante précieuse , et revient l'apporter à Eucalie.

On sent aisément combien elle fut sensible à cette nouvelle preuve d'amour. Alors , elle ne fit plus un mystère aux deux rivaux des sentimens qu'elle avait pour chacun d'eux ; et son cœur , soulagé pendant quelque temps , permit le rétablissement de sa santé. Cependant elle songeait sans cesse à mettre un terme à des affections qui faisaient son malheur. Un jour elle crut avoir trouvé un moyen de soulager son cœur ; elle fit dire à Ariston et à Himétis de se trouver , le soir , dans un bosquet d'oliviers qui était au bord de la mer. Là , elle avait à conférer avec eux sur un point important. Ils s'y rendirent l'un et l'autre ; et , lorsque le soleil baissait vers l'horizon et que les zéphyrs du soir commençaient à s'éveiller , Eucalie arriva auprès d'eux , accompagnée de Théoné. Elle les fit asseoir auprès d'elle , sur un banc de gazon , et leur parla ainsi : Vous savez l'un et l'autre tous les droits que vous avez à mes affections. J'aurais cru faire un crime que de vous cacher long-temps que j'avais pour l'un et l'autre une égale tendresse ; vous le savez , vous m'avez donné des marques égales de dévouement et d'amitié. Je serais la plus heureuse des mortelles si je pouvais choisir entre vous. J'ai fait de vains efforts pour y parvenir , et les dieux connaissent toutes les peines de mon cœur. O Himétis ! ô Ariston ! ô coeurs vraiment dignes d'être heureux ! j'ai cherché long-temps s'il était possible de terminer nos inquiétudes. Alors Ariston lui dit en soupirant : Eucalie , quel est celui de nous qui ne sacrifierait pas son bonheur dans l'espoir de faire le vôtre ? Faites un choix ; ou , si vous l'aimez mieux , laissez au sort à décider lequel de nous deux doit être votre époux. Oui , poursuivit Himétis : voici une coupe pleine de feuilles de rose ; pre-

nez de ces feuilles dans chacune de vos mains. La main droite décidera le sort d'Ariston et la gauche le mien ; prenez, et celle de vos mains qui contiendra le plus de feuilles de rose désignera votre époux. — Non : écoutez-moi, jeunes Syracusains : les feux de l'amour s'éteignent pendant l'absence, et le proverbe du sage dit que le fleuve d'oubli coule le long des grandes routes. Eloignez-vous tous deux de la Sicile pendant un an. Allez perfectionner, s'il est possible, chez les nations étrangères ces talents qui sont déjà la gloire de votre patrie. Sans doute, l'un de vous oubliera Eucalie. Moi je ne vous oublierai pas. Si l'un de vous garde mon souvenir, qu'il revienne au bout de l'année ; ma main sera sa récompense. Voilà pour quel objet j'ai voulu vous entretenir. — O Eucalie ! ce moyen sera impuissant, s'écrierent les deux amans ; qui voudrait croire qu'il soit possible de vous oublier, quand on a eu l'espérance d'être aimé de vous ? Cependant, vous l'ordonnez, votre bonheur, votre repos l'exigent, et nous obéirons.

Ils partirent. Ariston se rendit en Égypte et Himétis en Syrie. Il leur semblait qu'ils s'exilaient de l'univers en fuyant Syracuse. Cependant Ariston s'occupa avec les plus heureux succès de l'étude de la philosophie et de la politique. Déjà les nombreux savans que Ptolémée avait attirés à sa cour, le regardaient comme un génie destiné à éclairer l'univers. Déjà le roi d'Égypte l'avait fait entrer dans son conseil. Sa noble éloquence communiquait l'enthousiasme de la vertu, et son nom devint illustre dans toutes les parties du monde où l'on cultivait les sciences et la politique. Deux nations de la Libye étaient venues lui demander des lois ; et, après les avoir obtenues, croyaient être certaines de jouir d'une longue prospérité. Un peuple de l'Arabie l'avait demandé pour son roi ; et il avait refusé ce fardeau.

Himétis n'avait pas été moins heureux. En arrivant à Antioche, il avait trouvé l'occasion de développer ses vastes connaissances dans l'art de guider les vaisseaux. On était étonné des nouvelles ressources qu'il avait apportées dans la navigation. Tyr et Sidon envoyèrent des députés pour examiner ses travaux, le comblèrent de présens, et ces villes eurent l'espérance de voir bientôt renaître la gloire de leur antique commerce. On lui confia une flotte ; il la dirigea avec le plus grand bonheur ; et cependant il consacrait des instans heureux à la sculpture et produisait des chefs-d'œuvre.

Cependant la triste Eucalie gémit long-temps du sacrifice qu'elle avait elle-même ordonné. Ariston et Himétis occupaient toutes ses pensées. Souvent, dans ses songes, elle voyait ses amans insi-

dèles ; et la tristesse régnait dans son âme pendant plusieurs jours. Souvent elle se rappelait toutes les preuves qu'elle avait reçues de leur amour, et elle était comme désespérée de les avoir forcés à s'éloigner d'elle ; elle se les représentait abattus par la douleur, chez des peuples sauvages, et presqu'aussi malheureux qu'elle-même.

L'année avait achevé son cours, et Eucalie attendait avec tristesse l'arrivée d'un des jeunes Syracusains. Un jour on entendit répéter dans la ville que le jeune Ariston, chargé d'une mission importante de la part de Ptolémée, devait arriver bientôt à Syracuse. Sa grande renommée le devançait. Celui à qui des nations étrangères devaient le bonheur ferait la gloire de la sienne. On décide qu'on ira au-devant de lui pour lui présenter la couronne du législateur, et qu'on rendra des actions de grâces au temple de Pallas. De jeunes filles porteront dans le temple des guirlandes et des corbeilles de fleurs, et la belle et vertueuse Eucalie dirigera le chœur des jeunes Syracusaines.

O Eucalie ! quel beau jour que celui où tu vas voir couronner la constance, l'amour, le génie et toutes les vertus ! Tu vas donc jouir du bonheur le plus pur ! Avec quelle douce agitation tu formes des guirlandes et tu remplis ta corbeille de fleurs ! Les magistrats se rendent aux portes de la ville, et la foule du peuple les suit. Mille cris de joie annoncent l'arrivé d'Ariston ; on le conduit au temple. Ses yeux, mouillés de douces larmes, cherchent partout Eucalie : Eucalie, trésor plus précieux pour lui que les couronnes que donne la gloire ! Le cortége passe sur le port et déjà l'on monte les degrés du temple de la déesse qui fit naître l'olivier.

Mais soudain le port retentit au loin de cris de joie. On reconnaît, on voit un vaisseau sicilien d'une magnificence extrême. Des banderolles de pourpre, signal de la joie et de la victoire, flottent dans les airs ; des fleurs ornent les mâts, et se dessinent en festons autour de la carène ; et un chiffre, brillant des métaux les plus précieux, éblouit la vue. Les cris des matelots qui arrivent répondent aux cris qui partent du rivage. Tout le peuple est saisi d'étonnement. Eucalie pousse un long soupir, et reconnaît son chiffre sur le vaisseau. Bientôt elle voit Himétis, plein de joie, s'élancer sur le rivage et recevoir les félicitations et les embrassemens de ses amis et de ses parens. Il venait de rapporter une victoire navale sur des brigands redoutables qui étaient sur le point de débarquer en Sicile ; ainsi sa patrie lui devait sa sûreté. Ce combat avait retardé d'un jour son arrivée à Syracuse. Les magistrats l'entourerent ; on prépara

une nouvelle couronne, et Himétis avec Ariston montent ensemble les degrés du temple où l'on va poser la couronne sur leur front.

Leur présence diminua tout à coup la joie de l'un et de l'autre. Eucalie, en les voyant entrer dans le temple, ne put supporter les regards de tous les deux ; elle s'évanouit dans les bras de ses compagnes qui l'entraînèrent hors du temple, et ce jour qui s'était levé si pur sembla marquer sa dernière heure.

Ariston et Himétis furent bientôt plongés dans la tristesse. La joie publique ne diminuait pas leur douleur ; et, quand ils attendaient le bonheur, ils allaient trouver de nouvelles inquiétudes. Eucalie sentait plus que jamais combien il lui serait difficile de faire un choix. Une langueur secrète consumait ses jours, et ses jeunes amis sentaient accroître leurs peines avec les siennes.

Un jour elle leur dit : Vous voyez que les moyens qu'avait cherchés mon esprit pour fixer notre sort ont été inutiles. N'en doutons point, l'intelligence des mortels n'est point assez élevée pour donner des avis convenables dans des circonstances aussi extraordinaire que celles où nous nous trouvons. C'est sans doute aux dieux même qu'il faut avoir recours. Demain, quand le soleil commencera à plonger son disque dans la mer, rendez-vous dans le bois sacré qui entoure le temple de Diane. Théoné y suivra mes pas ; nous consulterons l'oracle après avoir fait les offrandes nécessaires.

Le lendemain, les deux amans allèrent dans le bois sacré. Eucalie et Théoné les avaient prévenus. Déjà les offrandes avaient été faites à la déesse. Eucalie s'approcha de la statue de Diane. O divine sœur d'Apollon ! toi qui portes un regard protecteur sur la chaste vertu ; toi qui connais les remèdes aux blessures terribles de Vénus, prends pitié d'une infortunée que cette cruelle déesse a percée d'un double trait ! Verse le calme et la paix dans mon âme. — Ainsi sa douce voix soupirait dans le sanctuaire.

Tout à coup le tonnerre se fait entendre, les voûtes du temple mugissent, la terre tremble, et, du pied de l'autel, une voix formidable fait retentir ces paroles : Vierge, qui viens demander à Diane le repos de l'âme, la déesse t'appelle auprès d'elle ; consacre ta vie à son culte, et sois sa prêtresse chérie.

A ces mots, le visage d'Eucalie se couvrit d'une douce pâleur ; un frisson semblable à celui de la mort se glissa dans le cœur d'Himétis et d'Ariston. O vertueuse Eucalie ! s'écriaient-ils en versant des larmes, ne quittez point la société des mortels dont vous faites le plus bel ornement : c'est à nous de fuir la Sicile.

— O vous qui causâtes de si douces émotions à mon âme , dit Eucalie d'un ton calme , ce n'est que la divinité que je pouvais préférer à vous. Ariston , vous aurez , pour vous consoler de mon absence , la culture si douce de la poésie , l'étude si glorieuse de rendre les hommes heureux. Vous , Himétis , vous vous consolerez de ma perte en faisant la sûreté , la gloire et l'ornement de votre patrie ; et moi , pour me consoler d'être loin de vous , j'aurai ma vertu... et votre souvenir. — Alors , elle prit la main de l'un et de l'autre , la pressa , pour la première fois de sa vie , contre son cœur ; la retira en soupirant et pénétra au fond du sanctuaire. Les deux amans veulent s'élançer sur ses pas et l'arracher au temple de Diane ; mais la foudre se fait entendre de nouveau , et les portes du sanctuaire se referment avec un bruit affreux.

BRES , N.

---

### BULLETIN LITTÉRAIRE.

#### REVUE des Journaux et autres Ouvrages périodiques.

*Moniteur.* — Les grands événemens qui viennent de changer si heureusement la face de la France et de l'Europe , ont détourné quelque temps l'attention des productions littéraires. Il s'agissait de trop grands intérêts pour que l'esprit ne s'y attachât pas tout entier ; et les belles actions dont on a été témoin réclamaient toute notre admiration , et n'en laissaient plus pour les ouvrages de notre littérature. Maintenant que cette grande révolution , qui marche à sa fin avec le même calme qui a signalé son commencement , a dissipé toutes les inquiétudes ; maintenant qu'on est sûr d'un repos et d'une tranquillité que l'on goûte déjà , qu'on a payé à la générosité des princes du nord le juste tribut d'éloges qu'on leur devait , et que le retour de deux princes chéris a un peu satisfait l'impatience d'un peuple *affamé* de voir des petits-fils de Henri IV , on sera peut-être bien aise de retrouver sous ses yeux des objets dont on n'avait pu s'occuper d'abord. C'est ainsi qu'au *salon* , notre première attention se porte sur les grands tableaux d'histoire , qui la réclament sans partage par l'importance de leur sujet et par le génie des grands peintres à qui on les doit. Mais quelque admirables qu'ils soient , après nous être arrêtés long-temps et à plusieurs reprises devant ces merveilles de l'art ,

nous aimons aussi à porter nos yeux sur des tableaux d'un genre moins grave, sur ces petits tableaux de genre, dont le charme plus doux vient reposer notre esprit des chefs-d'œuvres impo-sans qui avaient ravi notre admiration. Cette revue, en pa-raissant après qu'on a eu le temps de se familiariser avec les prodiges qu'on a vu se multiplier dans un si court espace, aura du moins l'avantage de remettre sous les yeux quelques ou-vrages que les circonstances avaient empêché de considérer; et cette fois-ci on ne pourra que louer le *Mercure* du retard que ces mêmes circonstances ont mis dans sa publication. En pa-raissant plus tôt, on ne lui aurait point accordé une attention réclamée toute entière par les choses aussi heureuses qu'élon-nantes, à la réalité desquelles on a peine à croire. Un auteur, pour offrir un livre à un grand, laisse passer le moment où ce dernier est absorbé dans un travail, dont l'importance intéres-sant tout l'état, ne peut lui permettre de s'occuper d'autre chose; mais quand le ministre a donné toute l'attention néces-saire à d'aussi graves matières, alors l'auteur s'approche; il saisit l'heureuse occasion de présenter son ouvrage, et si l'ou-vrage est bon, il a le bonheur de remplir agréablement les loisirs d'un homme qui recherche un délassement à ses grandes occupations.

*Moniteur du 16 mars.* — M. J. G., en rendant justice aux espérances que M. Bradt donne de son talent poétique, trouve un peu ambitieux le titre de poème que porte son ouvrage sur l'*Italic*. « C'est plutôt, dit le critique, une énumération bril-lante des souvenirs qui immortalisent l'Italie... L'auteur » aurait dû lier ses descriptions à une fable quelconque. Si » les hommes, ajoute M. J. G., ne sont pas trom-pés aux accens de la poésie, ce n'est plus le langage » des muses, c'est de la prose harmonieuse ». Il examine en-suite à quelles conditions on peut attacher le titre de poème à un ouvrage, comment on doit distinguer *les élans du génie, de l'abus d'une folle imagination*; il reproche à *nos mouve-mens poétiques leur régularité trop sage et trop timorée* qu'il compare au *délire qui régne dans le Dante et l'Arioste*; enfin il parle des *extravagances que le poète de Ferney a malicieuse-ment cherchées, et qu'il a su trouver dans la Jérusalem; mais, hélas !* dit le critique, *Voltaire n'en a jamais commis de pa-reilles* ». Qu'il nous soit permis d'ajouter à une remarque si juste et si heureusement exprimée, ce qu'a dit Voltaire lui-même, non pas dans la même occasion, mais pour disculper Gresset du tort dont il se croyait coupable, d'avoir fait une

comédie. Si Voltaire s'était jamais accusé d'avoir fait un poème épique, on aurait bien pu dire de lui, avec plus de raison qu'il ne le dit lui-même de l'auteur du *Méchant* :

....Il se trompe, il n'est pas si coupable :  
Un vers heureux et d'un tour agréable  
Ne suffit pas ; il faut une action,  
De l'intérêt.... une fable

pour consommer un poème épique.

20 mars. — M. Amar apprécie avec la plus grande impartialité les différens opuscules de Grimm contenus dans *le Supplément à sa Correspondance*, publié par M. Barbier. Il donne de justes éloges au *Petit Prophète*, mais il observe avec raison qu'on ne retrouve pas le talent de ce critique ingénieux dans les *Lettres au grand Frédéric*, qui sont, dit M. Amar, *froides, monotones, insignifiantes et sans esprit*. On peut ajouter qu'on y trouve quelquefois une affectation et une recherche inintelligibles. Un des morceaux les plus intéressans du Supplément à la Correspondance de Grimm est celui où il jette un coup d'œil rapide sur l'état des lettres en Allemagne ; cet opuscule est sous le titre de *Lettres sur la Littérature allemande*. Les deux causes principales que Grimm allègue du peu de progrès des lettres dans ces contrées, à cette époque, sont et le manque d'une capitale qui réunisse en un centre tous les talents, et la prééminence injustement accordée à l'érudition sur les belles-lettres. M. Amar, après avoir fait remarquer la bonne foi de Grimm dans le jugement qu'il porte des auteurs allemands, après avoir fait observer qu'il ne gâte point les gens de son pays, et qu'il s'écrie lui-même : « *Des beaux esprits allemands ! Quel terme pour des oreilles françaises !* » M. Amar, dis-je, se demande pourquoi le nom et les ouvrages de Milton, de Pope, de l'Arioste et du Tasse nous sont presque aussi familiers que ceux de nos propres grands hommes, tandis que l'on a si peu entendu parler d'Opitz, de Roberfeld, le père des poètes allemands, du fameux Ottfried, de M. et de madame Gottsched. « Il est vrai, ajoute M. Amar, que la littérature dramatique des Allemands a fait quelques efforts pour s'introduire parmi nous, et nous lui devons le genre et les chefs-d'œuvres du mélodrame ». C'est toujours beaucoup, et comme ici-bas il faut penser aux plaisirs de tout le monde, ne doit-on pas une grande reconnaissance à des auteurs qui offrent le soir d'agrables délassemens à l'honnête habitant du boulevard du

Temple, du quartier du Marais et même à mainte dame de la Chaussée d'Antin et à plus d'un homme du bon ton?

27 mars. — M. P. donne un article assez intéressant sur le nouveau *Recueil d'Anecdotes inédites*, de M. Fortia et G. D., etc. Mais nous nous permettrons deux observations: d'abord M. P. reproche aux auteurs d'avoir rapporté quelques *anecdotes triviales* indignes d'attirer l'attention, et il tombe lui-même dans le défaut qu'il reprend, en citant une de ces *anecdotes triviales* qu'il condamne, et dont il remplit près d'une demi-colonne du *Moniteur*; ensuite, parmi les autres *anecdotes* qu'il tire du nouveau *Recueil*, il en choisit une déjà fort connue, et que l'on trouve dans les *Oeuvres de Chamfort*; c'est la réponse de M. de Souvré à Louis XV, qui lui reprochait de n'avoir pas envoyé sa vaisselle à la police, en lui opposant son propre exemple. En fait d'*anecdotes*, il ne faut citer que du nouveau.

5 avril. — On trouve aujourd'hui dans le *Moniteur* une notice, beaucoup trop longue, sur *Lucien*. Cette notice est traduite de Viéland. Le traducteur s'est permis, dit-il, de l'abréger; mais il n'a pas usé assez souvent de cette liberté, et l'on trouve dans cette dissertation sur la vie et les œuvres de *Lucien* des détails qui n'ont pour objet que les différentes dates auxquelles *Lucien* a dû composer tel ou tel ouvrage, le temps qu'il a pu rester en Gaule, l'âge qu'il pouvait avoir quand il s'y est rendu et celui qu'il avait quand il l'a quittée: on conviendra que ce sont-là des points qui peuvent intéresser des Allemands;

Mais le lecteur français veut être ménagé.

Viéland finit par dire: « Je m'aperçois qu'il m'arrive à l'égard de mes auteurs favoris, *Horace* et *Lucien*, ce qui arrive à un amant qui entretient un tiers indifférent de la dame de ses pensées. *Si celui-ci ne saisit pas l'occasion de s'échapper*, l'autre lui parlera des heures entières sans se douter que les petites circonstances qu'il lui présente comme des objets très-importans, ne peuvent être intéressantes que pour un homme amoureux ». Il y a très-peu de lecteurs amoureux de pareilles discussions; mais il y en a beaucoup qui saisiront l'occasion de s'échapper, pour ne point entendre la longue énumération qu'un savant Allemand nous fait par l'organe d'un truchement aussi long que le *Moniteur*, des perfections de ce qu'il appelle la dame de ses pensées.

6 avril. — Le nouvel ouvrage de M. de Lévis, intitulé

*l'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle*, fournit à M. Peuchet le sujet d'un deuxième article. Dans le premier (Voyez le *Moniteur* du 17 mars), le rédacteur avait fait voir la supériorité de M. de Lévis sur ses devanciers ; dans celui-ci, il justifie ses éloges par des citations. Tout le monde lira avec plaisir la *Description de Londres* ; nous nous permettrons de relever dans cet article de M. Peuchet une légère faute que nous ne faisons remarquer que parce qu'elle, est fort commune ; c'est de mettre *malgré que* pour *quoique*. *Malgré que* M. de Lévis ait assujetti ses observations, etc.

— Après avoir consacré deux articles (le 1<sup>er</sup>. janvier et le 28 mars) à l'*ingénieuse et savante brochure* qui a pour titre : *Questions de Littérature légale* ; après avoir vengé Pascal d'une accusation un peu légère de plagiat intentée contre ce grand homme, par l'auteur des *Questions*, M. F. C. y revient pour défendre aussi la mémoire de Maret et celle de Crébillon. L'auteur des *Questions* avait reproché à Maret de n'avoir pas, *sur vingt-quatre mille vers*, produit une *tirade vigoureuse*, et M. F. C., qui s'est fait le champion des auteurs trop légèrement condamnés, cite deux tirades pleines de force, extraites de Sophonisbe, et que Corneille n'eût pas désavouées. Il repousse d'une manière aussi victorieuse les reproches de plagiat faits à Crébillon. Il serait à désirer qu'on pût disculper ainsi tous les écrivains de nos jours auxquels on adresse les mêmes griefs. Que d'auteurs originaux n'aurions nous pas !

13 mars. — M. S., en rendant compte de la *Partie de Chasse*, et de l'enthousiasme qu'elle a excité, ajoute un mot sur le jeu des acteurs, qu'il apprécie avec beaucoup de justesse. On peut dire, qu'à l'exception du dernier acte, la pièce, sous le rapport théâtral, a aussi peu d'effet qu'elle en produit sous le rapport des souvenirs qu'elle fait naître et des sentiments qu'elle réveille. C'est ce dont tout le monde tombera d'accord avec M. S. ; mais il sera le seul qui ait pu oublier les couplets de M. Bourguignon, qui ont été chantés à la suite de la pièce par mademoiselle Leverd ; il sera le seul qui ait manqué de rendre à cette charmante actrice le tribut d'éloges qu'elle mérite pour la grâce et la sensibilité qu'elle a déployées en chantant le bon Henri, les Bourbons, et ceux qui nous les ont rendus. Combien la louange doit être douce, quand c'est une si jolie voix qui la donne, quand elle parvient à l'oreille par des sons si aimables et si touchans ! et heureux les auteurs qui trouvent pour leurs vers de semblables interprètes.

*Journal de l'Empire*. 16 mars. — M. Malte-Brun nous

donne aujourd'hui le jugement d'un critique anglais sur M. Delille, en nous disant qu'après tous les hommages rendus à la mémoire du traducteur des Géorgiques, il faut aussi laisser parler l'avocat du diable. Cet avocat parle assez bien et se fait lire avec plaisir; il commence par montrer la plus grande impartialité, et même de la politesse dans la manière dont il traite M. Delille;

Mais tout ce beau discours dont il vient le flatter,  
N'est rien qu'un piège adroit,

pour donner plus de crédit aux critiques dont il l'accable bientôt. En lisant un article aussi peu respectueux pour un de nos plus grands poètes, chacun se dira :

Avec quelle irrévérence  
Parle des dieux, ce maraud !

18 mars. — On lit aujourd'hui dans le feuilleton un second article sur *Alcibiade Solitaire*, où le rédacteur anonyme, pour s'excuser auprès de M. Cuvelier d'avoir changé et altéré ses vers, lui lance de nouveaux traits plus piquants encore que ceux dont il avait été prodigue envers lui. Dans le même feuilleton, on trouve des réflexions justes et originales sur le *Misanthrope*. On examine cette question tant de fois rebattue : *Quel est l'honnête homme de la pièce ?* on fait voir que ce n'est point Philinte, qui n'est qu'un « *esprit assez droit, mais extrêmement flexible* », qui prend doucement les hommes comme ils sont, qui a fait une espèce de pacte avec les méchants par amour pour le repos, et qui au lieu de vertu « n'a qu'une tolérance timide ». Alceste est-il donc l'honnête homme de la pièce ? « Il n'y a pas de doute que le héros, que le personnage d'affection de Molière, ne soit Alceste ; il n'y a pas de doute qu'Alceste ne soit un honnête homme très-préférable à Philinte ; mais il est vrai qu'il a un côté ridicule, et Molière n'était pas assez maladroit pour peindre des personnages parfaits. Qu'on suppose Alceste un peu moins exagéré dans sa haine, et condamnant froidelement les vices sans les attaquer de front, il ne ferait rire personne ; mais je douterais fort qu'il pût corriger quelqu'un ». Ainsi, il n'y a pas dans le *Misanthrope* d'honnête homme parfait ; Philinte se conduit comme il faut se conduire pour être bien avec tout le monde, et comme son exemple à beaucoup d'imitateurs, beaucoup de gens l'ont regardé comme l'honnête homme. Alceste est un fou qui se croit obligé de rompre en visière à

tout ce qui le choque ; ce sont ses extravagances qui l'empêchent d'être parfait, et qui, par cela même, le rendent un personnage bon pour la comédie. Pour trouver l'honnête homme parfait, il faut se représenter quelqu'un également éloigné de la trop grande condescendance de Philinte et de la brusquerie d'Alceste :

*Est modus in rebus : sunt certi denique fines  
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.*

22 mars. — M. Ch. Nodier, ordinairement un peu sérieux, s'égaie aujourd'hui aux dépens de M. Neergard, auteur des *Pensées*. Il répand le sel à pleines mains sur le nouveau successeur de La Rochefoucault ; il dit que ses pensées auraient été assez neuves il y a deux ou trois mille ans ; mais est-ce la faute de M. Neergard, et ne peut-il pas répondre à ces gens qui vous opposent toujours l'antiquité comme ayant déjà tout dit :

Que ne venait-elle après moi,  
Je l'aurais bien dit avant elle.

M. Ch. Nodier rassemble avec un malin plaisir toutes les pensées les plus rebattues et les plus ridicules de M. Neergard ; par ce moyen on est sûr d'amuser son lecteur ; mais est-il juste de ne citer que ce qu'il y a de mauvais dans un ouvrage ? Cependant ce n'est pas ce que je reprocherai au critique : comme il lui arrive assez peu, ainsi qu'à ses graves collaborateurs, de se dérider, je lui pardonne *cette petite saillie* pour la rareté du fait et pour le plaisir que m'a fait son article. Je veux même le faire partager à mes lecteurs, en leur faisant connaître une des pensées les plus saillantes de M. Neergard. On y verra une allégorie, une petite action dramatique. Que de choses dans une pensée ! « Le Mérite et l'Amour— Propre se promenant un jour aux Champs-Élysées.— Pesons— nous, dit le dernier. — Non, répondit le Mérite, il n'y a pas d'assez petits poids pour vous et pas d'assez grands pour moi ». « On ne peut, ajoute M. Ch. Nodier, rien dire de plus fin, et les petits poids même n'y gâtent rien ». Je dirai au critique :

Oui, vous avez raison: *petits poids* est heureux!  
De *petits poids* aussi mon cœur est amoureux.

23 mars. — M. T. termine son article sur les Oeuvres de Bourdaloue par un passage fort curieux, où ce grand prédica-

teur anathématisé Molière comme auteur du *Tartufe*. Le critique a raison d'observer que Molière, comme l'accuse Bourdaloue, n'a point tourné en ridicule, dans la personne de son hypocrite, la crainte des jugemens de Dieu et l'horreur du vice ; il a raison encore de remarquer que Molière ne montre pas son hypocrite sous un visage de pénitent, puisqu'il lui donne l'oreille rouge et le teint bien fleuri. Mais, quoiqu'en dise M. T., il n'est pas entièrement faux que l'attaque livrée par Molière à la fausse piété n'ait un peu jeté de ridicule sur la véritable. En vain le critique vœut-il combattre Bourdaloue avec ses propres armes, en disant que cet orateur, en faisant un sermon sur la vraie et la fausse piété, a donc aussi nui aux intérêts de la première puisqu'il a combattu la seconde. « La même censure, dit M. T., qu'il trouvait criminelle et dangereuse dans la bouche d'un autre, lui semblait donc innocente et salutaire dans la sienne ». Oui, sans doute : il y a bien de la différence entre la censure d'un vice faite sur un théâtre et la censure d'un vice faite en chaire. Le ridicule est l'arme de l'auteur comique, et c'est une arme à deux tranchans, qui, en ne voulant couper que l'ivraie, porte aussi fort souvent plus d'une atteinte au bon grain ; au lieu que la gravité du ministère de l'orateur chrétien lui permet de se livrer à toute son indignation contre le vice, sans craindre que les traits qu'il dirige contre la fausse vertu tombent jamais sur la véritable.

24 mars. — Le goût ne saurait trop applaudir à la guerre que livre aujourd'hui au jargon musqué de la *Coquette corrigée* et des pièces de ce genre, un des concurrens anonymes qui se disputent la succession de M. Geoffroy, le rédacteur, ajoute que le succès de ces sortes d'ouvrages précieux et alambiqués est un des torts qu'on peut reprocher au talent des acteurs, surtout à celui de mademoiselle Leverd, qui a trouvé le secret d'être excellente partout. Il est vrai qu'elle est bien coupable de nous faire trouver du plaisir à des ouvrages réprouvés par le bon goût ; mais c'est un crime que toutes les actrices voudraient avoir à se reprocher comme elle.

26 mars. — On est assez étonné de voir aujourd'hui M. T. défendre avec tant de chaleur une phrase des *Lettres de Grimm à Frédéric-le-Grand*. L'éditeur du *Supplément à la Correspondance de Grimm* avoue de bonne foi qu'il ne se flatte pas d'entendre cette phrase, et elle est si alambiquée, si inintelligible, que tout le monde sera de l'avis de l'éditeur. Mais M. T. nous dit qu'il a plus de présomption, et il entre dans

l'explication de cette merveilleuse phrase dont on doit se défier par cela même qu'elle a besoin d'être coranientée. Voici la phrase : « Il faut , dit Grimm à Frédéric , que la » médiocrité dans laquelle le destin a jugé à propos d'en- » chasser votre majesté , soit une apparition bien piquante , » puisque depuis quarante-cinq ans l'Europe n'en peut arra- » cher les yeux ». On ne sait d'abord pourquoi M. T. prend si vivement en main le droit de l'offensé ; mais la surprise cesse , en lisant au commencement de son article une phrase où l'on remarque autant de recherche et d'apprêt. « Ce que les ou- » vrages de parti et de circonstance peuvent avoir de mérite » intrinsèque , a été , pour ainsi dire , placé en viager sur les » passions du moment ; tant qu'elles durent , le revenu est » double ; dès qu'elles s'éteignent , le capital est perdu avec le » produit ». *Vous êtes orfèvre , M. Josse.*

*Journal des Débats* (naguères *Journal de l'Empire*). — 4 avril. — Le *Journal des Débats* renferme aujourd'hui un long extrait d'un ouvrage plein de talent , où l'on trace les crimes de Napoléon et les vertus des rois qui nous sont rendus. Comme on ne peut examiner cette sorte d'écrits sans examiner en même temps si les auteurs ont toujours professé les mêmes sentimens , et si leur plume n'est pas l'esclave des circonstances , nous garderons le silence à cet égard , et nous ne parlerons que des écrivains qui , par leur conduite passée , ne se sont point privés du droit de prendre part à l'indignation commune.

14 avril. — M. Charles Nodier , chargé seul désormais de toute la succession de M. Geoffroy , rend compte aujourd'hui de la reprise de la *Partie de Chasse de Henri IV*. Il a bien raison de dire que tout enchanter , tout mémorable qu'ait été le *spectacle de ce jour* , il était bien loin de celui qui avait frappé nos yeux le matin. Mais cette émotion même , cet enthousiasme , cette ivresse qu'on a éprouvés en revoyant après tant d'années un prince chéri , tous ces sentimens on les a apportés au théâtre ; Monsieur n'a cessé de se montrer à nos regards avides qu'à six heures du soir , heure du spectacle ; en sorte que le cœur et l'esprit , pleins encore de ses traits , de son affabilité , de sa douceur , on est venu , pour ainsi dire , au théâtre donner un dernier essor à la joie qu'on ressentait , et satisfaire encore par de nouveaux témoignages d'amour et d'allégresse , les transports que son auguste présence avait fait naître. Ainsi cette représentation a été le complément de cette fête solennelle , et il est impossible , à moins d'y avoir assisté ,

de se faire une idée d'une scène aussi touchante : elle s'est renouvelée à la cinquième représentation que Monsieur a honorée de sa présence. Si la vue de ce prince a fait éclater une si grande ivresse, quels ont dû être nos transports quand nous avons vu entrer dans nos murs le roi lui-même, et à ses côtés cette princesse que tous les vœux attendaient, que tous les cœurs appelaient ; cette auguste victime du malheur, dont le courage a toujours surpassé les infortunes, cette compagne fidèle d'un roi qu'elle nous a conservé pour faire un jour notre bonheur ! Comme il tardait à chacun de nous d'aller la dédommager de tant de revers, de tant de fatigues et de peines, par les marqués les plus vives de l'amour le plus sincère ! par l'offre de nos cœurs, par notre dévouement à l'auguste frère de Louis XVI, à ce roi que nous lui devons, à ce roi dont notre impatience hâtais le retour, et dans lequel les Français ont retrouvé un père, les malheureux un refuge, les gens de lettres un protecteur et un ami, après avoir trouvé en lui, dans sa jeunesse, un prince qui ne dédaignait pas de consacrer ses loisirs au culte des muses. C'est avec orgueil que le *Mercure* se souvient d'avoir eu l'honneur d'être choisi pour recueillir les essais d'un prince qui, comme le grand Frédéric, se plaisait à tenir la lyre de la même main qui devait porter un jour le sceptre. C'est un titre de gloire pour ce journal :

*Principibus placuisse viris non ultima laus est.*

*Journal de Paris.* 19 mars. — Si M. T., dans *la Gazette de France*, a pris sérieusement envers et contre tous la défense de *Du Guesclin*, M. Martainville imite aujourd'hui le parterre qui s'est amusé aux dépens de ce fameux connétable, M. T. et M. Martainville ont eu chacun leurs raisons pour en agir d'une manière si opposée. *La Gazette* combattait *pro aris et focis*, et M. Martainville devait en vouloir à l'auteur de *Du Guesclin* pour avoir fait siffler sur la scène française un caractère qu'il avait fait applaudir aux Variétés. En effet, il faut avouer que la docile et superstitieuse Tiphaine n'est que la copie de M. Crédule. M. Crédule avait dit avant elle : *Méfiez-vous du vendredi !* Ainsi l'on voit que M. T., d'une part, peut dire, comme M. Martainville de l'autre,

*J'ai des raisons à faire approuver ma conduite.*

25 mars. — M. Martainville, en rendant compte du *Misanthrope* en prose, où, pour tourner en ridicule ceux qui refont Molière, on le refait comme eux, cède lui-même à la conta-

gion, et refait aussi un vers du *Misanthrope*, en changeant les deux héministiques de place ; ce qui fait rimer *bons* avec *ainsi*. Il Il y a dans le *Misanthrope* :

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons,

M. Martainville qui cite le vers suivant, met :

Vous avez vos raisons pour les trouver ainsi.

Il pense apparemment *qu'il n'importe guère* que le premier héministique *soit devant* ou *bien qu'il soit derrière* ; mais enfin il faudra lui répéter le refrain du vaudeville, ainsi qu'aux auteurs du vaudeville même :

Ne dérangeons pas Molière,

Il est fort bien comme il est.

26 mars. — M. L. B. Y., dans un article sur la Lusiade, observe que Camoëns traîna ses jours dans les dangers et la misère, et qu'à peine *un peu de terre* l'eut couvert pour jamais dans la tombe, qu'il fut proclamé le *prince des poëtes*, le *Virgile portugais*. Le sort de ce poëte et de tant d'autres poëtes plus illustres encore, malheureux et proscrits pendant leur vie, et heureux et honorés après leur mort, offre un contraste singulier avec ce qui arrive ordinairement aux despotes, que la flatterie encense pendant leur vie ou leur règne, et que la haine poursuit avec acharnement quand ils ont perdu la vie ou l'empire. Le poëte, de son vivant, est livré à l'infortune et même au mépris ; il meurt, et

Les honneurs vont sur sa tête pleuvant.

Le tyran, tant qu'il règne, reçoit les éloges les plus outrés ; on épouse pour lui toutes les hyperboles de l'éloquence et de l'adulation. Il tombe ou il meurt, on se traîne dans la boue pour en faire rejoaillir sur lui ; et au lieu d'oublier un monstre dont la mémoire doit être si importune et si odieuse, on se plaît à avoir sans cesse son nom dans la bouche, on montre à le flétrir la même bassesse qu'on avait montrée à le louer ; il est terrassé, chacun se dit à l'envi, chacun s'écrie avec joie :

*Curramus præcipites, et  
Dum jacet in ripâ calcemus Cæsaris hostem.*

30 mars. — M. C., dans un second article sur les *Visions de Quevedo*, parodie de la manière la plus plaisante un vers fameux, en disant : « Si l'enfer n'existe pas, il faudrait l'ipven-

» ter pour notre amusement ». Qu'on ne s'alarme pas ; il ne fait l'éloge de l'enfer que sous le rapport des ressources qu'il peut offrir au talent du poète. « Nous lui avons , dit-il , les plus » grandes obligations , puisqu'il nous a valu plus d'un chef- » d'œuvre.... Je sais tout ce qu'on peut reprocher aux damnés ; » mais il faut convenir que ces coquins-là , dans leurs chau- » dières bouillantes , sont bien poétiques ». M. C. continue sur le même ton ; et , il faut en convenir , il devient un peu fatigant ; l'ironie et la plaisanterie sont sans doute des moyens très-propres à amuser le lecteur :

Ce sont choses , de soi , qui sont belles et bonnes ;

mais ce qui est trop répété , lasse bientôt , surtout lorsque , par une disparate choquante , l'on s'obstine à parler d'enfer , de diables et de damnés dans un langage grotesque , qui finit par exciter le dégoût .

5 avril. — M. C. a trouvé le moyen de traiter un sujet aussi grave que les événemens présens sur son ton ordinaire , l'ironie ; et cette fois-ci le goût ne peut qu'applaudir au nouvel usage qu'il vient d'en faire avec tant de succès. Il est impossible de mieux apprécier tout ce qui se passe sous nos yeux et de le faire ressortir d'une manière plus vraie et plus piquante. Son article est sous la forme de lettres écrites à un ami de province , qu'il instruit des prodiges dont Paris vient d'être témoin ; cette lettre n'est que la première , et l'on attend avec impatience la suite de la correspondance .

8 avril. — M. Martainville cite aujourd'hui plusieurs vers du *Siège de Calais* ; que la police avait fait retrancher à la représentation de cette tragédie ; mais il ne dit pas l'effet que produisit la reprise de cette pièce , effet bien contraire à celui qu'on en attendait. Il sera assez curieux pour ceux qui n'y ont point assisté , et que les journaux ont induits en erreur sur ce qui s'y est passé , d'apprendre que , malgré le soin qu'on avait pris de mutiler la pièce , elle offrit les plus fortes allusions contre celui dont le nom seul glaçait de terreur , et ce furent ces allusions qu'on saisit avec le plus d'avidité. Quand Aliénor dit à Édouard de ne point rester insensible à la voix de l'humanité ; quand elle ajoute :

Ah ! sire , gardez-vous d'en étouffer la voix ,

Le monde est trop heureux quand elle parle aux rois ;

ce conseil donné à Édouard , et si peu suivi par le souverain qui nous opprimait alors , cette vérité exprimée d'une manière

si touchante, excitèrent une telle émotion, que les applaudissemens recommencèrent jusqu'à trois fois. Jamais on n'a vu d'allusion plus vivement sentie, parce que jamais on n'en a vu de plus juste.

13 avril. — Pourrait-on croire que la reprise de *la Partie de Chasse* n'a rien inspiré de mieux à M. Martinville qu'un parallèle entre Henri IV et Napoléon. Il faut être bien mal inspiré pour que l'image du bon roi fasse penser au souverain qui en est le plus éloigné, pour que les mots 'touchans de Henri rappellent les mots les plus odieux qui soient jamais sortis de la bouche d'un monarque, et que M. Martinville se plaît à citer dans un article qui aurait dû être consacré uniquement au bon, au vaillant et au galant Béarnais. Le rédacteur finit en disant : « Mais je craindrais d'outrager ta mémoire (en s'adressant à Henri), si je continuais ce parallèle ». Mais c'est l'outrager que de l'établir un seul moment. Encore une fois, ne rappelez plus le souvenir d'un homme que nous ne devons plus songer qu'à oublier puisque nous en sommes délivrés ; et quand vous avez une si belle occasion de nous entretenir du bon roi, n'allez pas corrompre le plaisir que son nom nous fait éprouver, en y ajoutant un nom qui ne peut nous inspirer que de l'horreur.

*Gazette de France.* 19 mars. — L'Hermite de la Chaussée d'Antin trace aujourd'hui le portrait des *nouvellistes*, qu'il divise en trois classes : les *nouvellistes de jardin*, les *nouvellistes de café* et les *nouvellistes de salon*. Après nous avoir conduits au *Luxembourg*, au *Palais-Royal*, et aux *Tuileries*, les trois postes principaux de la première espèce de nouvellistes, il nous fait entrer au *café Manoury*, où nous apprenons la petite chronique de la rue des Pouliés et des quartiers adjacens ; de ces nouvellistes bourgeois, il nous fait passer au brillant nouvelliste de salon, à l'oracle du *café Tortoni* et des cercles de la Chaussée d'Antin. Parmi les choses que l'hermite met dans la bouche de ce dernier nouvelliste, ce n'est qu'avec dégoût qu'on lit celle-ci : *Une femme a mis au monde un enfant à quatre mains dans la maison où vient de mourir un fameux critique*. Est-ce ainsi que l'hermite devait se venger des critiques qu'avait essuyées sa tragédie de *Tippo-Saëb* ? est-ce en insultant un homme qui ne peut plus se défendre, qu'on répond à sa censure ? Une manière plus honorable, mais plus difficile, il est vrai, de se venger de la critique, c'est de la réduire au silence par d'excellens ouvrages.

20 mars. — Il faut vraiment admirer le beau courroux dont

la *Gazette* s'est enflammée contre le parterre assez ignorant pour siffler un tableau ( fidèle et piquant à ce qu'elle dit ) *des mœurs du quatorzième siècle*, et assez peu respectueux envers les héros pour se moquer du brave et généreux Du Guesclin. Elle consacre aujourd'hui son feuilleton tout entier à l'oraison funèbre du guerrier breton, et elle veut nous prouver que nous avons eu tort de nous ennuyer et de nous trop égayer. Quant au premier reproche, il retombe plus sur l'auteur que sur les spectateurs ; et, pour le second, doit-on les blâmer d'avoir cherché à se procurer eux-mêmes un plaisir que l'auteur n'avait pu leur donner ? Il n'y a donc de coupables dans tout cela que l'auteur, pour n'avoir pas su nous amuser, et la *Gazette*, pour défendre un ouvrage, auquel même elle a nui en voulant maladroitement en faire passer le style trivial pour de la simplicité, la niaiserie pour de la naïveté, et la boursouflure pour du sublime. M. T. finit l'apologie de cet ouvrage malheureux, en disant : « On ne cesse de répéter :

» Nous voulons du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

» N'en croyez rien, pauvres auteurs ; c'est un piège que l'on vous tend... Chercher à nous procurer des jouissances irrégulières, c'est vous exposer gratuitement au danger ; il est bien plus sûr pour vous de nous ennuyer dans les règles » Oui, nous vous demandons du nouveau, mais non pas un nouvel ennui, non pas une nouvelle manière de nous ennuyer. Je ne sais s'il y a plus de sûreté pour un auteur à nous ennuyer dans les règles ; au moins, dans ce cas-là, on a le mérite d'avoir été fidèle aux règles ; mais les violer et ennuyer, c'est un tort inexcusable, puisqu'on ne permet à un auteur de s'en affranchir qu'autant qu'il en résulte de l'agrément.

25 mars. — Après une critique plus juste que neuve de la *Coquette corrigée*, M. T. accorde des éloges mérités à la manière dont Julie est jouée par mademoiselle Leverd. Cependant ces éloges n'ont pas l'air d'être bien francs, puisqu'il y ajoute une restriction que personne n'admettra ; M. T. lui oppose mademoiselle Contat, dont tout le monde la reconnaît la digne héritière dans Julie comme dans les autres rôles de son emploi. Une actrice qui, se présentant au théâtre immédiatement après la retraite de mademoiselle Contat, a su triompher des souvenirs les plus récents et de la comparaison la plus dangereuse, qui a su consoler de mademoiselle Contat les mêmes spectateurs qui la veille l'admirait et l'applaudissaient encore, une actrice qui a recueilli avec autant de talent que de

zèle cette brillante et immense succession d'un emploi qui fut resté vacant sans elle ; qui enfin , en remplaçant une si habile comédienne , a constamment attiré aux Français la foule qu'on croyait devoir se retirer avec mademoiselle Contat ; une telle actrice ne doit pas sans doute craindre avec son illustre devancière un parallèle qu'elle a soutenu avec tant de succès dans un temps où il était encore plus redoutable pour elle.

31 mars. — On lit dans le feuilleton de la Gazette de France de ce jour un article sur le séjour de Descartes à la cour de Christine. M. C. C. , auteur de cet article , y fait mention d'un songe singulier arrivé à un savant pendant que Descartes était à Stockholm , et rapporté dans les *Apparitions de D. Calmet*. Un savant de Dijon , rebuté de ne pouvoir comprendre un passage grec , met un terme à sa veille , se couche , s'endort , et se voit , pendant son sommeil , transporté dans la bibliothéque de Christine , où il trouve dans un petit volume l'explication qu'il avait en vain cherchée. Il écrit à Descartes , qui lui répond que le petit volume qu'il a vu et consulté en songe est en effet dans la bibliothéque de Christine , et que dans ce livre l'explication du passage grec se trouve à la même page où il l'a découverte en rêvant.

9 avril. — Le feuilleton de la Gazette de ce jour renferme un des derniers articles de l'*Hermite* , qui le samedi suivant nous a annoncé sa maladie , et qui le 23 avril trace d'une main mourante les premières lignes du feuilleton , où M. Ernest de Lallé , son neveu et son successeur , nous rend compte de ses derniers momens. Tout en reconnaissant le talent que l'*Hermite de la Chaussée d'Antin* a déployé dans ses observations sur les mœurs parisiennes , on conviendra qu'il a bien fait de mourir. Le cercle dans lequel il s'était renfermé , était un peu étroit , et ses derniers articles n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir le mérite des premiers ; mais on n'oubliera jamais les portraits piquans où l'*Hermite* a montré tant de finesse et d'esprit , et le succès brillant qu'a obtenu le recueil de ses feuillets.

T. T.

SPECTACLES. *Académie royale de musique*. Depuis le moment fortuné où le souverain légitime de la France a été rappelé dans son sein , ce théâtre , honoré plusieurs fois de la présence de nos augustes libérateurs , a été très-suivi , quoiqu'il n'ait donné aucun ouvrage de circonstance. S. A. R. Mgr. le comte d'Artois a daigné assister à la représentation du chef-d'œuvre

vre d'*OEdipe à Colone* ; les allusions ont été vivement senties, et le bel air *Du malheur auguste victime*, redemandé et répété, a excité le plus grand enthousiasme.

*Théâtre Français*. — La réputation dont jouissent dans toute l'Europe nos ouvrages dramatiques, et le talent distingué de plusieurs artistes de ce spectacle, attirent en foule les étrangers qui le suivent avec une préférence particulière. Les allusions d'*Athalie*, de *Gaston et Bayard*, d'*Héraclius*, ont été saisies et applaudies avec transport. Il est facile de concevoir que, sous le règne de Buonaparte, ce beau vers avait été supprimé :

Tyran, descends du trône, et fais place à ton maître.

Le public attend avec impatience la remise du chef-d'œuvre de *Mérope*, rayé du répertoire à cause d'une multitude de vers applicables à l'usurpateur. On ne tardera pas sans doute à lui faire entendre ceux d'*Adélaïde du Guesclin* :

Le pur sang de Clovis est toujours adoré.  
Tôt ou tard il faudra que de ce trône sacré  
Les rameaux, dispersés et courbés par l'orage,  
Plus unis et plus beaux, soient notre unique ombrage (1).

*Remise de la Partie de Chasse de Henri IV*. — Le monarque adoré, qui voulait que le moindre de ses sujets pût mettre le dimanche *la poule au pot*, devait être odieux à un tyran ; aussi l'appelait-il *le roi de la canaille*, et avait-il défendu la représentation de tous les ouvrages dramatiques où il était offert à l'admiration et à l'amour des Français. *La Partie de Chasse de Henri IV* était donc proscrite, et les sociétaires du Théâtre Français, par leur empressement à la remettre, ont prouvé l'attachement qu'ils ont toujours conservé pour leur souverain légitime. Le succès le plus éclatant a couronné leurs travaux, et les représentations de cet ouvrage attirent une aussi grande affluence que la plus brillante nouveauté. Ce n'est pas que le jeu des acteurs ait toujours répondu à ce qu'on pouvait en attendre ; des réminiscences peu favorables se sont présentées à l'esprit de ceux qui ont pu voir *la Partie de Chasse* avant la révolution ; mais, en pareille circonstance, une critique sévère serait déplacée. J'observerai seulement que le costume de mademoiselle Mars n'est pas du tout analogue à son

(1) Je présume qu'à la pacification générale, les Comédiens Français n'oublieront pas la jolie pièce de l'*Anglais à Bordeaux*.

état ; cette remarque ne porte aucune atteinte à son talent, qui s'est montré avec beaucoup d'avantage dans le joli rôle de Catau ; son amoureux, Lucas (joué par Thénard), l'a fort bien secondée. Mademoiselle Leverd a chanté avec expression des couplets de circonstance composés par M. Bourguignon, qui ont été très-applaudis. A la quatrième représentation, le public a entendu avec beaucoup de plaisir ceux de M. Talandier, dont le premier et le dernier ont été redemandés. L'auteur a le mérite (si rare aujourd'hui) de ne s'être jamais avili par de honteux éloges.

La couleur du premier acte de *la Partie de Chasse de Henri IV* tranche absolument avec celle des deux suivans, et le style de l'ouvrage offre plusieurs négligences ; mais le naturel qui y règne, l'intérêt et la gaîté de plusieurs scènes, et surtout le caractère du bon roi fort heureusement tracé, le maintiendront toujours au théâtre.

*Manlius.* — Cette pièce fait beaucoup d'effet à la représentation ; le rôle principal est très-favorable au talent de Talma, dont le jeu est admirable, surtout au quatrième acte. Mais il est difficile de la lire ; le style en est entièrement dénué d'élegance et d'harmonie ; la seule scène de Catilina et de César dans *Rome sauvée* (que les comédiens devraient enfin remettre) vaut mieux que toute la tragédie de *Manlius*.

Première représentation d'*Ulysse*, tragédie en cinq actes, de M. Lebrun.

L'abbé Genest a fait représenter au Théâtre Français une tragédie de *Pénélope*, dont le style est lâche et faible. Un amour insipide y est placé, suivant l'usage du temps. M. Lebrun pouvait donc, sans témérité, traiter ce sujet ; mais l'exécution n'a pas répondu à l'entreprise. Les trois premiers actes sont froids et sans action ; il y a de l'intérêt dans le quatrième, mais le cinquième est faible. On trouve dans l'ouvrage quelques vers heureux ; mais plusieurs sont remarquables par l'incorrection, la trivialité, le ridicule. Mademoiselle Duchesnois a rendu avec énergie et chaleur le rôle de Télémaque ; ceux de Pénélope et d'Eumée ont été joués faiblement. Talma a obtenu de justes applaudissements dans quelques parties du rôle d'Ulysse. Au total, la pièce a produit peu d'effet, et n'enrichira pas probablement le répertoire tragique.

THÉÂTRE FEYDEAU. — *Remise de Henri IV*, ou *la Bataille d'Ivry*.

La mort courageuse de Durossoy, auteur de la *la Bataille d'Ivry*, les paroles qu'il proféra avant de mourir, ajoutent en-

core à l'intérêt qu'inspire toute pièce dont Henri IV est le héros. Aussi *la Bataille d'Ivry*, malgré le vide d'action et la langueur de plusieurs scènes, attire-t-elle un assez grand nombre de spectateurs. Elle ne vaut pas, à beaucoup près, *la Partie de Chasse*, et Collé répondit un jour avec une naïveté plai-sante à quelqu'un qui disait que quelques personnes préféraient l'ouvrage de Durossoy : *Ce n'est pas moi toujours*. Cependant, on a eu tort d'y faire des changemens qui, sans l'améliorer, l'ont rendue méconnaissable à ceux qui suivaient l'imprimé pendant la représentation. Plusieurs mots célèbres de Henri IV, qui auraient produit beaucoup d'effet, ont été supprimés, et je n'en puis concevoir la raison. Comment a-t-on pu, par exemple, retrancher sa lettre si énergique et si originale à Crillon : *Pends-toi, brave Crillon ; nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon ; je vous aime à tort et à travers*.

Quant à la musique, les suppressions faites dans la partie vocale, ont été très-convenables, et l'on n'a conservé avec raison qu'un petit nombre de morceaux dont le chant est agréable (2). Mais quel motif a pu déterminer la suppression de la belle marche qui termine l'ouvrage, et à laquelle on a substitué un air bien insipide ? L'exécution de l'ouverture et des deux entractes a été digne de ces charmans morceaux ; c'est le plus grand éloge qu'on en puisse faire. Rien de plus agréable que le premier entr'acte, au milieu duquel le compositeur a placé fort à propos l'air de *Charmante Gabrielle*. Je ne connais pas d'ouverture plus brillante que celle de Henri IV (3).

Mademoiselle Regnault a bien joué et chanté le rôle d'Eugénie ; Gavaudan, dans celui de Henri IV, n'a pas répondu à ce qu'on devait attendre de son talent distingué. Chenard a chanté avec beaucoup d'expression son couplet dans la ronde du deuxième acte, et Gonthier s'est fait justement applaudir dans le peu de lignes qu'il avait à débiter.

Première représentation des *Héritiers Michau*, opéra-comique en un acte, paroles de M. Planard, musique de M. Bochsa.

Les héritiers du meunier Michau, qui avait accordé l'hospitalité au bon roi, ne manquent pas de célébrer l'anniversaire

(2) Ce qu'il y a de mieux, c'est l'air : *Quels jours brillans, quels jours heureux commencent !* Il est d'un bon effet.

(3) Peut-on citer des ouvertures supérieures à celles du *Déserteur*, d'*Iphigénie en Aulide* et de *la Bataille d'Ivry* ? Cependant la première est de 1769 et les deux autres de 1774.

d'une aussi belle journée , et de chanter l'air national : *Vive Henri IV*; mais la police ombrageuse du tyran les oblige d'y apporter les plus grandes précautions , lorsqu'ils apprennent l'heureux événement qui a rendu la France à la paix et au bonheur. L'idée de ce petit ouvrage de circonstance est heureuse ; l'agrément du style et de la musique lui procurera un grand nombre de représentations. Il a été joué et chanté d'une manière très-satisfaisante.

Les sociétaires de ce théâtre vont remettre *Pierre-le-Grand* (4), proscrit sous le règne de Buonaparte. On sait qu'il avait aussi défendu les représentations du Tableau Parlant , à cause de l'air :

Vous étiez ce que vous n'êtes plus;

Vous n'étiez pas ce que vous êtes.

. . . . .  
Et vous aviez pour faire des conquêtes,

Et vous aviez ce que vous n'avez plus.

*L'Amitié à l'Épreuve* , dont les comédiens avaient sollicité la remise auprès de la police , avait été écartée , parce que les personnages sont Anglais; l'air de *Henri IV* , inséré par Grétry dans l'ouverture du *Magnifique* , avait été aussi supprimé. Que de réflexions suggère ce monstrueux despotisme dont nous venons d'être délivrés ! Le ridicule s'y joignait à l'horreur.

Le public attend avec impatience des pièces dont on l'a privé depuis long-temps , et on le fera sans doute bientôt jouir de deux ouvrages de Grétry inconnus à la majeure partie des spectateurs actuels , *l'Amitié à l'Épreuve* et *les Mariages samniques*.

**THÉÂTRE DE L'ODÉON.**— Première représentation de *la Servante Maîtresse* , comédie en un acte et en vers , par M. Charles Maurice.

Qui ne connaît l'opéra comique de *la Servante Maîtresse*? La musique expressive et spirituelle de Pergolèse en fait tout le mérite ; rien de plus misérable que le poème , et l'on peut s'étonner que M. Charles Maurice ait traité un pareil sujet. Il y a quelques vers heureux dans sa pièce ; mais le fond en est essentiellement mauvais , puisqu'il a suivi d'assez près le canevas italien. Mademoiselle Délia a joué avec grâce et esprit le rôle de la Servante Maîtresse ; Chazel a bien rempli celui du maître.

---

(4) Il sera peut-être joué avant l'impression de cet article.

Première représentation de *Henri IV et d'Aubigné*, comédie en trois actes et en prose, de MM. Périn et Rougemont.

Cette pièce est médiocre, et à la première représentation, le succès a été fort équivoque ; dans les suivantes, elle a été entendue avec plus de faveur. Le premier acte est le meilleur ; ce qui est contraire à la gradation théâtrale. Les acteurs de ce théâtre, remplis de zèle, promettent dans peu une seconde nouveauté sur *Henri IV* ; espérons que le succès couronnera leurs efforts.

Remise des *Noces de Figaro*, opéra-comique en quatre actes, de Mozart.

L'opéra italien, dont les représentations ont été long-temps interrompues, vient de ressusciter. *Roméo et Juliette*, *les Mystères d'Éleusis*, *Assur, roi d'Ormus*, *Pyrrhus et Marc-Antoine*, n'ont pas attiré un grand nombre de spectateurs ; mais la charmante musique des *Noces de Figaro* a triomphé de leur indifférence. Il ne faut pas, à la vérité, se retracer le souvenir de l'admirable cantatrice qui ne peut être remplacée ; mais on doit savoir gré à madame Sessi de s'être chargée d'un rôle qui n'est pas le sien, pour nous faire jouir de l'ouvrage de Mozart. Madame Morandi a profité des avis qui lui ont été donnés à l'époque de ses débuts ; son jeu a été plus mesuré et elle a beaucoup mieux chanté ; en l'entendant, on n'a pu regretter madame Festa. Le rôle du comte (sous le rapport du jeu) convient peu aux moyens de Porto ; mais sa belle voix procure toujours un nouveau plaisir. Le charmant duo avec Suzanne a été applaudi avec enthousiasme et redemandé. La douleur de Barilli l'a empêché de répandre sur le rôle de Figaro la gaieté dont il est susceptible, et ce motif honore son cœur.

Les partisans de l'harmonie vantent beaucoup Mozart ; mais je doute que son autorité soit favorable à leur système. N'est-ce pas à la mélodie, à la grâce, à la fraîcheur des motifs que les *Noces de Figaro* doivent principalement leur succès ? Le chant n'en est-il pas plein de facilité et de naturel ? Cet opéra est, à mon avis, le chef-d'œuvre (5) de son auteur, comme le *Mariage secret* est le chef-d'œuvre de Cimarosa.

MARTINE.

---

(5) Je ne parle que de ceux qui sont connus à Paris.

## INSTITUT DE FRANCE.

LA séance publique , tenue , le 21 avril , par la deuxième classe de l'Institut , est une des plus mémorables que l'on puisse citer. LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse , LL. AA. les princes de Prusse , et S. Exc. le général Sacken , y ont assisté.

Cette séance a commencé par un discours du président , dans lequel il a fait un juste éloge des hautes qualités des souverains alliés , que possède aujourd'hui la capitale de la France , et a rendu hommage à leurs intentions pacifiques.

M. Villemain , jeune professeur qui a déjà été couronné par l'Institut , a lu ensuite le discours qui lui a mérité un nouveau prix , et dont le sujet est : *les Avantages et les Inconvénients de la Critique*. Cet ouvrage sera l'objet d'un article particulier dans un prochain Mercure.

*Rapport sur le concours , par M. le secrétaire perpétuel.*

Aucune des pièces de vers envoyées au concours sur les *derniers momens du chevalier Bayard* , n'ayant été jugée digne du prix , la classe remet le même sujet au concours pour l'année 1815.

La classe a annoncé l'année dernière que le sujet du prix de poésie qu'elle décernera dans la séance publique d'avril 1815 est *la découverte de la Vaccine*.

Elle croit devoir annoncer que le sujet du prix d'éloquence qu'elle doit décerner en 1816 , est *l'éloge du président de Montesquieu*.

Les concurrens ne doivent pas donner à leurs ouvrages plus d'étendue que n'en comporte une heure de lecture.

Ces prix seront , chacun , de la valeur d'une médaille d'or de 1500 fr.

Les ouvrages envoyés au concours doivent être remis au secrétariat de l'institut le 15 janvier 1815.

Le terme est de rigueur.

Ils devront être adressés , francs de port , au secrétariat de l'Institut , avant le terme prescrit , et porter chacun une épitaphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté , joint à la pièce , et contenant le nom de l'auteur , qui ne doit point se faire connaître.

Les concurrens sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les au-

teurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

---

### SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES.

LA société philotechnique, l'une des plus anciennes et des plus fidèles à leurs institutions, a tenu sa séance publique le 15 mai, sous la présidence de M. Raboteau, à l'hôtel de la préfecture du département de la Seine.

Les événemens écoulés, et pressés les uns sur les autres depuis le mois d'octobre dernier, et le nouvel aspect de la France actuelle sous le rapport littéraire, ont fourni à M. de La Chaussière, secrétaire perpétuel, quelques mouvemens oratoires qui ont été vivement saisis; on a surtout applaudi avec transport un hommage rendu à la mémoire du général Moreau, l'un des membres de cette société.

M. Chaussard a lu deux fragmens de son poëme didactique sur les genres dont Boileau n'a point parlé dans son Art Poétique : ces fragmens sont recommandables par de très-beaux vers et d'excellens préceptes;

M. Lenoir a lu un morceau de prose sur les divinités gauloises;

M. Valmalette, deux apologues en vers, finement pensés et versifiés avec grâce;

M. Bouilli, une anecdote en prose, qui contient le récit véritable d'un hommage rendu à Delille par quelques artistes et gens de lettres, au sujet d'un dîner que le poëte crut faire au Cadran Bleu. Cette anecdote, écrite avec chaleur et sensibilité, a fait la plus vive sensation.

M. Creuzé de Lesser a lu, par l'organe de M. de La Chaussière, un petit conte en vers, intitulé *la Romance du Chien*, qui, malgré son extrême brièveté, a paru pleine de grâce, d'esprit et d'originalité piquante.

Enfin, M. Vigée a terminé les lectures par une pièce de vers intitulée *les Rencontres*, dans laquelle on a remarqué l'excellente facture des vers, la variété des tableaux, et qui a fait également applaudir le poëte et le lecteur.

La séance s'est terminée par un peu de musique, embellie par les talents de MM. Plantade, Gabriel Foignet et Libon.

### NÉCROLOGIE.

M. MERCIER, membre de l'Institut, auteur du *Tableau de Paris*, et d'un très-grand nombre d'autres ouvrages, est mort, le 25 de ce mois, à l'âge de 74 ans.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, une notice très-détaillée sur la vie et les ouvrages de cet homme de lettres qui jouissait, il y a une trentaine d'années, d'une grande réputation, et qui, sur la fin de sa vie, se faisait surtout remarquer par l'originalité de ses opinions.

---

Nous extrayons du *Journal des Arts* les articles nécrologiques ci-après :

Verrut (Henri), employé à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, et auteur d'un *Essai sur les richesses et la puissance temporelle des prêtres*, in-8°. 1813. — Chez Arthus Bertrand. — Mort à Paris, le 16 mars 1814.

Savary-Desbrulons (Augustin-Charles), docteur en médecine, collaborateur au *Dictionnaire des Sciences médicales*, entrepris par Pankouke, et aux tomes VI, VII et VIII de la *Biographie universelle* de Michaud. — Mort à Paris, le 19 mars 1814.

Delaunay (Robert), graveur, connu par ses portraits, qui font suite à la collection de Fiquet. — Mort à Paris, dans les derniers jours de mars 1814.

Sonnerat (Pierre), né à Lyon, correspondant de l'Institut, et auteur d'un *Voyage aux Indes orientales*, etc. — Mort à Paris, en avril 1814.

Bastiou (Yves), aumônier du lycée Louis-le-Grand, auteur de trois grammaires écrites avec autant d'ordre que d'érudition et de goût. La douceur de ses mœurs et de son caractère l'avaient fait constamment chérir des nombreux élèves qu'il dirigeait. Pendant qu'il remplit ses longues et pénibles fonctions, M. Bastiou fut chéri de tous ceux qui avaient le bonheur de recevoir ses leçons, et jamais, malgré l'injustice et la légèreté de l'enfance, son nom ne fut accompagné d'un murmure.

Il est mort à Paris, le 8 mai 1814.



## POLITIQUE.

*Abdication de Buonaparte. — Gouvernement provisoire. — Arrivée de Monsieur. — Son administration. — Arrivée du roi.*

Au milieu des transports de joie qu'excitaient le retour de l'ordre et la publication du projet de la nouvelle charte constitutionnelle, on n'était pas encore tranquille à Paris sur le parti qu'allait prendre Buonaparte. Son nom inspirait la terreur; on craignait qu'il n'eût quelques moyens de vengeance, et les nouvelles contradictoires que les journaux donnaient chaque jour, étaient peu propres à tranquilliser les esprits; mais lorsque l'acte d'abdication fut connu et qu'on eut appris que le tyran abandonnait la France, et n'emportait de sa grandeur passée que le remords d'en avoir abusé, on cessa de craindre, et rien ne troubla plus l'allégresse publique (A). *Voyez les pièces historiques.*

L'une de nos meilleures feuilles périodiques (1) a donné sur l'abdication de Buonaparte, des détails que nous empruntons avec confiance, parce que depuis que ce journal n'est plus sous l'influence du *bureau de l'esprit public* (2), ses rédacteurs mettent autant de zèle à chercher la vérité, que de talent à la dire.

« C'est le 4 avril, dit le journaliste, que les maréchaux et autres généraux de l'armée ont eu connaissance par les piers publics des actes du sénat et du gouvernement provisoire. Ils en conféraient entr'eux, lorsque Buonaparte vint passer la revue des troupes qu'il affectait encore de regarder comme les siennes. M. le maréchal Ney osa prononcer à haute voix le mot d'abdication. *Il n'y a que l'abdication qui puisse vous tirer de là.*

» Buonaparte feignit de ne pas entendre, et la revue se passa fort tranquillement; mais à peine fut-elle terminée,

(1) *Journal des Débats* du 10 avril.

(2) Il y avait à la police, sous le règne de Buonaparte, un bureau chargé de réveiller l'*esprit public* en France. On donnait, dit-on, 12,000 fr. d'appointemens à chacun des hommes de lettres composant ce bureau.

» que M. le maréchal Ney , d'après la résolution qui avait été prise en commun , monta au château sur les pas de Napoléon , le suivit jusques dans son cabinet , et lui demanda s'il avait été instruit de la grande révolution qui venait de s'opérer à Paris. Buonaparte feignit encore d'ignorer les événemens. Alors le maréchal Ney lui remit les journaux. Il les lut ; et , s'adressant au maréchal , il lui dit : Eh bien ! qu'en pensez-vous ? — Sire , il faut abdiquer , c'est le vœu de la France. — Est-ce l'avis des généraux ? — Oui , sire. — Est-ce l'avis de l'armée ? — Oui , sire.

» Au même moment arriva le maréchal Lefebvre , qui , d'un ton très-animé , dit au ci-devant empereur : *Vous êtes perdu ! Vous n'avez voulu écouter aucun de vos serviteurs ; le sénat a prononcé votre déchéance.* A ces mots , Buonaparte se troubla et répandit un torrent de larmes. Après quelque temps , il écrivit un acte d'abdication en faveur de son fils , comme s'il pouvait léguer ce qu'il ne possédait plus.

» Le 5 , vers les onze heures du matin , plusieurs généraux allèrent prier le duc de Bassano , qui était presque toujours seul avec l'empereur , de l'engager à ne point paraître à la parade ; il voulut absolument y venir. Il avait la figure pâle et entièrement décomposée. Il n'y resta que huit à dix minutes. A onze heures et demie , il arrêta un plan , et le fit rédiger et contre-signer par le duc de Bassano : ce plan consistait à partir avec vingt mille hommes pour aller rejoindre le prince Eugène en Italie.

» Il fit venir le duc de Reggio , et lui demanda si les troupes le suivraient. — Non , sire ; vous avez abdiqué. — Mais j'ai abdiqué à certaines conditions. — Les soldats , reprit le duc , ne connaissent pas ces nuances ; ils croient que vous ne pouvez plus les commander. — Tout est donc dit de ce côté , dit Buonaparte ; attendons les nouvelles de Paris.

» Les maréchaux qu'il avait envoyés à Paris , arrivèrent entre minuit et une heure. Le maréchal Ney entre le premier. Avez-vous réussi ? dit l'empereur. — En partie , sire ; mais non pour la régence. Les révolutions ne rétrogradent jamais : celle-ci a pris son cours , il est trop tard ; le sénat reconnaîtra demain les Bourbons. — Où pourrai-je vivre avec ma famille ? — Où voudra votre majesté ; par exemple , à l'île d'Elbe , avec six millions de revenus. — Six millions ! il faut me résigner. Et il se tut ».

Cependant , Buonaparte n'a quitté que le 20<sup>e</sup> Fontainebleau , où il était alors , et quatre commissaires des puissances alliées

l'ont accompagné vers le lieu de sa destination. Il emporte avec lui les malédictions de la France entière, et tous ceux qui le rencontreront jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'île d'Elbe, tous ceux qui le visiteront dans son île, peuvent lui demander, les larmes aux yeux, un fils, un père, un époux, un frère, un ami.

Avant son départ, il a adressé aux officiers et sous-officiers de la vieille garde un discours dont on a retenu les phrases suivantes :

« Je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans que nous sommes ensemble, je suis content de vous; je vous ai toujours trouvé sur le chemin de la gloire. Toutes les puissances de l'Europe se sont armées contre moi; une partie de mes généraux *ont trahi leurs devoirs*; la France elle-même l'a trahi. Avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir pendant trois ans la guerre civile en France. Soyez fidèles au nouveau roi que la France s'est choisi; soyez soumis à vos chefs, et n'abandonnez point votre chère patrie trop long-temps malheureuse. Ne plaignez point mon sort; je serai heureux lorsque je saurai que vous l'êtes vous-mêmes. J'aurais pu mourir, rien ne m'était plus facile; mais je veux suivre encore le chemin de la gloire. J'écrirai ce que nous avons fait. Je ne puis vous embrasser tous; mais j'embrasserai votre général.—Venez, général (*et il l'embrassa*). Qu'on m'apporte l'aigle, et que je l'embrasse aussi. (*Il dit en l'embrassant*:) Ah! cher aigle, que les baisers que je te donne retentissent dans la postérité!.... Adieu, mes enfans! adieu, mes braves!.... entourez-moi encore une fois.... »

Bonaparte aime beaucoup ces phrases de mélodrame, et ses discours en sont remplis (1). On sait que, sans talent comme écrivain, il est tourmenté de la manie d'écrire, qu'il a l'ambition de passer pour un habile orateur, et qu'il est membre de l'*institut national*. Il nous menace de faire l'histoire de son règne : elle sera épouvantable, s'il dit la vérité; mais on peut assurer que Tacite ne sera pas son modèle, car plein d'admiration pour Tibère, il regarde son historien comme un *frondeur*; et l'on sait que les deux vers suivans de la belle *Épître à Voltaire* ont été faits à propos de cette opinion qu'il a osé manifester plusieurs fois :

Tacite en traits de flamme accuse nos Séjans,  
Et son nom prononcé fait pâlir les tyrans.

(1) On en trouvera la preuve dans plusieurs, et surtout dans celui qu'il prononça au conseil d'état après sa fuite de Moscou. Il a été recueilli par M. le baron de T..., et inséré dans le *Journal des Débats*.

Depuis l'abdication de Buonaparte, le gouvernement provisoire s'est occupé de réparer les maux que cet homme a faits à notre belle patrie. Les commissaires chargés de l'administration générale de la France, ont répondu à la confiance dont on les avait honorés, et la sagesse de leurs arrêtés n'a pas peu contribué à ramener la tranquillité publique.

Buonaparte, quelques jours avant l'occupation de Paris par les puissances alliées, avait fait enlever des fonds considérables qui appartenaient à l'état. Dès que le gouvernement provisoire en a été informé, il a pris des mesures pour les faire rentrer dans le trésor public (*B*); les caisses municipales et celles des hôpitaux n'avaient pas été à l'abri de ces honteuses dilapidations; mais, grâce à l'activité des employés du gouvernement, la plus grande partie des fonds enlevés a été recouvrée.

On a ensuite pris les mesures les plus promptes pour faciliter la circulation des journaux, à laquelle les autorités civiles ou militaires de quelques départemens avaient apporté des entraves (*C*). Ce sont des abus de pouvoir de ce genre qui ont été cause de la sanglante bataille livrée le 1<sup>er</sup> sous les murs de Toulouse. L'armée française, commandée par le maréchal Soult, se couvrit de gloire dans cette journée mémorable, et, après avoir long-temps disputé la victoire, elle la céda au nombre et fit une honorable retraite. Si l'acte du sénat qui prononce la déchéance de Napoléon était parvenu plus tôt aux deux armées, bien loin de se battre, elles auraient réuni leurs drapeaux, et nous ne pleurerions pas une foule de braves dont la mort a été inutile à la patrie. Ah! combien sont coupables les hommes qui ont intercepté les journaux dans lesquels se trouvent tous les détails sur l'occupation de Paris et les événemens qui en ont été la suite.

Tandis qu'on se battait à Toulouse, *Monsieur*, frère du roi et lieutenant-général du royaume pour sa majesté, est arrivé à Paris; et le 12 il y a fait son entrée aux acclamations d'un peuple immense, et entouré des chefs de nos légions. *Il y a en France un Français de plus*, a-t-il dit, et nous avons reconnu à ce mot un petit-fils de Henri IV, qui vient cicatriser les blessures que les factions ont faites à la patrie. Les divers corps de l'état lui ont présenté leurs hommages, et le sénat lui a confié, jusqu'à l'acceptation de la constitution, le gouvernement provisoire de la France (*D*).

*Monsieur*, chargé dès lors de l'administration générale, s'est choisi un conseil composé de MM. de Talleyrand, d'Alberg, Jaucourt, Beurnonville, Montesquiou, Dessoles et Moncey. On s'est ensuite occupé des finances et du sort

des soldats. Vingt-deux commissaires extraordinaires ont été envoyés dans les principales villes du royaume pour y porter des paroles de paix (E), et Monsieur leur a fait à leur départ le discours suivant :

« Je vous ai confié une mission importante, et je vous ai choisis de manière que des Français qui ont professé des opinions différentes connussent également l'état de la France. » Vous apprendrez tous combien sont nécessaires l'oubli du passé, les sacrifices mutuels, enfin la franche réunion des vœux et des volontés pour réparer tant de désastres. Portez au peuple l'espérance, et rapportez la vérité au roi. Dites partout, répétez sous la chaumière du pauvre, que le roi arrive avec les sentimens d'un père, et qu'il partagera le malheur de ses enfans jusqu'à ce qu'il l'ait réparé ».

Un despotisme tel que celui de Buonaparte ne devait pas durer, car les peuples sont maintenant trop éclairés pour supporter long-temps le règne de l'injustice. Les despotes le savent bien : aussi se hâtent-ils de signaler la courte existence de leur empire par l'arbitraire le plus odieux. Les plaies que Buonaparte a faites à la patrie sont profondes. Il a paru tel que le génie du mal, et des traces de sang, que les mains seules d'un père peuvent faire disparaître, marquent les lieux où il a passé. Il était urgent, dans les circonstances où nous nous trouvons, d'envoyer sur toute l'étendue de la France des hommes éclairés et sages porter des consolations et des paroles de paix aux innombrables victimes de la tyrannie. Il fallait que ces hommes eussent de grands pouvoirs pour faire le bien, comprimer les séditieux, et ramener tous les esprits à la concorde. L'arrêté du gouvernement provisoire qui les nomme, leur en transmet de considérables. Leur caractère connu doit rassurer les départemens ; ils savent d'ailleurs qu'une responsabilité immense pèse sur leurs têtes, s'ils pouvaient abuser de leur pouvoir en inquiétant les hommes dont les opinions sont différentes des leurs.

La France qu'on forçait naguères à féliciter un gouvernement oppresseur du succès de ses crimes, et même de ceux qu'il se disposait à commettre encore, peut depuis quel temps faire entendre une voix libre et sincère ; elle peut parler sans contrainte au gouvernement qui s'occupe de son bonheur ; elle peut dire la vérité à des hommes faits pour l'entendre ; enfin elle peut louer leurs opérations sans craindre que l'histoire ne la démente dans l'avénir. Le journal officiel publie chaque jour des adresses de félicitations qui viennent de tous les points du royaume, et dans lesquelles on ne trouve plus ces formules

d'adulation dont les ministres de la tyrannie fabriquaient les modèles ; l'accent de l'enthousiasme les remplace, et l'on y voit que dans tous les départemens l'espérance et le bonheur succèdent à l'affreuse perspective que l'ambition de Buonaparte mettait devant tous les yeux.

Si dans quelques villes de légers mouvemens ont pu alarmer les administrations locales, l'ordre a été bientôt ramené par des mesures sages et vigoureuses. La conduite du général Maison, gouverneur de Lille, a obtenu l'approbation de tous les François, les anarchistes et les partisans de Buonaparte exceptés. D'autres commandans militaires se sont également distingués par une sévérité prudente ; bientôt l'harmonie a régné sur toute la France, et la publication des préliminaires de paix (*F*) a calmé les inquiétudes qu'on pouvait encore avoir.

Les autorités départementales, les garnisons, les généraux et les officiers supérieurs des divers corps d'armée, les préfets et les membres les plus distingués du clergé, se sont hâtés d'adhérer à toutes les mesures qu'on a prises pour détruire le gouvernement de Buonaparte et lui en substituer un autre, dans lequel seront reconnues les obligations respectives des peuples et des rois. Parmi ces actes, on a remarqué la correspondance du général Carnot, gouverneur d'Anvers, avec le prince royal de Suède ; son ordre du jour adressé à la garnison de cette ville qu'il a défendue avec autant de talent que de courage, et son éloquente proclamation à ses braves troupes (*G*). Ces deux pièces sont dignes de cet homme qui s'est illustré comme législateur, directeur, ministre, tribun et guerrier, et qui, tel que Caton,

Est resté seul debout sur les débris de Rome.

Tandis que la France faisait ainsi connaître sa suprême volonté, le gouvernement provisoire continuait à réparer les crimes du gouvernement détruit ; il rendait la liberté à une foule de prisonniers d'état, à des cardinaux, des prêtres, des séminaristes et à des magistrats qui portaient des fers pour prix de leur courage. Ils ont vu tomber leurs chaînes, et nous avons tous applaudi à la délivrance de ces victimes du pouvoir.

D'autres injustices non moins criantes ont également été réparées. M. Marescot, qui honore à la fois les sciences par ses travaux et l'armée par son courage, a recouvré ses dignités et son rang que Buonaparte lui avait injustement ravis, et l'on a rendu son grade au brave Lecourbe, qui avait quitté le service lorsqu'il vit le général Moreau, dont il fut l'ami le plus fidèle,

succomber sous une accusation calomnieuse (1). Des étrangers, jetés en prison contre le droit des gens, ont aussi été rendus à la liberté qu'ils n'auraient jamais dû perdre, et, de retour dans leurs foyers, ils annonceront à leurs concitoyens que le gouvernement, qui trop long-temps s'est fait redouter par sa tyrannie, veut maintenant se faire aimer par sa justice.

Les alliés continuent à travailler au bonheur de l'Europe qu'un homme troubloit depuis dix ans. La paix sera bientôt signée, et les coalisés qui occupent une partie du sol français plutôt en amis qu'en vainqueurs, désirent en accélérer la signature, pour rapporter dans leur patrie les bénédictions du peuple qu'ils ont délivré. Tout annonce que cette signature sera prompte, car l'empereur d'Autriche, qui a pris tant de part à la guerre, est solennellement entré à Paris quelques semaines après l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

Les relations commerciales de nation à nation se sont rouvertes depuis les préliminaires de la paix, et M. le baron Louis, commissaire provisoire des finances et du trésor, a présenté au lieutenant général du royaume, un rapport sur les droits à percevoir pour l'entrée des productions coloniales, de manière à concilier la situation actuelle des fabricans avec leurs intérêts à venir. Un ordonnance du 13 fixe provisoirement les droits d'entrée du café, du sucre, du poivre, de la vanille, de la cochenille, du cacao, de la cannelle, du thé, du quinquina, du rocou et des bois de teinture; la même ordonnance n'assujétit les cotons en laine qu'à un simple droit de balance.

Enfin le 3 mai, le *roi des Français* a fait son entrée solennelle dans la capitale de la France, accompagné de la duchesse d'Angoulême sa nièce, du prince de Condé et du duc de Bourbon; le duc de Berry les avait précédés de quelques jours, et le duc d'Angoulême ne tardera pas à les suivre. Je n'entreprendrai point de peindre l'euthousiasme des Parisiens à la vue du monarque qui leur est rendu, après vingt années d'exil, car il est des choses qu'on sent mieux qu'on ne les peint; et je craindrais d'avoir affaibli la vérité, lorsque ceux qui n'ont pas été témoins de ce touchant spectacle pourraient m'accuser d'exagération.

Le jour même de son entrée à Paris, le roi a déclaré solennellement qu'il adoptait les bases de la constitution rédigée par le sénat (H). Cette déclaration, qui fait tant de peine à certaines gens, augmente la joie de tous les bons citoyens, et l'arrivée du lord Wellington, le héros et le bienfaiteur du midi, ne

(1) Ne publiera-t-on pas l'histoire de ce héros, et ne démasquera-t-on pas les pervers qui l'ont condamné?

laisse plus de doute sur la prochaine conclusion de la paix du monde.

Français ! oubliez au pied des autels de la patrie vos discordes et vos haines ! Les fils de Henri se réunissent à vous pour le bonheur commun ; que de sages lois l'assurent, et que celui qui les violera soit dévoué aux dieux infernaux ! Mais, ô mes concitoyens ! ce n'est pas avec des cocardes blanches ou tricolores, avec des chansons ou des calembourgs, avec les cris de l'enthousiasme ou les vociférations de l'esprit de parti qu'on assure la destinée des empires. Montrez-vous grands et libres ; l'Europe vous contemple et la postérité vous attend. Un héros, qui pouvait vous traiter en vaincus, ne vous a pas regardés comme les complices du tyran dont il a détruit la puissance. Ah ! soyons dignes de ses bienfaits, afin que nos neveux réunissent son nom à celui de Henri, comme nous le réunissons déjà nous-mêmes. Le bonheur de l'Europe est la seule récompense qui puisse toucher sa belle âme, et cette *paix perpétuelle*, qui fut l'objet des travaux du meilleur de nos rois, sera l'ouvrage du monarque qui aurait concouru à l'accomplissement de ses sublimes projets, s'ils eussent été contemporains et frères d'armes.

P...x

## PIÈCES HISTORIQUES.

### (A.) *Acte d'abdication de l'empereur Napoléon.*

Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'ils ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

Fait au palais de Fontainebleau, le 12 avril 1814.

*Signé NAPOLÉON.*

(B) Le Gouvernement provisoire, informé que, d'après les ordres du souverain dont la déchéance a été solennellement prononcée le 3 avril 1814, des fonds considérables ont été enlevés de Paris dans les jours qui ont précédé l'occupation de cette ville par les troupes alliées ; que ces fonds ont été conduits en plusieurs transports sur divers points du royaume ; qu'ils ont même été grossis par la spoliation de plusieurs caisses publiques dans les départemens ; que les caisses municipales et celles même des hôpitaux n'ont pas échappé à cette dilapidation ; voulant, dans le plus bref délai, faire rentrer au trésor les fonds qui lui ont été soustraits et qui appartiennent au service public,

Arrête cette qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Tout dépositaire, tout retentionnaire de fonds provenant de cet enlèvement et de cette spoliation est tenu, dès l'instant où la connaissance du présent décret lui sera parvenue, de faire la déclaration desdits fonds au maire de la commune la plus prochaine du lieu où il se trouve,

pour par suite en effectuer le dépôt dans la caisse du receveur général ou municipal de ladite commune.

2. Tout conducteur de transport desdits fonds, de quelque qualité qu'ils puissent être, est tenu d'arrêter le transport à l'instant, de faire sa déclaration au maire de la commune la plus voisine du lieu où il se trouve, et d'effectuer le dépôt où il est dit en l'article ci-dessus.

3. Tout commandant d'escouades militaires quelconques, est tenu aux mêmes obligations que celles portées aux articles ci-dessus, et doit veiller à ce que le dépôt soit fait immédiatement.

4. Tout magistrat, tout administrateur civil ou militaire, préfet, maire, commandant de place, est tenu, dès l'instant où il a connaissance d'un transport de la nature de ceux indiqués au présent arrêté, de s'opposer de tous ses moyens et de toutes les forces qui sont à sa disposition, à ce que l'edit transport soit continué, et est tenu de veiller à ce que le dépôt des fonds qui peuvent y être compris soit fait immédiatement, ainsi qu'il est dit aux articles précédens.

5. Tous les individus dénommés dans les différens articles du présent arrêté, qui n'obtempéraient pas aux injonctions qui leur sont faites, sont déclarés civillement et personnellement responsables des sommes qui pourraient avoir été soustraites par leur négligence ou par leur désobéissance, sont déclarés eux-mêmes spoliateurs des caisses publiques, et comme tels seront judiciairement poursuivis dans leurs personnes et dans leurs biens.

Fait à Paris, le 9 avril 1814.

*Signé, LE PRINCE DE BÉNÉVENT, etc.*

(C). Le Gouvernement provisoire, considérant qu'il importe d'assurer par tous les moyens possibles au Peuple français la connaissance des grands événemens qui se sont passés depuis le 30 mars dernier, et celle des actes du Sénat, du Corps-Legislatif et du Gouvernement provisoire, qui ont assuré à la France l'inappréciable bienfait de la paix et du retour de ses anciens souverains; instruit que quelques administrateurs, quelques autorités civiles ou militaires, se sont permis d'arrêter les journaux, les lettres et les paquets qui ont été adressés de Paris dans différens départemens;

Arrête ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La libre circulation des lettres et journaux doit être maintenue et respectée : tous les magistrats et tous les administrateurs du royaume sont chargés de la protéger.

2. Tout magistrat, tout administrateur, de quelque rang qu'il soit, tout membre d'une autorité civile ou militaire, ou tout individu quelconque, qui se dirait agir au nom du souverain dont la déchéance a été solennellement prononcée le 3 avril 1814, qui se permettrait d'entraver cette circulation, sera, par le fait même destitué de ses fonctions, arrêté, mis en jugement, et poursuivi comme prévenu de crime de haute-trahison.

Donné à Paris, ce 9 avril 1814.

*Signé, LE PRINCE DE BÉNÉVENT, etc.*

(D). « Monseigneur,

» Le Sénat apporte à V. A. R. l'hommage de son respectueux dévouement.

» Il a provoqué le retour de votre auguste Maison au trône de France. Trop instruit par le présent et le passé, il désire avec la nation affirmer pour jamais l'autorité royale sur une juste division des pouvoirs, et sur la liberté publique, seules garanties du bonheur et des intérêts de tous.

» Le Sénat, persuadé que les principes de la constitution nouvelle sont

dans votre cœur, vous déclarez, par le décret que j'ai l'honneur de vous présenter, le titre de lieutenant-général du royaume, jusqu'à l'arrivée du Roi, votre auguste frère. Notre respectueuse confiance ne peut mieux honorer l'antique loyauté qui vous fut transmise par vos ancêtres.

» Monseigcur, le Sénat, en ces momens d'allégresse publique, obligé de rester en apparence plus calme sur la limite de ses devoirs, n'en est pas moins pénétré des sentimens universels. V. A. R. lira dans nos cœurs, à travers la retenue même du langage. Chacun de nous, comme Français, s'est associé à ces touchantes et profondes émotions qui vous ont accompagné dès votre entrée dans la capitale de vos pères, et qui sont plus vives encore sous les voûtes de ce palais où l'espérance et la joie sont enfin revenues avec un descendant de saint Louis et de Henri IV.

» Pour moi, Monseigneur, permettez que je me félicite d'être auprès de V. A. R. l'interpréte du Sénat, qui m'a fait l'honneur de me choisir pour son organe. Le Sénat, qui connaît mon attachement à ses membres, a voulu ménager encore un doux et beau moment. Les plus doux, en effet, sont ceux où l'on se rapproche de V. A. R. pour lui renouveler les témoignages de son respect et de son amour».

Voici le décret rendu par le Sénat :

*Extrait des registres du Sénat, du jeudi 14 avril 1814.*

Le Sénat, délibérant sur la proposition du Gouvernement provisoire ;  
Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres,

Décreté ce qui suit :

Le Sénat déclare le Gouvernement provisoire de la France à S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, sous le titre de lieutenant-général du Royaume, en attendant que Louis-STANISLAS-XAVIER de France, appelé au trône des Français, ait accepté la charte constitutionnelle.

Le Sénat arrête que le décret de ce jour, concernant le Gouvernement provisoire de la France, sera présenté ce soir par le Sénat en corps à S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois.

*Les Président et Secrétaires,*

Le prince DE BÉNÉVENT,  
Le comte DE VALENCE,  
Le comte DE PASTORET, *Secrétaires.*

S. A. R. a répondu :

« Messieurs,

» J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le Roi, mon auguste frère ; je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution, mais je connais ses sentimens et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases.

» Le Roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a donc reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif, divisé en deux Chambres. Ces deux Chambres sont le Sénat et la Chambre des députés des départemens ; que l'impôt sera librement consenti par les représentans de la nation, la liberté publique et individuelle assurée, la liberté de la presse assurée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique ; la liberté des cultes garantie ; que les propriétés seront inviolables et sacrées ; les ministres responsables, pouvant être accusés et poursuivis par les représentans de la nation ; que les juges seront inamovibles ; le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels ; que la dette

» publique sera garantie ; les pensions , grades , honneurs militaires seront conservés , ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse ; la Légion d'honneur maintenue , le roi en déterminera la décoration ; que tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires ; qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes , et que la vente des biens nationaux sera irrévocable. Voilà , ce me semble , Messieurs , les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits , tracer tous les devoirs , assurer toutes les existences et garantir notre avenir ».

Après ce discours , Monsieur a ajouté :

« Je vous remercie , au nom du Roi , mon frère , de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime , et de ce que vous avez assuré par-là le bonheur de la France , pour laquelle le Roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut plus y avoir parmi nous qu'un sentiment , il ne faut plus se rappeler le passé ; nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le temps que j'aurai entre les mains le pouvoir , temps qui , je l'espère , sera très-court , j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public ».

Un des membres du Sénat s'étant écrié : C'est vraiment le fils de Henri IV !....

« Son sang coule en effet dans mes veines , a repris Monsieur ; je désire-rais en avoir les talents ; mais je suis bien sûr d'avoir son cœur , et son amour pour les Français ».

Après le Sénat , les membres du Corps-Légitif qui se trouvaient à Paris au moment de l'heureux événement qui nous a rendu notre Roi , et les députés des départemens voisins qui se sont empressés de se rendre dans la capitale , ont été admis à l'audience de Son Altesse Royale.

M. Félix Faulcon , vice-président , s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur ,

» Les longs malheurs qui ont pesé sur la France , sont enfin arrivés à leur terme ; le trône va être occupé de nouveau par les descendants de ce bon Henri que le peuple français s'approprie avec orgueil comme avec amour , et les membres du Corps-Légitif se glorifient d'être aujourd'hui près de V. A. R. les interprètes de la joie et des espérances de la nation.

» Les plaies profondes de la patrie ne peuvent être cicatrisées désormais que par le concours intérieur de toutes les volontés.

» Plus de divisions , avez-vous dit , Monseigneur , dès les premiers pas que vous avez faits dans cette capitale ; il était digne de V. A. R. de faire entendre ces belles paroles qui déjà ont retenti dans tous les coeurs ».

MONSIEUR a témoigné le bonheur qu'il éprouvait en se trouvant au milieu des représentans du Peuple français : « Nous sommes tous Français , a dit S. A. R. Nous sommes tous frères. Le Roi va arriver au milieu de nous , son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France , et de faire oublier tous les maux passés. Ne songeons plus qu'à l'avenir. Je vous félicite , MM. du Corps-Légitif de votre couragene résistance à la tyrannie , dans un moment où il y avait un grand danger. Enfin nous voilà tous Français ».

Les paroles de son A. R. ont été suivies d'acclamations universelles. Les députés des départemens rapporteront à leurs concitoyens la vive impression qu'ils ont reçue la première fois qu'ils ont porté les voeux de la France , à un fils de nos rois , dans le palais de Louis XIV.

(E). NOUS CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, FILS DE FRANCE, MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME,

Avons décrété et décrétions ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera envoyé dans chacune des divisions militaires, un commissaire extraordinaire du Roi ;

La mission aura pour objet,

1<sup>o</sup>. De répandre dans le pays une connaissance exacte des événemens qui ont rendu la France à ses légitimes souverains ;

2<sup>o</sup>. D'assurer l'exécution de tous les actes du Gouvernement provisoire ;

3<sup>o</sup>. De prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du Gouvernement ;

4<sup>o</sup>. De recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.

2. A cet effet, lesdits commissaires du Roi sont autorisés à requérir toutes les autorités civiles et militaires, et même à leur donner des ordres auxquels tous fonctionnaires ou agents publics seront tenus de s'exécuter.

3. Sur le compte qui leur sera rendu de la conduite qu'auront tenue dans les circonstances actuelles les divers dépositaires ou agents de l'autorité publique, ils pourront prononcer leur suspension et les remplacer provisoirement.

Tout acte de suspension ou de remplacement provisoire devra être immédiatement, avec un rapport motivé et les pièces à l'appui, transmis au commissaire du ministère qu'il concerne et qui sera, selon les cas, chargé de rendre ou de provoquer la décision définitive.

4. Ils pourront faire mettre en liberté les individus qui auraient été arbitrairement arrêtés pour des faits politiques, s'ils ne sont détenus en vertu de mandats d'arrêt lancés par les procureurs impériaux pour d'autres faits.

5. Ils feront provisoirement cesser toutes poursuites, amendes, arrestations et autres mesures semblables qui pourraient avoir été ordonnées pour faits de conscription militaire, sans cependant que les ordres qu'ils seront dans le cas de donner à ce sujet puissent avoir aucun effet rétroactif.

6. Ils feront cesser l'effet de toutes ces réquisitions, perceptions, travaux, inondations, ou autres mesures extraordinaires ordonnées par le dernier Gouvernement, dans le seul objet de prolonger la guerre.

7. Ils correspondront avec le commissaire de l'intérieur pour l'ensemble de leur mission, et avec les commissaires des divers ministères pour les objets de leurs attributions respectives.

Au château des Tuileries, le 22 avril 1814.

Signé, CHARLES-PHILIPPE.

Par MONSIEUR, lieutenant-général du Royaume.

*Le secrétaire d'état provisoire,*

Signé, le baron de VITROLLES.

Nous CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, etc.

Avons décrété et décrétions ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont nommés commissaires extraordinaires du Roi, à l'effet de se rendre, en exécution de notre décret de ce jour, dans les divisions militaires ci-après désignées, savoir :

- 1<sup>re</sup>. *division. Paris.* Le maréchal Pérignon.
- 2<sup>e</sup>. *Mézières.* Le duc de la Rochefoucault d'Hudoville.
- 3<sup>e</sup>. *Metz.* Le maréchal Kellermann.
- 4<sup>e</sup>. *Nancy.* Le comte Roger de Damas.
- 5<sup>e</sup>. *Strasbourg.* Le chevalier de la Salle.
- 6<sup>e</sup>. *Besançon.* Le marquis de Champagne.
- 7<sup>e</sup>. *Grenoble.* Le comte Auguste de Juigné.
- 8<sup>e</sup>. *Toulon.* Le comte Bruno de Boisgelin.
- 9<sup>e</sup>. *Montpellier.* Le comte Mathieu de Montmorency.
- 10<sup>e</sup>. *Toulouse.* Le comte Jules de Polignac, aide-de-camp de S. A. R.
- 11<sup>e</sup>. *Bordeaux.* Le comte Dejean.
- 12<sup>e</sup>. *La Rochelle.* M. Gilbert de Voisins.
- 13<sup>e</sup>. *Rennes.* M. le comte de Ferrières.
- 14<sup>e</sup>. *Caen.* M. le duc Charles de Plaisance.
- 15<sup>e</sup>. *Rouen.* M. Begouen, conseiller d'état.
- 16<sup>e</sup>. *Lille.* Le maréchal Mortier, duc de Trévise.
- 18<sup>e</sup>. *Dijon.* Le général Nansouty.
- 19<sup>e</sup>. *Evron.* Le comte Alexis de Noaille, lieutenant-colonel.
- 20<sup>e</sup>. *Périgueux.* Le général Marescot.
- 21<sup>e</sup>. *Bourges.* M. Otto, conseiller d'état.
- 22<sup>e</sup>. *Tours.* M. le vicomte d'Osmond.

2. Notre commisaire au ministère de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Au château des Tuilleries, le 22 avril 1814.

Le lieutenant-général du Royaume,

*Signé, CHARLES-PHILIPPE.*

(*F.* Les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, et de fonder son repos sur une juste répartition de forces entre les états qui la composent; voulant donner à la France, revenue à un gouvernement dont les principes offrent les garanties nécessaires pour le maintien de la paix, des preuves de leur désir de se placer avec elle dans des relations d'amitié; voulant aussi faire jouir la France, autant que possible, d'avance, des biensfais de la paix, même avant que toutes les dispositions aient été arrêtées, ont résolu de procéder, conjointement avec S. A. R. Monsieur, fils de France, frère du roi, lieutenant-général du royaume de France, à une suspension d'hostilités entre les forces respectives et au rétablissement des rapports anciens d'amitié entre elles.

S. A. R. Monsieur, fils de France, etc., etc., etc., d'une part, et S. M., etc., etc., d'autre part, ont nommé en conséquence des plénipotentiaires pour convenir d'un acte, lequel, sans préjuger les dispositions de la paix, renferme les stipulations d'une suspension d'hostilités, et qui sera suivi, le plus tôt que faire se pourra, d'un traité de paix; savoir: (Désignation des hantes puissances contractantes et de leurs plénipotentiaires.)

Lesquels, après l'échange de leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

Art. 1<sup>er</sup>. Toutes les hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France, savoir: pour les armées de terre, aussitôt que les généraux commandant les armées françaises et

places fortes auront fait connaître aux généraux commandant les troupes alliées qui leur sont opposées, qu'ils ont reconnu l'autorité du lieutenant-général du royaume de France; et, tant sur mer qu'à l'égard des places et stations maritimes, aussitôt que les flottes et ports du royaume de France, ou occupés par les troupes françaises, auront fait la même soumission.

2. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour la faire jouir autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français, tel qu'il se trouvait le premier janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ses limites par les troupes françaises, seront évacuées et remises aux alliés.

3. Le lieutenant-général du royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivans, savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France du premier janvier 1792, et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours, à dater de la signature du présent acte ; les places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours ; celles de l'Espagne, dans celui de vingt jours, et toutes les autres places sans exception, qui se trouvent occupées par les troupes françaises, de manière à ce que la remise totale puisse être effectuée jusqu'au premier juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages, et les propriétés particulières des militaires et employés de tout grade. Elles pourront emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de trois pièces par chaque millier d'hommes, les malades et blessés y compris.

La dotation des forteresses et tout ce qui n'est pas propriété particulière, demeurera et sera remis en entier aux alliés, sans qu'il puisse en être distrait aucun objet.

Dans la dotation sont compris non-seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore toutes autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc., etc., etc.

D'abord après la signature de la présente convention, des commissaires des puissances alliées et français seront nommés et envoyés dans les forteresses, pour constater l'état où elles se trouvent, et pour régler en commun l'exécution de cet article.

Les garnisons seront dirigées par étage sur les différentes lignes dont on conviendra pour leur rentrée en France.

Le blocus des places fortes en France sera levé sur-le-champ par les armées alliées.

Les troupes françaises faisant partie de l'armée d'Italie, ou occupant les places fortes dans ce pays ou dans la Méditerranée, seront rappelées sur-le-champ par S. A. R. le lieutenant-général du royaume.

4. Les stipulations de l'article précédent seront appliquées également aux places maritimes, les puissances contractantes se réservant toutefois de régler dans le traité de paix définitif le sort des arsenaux, vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans ces places.

5. Les flottes et les bâtimens de la France demeureront dans leur situation respective, sauf la sortie des bâtimens chargés de missions ; mais l'effet immédiat du présent acte à l'égard des ports français sera la levée de tout blocus par terre ou par mer, la liberté de la pêche, celle du cabotage, particulièrement de celui qui est nécessaire pour l'approvisionnement de Paris et le rétablissement des relations de commerce, conformément aux

réglemens intérieurs de chaque pays, et cet effet immédiat, à l'égard de l'intérieur, sera le libre approvisionnement des villes et le libre transit des transports militaires ou commerciaux.

6. Pour prévenir tous les sujets de plaintes et de contestations qui pourraient naître à l'occasion des prises qui seraient faites en mer, après la signature de la présente convention, il est reciprocement convenu que les vaisseaux et effets qui pourraient être pris dans la Manche et dans les mers du Nord, après l'espace de douze jours, à compter de l'échange des ratifications du présent acte, seront de part et d'autre restitués; que le terme sera d'un mois, depuis la Manche et les mers du Nord jusqu'aux îles Canaries, jusqu'à l'équateur; et enfin de cinq mois dans toutes les autres parties du monde, sans aucune exception, ni autre distinction plus particulière de temps et de lieu.

7. De part et d'autre les prisonniers, officiers et soldats de terre et de mer, ou de quelque nature que ce soit, et particulièrement les otages, seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon et sans échange.

Des commissaires seront nommés reciprocement pour procéder à cette libération générale.

8. Il sera fait remise par les co-belligérans, immédiatement après la signature du présent acte, de l'administration des départemens ou villes actuellement occupés par leurs forces, aux magistrats nommés par S. A. R. le lieutenant-général du royaume de France.

Les autorités royales pourvoiront aux subsistances et besoins des troupes, jusqu'au moment où elles auront évacué le territoire français, les puissances alliées voulant, par un effet de leur amitié pour la France, faire cesser les réquisitions militaires, aussitôt que la remise au pouvoir légitime aura été effectuée.

Tout ce qui tient à l'exécution de cet article sera réglé par une convention particulière.

9. On s'entendra respectivement, aux termes de l'article 2, sur les routes que les troupes des puissances alliées suivront dans leur marche, pour y préparer les moyens de subsistances; et des commissaires seront nommés pour régler toutes les dispositions de détail, et accompagner les troupes jusqu'au moment où elles quitteront le territoire français.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention, et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le 23 avril, l'an de grâce 1814.

(*Suivent les signatures.*)

*Article additionnel.*

Le terme de dix jours admis, en vertu des stipulations de l'article 3 de la convention de ce jour, pour l'évacuation des places sur le Rhin, et entre ce fleuve et les anciennes frontières de la France, est étendu aux places, forts et établissements militaires de quelque nature qu'ils soient, dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur, comme s'il était textuellement inséré à la convention de ce jour.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont fait apposer le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 23 avril, l'an de grâce 1814.

(G) *Lettre de S. A. R. le prince de Suède à M. le général de division Carnot, gouverneur d'Anvers.*

Monsieur le général Carnot, j'envoie auprès de vous mon aide-de-camp général, l'amiral Gyllenskold, qui a toute ma confiance, et qui vous mettra au fait des derniers événemens qui ont eu lieu à Paris. Vous verrez, par les communications que cet officier-général est chargé de vous faire, que l'empereur Napoléon est déchu, et que le sénat va offrir la couronne à Louis XVIII, après avoir posé les bases d'une constitution libérale. Vous connaissez assez mes principes, M. le général Carnot, pour savoir que je ne pourrais rien vous proposer qui ne soit compatible avec vos devoirs envers votre patrie; ce sont ces derniers qui vous engagent maintenant à contribuer au retour de l'ordre et de la tranquillité en France, en rendant hommage au gouvernement qui va être établi par la volonté nationale. En vous proposant de remettre la forteresse dont vous avez le commandement, et de joindre vos troupes à celles que je mène à la conquête de la paix, je témoigne mon désir de conserver à la France un homme qui peut encore lui être si utile par ses talents distingués, et je vous donne la preuve la plus solennelle de l'estime et de la considération que je vous ai toujours portées. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le général Carnot, en sa sainte et digne garde, étant votre affectionné,

CHARLES-JEAN.

*Réponse de M. le général gouverneur à S. A. le prince de Suède.*

Prince,

C'est au nom du gouvernement français que je commande dans la place d'Anvers; l'unique droit de fixer le terme de mes fonctions. Aussitôt que ce gouvernement sera définitivement et incontestablement établi sur ses nouvelles bases, je m'empresserai d'exécuter ses ordres: cette résolution ne peut manquer d'obtenir l'approbation d'un prince né Français, et qui connaît si bien les lois que l'honneur prescrit.

Les habitans de la place d'Anvers ne souffrent point; la paix règne chez eux, plus peut-être que sur aucun autre point de l'Europe; ils sentent tous, comme moi, la nécessité d'attendre que l'ordre politique ait pris son assiette, et sans doute nous ne tarderons pas à recevoir directement les instructions que nous devons suivre.

Agréez, prince, l'hommage de mon estime respectueuse.

*Le général de division gouverneur, CARNOT.*

(H.) *Déclaration du Roi*

**Louis**, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes verront, salut:

Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant

l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'Etat.

Résolu d'adopter une constitution libérale, voulons qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année, le sénat et le corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

Le sénat, et la chambre composée des députés des départemens.

L'impôt sera librement consenti.

La liberté publique et individuelle assurée.

La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

La liberté des cultes garantie.

Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocabile.

Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives et jugés par l'autre.

Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant.

La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

Signé, Louis.

#### NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES ; ANNONCES ; AVIS, etc.

M. de Treneuil vient de publier une sixième édition, revue et corrigée, de son beau poème élégiaque : *Les Tombeaux de Saint-Denis* (à Paris, chez Firmin Didot, imprimeur-libraire, rue Jacob, n°. 24, et chez Petit, au Palais-Royal, n°. 257). Cet ouvrage est trop connu pour que nous en rendions un nouveau compte.

Mais, dans le numéro prochain, nous insérerons un examen, et des fragmens d'une nouvelle production du même poète, laquelle a pour titre, *l'Orpheline du Temple*. C'est une élégie dans le genre du poème des *Tombeaux*, et non moins remarquable par l'harmonie et la beauté des vers, que par les sentimens pieux et profondément mélancoliques qui y sont exprimés.

M. Marcel de Serres a eu l'honneur, mercredi 11 mai, de présenter à S. M. l'empereur d'Autriche, le premier volume de son ouvrage intitulé, *Essai sur les arts et les manufactures de l'empire d'Autriche*. Cet ouvrage n'a rien de commun avec le Voyage en Autriche du même auteur, que le gouvernement avait fait saisir, et qu'il va maintenant publier. Ce

dernier s'imprime chez M. Arthus-Bertrand, tandis que l'ouvrage sur les arts et les manufactures de l'Autriche sort des presses de M. Chaigneau aîné.

M. Tombe, chef de bataillon, commandant d'armes du fort des Complots près Cherbourg, a eu l'honneur de faire hommage à son altesse royale monseigneur le duc de Berry, de son ouvrage intitulé, *Voyage aux Indes orientales* (1).

Le lib. Arthus-Bertrand prévient le public qu'il a préservé des ciseaux de la censure quelques exemplaires du *Danger des souvenirs*, ouvrage qu'un ordre impérial du gouvernement a retenu captif pendant plus de quatre mois ; et auquel on n'a rendu la liberté qu'à la condition que l'auteur ferait les plus pénibles sacrifices, tel que celui d'un entretien avec un député dévoré de remords, pour avoir voté contre Louis XVI. La même proscription allait s'étendre sur le *Tableau politique et historique de la France, sous les trois premières dynasties* ; déjà on avait fait dire aux journalistes que cet ouvrage était vu défavorablement par le gouvernement, et qu'il fallait l'étouffer dans le silence. Il est à présumer que, par la raison qu'il déplaît à une autorité jalouse de tout éloge adressé à l'antique race de nos rois légitimes, il obtiendra le suffrage du monarque, qu'un vœu trop long-temps comprimé appelait au trône de ses aïeux.

Ces deux ouvrages se trouvent chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 23. Le premier forme deux volumes in-8°. ; prix, 6 fr., par la poste 8 fr. ; le second forme trois forts volumes in-8°. , 18 fr., par la poste 22 francs.

Nous reviendrons sur ce dernier ouvrage, qui ne pouvait pas paraître dans une circonstance plus favorable.

Le sieur Dumont, peintre du roi, membre de l'académie royale de peinture, sculpture et gravure, ayant fait, en 1791, un portrait en pied de S. M. la reine de France, pressant des branches de lis sur son cœur ; cet emblème des sentiments d'amour réciproque de toute l'auguste famille royale, fut approuvé de leurs majestés, et fit accorder au peintre la permission de le faire graver et d'en dédier l'estampe à la reine.

Les événemens de 1792 obligèrent le sieur Tardieu, célèbre graveur, d'en suspendre le travail déjà avancé.

Maintenant que les vœux de la France entière et de tous les souverains de l'Europe ont obtenu de la providence la paix et le retour tant désiré de l'au-

(1) Ce Voyage est composé de deux volumes in-8°. , contenant une description du cap de Bonne-Espérance, des îles de France, Bourbon, Java, Banka, de la ville de Batavia, des observations sur le commerce et les productions de leur pays, sur les mœurs et les usages de leurs habitans ; la campagne du contre-amiral de Linois dans les mers de l'Inde et à la côte de Sumatra, etc. etc. ; avec un atlas in-4°. composé de cartes maritimes et militaires, dressées par l'auteur, des planches représentant les costumes et l'armure des habitans de ces contrées, et différentes vues gravées en taille-douce.

Se vend à Paris, chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, 18 fr., et 21 fr. par la poste.



guste **Louis XVIII** et de toute son illustre famille, les deux artistes annoncent, avec la plus grande joie, que, sous la protection du roi, madame la duchesse d'Angoulême vient d'agréer la dédicace de la gravure du portrait en pied de la reine sa mère bien-aimée.

Les personnes qui voudront avoir les premières épreuves, peuvent se faire inscrire chez le sieur Dumont, cour des Fontaines, n°. 5; et chez le sieur Tardieu, rue de Sorbonne, au Musée des artistes.

*Recueil général des Généalogies historiques des Maisons nobles de France, formant les matériaux du Dictionnaire universel de la Noblesse. (Prospectus).*

C'est à l'époque heureuse du rétablissement de notre antique monarchie, et du retour tant désiré de l'auguste maison de Bourbon, qu'il est utile de reproduire aux yeux de la nation, et de réunir dans un même tableau toutes les familles de France qui, par leurs vertus, leur origine, leur courage ou leurs honorables distinctions, ont mérité d'être admises dans le corps illustre de la noblesse.

Ce travail offrira d'ailleurs à notre bien-aimé monarque la liste complète de ceux qui ont illustré leur nom à son service, honoré la patrie, et sont devenus les premiers soutiens comme les premiers ornements du trône; il aimera à reconnaître dans les familles de chacun d'eux des noms célèbres qui ont plus d'une fois honoré la patrie, et qui imposent à ceux qui les portent aujourd'hui le devoir sacré de se dévouer pour le service du souverain et celui de la religion.

Les dictionnaires généalogiques sont devenus presque tous incomplets ou sans utilité, si ce n'est comme matériaux et renseignemens. Des familles illustres se sont éteintes, d'autres se sont accrues, quelques-unes commencent leur illustration. Notre ouvrage, après vingt-cinq ans de bouleversement, deviendra le seul qu'on puisse désormais consulter avec sûreté.

Pour le faire marcher plus rapidement, nous ne nous astreindrons pas à le faire paraître par ordre alphabétique; les retards que les individus dont les noms occupent les dernières places dans l'alphabet auraient apportés, nous eût forcés de ne commencer la publication qu'après la réunion complète de tous les articles.

La table indicative remplira le même but, et nous pourrons livrer incessamment le premier volume.

Pour éviter toute erreur, les nobles vivans et chefs de famille sont invités à nous faire parvenir, le plus tôt possible, franc de port, leurs noms, prénoms, âge, qualités, places, distinctions, etc., et la ligne descendante de leurs ancêtres, depuis la souche de leur tige, avec l'attention de mentionner les individus ainsi que les faits mémorables dont ils aiment à rappeler le souvenir; s'ils peuvent y joindre la désignation et l'explication de leurs armoiries, ils nous épargneront des recherches. Dans tous les cas, nous nous proposons de détailler à chaque famille les armoiries en termes de blason, ce qui rendra l'ouvrage équivalent à l'armorial général.

Chaque membre de la noblesse qui voudra se faire inscrire comme faisant partie de ce recueil, ne sera tenu de prendre que le volume où se trouvera son nom, lequel sera de 9 francs en papier ordinaire.

Ceux qui souscriront pour tout l'ouvrage, que l'on présume devoir être de huit volumes in-8°., de 500 pages, voudront bien en prévenir, et s'inscrire à part; on ne payera qu'à la livraison du volume, qui alors coûtera 7 francs 50 centimes.

Ceux qui sont déjà inscrits dans quelques nobiliaires n'ont besoin de

nous rappeler que leur existence actuelle et celle de leur père, à moins que dans les nobiliaires ils n'aient à se plaindre de quelque erreur ou de quelque omission ; ils sont priés d'indiquer le genre de recueil, et le numéro du volume dans lequel ils sont inscrits.

Les bureaux sont établis chez MM. de Saint-Allais et de la Chabeaussière, rue de la Vrillière, n°. 10 ; ils seront ouverts tous les jours, excepté le dimanche, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

*Nota.* Les lettres, paquets et mémoires seraient refusés, s'ils n'étaient pas affranchis.

BEAUX-ARTS. — Sculpture. (*Prospectus*). — *Buste en marbre statuaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies*, sculpté par M. Houdon.

Le rétablissement des dignes fils de Henri IV sur le trône de France sera, sans doute, une des époques les plus mémorables de l'histoire ; mais en même temps qu'elle retracera cet heureux événement, elle proclamera sans doute aussi, comme un des plus grands hommes connus, le souverain magnanimité qui y prit une part si active et si désintéressée.

Beaucoup de héros ont mérité l'admiration des hommes, ou par de grandes vertus, ou par de glorieuses actions ; mais il était réservé à notre siècle de voir un monarque, encore jeune, qui, nourri dès l'enfance des douces leçons de la sagesse, réunit à des talents éminents dans la guerre, une modération, une générosité jusqu'alors inconnues dans la victoire ; qui conserve les simples et aimables vertus de la vie privée, au milieu des graves pensées de l'administration ; qui sait descendre à propos du rang suprême, sans jamais le compromettre ; qui se montre enfin animé d'une bienveillance touchante pour tout ce qui porte le nom d'homme.

Nos neveux diront de ce prince (est-il besoin de nommer Alexandre I<sup>er</sup>, empereur de Russie ?) : « Il ne s'arma que pour la cause de la justice, et pour l'indépendance des peuples ; il n'usa de la force que pour détruire le tyrannique empire de la force, pour rendre à de légitimes souverains leurs trônes usurpés. Il porta dans les villes où le sort de la guerre l'avait conduit, les consolations et l'espérance, quand il pouvait s'y montrer en vainqueur irrité ; et il en emporta l'admirarion et l'amour. A son entrée dans la capitale de la France, dans cette nouvelle Athènes, il semblait revenir dans sa propre patrie, après une longue absence ; et les acclamations d'un peuple immense, et l'estime des savans et des gens de lettres, furent les seuls fruits de la conquête qu'il voulut obtenir. »

Mais en attendant que l'histoire consacre et les grandes actions, et les pensées libérales de l'empereur Alexandre, il appartient aux beaux-arts d'en conserver l'auguste image, pour la transmettre à la postérité.

Un de nos plus habiles statuaires, M. Houdon, membre de l'ancienne académie royale des beaux-arts, de l'institut de France et de la légion d'honneur, professeur de sculpture à l'école spéciale des beaux-arts, s'est empressé d'exécuter le modèle d'un buste de S. M. l'empereur de Russie. On sait que cet artiste, qui jouit d'une réputation méritée par des compositions du premier ordre en sculpture, est particulièrement connu pour donner de la vérité et l'air de vie à tous ses portraits ; et il suffit de citer le buste admirable de Molière, ses belles figures de Voltaire, et les portraits de beaucoup d'hommes célèbres, qui décorent plusieurs monumens, soit en France, soit dans le reste de l'Europe.

Mais il n'est pas au pouvoir d'un statuaire, avec les seules ressources de son talent, de multiplier les *copies durables* d'un portrait (c'est-à-dire les copies en marbre), autant qu'il est à désirer, surtout quand ce portrait est celui de l'empereur Alexandre.

M. Houdon ne peut donc entreprendre seul un si grand travail; mais il sera aidé par plusieurs sculpteurs habiles, qui travailleront sous sa direction et sa surveillance; et M. P. Cachard, propriétaire d'une quantité considérable de marbre statuaire, sera à la tête de l'entreprise.

M. Cachard s'engage à livrer, par souscription, le buste en marbre, grandeur naturelle, de S. M. l'empereur de Russie, exécuté avec tout le soin possible, et conforme aux modèles qui seront déposés à Paris, à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin.

Le buste sera expédié, dans le terme de six mois, aux souscripteurs, moyennant le prix fixe de 1,200 fr. (1), payable seulement après la réception, et sans aucun frais d'expédition.

On souscrit à Paris, chez M. P. Cachard, rue Saint-Fiacre, n°. 7.

*De l'Allemagne*, par madame la baronne de Staél-Holstein, seconde édition, trois volumes in-8°.; prix, 18 francs pour Paris, et 22 francs, par la poste, pour les départemens. A Paris, chez H. Nicolle, à la librairie stéréotype, rue de Seine, n°. 12; chez Mame frères, imprimeurs-libraires, rue du Pot de Fer, n°. 14.

Nous rendrons compte de cet intéressant ouvrage dans le n°. prochain.

*Histoire du Dix-huit Brumaire et de Buonaparte*, par M. Gallais, auteur du Dix-huit Fructidor et de l'Appel à la Postérité; deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Vol. in-8°.; prix, 3 fr., et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Michand frères, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

*Correspondance de mademoiselle Suzette, Césarine d'Arly*, rédigée par M. de Lantier, chevalier de Saint-Louis, auteur du Voyage d'Antenor, etc., etc. — Deux vol. in-8°.; prix pour Paris, 10 fr., et 13 fr. par la poste. A Paris, chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Fenille, n°. 23. 1814.

*Constitution française* (décrétée par le Sénat conservateur, le mercredi 6 avril 1814), à laquelle sont ajoutées les dispositions accessoires, tirées des constitutions précédentes; par *Julien-Michel Dufour*, ancien avocat, ex-juge au tribunal du département de la Seine, etc.; in-12. Prix, 50 c.,

(1) Les moyens dont peut disposer M. Cachard pour son entreprise, lui permettent de donner au prix de 1,200 francs chaque buste en marbre, de grandeur naturelle, que la plupart des sculpteurs ne pourraient livrer qu'à 3,000 francs.

*Nota.* Messieurs les souscripteurs voudront bien, en signant, indiquer exactement l'adresse à laquelle ils désirent que les bustes leur soient envoyés.

et en papier vélin, 1 fr. Chez Jombert, à la librairie lexique, Rue du Faubourg Saint-André, n°. 1.

*Notice historique sur Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang royal; suivie de son Oraison funèbre, prononcée dans la chapelle de St-Patrick, à Londres, en présence de la famille royale, par l'abbé Bouvens; in-8°. Prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Michaud, frères, libr., rue des Bons-Enfants, n° 34.*

- *Lettre d'un ancien capitaine d'infanterie à MM. les comédiens du Théâtre Français. Chez le même libraire.*

*Nouvel Élysée, ou projet d'un monument à la mémoire de Louis XVI, et des plus illustres victimes de la révolution, avec cette épigraphe :*

*Manibus date lilia plenis.*

A Paris, chez J.-G. Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont de Lodi, n°. 3, et au Palais-Royal, galeries de bois, n. 265 et 266. Prix, 75 c., et 1 franc de port.

*Robespierre et Buonaparte, ou les deux Tyrannies. In-8°. Prix, 75 c., et 1 fr. par la poste. Chez le même libraire.*

*Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs, et les garanties, dans une monarchie constitutionnelle; par Benjamin de Constant, auteur de l'Esprit de conquêtes et de l'usurpation. Un vol. in-8°. Prix, 3 fr. 50 c., et par la poste, 4 fr. 50. A Paris, chez H. Nicole, à la librairie stéréotype, rue de Seine, n°. 12; et Gide, fils, rue de l'Arcade Colbert, n°. 2.*

*Appel à la Postérité sur le jugement du Roi; par M. Gallais. Quatrième édition. Prix, 75 c., et 1 fr. par la poste. Chez le même libraire.*

*Réflexions d'un soldat à ses camarades, sur la chute de Buonaparte, et sur le rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de France; par un officier du 58<sup>e</sup>. régiment de ligne. Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. franc de port. Chez le même libraire.*

*Petite répétition d'une grande Comédie, ou une Matinée de Napoléon. Prix, 75 c., et 1 fr. franc de port. Chez le même libraire.*

*Louis Seize, son testament et sa mort; par une femme. Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. franc de port. Chez le même libraire.*

*Réflexions d'un Français sur la paix. Prix, 50 c. Chez le même libraire.*

*Constitution pour les Provinces-Unies des Pays-Bas, imprimée à la Haye, en avril 1814; traduit du hollandais. Prix, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port. Chez le même libraire.*

*Hommage à Jacques Delille; par Louis Ledieu, avec cette épigraphe :*

*Professione pietatis aut laudatus erit, aut excusatus.*

*TAC. Agr.*

A Paris, chez Verdier, libraire, quai des Augustins.

*Histoire de l'Établissement des Colonies grecques*, par M. Raoul-Rochette ; ouvrage qui a remporté le prix proposé par la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut de France en 1813. Cinq forts vol. in-8°. A Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille, n°. 17 ; et à Strasbourg, même maison de commerce.

*Mémoires de Céran de Valmeuil*, publiés par J. S. Quesné. Un volume in-18 ; prix, 1 franc 50 centimes ; et 1 franc 75 centimes pour les départemens. A Paris, chez Janet et Cotelle, libraires, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 17.

*Introduction à l'Histoire de Buonaparte, suivie d'une Lettre traduite de l'anglais, sur les Causes de la rupture du Traité d'Amiens*, par M. Nettetem, ancien secrétaire de la légation française à Londres. Volume in-8°. ; prix, 2 francs ; et 2 francs 25 centimes franc de port. A Paris, chez Michaud frères, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

*Les Fleurs de Lis, ou Hommages aux Bourbons*, par E. N. F. de Santeul, avec l'épigraphe *Tandem jactata quiescit*. J. B. de Santeul de Saint-Victor. Prix, 75 centimes. Paris, chez l'auteur, rue Saint-Benoît, n°. 10, faubourg Saint-Germain ; et chez les marchands de nouveautés.

*Traité du droit des gens* ; dédié aux souverains alliés et à leurs ministres. Extrait d'un ouvrage de Kant. A Paris, chez Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 23; Dentu, libraire, au Palais-Royal ; et Delaunay, libraire, au Palais-Royal. Prix, 75 c. et 1 fr. franc de port.

*Eléments simplifiés de la Grammaire grecque*, où sont détaillées avec méthode, clarté et précision, les huit parties du discours ; par J.-B. Barbier, auteur des cinq Lexiques grecs-français. In-12 ; prix, 2 francs, cartonné. A Paris, chez madame Aumou, veuve Nyon, libraire, place de la Monnaie, n°. 13 ; Moronval, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 25 ; Potey, libraire, rue du Bac, n°. 46 ; Lenormant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8 ; et Arthus-Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 23.

*Proclamation de S. A. R. le prince royal de Suède, et Bulletins*, publiés au quartier-général de l'armée combinée du nord de l'Allemagne, depuis le commencement des opérations en août 1813, jusqu'au 12 février 1814, seconde édition. A Liège, et se trouve, à Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, n°. 17. Trois cahiers de 166 pages, petit in-12 ; prix, 2 francs 25 centimes.

*Portrait de Henri IV, ou ses Belles Actions et ses Paroles mémorables*. Extrait des livres du temps. A la librairie, rue du Paon-Saint-André, n°. 1 ; et chez Blanchard, libraire, au Palais-Royal.

*Mémoire sur les sept Espèces d'hommes, et sur les Causes des altérations de ces Espèces*. Ouvrage intéressant pour l'histoire naturelle, les beaux-arts et la civilisation ; dédié à tous les souverains de l'Europe ; par M. Peyroux-de-la-Coudrenière, capitaine des armées de sa majesté catholique. A Paris, chez Allut, libraire, rue de l'École de Médecine, n°. 6 ; Céroux, libraire, quai Voltaire, à côté des Théatins ; Latour, libraire, au Palais-Royal, deuxième cour ; Leclerc, libraire, boulevard du Temple ; et Royez, libraire, rue du Pont-de-Lodi, n°. 7.

*Aphorismes, prognostics et prorrhétiques d'Hippocrate*; traduits sur le texte grec, d'après la collection de la Bibliothèque impériale, avec une Dissertation sur ces manuscrits et les variantes, par M. De Mercy, docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur particulier de médecine grecque, et membre de plusieurs sociétés savantes; deux volumes in-12.

A Paris, chez Crochard, libraire, rue de l'École de Médecine, n°. 3. — 1813. — Prix de chaque volume, 5 fr., et 6 fr. 25 c. pour les départemens.

*Nouvelles parisiennes, ou les Mœurs modernes*; suivies de quelques variétés littéraires. Par E. F. Bazot, membre de la société académique des sciences de Paris, de la société grammaticale, de l'académie de Mâcon, etc., avec cette épigraphie :

*Respicere exemplar vitæ, morumque jubelo  
Doctum imitatore, en veras hinc ducere voces.*

HORAT. de Art. Poet. V. 325 et 326.

A Paris, chez Déterville, lib., rue Hautefeuille; Pierre Blauchard, lib., Palais-Royal, et à Saint-Quentin, chez Moureau fils, imprimeur-libraire. Trois vol. in-12. Prix, 8 fr., et 10 fr. par la poste.

---

Le MERCURE DE FRANCE paraît chaque mois par cahiers de douze feuilles d'impression.

Le prix de la souscription est de

48 fr. pour l'année;  
25 fr. pour six mois.

N. B. On vend séparément chaque cahier au prix de 4 fr. 50 cent.

Le bureau de souscription est rue Hautefeuille, n°. 23, chez ARTHUS-BERTRAND, libraire.

---

On souscrit, dans le même bureau, au *Mercure étranger*, ou *Annales de la Littérature étrangère*.

Il paraît de cet ouvrage périodique douze livraisons par an, composées chacune de quatre feuilles et demie.

Le prix de la souscription est de

25 fr. pour l'année.  
13 fr. 50 c. pour six mois.

(Les douze livraisons de la première année, qui commencent la collection, sont au prix de 20 fr. )

Les ouvrages que l'on voudra faire annoncer dans l'un ou l'autre de ces journaux, et les articles dont on désirera l'insertion, devront être adressés, francs de port, à M. le DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MERCURE, à Paris.



# MERCURE DE FRANCE.

---

N° DCLVIII. — *Mai 1814.*

---

## POÉSIE.

### LA PAIX. — ÉLÉGIE.

A M<sup>me</sup> LA DUCHESSE D'ANGOULÈME.

SÉCHEZ enfin les pleurs que vos yeux ont versés,  
Noble fille des rois ! vous revoyez la France,  
Et sur vos pas la paix, ramenant l'espérance,  
En vous montrant, nous dit : « Tous vos maux sont passés ».  
Quel chemin vous ouvrit cette gloire paisible ?

Par quels prodiges inouïs  
Une main puissante, invisible,  
A-t-elle relevé la splendeur des Louis ?  
C'est celui qui, placé sur le trône du Monde,  
Tient seul du haut des cieux le sceptre des États,  
Et dont la sagesse profonde  
Se rit du vain pouvoir des plus fiers potentats.  
A ses pieds prosternée, une auguste victime,  
Pleurant nos désastreux succès,  
Élevait vers ce Dieu, que lasse enfin le crime,  
La coupe pleine, hélas ! du pur sang des Français !  
Et vous, sa triste fille, insultée et captive,  
Ou vers des bords lointains tristement fugitive,  
Nous offriez dans nos malheurs

Tout ce qui vous restait : des soupirs et des pleurs.  
 Ah ! l'Éternel entend votre douleur plaintive :  
 Ce tyran , sans pitié , prolongeant votre deuil ,  
 Qui , soldat insolent , admis au rang suprême ,  
 Tant de fois insulta le sacré diadème ,  
 Parmi des flots de sang enivra tant d'orgueil ,  
 Et dans un saint pontife outrageait Dieu lui-même ,  
 Pâlit , chancelle , tombe , et , d'écueil en écueil ,  
 Est descendu , vivant , plus bas que le cercueil .

Rappelez-vous ce jour d'immortelle mémoire  
 Où Lutèce , en ses murs heureux ,  
 Vous suivant des regards , de la voix et des voeux ,  
 Voulut vous enivrer de la plus douce gloire ;  
 Ce jour où cent jeunes beautés ,  
 Riches de tant d'appas , plus riches d'innocence ,  
 Vous offraient leur amour par la voix de l'enfance :  
 A l'aspect de vos yeux encor tout attristés ,  
 Au souvenir des mœurs qu'égalent vos bontés ,  
 Tous ces coeurs se brisaient de douleur et de joie :  
 « C'est l'ange de la paix , oui , le ciel nous l'envoie » !  
 Toutes fondaient en pleurs , et , tombant à vos pieds ,  
 Vous priaient de bénir leurs fronts humiliés .

O princesse ! voilà les plus belles conquêtes !  
 Voilà par quels témoins le meilleur des Louis  
 Est certain de régner sur l'empire des lis :  
 Français ! célébrons tous ses vertus dans nos fêtes ;  
 Vous , guerriers , déposez des foudres en courroux ;  
 Vos noms fameux inscrits au temple de mémoire ,  
 Vos fronts cicatrisés parlent assez pour vous ;  
 Triomphans , descendez du char de la victoire ,  
 Et venez vous unir à des concerts si doux :  
 Le règne de la paix l'est encor de la gloire .  
 La paix des malheureux console les douleurs ,  
 Rend à Bacchus son thyse , à Cérès ses honneurs ;  
 La paix fait circuler au banquet de famille  
 La coupe paternelle , où le nectar petille ;  
 La paix voit refleurir cet arbuste charmant  
 Que la vierge en secret tresse pour son amant ;  
 Et la mère , plus fortunée ,  
 Sans effroi cultivant les fruits de l'hyménée ,

Au bruit du clairon inhumain  
Ne presse plus, hélas ! ses fils contre son sein.  
Disciples d'Apollon, saisissez votre lyre !  
La paix a réclamé vos chants,  
Et vous commande un saint déivre :  
Que vos accords les plus touchans  
Vers le temple de la clémence  
Entraînent tous les coeurs, désarmant la vengeance,  
Et pour jamais fermant les portes de Janus,  
Inspirent à toute la France  
L'honneur, l'amour des rois, les antiques vertus.

Ah ! si votre muse agrandie  
Laisse loin mes faibles essais,  
Du moins j'applaudirai votre course hardie,  
Et je mettrai ma gloire à compter vos succès :  
Ainsi l'adolescent, dont la main, faible encore,  
Voudrait en vain atteindre au front des immortels,  
Guidé par la main qu'il adore,  
Dépose sa couronne au pied de leurs autels.

C.-L. MOLLEVAUT.

~~~~~  
VERS SUR LE RETOUR DE LOUIS XVIII.

Jour fortuné, jour plein de charmes !
O jour trop long-temps attendu !
Le ciel est sensible à nos larmes :
Louis le Désiré nous est enfin rendu.

Vingt ans d'affreux malheurs ont pesé sur la France ;
Vingt ans des scélérats ont déchiré son sein,
Et sous un régime assassin
Opprimé la vertu, l'honneur et l'innocence.
Alors, au fond des coeurs s'étouffaient les soupirs ;
Au ciel dans le secret s'adressaient les prières ;
Alors, de nos tyrans secondeant les désirs,
Il nous fallait bénir leurs armes meurtrières,
Célébrer des faits sanguinaires,
Et prendre part à leurs plaisirs.
Rien n'allégeait notre souffrance ;
Pour nous tout paraissait perdu ;
Tout.... même, hélas ! jusques à l'espérance.

Mais, ô bonheur! ô sort inattendu!
 Il est venu le jour de notre délivrance:
 Louis le *Désiré* nous est enfin rendu.
 Ne craignez plus, vierges timides,
 Vierges qui consacrez vos jours à l'Éternel!
 Rassurez-vous, ministres de l'autel:
 La puissance des parricides
 Tombe, et reçoit le coup mortel.
 Et vous surtout, mères infortunées,
 Qui voyez tous les ans arraché de vos bras
 Un fils, l'espoir de vos vieilles années,
 Pour terminer ses destinées
 A la fleur de son âge au milieu des combats;
 Consolez-vous, séchez vos larmes,
 Calmez votre esprit éperdu;
 Ils sont passés les temps d'alarmes:
 Louis le *Désiré* nous est enfin rendu.

Quoi! Louis parmi nous! Louis, de la patrie
 Le chef, le père et le sauveur;
 Louis, dont je me fais honneur
 D'avoir servi la cause au péril de ma vie;
 Louis, l'unique objet de mon plus tendre amour;
 Louis, à qui je fais hommage de mon zèle,
 A qui je fus toujours fidèle,
 A qui je le serai jusqu'à mon dernier jour!
 O Louis! ô mon roi! quel vœu puis-je encor faire?
 Le ciel désarme sa colère,
 Sur nous son bras vengeur cesse d'être étendu.
 Dieu nous a châtiés; mais il pardonne en père:
 Louis le *Désiré* nous est enfin rendu.

M. SALLIOT.

IMITATION DE L'ODE D'HORACE,

Diffugére nives, etc.

Les neiges en perles fondues
 Roulement sur les prés renaissans,
 Et les vieux chênes, jusqu'aux nues,
 Élèvent leurs fronts verdoyans.
 Au bord du ruisseau qui murmure,

De son halcine douce et pure
 Zéphyr agite les gazon :
 Mille fleurs s'empressent d'éclore,
 Et la paquerette inodore
 Tapisse déjà les vallons.

L'air est pur, le ciel sans nuages ;
 Et du char brillant du soleil,
 La noire vapeur des orages
 N'obscurcit plus l'éclat vermeil.
 Enchaînant les jeux sur ses traces,
 Vénus guide le chœur des Grâces
 Dans les bois, au déclin du jour ;
 Et les Nymphes toujours légères
 Forment, sur les vertes songères,
 Des pas cadencés par l'Amour..

Des hameaux la beauté naïve,
 Loin de son troupeau bondissant,
 Dans l'onde claire et fugitive
 Vient se baigner en rougissant.
 Tout se reproduit, et la terre
 Des nombreux trésors qu'elle enserre
 Offre le bienfait paternel :
 Tableau ravissant ! noble image !
 Mais dont l'aspect apprend au sage
 Qu'ici-bas rien n'est éternel.

Du printemps la douce influence
 Dissipe les tristes frimats :
 Il vient suivi de l'abondance,
 Et les fleurs naissent sous ses pas.
 Mais bientôt l'été dans la plaine
 Soufflant sa dévorante haleine,
 Flétrit l'email riant des fleurs :
 L'automne à peine le remplace,
 Que de l'hiver, au front de glace,
 On ressent déjà les rigueurs.

Cet astre enseveli dans l'ombre
 N'est point obscurci pour toujours ;
 Mais, hélas ! la nuit la plus sombre
 Doit succéder à nos beaux jours.

Au temps fatal loin qu'on échappe,
 Lorsque de sa faux il nous frappe,
 Pour jamais se ferment nos yeux.
 Tôt ou tard il faut qu'on succombe :
 Près d'ici Tullus a sa tombe,
 Et Numa repose en ces lieux.

Sur cette image douloureuse
 Nos yeux ne s'arrêtent jamais ;
 Et notre âme voluptueuse
 Cherche de plus rians objets.
 De vingt chimères insensées
 Nous berçons nos folles pensées ;
 Rien ne suffit à nos désirs :
 Et peut-être la mort cruelle,
 Demain, dans son ombre éternelle,
 Anéantira nos plaisirs.

AUGUSTE MOUFLÉ.

LE RETOUR DES BOURBONS EN FRANCE,

ODE PRÉSENTÉE A S. A. R. MONSIEUR, PAR CHARLES-MALO.

Les voilà donc finis ces longs jours de misère !
 La France, si long-temps esclave d'un Tibère,
 D'un tyran, d'un Moloch émané des enfers,
 La France est enfin libre.... et déjà la patrie,
 Que vingt ans de malheurs n'avaient que trop flétrie,
 Oublie en vous voyant les maux qu'elle a soufferts.

Un peuple d'arbisseaux au pied d'un Chêne antique
 Fleurissait l'âge en âge, et paisible, apathique,
 Défiait l'aquilon sous son auguste abri,
 Quand soudain, fatigué d'un joug imaginaire,
 Il insulte aux faveurs du Chêne tutélaire... ,
 S'écrie à l'esclavage, et le Chêne a péri.

Mais que vois-je déjà ? quelle horrible tempête !
 Orgueilleux arbisseaux, levez donc votre tête,
 Bravez comme autrefois les vents affreux du nord !
 En vain des ouragans vous croyez fuir la rage ;
 Abattus, fracassés, dispersés par l'orage,
 Partout où vous serez, vous trouverez la mort.

Qui l'est dit qu'un seul homme eût mis l'Europe en armes,
 Qui il eût pu l'inonder et de sang et de larmes,
 De ses milliers d'états faire autant de tombeaux ;
 Qu'il eût pu, vrai Néron, marchant de crime en crime,
 Entr'ouvrir sous la France un éternel abîme,
 Et de son sein meurtri dévorer les lambeaux !....

C'est Dieu qui l'a permis ; il avait dit lui-même :
 « Destructeurs de vos rois et du pouvoir suprême,
 » Vous gémissiez du poids d'un sceptre trop léger :
 » Vous serez écrasés par d'effrayans subsides,
 » Vous serez égorgés par des lois homicides ;
 » Français, vous subirez le joug de l'étranger.
 » De votre sort tel est encor l'arrêt bizarre,
 » Que vous souffrirez tout d'un Corse, d'un barbare,
 » Pour avoir abreuvé vos souverains d'affronts ;
 » Que, sujets insolens d'un roi trop débonnaire,
 » Vous tremblerez aux pieds d'un tyran sanguinaire
 » Dont la verge de fer va déchirer vos fronts.
 » Et c'est l'Europe seule, à ma voix soulevée,
 » A qui de vos destins la gloire est réservée ;
 » C'est elle qui, brisant le fer de l'opresseur,
 » Doit détruire à jamais sa race impie, immonde ;
 » Elle enfin qui viendra, pour le bonheur du monde,
 » Vous montrer de vos rois le digne successeur ».

L'instant est donc venu de notre délivrance ;
 Dieu, touché de nos pleurs et des maux de la France,
 Dieu vient de pardonner à notre repentir.
 Il dit, et ce fléau, qu'à l'égal du tonnerre,
 Il lança parmi nous pour effrayer la terre,
 Rentre dans le néant dont il le fit sortir.

Mais quelle épaisse nuit soudain nous environne !
 Quels cris ! quels sifflements ! L'air mugit, le ciel tonne,
 Son foudre épouvantable est dirigé sur nous.
 Le voyez-vous briller au séjour des tempêtes ?
 Et ces globes de feu suspendus sur nos têtes,
 Sur qui vont-ils tomber ? Français, prosternez-vous.

Quoi ! déjà l'horizon s'éclaircit, se colore,
 Comme un léger brouillard l'orage s'évapore !

MERCURE DE FRANCE,

Que vois-je !.... un lis , un ciel resplendissant d'azur.
 O jour trois fois heureux , jour de paix , jour de gloire !
 Tout à coup , le tyran , son aigle et sa mémoire ,
 Tout s'est évanoui dans un nuage obscur.

D'Artois paraît alors.... Quels transports d'allégresse !
 On en pleure de joie , on s'embrasse , on se presse ,
 De tant de majesté nos yeux sont éblouis.
 C'est bien lui , disait-on , c'est-là ce prince aimable ,
 De grâces , de grandeur , modèle inimitable ;
 Il est toujours le même , on croirait voir Louis.

Tenez , comme il accueille avec un doux sourire
 Et nos chants et nos vœux ! l'entendez-vous nous dire :
 « Vos coeurs ne sont pas seuls heureux et triomphans ?
 » Celui du roi , le mien , partagent votre ivresse ;
 » Les Bourbons ont pour vous une égale tendresse ,
 » Ils sont tous vos amis , vous êtes nos enfans.
 » Oublions le passé : bons Français , plus de haines ,
 » Nous naissions tous du jour où finissent nos peines ;
 » Vous retrouvez vos rois , les Bourbons , leurs aïeux :
 » Tu ne gémiras plus , patrie infortunée ;
 » Louis vient partager , suivre ta destinée
 » Jusqu'à ce qu'il ait vu tous ses sujets heureux ».

MA PROTESTATION.

A qui ces présens vers lira ,
 De par nous-mêmes et d'avance ,
 Faisons savoir en diligence
 Que quiconque nous offrira
 Richesse , honneur , *et cetera* ,
 Doux accueil , promesse , espérance ,
 Jamais ne nous attrapera ;
 Non , jamais ne m'éblouira ,
 Par ses oripeaux d'opéra ,
 La catin que Fortune on nomme .
 Savez-vous qui son œil fuita ?
 A coup sûr c'est un honnête homme ;
 Et c'est un fripon qui l'aura .
 En tout , partout , qu'elle ait la pomme ,

A Paris, à Pékin, à Rome;
 Je la laisse à qui la voudra.
 « Ce vieux fou, quelqu'un le dira,
 » Qu'on le mette aux petites loges » !
 Mon paquet bientôt fait sera ;
 Franc montagnard, fils d'Allobroges,
 Mon cœur libre et vrai l'y suivra.
 « Un grand posté on vous donnera ;
 » Vous irez au grand et très-vite ;
 » Un grand cocher vous mènera ».
 J'aime mieux mon bâton d'ermite,
 Le barbet qui marche à ma suite
 Et jamais ne me quittera.
 « Vous resterez donc sans rien faire » ?
 Vraiment oui, c'est ma grande affaire.
 « Mais la misère enfin viendra ».
 Qu'elle paraisse, on la verra.
 Sans projets, pauvre volontaire,
 Les greniers ont l'art de me plaire ;
 J'y vois gaiement trotter mes rats.
 Je laisse couler la rivière.
 Mon lit est fait à ma manière.
 Je suis assez bien dans mes draps :
 Assez bien ; c'est beaucoup, sans doute.
 Le bonheur, plein de si, de mais,
 Musard, boiteux, qui tout écoute,
 Regarde, attend, s'égare en route,
 Vient tard, rarement, ou jamais.
 Promenés d'objets en objets,
 Nous cherchons dans la nuit profonde,
 Tâtonnant, le croyant tout près,
 Ce bonheur que promet le monde ;
 Nous criions souvent : Le voilà !
 Je le tiens !... il n'était pas là.
 Obtenons tout ce qu'on désire,
 Femmes, plaisirs, trésors, empire ;
 Nous finirons toujours par dire :
 Eh ! bon Dieu ! ce n'est que cela ?
 Le ciel m'a fait, dans sa clémence,
 Présent d'un pauvre et tendre ami,
 De tout artifice ennemi,
 Amant des arts et du silence :

MERCURE DE FRANCE,

Cet ami-là n'est pas de France,
 Mais du sol de ces bons Germains,
 Hospitaliers, loyaux, humains,
 Pleins de candeur et de vaillance,
 Et dont Tacite, enfin, si las
 Des Nérons, des Caligulas,
 Nous peignit si bien l'innocence.
 Nous craignons tons deux l'opulence ;
 Le luxe nous est importun,
 Et nous avons mis en commun
 Les trésors de notre indigence.
 Un jour, en un bois écarté,
 Dans notre esprit de liberté,
 Tous deux gaiement et sans affiche,
 Sous l'œil du Dieu de vérité,
 Nous avons fait, pour être riches,
 Le voeu charmant de pauvreté.
 C'est un voeu, j'y serai fidèle ;
 Oui, tant que Dieu me souviendra,
 Jamais l'or ne me séduira.
 Doux serment, je te renouvelle ;
 Je plaindrai bien qui me plaindra.

Fait à Versailles, le 16 brumaire an XIII (7 novembre 1804), par moi,
 Jean-François Ducis, de l'Académie française.

~~~~~  
 DE LA VÉRITABLE GRANDEUR.

Fiers monarques, dieux de la terre,  
 Voulez-vous être aimés? abjurez les combats :  
 Que la paix avec vous règne sur vos états !  
 Fermez le temple de la guerre.

L'art de vaincre n'est pas ce qui fait un grand roi.  
 Un laurier teint de sang n'inspire que l'effroi ;  
 Mais régner sur son peuple ainsi que sur soi-même ;  
 Mais tempérer l'éclat du diadème  
 Par la bonté, par la vertu ;  
 Mais voir son ennemi sous ses pieds abattu,  
 Et triompher de sa vengeance !  
 Ah ! voilà, si s'en crois mon cœur,  
 Voilà la suprême puissance,

Et la véritable grandeur !

Ainsi, lorsqu'enivré de sa coupable gloire,  
Un guerrier trop long-temps guidé par la victoire,  
Jouet d'une aveugle fureur,  
Mettait toute l'Europe en cendre ;  
Quand, pour abattre un trône où siégeait la terreur,  
Guillaume, François, Alexandre  
Et Georges, des Bourbons le constant protecteur,  
Unissaient leurs soldats et leur noble valeur ;  
A ses rois en secret fidèle,  
Ma muse, de Louis présageant le retour,  
Dans des vers qu'inspirait un sentiment d'amour,  
D'un bon roi, d'un grand prince esquissait le modèle.

LOUIS DAMIN, *avocat.*

---

### PORTRAIT DE LOUIS XVI.

(*Extrait d'un poème sur les fastes de la France.*)

Mais Louis seize règne ; infortuné monarque,  
Ses jours étaient comptés. Pour lui l'avare parque  
Ne tourne qu'un fuseau surchargé de douleur.  
Pour prix de ses vertus il aspire au bonheur ;  
Mais victime du sort, à la fortune en butte,  
L'univers doit un jour retentir de sa chute.  
Français, chéris ton père et révère ton roi !  
Lui seul dans son empire obéit à la loi ;  
Dans le sein d'une cour à l'intrigue livrée,  
Des plus rares vertus son âme était parée.  
Ennemi des flatteurs, cherchant la vérité,  
Du besoin d'être aimé sans cesse tourmenté,  
De ses enfans chéris partageant les alarmes,  
Sans les faire couler il essuyait leurs larmes,  
Et, dans les mouvemens de son cœur généreux,  
Il voudrait souffrir seul et les voir tous heureux.

TALAIRAT.

## COMMENCEMENT DU CHANT NUPTIAL,

## IMITÉ DU CANTIQUE DES CANTIQUES.

*L'évanouissement.*

## LA BIEN-AIMÉE.

De mon frère indigné bravant la tyrannie ,  
 Je quitte Galaad , le berceau de ma vie ,  
 Pour voler au sommet de l'aride Sion .  
 Nos enfans d'Ismaël , soit caprice ou raison ,  
 Méprisant un hymen , qui leur semble adultère ,  
 Gardent à vos Hébreux leur haine héréditaire :  
 Hé bien ! qu'à l'infamie on condamne mes jours ;  
 Je t'aime , j'en rougis , mais j'aimerai toujours .  
 Cette ardeur est plus chère à mon âme éperdue ,  
 Que n'est au voyageur une source inconnue  
 Qu'il rencontre au désert , dans des sables mouvans ,  
 Empire de la mort où combattent les vents .  
 Que ma pudeur se taise ! et que ta main détache  
 De mon sein palpitant la gaze qui le cache !  
 Il n'est pas , je l'avoue , éclatant de blancheur ;  
 Mais qui dédaignerait sa grâce et sa fraîcheur ?  
 Près de toi , sous un ciel avare de rosée ,  
 Mes pas retentiront sur la terre embrasée ;  
 Dis-moi vers quel sommet tu conduis tes troupeaux ,  
 Ou dans quel antre frais tu goûtes le repos .

## LE BERGER.

Quand les rayons naissans blanchissent les campagnes ,  
 Et font déjà fumer la cime des montagnes ,  
 A cette heure , où tu dors , ma sœur , nous partons tous .  
 Tu peux à ton révoil te diriger vers nous :  
 Écoute : un bruit confus , dont résonne la plage ,  
 Et le gazon flétri déclençant mon passage ;  
 Conduis de ce côté tes chevaux boudissans .

## LA BIEN-AIMÉE.

En vain , puisque tu fuis de mes bras caressans ,  
 De la myrrhe et du nard le parfum m'environne ;  
 En vain pour mes cheveux je tressai la couronne .

## LE BERGER.

L'or brille à ton oreille et serpente à ton cou ;  
 Mais cet or me plaît moins que ta grâce et ton goût.  
 Ta présence me livre à des langueurs soudaines ;  
 Tel le vent de la mer, aux brûlantes haleines,  
 Insinue en nos sens la mollesse et l'amour,  
 Lorsque le moissonneur se plaint des feux du jour.

## LA BIEN-AIMÉE.

Quelle gloire te suit ! ses rayons se répandent  
 Au-delà des pays où tes troupeaux s'étendent.  
 Avec quelle fierté, sûre de ton serment,  
 Je me livre, en esclave, aux vœux d'un tel amant !

## LE BERGER.

J'admire d'un beau lis la tige noble et fière,  
 Et méprise la fleur que porte la bruyère ;  
 Ainsi, dès qu'on t'a vue, on n'a que du dédain  
 Pour toutes les beautés des rives du Jourdain.

## LA BIEN-AIMÉE.

Le précoce amandier, qui pare la colline,  
 Dans nos bois dépouillés avec orgueil domine ;  
 Ainsi dès qu'on t'a vu, trop aimable étranger,  
 Ne pouvant mieux choisir, on ne peut plus changer.

Arrange sur mon front ma couronne de rose ;  
 Sur un de tes bras nus que ma tête repose ;  
 De l'autre presse-moi d'un long enlacement.  
 Remplis ma coupe d'or d'un nectar écumant.  
 Parfume ce réduit d'un nuage de myrrhe.....  
 Mon vertige redouble : ah ! c'en est fait, j'expire ;  
 Laisse de vains secours : hâte-toi d'essayer  
 Si tes baisers encor peuvent me réveiller.

E. B.

## LE DÉGUISEMENT DE L'ESPRIT.

L'ESPRIT, un jour de carnaval,  
 (On sait que l'esprit est fantasque)  
 Emprunta, pour aller au bal,  
 Du calambourg le double masque.

Ainsi couvert, musqué, frisé,  
Et sous l'habit d'un petit-maître,  
L'esprit fut si bien dégnisé  
Que nul ne put le reconnaître.

VICTOR AUGIER, étudiant en droit.

-----  
L'OMBRE DE MADAME LA DUCHESSE DUD....,

*parlant à son corps (1).*

AIR : Tu disais que l'amour même.

Je prends ma forme flatteuse  
Du contour de vos appas;  
S'il existe une ombre henrèse,  
C'est celle qui suit vos pas.  
Cet emploi, quoiqu'un peu sombre,  
Plairait à bien plus d'un cœur;  
Mais, quoi! le bonheur de l'ombre  
N'est que l'ombre du bonheur.

Par M. le vicomte de la R....

-----  
CHANSON (2).

DANS l'univers après avoir fait rage,  
Ce Dieu si mal adoré dans Paris,  
S'en revenait à la cour de Cypris,  
Un peu roué, mais c'était du voyage.

Tout fier des coeurs qu'il menait à sa suite,  
Et se riant de leur cruel chagrin,  
Il voyageait, et voyageait grand train :  
Car de nos jours il aime à marcher vite.

A demi-nue, en ce moment, Glycère,  
Tu te jouais dans le cristal de l'eau :  
L'Amour heureux est souvent sans bandeau;  
Il t'aperçut, il oublia sa mère.

---

(1) Pièce inédite extraite du portefeuille de M. V....

(2) Inédite et extraite du même portefeuille.

De tous les cœurs qu'il menait à Cythère,  
 La troupe alors vint embellir ta cour :  
 Que je voudrais pouvoir, comme l'Amour,  
 En avoir mille à t'offrir, ma bergère !

Par M. le comte L. DE N.

\*\*\*\*\*

**VERSES** présentés à deux jolies sœurs, à côté desquelles l'auteur  
 était placé dans une séance du tribunal criminel.

DANS ces augustes lieux où l'éloquence tonne,  
 Où la foudre des lois va frapper le méchant,  
 Mon cœur tour à tour s'abandonne  
 Au penser le plus sombre, au plus doux sentiment.  
 L'innocence accusée excita ses alarmes ;  
 Le crime découvert d'horreur vient le saisir ;  
 Mais, ô jeunes beautés, à l'aspect de vos charmes,  
 S'il bat encor, c'est de plaisir.

LABLÉE, de l'académie de Lyon.

ÉNIGMES.

On ne peut sans moi  
 Avoir de la grâce ;  
 Car, lecteur, chez toi  
 Rien ne me remplace.  
 Lorsque tu me vois,  
 C'est sur une face,  
 Où l'hiver parfois  
 Me morfond, me glace ;  
 Car gros ou menu,  
 Quelque temps qu'il fasse,  
 Je suis toujours nu,  
 Et l'on ne me cache  
 Que lorsque je crache.

F. BONNET DE LISLE.

Je suis une époque jolie,  
 Tout chante à l'envi mes beautés ;  
 Mais dans ce siècle de folie,  
 Je perds mes dous les plus vantés :  
 On préfère à mes jours la saison des nuages ;  
 Où des masques hideux, couvrant bien des visages,  
 Promènent le désordre au sein de nos cités.

Le nombre trois, nombre plein de mystère,  
 Forme mon être, cher lecteur ;  
 Trois mots ne s'y rencontrent gnère ;  
 Un pronom cher au tendre cœur,  
 Qui rarement à l'époux est prospère ;  
 Une note finit l'affaire.

Le sage dans mon sein goûte le vrai bonheur,  
 Lorsque dans la nature, il a l'art de se plaire.

L\*\*\* (de Marcigny-sur-Loire).

### LOGOGRAPHES.

Des humains je règle le sort,  
 Et je tiens sous mes lois et la vie et la mort.  
 Sans pitié, toujours inflexible,  
 Je soumets la terre et les cieux,  
 Et les Dieux mêmes, oui, les Dieux  
 Connaissent le pouvoir de mon sceptre invisible.  
 Ceci, lecteur, ne te suffit-il pas ?  
 Vois encore en mon sein l'un de ces beaux climats  
 Que de tous ses bienfaits enrichit la nature,  
 Où jamais des autans ni de l'âpre froidure  
 On n'eut à craindre la rigueur ;  
 Ensuite un Dieu que le Chinois révère,  
 Objet tout à la fois d'amour et de terreur ;  
 Ce qui souvent divertit le joueur  
 Et quelquefois le désespère ;  
 Vois de plus ce frêle édifice  
 Que construit, avec art, le chantre de nos bois ;  
 Une note que sous ses doigts  
 Fait souvent résonner Élise ;

Et ce qu'enfin d'un œil furtif  
Ose à peine entrevoir un amant trop craintif.

F....

SUPPLIANT<sup>E</sup> et belle autrefois,  
Je calmai le courroux du plus puissant des rois,  
Et je parvins, par ma douce éloquence,  
A faire révoquer une injuste sentence  
Qu'avait, contre un vicillard, indignement surpris  
Un de ces êtres vils, qu'on nomme favoris.  
Mon second pied détruit, je suis une substance  
Qui, dans son étendue immense,  
Embrasse la terre, les mers  
Et tout ce que Dieu mit dans ce vaste univers.  
Je suis aussi, sous le rapport chimique,  
Pour certains maux un très-bon spéculique.

V. B. (d'Agen).

## CHARADES.

SANS mon premier, point de vaisseaux,  
Point de marins, point d'amiraux;  
Souvent sur ses charmans rivages  
Mon second cause des ravages;  
Par mon troisième, lecteur,  
Dans bien des cas, sans ton docteur,  
Tu peux avoir l'estomac libre,  
Maintenir ainsi l'équilibre  
De tes humeurs. Amant, guerrier  
Met en pratique mon dernier.  
Mon tout enfin est ce que Rome,  
Voulant honorer un grand homme,  
Qui sut vaincre et sut pardonner,  
Après sa mort fit ordonner.

*Par le même.*

Mon premier tour à tour douze fois répété,  
Et successivement à lui-même ajouté,  
Toujours de l'année ordinaire  
Nous indique le cours solaire.

Toujours invisible à nos yeux,  
 Mon dernier frappe l'oreille ;  
 Il charme tous les sens, réjouit et réveille :  
 Et mon entier, comblant les vœux  
 Du laboureur plein d'espérance,  
 Dans ses greniers ramène l'abondance.

AUGUSTE DE MOSSARD.

---

*Mots des ÉNIGMES, des LOGOGRAPHES et des CHARADES insérés  
 dans le dernier Numéro.*

Le mot de la première Énigme est *Médaille*; et celui de la seconde est la lettre *M*.

Celui du premier Logographe est *Thésée*, où l'on trouve *thèse*; et celui du second est *Minerai*, où l'on trouve *mer*, *mai*, *mine*, *mare*, *maire*, *Remi*, *raie*, *émir* et *Maine*.

Le mot de la première Charade est *Défi*; celui de la seconde est *Haut-bois*.



## SCIENCES ET ARTS.

### OBSERVATIONS sur l'existence du virus de la rage.

L'HYDROPHOBIE est-elle produite par un virus *sui generis*, absorbé par les vaisseaux lymphatiques, et porté ensuite sur le système nerveux qui en est affecté d'une manière particulière ? ou bien cette maladie n'est-elle, comme quelques savans l'ont prétendu, qu'une névrose générale déterminée par la déchirure de quelques nerfs dans la morsure d'un animal enragé, tel que nous pouvons concevoir le *tétanos* à la suite de certaines blessures ?

Ces deux questions sont de la plus haute importance pour toutes les classes de la société ; et, nous osons le dire, si elles ne sont point encore résolues d'une manière positive par les gens de l'art, faut-il en accuser d'autres causes que le fol amour d'une célébrité qui fait souvent que l'on méprise des vérités communes, pour suivre le sentier de l'erreur ? C'est en vain que l'on cite l'autorité de savans respectables en faveur de l'opinion qui fait consister la rage dans l'irritation de quelques filets nerveux, dont la dilacération est suivie d'accès d'hydrophobie. Ici, il ne faudrait avoir aucun égard à la transmission du fluide rabieux, que l'on qualifie d'un être imaginaire. Rien de plus ridicule et en même-temps de plus dangereux qu'une pareille opinion : par exemple, pour conclure par analogie, en ne tenant compte que du seul instinct de la nature qui veille à notre conservation, peut-on raisonnablement nommer craintes chimériques, celles qu'inspire la vue de son semblable, devenu enragé, et particulièrement chez les animaux ? Pourquoi ressentent-ils une profonde terreur à l'aspect d'un autre animal enragé ? comment leurs facultés se paralysent-elles, au point qu'ils deviennent tout-à-fait immobiles, sans essayer même de se défendre ? ou du moins ne le font-ils que bien faiblement.

N'est-ce pas ainsi que le serpent glace d'effroi les animaux dont il veut faire sa proie ? Le cheval ne pressent-il pas aussi en quelque sorte l'attaque du loup ? c'est bien plutôt à cet instinct qu'il faudrait confier nos doutes, qu'à ces hommes, dont les vaines subtilités de l'imagination égarent le raisonnement, nous exposent

aux plus grands dangers. Que la crainte ait quelque part au développement de la rage, cela est incontestable; mais qu'elle en soit la cause immédiate, c'est une erreur que nous allons combattre de manière à convaincre nos lecteurs. Comment d'abord expliquer cette terreur qui empêche des animaux, même très-gros, de se défendre contre de très-petits? Est-ce le *facies*, dont les traits sont animés par la fureur, qui ôte subitement tous moyens de défense? Mais deux animaux en colère s'attaquent réciproquement et ne se fuient pas. C'est le contraire, quand l'un des deux est attaqué de la rage, tout fuit à son approche. On cite bien quelques exemples de la rage spontanée, et communiquée par un individu non enragé. Par exemple, un jeune homme en colère se mordit le doigt et devint hydrophobe: un coq en colère blessa quelqu'un et fut aussi cause de la rage. Assurément, la crainte devait être ici bien légère; j'avoue que dans ces deux cas, j'admettrais volontiers l'opinion de ceux qui font consister la rage dans la déchirure de quelques nerfs, et ici il ne peut y en avoir d'autres. La salivation ou sputation, n'est que l'effet de la convulsion des muscles de la mâchoire, et de leur pression sur les glandes salivaires; elle a lieu de même dans la rage contractée par l'inoculation de la salive: c'est donc essentiellement dans ce fluide que réside le virus rabieux; quand bien même il n'aurait communication avec la peau, que par le seul déchirement de l'épiderme, on serait attaqué de la rage. Assurément, dans ce dernier cas, on n'objectera pas qu'il y a rupture de quelque nerf considérable, dont la blessure soit capable de produire une névrose aiguë telle que le tétanos. Un homme en colère peut être mordu par un autre qui est en colère, sans contracter la rage. Il faut donc, pour communiquer cette maladie, que la salive soit imprégnée de qualités particulières, dont les propriétés malfaisantes constituent ce que nous nommons le virus rabieux: alors on conçoit par les mêmes principes, en vertu desquels se pratique l'inoculation, que la rage se communique par voie d'absorption ainsi qu'la vaccine, la variole, la gangrène: le virus vénérien est encore plus subtil, puisque les surfaces revêtues d'épiderme mises en contact, sont imprégnées aussitôt; au lieu que, dans l'inoculation du virus rabieux il faut au moins que la place soit dénuée de son épiderme.

Dans le cas où l'on suppose qu'il n'y a pas de virus existant dans la salive d'un animal enragé; et qu'on se contenterait de livrer la plaie à elle-même, guérirait-elle comme une autre blessure? Cela est vrai, dans les commencemens; mais ce n'est souvent que vingt ou trente jours environ après l'inoculation, que la présence du virus se manifeste aux environs de la plaie;

quoique bien refermée, celle-ci se rouvre, il en coule une sanie, en même temps les accidens ultérieurs de la rage se développent; ceci arriverait dans les premiers jours et dans l'instant même que la plaie est ouverte, si ces accidens étaient seulement produits par la rupture de quelques nerfs, leur dilacération devant être alors suivie de tétanos; mais encore est-il des temps propres à cet accident; c'est un phénomène surtout commun en hiver: la rage survient plus fréquemment en été. En outre, dans la superposition d'un tétanos produit par dilacération des nerfs, une forte ligature appliquée sur la partie dilacérée, ne ferait qu'irriter la douleur, et aggraver la blessure. Je laisse de côté toutes les subtilités scolastiques: que la rage n'ait jamais régné sous le beau climat de la Grèce; qu'Hippocrate ait eu le bonheur de ne pas avoir eu occasion de décrire cette maladie affreuse, c'est assurément un avantage que nous lui envions tous: mais pourquoi dans ses aphorismes se sert-il, au figuré, de *λυσσανη*, pour exprimer le délire avec fureur? Quoi qu'il en soit, nous sommes parfaitement d'avis que la rage n'est point un fantôme que nous combattons à plaisir; c'est, pour ainsi dire, un crime de lèse-humanité que de ne pas reconnaître cette vérité.

Si on lie fortement la partie mordue, si on la cautérise, si on la brûle ou si on l'ampute, la rage ne peut plus avoir lieu; donc il y a transmission du virus de la partie malade à celles qui sont saines. Cette inoculation s'est faite précédemment par l'introduction de la dent qui insère dans la plaie des particules de salive, imprégnées de qualités malfaisantes; c'est ainsi que le venin de la vipère se communique et qu'il est translaté dans nos humeurs. Or, dans ce dernier exemple, en isolant des parties saines celle qui a été attaquée, on parvient sûrement à arrêter les effets du venin, et à prévenir le développement des accidens généraux; il en est de même pour le virus rabieux. Il n'y a pas le moindre doute sur tous ces résultats. Ce n'est pas sans chagrin qu'on voit renouveler tous les jours ces questions oiseuses, qui donnent lieu à une foule d'écrits polémiques, remplis de singularités bizarres, toujours dangereuses, quand elles préviennent contre des vérités reconnues. Tous les gouvernemens ont publié des méthodes générales de traitement; M. Portal a donné sur ce sujet des instructions qui sont aujourd'hui partout adoptées (traitement des asphyxiés et des noyés): ceux qui voudront des détails historiques très-curieux sur cette maladie, pourront consulter le Mémoire de M. Audry, inséré dans le tome I<sup>er</sup>., in-4° des Mémoires de la Société royale de Médecine, 24 décembre 1777; la dissertation sur la rage, par M. Leroux, de Dijon; Journal de Médecine, septembre 1784; le beau Mémoire de

MM. Enaux et Chaussier. Feu M. le professeur Sabatier a , le premier , employé pour le traitement de la rage , le *beurre d'antimoine* pour cautériser profondément les blessures ; il faisait aussi usage d'aiguilles rougies au feu pour les plaies superficielles : on se contente de scarifier profondément la plaie , on y introduit du muriate d'antimoine liquide , et on entretient la suppuration pendant quarante jours , au moyen d'un mélange d'onguent suppurratif avec des cantharides , et on administre intérieurement les vulnéraires avec l'alkali volatil fluor. Le traitement fondé sur la salivation au moyen des frictions mercurielles , quoique fondé sur des succès , ne mérite aucune confiance , à moins qu'on n'ait préalablement cautérisé la plaie ; et cette vérité s'étend à toutes les espèces de traitemens et de méthodes ; sans la cautérisation de la plaie , il n'est point de moyens connus , qui puissent prévenir , encore moins guérir la rage .

La cautérisation est fondée sur les réflexions extraites de l'ouvrage même du professeur Sabatier. « Les caustiques , le feu » détruisent le virus en même temps que les parties qui en « sont imprégnées. Alors il n'a pas le temps de déployer son « énergie et de l'exercer sur l'économie animale ; car la longueur « du temps qui s'écoule avant que la rage se déclare , prouve « qu'il est d'abord sans action. En effet , ce n'est guères qu'au « bout de trente ou quarante jours qu'on commence à en éprouver les accidens ». Ces réflexions suffisent pour prévenir contre une fausse sécurité , et en même temps pour dissiper sûrement toutes nos craintes , et arrêter les progrès du mal , lorsqu'il est en notre pouvoir , sinon de l'éviter , du moins d'y remédier .

D. M.

*Extrait d'un Mémoire de M. MARCEL DE SERRES , ayant pour titre , OBSERVATIONS SUR LES TERRAINS D'EAU DOUCE.*

— (Ces observations ont été lues à la première classe de l'Institut , le 22 novembre 1813 (1).)

LES terrains d'eau douce , reconnus pour la première fois par Lamanon , ont pris une toute autre importance , depuis que MM. Cuvier et Brongniart (2) ont montré que ces terrains avaient une grande extension , et qu'ils méritaient autant d'être distingués par les êtres particuliers qu'ils renferment , que par la manière dont ils paraissent avoir été formés. Cependant ,

(1) Voyez le rapport de l'Institut pour l'année 1813.

(2) *Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris.*

malgré les caractères qui distinguent ces sortes de terrains, de ceux réellement formés sous les eaux marines, plusieurs observateurs ont cru pouvoir révoquer en doute l'existence des premiers, en tant qu'ils ont été déposés dans un fluide particulier et différent du fluide unique général dans lequel toutes les couches pierreuses ont été précipitées. Les naturalistes qui ont soutenu cette dernière opinion (MM. Faujas de St.-Fond et Brard), l'ont fondée sur plusieurs faits, qu'il me paraît essentiel de discuter, avant d'en venir à ce qui doit faire le sujet de ce Mémoire (3).

Les étangs saumâtres des côtes de la Méditerranée et même de l'Océan, dont la salure, dans l'été, est à celle de l'eau de la mer dans le rapport de 4 : 3, (salure qui, dans l'hiver, est au contraire moins considérable que celle de la mer), nourrissent des quantités innombrables d'une petite espèce de paludine, que Draparnaud a décrite sous le nom de *cyclostoma acutum*, et qu'on a cru retrouver fossile dans un grand nombre de lieux. M. Brard a pensé qu'il existait quelques rapports entre cette coquille et le bulime pygmée, qui se trouve dans les silex d'eau douce de Palaiseau et Montmorenci, et avec une autre espèce fossile, très-commune dans un calcaire coquillier de Mayence. (Voyez son second Mémoire sur les lymnés fossiles, *Annales du Muséum*, tom. XV, pag. 406.) Quant au bulime pygmée et au cyclostome aigu de Draparnaud (*pl. I, fig. 23*), ils n'ont rien de commun, puisque ces espèces appartiennent à deux genres différens. En effet, l'espèce vivante, dont il s'agit ici, a un opercule très-distinct, comme toutes les paludines, une bouche arrondie et le péristome continu ; tandis que l'on sait que les bulimes ont la bouche ovale et le péristome continu.

Les petites coquilles qui composent le calcaire de la chaîne des coquilles de Weissenau, près Mayence, sont tout-à-fait analogues aux paludines de Maguelonne. Si on observe entr'elles quelques différences, elles sont purement spécifiques ; car les unes et les autres appartiennent au même genre. Parmi les paludines fossiles de Weissenau, il existe deux espèces distinctes : l'une assez ventrue, à dernier tour renflé, et qui paraît peu éloignée du *cyclostoma simile* de Draparnaud, vraie paludine (4) ; l'autre plus effilée, et dont les tours ne grossissent qu'insensiblement, et par cela même fort rapprochée du *cyclostoma acutum*.

(3) *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tom. XIV; *id. XV. Journal de physique*, tom. LXXII.

(4) *Histoire des mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, p. 34, planch. I, fig. 23.

de Draparnaud qui, comme nous l'avons déjà dit, se trouve vivante dans les étangs saumâtres des côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Cette dernière est très-abondante à Weissenau, où elle forme les couches les plus étendues. La grande quantité de ces paludines fossiles qu'on voit dans ces couches pierreuses, semble indiquer qu'elles ont eu le même genre d'habitation que nos petites paludines, aujourd'hui vivantes, et qu'on trouve également en nombre immense, dans les étangs où elles vivent. Aussi, après avoir observé ces dernières et avoir comparé leur disposition dans les lieux où les eaux les déposent en se retirant, avec celle qu'on voit aux paludines fossiles, il est difficile de ne pas croire que ces deux genres ont eu les mêmes habitations. D'ailleurs l'identité de ces coquilles, et par une suite du rapport qui existe entre leurs formes, celle qu'on doit supposer à leurs animaux, l'indiquent encore.

Quoi qu'il en soit, nous convenons avec M. Brard, que les petites coquilles fossiles de Weissenau sont analogues aux paludines de Maguelonne, et que les unes et les autres appartiennent au même genre. Mais les conclusions que cet observateur a cru pouvoir tirer de ce fait, sont-elles également justes? C'est ce qu'il convient d'examiner. En assimilant le bulime pygmée des carrières de Saint-Leu, de Belleville et du silex de Montmorenci, aux paludines fossiles et vivantes, M. Brard en concluait que toutes ces espèces étaient marines, et qu'il était bien étonnant que les premières, surtout, se trouvassent si abondamment répandues dans les silex et les meulières d'eau douce des environs de Paris. Rien n'est cependant plus simple; car, où pouvait se trouver le bulime pygmée, si ce n'est au milieu de la formation d'eau douce? Jusqu'à présent, du moins, nous ne connaissons point de bulime marin, et tant que l'on n'aura point trouvé de bulime vivant dans les eaux salées, nous devons croire que toutes les espèces de ce genre appartiennent exclusivement aux terrains non salés. Cette méprise provient donc d'avoir confondu les genres bulimes et paludines. En mettant un peu plus d'attention dans l'examen des coquilles qui appartiennent à deux genres aussi différents, on aurait évité une erreur qui pourrait avoir une certaine influence, s'il n'était pas facile de la reconnaître.

Bien plus, si M. Brard n'avait pas adopté cette dernière hypothèse, en assimilant les paludines de Mayence avec le bulime pygmée, il aurait pu, dans son opinion, s'étonner encore davantage de voir cette espèce fossile au milieu des moules. Celles-ci, comme le plus grand nombre des bivalves, étant sédentaires, ne remontent pas très-haut dans les rivières où la mer afflue;

ainsi elles peuvent être considérées comme caractérisant assez bien les formations marines. D'après tout ce que nous venons de dire, il est donc naturel de trouver le bulime pygmée mélangé, à Palaiseau, à Montmorenci et à Saint-Leu, avec des planorbes et des lymnés, tout comme de voir les paludines de Mayence au milieu des moules, ou d'autres coquilles marines. Mais un fait, qui, au premier aperçu semble encore plus étonnant, c'est qu'au milieu de la formation bien marine de Weissenau, existe un assez grand nombre d'hélices fossiles (5). Pour se rendre raison de ce mélange de coquilles d'eau douce au milieu des espèces marines, on n'a qu'à observer ce qui passe sur nos côtes. L'on y verra à côté des moules et d'autres coquilles de mer, des hélices, des bulimes, des maillots et une infinité d'autres espèces d'eau douce qui y ont été transportées. Pourquoi, je le demande, n'en aurait-il pas été de même à l'époque où les moules, les paludines et les hélices ont passé à l'état solide avec les couches où nous les observons maintenant? Du reste, il est bien essentiel de se rappeler que MM. Cuvier et Brongniart ont remarqué, que rien ne pouvait être plus commun que de trouver des coquilles d'eau douce au milieu des formations bien réellement marines. Quant à l'inverse, il n'est pas également vrai; car l'on n'observe point de coquilles marines, au milieu des couches qui appartiennent à la formation d'eau douce. Si l'on en rencontre quelquefois, ce n'est jamais que dans les points de contact de ces deux sortes de terrains. Enfin, si l'on a cru pouvoir opposer quelques faits à cette loi, qui paraît générale, c'est que l'on a pris des coquilles réellement fluviatiles, pour des espèces marines; comme des espèces marines, pour des coquilles d'eau douce: ainsi que M. Brongniart l'a déjà prouvé; observation que nos recherches tendent à confirmer.

La seconde objection qu'on a cru pouvoir faire contre l'existence d'une formation particulière, opérée dans l'eau douce, a été la présence des cérithes au milieu de cette formation. Mais l'on peut encore se demander, si réellement ces cérithes ont quelque chose d'analogique avec celles reconnues comme marines, et si enfin toutes les coquilles placées dans le genre cérithe, établi par Brugnière, vivent dans les eaux salées? Quant aux différences qui existent entre les cérithes marines et celles d'eau douce, dont avec raison; on a formé un genre distinct, sous le nom de potamide (6); elles sont plutôt relatives aux ha-

(5) C'est à M. Brongniart à qui cette observation est due.

(6) Toutes les potamides connues vivent à l'embouchure des fleuves; il se pourrait aussi qu'il y eût des potamides, comme il y a des paludines

bitudes des animaux, qu'à l'importance extérieure des coquilles. Dès lors, on ne peut en faire usage, lorsqu'il s'agit de prononcer sur des espèces fossiles. Cependant les cérithes marines ont la bouche contournée et comme plissée, tandis que toutes celles reconnues comme fluviatiles, ont une bouche entière. Ce dernier caractère se retrouve dans la seule cérithe qu'on ait jusqu'à présent trouvée parmi la formation d'eau douce; et d'ailleurs cette espèce fossile n'a d'analogie qu'avec le *cerithium radula*, figuré par Lister, et rangé par lui au nombre des coquilles fluviatiles, ainsi que l'a déjà remarqué M. Brongniart (7). La conclusion la plus naturelle que l'on puisse tirer de ces faits, est certainement de regarder comme fluviatiles, les cérithes trouvées avec les lymnés et les planorbes, d'autant que ce genre d'habitation leur est commun avec d'autres espèces encore vivantes et connues depuis long-temps.

Les faits, que l'on avait crus si concluans contre l'existence de terrains réellement formés dans l'eau douce, ne sont donc nullement contraires à ce genre de formation; ils s'accordent parfaitement avec toutes les idées émises par MM. Cuvier et Brongniart. Nous croyons pouvoir prouver que, lorsque même on trouverait des coquilles vraiment marines et des coquilles d'eau douce, mêlées confusément ensemble, ce qu'on observe quelquefois, on ne pourrait pas en conclure pour cela, contre l'existence d'une formation particulière de couches pierreuses opérées par l'eau douce.

On a aussi beaucoup insisté sur ce fait singulier, que parmi les fossiles d'eau douce, trouvés jusqu'à présent, on n'avait jamais vu les espèces, ou les genres analogues qui vivent dans nos rivières et dans nos étangs. Nous observerons d'abord que l'existence d'une bivalve fossile et fluviatile, n'est plus aujourd'hui douteuse, depuis que M. Desmarest (8) a fait connaître le *cyparis faba*, petit entomostracé qui compose presqu'entièrement le calcaire friable d'eau douce des environs de Cusset, département de l'Allier. Mais en second lieu, les coquilles bivalves fossiles doivent être plus rares que les univalves, par plusieurs raisons. La première dépend de leur genre d'habitation, qui est presque toujours dans les rivières,

---

qui vécussent dans les eaux saumâtres: alors celles-ci seraient comme, les dernières, intermédiaires entre les espèces d'eau douce et les marines.

(7) Mémoire sur des terrains qui paraissent avoir été formés sous l'eau douce. *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tome XV, pag. 357. — 405.

(8) *Bulletin de la société philomathique*, tom. III, pag. 258, planch. 4, fig. 8.

et rarement dans les mares, si ce n'est les cyclades, qui peuvent passer difficilement à l'état fossile à cause de la facilité avec laquelle ces coquilles se décomposent à l'air. C'est aussi une chose remarquable de voir les unio et les anodontes, quoique plus solides que les cyclades, se décomposer et s'altérer à l'air, avec la plus grande promptitude. J'ai eu bien des exemples de cette altération sous les yeux. Je ne suis pas éloigné de penser, que cette facile décomposition a contribué pour beaucoup à rendre ces coquilles fossiles beaucoup plus rares. Enfin, l'on sait que les animaux des coquilles univalves voyagent davantage que ceux des bivalves, presque tous stationnaires, où à peu près. Cette différence dans les habitudes, peut avoir eu de l'influence sur la position qu'ont prise ces coquilles dans l'intérieur de nos couches pierreuses.

Les naturalistes que nous avons déjà cités, n'ont pas voulu admettre avec MM. Cuvier et Brongniart, que dans les lieux où l'on trouve les coquilles marines et d'eau douce mêlées confusément, existait l'embouchure des fleuves, ou bien que ces lieux n'étaient que les points de contact de deux sortes de terrains. Dans une question de ce genre, et avant de contredire l'opinion d'aussi habiles observateurs, il était essentiel de s'assurer par l'observation directe, si cette explication, d'un fait bien reconnu, donnée d'ailleurs avec doute, était d'accord avec ce que nos côtes nous présentent. C'est là seulement que viennent se déposer les matières apportées par les fleuves dans les bassins des mers. Nous avons donc examiné l'état des côtes à différentes époques, quelquefois même après des orages. Nous avons surtout porté notre attention à déterminer exactement les espèces de coquilles et de plantes, qui vivent particulièrement sur les côtes de la Méditerranée et à l'embouchure des fleuves, ainsi que dans les marais saumâtres et les rivières qui communiquent avec cette mer. Il était encore important de reconnaître jusqu'à quelle hauteur, les coquilles regardées généralement comme marines, telles que les cérithes et les moules, peuvent remonter dans les rivières.

Quoique nos observations soient à cet égard encore incomplètes, il nous paraît pourtant que, dans l'état actuel de la science, elles peuvent avoir une certaine utilité, en faisant envisager cette question sous son véritable point de vue.

Plusieurs causes peuvent contribuer à rendre telle ou telle espèce d'êtres habitans des terrains ou des eaux salées, et dans d'autres circonstances, à lui permettre de vivre dans des terrains ou des eaux exemptes de salure. Ainsi, les unes se plaisent dans les terrains salés, à cause du sable qui les couvre ordi-

nairement; alors, c'est plutôt la nature du sol qui les attire, que toute autre circonstance: tandis que les autres ne s'y trouvent qu'à raison du sel dont le sol ou les eaux se trouvent imprénés. Du reste, lorsque le degré de salure augmente trop considérablement, les plantes ou les animaux finissent par périr à un degré déterminé pour chacun d'eux. Ce terme n'est pas même très-éloigné; car il n'est aucun animal, ni peut-être aucune plante, qui résiste à une salure de 8°.

Pour rendre cette question moins compliquée, examinons d'abord l'influence des terrains salés sur les plantes, et voyons jusqu'à quel point celles reconnues comme maritimes ou comme marines, peuvent s'éloigner de ces sortes de terrains. Nous devons d'autant plus commencer notre examen par ces plantes maritimes et marines, que déjà M. de Candolle nous a fait part de ses propres observations, dans un rapport très-intéressant sur un voyage botanique qu'il a exécuté dans les départemens de l'ouest (9).

Considérés par rapport à la nature du sol sur lequel elles vivent, les plantes peuvent être distinguées en maritimes et en marines. Les premières vivent aux bords de l'eau salée, tandis que les secondes ne peuvent croître que dans l'eau salée elle-même.

Les plantes maritimes vivent aux bords de l'eau salée, par plusieurs causes, ou seulement en raison d'une de celles que nous allons désigner. Les unes y végètent à cause du sable qui s'y trouve, les autres parce qu'elles ont leurs racines dans le terrain salé; enfin, les dernières peuvent se contenter de la petite quantité de sel qui leur arrive par l'atmosphère. Un certain nombre de plantes, qui ne prospèrent que lorsqu'elles ont leurs racines dans le terrain salé, peuvent cependant continuer à végéter avec vigueur, en ne recevant d'autre sel que celui qui leur est fourni par l'atmosphère. De ce nombre est principalement le *polypodium marinum*, et certaines espèces de *lichens* (10).

D'après cette différence, que l'on observe dans les plantes qui vivent au bord de la mer, on voit que, surtout pour celles qui ne s'y trouvent que par rapport au sable, il est fort difficile de déterminer quelles sont vraiment les plantes maritimes. Cette distinction présente d'autant plus de difficultés, qu'il en

(9) *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*, tom. X.

(10) Le *physica fastigata* et l'*endocarpum complicatum* de M. de Candolle, croissent habituellement sur les rochers des bords de la mer.

est une foule qui vivent également aux bords de la mer et dans l'intérieur des terres. On ne peut pas en citer d'exemple plus frappant, que le chiendent (*panicum dactylon*) et l'*eryngium campestre*. Ces deux plantes se trouvent presque partout en France, et sont extrêmement abondantes sur les bords de la mer. Celles-ci rentrent évidemment dans la division de celles que nous avons dit n'exister au bord de la mer qu'à cause du sable qui s'y trouve.

Ce qui prouve que plusieurs causes peuvent permettre aux plantes maritimes de s'écartier des terrains salés, c'est qu'on voit les plantes essentiellement maritimes s'éloigner de la mer à de fort grandes distances : à la vérité ce cas est beaucoup plus rare. On peut cependant en citer des exemples nombreux. Ainsi le *lagurus ovatus* et le *salsola tragus* se trouvent jusqu'à Lyon. Cette dernière s'est d'abord rencontrée à Lyon même, près d'Énée et des différens magasins de sel qui y sont en grand nombre. Ce qui est assez singulier, c'est qu'il ne croît plus guère, maintenant, que dans la verrerie de Pierre-Bénite. On pouvait se demander si c'est réellement la présence de la potasse ou de la soude qui y favorisait la végétation de cette plante. Il serait fort curieux, pour s'en assurer, de lessiver les terrains où le *salsola tragus* croît aujourd'hui, et de voir si, lorsque ces deux alkalis y seraient épuisés, cette plante y prospérerait encore. Du reste, nous n'avons pas une grande confiance dans cette manière d'expliquer ce fait, quoique nous ayons vu cette opinion très-répandue à Lyon; d'abord, parce que le *salsola tragus* remonte également très-haut sur les bords de la Durance, où il n'y a point de magasin de sel; et en second lieu, parce que l'on peut faire croître toutes les plantes maritimes dans des terrains où il n'existe qu'une fort petite quantité de potasse et de soudé.

Le *scirpus holoschoenus* s'est également montré à Vevay, en Suisse, tout comme le pin maritime, entre Bergerac et Périgueux, et l'*ephedra distachia*, à Cavaillon près d'Avignon. Le *tamarix gallica* se trouve à une bien grande distance de la mer, puisqu'on le voit à Trèbes, près de Carcassonne; et enfin le *cochlearia officinalis* croît et prospère sur la montagne de Neouvielle, dans les Hautes-Pyrénées, à vingt myriamètres directs de la mer, et à environ seize cents mètres au-dessus de son niveau, ainsi que l'observe M. de Candolle (11). Il nous serait facile de citer bien d'autres observations de ce

---

(11) Mémoire déjà cité.

genre; et, par exemple, de faire mention du *plantago graminea* et de l'*atriplex rosea*, qu'on trouve près de Clermont en Auvergne; ainsi que de l'*euphorbia graminea* et *chamæstis*, qui viennent aux portes de Lyon. On pourrait peut-être remarquer, au sujet du premier fait, que la plupart des laves de l'Auvergne contiennent de l'acide muriatique. Pour faciliter l'explication du second, quelques botanistes de Lyon ont pensé que les graines des plantes maritimes, qui se trouvent près de cette ville, y ont été apportées par les trains de sel. Mais comme ces sortes de plantes se rencontrent, non pas seulement à Lyon, mais dans une infinité de lieux où jamais il n'est venu de train de sel, comme à Neouvielle, dans les Pyrénées, où croît le *cochlæaria officinalis*, cette opinion me paraît peu admissible, d'autant qu'elle n'explique nullement comment ces plantes ont pu prospérer dans les lieux où on les trouve maintenant.

Il est au contraire tout naturel de rencontrer, dans les terrains salés ou dans les lieux où il y a une assez grande masse d'eau salée en évaporation, les plantes qui croissent aux bords de la mer, puisqu'il y existe les éléments nécessaires à la végétation de ces plantes. C'est ainsi qu'on trouve le *poa salina* dans presque toutes les salines de la France, et que le *salicornia herbacea* et l'*aster trifolium* croissent avec vigueur dans les marais salés qui existent entre Yeuse et Moyenvic. De même il n'est pas étonnant de voir des plantes maritimes dans des terrains peu salés, mais qui, autrefois, l'ont probablement été davantage; ces plantes ayant pu s'accoutumer, par degrés, au changement de la nature du sol. C'est ainsi que, dans le lieu dit les salins, auprès de Clermont, on trouve le *poa salina*, l'*atriplex hastata* et le *glaux maritima*, avec quelques autres plantes maritimes.

Quant aux plantes marines, proprement dites, nous remarquerons que nous n'avons fait d'observations que sur celles de la Méditerranée, car il faut bien remarquer que toutes celles qui vivent dans l'Océan, où il y a flux et reflux, sont tout-à-fait différentes des nôtres. Ainsi les *fucus vesiculosus serratus*, que l'on avait crus communs aux deux mers, n'existent que dans l'Océan et point dans la Méditerranée, ainsi que l'a fait remarquer M. de Candolle. De même, on a indiqué certaines plantes comme marines, et qui ne le sont nullement; telle est, par exemple, la *nayas marina*. Enfin, il est un certain nombre de plantes marines qui vivent dans des étangs moins salés que la mer, et qui, par conséquent, prospèrent dans des eaux dont la salure peut souvent être très-faible. Le *rupia maritima*, le *zanichellia palustris*; certaines espèces de

*chara* et de *ceramium*, sont de ce nombre. Lorsque par une suite de l'évaporation qui a lieu dans l'été, ces étangs deviennent plus salés, alors ces plantes finissent par périr à un degré déterminé pour chacune d'elles, tout comme les animaux.

D'après ce que nous venons d'observer, il s'ensuit que certaines plantes marines peuvent, dans de certaines circonstances, s'éloigner des lieux et des eaux salées; quant aux plantes, proprement marines, elles ne s'écartent guère des bords de la mer. Leur éloignement, quelque peu considérable qu'il soit, tient toujours à ce que les courans salent plutôt le lieu où on les voit, que ceux qui les avoisinent. Du reste, les plantes marines, propres à la Méditerranée, ne s'étendent jamais au-delà d'un quart de lieue dans d'autres eaux que celles de la mer; ces eaux sont toujours assez salés pour ne pas être potables. Enfin, lorsque leur salure s'affaiblit trop, par diverses circonstances, toutes ces plantes périssent.

Nous terminerons ces remarques par une observation, qui n'a rapport qu'aux plantes marines, propres à la Méditerranée. Les côtes qui avoisinent cette mer, sont peut-être plus difficiles à observer que toutes les autres, en raison des étangs saumâtres qui s'y trouvent en si grand nombre. Ces étangs communiquant souvent avec l'intérieur des terres, par des bas fonds, salent des espaces de terrain plus ou moins étendus, au point qu'oir trouve quelquefois assez loin des côtes un certain nombre de plantes marines. Ces plantes pourraient fort bien tromper un observateur inattentif, si l'areomètre et le goût de ces terrains et des eaux qui les recouvrent ne l'avertissaient de leur nature. Le fond vaseux des étangs a toujours une grande influence sur la vigueur des plantes marines qui y croissent; en leur fournissant un appui plus solide que le fond sablonneux des mers, il ne contribue pas peu à prolonger leur existence; à mesure que la salure des eaux diminue. Il nous paraît même que ce sol exerce une certaine influence sur les animaux marins; c'est ce que nous ferons bientôt remarquer.

Les observations que nous avons faites jusqu'à présent sur les plantes marines et maritimes, peuvent s'appliquer également aux animaux marins, principalement aux mollusques. D'abord, en observant avec soin les mollusques qui habitent les terrains salés, ou, pour être plus exact, les côtes de la Méditerranée, on voit 1°. que les uns vivent indifféremment, et sur ses côtes et dans l'intérieur des terres; 2°. que les autres n'abandonnent presque jamais ou du moins s'écartent fort peu des terrains salés; 3°. que certains vivent indifféremment dans les eaux de la Méditerranée et les eaux saumâtres; 4°. enfin,

qu'il en est un certain nombre qui paraissent ne jamais abandonner l'eau de la mer, ou du moins remontent à si peu de distance dans les rivières qui affluent, que l'on voit qu'ils ne s'y trouvent que parce que les courans marins arrivent plutôt dans cette partie qu'ailleurs.

Examinons maintenant en particulier chacune des espèces qui appartiennent à ces quatre genres d'habitation dont nous venons de parler. Un grand nombre de mollusques, bien évidemment propres aux terrains non salés, se trouvent cependant dans les terrains salés ; de ce nombre sont les *helix aspersa*, *cespitem*, *vermiculata*, *rhodostoma*, *variabilis*, *striata*, ainsi que les *bulimus acutus* et *ventricosus*. Il ne faut pas croire que ces espèces y vivent accidentellement, car plusieurs d'entre elles y existent dans un nombre immense, surtout l'*helix variabilis*, *rhodostoma* et *aspersa* ; aussi trouve-t-on les dépourvues de ces espèces, mêlées confusément avec les coquilles les plus évidemment marines ; comme les *venus*, les *solen* et les *mactra*, etc.

Quant aux mollusques à coquilles, qui n'abandonnent presque jamais les bords des côtes, ou les terrains maritimes, nous n'en connaissons pas un grand nombre : l'*helix albella* est peut-être la seule espèce que nous puissions en citer. Il n'en est pas de même des mollusques qui vivent dans les eaux saumâtres. Les uns ne paraissant jamais dans la mer, ont été crus totalement propres aux eaux douces. Les autres vivant également dans les eaux saumâtres, quelquefois d'un degré de salure extrêmement faible, et dans la mer, ont été au contraire regardés comme entièrement marins. Parmi les premiers, on peut comprendre les paludines de Maguelonne, que Draparnaud a décrites sous le nom de *cyclostoma acutum* (12) et l'*auricula myosotis*. Le *cyclostoma truncatum* pourrait fort bien être dans ce cas ; mais il me paraît qu'il vit également dans la mer. Je suis loin cependant de regarder comme une preuve de ce fait, la présence de cette coquille au milieu des corallines de Corse ; présence observée par MM. Syonnet et Faure Bignet (13), puisqu'il est si ordinaire de trouver des coquilles d'eau douce mêlées confusément avec les corallines, les *ulva* et les *fucus*. Ainsi ce genre de preuve ne peut avoir aucune sorte de certitude.

Les mollusques qui vivent également dans la mer et les eaux

(12) *Histoire des mollusques de la France*, pag. 40, pl. I, fig. 23.

(13) *Journal de physique*, tom. LXXII, pag. 452.

saumâtres, quelquefois peu salées, sont en grand nombre. L'espèce la plus commune et celle qui pérît le plus tard, à mesure que la salure des eaux diminuait, est le *cardium glaucum*. Les *tellina planata* et *solidula* peuvent encore être comprises avec celle-ci; mais ce qui m'a bien surpris, c'est de voir, à une certaine distance de la mer à plus de 8 kilomètres, et dans des étangs dont le degré de salure était à moins de 2°, des *viviers*, par exemple, le *decussata* de Linné, ainsi qu'une espèce voisine du *venustata* d'Adanson, et l'*ostrea edulis* de la Méditerranée. Ces coquilles y étaient si abondantes, qu'on les ramassait pour les manger. Je les ai vues mélangées avec des *tellines*, et au milieu de toutes ces espèces, vivaient des *oscarbriens*, des *actinies* et des *astéries*. Tous ces mollusques et ces radiaires, bien certainement marins, pourraient-ils s'accoutumer peu à peu à vivre dans des eaux légèrement saumâtres? c'est ce que je m'osserai assurer. Je suis du reste bien sûr que ces différentes espèces n'ont point péri dans l'hiver, dans les lieux où je les ai observées, quoique d'un autre côté, tout me fait présument que la salure des eaux, où ils avaient, a beaucoup diminué à cette époque. Il faut cependant observer qu'il est probable que, si l'on voit certains mollusques marins ne jamais abandonner le sein des mers, cela peut tenir à deux causes indépendantes de la salure des eaux, c'est-à-dire, à une grande masse d'eau qui leur est nécessaire, ou bien au fond sablonneux qui convient à leurs habitudes. Ceux au contraire qui n'ont pas besoin pour exister qu'une grande masse d'eau, ni d'un sol sablonneux, mais qui préfèrent un fond vaseux, s'éloignent plus facilement du sein des mers, pour remonter dans les rivières, ou plutôt pour vivre dans des mares plus ou moins saumâtres. Probablement aussi ces diverses espèces de mollusques périssent toutes à des degrés différents, dans la diminution de salure des eaux; mais pour décider ce point important, nous avons besoin encore d'un plus grand nombre d'observations.

Nous avons déjà fait remarquer qu'il existait un certain nombre de mollusques à coquilles, qui paraissaient ne jamais abandonner le sein des mers; de ce nombre sont certainement ceux qui ont besoin d'un grand volume d'eau pour vivre, et toutes les coquilles pélagiennes sont dans cette catégorie. Mais il en est une foule d'autres qui, quoique vivant aux bords des mers, s'éloignent cependant fort peu des mers; tels sont, par exemple, dans la Méditerranée, les *solens*, comme, *vagina*, *ensis*, *gladius*, *siliqua*, *strigilatus*, le *cerithium asperum* de Bruguières; *anactra stultorum*, avec les diverses espèces d'*arca*. Certaines espèces qui s'éloignent peu des mers, et qui périssent

même, dès que la salure des eaux diminue d'une manière sensible, s'en trouvent quelquefois assez écartées; mais ceci n'est qu'accidentel. Les moules sont dans ce cas avec les lepas, et l'on peut être presqu'assuré de trouver toujours ces mollusques sur les rochers mouillés par des eaux salées, en communication directe avec la mer. Cet éloignement de la mer est toujours fort peu considérable. Je n'ai jamais aperçu des moules à plus d'un quart de lieu de la mer. Je citerai ceux qui vivent sur la jetée pratiquée à l'embouchure de l'Hérault auprès de la petite ville d'Agde. Du reste, ainsi que nous l'avons déjà observé, il n'est pas rare de trouver à côté de ces moules, des coquilles d'eau douce, soit qu'elles aient été transportées dans le bassin des mers par les fleuves, soit qu'elles aient été amenées de la côte même dans un moment de grand afflux de mer, qui les rejette ensuite sur le rivage.

Les faits que nous venons de rapporter semblent prouver, qu'il est une foule de degrés, ou, si l'on veut, de circonstances qui modifient le besoin d'eau salée qu'exigent certains mollusques, aujourd'hui existans et regardés comme marins. Ces faits prouvent encore que la question de savoir si telle ou telle espèce est marine ou d'eau douce, n'est pas aussi simple qu'on le croit généralement, et que même, par l'observation directe, il est des cas où il est bien difficile de prononcer avec une complète certitude. S'il est des espèces que l'on doit regarder comme marines, et qui s'éloignent cependant des eaux ou des terrains salés, celles reconnues comme d'eau douce, peuvent-elles également se rapprocher des lieux ou des eaux salés?

Nous avons vu qu'on rencontrait certains mollusques terrestres dans les terrains salés; mais je ne connais aucun exemple d'un mollusque vivant ordinairement dans l'eau douce, et qui se trouve également dans une eau salée à un certain degré. A la vérité, ceux qui vivent dans ces eaux saumâtres, peuvent être regardés comme intermédiaires entre les mollusques vraiment marins, et les mollusques d'eau douce. D'après ces faits, on pourrait se demander comment il est possible de trouver, dans des couches pierreuses, des coquilles marines et d'eau douce, mélangées confusement ensemble; en n'admettant pas qu'elles s'y rencontrent parce que les lieux où on les voit étaient l'embouchure des fleuves, ou le point de contact des deux sortes de terrains. A cela on peut répondre que les côtes de la Méditerranée (je ne sais s'il en est de même de celles de l'Océan) rendent assez raison de ce fait. Si les côtes de la Méditerranée qui sont au-dessous du Rhône (il en est probablement ainsi sur les côtes qui reçoivent d'autres fleuves) venaient à se consolider et

passer à l'état de couches pierreuses, on y trouvait jointes et mêlées en bancs réguliers, qui n'indiquerait nullement des alluvions, un grand nombre de coquilles tout-à-fait marines, avec d'autres d'eau douce ou terrestres. Il se pourrait que les coquilles que l'on trouve dans les brèches osseuses de Nice, eussent été renouvelées dans les lieux où on les observe aujourd'hui, par une élévation momentanée du niveau de la Méditerranée. M. Rissot est assez de cette opinion. Mais ce qui pourrait paraître encore plus singulier, ce serait de trouver d'un côté des coquilles marines analogues à celles qui vivaient dans la mer voisine, tandis que certaines espèces d'eau douce ne paraîtraient point avoir leurs représentans dans les lieux où on les verrait à l'état fossile, mais seulement à une assez grande distance. C'est ainsi que, dans un espace de plus de trente lieues, nous avons observé sur les côtes de la Méditerranée, les *pupa*, *secale*, *frumentum*, *ventrigosa*, *dolium*, *doliolum*, avec les *helix nemoralis*, *rigella*, *rotundata*, *fruticum*, espèces qui vivent dans des régions plus froides, et quelques-unes même seulement dans les Alpes. Ces espèces sont entraînées de la Durance dans le Rhône. Ce fleuve les conduit ensuite jusques dans la mer, qui les rejette sur le rivage. Ces espèces y arrivent même souvent très-intactes et sans avoir perdu leur couleur. Elles sont ainsi mêlées confusément avec les *solen*, les *cérithes*, les *moules*, les *cardium*; ainsi qu'avec d'autres mollusques d'eau douce qu'on trouve à peu de distance de nos côtes; tels, par exemple, que les *pupa*, *polyodon*, *tridens*, *succinea*, *amphibia*, *lymneus palustris* et *planorbis corneus*. Je ne sais si je me trompe; mais il me semble que ce fait indique fort bien, comment il est possible que les *ambrettes* et les *lymnes* se voyent quelquefois réunies à l'état fossile, dans la même couche pierreuse, avec les *moules*, les *cérithes* et les *venus*. Aussi MM. Cuvier et Brongniart n'ont-ils pas caractérisé les terrains d'eau douce uniquement par la présence de quelques coquilles d'eau douce, mais bien par la grande prépondérance de ces productions. Nous le répétons encore, on n'a jamais observé au milieu de la formation d'eau douce, des coquilles marines, mais seulement des coquilles d'eau douce au milieu des formations marines, ce qui s'accorde parfaitement avec les faits que nous venons de rapporter.

Ce que nous avons dit des mollusques peut également s'appliquer aux poissons, avec cette différence cependant, que certaines espèces marines remontent très-loin dans les rivières, et même quelques-unes à des époques réglées. L'exemple que nous fournissent les saumons, les esturgeons, les muges et les

harengs, sont trop fameux et trop connus, pour qu'il soit nécessaire de faire autre chose que de les rappeler ici. Je me bornerai à remarquer, que certaines espèces de poissons de mer s'éloignent tellement des côtes, qu'on a vu à Paris, il y a environ deux ans, un marsouin (*delphinus phocæna*), remonter dans la Seine, au-delà du jardin des Plantes. M. de Humboldt en a également observé un grand nombre remonter très-avant dans les fleuves d'Amérique. Il ne paraît pas cependant que les poissons d'eau douce s'avancent beaucoup dans les rivières exposées aux courans des mers ; en effet, la plupart périssent, lorsqu'on les met dans des eaux saumâtres. Ceux qui vivent alternativement dans l'eau douce et l'eau salée, sont, pour ainsi dire, intermédiaires entre les poissons marins et ceux d'eau douce. Les mêmes accidens pourraient donc faire rencontrer dans les mêmes formations, des poissons appartenant à ces deux genres d'habitation ; mais ceci ne peut être que beaucoup plus rare. L'on en a une preuve dans les diverses formations où l'on a trouvé des poissons fossiles. Il faut pourtant l'avouer, il est très-difficile de s'assurer de ce dernier fait ; d'abord, parce qu'il est peu de genres de poissons où il n'y ait des espèces marines et des espèces d'eau douce, et enfin, parce que toutes les espèces de poissons fossiles paraissent généralement différer de celles qui vivent encore aujourd'hui.

Les lois que nous avons reconnues pour les divers genres d'habitation des mollusques, sont peu différentes de celles aux-quelles ont voit les crustacés soumis. En effet, certains crustacés sont tout-à-fait marins, et c'est le plus grand nombre, tandis que d'autres se trouvent dans les eaux saumâtres, tel est le *cancer mœnas*. Certains brachiopodes paraissent vivre également dans l'eau de mer et les eaux tout-à-fait douces ; mais je n'ose encore l'assurer. Le *gammarus pulex*, est parmi les crustacés, le seul qui présente cette singularité.

Quant aux reptiles sauriens et aux insectes, je n'en connais point près des côtes de la Méditerranée qui soient proprement marins. Il n'y en existe qu'un fort petit nombre que l'on peut considérer comme maritimes, c'est-à-dire, se trouvant toujours, ou presque toujours, sur les côtes ; de ce nombre sont les *lacerta algira* et *velox* pour les reptiles, et les *scarites pyracmon* (14), *cursor*, *carabus arenarius*, *pimelia bipunctata*, *phaleria pellucens*, *ægialia globosa*, et *ateuchus semi-punctatus*, parmi les insectes.

(14) Observations entomologiques, par Bonelli, II<sup>e</sup>. part., V<sup>e</sup>. vol., des Mémoires de l'académie de Turin.

Mais ces animaux se trouvent-ils constamment sur les plages maritimes, à cause du sel dont ces terrains sont imprégnés, ou seulement à cause du sable qui les constitue? Sans oser prononcer affirmativement entre ces deux opinions, je suis assez porté à croire que c'est la seconde cause qui a à cet égard le plus d'influence. Quant aux reptiles chélopiens, il en existe un certain nombre qui paraissent bien marins, comme plusieurs espèces de tortues; je ne dis pas pour cela, que ces espèces ne pussent vivre dans des eaux moins salées que la mer. Peut-être est-on en droit de le supposer, puisque M. Humboldt a vu en Amérique les crocodiles s'avancer à plus de deux lieues en mer, tandis que d'un autre côté, nous avons déjà observé que les dauphins remontaient bien avant dans les rivières. Ces faits indiquent du moins que certaines espèces marines peuvent très-bien abandonner pendant quelque temps l'eau salée, comme les espèces d'eau douce vivre sans inconvenient dans les eaux de la mer. Une observation qui confirme assez cette manière de voir, est celle que M. Brongniart a faite au sujet des lacs salés, connus en Westphalie, sous les noms de Salzer-See et Salz-See. Ces lacs situés près de la petite ville de Halle, où existent des sources d'eaux salées, n'ont qu'un très-faible degré de salure vers leurs bords. Il n'est pas sûr que leur milieu ne soit pas plus salé; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que les lymnées et toutes les plantes aquatiques qu'on trouve dans les eaux douces, y vivent fort bien, et s'y trouvent même en grande abondance.

Les observations que nous venons de rapporter, quoiqu'en-  
core très-incomplètes, font cependant entrevoir; 1<sup>o</sup>. qu'il n'est  
guère possible de s'assurer par des caractères extérieurs, sûrs et  
certains, si une coquille a appartenu à un animal vivant dans  
l'eau salée; car je le demande, quelle différence existe-t-il dans  
les caractères tirés de la force et de la solidité du tect entre les  
paludines de Maguelonne et les autres petites paludines des eaux  
douces? A la vérité, les paludines de Maguelonne ne peuvent  
être considérées que comme intermédiaires entre ces deux  
genres d'habitation; mais il serait facile de citer des exemples  
de coquilles d'eau douce ou marines, entre lesquelles il est im-  
possible de trouver la moindre différence, pour la solidité et le  
brillant du tect. Par exemple, certaines espèces de *mya*, (*l'a-  
renaria* des côtes de Cherbourg), qui sont des coquilles bien  
marines, ont un épiderme verdâtre, tout-à-fait semblable à  
celui des *unio*; et quant à la solidité du tect, elle est peut-être  
encore plus grande que dans certaines *unio*. Les lingules, sur-  
tout *l'anatina* de Lamarck, lorsqu'elles sont jeunes, n'offrent

point la moindre différence avec les espèces fluviatiles. Le capitaine Baudin a apporté de Timor une *cytherea* qui est, pour le tect, en tout semblable à une cyclade. Enfin, il n'y a pas, jusqu'à certaines espèces de *venus*, trouvées dans la terre de Diémen, par le même capitaine Baudin, qui ne soient analogues à des coquilles d'eau douce, par leur couleur et l'aspect de leur tect.

Quant aux espèces fluviatiles, proprement dites, il y en a un grand nombre parfaitement semblables à des coquilles marines. L'espèce la plus analogue à ces dernières, quoique fluviatile, est une coquille voisine du genre *potamide*, que M. Olivier a trouvée auprès de Bagdad, dans des terres qui avaient été inondées par les eaux du Tigre. Le *melania buccinoides*, apporté de Syrie par le même voyageur, est encore dans le même cas, ainsi que le *melania costata*, que M. Olivier a vu vivant dans l'Oronte. Toutes les mélaines observées par le capitaine Baudin, dans la Nouvelle-Galle du sud, présentent la même similitude, quoique moins évidente cependant que dans le *potamides muricatus* (*cerithium muricatum* Bosc) des embouchures des fleuves d'Afrique. Enfin, il n'est pas, jusqu'aux espèces du genre *melanopsis* formé tout nouvellement par M. Daudebard de Ferussac (15), soit le *buccinoides* qu'il a vu vivant dans les eaux de Borno, en Andalousie, soit le *præ-rarssa*, observé par lui dans les eaux de l'aqueduc de Séville, qui n'offrent cet aspect brillant et ce tect solide qu'on avait crus à tort être un caractère propre aux espèces marines.

2°. Que la présence des coquilles d'eau douce au milieu des formations marines ne doit pas nous surprendre, puisque nous avons encore des exemples de coquilles, non fossiles, appartenant à ces deux genres d'habitation, et cependant mêlées et confondues les unes avec les autres.

3°. Qu'il n'est pas aussi simple qu'on l'avait cru, d'affirmer, si telle espèce a vécu dans l'eau douce ou l'eau salée, puisqu'il en existe qu'on peut considérer comme étant, par leur genre d'habitation, intermédiaires entre ces deux points extrêmes.

4°. Qu'il est impossible de concevoir, d'après l'observation des faits, que les formations où l'on trouve des productions de l'eau douce, et celles où l'on n'en voit que de l'eau salée, aient été produites par un seul et même fluide. Il faut admettre, au contraire, si l'on veut être d'accord avec ce que l'observation directe nous apprend, que, pour laisser des dépôts

(14) Système conchyologique.

de nature aussi différente, il a fallu qu'il existât deux fluides dont les propriétés, ou, si l'on veut, la nature ne fussent pas les mêmes; car un seul et même fluide n'aurait jamais pu nourrir des êtres dissemblables pour les habitudes, pas plus qu'aujourd'hui l'eau des mers ne nourrit à la fois les *bucardes*, les *venus*, avec les *lymnes* et les *planorbes*. Quoiqu'à la vérité on ne puisse pas préjuger par ce qui est aujourd'hui, de ce qui a dû être autrefois; il faut avouer cependant qu'il y a toujours plus de probabilité à admettre ce qui est conforme aux lois actuelles que tout ce qui se trouve en opposition avec ces mêmes lois.

### SCIENCES POLITIQUES.

#### ESQUISSE des progrès de l'Économie politique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (1).

« On ne voit nulle part, chez les peuples anciens, qu'ils se soient formé aucune idée juste sur la nature et la marche des richesses. Ils savaient, par expérience, comme tout chef de famille sage, que des soins actifs, l'ordre, l'économie augmentent la fortune des particuliers; mais ils paraissent ne s'être jamais demandé d'où viennent ces richesses; où elles vont; si elles sont créées de toutes pièces, ou bien si certains hommes sont nécessairement privés de ce que les autres gagnent; quels changemens y apportent les dépenses des particuliers et les dépenses de l'état; questions dont la solution dépend absolument de la connaissance des principes de l'économie politique. C'est ainsi que Xénophon, dans ses économiques, tout en donnant d'excellens conseils, soit aux particuliers pour améliorer leurs biens, soit à la république d'Athènes pour augmenter les revenus de son fisc, excitant même à protéger le commerce et les arts utiles, sait si peu pourquoi et à quel point il a raison, que, dans un autre endroit (1), il met en doute si le commerce est véritablement profitable à la république.

(1) Cette esquisse est tirée de la seconde édition que M. Say vient de publier de son ouvrage intitulé: *Traité d'Économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses*. Ce livre traduit, connu et apprécié dans toute l'Europe, manquait en France depuis dix ans, et se payait chèrement dans les ventes quand on l'y rencontrait. Nous ferons connaître plus particulièrement dans les prochains numéros, cette édition qui est totalement renouvelée et fort supérieure à la première.

(1) *In Hisarone.*

» La législation intérieure des anciens, leurs traités, leur administration des provinces conquises, annoncent la plus complète ignorance des fondemens de la richesse des nations. Les Romains regardaient avec mépris les arts industriels, en exceptant, on ne sait pourquoi, l'agriculture. Leurs opérations sur les monnaies sont au nombre des plus mauvaises qui se soient faites.

» Les modernes pendant long-temps n'ont pas été plus avancés, même après s'être décrassés de la barbarie du moyen âge. Nous aurons occasion de remarquer la stupidité d'une foule de lois sur les Juifs, sur l'intérêt de l'argent, sur les monnaies. Henri IV accordait à ses favoris, à ses maîtreses, comme des faveurs *qui ne lui coûtaient rien*, la permission d'exercer mille petites exactions et de percevoir à leur profit mille petits droits sur diverses branches de commerce; il autorisa le comte de Soissons à lever un droit de quinze sous sur chaque ballot de marchandises qui sortirait du royaume (1)!

» En tous genres les exemples ont devancé les préceptes. Les entreprisés heureuses des Portugais et des Espagnols au 15<sup>e</sup>. siècle, l'industrie active de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, des provinces de Flandre, des villes libres d'Allemagne à cette même époque, dirigèrent petit à petit les idées de quelques philosophes vers la théorie des richesses.

» L'Italie en eut l'initiative comme elle l'eut, depuis la renaissance des lettres, dans presque tous les genres de connaissance et dans les beaux-arts. Dès l'année 1613, Antonio Serra avait fait un traité dans lequel il avait signalé le pouvoir productif de l'industrie; mais son titre seul indique ses erreurs: les richesses pour lui étaient les seules matières d'or et d'argent (2). Davanzati écrivit sur les monnaies et sur les changes; et au commencement du 18<sup>e</sup>. siècle, cinquante ans avant Quesnay, Bandini de Sienne, dont le comte Gorani a fait un très-bell'éloge, avait montré par le raisonnement et par l'expérience qu'il n'y avait jamais eu de disette que dans les pays où le gouvernement s'était mêlé d'approvisionner les peuples. Belloni, banquier de Rome, écrivit en 1750 une dissertation sur le commerce, qui annonce un homme versé dans les changes et dans les monnaies, du reste coiffé de la balance du commerce. Le pape le fit marquis pour cela. Carli, avant Smith, prouva que la balance du commerce n'apprenait rien et ne prouvait

(1) Voyez les *Mémoires de Sully*, Liv. XVI.

(2) *Breve Trattato delle cause che possono far abbondare li regni d'oro et d'argento dove non sono miniere.*

tien. Algarotti, que Voltaire a fait connaître sous d'autres rapports, écrivit aussi sur l'économie politique, et le peu qu'il a laissé dénote beaucoup de connaissances positives et d'esprit. Il se tient si près des faits et s'appuie si constamment sur la nature des choses, que, sans être parvenu à saisir la preuve et la liaison de ses principes, il se garantit néanmoins de toute idée fausse et systématique. En 1764, Genovesi commença un cours public d'économie politique, dans la chaire fondée à Naples par les soins du respectable et savant Intieri. D'autres chaires d'économie politique furent, à cet exemple, instituées depuis à Milan, et plus récemment dans plusieurs universités d'Allemagne et en Russie.

» En 1750, l'abbé Galiani, si connu depuis par ses relations avec plusieurs philosophes français et par ses dialogues sur le commerce des grains, mais bien jeune encore, publia un *Traité des monnaies* qui décelle un savoir et un talent d'exécution consumés, et où l'on soupçonne qu'il fut aidé par l'abbé Intieri et par le marquis Rinuccini. On n'y trouve cependant que les différens genres de mérite que cet auteur a toujours déployés depuis : de l'esprit et des connaissances, le soin de toujours remonter à la nature des choses, un style animé et élégant.

» Ce que cet ouvrage a de singulier, c'est qu'on y trouve quelques-uns des fondemens de la doctrine de Smith, et entre autres que le travail est le seul créateur de la valeur des choses, c'est-à-dire, des richesses (1); principe qui n'est pas rigoureusement vrai, comme on le verra dans cet ouvrage, mais qui, poussé jusqu'à ses dernières conséquences, aurait pu mettre Galiani sur la voie de découvrir et d'expliquer complètement le phénomène de la production. Smith, qui était vers le même

(1) « *Entro ora a dire della fatica, la quale, non solo in tutto le opere che sono interamente dell' arte come le pitture, sculture, intagli, etc. ma anche in molti corpi, come sono i minerali, i sassi, le piante spontanee delle selve, etc. è l'unica che dà valore alla cosa. La quantità della materia non per altro coopera in questi corpi al valore se non perchè aumenta o scema la fatica.* (GALIANI, *della moneta*, Lib. I, cap. 2). » Relativement au travail, je remarquerai que, non-seulement dans les produits qui sont entièrement l'ouvrage de l'art, comme dans la peinture, la sculpture, la gravure, etc., mais encore dans les produits de la nature, les minéraux, les pierres, les arbres des forêts, la valeur des choses est due uniquement au travail. La quantité de la matière n'influe sur la valeur de ces choses, qu'autant qu'elle a exigé un travail plus ou moins grand. »

Le même Galiani, dans le même chapitre, dit aussi que l'homme, c'est-à-dire son travail, est la seule bonne mesure des valeurs. C'est encore un principe et, selon moi, une erreur de Smith.

temps professeur à Glasgow, et qui enseignait la doctrine, qui depuis lui a acquis tant de célébrité, n'avait probablement pas connaissance d'un livre italien, publié à Naples par un jeune homme, alors sans nom, et qu'il n'a point cité. Mais en eût-il eu connaissance, une vérité n'appartient pas à celui qui la trouve, mais à celui qui la prouve, et qui sait en voir les conséquences. Képler et Pascal avaient deviné la gravitation universelle, et la gravitation n'en appartient pas moins à Newton (1).

» En France on ne considéra d'abord l'économie politique que sous le rapport des finances publiques. Sully dit bien que l'agriculture et le commerce sont les deux mamelles de l'état, mais vaguement et par un sentiment confus. On peut faire la même observation sur Vauban, esprit juste et droit, philosophe à l'armée, et militaire ami de la paix, qui, profondément affligé des maux où la vaine grandeur de Louis XIV avait plongé la France, proposa des moyens de soulager les peuples par une répartition plus équitable des charges publiques.

» Sous l'influence du régent toutes les idées se brouillèrent ; les billets de la banque, où l'on croyait voir une source inépuisable de richesses, ne furent qu'un moyen de dévorer des capitaux, de dépenser ce qu'on ne possédait pas, de faire banque-route de ce qu'on devait. La modération et l'économie furent tournées en ridicule. Les courtisans du prince, moitié par persuasion, moitié par perversité, l'excitaient à la profusion. C'est là que fut réduite en système cette maxime que le luxe enrichit les états : on mit du savoir et de l'esprit à soutenir ce paradoxe en prose ; on l'habilla en beaux vers ; on crut de bonne foi mériter la reconnaissance de la nation en dissipant ses trésors. L'ignorance des principes conspira avec la dissolution du duc d'Orléans pour ruiner l'état. La France se releva un peu sous la longue paix maintenue par le cardinal de Fleury, ministre faible pour le mal comme pour le bien, et dont l'administration

(1) Ce même Galiani, dans le même ouvrage, dit que ce qui est gagné par les uns est nécessairement perdu par les autres ; il montre en cela qu'un écrivain, même très-ingénieux, peut ne pas savoir tirer les conséquences les plus simples, et peut passer à côté d'une vérité sans l'apercevoir ; car s'il peut y avoir de la richesse créée par le travail, il peut donc y avoir dans le monde une richesse nouvelle qui n'est prise à personne. Galiani, dans ses Dialogues sur le commerce des grains, faits en France long-temps après, a prononcé lui-même sa condamnation d'un ton qui lui était propre. « Une vérité, dit-il, que le pur hasard fait naître comme un champignon » dans un pré, n'est bonne à rien : on ne la sait pas employer si on ne sait d'où elle vient, où elle va, comment et de quelle chaîne de raisonnements elle dérive ».

insignifiante prouva du moins qu'à la tête d'un gouvernement, c'est déjà faire beaucoup de bien que de ne pas faire de mal.

» Les progrès toujours croissans des différens genres d'industrie, ceux des sciences, dont on verra plus tard l'influence sur les matières économiques, la pente de l'opinion, décidée enfin à compter pour quelque chose le bonheur des nations, firent entrer l'économie politique dans les spéculations d'un grand nombre d'écrivains. On n'en connaît pas encore les vrais principes; mais puisque l'insirmité de l'esprit humain l'oblige de broncher souvent avant d'arriver à quelque chose de vrai, doit-on regarder comme absolument infructueux les faux pas qui nous ont enseigné une marche plus sûre?

Montesquieu, qui voulait considérer les lois sous tous leurs rapports, chercha leur influence sur la richesse des états. Il fallait commencer par connaître la nature et les sources de cette richesse, et Montesquieu ne s'en formait aucune idée. Mais on a l'obligation à ce grand écrivain d'avoir porté la philosophie dans la législation; et, sous ce rapport, il est peut-être le maître des écrivains anglais qui passent pour être les nôtres, de même que Voltaire a été le maître de leurs bons historiens, qui sont dignes eux-mêmes maintenant de servir de modèles.

» Vers le milieu du siècle, quelques principes sur la source des richesses, mis en avant, par le médecin Quesnay, firent un grand nombre de prosélytes. L'enthousiasme de ceux-ci pour leur fondateur, le scrupule avec lequel ils ont toujours depuis suivi les mêmes dogmes, leur chaleur à les défendre, l'emphase de leurs écrits, les ont fait considérer comme une secte, et ils ont été appelés du nom d'économistes. Au lieu d'observer d'abord la nature des choses, c'est - à - dire, la manière dont les choses se passent, de classer leurs observations et d'en déduire des généralités, ils commencèrent par poser des généralités abstaines, qu'ils qualifiaient du nom d'axiomes, et où ils croyaient voir briller par elle-même l'évidence. Ils cherchaient ensuite à y ramener les faits particuliers, et en déduisaient des règles; ce qui les engagea dans la défense de maximes évidemment contraires au bon sens et à l'expérience des siècles; ainsi qu'on le verra dans plusieurs endroits de ce livre. Leurs antagonistes ne s'étaient pas formé des idées plus claires des choses sur lesquelles ils disputaient. Avec beaucoup de connaissances et de talens de part et d'autre, on avait tort, on avait raison par hasard: on contestait les points qu'il fallait accorder; on convenait de ce qui était faux; on se battait dans les ténèbres. Voltaire qui savait très-bien trouver le ridicule partout où il était, se moqua du système des économistes

dans son *Homme aux quarante écus*; mais, en montrant chaque l'ennuyeux satras de Mercier de la Rivière, ce que l'*Ami des Hommes* de Mirabeau, avaient d'impertinent, il ne pouvait pas dire en quoi leurs auteurs avaient tort.

Il est indubitable que les économistes ont fait du bien en proclamant quelques vérités importantes, en dirigeant l'attention sur des objets d'utilité publique, en provoquant des discussions qui, quoique vaines encore, étaient un acheminement à des idées plus justes (1). Lorsqu'ils représentaient comme productive de richesses l'industrie agricole, ils ne se trompaient pas; et peut-être que la nécessité dans laquelle ils se sont mis, de démêler la nature de la production, a fait pénétrer plus avant, dans cet important phénomène, et a conduit ceux qui leur ont succédé à le développer pleinement. Mais d'un autre côté les économistes ont fait du mal en décrivant plusieurs maximes utiles, en faisant supposer par leur esprit de secte, par le langage dogmatique et abstrait de la plupart de leurs écrits, par leur ton d'inspiration, que tous ceux qui s'occupaient de semblables recherches, n'étaient que des rêveurs dont les théories, bonnes au plus pour rester dans les livres, étaient inapplicables dans la pratique.

» Ce quo personne n'a refusé aux économistes, et ce qui suffit pour leur donner des droits à la reconnaissance et à l'estime générales, c'est que leurs écrits ont tous été favorables à la plus sévère morale et à la liberté que chaque homme doit avoir de disposer librement de sa personne et de ses biens, liberté sans laquelle le bonheur individuel et la prospérité publique sont des mots vides de sens. Je ne crois pas qu'on puisse compter parmi eux un homme de mauvaise foi, ni un mauvais citoyen.

» C'est sans doute pour cette raison que presque tous les écrivains français de quelque réputation, et qui se sont occupés de matières analogues à l'économie politique depuis l'année 1760, sans marcher positivement sous les bannières des économistes, se sont néanmoins laissés dominer par leurs opinions; tels que Raynal, Condorcet et plusieurs autres. On peut même compter parmi eux Condillac, quoiqu'il ait cherché à se faire un

(1) Parmi les écrits qu'ils provoquèrent, il ne faut pas oublier ces dialogues si plaisans sur le commerce des grains, où Galiani parle d'économie politique sur le ton de Tristram Shandy, met en avant quelques vérités importantes, et, lorsqu'on lui demande une preuve, répond par une gambade.

système particulier. Il y a quelques bonnes idées à recueillir parmi le habil ingénieur de son livre (1); mais il ne possède pas sa matière; comme les économistes, il fonde presque toujours un principe sur une supposition gratuite; or une supposition peut bien servir d'exemple pour expliquer ce que démontre le raisonnement, mais ne suffit pas pour établir une vérité fondamentale. L'économie politique n'est devenue une science qu'en devenant une science d'observations.

On a fait tort à Turgot en de représentant comme un des coryphées de la secte des économistes; il était trop bon citoyen pour ne pas estimer sincèrement d'aussi bons citoyens; et lorsqu'il fut puissant, il crut utile de les soutenir. Ceux qui à leur tour trouvaient leur compte à faire passer un homme aussi savant et un ministre d'état pour un de leurs adeptes; mais Turgot avait des idées à lui, et sendait bien souvent en quoi perdaient celles de ses amis; ce qu'ils avaient toujours en commun, c'était l'amour du bien public.

Ce n'est pas seulement sur des écrivains français que les économistes exerçèrent quelque influence; ils en eurent une très-marquée sur des écrivains italiens qui les surpassèrent. Beccaria, dans un cours public à Milan, analysa pour la première fois les vraies fonctions des capitaux productifs. Le comte de Verri, compatriote et ami de Beccaria, et digne de l'être, à la fois grand administrateur et bon écrivain, dans ses *Meditazioni sull'economia politica*, publiées en 1771, s'est approché plus que personne, avant Smith, des véritables lois qui dirigent la production et la consommation des richesses. Mangieri, quoiqu'il n'ait donné qu'en 1780 son *Traité des lois politiques et économiques*, paraît n'avoir pas eu connaissance de l'ouvrage de Smith, publié quatre années auparavant. Il suit les principes de Verri, et même leur donne un degré de développement de plus; mais il ne va point, guidé par le flambeau de l'analyse et de la déduction, des plus heureuses prémisses aux conséquences immédiates qui les confirment en même temps qu'elles en montrent l'application et l'utilité.

Tous ces écrits ne pouvaient conduire à un grand résultat. Comment en effet connaître les causes qui procurent l'opulence aux nations, quand on n'a pas des idées claires sur la nature des richesses elles-mêmes? Il faut connaître le but avant de chercher les moyens. En 1776 Adam Smith, sorti de cette école écossaise qui a donné tant de littérateurs, d'historiens, de phi-

(1) *Du Commerce et du Gouvernement considérés l'un relativement à l'autre.*

losophes et de savans du premier ordre, publia son livre intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Il démontra que la richesse était la valeur échangeable des choses; qu'on était d'autant plus riche qu'on avait plus de choses qui eussent de la valeur; et que comme la valeur pouvait être donnée, ajoutée à une matière, la richesse pouvait se créer, se fixer dans des choses auparavant dépourvues de valeur, s'y conserver, s'accumuler, se détruire (1).

» Cherchant ce qui donne aux choses cette valeur, il trouve que c'est le travail de l'homme qu'il aurait dû appeler industrie, parce que le mot *industrie* embrasse des parties que le mot *travail* n'embrasse pas. Il tire de cette démonstration féconde, des conséquences multipliées et importantes sur les causes qui nuisent au développement des facultés productives du travail, nuisent à la multiplication des richesses; et comme ce sont des conséquences rigoureuses d'un principe incontestable, elles n'ont été attaquées que par des personnes trop légères pour avoir bien conçu le principe, ou par des esprits naturellement faux, et par conséquent incapables de saisir la liaison et le rapport de deux idées. Lorsqu'on lit Smith comme il mérite d'être lu, on s'aperçoit qu'il n'y avait pas avant lui d'économie politique.

» Dès lors l'argent et l'or monnayés ne sont devenus qu'une portion, et même une petite portion de nos richesses, une portion peu importante en ce qu'elle est peu susceptible de s'accroître, et parce que ses usages peuvent être plus facilement suppléés que ceux de beaucoup d'autres choses également précieuses; d'où il résulte que la société, de même que les particuliers, ne sont nullement intéressés à s'en procurer par-delà ce qu'exigent les besoins bornés qu'ils en ont.

» On conçoit que ces vues ont mis Smith en état de déter-

(1). La même année où parut l'ouvrage de Smith, et immédiatement avant sa publication, Browne Dignan publia à Londres en français un *Essai sur les principes de l'Économie publique*, où l'on trouve ce passage remarquable : « La classe des reproducteurs renferme ces hommes qui, » associant leur travail à celui de la végétation de la terre, ou modifiant « les productions de la nature par l'exercice des arts et des métiers, » créent en quelque sorte une nouvelle valeur dont la somme totale forme « ce qu'on appelle la reproduction annuelle ».

Ce passage, où la reproduction est plus clairement caractérisée qu'elle ne l'est dans aucun endroit de Smith, ne conduit à rien son auteur, qui n'enfante que des idées éparses. Le défaut de liaison dans les pensées et de précision dans les termes, donne à son ouvrage quelque chose de vague et d'obscur, d'où il ne peut sortir aucune instruction.

miner le premier, dans toute leur étendue, les vraies fonctions de la monnaie dans la société; et les applications qu'il en fait aux billets de banque et aux papiers-monnaies, sont de la plus grande importance dans la pratique. Elles lui ont fourni les moyens de prouver qu'un capital productif ne consiste point dans une somme d'argent, mais dans la valeur des choses qu'on achète avec une somme d'argent. Il classe, il analyse ces choses qui composent les capitaux productifs de la société, et en montre les véritables fonctions (1).

» Avant Smith on avait avancé plusieurs fois des principes très-vrais (2): il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais. Il a fait plus: il a donné la vraie méthode de signaler les erreurs; il a appliqué à l'économie politique la nouvelle manière de traiter les sciences en ne recherchant pas ses principes abstractivement, mais en remontant des faits les plus constamment observés aux causes que découvre le raisonnement rigoureux et non de simples présomptions. De ce qu'un fait peut avoir telle cause, l'esprit de système conclut la cause: l'esprit d'analyse veut savoir pourquoi telle cause a produit cet effet, et s'assure qu'il n'a pu être produit par aucune autre cause. L'ouvrage de Smith est une suite de démonstrations qui ont élevé plusieurs propositions au rang de principes incontestables, et en ont plongé un bien plus grand nombre dans ce gouffre où les systèmes, les idées vagues, les imaginations extravagantes se débattent un certain temps avant de s'engloutir pour toujours.

On a dit que Smith avait de grandes obligations à Steuart (3) qu'il n'a pas cité une seule fois, même pour le combattre. Je ne vois pas en quoi consistent ces obligations. Il a conçu son sujet bien autrement que Steuart; il plane au-dessus d'un terrain où l'autre se traîne. Steuart a soutenu un système déjà embrassé par Colbert, adopté par tous les écrivains français qui ont écrit sur le commerce, constamment suivi par la

(1) Smith n'a peut-être pas traité ce sujet délicat avec un ordre et une clarté suffisants, tellement qu'un de ses compatriotes, qui pourtant a de l'esprit, lord Lauderdale, a fait un livre entier pour prouver qu'il n'avait rien compris à cette partie de l'ouvrage de Smith.

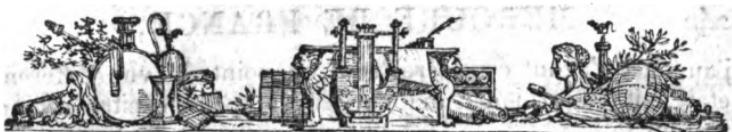
(2) Verri avait dit (chap. 3) que la *reproduction* n'était autre chose qu'une *reproduction de valeurs*, et que la *valeur des choses* était la *richesse*. Galiani, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait dit que le travail était la *source de toute valeur*; mais Smith s'est rendu propres ces idées en les liant, comme on voit, à tous les autres phénomènes et en les prouvant par leurs conséquences mêmes.

(3) Auteur d'un *Traité* anglais d'Économie politique.

plupart des états européens, et qui fait dépendre les richesses d'un pays, non du montant de ses productions, mais du montant de ses ventes à l'étranger. Smith a consacré une partie importante de son livre à confondre ce système. S'il n'a pas réussit Steuart en particulier, c'est que Steuart n'est pas chef d'école, et qu'il s'agissait de combattre l'opinion générale d'alors, plutôt que celle d'un écrivain qui n'en avait point qui lui fût propre.

Les économistes ont aussi prétendu que Smith leur avait des obligations. Mais que signifiait de telles prétentions? Un homme de génie a des obligations à tout ce qui l'a entouré, aux erreurs qu'il a détruites, aux ennemis même qui l'ont attaqué, parce que tout contribue à former ses idées; mais lorsqu'ensuite il se rend propres ses conceptions, qu'elles sont justes, qu'elles sont utiles à ses contemporains, à la postérité, il faut savoir contem- venir de ce qu'on lui doit et non lui reprocher ce qu'il doit aux autres. Smith au reste ne faisait nulle difficulté d'avouer qu'il avait profité dans ses conversations avec les hommes les plus éclairés de France, et dans son commerce d'amitié avec son compatriote Hume, dont les essais contiennent beaucoup de vues justes sur l'économie politique comme sur beaucoup d'autres sujets ».

Ce qui suit dans le Discours préliminaire de M. Say développe les progrès qui restaient à faire dans l'Économie politique après Adam Smith; c'est dire assez clairement les obligations que lui a cette science à lui-même. Nous anticiperions sur l'extrait que nous nous proposons d'en donner, si nous avions poussé plus loin notre citation.



## LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

DE L'ALLEMAGNE, PAR M<sup>ME</sup>. LA BARONNE DE STAËL-HOLSTEIN.  
— Seconde édition, 3 vol. in-8°. — 1814.

EN parcourant l'ouvrage que madame de Staël vient de publier sur l'Allemagne, on est étonné de la foule d'objets sur lesquels cette femme célèbre a porté son attention. Tout ce qui est du ressort de l'esprit et qui peut faire juger le caractère de la nation allemande et la physionomie du pays qu'elle habite (si l'on peut s'exprimer ainsi), a été l'objet de ses remarques toujours piquantes ; malheureusement un esprit de système leur donne quelquefois plus de brillant que de justesse. Ce livre, un des plus remarquables qui ait paru depuis long-temps, est une preuve de tout ce que l'on peut produire avec l'esprit, et en se laissant aller à cet enthousiasme, qu'on prend souvent pour du génie. L'éclat et le désir de briller y paraît trop à ce qu'il semble. Pouvait-il en être autrement, lorsqu'on cherche à établir en système, que la médiocrité seule a un style égal et soutenu, et que le bon sens est la preuve d'un esprit vulgaire ? On semble oublier aujourd'hui que toutes les grandes pensées viennent du cœur et non d'un enthousiasme factice que les anciens, ces admirables créateurs du beau, n'ont jamais invoqué. Ils savaient trop qu'on ne produit jamais rien de grand par le choix des mots, mais bien par l'exactitude et la vérité des pensées.

Il me semble que dans la littérature actuelle, on s'attache beaucoup plus au brillant de l'expression et à ces effets que l'on appelle *pittoresques* (expression singulière lorsqu'on l'applique au discours), qu'à cette simplicité qui donne un si grand charme à la lecture des anciens et à celle des écrivains du siècle de Léon X et de Louis XIV.

Si je tente aujourd'hui de rendre compte d'un ouvrage qui doit faire connaître l'Allemagne aux Français qui n'en connaissent que le nom, c'est moins pour apprécier un livre au-dessus de mes éloges, que pour les entretenir d'une contrée où m'appellent tant de souvenirs. D'ailleurs publiant moi-même de grands travaux sur une partie de l'Allemagne (1), l'ouvrage que

---

(1) 1<sup>o</sup>. Un *Voyage en Autriche pendant les années 1809 et 1810*,

j'annonce l'ayant considérée sous un point de vue différent ; était fait pour piquer ma curiosité et pour exciter mon attention.

L'ouvrage de madame de Staél est divisé en quatre parties principales, qui sont elles-mêmes sous-divisées en un plus ou moins grand nombre de chapitres, suivant l'importance des matières qu'elle discute.

La première partie est consacrée à des considérations générales sur l'Allemagne et les mœurs des Allemands. Elle examine d'abord l'aspect de cette contrée, et l'influence du climat et du sol sur les mœurs et le caractère de ses habitans. Elle la divise ensuite en deux régions, l'Allemagne méridionale et l'Allemagne du nord, et montre la grande différence qui existe entre ces deux parties d'un même tout.

Dans la seconde division de son livre, l'auteur examine la littérature et les arts de l'Allemagne en examinant cette question délicate : Pourquoi les Français ne rendent pas justice à la littérature allemande ? Il fait connaître ensuite les principales époques de cette littérature, et passe en revue les écrivains et les poètes les plus fameux de cette nation. Cette partie de son ouvrage, qui n'est pas la moins piquante, est terminée par un aperçu sur les critiques les plus renommés du nord, à la tête desquels elle place les deux Schlegel. Madame de Staél ne pouvait pas mieux finir cette seconde partie, qu'en examinant l'état où se trouvent maintenant en Allemagne les beaux-arts. Des matières encore plus sérieuses sont l'objet de ses réflexions dans la troisième partie consacrée à l'étude de la philosophie et de la morale. Elle considère d'abord la philosophie d'une manière générale ; et, lorsqu'elle a posé ses principes, elle porte ses regards sur la philosophie des diverses nations de l'Europe. De l'Angleterre elle passe à la France et enfin à l'Allemagne, sur laquelle elle s'étend davantage, en faisant remarquer l'influence de la nouvelle philosophie allemande sur la littérature et les arts. L'étude de la philosophie la conduit à celle de la morale, qu'elle considère soit dans ses rapports avec l'intérêt personnel ou national, soit dans ceux qu'elle présente avec la philosophie. Elle examine ensuite quelques questions de morale, et l'on ne pourra pas certes lui faire le reproche d'avoir porté son atten-

---

quatre vol. in-8°., qui s'imprime chez Arthus-Bertrand, rue Haute-Étoile, n° 23.

2°. *Essai sur les Arts et les Manufactures de l'Empire d'Autriche*, trois vol. in-8°. Chez Chaigneau aîné, rue de la Monnaie, n°. 11. Le premier volume est totalement terminé, ainsi que la plus grande partie du second qui contient beaucoup de gravures.

tion sur de ces questions vulgaires sur lesquelles on revient sans cesse. Cette troisième partie est accompagnée de détails fort curieux sur les écrivains moralistes de l'ancienne école allemande, et ne pouvait mieux être terminée que par des considérations sur l'ignorance et la frivolité d'esprit dans leurs rapports avec la morale.

Dans sa quatrième partie, madame de Staël traite de la religion et de l'enthousiasme. Cette réunion pourra paraître plus singulière qu'heureuse ; mais comme la religion exalte l'imagination et élève la pensée, on peut concevoir jusqu'à un certain point comment ces deux sujets se trouvent réunis. Il en est de même du chapitre de la douleur qui suit immédiatement celui de la disposition religieuse appelée *mysticité*. Elle parle ensuite fort au long de l'enthousiasme, qu'elle suppose « se rallier avec » l'harmonie universelle, et qu'elle considère comme l'amour » du beau, l'élevation de l'âme, la jouissance du dévouement, » réunis dans un même sentiment qui a de la grandeur et du » calme. Le sens de ce mot chez les Grecs, ajoute-t-elle, en » est la plus noble définition : l'enthousiasme signifie Dieu en » nous. En effet, quand l'existence de l'homme est expansive, » elle a quelque chose de divin ». Telle est la manière dont madame de Staël cherche à définir ce qu'elle appelle *enthousiasme*, pour nous en montrer ensuite l'influence sur les lumières et le bonheur. Ici se termine son livre.

L'aperçu rapide que nous venons de donner du plan qu'a suivi cette femme célèbre, aura peut-être fait sentir qu'elle ne s'est écartée de son sujet que dans le troisième volume, où elle a traité plusieurs questions tout-à-fait étrangères au but d'un livre sur l'Allemagne.

Mais suivons-la dans les développemens qu'elle a donnés à son plan, afin que le lecteur puisse juger de l'intérêt et du mérite d'un livre qui en a beaucoup.

Pour bien apprécier un écrivain, ou du moins pour établir un jugement sur ses productions, on ne doit pas perdre de vue son caractère et le siècle dans lequel il a vécu. Sous ce dernier rapport, on peut dire qu'il est bien peu d'hommes qui s'élèvent au-dessus de leur siècle et qui n'en ressentent pas l'influence. C'est peut-être le seul avantage que Corneille ait eu sur Racine. Le premier a exercé une influence marquée sur le siècle où il a vécu ; le second a reçu cette même influence, et a perdu ainsi une partie de la force de son beau talent. Les écrivains de notre siècle se distinguent éminemment par une exagération sans mesure et un vague d'idées qui donnent à leur pensée beaucoup

d'obscurité et cet air de prétention qui les rend si fatigans lorsqu'on les lit de suite. On ne veut écrire aujourd'hui que par inspiration et sous l'influence de l'enthousiasme ; on semble oublier à dessein que l'art d'écrire n'est difficile que parce que l'art de penser l'est également. Cette nouvelle marche dépend probablement du peu de fixité qu'ont eue en France, depuis long-temps, les idées morales, et le sort de tous les individus. On n'en sentira les dangers que lorsque, revenu de toutes ces agitations, on jugera la nouvelle direction qu'on veut donner à l'esprit, avec le calme de la raison et les leçons toujours vivantes de l'expérience.

Sous ce rapport, *Corinne* sera probablement toujours le meilleur ouvrage de madame de Staél : dans *Corinne*, elle y est plus elle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et l'enthousiasme (pour me servir d'une expression dont elle fait usage avec une sorte de préférence) peut être regardé comme essentiel dans une improvisatrice qui doit plus charmer l'oreille et l'esprit, que plaisir au cœur et à la raison.

L'aspect d'un pays est la première chose qui frappe un voyageur ; souvent aussi de cette première impression dépend l'opinion qu'il se forme des objets nouveaux qui vont s'offrir à sa vue. Ainsi les nombreuses forêts dont le sol de l'Allemagne est couvert, paraissent à madame de Staél une preuve d'une civilisation encore nouvelle. Mais ces forêts n'indiquent-elles pas plutôt un climat humide, comme les sables de l'Egypte et de l'Asie, un ciel de feu et une nature que la civilisation la plus active ne pourrait jamais dompter ?

Je ne conçois pas non plus comment « l'aspect des belles contrées du sud de l'Allemagne fait plutôt penser au travail qu'aux plaisirs, et aux vertus des habitans qu'aux charmes de la nature ».

Madame de Staél nous apprend encore « que lorsqu'on a surmonté ces sensations irréfléchies (et ici elle semble avoir raison), le pays et ses habitans offrent à l'observation quelque chose d'intéressant et de poétique ». On serait peut-être curieux de savoir ce qu'elle a trouvé de poétique dans les habitans de ces campagnes, « où la végétation ne se presse pas plus dans le sol que les idées dans la tête des hommes ». C'est l'attention qu'ils ont eue « de planter sur les grands chemins des arbres fruitiers destinés à rafraîchir le voyageur ».

Je ne sais trop si madame de Staél juge mieux le caractère des Allemands, lorsqu'elle semble croire que ces peuples ont trop de considération pour les étrangers et pas assez de préjugés nationaux.

naux en littérature comme en politique. On pourrait, ce semble, accuser les Allemands du défaut contraire, car on sait combien ils font peu de cas de notre littérature. Si les Allemands ont une grande érudition, il est vrai de dire qu'ils ont peu de goût et peu de penchant pour l'imitation. Leurs livres ont en général de l'originalité, qui va quelquefois jusqu'à la bizarrerie; mais jamais on n'y reconnaît l'influence d'une littérature étrangère. Je le demande à madame de Staël elle-même, est-ce que Schiller, Klopstock et Vieland ont jamais éprouvé cette influence? L'indépendance des idées est si fortement empreinte dans les têtes des écrivains allemands, qu'elle les porte plus d'une fois à se perdre dans le vague. Leur philosophie actuelle en est une preuve. Cette observation est trop juste pour avoir échappé à madame de Staël; aussi dit-elle quelques pages plus bas :

« On aurait besoin de donner en Allemagne, des bornes à cette faculté de penser qui s'élève et se perd dans le vague ». Elle ajoute ensuite dans son style accoutumé, « que cette faculté pénètre et disparaît dans la profondeur, s'anéantit à force d'impartialité, se confond à force d'analyse, enfin manque de certains défauts qui puissent servir de circonscription à ses qualités ».

Madame de Staël observe ensuite avec une rare supériorité de raison, « que la fierté des Anglais sert puissamment à leur existence politique, de même que la bonne opinion que les Français ont d'eux-mêmes, a toujours beaucoup contribué à leur ascendant sur l'Europe. Le noble orgueil des Espagnols les a rendus jadis souverains d'une portion du monde. Les Allemands sont Saxons, Prussiens, Bavarois, Autrichiens; mais le caractère germanique est morcelé comme la terre même qui a tant de différens maîtres ».

Ce qu'elle ajoute ne paraît aussi bien pensé que bien écrit. « L'amour de la liberté, remarque-t-elle, n'est point développé chez les Allemands; ils n'ont appris ni par la jouissance, ni par la privation, le prix qu'on peut y attacher. Il y a plusieurs exemples de gouvernemens fédératifs qui donnent à l'esprit public autant de force que l'unité dans le gouvernement; mais ce sont des associations d'états égaux et de citoyens libres. La fédération allemande était composée de forts et de faibles, de citoyens et de serfs, de rivaux et même d'ennemis; c'étaient d'anciens éléments combinés par les circonstances et respectés par les hommes ».

Les Allemands pourraient bien en vouloir à madame de Staël (s'ils ne devaient pas être flattés d'avoir eu un pareil historien),

de se voir déchus de tout ce qui exige de l'adresse et de l'habileté. On peut être gâté dans les formes et les manières, et cependant fort habile d'ailleurs. Les Allemands ont autant d'adresse pour parvenir à leurs desseins, qu'ils en mettent dans les travaux purement mécaniques ; le tout est d'oublier leur surface. Leibnitz était lourd, assure-t-on, dans ses manières ; mais peut-on l'accuser d'avoir manqué d'habileté ? et la nation qui a inventé tant de machines ingénieuses a-t-elle jamais fait preuve d'inhabileté ?

Bientôt après, madame de Staél porte son attention sur le caractère des femmes en général. Personne, je crois, ne sera tenté de lui reprocher d'avoir fait leur part trop belle, d'autant qu'elle y met de la justice. Combien n'est-on pas charmé de cette réflexion, qui n'a, je suis sûr, échappé à aucun homme délicat ! « Dans une époque, dit-elle, où le mal universel est » l'égoïsme, les hommes auxquels tous les intérêts positifs se » rapportent, doivent avoir moins de générosité, moins de » sensibilité que les femmes : elles ne tiennent à la vie que par les » liens du cœur, et lorsqu'elles s'égarent, c'est encore par un » sentiment qu'elles sont entraînées ; leur personnalité est tou- » jours à deux, tandis que celle de l'homme n'a que lui-même » pour but ». L'amitié ou l'amour peuvent seuls faire échapper à l'égoïsme, et nous donner cette élévation dans les sentiments, que les femmes trouvent toujours dans leur cœur, lorsque la légèreté ou la frivolité n'ont corrompt pas les généreux penchans. Noublions pas que, si l'ambition entraîne la plupart des hommes dans l'égoïsme, l'amour du plaisir, contre lequel les femmes n'ont jamais de défense ; ne corrompt que trop leurs plus précieuses qualités.

L'auteur, en parlant des femmes allemandes, observe, avec raison, qu'elles ont quelquefois plus d'imagination que de vraie passion ; mais reste-t-elle dans les limites de la vérité, lorsqu'elle ajoute « qu'elles font de la coquetterie avec » enthousiasme, comme on en fait, en France, avec de l'esprit » et de la plaisanterie » ? Les femmes allemandes ont une qualité qui les rendra toujours chères à ceux qui sont assez heureux pour mériter leur confiance, c'est la franchise et la simplicité du cœur : elles ont certainement moins de charmes que les Françaises ; mais leur humeur est si égale, et leur bonhomie si grande, que, comme le calme de l'âme est le premier des biens, on serait tenté de leur donner la préférence, non sous le rapport du plaisir, mais sous celui du bonheur. Si elles ont moins de brillant dans la conversation, elles ont aussi bien plus de charme dans l'intimité.

Cette bonhomie et cette simplicité qui distinguent les femmes allemandes, contribuent autant à leur bonheur qu'à celui des hommes dont elles sont entourées. En France, les femmes sont moins heureuses par le cœur que partout ailleurs. N'est-ce pas surtout parmi nous, que l'homme à bonnes fortunes choisit les femmes pour victimes de sa vanité ? cette vanité ne consiste pas seulement à les séduire, mais à les abandonner. N'oublions pas enfin, que l'amour est une passion beaucoup plus sérieuse en Allemagne qu'en France : des livres licencieux n'y ont point encore détruit, parmi les gens du monde, les sentiments délicats et la moralité parmi le peuple.

Tout ce que madame de Staël dit sur l'Allemagne méridionale, tout comme sur l'Allemagne du nord, me paraît, en général, fort bien pensé, ce qui est une preuve de ce que nous avons déjà dit : le style y devient clair et précis, en même temps que les pensées. Il en est de même du morceau sur l'Autriche, où cependant on rencontre de ces traits qu'un goût sévère voudrait ne pas y voir. « Le génie, dit-elle, au milieu de la société, est » une douleur, une fièvre intérieure dont il faudrait se faire » traiter comme d'un mal, si les récompenses de la gloire n'en » adoucissaient pas les peines ». En ce cas, on devrait plaindre les hommes de génie : heureusement cependant que cette fièvre intérieure, dont on exalte tant les dangers, n'a jamais tué personne.

On reconnaît bien la fille de l'auteur du charmant ouvrage sur le bonheur des sots, dans les réflexions suivantes, qui ont autant de justesse que d'esprit : « La bêtise et la sottise, re- » marque madame de Staël, différent essentiellement en ceci, » que les bêtes se soumettent volontiers à la nature, et que les » sots se flattent toujours de dominer la société ».

Dans tout ce que dit l'auteur sur l'esprit de conversation, on reconnaît ce tact délicat que les femmes de bonne compagnie ont en partage, et qui leur fait juger avec discernement des nuances qui échappent souvent aux hommes les plus exercés ; c'est même sur ces objets que les femmes se distinguent en général ; et dans la conversation, ainsi que dans les idées qui demandent plus d'esprit que de profondeur, elles restent souvent supérieures. Ainsi certaines parties de l'ouvrage de madame de Staël ressemblent à des conversations brillantes, où des saillies continues viennent réveiller l'attention. Un livre n'est peut-être point pour elle une affaire sérieuse ; mais ce que l'on peut dire avec grâce, ne peut toujours s'écrire avec succès. Ainsi quelquefois, dans son nouveau livre, l'auteur

semble converser encore ; c'est surtout dans son chapitre sur l'enthousiasme , que l'on sent le plus les défauts de son style. Ceux qui l'écoutent ne peuvent , dit-on , résister au charme de sa conversation. Je ne l'entendais point quand je me suis permis quelques légères critiques ; cela seul les fera excuser.

Mais , pour mieux faire sentir encore le charme que madame de Staël doit mettre dans la conversation , je crois qu'il est facile de s'en former une idée après avoir lu ce charmant morceau : « Rien ne saurait , dit-elle , égaler le charme d'un récit fait par un Français spirituel et d'un bon goût. Il prévoit tout , il ménage tout , et cependant il ne sacrifie point ce qui pourrait exciter l'intérêt. Sa physionomie , moins prononcée que celle des Italiens , indique la gaieté sans rien faire perdre à la dignité du maintien et des manières ; il s'arrête quand il le faut , et jamais il n'épuise l'amusement ; il s'anime , et néanmoins il tient toujours en main les rênes de son esprit pour le conduire sûrement et rapidement : bientôt aussi les auditeurs se mêlent de l'entretien ; il fait valoir alors à son tour ceux qui viennent de l'applaudir : il ne laisse point passer une expression heureuse sans la relever ; une plaisanterie piquante , sans la sentir ; et pour un moment du moins l'on se plaît et on jouit les uns des autres , comme si tout était concorde , union et sympathie dans le monde ». Il est aisé de se persuader que celle qui peint si bien les charmes de la conversation , doit en répandre beaucoup dans la sienne , et l'on ne peut qu'avoir des regrets de ne pas en être juge.

Les Allemands ne peuvent point avoir , dans la conversation , la même grâce que les Français : leur langue se prête peu à ces tournures animées qui en sont le soutien ; en général , ils ont peu de vivacité , et une certaine gravité dans les manières qui les rendent lents à s'exprimer , d'autant qu'ils ont naturellement de la timidité. Rien n'est aussi plus rare que d'entendre , en Allemagne , citer un bon mot ; peut-être même le génie de la langue s'y oppose. Les Allemands sont nés pour la méditation , comme les Français pour tout ce qui tient à la grâce et au brillant de l'esprit : les uns amusent toujours , les autres fatiguent quelquefois.

M. S.

( *La suite au prochain numéro.* ).

DE L'ESPRIT DE CONQUÊTE ET DE L'USURPATION , dans leurs rapports avec la civilisation européenne ; par B. DE CONSTANT-

REBECQUE, membre du tribunal éliminé en 1802; correspondant de la société royale de Gottingue. — Troisième édition; 1 vol. in-8°.

JE me propose moins ici d'examiner l'ouvrage de M. Constant, que de répondre à ce qu'il dit dans un de ses chapitres sur la liberté politique. Je me bornerai donc à quelques mots sur le premier de ces deux objets.

Ce livre, imprimé en Allemagne, en Angleterre et en France, est assez connu du public; il n'est plus besoin de le lui recommander. On sait qu'il est plein de vues utiles, de réflexions sages, et qu'on y trouve plusieurs chapitres très-remarquables; entr'autres ceux qui sont intitulés, de l'effet des mesures illégales dans les gouvernemens réguliers; de l'uniformité, etc. Je n'admettrais pas sans restrictions ce que dit l'auteur dans ce dernier chapitre; mais, s'il lisait ceci, peut-être lui-même ajouterait-il: Ni moi non plus. Souvent on paraît dire plus qu'on ne voudrait dire en effet. On ne peut à la fois établir un principe, et alléguer tout ce qui en limite l'application. C'est au lecteur à se souvenir que toute chose a plusieurs faces; il suffit qu'on ne prétende pas lui persuader qu'on les lui a montrées toutes. Ne pouvant rappeler à chaque ligne les exceptions et les distinctions, sans le vouloir, sans le savoir, peut-être, on est trop positif, ou même on exagère; il est difficile, à l'esprit le plus juste, qui veut dire toute sa pensée, de ne dire que ce qu'il pense.

L'auteur écrit contre l'usurpation, les conquêtes, le despotisme et les erreurs de la liberté! En traitant de semblables objets, on pourrait s'occuper moins des mots que des choses: mais M. de Constant n'a point usé d'un privilége sur lequel d'ailleurs on contesterait aujourd'hui; son style n'a pas besoin d'excuse. Si cependant on voulait, dans de belles pages, s'arrêter à de légers défauts, on remarquerait, par exemple, des pluriels inusités, *les gloires, les célébrations, les ambitions, tous les buts, tous les amours-propres.*

Cependant n'attachons pas à de tels soins une risible importance. Ecrivons purement, du moins autant qu'il nous sera possible; mais ne nous vantons pas, comme d'un art utile au genre humain, de cet art scrupuleux d'arranger des mots; c'est tout simplement une sorte de nécessité; oui, il est devenu presque indispensable de ne s'y pas soustraire ouvertement. Nul de ceux qui affectent de préférer à l'énergie de l'expression, ou à l'étendue des idées, le simple talent d'écrire, et qui portent le zèle du goût jusqu'à l'intolérance, nul, peut-être, n'aurait fait

seulement cette demi-page qui se présente la première au nombre de celles dont j'avais pris note. Elle est tirée du chap. XIV.

« Le conquérant verrait alors qu'il a trop présumé de la dégradat<sup>e</sup>ion du monde. Il apprendrait que les calculs fondés sur l'immoralité et sur la bassesse, ces calculs dont il se vantait comme d'une découverte sublime, sont aussi incertains qu'ils sont étroits, aussi trompeurs qu'ils sont ignobles. Il riait de la naïveté de la vertu, de cette confiance en un dé<sup>e</sup>sintéressement qui lui paraissait une chimère, de cet appelle à une exaltation dont il ne pouvait concevoir les motifs, ni la durée, et qu'il était tenté de prendre pour l'accès passager d'une maladie soudaine; maintenant il découvre que l'égoïsme a aussi sa naïveté, qu'il n'est pas moins ignorant sur ce qui est bon que l'honnêteté sur ce qui est mauvais, et que, pour connaître les hommes, il ne suffit pas de les mépriser. L'espèce humaine lui devient une énigme. On parle autour de lui de générosité, de sacrifices, de dévouement; cette langue étrangère étonne ses oreilles, il ne sait pas négocier dans cet idiome ».

Voici l'opinion de M. de Constant sur les formes sévères de la liberté politique. « Mably, comme tant d'autres, avait pris l'autorité pour la liberté, et tous les moyens lui paraissaient bons pour étendre l'action de l'autorité sur cette partie récalcitrante de l'espèce humaine, dont il déplorait l'indépendance. Le regret qu'il exprime partout dans ses ouvrages, c'est que la loi ne puisse atteindre que les actions; il aurait voulu qu'elle atteignit les pensées, les impressions les plus passagères..... La métaphysique subtile du Contrat social n'est propre, de nos jours, qu'à fournir des armes et des prétextes à tous les genres de tyrannie. . . . Ces écrivains ont rédigé en axiomes toutes les maximes nécessaires pour organiser, sous le nom de république, le despotisme le plus absolu ». Ce n'est point que M. de Constant soit injuste envers l'auteur du Contrat social; mais il blâme, comme dignes des écrivains scolastiques du quinzième siècle, des passages de ce livre où il ne faut voir, ce me semble, que cette exagération dans le choix des mots qui était familière à Rousseau, et qui, tour à tour, le rendait ou le faisait paraître éloquent, subtil, romanesque, selon la diversité des sujets. De plus, M. de Constant dit fort bien que, de nos jours, ces principes sont déplacés. Ce qui peut surprendre, c'est qu'il condamne indistinctement dans quelque temps, ou dans quelque contrée que ce soit, la sévérité républicaine et l'autorité absolue de la loi. Il repro-

che à Mably d'avoir vanté Sparte sous ce rapport (1). Qu'importe que Sparte ressemble à un couvent, ou plutôt que les couvents d'Europe paraissent une imitation, souvent gauche ou ignorante (mais qui, plus sage, pourrait être utile) des institutions de Lycurgue et surtout de Pythagore? L'essentiel est de savoir si à Sparte, considérée dans les seuls Spartiates, si chez les pythagoriciens, si dans les *réductions* du Paraguay les hommes furent presque tous contens, et si jamais un homme sensé osera dire qu'il y a du contentement dans presque tous les coeurs, à Venise, à Lisbonne, ou à Paris. Mably et Rousseau ont vu dans l'autorité de la loi la liberté sociale; et la vraie liberté sociale dépend en effet de l'autorité de la loi. Si dans une contrée asservie aux plus vaines passions, des démagogues, les uns fourbes, les autres ineptes, ont voulu établir ou supposer cette liberté, en résulte-t-il qu'elle ne puisse exister chez un peuple qui, moins surchargé d'arts et de prétendus besoins, étant fait pour la sentir, serait bientôt capable de s'en former des idées justes?

« On ne soutient point une nation à la hauteur à laquelle sa propre disposition ne l'élève pas. Pour la soutenir à ce point, il faut lui faire violence, et par cela même qu'on lui fait violence elle s'affaisse et tombe à la fin plus bas qu'auparavant». Si l'on ne peut quelquefois réformer un vieux peuple, ce n'est pas à dire que toute réforme soit impossible, et qu'il faille partout livrer les hommes aux progrès de l'affaiblissement moral et de cet égoïsme, ou de cette mollesse qui résultent de l'amour des choses inutiles. Il est vrai que les sujets de Xerxès pouvaient suivre leurs fantaisies, tandis que les compagnons de Léonidas ne voulaient pas même en avoir; mais si l'on devait en conclure que les Perses ont été fort heureux, et que Lacédémone a organisé le *depotisme le plus absolu*, on serait obligé de dire aussi que le *déspotisme convient aux caractères généreux*, et qu'il faut abandonner aux hommes énervés qui retombent en enfance sous le poids de l'industrie, l'avantage de céder à tous leurs caprices, de chercher les plaisirs, et d'oublier le bonheur.

Les principes de Rousseau et de Mably ont fourni des armes et des prétextes à tous les genres de tyrannie. — Sans doute, mais par un monstrueux abus, comme les maximes du christianisme ont fait égorger des millions d'Américains. Ce n'est pas à l'autorité d'un homme ou de plusieurs hommes, que

(1) Ce que M. de Constant allègue au sujet de l'Egypte est beaucoup plus juste.

l'on voudrait soumettre tous les actes, ou même tous les désirs de la vie, c'est à la loi. Or, quand la tyrannie fait des règlements, elle ne fait pas des lois; quand des comités usurpateurs, ou un guerrier couvert du manteau impérial donnent à leurs décrets de certaines formes solennnelles, ils n'en font pas pour cela des lois. Certainement la liberté sévère d'un peuple simple a toujours paru triste ou romanesque, à Ecbatane, à Carthage, à Florence, parce qu'elle y a toujours été impraticable: mais Rousseau l'ayant dit lui-même, ses principes conservent à cet égard toute leur force.

La liberté sociale ne peut pas consister à n'obéir à aucune loi, ce serait l'état sauvage des hommes épars; elle ne consiste pas à n'obéir aux lois que le moins possible, ce qui est, ou de la licence, ou de la corruption: mais on est libre quand on aime la loi, quand on l'approuve, quand on n'en peut rien craindre. La loi ne peut pas être favorable aux passions; elle est au contraire établie pour les réprimer, puisque les hommes réunis ne doivent pas suivre un instinct, qui sans cesse les mettrait en opposition. Cependant il est nécessaire que la loi se trouve conforme à la nature humaine; si donc elle ne peut être d'accord avec les penchans irréfléchis, il faut qu'elle le soit avec la raison. La loi manifeste ce qui est admis par la raison de tous. Lorsqu'on a vieilli dans l'avidité du luxe, dans la vanité des coteries, dans les distinctions puériles, on ne trouve plus aucun charme aux affections simples; on s'agit dans sa faiblesse; ne pouvant rien posséder, on veut essayer des choses nouvelles; on n'a plus cette marche tranquille et ferme des tempéramens robustes; on appelle liberté, l'abandon dans lequel on pourra errer à son gré, faire des faux pas, s'appuyer sur tout ce que l'on rencontrera; l'on ne veut point suivre les traces uniformes d'un guide trop malé; comme un enfant, on dit, laissez-moi m'amuser; comme un malade, on dit, j'aimerais mieux me reposer et mourir. Sans doute la vraie liberté est sévère, mais elle est paisible; comme la physionomie de l'homme dans sa force, de l'homme satisfait. Le rire habituel est une marque d'inquiétude, de faiblesse, ou d'incapacité; c'est un moyen de se dissimuler l'agitation du cœur, c'est un effort pour échapper aux misères; lorsqu'on n'a plus à les redouter, l'on rit moins souvent. L'homme libre est heureux par cela seul qu'il jouit de la forte santé. Ce qu'il fait, il le veut faire, et il le fait bien; ce qu'il désire que l'on fasse, il le voit faire avec cet ensemble qui réunit les hommes, et qui leur donne une patrie. Les mœurs des peuples libres sont favorables au bonheur, parce qu'elles sont simples; elles vont visiblement à leur fin, elles sont belles comme les œuvres de la nature. C'est

un accord sublime, comme dans un morceau d'une inspiration hardie chanté à l'unisson. Mais les inclinations tumultueuses, les maximes contradictoires, les habitudes diverses et les mille volontés d'un peuple industrieux, rappellent cette musique de convention, où les gens de l'art découvrent tous les secrets de l'harmonie, et qui n'est pour les autres qu'un travail confus, un bruit insipide. Laissons aux hommes libres, s'il en est, si désormais il en peut être, laissons-leur de fécondes privations, et la scrupuleuse surveillance qui les fait jouir de l'ordre. Nous, dans nos pays agréables, où des chagrins cachés dévorent tous les coeurs, conservons ces éclats de joie si nécessaires pour que nous nous supportions les uns les autres, et pour que le désespoir n'abrége pas nos jours, partagés entre la fatigue et l'ennui. Mais souffrons que Rousseau, Mably et d'autres rêveurs cherchent encore quelques images de patrie, de liberté, d'union, de contentement, pourvu qu'ils n'essaient pas d'introduire dans nos langues savantes les expressions trop naïves d'un idiomé suirané. Les troubles, les désastres des pays populeux ne viennent point de ce qu'on y entend dire quelquefois que la liberté serait désirable, mais de ce qu'on y oublie qu'elle ne convient pas à la multitude. Il n'est rien de si difficile à comprendre, pour les hommes d'esprit, que la liberté. Si en général on en avait eu des idées vraies, les factieux mêmes n'auraient pu la proposer dans un pays florissant. Elle est souverainement belle de sa nature ; mais la corruption en est affreuse. La police des grands états est fondée sur les passions, qui renaissent toujours dès lors qu'on les admet ; elle a donc partout quelque prise, et au milieu du désordre elle parvient à régler les dehors : mais les lois de la liberté sont fondées sur la raison, faculté unique, sur la raison qui ne peut plus rien dès qu'elle n'est pas dominante.

Les bonnes institutions deviennent les plus mauvaises lorsqu'elles sont altérées ; car les passions fermentent alors, et ces institutions supposaient au contraire le silence des passions. Si jamais un grand peuple voulait être libre, il faudrait qu'il renonçât d'abord à tous ses jouets. Un grand peuple ne prendra pas une telle résolution ; mais ceux qui, sans cette condition première, l'invitent à la liberté, prouvent qu'ils veulent le tromper, ou que les notions les plus indispensables de la politique leur sont tout-à-fait étrangères.

DE SEN\*\*.

MES SOUVENIRS DE VINGT ANS DE SÉJOUR A BERLIN; ou Frédéric-le-Grand, sa famille, sa cour, son gouvernement, son académie, ses écoles, et ses amis littérateurs et philosophes; par DUBUDONNE THIÉBAULT, de l'académie de Berlin, etc. 3<sup>e</sup> édition, revue par A.-H. DAMPMARTIN. 4 Vol. in-8°, avec le portrait de Frédéric II et celui de l'auteur. — A Paris, chez Arthus-Bertrand, libr., rue Hautefeuille.

La vie publique fait connaître le héros; la vie privée fait connaître l'homme. Souvent on trouve la petitesse à côté de la grandeur, lorsqu'on prend la peine d'écartier les magnifiques décorations qui cachent les faiblesses du premier. Un seul individu renferme donc en lui-même plusieurs rapports et plusieurs manières d'être. Charlemagne, non plus que Frédéric-le-Grand, n'a point à redouter ce double jugement de la critique, et l'on peut dire que « si le prince était grand, l'homme l'était davantage ». Cet éloge que Montesquieu trace du plus illustre des Carlovingiens, s'applique naturellement au roi de Prusse, éloge qui compense, et qui même détruit entièrement l'effet des impressions qu'auraient pu causer les déclamations de Voltaire contre le restaurateur de l'empire d'occident.

Charlemagne, entouré des membres de sa famille, livré aux soins domestiques, me paraît effectivement aussi admirable que Charlemagne, franchissant les Alpes à la tête de son armée, écrasant les Grecs du *bas-empire*, ou quittant l'Italie pour aller vaincre et terrasser les indomptables Saxons. « Les affaires rénaissaient de toutes parts, dit encore l'auteur de *l'Esprit des Lois*, il les finissait de toutes parts ». Cette grande vivacité de génie, ce feu inextinguible d'activité, cet art prodigieux de se multiplier sans désordre, sans confusion, d'être tout à tous, caractérisent spécialement, non les simples héros, mais bien les grands hommes, et l'antiquité ne nous en montre qu'un très-petit nombre de cette forte trempe d'esprit.

Les personnages les plus célèbres de l'histoire doivent être considérés sous deux points de vue différents, si l'on veut réellement les connaître, et faire pour eux ce que Plutarque fit pour les capitaines les plus renommés d'Athènes, de Sparte et de Rome. Ce judicieux, cet excellent historien est certainement, pour la plupart d'entre eux, ce que le *carnifex gloriae* (le bourreau de la gloire) était pour les généraux romains le jour de leur triomphe. Ce terrible censeur se tenait à leur côté, et, pour les guérir de l'ivresse de la gloire, les gourmandait impitoyable-

trient, et leur reprochait toutes les faiblesses attachées à l'humanité. Plus discret, plus modéré, c'est d'après leurs actions que Plutarque les juge, et en écrivain qui sait vivre. Lysandre et Sylla, Thémistocle et Coriolan, Nicias et Crassus ne s'applaudiraient pas toujours des jugemens de cet habile scrutateur : Alexandre et César s'en trouveraient assez bien, car ces deux héros gagnent beaucoup à être vus de près, dans leurs affections habituelles : on remarque avec plaisir leur inépuisable bonté, leur clémence et les plus douces qualités du cœur : on ne les contemple, au contraire, qu'avec une sorte d'effroi sur les champs de bataille ; ce n'est pas là qu'ils nous intéressent le plus. Plutarque aborde franchement ses héros après la victoire, dédaigne leurs trophées, et se propose de les suivre au milieu de scènes plus instructives et plus dignes de la célébrité. A le bien prendre, l'héroïsme n'est qu'un rôle passager. Ce rôle finit quand la trompette cesse de résonner, et alors

*Le masque tombe, l'homme reste.*

Il faut approcher de celui qui cesse de jouer ce bruyant rôle, et voir si en lui il y a plus que le héros même, c'est-à-dire le sage législateur, le protecteur éclaté des lettres, le vainqueur généreux et sensible. Qu'il descende de son char de triomphe, où il est, en quelque sorte, élevé au-dessus de l'humanité, et replaçons-le dans le cercle des occupations intérieures.

Ce n'est donc pas, encore une fois, au bruit des armes, au milieu de l'imposant appareil des trophées, qu'on doit juger les grands capitaines. Epaminondas, loin des champs de Leuctres, Jules-César hors des Gaules, loin des plaines de Pharsale, de Thapsus, de Munda, rougies du sang de ses concitoyens, ne perdent rien à être examinés dans leurs qualités personnelles ; et l'un, par la sagesse de sa conduite, l'aimable simplicité, la douceur de ses mœurs, sa piété filiale, ses connaissances philosophiques, l'égalité de son âme ; l'autre par le charme entraînant de son éloquence, sa générosité, son inaltérable clémence ; tous les deux par cette réunion d'éminentes qualités, prouvent qu'ils savaient redevenir hommes après la victoire. L'auteur de l'*Anti-Caton* ne me semble pas moins digne de notre admiration que le vainqueur un peu cruel de Vercingétorix. Frédéric-le-Grand sut aussi se contenter de se venger, la plume à la main, de quelques-uns de ses ennemis, lui qui commandait la plus redoutable armée de l'Europe, lui qui était monarque !

Peu nous importent ces conquérans vulgaires, que le génie des arts et des sciences ne guida jamais, qui ne laissèrent à la postérité que des monumens de carnage, et qui parurent sur

l'horizon du monde comme d'effrayans météores. Imprimer le sceau de la gloire militaire sur les bases de la prospérité nationale , affermir l'ordre social, ne vaincre que pour accroître l'empire de la raison , de la justice , attacher les palmes du triomphe sur des chefs-d'œuvres d'architecture , que réclame l'utilité publique , tels sont les titres qui légitiment et qui époniblissent les exploits : mais ces héros destructeurs , ces Gengis-Kan , ces Tamerlan , ces Nadir-Schah , quels souvenirs ont-ils légués à la postérité ? quelle compensation inontrent-ils aux malheurs effroyables qu'ils occasionnèrent ? On ne peut les contempler ces souverains qu'entourés de vastes ruines, nageant dans le sang des peuples vaincus , et ne trouvant de jouissances et de repos que dans un mouvement perpétuel. Les héros de la barbarie n'ont absolument rien de commun avec ceux de la civilisation.

Il est assez inutile de reproduire ici les traits du guerrier dans Frédéric-le-Grand. L'Europe est conjurée contre lui : on le croit perdu ; il triomphe à Rosbac , et la monarchie prussienne est sauvée : ce trait seul annonce ce qu'il valait. Le vainqueur de Friedberg , de Pradnitz , de Lowositz , de Lissa , a-t-il besoin qu'on fasse ressortir ses talents militaires ? ne sont-ils pas suffisamment connus ? C'est le roi , c'est l'homme surtout que l'on est curieux d'étudier. Aucun écrivain n'a mieux dépeint l'un et l'autre que M. Thiébaut dans l'ouvrage intitulé : *Mes Souvenirs de vingt ans à Berlin* ; aucun écrivain n'a scruté avec plus de sagacité l'intérieur de ce génie extraordinaire , lequel se créa un céromonial qui n'était qu'à lui seul , et des idées sur la raison humaine , qui lui étaient particulières. Faut-il être surpris de ces remarques ? toujours il entre quelque singularité dans le caractère des personnages les plus illustres. L'esprit du siècle , la tournure des idées dominantes , la philosophie moderne influerent un peu sur les goûts et les inclinations du prince. Il admit à sa cour des philosophes , qui alors propageaient en tous lieux de fausses doctrines ; il finit par s'apercevoir que ces messieurs affectaient de se croire les égaux des rois , et Frédéric se dégoûta un peu de leur commerce. Conservant la noble fierté qui appartient à un souverain , il ne voulut point que cette belle science de la philosophie éclairât son armée , ni que les soldats , sous le joug d'une austère discipline , discutassent sur la liberté primitive , et sur *les droits imprescriptibles de la nature*. Disons plus : les procédés originaux de plusieurs de ces messieurs , de Raynal , entre autres , le forcèrent de les mépriser. Malheureusement leur doctrine anti-religieuse était la sienne : toutefois ce prince savait garder strictement les bieu-

séances, et faire respecter les membres du clergé protestant, en se soumettant aux sages calculs de la prudence humaine. Il appelaient auprès de lui l'honneur, la vertu, le mérite personnel. La liberté philosophique ne résidait que dans sa tête ; du reste, c'était un grand roi qui n'entendait point raillerie sur l'oubli essentiel des devoirs que la société prescrit. Les monarques se laissaient alors séduire par des illusions qui, depuis, coûtèrent et des larmes aux peuples, et d'amers regrets aux monarques eux-mêmes. Oui, l'Europe entière se peuplait de philosophes ; tandis qu'elle se dépeuplait de citoyens.

Combien les temps sont changés ! ces doctrines impies, ces étranges discussions sur la liberté, l'égalité, bouleversèrent enfin la France où se trouvait le principal foyer de la philosophie. L'excès de la civilisation ramena parmi nous les excès de l'ignorance. En Angleterre, vers le 12<sup>e</sup>. siècle, sous le règne de Richard II, les paysans levés en masse, et ayant pour chef Wat-tyler, portèrent sur leurs étendards cette inscription : « *Lors qu'Adam bêchait, et qu'Eve filait, qui alors était gentilhomme?* » Plus furieuse encore, et moins spirituelle dans ses manifestes, parut la populace, soulevée dans toute l'étendue de la France, vers la fin du 18<sup>e</sup>. siècle. Les démagogues firent retentir à ses oreilles ces terribles exhortations : « *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ;* » les châteaux furent brûlés, et les chaumières elles-mêmes ne furent pas toujours épargnées. Bientôt l'anarchie devint conquérante ; bientôt il ne fut plus possible d'arrêter le torrent dévastateur des opinions politiques. Une voix forte et divine sembla dès lors crier à tous les rois : *Et nunc intelligite, reges terræ, et erudimini.* Un aventurier, enfant de cette trop mémorable révolution, recueillant toute la succession du crime ainsi que de la gloire nationale, changeant de système, affectant le despotisme le plus outré, ravagea l'Europe entière, fit trembler tous les rois, dépouilla les uns, humilia les autres, et menaça l'indépendance du plus puissant de tous. Mais il prodigua follement cette riche succession avec le sang des Français ; il jouait, sans le savoir, le rôle d'Attila, du fléau de Dieu : ce rôle devait se terminer, et il se termina dans les plaines de la Russie ; les rois se réveillèrent ainsi que l'énergie de leurs sujets : la valeur prussienne reparut dans tout son lustre, et l'ombre du grand Frédéric dut se consoler de cet heureux changement. Un monarque religieux, magnanime, donnant l'exemple de toutes les vertus, digne successeur du héros de Rosbac et de Lissa, releva la monarchie prussienne sur des bases plus solides, car celle de Frédéric, on peut le dire, n'était retranchée que dans un camp.

Aujourd'ani les principes religieux, la morale et l'honneur défendent les frontières de la Prusse.

Nous ne nous étendrons point sur les merveilles qui viennent de frapper nos regards. La véritable philosophie, épurée par la religion, précédait les armées des souverains alliés. Ils ont su triompher d'eux-mêmes, de leurs justes ressentimens. La postérité la plus reculée ne lira point, sans attendrissement, le récit de l'entrée des alliés dans Paris, ne verra point sans un sentiment d'admiration, mêlé d'une douceur ineffable, le spectacle inouï des vertus qu'ils déployèrent, leur humanité, leur sagesse, leur modération, l'héroïsme de toute leur conduite. Ah ! ces rois magnanimes s'étaient montrés grands dans l'adversité : ils se montrèrent dans la prospérité plus grands encore. Quel nom pourra jamais égaler la gloire de celui d'Alexandre, de cet empereur puissant, généreux, qui ne se venge que par des bienfaits des cruelles injures qu'il avait reçues ? Cherchez dans l'histoire l'exemple d'une semblable modération, d'une aussi héroïque magnanimité ; vous n'en trouverez pas un seul de cette nature. En s'éloignant de Paris, tous n'emportent que des bénédictions : ils sont sortis de cette immense cité, comme autrefois le sage Epiménide sortit de la ville d'Athènes qu'il venait de purifier des sacriléges et des crimes qu'elle avait commis, emportant une branche d'olivier comme un signe de paix, de réconciliation et de reconnaissance de la plupart des Athéniens : les souverains alliés n'acceptèrent non plus qu'une branche d'olivier ; nous devons à ces souverains magnanimes une nouvelle existence, et le bonheur inappréhensible de revoir les princes de cette auguste famille qui gouverna toujours les Français si paternellement.

Les philosophes, pour en revenir à notre sujet, sont tous passés en revue par M. Thiébaut, et difficilement on chercherait à découvrir, ailleurs que dans son livre, des traits plus piquans sur les inconséquences de l'esprit humain. Ils tombaient de toute la hauteur philosophique dans les plus puériles superstitions, et quoique le ciel fût désert pour eux, ils peuplaient la terre de divinités fantastiques. Les admirateurs de Diderot, d'Helvétius, invoquaient le diable pour trouver des trésors enfouis, et lui immolaient un bouc bien noir. Ils se faisaient dire la bonne aventure, croyaient à la *Femme blanche* « qui, écrit » M. Thiébaut, armée de son grand balai, apparaît dans une « salle du château, et balaie de toutes ses forces quand il doit » mourir quelqu'un de la famille royale.... On voit un la Mé- « thrie, apôtre du matérialisme universel, qui fait le signe de » la croix quand il tonne ; un Maupertuis, qui ne croit guères

» en Dieu, dit régulièrement à genoux ses prières du soir; D'ars» gens, encore plus éloigné de toute idée religieuse, ne supporte» pas d'être treize à table ». Voilà les hommes qui, pour me servir de leur hétéroclite langage, se proposaient de faire un si grand abattis dans la forêt des préjugés ; ils en ont détruit d'utiles, et en ont fait croître d'autres infinité pernicieux au genre humain. La science des Chaldéens, les sortiléges, les consultations du sort, la croyance au destin, les roues de fortune, le tirage des cartes prouvent que nous nous moquons à tort de la simplicité de nos ancêtres, et que la force de la philosophie n'exclut nullement la faiblesse de l'imagination. Personne ne fut plus à même d'apprécier la bizarrerie du caractère des philosophes, que Frédéric-le-Grand. Voltaire et Raynal lui en fournirent de nombreux échantillons. Les boutades, les prétentions du premier fatiguèrent le monarque. Tant que Frédéric ne blessa point l'orgueil du poète, Frédéric fut le *Salomon du nord* ; quand il se brouilla avec l'auteur de la *Henriade*, le monarque ne fut plus qu'un nouveau *Julien*, un *caporal et un maréchal des logis*. C'est ainsi que les ennemis des préjugés se familiarisaient avec les rois qu'ils traitaient assez cavalièrement. Jamais la Grèce n'avait vu ses philosophes plus hardis, plus entreprenans. Le comte de Mirabeau, à l'exemple de ses confrères, se promettait d'attirer les regards sur sa personne, et qu'on se dégagerait en sa présence d'un vain cérémonial, qu'on l'accueillerait enfin avec une espèce de fraternité philosophique. Il croyait, comme Voltaire, que

L'étiquette est l'esprit de ceux qui n'en ont pas.

Mirabeau se trompa grossièrement. Le prince Henri, jaloux de conserver la dignité de son rang, le reçut avec politesse, mais avec réserve. *Inde iræ* : le fougueux Français ne pardonna jamais au prince cet écart des grands principes : « *Ma hure*, dit-il, *l'embarrasse et l'interdit* ». Le nouveau sanglier de Calydon, se vengeant avec toute la basseesse des petits esprits, composa aussitôt l'injurieuse satire connue sous les noms d'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, livre dans lequel on remarque plus de méchanceté que de talent ; livre où l'auteur déchire impitoyablement le héros prussien, qui méprisa une pareille attaque.

Frédéric-le-Grand voulait être poète, et un poète presqu'aussi grand que le roi, et les hommes qui eussent osé critiquer ses vers, auraient pu aller faire un petit tour non aux carrières, mais bien à la forteresse de Spandaw ; et pourtant ce roi soldat, si redoutable, ne redoutait point les sages conseils de ses ministres et de ses généraux : âme forte, sans cesse tendue vers l'unité, il

se tenait lié étroitement à sa pensée, mais lorsque sa pensée était le résultat d'une mûre délibération et d'une sage comparaison. Le génie seul est capable d'inspirer cette vigueur de résolution, qui, sans le résultat des lumières et de l'expérience, ne serait que de l'entêtement.

Frédéric-le-Grand eut un bonheur rare chez les particuliers, mais commun parmi les souverains, c'est que la reine, sa femme, fit aussi peu parler d'elle que la renommée parla beaucoup de son auguste époux. Cette princesse, contente de jouir au fond de son cœur de la gloire du roi, mit la sienne propre à l'admirer. La pratique des vertus domestiques, tel est, par excellence, le mérite des femmes, même dans les rangs les plus élevés de la société. Elle fut chère au monarque par une tendresse qui ne se démentit jamais, et aux pauvres par sa charité. Frédéric semblait, au rapport de quelques auteurs de mémoires, rougir en public d'aimer la reine, et cependant l'aimait réellement. Après la bataille de Cunesdorf, « le roi, dit M. Thiébaut, écrivit : *Sauvez la reine, la famille royale* ». Malin, plein de saillies, quelquefois brusque, le monarque prussien avait néanmoins le caractère des grands souverains. Jaloux de rendre ses peuples heureux, il faisait commerce d'économie à cause de la stérilité du territoire, ne prodiguait point follement aux hommes qui l'approchaient, les deniers de l'état, et de là les reproches d'avarice qu'on adressa au prince ; mais les courtisans adressèrent aussi à notre Louis XIII ces reproches, honorables puisqu'ils prouvaient la tendre sollicitude du roi pour ses sujets.

L'ouvrage de M. Thiébaut est du petit nombre des mémoires particuliers, qui instruisent infiniment en amusant les lecteurs. Heureux si l'auteur avait toujours montré un goût éclairé dans le choix de ses anecdotes ! Il reste trop long-temps dans la *tabagie* du roi Guillaume, et décrit trop scrupuleusement les meubles de cette demeure à demi-bachique. Que M. Thiébaut peigne les passions humaines, qu'il amène des contrastes dans sa peinture vraiment philosophique, rien de mieux : ainsi, après avoir représenté au naturel la brusquerie du caractère de Guillaume, après l'avoir représenté donnant des coups de canne à ses officiers, à ses courtisans, on aime à voir ce terrible correcteur susceptible des plus beaux sentimens de l'héroïsme. Un jour, il demande à un homme de sa cour : « *As-tu lu le Tartuffe de Molière ? oui, sire, et l'Avare aussi* », et le souverain offense pardonne à l'insolent.

Il est impossible de parcourir cette longue galerie de tableaux que l'auteur place sous les yeux, sans que la curiosité du lecteur ne soit entièrement excitée. Un trait en produit un autre, et la

variété des personnages ne fait qu'ajouter un nouveau charme à l'intérêt. On trouve tous les genres de caractères, tous les genres d'esprit, tous les genres d'originalité, et les philosophes, les poètes ne laissent rien à désirer sur ce dernier article. M. Thiébault, en homme véridique, ne déguise point leurs ridicules, soit qu'il les peigne fantasques, libres, incongrus dans leurs propos, licencieux même devant les têtes couronnées ; soit qu'il raconte leurs puérils débats, et la bizarrerie de leur orgueil. Ils croyaient vraiment que Frédéric allait créer en leur faveur la république de Platon ; malheureusement pour eux, Frédéric savait, et voulait être roi ; il n'entendait rien, dans la pratique, à leur fameux système de liberté.

Les portraits qui flattent le plus agréablement l'esprit, sont tous ceux des princes de la famille de Brunswick et des généraux de Frédéric, Kalkreuth, Mollendorf, le prince Henri, héros à l'armée, sage epicurien dans la retraite. Kalkreuth jouissait de toute l'estime, de toute l'amitié de cet habile héros. Le prince Henri avait dans Kemkansen un singulier courtisan, un véritable numide, qui savait « monter à cheval à un premier étage où on célébrait une noce, y danser sur son cheval, y redescendre l'escalier de la même manière, enfoncer des portes très-fortes d'un coup de poing ». L'un instruisait le grand homme, l'autre le divertissait, la grandeur même ayant besoin de se distraire à l'aide de la bouffonnerie.

Au milieu de cette intéressante galerie, figure l'effrayant portrait du baron Muller, qui dissipa au jeu une fortune considérable. On serait tenté d'imaginer que M. Thiébault exagère la bizarre et misérable originalité du seigneur prussien. Ce portrait est d'une exacte fidélité, et nous voyons, de nos jours, que les copies n'en sont pas très-rares. Le chambellan Muller, dépouillé par l'aveugle hasard *des pontes*, fut réduit à mendier depuis la somme de quinze cents fr. jusqu'à celle de vingt-quatre sous ; il ne se corrigea jamais de ce vice. L'auteur d'une brochure très-bien écrite, et intitulée, *des Maisons de jeux de hasard, et de la nécessité de les fermer sur-le-champ* (1), n'a donc pas tort de dire, en parlant d'un hotame qui entre pour la première fois dans une maison de jeu, et qui s'expose aux chances de la fortune : « vainqueur ou vaincu, il sort avec l'idée de tenter de nouvelles conquêtes, de venger sa défaite. Il est perdu : il est joueur, et, le sera le reste de sa vie ». Ailleurs, l'énergique peintre de la fureur des jeux s'écrie : « Songez-y, une

(1) Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire, rue du Pont-de-Lodi, n° 3.

maison de jeu est *l'antichambre de la Conciergerie*.... et quand il serait vrai que la passion du jeu ne finit pas toujours par le crime , toujours est-il constant qu'elle finit par l'infortune et le déshonneur ». Qu'on essaie de remplir la bourse d'un malheureux qui a contracté ce vice , autant vaudrait essayer de remplir le tonneau des Danaïdes.

Le baron Muller se ruina , et ne fit point de bassesses odieuses. Cette horrible passion du jeu est incorrigible , et l'exemple de ce seigneur le prouve. Etant à la table d'un grand personnage , quelqu'un lui adressa ces paroles : « *Si un ange venait vous dire, ne joue plus , et je vais te rendre toute ton ancienne fortune.... M. le baron , quel parti prendriez-vous ?* Oh ! répondit-il , vous connaissez l'empire de l'habitude , je jouerais » ; et il joua effectivement toujours. Et encore si le joueur ne détruisait que sa fortune , que son bonheur personnel ! mais , remarque l'auteur de l'éloquent écrit , cité plus haut , « *dans toute maison où l'époux est joueur , plus de confiance , plus d'amitié , plus d'union* ». Un joueur se place effectivement hors du cercle de toutes les affections humaines ; père , mère , frères , épouse , enfans , tous sont obligés de se soustraire à ses regards , et de le fuir. Il consume sa vie à prodiguer les protestations du repentir , et à la signaler par de continues rechutes. Les mots *nudité , faim , misère , désespoir , rivière , et pistolet* forment son effrayant vocabulaire. César et Ammien - Marcellin , en décrivant les mœurs des Gaulois , s'attachent à nous peindre les affreux désordres auxquels se livraient ces peuples à demi-sauvages. Un chef de famille jouait d'abord ses meubles , ses bestiaux , ses terres , sa femme , ses enfans , puis finissait par se jouer lui-même , et par se réduire en servitude. Que de Français sont encore aujourd'hui Gaulois ! si l'on pouvait jouer sa propre liberté , si la liberté n'était pas un bien inaliénable , que le crime seul fait perdre , combien de joueurs seraient esclaves ! Ils le deviendraient , que leurs familles s'en trouveraient assez bien. On enferme les fous , et l'on n'enferme point les joueurs insensés mille fois plus terribles ! La folie de cet infortuné qui se croyait le *père éternel* , peut-elle se comparer avec la folie habituelle du joueur ?

On ne lira point , sans un vif intérêt , la notice historique , sur la vie de l'auteur , par son fils , M. le général baron Thiébaut. Ce général manie aussi bien la plume que l'épée , et l'on s'en aperçoit facilement à l'élégante et noble simplicité du style. Les lieux mêmes où son père médita si long-temps sur le caractère des héros , observa si attentivement les travers des philo-

sophes, ces lieux furent le théâtre d'événemens que les principes philosophiques enfantèrent, ou qui du moins doivent en être regardés comme les conséquences immédiates.

Le nom de M. Dampmartin, éditeur des *Souvenirs de vingt ans*, s'associe naturellement à celui de M. Dieudonné Thiébaut. Il a banni quelques inutilités de l'ouvrage, et un séjour de six années à Berlin, lui a permis d'enrichir ces mémoires d'un grand nombre d'anecdotes inédites, et de plusieurs notes instructives.

*Mes Souvenirs de vingt ans* offrent, nous le répétons, plus d'une disparate. Quelques détails sont parasites, et le bon goût les repousse autant que la raison; mais quel ouvrage est sans défaut? l'ensemble des tableaux n'en est pas moins curieux, très-curieux, et fournit une source abondante d'utiles réflexions pour l'esprit humain. Les passions se présentent dans ces tableaux avec toutes leurs formes, toutes leurs variétés, toutes leurs nuances.

JONDOT.

---

HISTOIRE DU 18 BRUMAIRE ET DE BUONAPARTE, par M. GALLAIS.  
— Première partie, in-8°.

JAMAIS on n'a tant parlé de *révélations* qu'à présent, et jamais, peut-être, on n'en n'a fait de plus importantes. Cela ne pouvait pas être autrement après un despotisme qui n'a jamais eu de pareil, une révolution sans exemple dans l'histoire; mais combien d'auteurs ont trompé la curiosité publique, en *révélant* ce que tout le monde savait aussi bien qu'eux! Combien de charlatans nous ont donné du *vieux pour du nouveau*! combien enfin n'a-t-on pas dévoilé, depuis deux mois, des secrets qui étaient connus de tout le monde!

L'ouvrage de M. Gallais, sur *le dix-huit brumaire et sur Buonaparte*, est à l'abri de semblables reproches: l'auteur, il est vrai, ne promet pas des *révélations*, mais il en fait de grandes: il arrache à plusieurs personnages le masque de patriottisme, dont ils couvraient leur ambition, et, en se nommant lui-même, il acquiert le droit de nommer les autres: il les accable non sous le poids des injures, mais sous celui de leurs actions: il découvre les ressorts d'une foule d'intrigues, et il juge les choses, les personnes et les événemens sans passion et sans partialité, sans crainte et sans outrage. C'est un homme qui veut instruire tous les partis, sans en flatter aucun; qui rend justice aux bonnes intentions, lors même qu'elles ont eu de

funestes résultats, et qui ne se laisse pas imposer par l'éclat des talents, des dignités et du rang de ceux qu'il appelle au tribunal de l'histoire.

Toute la France connaît à présent l'ouvrage de M. Gallais; deux éditions, épuisées en moins d'un mois, le prouvent. Ainsi je n'en donnerai pas une analyse; car il serait ridicule d'apprendre ce que contient un livre, à ceux qui l'ont lu.

On doit se défier, dit-on, de l'histoire contemporaine, parce qu'elle est toujours apologétique ou accusatrice. Cela est vrai, jusqu'à un certain point; cependant il y a des exemples du contraire, et l'ouvrage que j'annonce en est un. Tous ceux qui ont observé la révolution et qui connaissent ses événemens, leurs causes et son esprit, se plaisent à rendre justice à la véracité de M. Gallais, et déclarent qu'il a bien vu, qu'il sait beaucoup et qu'il fait réfléchir; mais ce qui prouve encore davantage son impartialité, c'est qu'on ne réclame contre aucune de ses assertions, et les individus, dont il dévoile les intrigues, raconte les fautes, ou peint les crimes, gardent un silence prudent, parce qu'ils savent bien que l'accusation banale de calomnie, s'ils osaient l'intenter, tournerait à leur honte.

J'ai entendu des personnes, qui passent pour être sages, contester à l'historien le droit de juger les vivans. N'osant prescrire des outrages à la vérité, mais voulant ménager ceux qui, pour leur malheur, appartiennent à l'histoire, elles recommandent d'attendre leur mort, pour prononcer sur leur vie. Des semblables ménagemens ne peuvent qu'avoir de funestes résultats. En effet, les hommes que leurs fonctions rendent justiciables de l'historien, n'ayant pas à craindre d'être jugés de leur vivant, se livreront avec impunité aux plus grands attentats, rien ne sera sacré pour eux; et, s'ils parviennent à mettre leur responsabilité à couvert, ils s'inquièteront fort peu de ce que la postérité pensera sur leur compte.

Mais si l'on écrit avec liberté l'histoire d'un empereur, d'un roi, d'un ministre ou d'un général, lorsqu'il peut encore répondre, soyez sûr qu'il fera tous ses efforts pour n'être pas jugé par un tribunal dont nul ne peut décliner la juridiction, c'est-à-dire qu'il se conduira en citoyen vertueux, afin de ne pas voir s'élever contre lui des accusateurs dont la puissance est fondée sur l'opinion publique, base inébranlable et sacrée que respectent les pervers, lors même qu'ils affectent de la mépriser.

M. Gallais, dans son ouvrage, fait un bel éloge de Moreau, mort trop tôt pour notre bonheur, et trop tard pour sa gloire, disent quelques hommes sévères, qui, sans connaître les motifs qui l'ont dirigé dans ces derniers temps, prononcent les noms

d'Aristide et de Coriolan, de Bayard et du connétable de Bourbon; comme s'il se trouvait entre son histoire et celle de ces hommes quelque moyen de comparaison. Tous les Français applaudiront, sans adopter son avis, aux éloges de M. Gallais, lorsqu'il ne donne que la seconde place à Moreau, pour placer Pichegru à la première. Celui-ci, je le sais, était un grand homme de guerre; mais il a terni sa gloire en s'abaissant au rôle de *conspirateur*, bien différent de celui de *conjурé*. Les belles âmes, telles que celle de Moreau, peuvent entrer dans une *conjuration*, les scélérats seuls *conspirent*. Aristogiton, Harmodius et les meurtriers de César, furent de vertueux conjurés. Aristide et Moreau eussent pu l'être; mais l'histoire flétrit les fils de Brutus, Dumourier, Georges et Pichegru, du nom odieux de *conspirateurs*.

L'ouvrage de M. Gallais renferme plusieurs anecdotes curieuses, parmi lesquelles il y en a une fort honorable pour le prince royal de Suède, qui fut long-temps parmi nous un des soldats de la liberté, et que la France regrette en jouissant de sa gloire qu'elle ne peut cesser de regarder comme sienne. Il rapporte aussi ce quatrain, qui parut après le 18 brumaire :

Le peuple souverain, qu'un héros sut défendre,  
N'obéira qu'aux lois,  
Et l'heureux Bonaparte est trop grand pour descendre  
Jusqu'au trône des rois.

Il y est descendu malgré la prophétie du poète; mais il nous a perdus et s'est perdu lui-même. M. Gallais ignore sans doute que ce quatrain est de Lebrun, dont il a publié dans son livre une épigramme fort jolie contre un personnage distingué, à qui l'état a donné, au nom de la nation, sans la consulter, une propriété immense qui faisait autrefois partie du domaine des rois.

Le style de l'historien du 18 brumaire a du nerf, de la correction et de la rapidité; un examen sévère y ferait bien découvrir un certain nombre de tâches: mais, lorsqu'on lit les ouvrages de ce genre, on songe trop aux choses qu'ils contiennent pour s'occuper de la manière dont elles sont exprimées.

Le succès que vient d'obtenir la première partie de cette histoire si curieuse, est un garant pour celui qu'obtiendront les parties suivantes, dont l'auteur, sans doute, ne tardera pas à nous faire jouir.

B. L.

L'ÉNÉIDE, traduite en vers français ; par M. Delille. Seconde édition, revue et corrigée, précédée d'une dédicace en vers à S. M. l'empereur de Russie. Quatre vol. in-18, in-12, in-8°. Chez MICHAUD.

Si la traduction de l'Énéide par M. Delille, n'est pas le meilleur ouvrage de ce grand poète, elle en est du moins le plus étonnant. Que dans sa jeunesse il ait traduit le chef-d'œuvre de Virgile, et souvent ait pu atteindre à sa perfection, je le conçois ; les *Géorgiques* n'ont que quatre chants d'une longueur médiocre, et le talent y brille plus dans le choix et la richesse des détails que dans l'ensemble de la composition : or, le génie souple et varié de M. Delille, son imagination brillante et féconde, et les expressions vives et originales qu'il savait créer, lui ont permis de lutter avec bonheur contre un poème où le sublime est plus dans les images et le style, que dans les pensées et les sentimens. Mais oser traduire en vers une épopée qui occupe le premier rang parmi les productions de l'esprit humain, faire parler à Enée, à Turnus, à Didon, qui s'expriment si harmonieusement en latin, la langue poétique de Boileau, de Racine et de Voltaire ; raconter en vers français les combats des Troyens et des Rutules, l'origine et les destinées de Rome, l'embrasement de Troie et les amours infortunés de la reine de Carthage et du fils d'Anchise ; enfin essayer de transporter dans notre langue quelque chose de la désespérante harmonie de Virgile, c'était former une entreprise que la réussite seule pouvait justifier. Plusieurs, avant Delille, l'avaient tenté sans succès ; d'autres l'ont tenté après lui, et n'ont pas été heureux. Le chantre des *Jardins* et de l'*Imagination* a seul complètement réussi. Le cygne de Mantoue parle donc enfin la langue française d'une manière digne de lui, et ceux qui ne peuvent l'entendre chanter lui-même, doivent remercier, des plaisirs qu'il leur procure, l'homme qui reproduit si bien ses accords.

Qu'on ne pense pas, en lisant ceci, que je veuille égaler le poète imitateur au poète imité ; je n'en eus jamais l'intention, et si personne n'admire plus que moi la savante harmonie des vers de M. Delille, et sa poésie riche et brillante, je reconnais, avec les meilleurs critiques, qu'elle n'est pas toujours assez pure pour bien reproduire la mélodie de Virgile ; mais je vois dans le traducteur un homme qui s'approche

tellement de son modèle, qu'il semble souvent se confondre avec lui.

..... *Quo deinde sub ipso  
Ecce volat, calcemque terit jam calce. ....,  
Incumbens humero. ....*

La première édition de l'*Énéide française* fut publiée à une époque remarquable dans l'histoire : nous sortions de l'anarchie, et nous marchions à grands pas vers le despotisme, mais le joug commençait seulement à s'appesantir ; les passions expiraient dans des convulsions orageuses ; l'esprit de parti prêt à s'éteindre jetait encore quelques flammes : on s'observait en silence, et les arts pleuraient sur un vaste tombeau. L'*Énéide* paraît alors ; on la lit avec empressement : les haines politiques s'adoucissent aux charmes des beaux vers : des sentiments plus doux succèdent aux passions violentes : on sent le besoin de se rapprocher, tant le pouvoir de la poésie est puissant : les suffrages des hommes les plus divisés d'opinion se réunissent pour admirer l'élégant interprète de Virgile : l'esprit de parti se tait : les beaux-arts renaissent à la voix du génie, et l'on met à les cultiver toute l'énergie qu'on avait portée au milieu des factions et dans la tribune veuve alors de ses plus grands orateurs. Sans cette heureuse influence du talent, quel aurait été notre sort sous la tyrannie de Bonaparte ? Hélas ! privés des consolations qu'offre l'étude, nous serions devenus barbares au milieu de l'Europe civilisée, et la chute du despote aurait amené celle de la *grande nation* ; mais les travaux du cabinet ont conservé l'amour de la patrie qui s'éteignait au sein des misères publiques, et l'*indépendance de ceux des gens de lettres* qui se sont conservés purs dans la corruption universelle, a sauvé l'*indépendance nationale*.

Il y avait trente ans que Delille travaillait à la traduction de l'*Énéide*, lorsqu'il en publia la première édition. Neuf ans se sont écoulés depuis cette époque, et le poète s'est constamment occupé à corriger son premier travail, en profitant des observations faites par l'amitié, l'indifférence et la haine. Cette révision sévère a perfectionné un ouvrage qui durera autant que notre langue ; car l'auteur, qui craignait sans cesse d'être trop au-dessous de son modèle, revoyait encore quelques jours avant sa mort, une copie qui reproduit presque toutes les beautés de l'*original*.

Au milieu du concert de louanges, qui accompagna la publication de l'*Énéide française*, la critique se fit aussi enten-

dre ; si elle fut trop souvent *amère*, quelquefois cependant elle fut *juste*. Le traducteur profita des conseils, pardonna à la haine, répondit aux outrages par de beaux vers, refit plus de la moitié de son travail, et lui donna toute la perfection dont il était susceptible.

La seconde édition de ce grand monument élevé par le génie à la gloire des muses françaises, est dédiée à l'empereur de Russie. La dédicace n'avait pu paraître sous le règne de Buonaparte, parce que le tyran ne voyait dans l'éloge des belles actions et des sublimes vertus, qu'une satire de son odieuse conduite. Ainsi nous étions privés d'une des plus jolies épîtres du *Virgile français* ; mais la liberté, après laquelle nous soupirions depuis si long-temps, a enfin exaucé nos vœux ; aussitôt le portefeuille de Delille s'est ouvert, et tandis qu'Alexandre paraissait dans Paris comme un nouvel Henri IV, la France entière a lu les vers où l'un de nos meilleurs poètes célèbre ses vertus et prophétise sa gloire. Je ne citerai rien de cette épître que tous les Français savent par cœur, et je m'arrêterai peu au *discours préliminaire* du traducteur, parce qu'il est bien connu et qu'il n'a subi aucun changement. Delille y parle de Virgile avec enthousiasme ; il dissimule adroitemment ses défauts ; il répond d'une manière spécieuse aux observations de la critique, et il ne dissimule pas la préférence qu'il donne au chantre d'Enée sur celui d'Achille, en paraissant vouloir les placer au même rang.

Cette préférence ne surprend point ceux qui connaissent le génie de M. Delille. Le goût, la pureté, l'élégance et l'inimitable harmonie du *Cygne de Mantoue* devaient plus le séduire que les formes un peu sauvages, mais fortes et sublimes d'Homère ; ces caractères bouillans et impétueux, particuliers à une nature placée entre la barbarie et la civilisation, qui animent le grand drame de l'Iliade, avaient moins de charmes pour lui que ces héros peints par Virgile avec les couleurs des siècles civilisés ; son esprit, façonné par la politesse de nos mœurs, l'élégance de nos formes et la délicatesse de nos sentimens, goûtait moins ces masses imposantes dans leur rudesse, et ces idées, si étrangères à notre manière de sentir, que ces détails purs et harmonieux qui enchantèrent la cour d'Auguste, et qui se rapprochent beaucoup du caractère de la civilisation actuelle. Delille a jugé Homère et Virgile avec le goût moderne, et Virgile a dû être préféré.

La comparaison que j'ai faite des deux éditions de l'*Énéide française*, m'a prouvé que sur ses vieux jours, Delille avait

conservé la richesse de son imagination, la fraîcheur de ses idées et la force de son génie. Toutes les corrections me semblent fort heureuses; et ceux qui regretteraient quelques-unes des anciennes leçons, les trouveront dans les variantes, que l'éditeur a recueillies avec beaucoup de soin.

Puisque la traduction de M. Delille est jugée depuis long-temps, et que les contemporains du traducteur lui ont donné parmi les poètes, un rang que la postérité lui conservera, il est inutile d'en faire un nouvel examen; mais, pour montrer toute la supériorité de M. Delille, je vais rapprocher plusieurs passages de sa traduction, des essais plus ou moins heureux de quelques poètes estimés qui n'ont pas craint de lutter contre lui. Le plus célèbre de tous est sans contredit M. Gaston, vérificateur instruit et plein de goût, mais poète bien inférieur au *chantre des jardins*, avec lequel certains critiques ont eu la plaisante bonhomie de le comparer.

Un des morceaux que Delille a rendus avec le plus de bonheur, est le beau récit de la mort de Laocoon. Je vais comparer sa traduction à celles de MM. Gaston et Becquey; mais il est inutile, je pense, de rapporter les vers de Virgile, parce que tous les gens de lettres les savent par cœur.

Voici comment Delille a traduit :

Par un malheur nouveau, pour nous mieux aveugler,  
Un prodige effrayant vient encor nous troubler.  
Prêtre du Dieu des mers, pour le rendre propice,  
Laocoön offrait un pompeux sacrifice,  
Quand deux affreux serpens sortis de Ténédos,  
(J'en tremble encor d'horreur) s'allongent sur les flots;  
Par un calme profond feudant l'onde écumante,  
Le cou dressé, levant une crête sanglante,  
De leur tête orgueilleuse ils dominent les eaux;  
Leur corps au loin se traîne en immenses anneaux.  
Tous deux nagent de front, tous deux des mers profondes  
Sous leurs vastes éclans font bouillonner les ondes.  
Enfin de vague en vague ils abordent; leurs yeux  
Roulent, ardents de rage, et de sang et de feux;  
Et les rapides dards de leur langue brûlante  
S'agitent en sifflant dans leur gueule hérante,  
Tout suit épouvanté. Le couple monstrueux  
Marche droit au grand-prêtre; et leur corps tortueux  
D'abord vers ses deux fils en orbe se déploie,  
Dans un cercle écaille saisi sa faible proie,

La rouge de ses dents, l'étrangle de ses plis.  
 Les armes à la main au secours de ses fils  
 Le père accourt : tous deux à son tour le saisissent,  
 D'épouvantables nœuds tout à coup l'investissent ;  
 Deux fois par le milieu leurs plis l'ont embrassé,  
 Par deux fois sur son cou leur corps s'est élancé ;  
 Ils redoublent leurs nœuds, et leur superbe crête  
 Dépasse encore son front et domine sa tête.  
 Lui, dégoûtant de sang, souillé de noirs poisons  
 Qui du bandeau sacré profanent les festons,  
 Roidissant ses deux bras contre ces nœuds terribles,  
 Exhale sa douleur en hurlements horribles :  
 Tel d'un coup impuissant par le prêtre frappé,  
 Mugit un fier taureau de l'autel échappé,  
 Qui du fer suspendu victime déjà prête,  
 A la hache trompée a dérobé sa tête,  
 Enfin dans les replis de ce couple sanglant  
 Qui déchire son sein, qui dévore son flanc,  
 Il expire..... Aussitôt l'un et l'autre repile  
 S'éloigne ; et, de Pallas gagnant l'auguste asyle,  
 Aux pieds de la déesse, et sous son bouclier,  
 D'un air tranquille et fier va se réfugier.

Voyons maintenant de quelle manière Gaston a rendu le même morceau :

.... Du port de Ténédos on vit près du rivage, —  
 (Je frémis en traçant cette effroyable image)  
 Sur ces paisibles mers deux serpents monstrueux  
 Dérouler les longs plis de leurs flancs tortueux.  
 Leurs crêtes sur les flots se dressent, la mer gronde  
 Sous les cercles bruyans qui sillonnent son onde ;  
 Ils rassemblent soudain leurs immenses anneaux,  
 Glissent, et vers l'autel s'élancent hors des eaux ;  
 Leurs yeux roulent du sang, et leur gueule béante  
 Par de longs sifflements sème au loin l'épouvante,  
 Tout fuit ; Laocoön voit ces monstres unis  
 De leurs nœuds redoublés entourer ses deux fils,  
 Percer leur tendre sein d'une double morsure,  
 Et s'abreuver du sang qui sort de leur blessure ;  
 Il les voit, il s'élance, et d'un bras égaré  
 Pour sauver ses enfans lève le fer sacré ;

Mais autour de son corps l'un et l'autre reptile  
 Se recourbe deux fois en spirale mobile,  
*Et sur son front, des Dieux profanant les festons;*  
 Leur langue, à flots brûlans, distille ses poisons.  
 Il s'épuise en efforts pour rompre les écailles  
 Dont l'étreinte comprime et brûle ses entrailles;  
 De ses cris impuissans il fatigue le ciel.  
 Tel mugit le taureau qui, fuyant de l'autel,  
 Se dérobe sanglant à la hache incertaine,  
 Lutte contre la mort, et bondit sur l'arène.  
 Ces horribles serpents, ministres du trépas,  
 Se cachent à nos yeux sous l'autel de Pallas.

Il n'y a aucune comparaison à faire entre ces deux traductions; autant la première est facile, élégante, harmonieuse et poétique, autant l'autre est pénible, sans couleur, lourde et travaillée. Cependant, c'est, de l'avis de tous les connaisseurs, le morceau le plus parfait de l'Énéide de Gaston, tandis qu'on trouve dans celle de M. Delille mille passages supérieurs aux vers que j'ai cités. Cependant, comparons-les dans quelques détails, et voyons lequel des deux s'est plus approché de l'inimitable perfection de Virgile. Voici des vers de ce grand poète, qu'on a toujours regardés comme des modèles d'harmonie imitative :

..... *Pars cætera pontum*  
*Ponè legit, sinuantque immensa volumine terga.*  
*Fit sonitus, spumante salo: jamque arva tenebant;*  
*Ardentesque oculos suffecti sanguine et igni,*  
*Sibila lambebant linguis vibrantibus ora.*

Si Delille n'a pas égalé Virgile dans la traduction de ces vers, c'est sa langue qui lui a manqué, et non son talent. Il n'est pas possible de rendre *sinuantque immensa volumine terga* par un vers meilleur que celui-là :

Leur corps au loin se traîne en immenses anneaux.

Gaston, au contraire, paraphrase d'une manière fort prosaïque, en disant :

La mer gronde  
 Sous les cercles bruyans qui sillonnent son onde.

*Cercle* n'est pas le mot propre, et *bruyant* ne répond point à *fit sonitus*, que Virgile a isolé pour produire un effet plus pit-

toresque; il valait mieux ne pas traduire ces mots que d'en faire une épithète oiseuse et prosaïque. On ne trouve également rien dans les vers de Gaston, qui rende le mouvement, la rapidité des vers latins; au lieu que Delille, par une savante combinaison des syllabes longues et brèves, par une coupe heureuse et par des tours très-harmonieux semble plutôt voler à côté de Virgile que courir à sa suite. Tous les détails de la mort de Laocoön et de ses enfans sont aussi rendus avec une facilité qui ressemble plutôt à une création qu'à une imitation. La marche de Gaston, au contraire, est embarrassée et pénible; sa précision n'est que de la sécheresse, et sous sa plume ce beau tableau de Virgile, dont M. Delille a fidèlement conservé le dessein, est devenu un récit froid et pénible. Aucune des belles expressions du poète latin n'est traduite d'une manière convenable, aucune de ses coupes poétiques n'est reproduite, aucun de ses traits de sensibilité qui ont tant de charmes, ne se retrouve dans la copie. Delille, au contraire, en donnant plus d'étendue à sa traduction, a transporté dans notre langue presque toutes les beautés du morceau original; il s'est en quelque sorte pénétré de la situation pour en traduire le récit, comme il eût peint l'événement s'il en avait été témoin.

M. Becquey, qui a publié les quatre premiers livres de l'Énéide, en vers français, est, dans la traduction de l'épisode de Laocoön comme dans tout ce qu'il a traduit, à une bien plus grande distance au-dessous de Gaston, que celle qui sépare celui-ci de M. Delille. On va en juger :

Mais un affreux spectacle à nos yeux se présente,  
Et jette parmi nous le trouble et l'épouante.  
Aux autels de Neptune, appelé par le sort,  
Laocoön offrait, près de l'*humide bord*,  
*D'un énorme taureau le pompeux sacrifice.*  
Soudain (*puis-je en parler sans que mon cœur frémisse?*)  
*Fondant de Ténédos sur les paisibles mers,*  
*De front deux longs serpents fendent les flots amers.*  
Hors des gouffres profonds que leur crête domine,  
*Se dresse fièrement leur luisante poitrine;*  
*Le reste déroulant ses immenses anneaux*  
A replis sinueux glisse au loin sur les eaux ;  
Mais sortant à grand bruit de l'onde *bouillonnante*,  
*Roulant une prunelle enflammée et sanglante,*  
De leur langue en sifflant ils dardent l'aiguillon.  
Tout fuit glacé d'effroi. *Droit à Laocoön*

Et d'une égale ardeur les deux monstrent s'avancent ;  
 Sur ses deux jeunes fils à la fois ils s'élancent,  
 De ces infortunés enveloppent le flanc (1),  
 Et sur eux aoharnés ils se gorgent de sang.  
*De traits armé le père accourt à leur défense,*  
*Lui-même il est saisi; déjà leur corps immense,*  
 Par un double lien, *tient son corps enchaîné;*  
 Déjà son cou deux fois *en est environné,*  
*Et par delà son front monte leur tête altière;*  
*Lui, souillé de poisons, de sang et de poussière,*  
 Vainement de ses mains *tâche à rompre leurs noeuds,*  
 Et pousse vers le ciel des hurlemens affreux.  
 Tel mugit un taureau qui, dans un jour de fête,  
 A la hache incertaine a dérobé sa tête,  
 Et sanglant fuit l'antel où l'attendait la mort,  
 Mais aux pieds de Pallas, *dans l'enceinte du fort,*  
 Les horribles dragons, d'une fuite rapide,  
 Cherchent l'abri sacré de l'immortelle égide.

M. Bequey a traduit ainsi les quatre premiers livres de l'*Énéide*. La grâce, l'élegance et la mélodie de Virgile disparaissent sous la plume de l'âpre et dur traducteur. Le génie du premier des poëtes de Rome est encore plus travesti dans cette traduction étrange que dans celle de Scarron; et de tous les versificateurs français, M. Becquey est après Chapelain, de *gothique mémoire*, celui qui s'est le plus approché de la rouille de Ronsard. Son style, auquel un homme d'esprit a donné l'épithète de *l'apidaire*, ne perd jamais rien de sa rudesse, lors même qu'il faut peindre les sentiments les plus doux; et Didon parle d'amour comme l'auteur si fameux

Qui de son lourd marteau martella le bon sens,  
 en a fait parler Dunois et Jeanne-d'Arc.

Sans doute notre langue s'est beaucoup enrichie et s'enrichira encore aux dépens de la langue latine; mais nous n'avons nullement besoin de ces latinismes sans élégance, de ces constructions obscures et forcées que M. Becquey donne comme autant d'heureuses innovations. Il prétend avoir reproduit Vir-

(1) Il faut le pluriel; on ne peut envelopper un flanc, car il est impossible de le faire physiquement: on ne peut l'envelopper qu'autant qu'on enveloppe en même temps l'autre.

gile avec autant d'exactitude que les traducteurs en prose les plus fidèles. Je l'en félicite; mais je préfère de beaucoup les paraphrases de M. Delille, à sa triste fidélité.

Mais revenons à Delille, et tâchons de faire oublier les *vers tudesques* que je viens de citer, en citant des vers français.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici un parallèle complet entre Delille et les autres traducteurs de l'*Énéide*, parce que cela m'entraînerait bien au-delà des bornes que je ne dois pas dépasser; aussi me contenterai-je de prendre au hasard mes objets de comparaison sans m'astreindre à aucun ordre. Il n'est pas besoin de choisir dans Delille, car ses morceaux les plus faibles sont bien supérieurs à ce que les autres traducteurs ont de plus parfait. En veut-on une preuve, le sixième livre de l'*Énéide* va nous l'offrir. On s'accorde à regarder l'énumération des monstres infernaux comme un des bons passages de la traduction de Gaston. Il y a en effet de l'harmonie, de l'élégance et quelques tons poétiques assez heureux dans ce morceau; on trouve au contraire des négligences dans celui de M. Delille; il y a prodigé les épithètes, et ce luxe rend sa version un peu diffuse: elle n'a ni le mouvement ni les tournures élégantes du passage original; on y rencontre même quelques vers prosaïques. Cependant il a encore la supériorité; et les deux traductions que je mets sous les yeux du lecteur, l'en convaincront facilement.

Je commence par celle de Gaston :

Aux portes des enfers sont les remords vengeurs,  
Le travail et la crainte et les pâles douleurs,  
La vieillesse, et la faim qui conseille le crime,  
*Et du coupable heureux la joie illégitime*,  
La pauvreté qui fuit honteuse de son sort,  
La mort et le sommeil ce frère de la mort.  
Spectres hideux.... Plus loin, la guerre impitoyable  
Balance dans les airs un glaive infatigable.  
Là, sur des lits de fer, les filles de la nuit  
*Veillent incessamment*; la discorde à grand bruit,  
Brandissant de son fouet les sanglantes lanières,  
Sur son front hérissé fait siffler ses vipères.

Les pâles douleurs ne rendent pas morbi pallentes; et turpis egestas est plutôt paraphrasé que traduit par ces vers :

La pauvreté qui fuit honteuse de son sort.

*La guerre impitoyable, qui balance dans les airs son glaive*

*infatigable, et la discorde qui brandit à grand bruit les sanglantes lanières de son fouet, ne se trouvent pas dans le texte où l'on lit seulement,*

..... mortiferumque adverso in lumine bellum  
..... et discordia demens,

d'ailleurs, le mot *lanière* est trop peu noble pour être employé dans l'épopée, et les Eumétides ne sont pas assez bien désignées par le nom de *Filles de la nuit*.

Voici maintenant la traduction de M. Delille.

Devant le vestibule, aux portes des enfers,  
Habinent les soucis et les regrets amers,  
Et des remords rongeurs l'escorte vengeresse ;  
La pâle maladie et la triste vieillesse ;  
L'indigence en lambeaux, l'inflexe trépas ;  
Et le sommeil son frère et le *Dieu des combats* ;  
Le travail qui gémit, la terreur qui frissonne,  
Et la faim qui frémît des conseils qu'elle donne ;  
Et l'ivresse du crime et les filles d'enfer,  
Reposant leur fureur sur des couches de fer ;  
Et la discorde enfin qui, soufflant la tempête,  
Tresse en festons sanglans les serpens de sa tête.

Je crois que Delille a eu tort de placer le *Dieu des combats* dans les enfers, tandis que Virgile se contente d'y mettre la *guerre, bellum mortiferum*. On pourrait sans doute relever quelques autres tâches fort légères dans ce morceau; mais tel qu'il est il éclipse celui de Gaston, qui, je le répète encore, n'est pas sans mérite.

Le portrait si touchant de Marcellus, l'un des plus beaux passages du sixième livre de l'*Énéide*, a été traduit en vers français par Saint-Ange, dont la gloire durera autant que celle d'Ovide. Sa traduction est, ainsi qu'il l'annonce lui-même, très-fidèle et faite en quelque sorte vers pour vers. Je la vais reproduire ici, et je citerai ensuite celles de Delille et de Gaston.

Il (1) voit alors, couvert d'une éclatante armure,  
Un jeune homme, un héros d'une *aimable figure* ;  
Mais son visage est triste et ses yeux abattus.

(1) Enée.

« O mon père ! quel est , non loin de Marcellus ,  
 » Ce guerrier près duquel un *grand concours s'assemble* ?  
 » Est-il son fils ? Quel air ! combien il lui ressemble !  
 » Mais son front se *noircit* de l'ombre du trépas ».  
 » — O mon fils , vois mes pleurs ! ne m'interroge pas !  
 » Quel regret pour les tiens ! quelle douleur profonde !  
 » Les destins ne feront que le montrer au monde.  
 » Dieux , si Rome eût joui de ce don de vos mains ,  
 » Vous auriez envié le bonheur des Romains !  
 » Quel deuil au Champ de Mars , et quelles funérailles  
 » Tu verras promener autour de nos murailles ,  
 » O Tibre ! quand mêlant tes pleurs à nos sanglots ,  
 » Près d'un tombeau récent tu rouleras tes flots !  
 » Jamais un rejeton d'une famille illustre  
 » N'aura porté si haut son espoir et son lustre ,  
 » Jamais Rome féconde en héros triomphans  
 » N'aura vu son pareil entre tous ses enfans .  
 » O candeur ! ô vertus digne de l'âge antique !  
 » O sainteté des mœurs ! ô valeur héroïque !  
 » Jamais impunément un superbe ennemi  
 » Ne se fût au combat présenté devant lui .  
 » Soit qu'on l'y vit marcher d'un pied ferme et rapide ,  
 » Soit qu'il pressât les flancs d'un coursier intrépide .  
 » Jeune héros , ô toi que j'admire et je plains ,  
 » Si tu peux vaincre un jour la rigueur des destins ,  
 » Tu seras Marcellus ! Donnez , que je répande ,  
 » Et la rose et le lis que son ombre demande ;  
 » Donnez , que prodiguant les fleurs à pleines mains ,  
 » Je lui rende du moins ces hommages trop vains »

Ce morceau est d'un poète , et d'un poète qui connaît bien toutes les ressources de la langue poétique ; mais le désir de traduire en quelque sorte vers pour vers , l'a forcé de passer sous silence plusieurs traits qui sont pleins de charmes dans Virgile. Je trouve aussi qu'un héros d'une aimable figure , est un peu faible pour rendre *egregium formā juvenem* et que cet hémistiche , un *grand concours s'assemble* , n'est qu'une demi-ligne d'une prose très-vulgaire. Il me semble enfin que le mot *noircit* , dans le septième vers , manque à la fois d'élegance et de noblesse , et que le vers tourné ainsi :

Mais son front s'*obscurcit* de l'ombre du trépas

Vaudrait beaucoup mieux .

## Voyons maintenant la traduction de Delille:

Alors brille à leurs yeux (1) un guerrier plein de charmes,  
 Joignant l'éclat des traits à l'éclat de ses armes,  
 Tant respire dans lui la grâce et la vertu ;  
 Mais son regard est triste et son front abattu.  
 « O mon père ! excusez ma vive impatience ;  
 » Auprès de Marcellus quel jeune homme s'avance ?  
 » Mon père, est-ce son fils, ou quelqu'un de son sang ?  
 » Que ce nombreux cortège annonce bien son rang !  
 » Entre ces deux guerriers quel air de ressemblance !  
 » Mais seul, parmi ce bruit il garde le silence ;  
 » La nuit autour de lui jette son crêpe affreux.  
 » Mon fils, dit le vieillard d'un accent douloureux,  
 » Ces traits de Marcellus sont la brillante image.....  
 » Mais pourquoi sur ce front ce lugubre nuage ?  
 » Lui seul à tant d'honneur demeure indifférent.....  
 » Ah ! que demandes-tu, dit Anchise en pleurant !  
 » Cette fleur d'une tige en héros si féconde ,  
 » Les destins ne feront que la montrer au monde.  
 » Dieux, vous auriez été trop jaloux des Romains ,  
 » Si ce don précieux fût resté dans leurs mains.  
 » Pleure, cité de Mars ; pleure, Dieu des batailles.  
 » Ah ! combien de sanglots suivront ses funérailles !  
 » Et toi, Tibre, combien tu vas rouler de pleurs ,  
 » Quand son bûcher récent t'apprendra nos malheurs !  
 » Quel enfant mieux que lui promettait un grand homme ?  
 » Il est l'orgueil de Troie, il l'eût été de Rome.  
 » Quelle antique vertu ! quel respect pour les Dieux !  
 » Nul n'eût osé braver son bras victorieux ,  
 » Soit qu'une légion eût marché sur sa trace ,  
 » Soit que d'un fier coursier il eût guidé l'audace.  
 » Ah ! jeune infortuné, digne d'un sort plus doux ,  
 » Si tu peux du destin vaincre un jour le courroux ,  
 » Tu seras Marcellus..... Ah ! souffrez que j'arrose  
 » Son tombeau de mes pleurs, que le lis, que la rose ,  
 » Trop stérile tribut d'un inutile deuil ,  
 » Pleuvent à pleines mains sur son triste cercueil ,  
 » Et qu'il reçoive au moins ces offrandes légères ,  
 » Brillantes comme lui, comme lui passagères ».

(1) Aux yeux d'Anchise et d'Enée.

Rapprochons de ces deux versions, celle de Gaston où il y a quelques vers heureux.

Un jeune homme à pas lents le suit ; les yeux d'Enée  
 Admirent son armure et surtout sa fierté ;  
 Mais la douleur attriste et flétrit sa beauté.  
 « Mon père, ce héros qui marche sur sa trace  
 » Est-il son fils ? sort-il de son auguste race ?  
 » Quels honneurs ! ils sont tous autour de lui pressés ;  
 » Ce sont les mêmes traits, mais ils sont effacés ,  
 » Et la nuit sur son front étend son voile sombre.  
 » Oh ! de quel deuil ta voix vient d'affliger mon ombre ,  
 » Dit Anchise , et pourquoi ne m'épargnes-tu pas  
 » La douleur d'annoncer les secrets du trépas ?  
 » La parque tranchera cette fleur passagère !  
 » Dieux , ne la voulez-vous que montrer à la terre !  
 » Votre pouvoir jaloux du pouvoir des Romains  
 » Leur ravit ce présent échappé de vos mains.  
 » Pleure , cité de Mars , la gloire de tes armes !  
 » Tibre , combien tes flots doivent rouler de larmes  
 » Lorsque , sur ton rivage , un peuple gémissant  
 » L'appellera trois fois sur son bûcher récent !  
 » Illustre enfant de Troie , espoir de l'Italie ,  
 » Combien il eût aimé les Dieux et sa patrie ,  
 » Antique bonne foi , valeur dans les combats !  
 » Nul mortel n'aurait pu résister à son bras ,  
 » Soit qu'un coursier sous lui du pied frappât la plaine ,  
 » Soit qu'il eût voulu seul descendre dans l'arène .  
 » Cher enfant ! si tu peux échapper aux destins  
 » Tu seras Marcellus..... Vencez , à pleines mains  
 » Donnez des lis , donnez , j'en couvrirai sa tombe .  
 » Mon ombre te les offre à défaut d'hécatombe .  
 » Infortuné ! reçois ce vain tribut de fleurs  
 » Que l'amour paternel a trempé de ses pleurs ».

Gaston a fait un contresens en traduisant *qui strepitus circa comitum*, par ce vers sans harmonie

Quels honneurs ! ils sont tous autour de lui pressés.

Delille a été plus fidèle au sens littéral en disant :

Que ce nombreux cortége annonce bien son rang.

Gaston s'est aussi permis quelques-uns des faux brillans de l'école moderne ; par exemple , la réponse d'Anchise à son fils commence par ce vers dans l'original :

*O nate , ingentem luctum ne quære tuorum.*

Le traducteur en altère la noble simplicité en l'enluminant ainsi :

..... Pourquoi ne m'épargnes-tu pas  
La douleur d'annoncer les secrets du trépas ?

Les *secrets du trépas* ! ces expressions appartiennent au style que nos littérateurs philosophes nomment *romantique* , style qui n'a été celui d'aucun des grands écrivains anciens et modernes.

En rapprochant ces trois traductions, on trouve dans les vers de M. Delille quelque chose de plus libre que dans ceux de Saint-Ange , ils semblent mieux inspirés , et si l'abondance du premier dégénère quelquefois en diffusion , la précision de l'autre ressemble un peu à de la sécheresse ; quant aux vers de Gaston , ils manquent de couleur et de poésie.

Je pourrais bien comparer encore Delille avec MM. Malibaltre , Legouvé , Fontanes et Perceval Grand-Maison , qui tous ont traduit en vers des fragmens plus ou moins considérables de l'Énéide , et il ne me serait pas difficile de prouver que le *Virgile français* est supérieur aux poëtes que je viens de citer , et par son talent poétique et par la fécondité de son imagination , qui étonne autant qu'elle fait plaisir ; mais il est temps de finir et d'épargner au lecteur des comparaisons qu'il saura bien faire lui-même ; cet article en est plein et il serait fastidieux de l'augmenter , en comparant sans cesse entr'eux des poëtes plus ou moins recommandables , pour obtenir toujours les mêmes résultats de ces parallèles multipliés.

Il est un homme qui aurait été pour Delille un concurrent redoutable , s'il eût traduit l'Énéide entière . Cet homme est Lebrun . Tout le monde connaît sa belle traduction de l'épisode d'Aristée qui fait encore de nos jours le sujet d'une comparaison dont on a tiré des conclusions bien différentes , mais toujours très-honorables pour deux des plus grands poëtes de ces derniers temps . Lebrun a également traduit l'épisode de Nisus ; il marche l'égal de Delille dans cette traduction , et si quelquefois il lui est inférieur , il s'élève souvent au-dessus de lui . En général , le style de Lebrun a quelque chose de plus antique , celui de M. Delille est plus harmonieux ; le coloris de l'un est plus sévère et plus pur , celui de l'autre plus vif et plus

séduisant; l'un rend mieux les pensées fortes et grandes, l'autre les images et les tours poétiques. En un mot, Lebrun ressemble davantage à un traducteur qui atteint son modèle en le suivant, et Delille a un rival qui marche à côté du sien.

La nouvelle édition de l'*Énéide française*, bien supérieure à la première, sous tous les rapports, doit obtenir un succès plus grand encore, maintenant que les esprits fatigués des commotions politiques vont chercher dans le sein des belles lettres le repos qui les fuyait depuis si long-temps.

L. A. M. BOURGEAT.

---

LES TOMBEAUX DE SAINT-DENIS, *Poème élégiaque*, par  
M. TRENEUIL. *Sixième édition.*

L'ORPHELIN DU TEMPLE, *Élégie*, par le même auteur. —  
*Deuxième édition, revue et corrigée. Deux brochures in-8°.*

SUivant son étymologie, celle du moins qui est généralement adoptée, l'élegie est consacrée aux larmes, aux gémissemens, aux regreis (1). Elle réunit tout ce que la poésie a de puissance sur l'esprit et sur le cœur, l'imagination et le sentiment.

Depuis Scaliger et Vossius jusqu'à l'abbé Souchay, on a beaucoup écrit sur le poème élégiaque, sur son origine, sa nature, son objet, son caractère; et cependant l'élegie est encore de tous les genres en vers celui dont les règles sont le plus arbitraires. Est-ce parce qu'aucune autorité assez reconnue ne les a invariablement déterminées, ou parce que les grands modèles ont manqué jusqu'à ce jour?

Homère et Sophocle précédèrent Aristote; c'est d'après leurs écrits immortels que furent tracées les règles de l'épopée et de la tragédie. Le philosophe de Stagyre, a-t-on dit, nous aurait aussi donné la poétique de l'élegie, si, dans les auteurs connus au siècle où il vivait, il eût déjà trouvé le véritable type de ce poème. Mais, s'il faut en croire Aulugelle, Platon et Aristote lui-même avaient composé des élégies. Avant eux, Mimnerme

---

(1) Dans les cérémonies funèbres des anciens, le cri de la plainte et de la douleur était é! é! Des mots *e leigen*, se plaindre ou crier, é! é! se forma le mot *elegeia*, qui veut dire plainte funèbre; et comme Simonide employait dans ses chants funèbres le mélange alternatif de l'hexamètre et du pentamètre, *versibus impariter junctis*, ce genre de vers prit le nom de mètre élégiaque. (Voyez le *Spectateur*, par M. Malte-Brun, n°. 5, pag. 195.)

et Simonide avaient dû au poème élégiaque leur réputation. Il est vrai que Callimaque, regardé encore, au temps de Quintiliien, comme le prince de l'élegie, *cujus princeps habetur Callimachus* (liv. X, ch. 1), et que Philétas, loué par Ovide et Properce, ne vinrent qu'après Aristote. Mais on peut croire aussi que cet antique législateur du Parnasse oublia de tracer dans sa poétique les règles de l'élegie, comme Horace, dans son épître aux Pisons, oublia, en ne parlant d'ailleurs de l'élegie que sous les rapports du style, de nommer Tibulle, quoiqu'il fût son ami, et Properce, quoiqu'il fût son contemporain, et qu'il l'eût précédé chez les morts. C'est ainsi que, dans son Art poétique, Boileau parla du madrigal et oublia l'apologue.

Quoi qu'il en soit, on retrouve le langage de l'antique élégie dans les plaintes d'Hécube et d'Androïnaque, dans plusieurs autres endroits de l'Iliade et de l'Odyssée; on le reconnaît dans quelques pièces de Sophocle et d'Euripide; mais c'est surtout dans les Livres saints que sont les premiers modèles de l'élegie. On sait que ces livres sont remplis de ce que la poésie a de plus sublime; les images, de plus noble; la pensée, de plus grand; et de même qu'ils offrent le plus ancien et le plus parfait modèle du genre lyrique, on y trouve aussi des chants religieux et touchans sur la chute des empires, sur les grandes infortunes des peuples et des rois. Le cantique de David, sur la mort de Saül et de Jonathas, est une véritable élégie (1). Les vestiges des chants élégiaques remontent au temps même de Jacob. Les Israélites pleurèrent la mort de ce patriarche. Les poètes profanes n'ont rien de plus touchant que le cantique d'Ézéchias, dans Isaïe (2); que le psaume où le Prophète-roi pleure sur les bords de l'Euphrate la captivité des enfans d'Israël.

Ces cantiques élégiaques eurent tant de charmes pour les Hébreux, qu'ils en firent des recueils, et que, long-temps après la mort de Josias, ils répétaient encore les chants plaintifs de Jérémie, sur la fin tragique de ce roi (3).

Les imprécations d'Ézéchiel, contre la corruption de Tyr (4); les lamentations prophétiques de Jérémie, sur les ruines de Sion, sur la grande désolation du sanctuaire, offrent de vrais modèles de l'élegie, modèles qu'il faut suivre, comme le premier l'a fait M. Treneuil, si l'on veut rappeler ce poème à la sublimité de son objet, à sa dignité primitive.

L'élegie fut aussi, dans l'antiquité profane, une poème historique et religieux. Diodore de Sicile rapporte que les Egyptiens

(1) Rois, liv. II, ch. 11.

(3) PARALIP. II, ch. 35.

(2) Ch. 38.

(4) Ch. 27 et 28.

pleuraient leurs souverains dans des chants lugubres et solennels. L'élegie était employée aux funérailles chez les Grecs et chez les Romains ; suivant Proclus , elle n'eut point d'autre emploi dans son institution. Ainsi Callimaque pleura la mort de son ami Héraclite ; ainsi long-temps après , Properce pleura la mort de Marcellus ; Pédon , celle de Mécène ; Ovide , celle de Tibulle. Philétas avait mis en vers élégiaques les histoires tragiques dont fait mention Parthénios , et Properce lui donne l'épithète de *Memor*. Properce lui-même plaça des récits historiques dans ses élégies. Tibulle fit entrer dans les siennes le panégyrique de Messala. Les poètes élégiaques du grand siècle d'Auguste se déchaînèrent contre l'avarice des Romains , chez qui l'or décidait du mérite , des talens et des dignités. Cependant , il faut le dire , alors même on voyait l'élegie dégénérée de sa noble et touchante institution. Gallus en avait déjà fait un genre frivole et léger. Properce , Tibulle et Ovide marchaient sur les traces de Gallus.

C'est en imitant les poètes latins , que les modernes ont substitué , dans l'élegie , le langage de l'esprit à celui de la nature. L'élegie ne fut guère employée dans le dix - septième siècle , qu'à chanter le déivre mesuré ou les tourmens rimés d'un poète amoureux. On ne trouve souvent qu'un galimathias fade et doucereux dans les élégies du grand Corneille , de Voiture , de Sarrazin , de Segrais , de mesdames de la Suse , de Saintonge et Murat. Tout est plein , dans les auteurs élégiaques du grand siècle , de larmes poétiques , de ridicules doléances sur les rigueurs d'*Iris* , d'*Orante* ou de *Bélise* ;

Ils ne savent jamais que se charger de chaînes ,  
Que bénir leur martyre , adorer leur prison ,  
Et faire quereller le sens et la raison.

Voiture assure que *les dieux ne font plus rien de beau que sur le modèle de Bélise*.

*Ils se prisen bien moins d'avoir bâti les cieux ,  
Que d'avoir achevé l'ouvrage de ses yeux.*

Corneille peint des yeux qui

*Font autant de captifs qu'ils lancent de regards.*

Segrais dit : l'*Écho* ,

*Pour soupirer mon mal , a négligé le sien .  
Lâchez un peu mes fers , que je respire , etc.*

Je préfère à ce ridicule pathos celui de cet ancien poète élégiaque, qui appelait la mer *les larmes de Saturne*.

On doit cependant remarquer que Marot, Lingendes et Desportes avaient quelquefois mieux saisi, dans le siècle précédent, le ton et le langage de l'élegie. Parmi les contemporains de Sograis et de la Suze, madame Deshoulières peut être citée pour un espèce d'élegie raisonnable. Pélisson, La Fontaine et Fléchier sont les seuls, ou les premiers du moins qui aient invoqué la muse de l'élegie pour traiter des sujets historiques et nationaux : Pélisson, dans son élégie à M. de Saint-Aignan, sur le rétablissement de l'ordre, après les trouble de la fronde; Fléchier, dans ses deux élégies, intitulées : *Plaintes de la France à Rome; la Reine au Roi, sur ses travaux de guerre*; et La Fontaine, dans sa noble élégie sur la disgrâce de Fouquet.

Dans le dix-huitième siècle, l'élegie fut négligée pour l'héroïde. Les règles de l'élegie étaient si peu connues, que Marmontel les confondit avec celles de l'idylle dans ses *Éléments de littérature*.

Enfin aucun poète, avant M. Treneuil, ne me paraît avoir suivi ce précepte de l'Art poétique :

La plaintive élégie, en longs habits de deuil,  
Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil.

Avant la publication des *Tombeaux de Saint-Denis*, M. de Fontanes, dans ses poèmes de la *Chartreuse* et de la *Fête des Morts*; Delille et Legouvé, dans ceux de la *la Pitié*, et de la *Sépulture*, avaient donné à notre poésie une teinte sombre et mélancolique, qui dispose l'âme à de touchantes émotions, ou à des méditations sublimes sur les intérêts de la terre et du ciel, sur le néant de la vie et la grande image de l'éternité. Ils ont heureusement initié le chantre anglais des nuits, et Gray, qui nous eût donné un modèle de l'élegie historique et sacrée, si les tombes royales de Westminster l'eussent inspiré, comme l'inspirèrent les simples tombes d'un cimetière villageois.

Cependant, nous ne pouvions encore rien opposer, dans le genre élégiaque, aux grands modèles qui sont dans l'Ecriture, lorsque M. Treneuil publia son poème sur *les Tombeaux de Saint-Denis*. La froide majesté, le deuil et la solitude de ces voûtes sépulcrales, veuves de tant de rois, appelaient le génie du poète, et lui promettaient de grandes inspirations. Déjà ces royales demeures de la mort, violées par un sacrilège inouï, avaient fait ajouter un chapitre éloquent au *Génie du Christianisme*; déjà ils avaient inspiré de beaux vers à l'immortel auteur du poème de l'*Imagination*, et au chantre ingénieux du *Prin-*

*temps d'un Proscrit.* Mais M. Treneuil a le premier saisi ce sujet national et sublime dans tout son ensemble, et à toute sa hauteur. Il a retrouvé le chant antique et sacré de l'élegie : la littérature française s'est enrichie d'un genre de plus, et le premier essai en est peut-être devenu le modèle.

Le poème élégiaque des *Tombeaux de Saint-Denis* porte en effet l'empreinte d'un talent vigoureux, nourri de la lecture des *Livres saints*, et, pour ainsi dire,

Abreuvé des torrens de leur sainte harmonie.

Cet ouvrage a obtenu, dans le monde littéraire, un rare et difficile bonheur, les suffrages unanimes des journalistes et ceux des gens de goût : « C'est un fait digne de remarque, a dit un littérateur distingué, que chaque critique, choisissant à l'appui de ses éloges les morceaux qui lui plaissaient le plus, ils ont transcrit le poème entier ; et tous ont fort bien choisi ».

C'est en 1806 que M. Treneuil eut le courage de publier ce poème, qu'il avait composé en 1798. Il vient d'en donner la sixième édition. On y remarque plusieurs changemens considérables dans le texte et dans les notes (1).

Les amateurs de *variantes* pourront, s'ils veulent, les recueillir sur leurs exemplaires ; je ne perdrai point mon temps à les noter ici. J'aime mieux citer de ces vers qu'on aime à retrouver quand on les a déjà lus.

Le poète suppose qu'au moment même où vont disparaître ces reliques de tant de rois, que, d'une main forcenée, une horde stupide pousse vers le néant, un chœur d'esprits célestes vient consoler tous ces rois maintenant éteints dans la poussière, et qui s'éveilleront un jour rendus à l'immortalité.

Digne prix de ma foi, quelle auguste merveille  
Vint charmer tout à coup ma vue et mon oreille !  
Frappé d'un jour nouveau, je vis du haut des cieux  
Les immortels descendre et planer sur ces lieux :  
De leurs corps transparents, vêtus de légers voiles,  
Où l'or parmi l'azur rayonnait en étoiles,  
Le soleil nuançait l'ondoyante vapeur ;  
Ils suspendent leur vol, et, réunis en chœur,

(1) On trouve, dans les notes ajoutées, un éloge du poème de madame de Vannoz, née de Sivry. « Elle a publié, dit M. Treneuil, presqu'en même temps que moi, sur la *profanation des tombes royales*, une élégie fort touchante qui a obtenu le succès dont elle était digne ». Quand deux auteurs ont réussi en traitant le même sujet, il est rare qu'ils se trouvent ainsi volontairement disposés à se rendre justice.

Il chantent à l'envi ces puissantes prières  
 Qui soulagent des morts les peines passagères ;  
 Ils consolent nos rois chassés de leurs tombeaux ,  
 Et souhaitent que Dieu pardonne à leurs bourreaux :  
 » Rois , si long-temps aimés ! quels indignes outrages  
 » Attaquent vos débris , vos noms et vos images !  
 » Qu'importe ? vos esprits règnent dans un séjour  
 » Qui habite et la gloire et la paix et l'amour :  
 » Au sein de ce tombeau , corruptible matière ,  
 » Dans le ciel , plus brillans , plus purs que la lumière .  
 » Le jour que , dans son vol , doit s'arrêter le temps ,  
 » Dieu dira : Levez-vous , arides ossemens ;  
 » Et vos corps glorieux , rappelés à la vie ,  
 » Renaîtront , possesseurs d'une heureuse patrie ,  
 » Toujours inaccessible aux tempêtes du sort ,  
 » Aux traits de la douleur , à la faux de la mort .  
 » Honnent à JÉHOVAH , dont la toute-puissance  
 » Des corps ressuscités épurant la substance ,  
 » Élève jusqu'à lui la faible humanité ,  
 » Et la revêt de gloire et d'immortalité » !  
 Les astres , dans leurs cours , à ces divins cantiques  
 Unissaient à l'envi leurs concerts magnifiques ;  
 Et j'admirais encor , je poursuivais des yeux  
 Le cœur des immortels envolés dans les cieux ;  
 Et mon'oreille , encore attentive et ravie ,  
 S'abreuvait des torrens de leur sainte harmonie .

On remarquera dans ces vers une savante imitation des Livres saints , et surtout de ces paroles d'Ézéchiel (ch. 37) : *Ossa arida , audite verbum Dei* , et de ces mots sublimes de la première épître de Saint-Paul : *Canet tuba , et mortui resurgent incorrupti , opportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem , et mortale hoc induere immortalitatem* (ch. 15, v. 53). Enfin le *bibit aure vulgus* d'Horace , est une expression hardie , heureusement transportée dans ces vers :

Et mon'oreille , encore attentive et ravie ,  
 S'abreuvait des torrens de leur sainte harmonie .

M. Treneuil a peint son noble caractère dans les vers suivans , qu'il était dangereux de publier en 1806 :

Ah ! plus l'on veut des rois avilir le poussière ,  
 Plus elle m'est sacrée , et plus elle m'est chère ;

Et je porte en ce lieu, noir de tant de forfaits,  
Le respect d'un chrétien et le cœur d'un Français.

Je me laisserais facilement entraîner à citer les beaux vers qu'on trouve à chaque page dans cette élégie, qui, souvent imprimée, paraît néanmoins, *pour la première fois*, telle qu'elle fut composée en 1798; mais elle est si connue, aux variantes près, qu'on me pardonnera de réserver l'espace qui me reste pour l'*Orpheline du Temple*.

Cette touchante élégie, inédite jusqu'à ce jour, mais imprimée, il y a plus de seize ans, allait paraître, dit l'auteur, lorsque la proscription du 18 fructidor (3 septembre 1797) le força d'en brûler tous les exemplaires. Il l'avait lue plus d'un fois avant cette fameuse journée, et depuis chez madame la marquise de Créqui, en présence de plusieurs personnes d'un rang distingué ou connues dans les lettres. M. Treneuil avait aussi composé dans les jours malheureux de la révolution, d'autres élégies dont on attend avec impatience la publication. Elles ont pour titre, *La Nuit du 20 janvier, ou la Mort de Louis XVI*; *l'Oratoire funèbre de la Barrière du Trône, ou l'Héroïsme de la Piété fraternelle*; *la Captivité de Pie VI*. « J'ai fait, dit l'auteur, ma profession de foi dans un temps où je courais le danger d'en être le martyr. En 1808, ce danger devint imminent. On me fit voir, dans une perspective très-peu éloignée, la Tour du Temple, ou le donjon de Vincennes.... Je dois dire que le ministre (de la police) me protégea lorsqu'il aurait pu me nuire; et que sa main généreuse conjura l'orage qu'elle pouvait faire éclater sur ma tête ».

On sait que l'auguste orpheline du Temple a passé près de trois ans et demi dans cette prison; que pendant cette longue et affreuse captivité, elle a été séparée de la reine, sa mère, deux ans et quatre mois, et de madame Élisabeth, sa tante, dix-huit mois.

M. Treneuil a osé entreprendre de faire parler Madame Royale, qui, devenue pour la France et pour le monde un objet de vénération, déplorait alors dans les fers les malheurs de sa famille. Cette élégie n'est donc qu'un monologue dans le genre de l'héroïde; mais on y trouve des images nobles ou touchantes, des souvenirs déchirans, des sentimens pathétiques, et partout de beaux vers.

Ce ne sont ni les grands mots, ni les grandes figures, qui conviennent le mieux au langage de la douleur. Une idée simple et naïve, un arbre, une fleur suffisent quelquefois pour disposer l'âme à la rêverie et pour donner de douces émotions. On

n'a point oublié l'impression mélancolique produite par une giroflée qu'apperçoit le poète sur les vieilles murailles de l'Abbaye de Saint-Denis :

Mais quelle est cette fleur que son instinct pieux  
Sur l'aile du zéphyr amène dans ces lieux ?  
Quoi ! tu quittes le temple où vivent tes racines,  
Sensible giroflée, amante des ruines,  
Et ton tribut fidèle accompagne nos rois !  
Ah ! puisque la teteur a courbé sous ses lois  
Du lis infortuné la tige souveraine,  
Que nos jardins en deuil te choisissent pour reine.  
Triomphe sans rivale, et que ta sainte fleur  
Croisse pour le tombeau, le trône et le malheur !

Ces beaux vers sont restés dans la mémoire de tous les cœurs sensibles : et de même que la pervenche leur rappelle toujours le nom de Rousseau, de même le nom de M. Treneuil semble désormais devoir être rappelé par la giroflée croissant pour le tombeau, le trône et le malheur.

Dans l'*Orpheline du Temple*, Madame Royale, parle ainsi de son jeune frère, qui trouva, dans une prison, le malheur et la mort si près du trône et de son berceau :

Mais à ne plus le voir, sans retour condamnée,  
Hélas ! si près de lui, je l'entendais souffrir,  
Je l'entendais crier, je l'entendais mourir !  
Jeune lis, enlevé d'une terre sauvage,  
Va renaitre et fleurir sur l'éternel rivage;  
Va, mon frère, et du ciel fortuné possesseur,  
Sois l'ange des prisons, et l'ange de ta sœur.

La simplicité de la pensée et de l'image n'est-elle pas ici une grande beauté de style et de sentiment ! L'auguste *Orpheline*, croyant voir errer sous les voûtes du Temple *les lamentables ombres* de ses parens, s'écrie :

Ah ! si quelque retraite obscure, hospitalière,  
Possédait le trésor de leur sainte poussière !  
Mes mains pourraient un jour y cultiver des fleurs ;  
Je pourrais à loisir y répandre des pleurs ;  
Et lorsque le soleil, touché de mes souffrances,  
Féconderait enfin mes chères espérances,  
J'irais, avec transport, voir ces martyrs nouveaux

Renaitre dans les fleurs, filles de leurs tombeaux ;  
 Et consolée, au moins distraite de ma peine,  
 Dans l'haleine des fleurs respirer leur haleine !  
 Combien le lis surtout serait cher à mes yeux !  
 Je lui rendrais les soins qu'on doit aux malheureux !  
 Dépouille de sa gloire, et courbé par l'orage,  
 Quels droits n'aurait-il pas à mon premier hommage !

Ces vers sont beaux d'imagination, de verve et de sentiment ; ils paraissent moins le fruit d'une composition heureuse que celle d'une vive inspiration.

On avait relevé quelques fautes dans la première édition ; l'auteur les a fait disparaître dans la seconde. C'est en se montrant toujours docile à la critique qu'il fait preuve d'un talent véritable ; elle l'éclaire sans le décourager. La médiocrité seule s'irrite, et ne se corrige jamais. Elle croit *jeter en bronze*, et ne moule qu'un *plâtre* defectueux.

Quelques critiques de détail, loin d'affaiblir les éloges donnés à l'ensemble d'une belle composition, dégagent ces éloges de tout soupçon de partialité, et les rendent plus dignes de l'auteur qui les reçoit. Je pourrais indiquer quelques vers qui manquent de force ou d'élégance ; mais quoique M. Treneuil, en aimant l'éloge, comme tous les auteurs, ne repousse point la censure comme la plupart d'entr'eux, j'aime mieux enrichir cet article de quelques nouvelles citations.

Madame Royale, seule avec sa douleur, aimait à se promener sous les arbres du jardin du Temple ; ils furent abattus par « un de ces calculs de cruauté, si communs à cette époque, et qui n'avaient pas même d'excuse dans le prétexte d'une utilité quelconque ».

Mais de leur dernier charme on va priver ces lieux :  
 Arbres hospitaliers, recevez mes adieux !  
 Au midi de tes ans, famille infortunée,  
 Es-tu, comme la mienne, à périr condamnée ?  
 Le bruit de la cognée a troublé les oiseaux ;  
 La frayeuse, avec eux, vole sur les rameaux,  
 Les poursuit, les disperse.... et les fils et les pères  
 Quittent, en gémissant, leurs nids héréditaires :  
 Tels naguère la France a vu, de toutes parts,  
 Des femmes, des enfans, des prêtres, des vieillards,  
 Persécutés, proscrits, et tremblans pour leur vie,  
 Fuir.... et d'un long adieu saluer la patrie.

Les 25 août 1795, jour de la Saint-Louis, quelques Français, réunis sous les murs du Temple, eurent le noble courage de faire connaître à l'auguste prisonnière, par les sons mélancoliques de divers instrumens, leur douleur, leur amour et leur fidélité. La princesse les entend et s'crie :

Mais quels chants, soutenus d'accords mélodieux,  
Semblent furtivement pénétrer dans ces lieux !  
Ah ! lorsque ce concert enchanter mon oreille,  
Quel pieux souvenir dans mon cœur se réveille !  
La France à ce beau jour attachait autrefois  
La fête consacrée au plus saint de nos rois ;  
Et la Religion, pour sa race chérie,  
Offrait à l'Éternel les vœux de la patrie.  
Sur ces temps de bonheur et de gloire écoulés  
Reporterai-je encor mes regards désolés ?  
O sujets, ou plutôt amis dont le courage  
Hasarde, en ma faveur, un si touchant hommage,  
Qu'il m'est doux, dans ces lieux de tristesse et d'effroi,  
De songer que vos cœurs se souviennent de moi ;  
Que je n'en serai point par le temps effacée ;  
Qu'à mon image enfin, tant de fois offensée,  
Vos mains, pour m'honorer, attachent quelques fleurs,  
Et que chacun de vous l'arrose de ses pleurs !  
Mon malheur vous répond de ma reconnaissance....

C'est bien-là le style simple et gracieux, noble et touchant de l'élegie historique. Le dernier vers est surtout très-heureux.

L'Auguste Orpeline entrevoit que ses fers seront enfin brisés, qu'elle pourra trouver un asile sur une terre étrangère ; mais, avant de quitter le sol de la patrie, elle veut visiter les tombeaux de ses aïeux : elle ignore que ces tombeaux ont été violés et détruits.

J'irai dans Saint-Denis saluer la famille  
De ces rois, dont je suis la déplorable fille.  
Jusqu'à la fin des temps ils dormiront en paix ;  
La mort les a rendus possesseurs d'un palais,  
Où, quoique dénués d'amis et de défense,  
Ils n'auront jamais lieu de redouter l'offense ;  
Ils se réveilleront dans le même tombeau,  
Sous le même soleil levé sur leur berceau ;  
Tandis que je ne sais quelle lointaine rive  
Recevra dans son sein ma cendre fugitive ...

Mais quand je parcourrai ces rangs silencieux,  
 Remplis, depuis mille ans, par mes nobles aïeux,  
 Je n'y trouverai point la cendre de mon père,  
 Ni celle de ma sœur, ni celle de ma mère!  
 Vous dont j'ai tant pleuré le règne d'un instant,  
 Vous n'y siégez point : le même sort m'attend ;  
 Et je dois, à mon tour, du royal mansolée,  
 Me voir, comme du trône, avec vous exilée.  
 Peut-être (et c'est espoir dans les lointains climats  
 De ma famille auguste accompagne les pas),  
 Peut-être elle viendra, plus que jamais chérie,  
 Du règne des tyrans consoler la patrie !  
 Devant nous marcheront le pardon et la paix :  
 Quelques monstres, enfin, ne font pas les Français ;  
 Et tous, amis d'un joug si doux à leurs ancêtres,  
 Vivront à l'avenir fidèles à leurs maîtres.

Si ces vers n'ont point été ajoutés par l'auteur depuis la restauration, ils expriment un vœu prophétique qui vient d'être accompli pour le bonheur de la France et le repos du monde.

Rappeler que le poème élégiaque des *Tombeaux de Saint-Denis*, fut jugé digne d'un prix décennal, malgré les ennemis naturels que ce poème pouvait compter alors dans le gouvernement, et même parmi ses juges, c'est justifier, par un seul fait, tous les éloges qu'il a reçus : dire que l'élegie de l'*Orpheline du Temple* eût pu prétendre au même honneur, c'est ce que prouve le rapide succès qu'elle a obtenu.

VILLENAVE.

SECONDE NOTICE sur les *Brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte.*

LA politique est aujourd'hui l'occupation à la mode ; elle agite toutes les têtes, occupe toutes les plumes, remplit toutes les conversations, et fait gémir toutes les presses. J'ai parlé, dans notre dernier numéro, de quelques-uns des écrits enfantés par les circonstances dans lesquelles se trouvent la France et l'Europe ; je vais, dans celui-ci, continuer cet examen.

Il faut avouer que les sciences politiques doivent beaucoup à la chute de Buonaparte, puisqu'elle a fait connaître les noms d'une foule de publicistes jusqu'alors inconnus : tels sont les *Duchaume*, les *Deprades*, les *Ledrut*, les *Coriolis*, les *Vialart-Saint-Morys*, et plusieurs autres écrivains de cet ordre. Et, sans ce grand événement, les *Bergasse*, les *Peltier*, les *Barruel*, les *Petiot* n'auraient pas eu l'occasion de rappeler au public qu'ils existaient encore !

Dans cette foule de petits écrits qui se publient tous les jours sous tant de titres différens, quelques-uns ont obtenu l'honneur de la réimpression sans le mériter ; d'autres l'ont mérité sans l'obtenir ; plusieurs se sont fait distinguer par une discussion saine et lumineuse, par d'excellens principes, par des vues sages et profondes, par des idées libérales et par la force, l'éclat et la chaleur du style. Je compte parmi ces derniers l'opuscule de M. l'évêque Grégoire, intitulée : *Première et dernière Réponse aux libellistes* (\*).

L'auteur, victime des plus odieuses calomnies, a enfin voulu confondre ses calomniateurs ; il entre dans tous les détails de sa vie publique, en rapporte les faits sans réflexions, et, fort du témoignage de sa conscience, se présente sans crainte au jugement de ses contemporains et de la postérité. Pour mettre dans tout son jour la rage avec laquelle on a poursuivi un homme dont on redoute les vertus, le caractère et les talens, je ne rapporterai qu'un seul fait : il a été accusé d'être un ennemi de la religion et de l'avoir outragée pendant ses fonctions législatives. Pour prouver la fausseté de cette accusation, il suffit de citer le discours qu'il osa prononcer à la tribune de la convention, durant la tyrannie de Robespierre, quelques jours après que Jacob Dupont eut fait profession d'athéïsme, et au

(1) *Première et dernière réponse aux libellistes.* In-8°. 24 pag.

milieu de prêtres qui blasphémaient par crainte ou par corruption.

« J'entre ici, s'écria le courageux évêque, n'ayant que des notions très-vagues de ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifice à la patrie, j'y suis habitué; s'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? j'ai fait mes preuves; s'agit-il du revenu attaché à la qualité d'évêque? je vous l'abandonne sans regret; s'agit-il de religion? cet article est hors de votre domaine, et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler de fanatisme, de superstition...). Je les ai toujours combattus; mais qu'on définisse ces mots, et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion.

« Quant à moi, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; mais ce n'est pas de lui, ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans le temps où il était entouré de peines; on m'a tourmenté pour l'accepter, on me tourmente aujourd'hui pour faire une abdication qu'on ne m'arrachera pas. J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse, agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers, et que je vous déifie de me ravir: je reste évêque pour y en faire encore. J'invoque la liberté des cultes ».

C'est-là le cri de la conscience, c'est-là l'éloquence de l'âme, bien supérieure aux phrases vides et sonores de l'éloquence académique. Je ne connais, dans tout ce qui a été dit à la tribune de la convention nationale, rien qu'on puisse comparer au discours de M. Grégoire, si ce n'est celui que M. Lanjuinais prononça au 31 mai, journée fatale pour la France, lorsqu'il refusa sa démission demandée avec fureur et qu'il fut interrompu par les cris menaçans des assassins qui siégeaient à ses côtés (1).

..... *Ridiculun acrī  
Fortius ac melius magnas plerumquā secat res,*

a dit l'oracle du goût. L'auteur de l'*Épître amicale à M. l'abbé Barruel, sur sa Réponse au sénateur Grégoire* (2), a suivi le

(1) C'est dans ce discours qu'on trouve ce mouvement comparable à ce que l'éloquence antique a de plus beau. — Je dis à mes interateurs, je dis à Chabot qui vient d'injurier Barbaroux: *On a vu orner les victimes de fleurs et de bandelettes; mais les prêtres qui les immolaient ne les insultaient pas.*

(2) *18-89. Chez les marchands de nouveautés.*

précepte d'Horace, et s'est servi, contre son adversaire, des armes du ridicule. C'est avec beaucoup d'esprit qu'il réfute ses bêtises sans nombre ; fait remarquer le pédantisme de son ignorance, et les niaiseries de ses réflexions. On trouve dans cet écrit des plaisanteries piquantes ; des rapprochemens ingénieux, et des épigrammes pleines d'esprit, de malice et de gaieté ; mais sous cette écorce si légère l'écrivain cache une raison forte, une logique vigoureuse, et surtout un amour sincère de la liberté. M. l'abbé Barruel criera, sans doute, selon sa louable coutume, à l'athée, au déiste, au janséniste, au républicain, au jacobin, au philanthrope ; mais il criera dans le désert, parce qu'on n'est plus au temps où l'ennemi de M. Barruel aurait été aussi l'ennemi de la religion et du roi.

Parmi les hommes qui ont fait entendre leur voix durant ces trois mois, où tant d'insensés ont parlé, on ne doit pas oublier M. Lanjuinais (1). Dans une motion éloquente et pathétique, prononcée au sénat, et soutenue par MM. Garat (2) et Lambrechts, que leurs talents et leur courage ont toujours fait distinguer parmi les sénateurs, il a demandé qu'on déclarât que le général Moreau a toujours mérité l'estime publique et la reconnaissance de la patrie. S'il se trouve encore des personnes qui puissent accuser les mains de Moreau, le discours dans lequel M. Lanjuinais réclame pour sa mémoire les témoignages de la reconnaissance nationale, doit dissiper tous leurs doutes ; car un homme loué par M. Lanjuinais, ne peut être qu'un bon citoyen : c'est Aristide, le plus vertueux des Grecs, louant Miltiade, victime d'une injuste accusation ; c'est Caton faisant le panégyrique des braves morts en défendant la cause de la liberté.

Un savant, connu par son érudition philologique et ses travaux sur la langue des Hébreux, a développé ses principes sur le gouvernement qui convient à la France, dans une lettre adressée à M. Lanjuinais (3) : des vues sages caractérisent cet écrit et le font remarquer parmi ceux qui traitent des mêmes sujets. C'est l'ouvrage d'un bon citoyen et d'un publiciste éclairé : on y reconnaît à chaque page la raison d'un homme instruit, et les sentimens d'un *patriote* ; tantôt il discute avec sang-froid, tantôt il s'anime pour convaincre ; ses raisonne-

(1) *Proposition faite au Sénat le 26 avril 1814.* In-8°. Delaunay.

(2) M. Garat a publié sur Moreau un ouvrage que nous nous empêtrons de faire connaître, aussitôt qu'il aura été déposé dans notre bureau.

(3) *Lettre à M. le comte Lanjuinais.* In-8°. Paris, Blanchard.

mens ont de la force , et son style , auquel on pourrait désirer plus de correction , a de la chaleur et quelquefois de l'énergie.

Ce sont ces deux qualités qui distinguent l'*Opinion d'un Français, dédiée au senat et au corps législatif* (1); petit ouvrage écrit avec un ton d'indépendance qui annonce une âme forte et élevée. L'auteur censure sans ménagement , mais sans aigreur , les actes du gouvernement actuel qui lui paraissent contraires au bonheur public , et fait connaître les maux que produirait le rétablissement des anciens abus.

Pendant que des hommes courageux se dévouent à la défense des *principes* ; d'autres , plus *politiques* , les combattent avec emportement. Tel est l'écrivain qui a publié des *Observations sur l'ancienne constitution française , et sur les lois et les codes du gouvernement révolutionnaire* (2). Il se qualifie d'*ancien jurisconsulte* ; si j'en juge par son ouvrage , il n'a pas dû honorer le barreau où il a postulé. Son but est de prouver qu'avant la révolution , la France avait une constitution plus libérale même que celle d'Angleterre ; qu'un monarque *absolu* n'est pas un monarque *arbitraire* ; que rien n'est plus sage que cette maxime , *si veut le roi , si veut la loi* , parce que nos rois ont toujours voulu le bien : témoin *Philippe-le-Bel* , *Louis XI* , *Charles IX* , *Henri III* , *Louis XIII* , *Louis XIV* et *Louis XV* ; que les anciens parlemens représentaient la nation qu'ils vendirent tant de fois au despotisme ; que le roi d'Angleterre est *absolu* , car , dit-on , il est *la fontaine des grâces* ; que les Anglais ne mettent pas leur constitution dans la poche , probablement parce qu'il n'est point permis de l'imprimer autrement qu'*in-folio* ; que c'est une sottise de vouloir qu'une nation ait des lois constitutionnelles , fixes et écrites ; que la souveraineté des peuples est une chimère , et mille autres choses aussi belles , qu'il développe avec une logique pressante comme celle de *Petit-Jean* , et une éloquence digne de figurer auprès de celle de *Las erre* , si fameux par son *galimathias double*.

Il y a long-temps qu'on a dit que , si la peste donnait des pensions et des croix , elle trouverait des apologistes ; on ne doit pas en douter , puisque le despotisme , fléau bien plus terrible , et qui peut enrichir et déshonorer ses partisans , n'en n'a jamais manqué : cependant aucun de ces écrivains , dont la plume vénale est toujours au service de la tyrannie , n'a encore montré tant d'impudeur que l'auteur des *Observations sur l'ancienne*

(1) In-8°. Chez les marchands de nouveautés.

(2) In-8°. Chez Michaud.

*constitution française.* Hobbes et Linguet n'allèrent jamais si loin ; et, s'ils sont plus dangereux, c'est qu'ils ont possédé l'art de colorer leur *doctrine perverse* par des sophismes assez spécieux, au lieu que le *vieux jurisconsulte* ne sait ni raisonner, ni écrire, et que, vieilli sans doute dans l'étude d'un procureur, il n'a jamais eu que la dose d'esprit suffisante pour rédiger des conclusions en forme. Il faut avoir fait d'autres études lorsqu'on veut discuter les grandes questions du droit naturel : il y a, il est vrai, dans le cœur de l'homme, des principes pour les résoudre ; mais on ne les trouve pas dans l'ordonnance de 1667.

Il ne se contente pas, au reste, de prêcher sa doctrine ; il insulte aussi les hommes qui ne pensent pas comme lui. J'avoue que je n'ai pu lire sans indignation les outrages et les calomnies qu'il prodigue à la mémoire de Turgot. Espérons que l'éditeur des ouvrages de ce grand ministre le vengerá de ces insultes ; il le doit, parce que la gloire d'un ami dont le nom seul l'honneur, est, en quelque sorte, sa gloire personnelle.

Le jurisconsulte anonyme s'avise aussi, mais on ne sait trop pourquoi, de parler de la langue française : c'est un aveugle qui discute sur la peinture, ou un sourd sur la musique ; il rapporte un décret par lequel la convention ordonnait que, dans un espace de temps déterminé, tout le monde parlerait *français*. Il est heureux pour lui de n'avoir pas écrit alors ; on l'eût bien certainement envoyé au tribunal révolutionnaire, pour venger l'honneur de la grammaire ; car l'idiome dont il se sert ressemble moins à notre langue qu'à l'un des patois de la France méridionale.

Je ne sais ce qui lui a inspiré tant de zèle pour la pureté d'une langue dont il ne connaît pas les premiers éléments : mais, dans cette circonstance, on peut le comparer à celui qui, voyant un homme pressé par des assassins, l'assassinerait lui-même, en disant qu'il veut le secourir ; en effet, son livre à la main, je lui prouverai, quand il le voudra, qu'à la règle près qui prescrit l'accord du substantif et de l'adjectif en genre, en nombre et en cas, il ignore toutes les autres règles de la syntaxe ; que les lois de la relation des temps lui sont inconnues, de même que la théorie des participes, et celle de la division des périodes.

A l'en croire, le style de nos lois n'eût rien ; et, pour le prouver, il cite quelques malheureux néologismes qu'on y rencontre ; mais, pour un ancien jurisconsulte, c'est le comble de l'ignorance que de ne pas savoir que la législation française a toujours été vicieuse et par la forme et par le fond. Je conviens que le style du Code civil n'a ni force ni majesté,

comparé au style de quelques lois grecques et romaines. Cependant, rapprochez-le de celui de nos anciennes ordonnances, et vous jugerez ensuite auquel des deux appartient la supériorité.

Notre savant anonyme déclame aussi contre ce qu'il appelle le *style corse*, c'est-à-dire le style de Buonaparte et de ses imitateurs. Mais Buonaparte n'a pas fait école en littérature ; et si ses discours fourmillent d'expressions impropre, de métaphores emphatiques et de figurés gigantesques, si l'on y trouve un ridicule mélange de trivial et de boursoufflé, on y rencontre aussi des créations heureuses, des images grandes et fortes, des expressions originales et des traits sublimes. Il n'y a que la mauvaise foi ou l'ignorance qui puisse dire le contraire. Quel est, au reste, l'objet de cette longue sortie contre le style de Buonaparte, à laquelle on ne devait pas s'attendre dans une dissertation politique ? celui d'insulter la mémoire d'un homme qui a légué à l'histoire tant d'honorables souvenirs, et dont les muses pleureront toujours la mort prématurée. Chénier, dans un discours à l'empereur, a loué ses proclamations. Le *jurisconsulte*, qui pourrait bien avoir aussi quelques éloges à se reprocher, ne voulant pas qu'un républicain loue un roi, insulte l'orateur avec un ton que les personnages de *Vadé* auraient rougi d'employer. Je ne souillerai pas ma plume en transcrivant ces grossièretés indignes d'un honime de lettres qui se respecte ; mais je dirai à celui qui n'a pas rougi de se les permettre, que c'était du vivant de Chénier qu'il fallait parler ainsi, parce que ce grand poète lui aurait donné cette immortalité dont il a gratifié une foule de sots, que ses satires feront connaître à nos neveux, et qui fourniraient de quoi ajouter un second tome à *la Dunciade*.

J'ai lu, monsieur l'avocat, ce discours que vous reprochez si amèrement au républicain Chénier ; j'y ai trouvé des éloges, mais ils servent toujours de passeport à des vérités hardies. Ainsi l'orateur n'y parle qu'avec respect de cet illustre et malheureux Vergniaud, dont la tribune a gardé la mémoire. Il y vante beaucoup le petit ouvrage de Thouret, sur l'histoire de France, et nomme le dernier écrit de Condorcet, le *testament d'un sage en faveur de l'humanité*. Lisez ce testament, et dites s'il ne fallait pas dans Chénier un grand courage pour en parler ainsi devant Buonaparte ; mettez ensuite la main sur votre conscience, et voyez si vous eussiez été si courageux dans une pareille occasion.

On sait que sous Buonaparte il s'éleva contre les gens de lettres une tyrannie d'un genre particulier, car elle ne regardait que le talent, qu'on forçait d'acheter son repos par des flatte-

ries pour l'idole. Notre vieil avocat n'a jamais été persécuté, mais cela ne lui donne pas le droit d'insulter les victimes de la persécution.

M. de Senancour a publié deux lettres d'un habitant des Vosges (1), et cette publication honore à la fois l'éditeur et l'écrivain. Ces deux lettres sont l'ouvrage d'un bon Français. Dans la première, il parle de MM. Buonaparte, de Chateaubriand, Grégoire et Barruel. Il les juge avec impartialité et sans passion; ce qu'il dit du premier est d'un philosophe qui a beaucoup médité sur les hommes, et principalement sur le génie de la nation française. On reconnaît dans chacune de ses pages un citoyen qui ne respire que pour le bonheur et la gloire de sa patrie. Il s'indigne contre les partisans de l'esclavage, et l'enthousiasme national a pu seul inspirer les phrases suivantes :

« On a ignoré quelque temps, dit-on, si notre belle patrie allait porter le joug des puissances étrangères. Le joug! quel Français a osé le croire possible? La conduite des alliés est belle et grande; mais elle est prudente: pour rester en France, il fallait y rester comme des amis. Si l'on ne voit pas cela dans les arrière-boutiques des Parisiens, on le sent en Allemagne, en Italie, en Pologne: il y a mille ans qu'on le sait en France. La France, qui, à la vérité, n'a presque jamais eu de plan bien suivi d'agrandissement, n'a du moins été humiliée dans aucun temps, si ce n'est par ses divisions intestines. Les alliés ont fait ce qu'ils devaient faire pour la sûreté de leurs troupes, pour le succès de leurs desseins ».

La seconde lettre de l'habitant des Vosges n'est pas moins intéressante que la première; c'est le même esprit qui l'a dictée, et l'on y trouvera le même talent.

Le correspondant de M. de Senancour parle de Buonaparte comme l'histoire en parlera: sans taire aucun des nombreux reproches qu'il mérite, il ne lui conteste pas, comme certaines gens, d'imposantes qualités. Je croyais trouver le même ton dans un autre écrit intitulé *le Pour et le Contre sur Buonaparte* (2). J'espérais entendre la voix de l'impartialité dans un jugement contre un homme que l'histoire jugera bien autrement que nous le jugeons aujourd'hui. Mon attente a été trompée. L'auteur du *Pour et du Contre* a de l'esprit; sa bro-

(1) *Lettres d'un habitant des Vosges sur MM. Buonaparte, de Chateaubriand, Grégoire, Barruel, etc.* In-8°. — Seconde lettre. In-8°. Chez les marchands de nouveautés.

(2) *Le Pour et le Contre sur Buonaparte*, suivi d'une lettre à lui adressée le 15 décembre 1813 par M. L. V. H. In-8°.

chure se fait lire avec plaisir, parce qu'elle est bien écrite ; la forme dramatique qu'il lui a donnée la rend piquante et anime la discussion. Le style, toujours élégant et rapide, s'élève sans efforts quand le sujet l'exige, et l'écrivain manie le sophisme avec adresse ; mais dans cet opuscule le *contre* est fort, et le *pour* est bien faible, pour ne pas dire nul. Cependant il y a dans la vie de Buonaparte quelques actions dignes d'éloges, qu'il ne fallait pas passer sous silence : les commencemens de son administration ont été sages, il fallait le dire : il fit souvent preuve d'un génie élevé, il ne fallait pas le taire : enfin son activité et son courage méritaient bien quelques éloges. Si l'auteur du *Pour* et du *Contre* avait eu la bonne foi de les donner, il aurait fortifié encore davantage les accusations sous le poids desquelles il écrase le tyran ; mais il a mieux aimé lui contester tout, jusqu'à ses talens militaires. Aussi la moitié du titre de sa brochure n'est-elle qu'un piège dans lequel j'ai donné comme tant d'autres.

Buonaparte est tombé d'une hauteur à laquelle on ne s'élève pas sans génie. Il est vrai qu'il partagera dans l'histoire l'immortalité d'un César, d'un Attila, d'un Gengiskan, d'un Tamerlan, d'un Cromwel ; mais cette immortalité n'est pas celle d'un homme vulgaire. Buonaparte est un des plus célèbres guerriers de ce siècle ; et s'il n'a pas, comme Moreau, ce coup d'œil qui fixe les destins, et ce génie qui soumet à ses calculs le temps, les lieux, les obstacles et les hommes ; s'il ne montra jamais le sang-froid et la bravoure calme de Kléber, le courage impétueux de Hoche, la valeur brillante et chevaleresque de Marceau et de Joubert, ou l'audace de Championnet, personne n'a plus d'activité que lui, et ne possède si bien l'art de faire manœuvrer des nations entières sur un champ de bataille. Voilà ce que les hommes impartiaux reconnaissent, voilà ce que l'auteur du *Pour* et du *Contre* n'eût pas dû taire.

Buonaparte, élevé au premier rang, a vu les rois de l'Europe à ses pieds. Les hommes qui l'insultent à présent lui prodiguaient alors les louanges les plus basses. Et n'a-t-on pas entendu un magistrat s'écrier, dans son enthousiasme : *Dieu a créé Buonaparte et s'est reposé !* Tant d'adulations l'enivrèrent ; son ambition l'égara, et ses succès le perdirent. Si, au lieu d'accumuler forfaits sur forfaits, il avait consulté l'opinion publique, il serait encore au sommet de la grandeur ; mais il la repoussa en mettant des entraves à la manifestation de la pensée, et sa chute a vengé la puissance de l'opinion, trop long-temps méconnue par lui.

Cette libre manifestation de la pensée est un droit pour le-

quel on réclame beaucoup aujourd'hui et qu'on obtiendra sans doute. Il est vrai que les hommes qui craignent les *révélations* ne veulent point de *liberté de la presse*; mais l'intérêt de quelques particuliers doit céder à l'intérêt général. Parmi les écrits récemment publiés sur une question si importante, on en a remarqué un (1), surtout à cause des faits qu'il contient.

L'auteur établit la nécessité de la liberté de la presse, en prouvant que sous la tyrannie la plus odieuse, en un mot, sous celle de Buonaparte, les ouvrages dont on avait le plus grand intérêt d'empêcher la publication, étaient toujours publiés d'une manière clandestine. Il en cite une foule d'exemples; d'où il faut conclure que, malgré la sévérité des mesures, les livres proscrits circulant toujours, produisent sur les esprits les effets que l'inquisition avait tenté de prévenir en les proscrivant.

J'ai cité, dans ma première notice, un fragment d'un opuscule qui n'a pas été imprimé, parce qu'il faut se soumettre aux lois, même lorsqu'elles sont mauvaises. Je citerai ici ce que j'ai dit de la *liberté de la presse*, dans un second écrit qui a eu le même sort que le premier.

« Après la *liberté individuelle*, la *liberté publique* n'a pas de plus fort garant que la *liberté de la presse*. On dit qu'elle a besoin de modifications : je n'en connais d'autre que la punition des délits commis par les écrivains.

» Un citoyen honnête est-il calomnié par un pamphlétaire : que les lois défendent son honneur.

» Un scélérat, tel que l'auteur de *Justine*, prêche-t-il l'assassinat : que les lois le punissent comme assassin.

» Un libertin publie-t-il un de ces livres scandaleux qu'on ose à peine nommer dans les antres de la débauche : que les lois vengent la cause de la morale.

» Un fou fait-il des traités de matérialisme, de fatalisme et d'athéisme : que les lois l'envoient aux Petites-Maisons.

» Voilà comment on doit punir les délits de la presse ; le despotisme, soit d'usurpation, soit légal, peut bien ordonner d'autres mesures ; mais les législateurs d'un peuple libre ne doivent pas les adopter, parce qu'elles sont un outrage à la souveraineté nationale.

» A l'égard des livres qu'on appelle *irréligieux*, quelques observations prouveront qu'on ne peut en arrêter la circulation sans attenter à la *liberté de conscience*. En effet, un

(1) *De la Liberté de la Presse.* In-8°.

» catholique nomme *impiés* les écrits dogmatiques ou de controverse du protestant, qui donne à son tour la même qualification aux ouvrages du papiste. Le prêtre *inconstitutionnel* accuse d'hérésie tout ce que le prêtre *assermenté* publie pour la justification de ses principes, et le Juif, fidèle sectateur de la plus ancienne religion de la terre, regarde comme des recueils de blasphèmes les livres religieux de chrétiens. Or, il ne peut exister de religion dominante en France, malgré qu'on en reconnaissse une dans les ordonnances de police, puisque la liberté des cultes est une loi fondamentale de l'état. Ainsi les Français catholiques, protestants, luthériens, juifs, et même ceux qui professent le *désisme philosophique*, doivent tous avoir le droit de défendre leur croyance, et de combattre celle qu'ils n'adoptent pas. Une nation qui s'intéresse aux discussions théologiques, prouve par-là même son attachement aux idées religieuses; et les hommes sont trop éclairés aujourd'hui pour qu'on puisse craindre de voir la controverse ressusciter le *fantaisie*. Il faut donc que la liberté de la presse soit entière, afin que rien n'arrête l'essor de la pensée; car, lorsqu'il s'agit de religion, les lois ne peuvent punir que les ouvrages qui attaquent les fondemens de la morale, c'est-à-dire l'*existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et le libre arbitre*.

» Je présume bien que les *restrictions* dont on parle regardent principalement les *écrivains politiques*; mais l'examen sévère d'un acte de l'administration doit être permis, et si quelqu'énergumène outrage les magistrats, la justice et la postérité les vengeront de la calomnie.

» Dans tous les cas, au reste, l'action de la loi ne peut commencer que lorsque le délit est commis, c'est-à-dire lorsque l'ouvrage a vu le jour. Les tribunaux, qui jugent les voleurs et les assassins, jugeront aussi le *penseur criminel*; et, sur la déclaration du jury, un arrêt lui infligera la peine déterminée par la loi ».

Je demande pardon aux lecteurs d'avoir cité un fragment d'un ouvrage qui restera inédit; mais, comme on va sans doute discuter dans la chambre des députés de la nation, les lois qui assureront la *liberté de la presse*, j'ai pensé que mes réflexions sur cette liberté pourraient n'être pas inutiles.

Parmi les ouvrages de circonstance qui ont paru depuis peu, on a remarqué le *Nouvel Élysée* (1). C'est un projet de monu-

(1) In-8°. Dentu.

ment à éléver aux victimes de la révolution; car les arts doivent réparer les crimes des factions, et servir de leçons à nos neveux,

Pour qu'ils n'imitent pas les fautes de leurs pères.

Un monument qu'on a sans cesse sous les yeux produit un plus grand effet que les livres, que peu de personnes lisent, et instruit la multitude par des représentations frappantes.

Je ne discuterai pas le projet de monument, et je renvoie à l'écrit, où il est développé avec intérêt. Cet ouvrage est d'un amateur éclairé qui joint à beaucoup d'érudition le talent moins commun d'écrire avec élégance. Je ne soulèverai pas le voile sous lequel il se cache, et je me contenterai de dire que son nom, bien connu dans la république des lettres, se trouve sur la liste des membres du premier corps littéraire de l'Europe.

B.-L.

Bacour - Formian

## MÉLANGES.

### LE CONSCRIT.

#### *Anecdote du règne de Buonaparte (1).*

A peu de distance de la mer, dans un département de la ci-devant Bretagne, vivait M. Comadeuc, ancien capitaine de navire marchand. Il avait perdu dans des entreprises hasardées, la majeure partie d'une très-jolie fortune; et, en homme sage, il s'était retiré sur la seule terre qui lui restât et qu'il faisait valoir.

Depuis quelques années la mort l'avait privé d'une épouse à laquelle il était tendrement attaché; mais il lui restait une fille de vingt-deux ans, qui faisait sa consolation. Elle se rendait recommandable à son père, non-seulement par les soins qu'elle prenait de lui et par le gouvernement du ménage qu'elle entendait fort bien; mais elle lui était utile en corrigeant par sa douceur, par l'air gracieux et prévenant dont elle accueillait tout le monde, les formes dures et désagréables de son père: car, il faut bien en convenir, M. Comadeuc (qui était un parfait honnête homme, un homme juste et bon) avait eu le talent de se faire détester à dix lieues à la ronde. Jamais, à la vérité, ua

(1) Le fond de cette histoire est vrai.

ancien domestique, une famille malheureuse et recommandable, n'imploraien vainement son appui; mais un mendiant valide avait-il le malheur de lui demander l'aumône, peu s'en fallait qu'en le repoussant, il ne le jetât par terre. Un jour un bon fermier du voisinage vint pour lui acheter un cheval qu'il avait à vendre : cet homine, qui apparemment ne se connaissait pas en chevaux, s'avisa de dire qu'il croyait la bête aveugle. M. Coinadeuc furieux, sans en écouter davantage, pensa crever les yeux du paysan pour venger ceux de son cheval, et le poursuivit à coups de canne. Le fermier était dans l'erreur, il est vrai; mais personne n'aime à être détrôné si rudement.

A quelque temps de là il perdit un procès qu'il devait gagner. Un manant insolent et de mauvaise foi lui demandait une somme qui n'était pas due. Notre capitaine outré s'écria, en pleine audience, que, s'il avait voulu sacrifier seulement dix louis, il achetait le président, les juges et le procureur impérial par dessus le marché. Il est possible qu'il eût raison; mais c'était un motif de plus pour se taire.

Sa fille Alise, pourvue de toutes les qualités qui auraient pu faire une excellente épouse, sachant tout ce qu'une femme doit savoir, et un peu par de-là, et n'étant point étrangère à cette coquetterie honnête qui sait se rendre attrayante sans se compromettre jamais, avait eu, comme on peut croire, plusieurs adorateurs; mais lorsque ces messieurs venaient à expliquer un peu plus nettement leur pensée : « Que me proposez-vous, leur disait-elle? voulez-vous que je quitte mon père pour vivre avec vous? Qui tiendrait alors son ménage? qui lui préparerait son café? qui lui portera un bouillon lorsqu'il est incommodé? Une servante? Ah! ce serait le punir de m'avoir donné les qualités qui vous plaisent! Les galans ne manquaient pas de réponses; car il est de principe parmi eux de ne jamais se tenir pour battus; mais c'était en pure perte: Alise avait dans le caractère autant de fermeté qu'il s'y trouvait de jugement; et des compliments ingénieusement tournés, des protestations passionnées, ne lui semblaient pas des raisons, comme il est malheureusement ordinaire chez beaucoup d'autres de son sexe.

Ce n'est pas que sa résistance ne lui coûtât quelquefois beaucoup d'efforts, surtout à l'égard d'un jeune homme, nommé Isidore \*\*\*, fort jeune par le nombre des années, mais plus raisonnable, plus formé qu'on ne l'est ordinairement à son âge. Il était d'une famille honnête et se trouvait alors employé dans les bureaux d'un riche armateur de Saint-Malo. Je ne sais pas même jusqu'où les projets qu'il formait, auraient pu réussir,

si la conscription, comme un coup de foudre, n'était venue le frapper.

Isidore ne manquait nullement de courage, et, dans toutes les occasions où il avait fallu en montrer, il n'était point resté en arrière. Mais soit que le genre de vie d'un soldat et la crasse des camps lui donnassent un dégoût insurmontable pour le métier de héros, soit que la cause pour laquelle on combattaît lui parût odieuse, il aimait mieux mener la vie d'un fugitif et d'un proscrit que de se ranger sous les drapeaux. Il écrivit à son patron une lettre d'adieu pleine de mélancolie et de délicatesse ; et bientôt personne ne sut plus où le prendre.

Personne.....! Je me trompe. Une seule le savait ; et cette seule suffisait pour qu'il ne manquât de rien.

Cependant voilà les alguasils de la conscription en campagne. Les parens du jeune homme ne pouvaient pas être atteints : ils avaient un établissement de commerce dans l'étranger. Un beau jour, ou plutôt un très-vilain jour, le capitaine de recrutement arriva chez M. Comadeuc, et lui laissa entendre que les assiduités du jeune Isidore chez lui, faisaient présumer qu'il avait coopéré à le cacher ; que l'administration avait même quelques raisons de croire que, de sa maison, on faisait passer des secours au conscrit réfractaire. M. Comadeuc qui, si cela était, l'ignorait absolument, envoya promener le capitaine, en lui disant : *Ce n'est pas mon affaire, c'est la vôtre de chercher vos conscrits. — Vous avez raison*, lui répondit l'officier avec douceur, *aussi vais-je m'en occuper.*

Il retourna au chef-lieu du département et lâcha contre Comadeuc un brigadier de gendarmerie, impayable limier pour une pareille chasse. C'était un ci-devant raccoleur, lequel avait élevé son crédit auprès des autorités par une complaisance infatigable, et qui, sans avoir jamais lu Racine, semblait s'être pénétré de ces beaux vers du rôle de Mathan :

J'étudiai leurs coeurs, je flattai leurs caprices ;  
Je leur semai de fleurs le bord des précipices.  
Près de leurs passions rien ne me fut sacré :  
De mesure et de poids je changeais à leur gré ;  
.....  
Prêtant à leurs fureurs des couleurs favorables,  
Et prodigie surtout du sang des misérables.....

Cet honnête brigadier était la terreur des villageois. Il questionna tant ; il sut si bien intimider, faire valoir ce qu'il savait et deviner ce qu'il ne savait pas, qu'à la fin il fut en état de

se présenter chez notre cultivateur bourru, muni d'une lettre du préfet qui mandait Alise devant lui.

Comadeuc était absent. « Monsieur, répondit la jeune personne, il m'est impossible de quitter mon père. — Mademoiselle, il peut vous accompagner. — Jamais il ne s'y résoudra. — Hé bien, il peut rester. — Moi, seule, avec trois militaires! — Vous en serez plus en sûreté. — Faire dix lieues, et comment? — A pied ou en voiture, à votre choix. »

Sur ces entrefaites, M. Comadeuc, qui était allé visiter ses possessions, rentra, fit rage et ne raccommoda rien. Mais la nécessité d'envoyer chercher une voiture à la ville voisine, laissa quelques moments de répit à notre pauvre Alise. Elle écrivit un mot à Isidore pour le tirer, sinon de peine, au moins d'incertitude. En ayant l'air de faire ses paquets, elle traça sur le feuillet blanc d'une lettre, ce qui venait de lui arriver; et, sous prétexte de donner des ordres à la servante, elle chargea secrètement un petit garçon de basse-cour de porter cette lettre à l'endroit désigné. Le petit garçon promit tout; mais ces sabres qui balayaient la maison, ces chapeaux bordés, tout cet attirail si déplacé dans la demeure paisible d'un honnête cultivateur, le faisaient trembler de tous ses membres.

Une méchante voiture arriva. Les gendarmes s'y placèrent avec Comadeuc et sa fille, et, au bout d'un triste voyage, on descendit chez le préfet. Ils attendirent long-temps dans une antichambre. Enfin un commis vint leur annoncer que mademoiselle de Comadeuc devait subir un interrogatoire. Elle entra avec le brigadier.

« Mademoiselle, lui dit le baron \*\*\*, préfet, vous connaissez particulièrement M. Isidore \*\*\*, il est appelé par la conscription; il est réfractaire; il n'est pas loin d'ici, et vous savez où il est. — Monsieur, d'où puis-je savoir.... — Vous le savez, Mademoiselle; vous lui avez fait passer des provisions, des avis. — Monsieur, je n'ai aucun lien de parenté avec lui; pourquoi me rendez-vous responsable...? — Je sais fort bien que vous ne devez pas répondre de lui; ce n'est pas ce qu'on exige de vous: mais vous aurez la bonté de dire où il est. Permettez que je vous prévienne qu'il est dangereux de désobéir. J'agis en vertu d'ordres supérieurs, et... — Monsieur, si je savais où il est et que je vous le révélasse, vous auriez trop mauvaise opinion de moi. — Ainsi, vous résistez aux ordres de l'administration?.... » Elle ne répondit rien.

Au bout d'un moment de silence, M. le baron reprit: « Je suis désolé, mortifié; mais je ne peux pas me dispenser de

» faire mon devoir.... Cela est pénible,... très-pénible... enfin ,  
 » vous le voulez. Au moins écrivez-lui un mot pour lui dire  
 » qu'il est inutile qu'il se cache plus long-temps ; qu'il vous  
 » compromet.... sans nécessité : car vous devez penser qu'il est  
 » bien près d'être découvert ». Point de réponse. Le magistrat  
 (si l'on peut donner ce nom à qui ne protège pas les peuples )  
 reprit : « Dans le cas où vous l'engageriez à rejoindre, je vous  
 » donne ma parole d'honneur qu'il ne sera nullement inquiété ;  
 » mais il n'en sera pas tout-à-fait ainsi lorsqu'il sera décou-  
 » vert. Il sera dans une position fâcheuse... très-fâcheuse, je  
 » vous assure.... Pour peu que vous vous intéressiez à lui.... »  
 Alise garda le silence.

« Puisqu'il en est ainsi , conduisez Mademoiselle. — Où va-t-  
 » on me conduire , Monsieur ? — J'en suis désolé.... désespéré... »  
 Les gendarmes emmenèrent Alise par une autre porte que celle  
 par où elle était entrée.

Les jardins de la préfecture touchaient aux remparts de la  
 ville. Contre ces remparts une vieille prison abandonnée , mais  
 réparée depuis peu , était devenue extrêmement utile sous  
 un si bon prince. On conduisit Alise à travers de beaux jardins  
 où le buste et les hauts faits d'un héros s'offraient à chaque  
 pas , jusqu'aux pieds d'une vieille tour. On la fit entrer par  
 une porte basse , monter un petit escalier tournant , par-  
 courir un corridor obscur , redescendre quelques marches et  
 entrer dans une chambre voûtée , éclairée par une petite fe-  
 nêtre voûtée ; des murs d'une énorme épaisseur en resserraient  
 l'espace ; point de table , point de chaises , une botte de paille  
 pour tous meubles et des barreaux de fer pour rideaux , de-  
 meure hideuse et dont les murs usés par le crime , la gêne et  
 le temps , s'étonnaient d'enfermer une jeune fille honnête et  
 délicate , l'appui de son vieux père , et l'amour de tout ce qui  
 l'avait approchée.

« Et mon père ?... ne le reverrai-je pas ? — Cela n'est pas  
 » possible , mademoiselle ; vous êtes au secret.... » Les larmes  
 qu'elle avait retenues jusqu'alors , coulèrent par tortens.

Pendant tout ce temps M. Comadeuc attendait ; et , quand  
 il eût été aussi patient qu'il l'était peu , il aurait la peine  
 à se résigner. Il éclata , demanda sa fille , menaçant , attaqua....  
 On lui fit entendre que , pour peu qu'il continuât sur son idée , on  
 allait le mettre en un lieu où il pourrait , sans témoins et aussi  
 long-temps que cela lui plairait , pourrir son homologue  
 plus à son aise ; que le plus honnête comme le plus sûr parti  
 était de s'en retourner tranquillement chez lui , et que lorsque

sa fille serait mise en liberté, on aurait soin de lui en donner avis pour qu'il vint la chercher.

La nuit arriva. Qu'elles furent amères les réflexions d'Alise !  
 « Bon Dieu ! se disait-elle, si ma lettre n'est pas parvenue à  
 » Isidore, que va-t-il devenir ? ne voyant plus venir son secours  
 » accoutumé, que pensera-t-il de moi ? Que je l'ai abandonné !  
 » Quelle horrible idée ! ah ! je donnerais la moitié de mon sang  
 » pour savoir seulement s'il est averti ! »

Lorsque la femme du concierge venait la servir, Alise avait beau la questionner sur son sort, sur le terme de sa détention, lui demander, s'il y avait d'autres prisonniers qu'elle..... pour toute réponse on lui disait : « Madame, vous sortirez quand vous voudrez : il ne faut que dire ce que vous savez ». Un jour cependant on vint : « Madame, tout est fini : M. Isidore, apprenant votre détention à cause de lui, est venu se présenter devant le général chargé de l'organisation des corps ; il a été compris dans un des cadres ; et voici sa cartouche... » On lui montra en effet un papier, bien gravé, bien orné de tous les timbres de l'administration militaire, revêtu du sigalement d'Isidore, et même, je crois, de sa signature, ou de quelque chose qui en avait l'air. « Vous voyez que le mystère ne sert plus de rien, et qu'il n'y a plus aucun inconvénient pour personne à dire ce qu'on vous demande. — Mais, répondit Alise, si M. Isidore a rejoint, il n'est plus nécessaire aussi que je découvre sa retraite, en supposant que je la connaisse. — C'est une affaire de forme lui répliqua-t-on : c'est afin que le préfet n'en ait pas le démenti ». Elle fut inflexible ; et, comme on ne lui en reparla plus, elle vit bien que ce n'avait été qu'une feinte pour lui tirer son secret, et méprisa davantage une administration qui, disposant de la force des armes et de celle de l'argent, avait recours en outre à la fourberie et au mensonge.

Cependant Alise déperissait à vue d'œil. Le chirurgien de la garde, malgré son ignorance (c'était un apothicaire sans études, qui s'était donné pour chirurgien afin de s'éviter de porter le mousquet) attribua le déperissement de la prisonnière au défaut d'air. On lui permit en conséquence une promenade de deux heures par jour sur l'esplanade qui précédait la porte de la prison, lorsqu'elle était dehors, un soldat armé était à ses côtés.

Un jour, pendant cette triste promenade, elle vit quatre gendarmes qui traînaient en prison, malgré ses cris, une villageoise d'un certain âge. Cette femme, animée par la barbarie

dont on usait envers elle, s'écriait : « *Non, jamais je ne livrerai mon enfant... vous me ferez mourir à petit feu, si cela vous amuse ; je sais où il est, c'est vrai : vous ne le saurez jamais. Comment avez-vous pu croire que des père et mère trahissent leur fils ! Allez, vous êtes des monstres* ».

Alise fit un mouvement pour la secourir, et se sentit retenue par ses deux bras à la fois. Sans perdre un instant, elle détacha son collier, seul ornement qui lui restait, et le jeta à cette mère infortunée qui le porta sur sa bouche, regarda le ciel, et fut entraînée dans un autre cachot.

Mais, ce qui affligea le plus Alise, le lendemain un des cérberes de la prison lui rapporta son collier, en lui disant que dans ce lieu personne ne manquait de rien. A qui le disait-il, grand Dieu ! Alise manquait de tout : chaque jour on lui diminuait ses alimens, et bientôt elle n'eut plus qu'un pain de munition et une cruche d'eau pour deux jours.

Pendant que ces événemens se passaient à la préfecture, ne souhaitez-vous pas d'apprendre ce qu'était devenu Isidore ?

Vous vous rappelez qu'Alise, avant de partir de la maison de son père, avait dépêché un messager à son ami. Malheureusement elle n'avait pas été maîtresse, on s'en souvient, de bien choisir son exp's. Le moment où cela se fit, était critique ; il fallut prendre le premier venu ; ce fut un enfant timide et sot qui partit sur la brune, ainsi qu'on le lui avait ordonné ; mais comme il fallait, pour aller vers la chaumière indiquée, passer un ravin assez profond, il eut peur, s'imagina voir un soldat qui l'attendait au détour d'un sentier ; il jeta la lettre dans un fossé et s'ensuit.

Isidore, ne voyant pas arriver la portion accoutumée, conçut mille sortes d'alarmes, et, pour comble de douleur, il n'osait s'éclaircir de rien de peur de compromettre sa bienfaitrice ; « Elle a peut-être été découverte, se disait-il en lui-même, que sais-je ? menacée. Peut-être elle a craint d'exposer son père ; peut-être est-elle tombée dangereusement malade... » Il ne savait à quoi s'arrêter ; il ne savait à quoi se résoudre.

Cependant il fallait qu'il prît un parti.

Il se rendit droit à Saint-Malo ; il y arriva le soir, comme en se promenant, et se rendit d'abord chez un jeune homme de ses amis. Après les premières expressions de l'étonnement et de la crainte : « Mon ami, lui dit-il, il sort tous les jours des corsaires ; on n'est pas très-difficile sur les titres d'admission : je suis un matelot qui me présente pour tenter la fortune ». La

chose se trouva être d'une exécution assez facile, et, dès le lendemain, Isidore, revêtu d'un pantalon grossier, d'une ceinture rouge et d'un bonnet de laine, était en pleine mer, à bord du *Diable à quatre*. Avant de partir, il avait adressé par la poste à Alise une lettre conçue en ces termes :

« Je suis peut-être sorti de votre souvenir; mais vous ne sortirez jamais du mien. J'ai mieux aimé mourir que de vous compromettre. Rien ne m'est plus nécessaire que votre attachement et vos vœux : je suis corsaire. Priez pour moi.

» ISIDORE ».

Cette lettre en arrivant tomba entre les mains de la servante de M. Comadenc, fille très-attachée à sa jeune maîtresse. Elle reconnut tout de suite l'écriture : « Que ne donnerais-je pas, dit-elle, pour que Mademoiselle eût cette lettre ! Elle recevrait par là des nouvelles bien chères. Que sait-on ? peut-être y a-t-il là-dedans quelque chose qui la ferait sortir de prison.... — De prison ! dit l'amoureux de la servante qui se trouvait là ; et où est-elle en prison ? — A la préfecture, sans doute ».

Or, comme l'amour est de tous les états, cet amoureux était un garçon couvreur, dont le maître résidait dans la capitale du département et avait la pratique du préfet. Il se chargea de faire parvenir la lettre. Quelle récompense eut-il pour cela ? Je n'en sais rien. Ce que je sais c'est qu'un certain jour de très-grand matin, Alise étendue sur son lit, c'est-à-dire, sur sa paille, pensant tantôt à son père, au chagrin qu'il était contraint de dévorer et qui l'avait peut-être rendu malade, tantôt à son ami qui pouvait la croire inconstante, indifférente tout au moins ; qui errait sans secours, était peut-être saisi par des satellites impitoyables, peut-être puni.... puni de porter une âme trop fière, trop pure pour le siècle où nous vivons ; pendant qu'Alise, dis-je, roulait toutes ces pensées accablantes dans sa tête, elle vit... je ne saurais pas bien dire quoi... comme un papillon qui voltigeait au dehors des barreaux de sa fenêtre ; mais non, ce n'était point un papillon, c'était un papier, une lettre.... Elle se leva avec précipitation, allonge le bras au dehors des barreaux, saisit la lettre, casse le fil qui la tenait suspendue, reconnaît l'écriture d'Isidore ?.... Son premier mouvement fut de joindre les mains, et levant les yeux vers cet ange qu'elle ne pouvait voir, ni même soupçonner, elle lui adressa du fond du cœur ses actions de grâces ; puis elle rompit le cachet de la lettre. A ce moment la clé enfoncée dans la serrure lui annonça la visite du concierge ou de sa femme. De peur

que cette précieuse lettre ne lui fût enlevée, elle la glissa dans son sein; mais soit précipitation, soit émotion, elle ne la cacha pas si bien qu'un petit coin de la lettre ne débordât le mouchoir; et ce malheureux geôlier, qui mettait d'ordinaire un quart d'heure à ouvrir la porte, entra ce jour-là sur-le-champ.

Ces sortes de gens ont un instinct d'observation qui ne les abandonne jamais. Une des premières choses que celui-ci aperçut en entrant, fut le coin de la lettre : comme de raison, il la demanda. Et notre infortunée Alise, que deviendra-t-elle ? Elle ne l'a pas lue ? Que faire ? La refuser ? Alise n'est pas de force à pouvoir espérer de le faire avec succès. Elle prit donc le parti de se soumettre ; mais en la tirant de son sein : « Monsieur le concierge, dit-elle, laissez-moi la consolation de la relire encore une fois ! — Bon, Bon ! répondit l'homme, vous devez la savoir par cœur » ; et il la mit dans sa poche. « Monsieur, cette lettre est à moi, que M. le préfet la lise, puisqu'il croit que la sûreté de l'état en dépend ; mais il ne peut, sans blesser toutes les lois de la délicatesse..... »

Le geôlier, fier de sa capture, était déjà sorti ; et portait, sans perdre un instant, la lettre à son maître.

Le baron la lut ; et après l'avoir lue : « Si le jeune homme est pris par les Anglais, dit-il à son secrétaire, ce n'est pas en gardant la demoiselle que nous le ferons revenir ; s'il rentre avec le corsaire, nous n'avons pas, non plus, besoin d'elle pour le saisir au moment où il débarquera..... Reinsitez donc les blancs d'un ordre, pour qu'on la mette en liberté ».

Le secrétaire, qui était un homme doux et obligeant, ne se le fit pas dire deux fois, et, se souvenant très-bien de la figure intéressante, et du son de voix enchanteur de la prisonnière, il dépêcha son arrêté, le fit signer, alla chercher Alise, et lorsqu'il l'eut ramenée dans les bureaux, il lui offrit ses services : « Ah ! Monsieur, la plus misérable des voitures sera belle à mes yeux, si elle me conduit vers mon père ! Mais vous avez une lettre qui m'appartient ; j'exige qu'on me la rende ». Ce mot fit involontairement sourire le secrétaire. « Mademoiselle, en tout autre lieu, vos moindres souhaits seraient des ordres ; mais ici..... d'ailleurs la lettre est entre les mains du préfet ».

Alise vit bien qu'elle n'obtiendrait rien sans employer la ruse ; il est des circonstances qui la rendent légitime. D'ailleurs, qu'on se représente avec quelle ardeur elle devait souhaiter d'apprendre des nouvelles d'Isidore. Si elle eût dit qu'elle n'avait pas encore lu la lettre, on n'aurait pas voulu la croire, et on

aurait soupçonné l'envie de la soustraire. Elle s'avisa d'un autre expédient ; elle dit que celui qui la lui avait écrite, avait coutume de ne pas tout mettre en encre visible ; qu'il y avait toujours dans ses lettres quelque chose tracé en encre sympathique, et qu'elle n'avait pu avoir dans sa prison ce qu'il fallait pour découvrir l'écriture cachée de celle-ci. « Qu'on me donne un vase d'eau bouillante, ajouta-t-elle, et l'on verra paraître des caractères qu'on n'a pas soupçonnés ».

On apporta le vase : on apporta la lettre, qu'on ne lui laissa toucher qu'un instant et avec précaution. La tenant suspendue sur la vapeur de l'eau, elle lut, en tremblant, qu'Isidore était hors de la portée de ses persécuteurs ; mais, hélas ! exposé à combien de dangers ! Ses bras s'affaiblirent, ses genoux chancelèrent, et elle tomba presque sans connaissance sur un fauteuil. Lorsqu'elle reprit ses sens, elle ne vit plus de lettre : on la mit dans une voiture ; et le bonheur de s'approcher, à chaque tour de roue, de la demeure paternelle, ne tarda pas à la remettre tout-à-fait. C'est ainsi que la lettre de son ami, qui pouvait la compromettre dangereusement, servit, au contraire, à sa délivrance, même avant qu'elle eût trouvé le temps de la lire.

Que devenait cependant Isidore ? Les Maloins sont hardis, entreprenans. Son bâtiment alla tout droit au canal qui sépare l'Angleterre de l'Irlande, où peu de corsaires osaient s'aventurer. A peine y fut-il, qu'un navire à trois mâts fut signalé : à sa marche embarrassée, à son équipage peu nombreux, on le reconnut pour un navire marchand anglais, pourvu d'une forte cargaison. Quoiqu'il fût trois fois plus gros que le corsaire, il n'y eut qu'un cri : *Avançons !* On avança ; mais on éprouve une résistance à laquelle on ne s'était pas attendu.

Le navire portait quelques pierriers sur son gaillard ; il tire à bout portant toutes ses pièces, qui mettent plusieurs hommes du corsaire hors de combat et renversent son grand mât. Ceux que la bordée a épargnés, crient alors à l'abordage : on jette les crampons sur le navire ennemi ; on se dispose à sauter sur son pont, lorsque dix à douze Anglais, bien armés, sortent à la fois, se rangent sur le tillac, et, d'une décharge d'espingle, renversent les premiers qui se sont présentés. Le capitaine du *Diable à quatre* est de ce nombre : Isidore n'est pas atteint ; mais il s'aperçoit que la mort du capitaine jette le décuoragement et l'effroi parmi le reste de l'équipage. Il s'adresse à quelques-uns des plus déterminés, et leur dit : *Mes amis, suivez-moi, et vous verrez beau jeu.*

Il feint d'être mis en déroute , et , tandis que quelques-uns se défendent encore sur le tillac , il entraîne sa troupe d'élite dans l'entrepont , gagne avec elle , sans être aperçu , et protégé par le bruit et par la fumée , l'arrière du bâtiment ; et , comme les deux navires étaient côté à côté , les soldats d'Isidore parviennent tous , l'un après l'autre , à sauter , par les sabords , dans le bâtiment ennemi . L'équipage anglais était presque tout entier à l'endroit du premier choc , et même déjà une partie était passée sur le tillac du corsaire , en se servant des planches , des échelles et des crampons dirigés contre eux . Isidore et les siens , entrés dans le navire marchand , vont prendre à dos ses défenseurs , achèvent de les pousser sur le *Diable à quatre* , coupent les cordes , et séparent les deux bâtiments .

Quelques-uns des ennemis s'apercevant , mais trop tard , qu'on avait pris leur beau navire , pendant qu'ils prenaient un méchant corsaire , veulent revenir sur leur bord ; Isidore et une partie des siens les repoussent vaillamment , le sabre à la main , tandis que d'autres , s'étant emparés des voiles , du gouvernail , poussent le navire au large , et laissent le *Diable à quatre* au pouvoir des Anglais .

Ceux-ci , maîtres d'un brick démâté , fracassé , ne peuvent venir à bout de le manœuvrer , et voient leur navire s'éloigner entre les mains des Français .

Isidore , à qui l'on devait ce succès , fut fait sur-le-champ , par ses camarades , capitaine de prise ; mais , hélas ! il avait acheté cher cet honneur ; et , grièvement blessé pendant le dernier choc , il donnait ses ordres étendu sur un tas de paille au pied du grand mât .

Ce fut dans cet état , et en faisant force de voiles , qu'en peu d'heures ils furent hors du canal Saint-George , et perdirent de vue les côtes d'Irlande .

A bord du navire capturé , étaient restés le chirurgien anglais , trois mousses , deux matelots et une vieille gouvernante . Comme ils n'opposèrent aucune résistance , on ne leur fit point de mal ; seulement , par mesure de prudence , on leur avait lié les pieds et les mains , et on les avait mis à fond de calle .

Le navire s'appelait *The fair Captive* ( la Belle Captive ) . Il semblait que , du fond de sa prison , Alise l'eût nommé : il venait de Liverpool , et , richement chargé de marchandises anglaises , il allait les vendre à la Nouvelle-Orléans , dans la Louisiane . Isidore ne changea point la destination du bâtiment : les papiers , les registres , le rôle de l'équipage , tout était selon la règle ; il s'empara du nom du capitaine anglais , comme il s'était emparé de son bord , baptisa ses camarades des noms de

l'ancien équipage, distribua les mêmes grades ; et, comme presque tous ces marins avaient déjà été prisonniers en Angleterre, les noms et le langage ne leur étaient point étrangers.

Les prisonniers seuls donnaient quelque inquiétude ; on craignit qu'une fois arrivés à la Louisiane, ils ne découvrissent tout ce qui s'était passé. Quelques-uns proposaient de les jeter à la mer : « Vous m'y jetterez plutôt moi-même, leur répondit « vivement Isidore. Non, camarades, ne souillons pas notre » bonheur par une vilaine action : nous serions indignes d'être » heureux jusqu'au bout ».

Le lendemain on rencontra un petit navire marchand, qu'on reconnut pour être danois : il vîpait des Antilles et allait à Copenhague ; on mit les prisonniers sur une des chaloupes : Allez, leur dit-on, en leur donnant des rames et quelque argent, demandez du secours à ce bâtiment ; dites que vous êtes des prisonniers qui vous sauvez, et ce sera la vérité : ils furent ravi d'aise. On s'éloigna à toutes voiles, après toutefois qu'on se fut assuré, à l'aide des lunettes, que les prisonniers avaient été recueillis.

Au bout de six semaines, après quelques événemens de mer, qui ne valent pas d'être rapportés, nos gens entrèrent dans le fleuve Mississipi, et bientôt jetèrent l'ancre devant le quai de la Nouvelle-Orléans.

Le moment était favorable ; la cargaison de la *Belle Captive* se vendit merveilleusement bien. Isidore, après avoir donné à ses camarades les parts qui leur revenaient suivant leurs grades, et après avoir mis en réserve la part de l'armateur, resta maître d'une somme considérable. Il en transforma, par prudence, une partie en lettres de change sur Baltimore, qu'il envoya à un négociant de ce pays-là, en lui donnant l'ordre de faire valoir ces fonds : avec une autre portion de la somme, il acheta des denrées de la Louisiane, et s'embarqua sur un aventurier français qui allait à Lorient. La blessure qu'il avait reçue au genou, et qui avait rendu sa jambe droite absolument enroide, ne lui laissant plus la crainte d'être réclamé par la conscription, il reprit son véritable nom, et arriva, sans aucun accident considérable, à Lorient.

Qu'ai-je besoin de dire, ce qui pourtant est vrai, qu'au bout de deux jours il fut auprès d'Alise, que tout s'expliqua aisément ; qu'il acheta une terre contiguë à celle de M. Comadeuc ; qu'Alise épousa Isidore sans se séparer de son père, lequel dit, en jurant, qu'il n'avait jamais été si content de sa vie ; et qu'enfin, dans ce moment même, ils sont tous très-satisfait... Je souhaite, lecteurs, qu'on puisse en dire autant de vous.

J. B. S...Y.

## LETTRES PARISIENNES.

V<sup>e</sup>. Lettre.

Paris, le 25 mai 1814.

J'AI fait l'autre nuit un rêve bizarre, que je vais vous raconter. Mais, auparavant, dites-moi si vous savez pourquoi les idées qui nous affectent fortement dans l'état de veille, agissent encore sur notre imagination durant le sommeil. Savez-vous aussi comment il se fait qu'elle s'occupe pendant la nuit d'objets qui ne l'ont nullement frappée pendant le jour? Condillac en attribue la cause à l'arrangement des molécules du cerveau, qui, placées dans un certain ordre à l'instant où notre attention est dirigée sur un objet quelconque, doivent nécessairement, en reprenant cette position, ramener l'idée de cet objet. J'ignore si Condillac a raison, et au fond je m'en soucie peu. Je ne tiens pas absolument à connaître la cause de mes rêves, quand il m'arrive de rêver, ce que j'aime assez. Je ne suis point superstitieux, Dieu merci, et mes songes ne me tourmentent pas sur l'avenir. Lorsqu'ils sont sinistres, je vois avec plaisir le moment du réveil me tirer de peine; lorsqu'ils sont agréables, je m'en amuse. Le bonheur, même en songe, est toujours le bonheur, et combien d'hommes ne l'ont jamais goûté autrement! Après que la triste réalité a dissipé la brillante et courte illusion, on éprouve encore une certaine douceur à se la retracer. Les beaux songes sont pour l'infortuné des îles riantes semées au hasard sur l'océan de la vie, et où l'on n'aborde qu'un moment pour reprendre, le moment d'après, sa pénible course.

J'ai parlé du bonheur que nous procure quelquefois un rêve: eh! le bonheur, après tout, est-il autre chose? réside-t-il autre part que dans notre imagination? N'est-ce pas elle qui le crée et qui le détruit? Cela est si vrai, que la même situation produira des effets tout opposés sur l'âme de deux individus; qu'elle mettra l'un au comble de la joie, qu'elle jettera l'autre dans le dernier désespoir. Crésus et Diogène, Alexandre et Numa, Caligula et Marc-Aurèle avaient des idées de bonheur fort différentes.

Je reviens à mon rêve dont je suis bien loin.

Un être qui, par son allure et par sa configuration, ne ressemblait à aucun des êtres connus ici-bas, s'offrit à ma vue. Sa voix tenait un peu du son de l'harmonica. Son langage, composé de beaucoup d'inflexions et de peu de mots, était tout-à-fait nouveau pour moi; cependant je comprenais sans peine ce

qu'il me disait. Un peu effrayé d'abord d'une aussi étrange apparition, quoique je ne sois pas peureux, je demandai en balbutiant à ce singulier individu qui il était. Azariel, ton bon génie, me répondit-il, et je suis envoyé près de toi pour accomplir le premier souhait que tu feras dans l'intention d'être heureux. Hélas ! lui dis-je, je suis reconnaissant de votre attention, toute tardive qu'elle soit. Il me paraît que chez vous on en use à peu près comme ces gens qui laissent tomber leur voisin, dont ils pourraient empêcher la chute, et qui viennent ensuite lui offrir poliment la main pour le relever lorsqu'il s'est cassé la jambe. J'ai vécu cinquante ans, j'ai été fou deux fois, peu s'en est fallu que je ne le devinasse une troisième pour avoir étudié les mathématiques, la justice m'a réduit à la misère, et vous m'avez oublié tout ce temps. Maintenant que je ne forme plus d'autre vœu que celui d'être tranquille, il vous prend fantaisie de vous souvenir de moi. Vous me demandez aujourd'hui ce que je désire pour être heureux, et demain peut-être

Une garde, un notaire,

Viendront me dire : Allons, il faut partir;

Où voulez-vous, monsieur, qu'on vous enterrer ?

— Que sont tes cinquante ans en comparaison de l'éternité ? Est-*ce* notre faute, à nous, si l'existence des insectes de ton espèce est si passagère que souvent elle s'écoule en moins de temps qu'il n'en faut à notre pensée pour arriver jusqu'à eux ? — Les mauvais génies sont certainement doués d'une faculté de penser un peu plus active ; et de là vient apparemment qu'ici-bas la balance penche toujours du côté du mal. — La balance est dans un juste équilibre, et ce n'est pas à un animal aveugle et faible comme l'homme qu'il appartient de juger les rapports immuables que Dieu a établis dans sa sagesse pour l'harmonie de l'univers. Cesse donc de me faire perdre en frivoles raisonnemens un temps précieux. Tous mes instans sont comptés, hâte-toi de faire ton souhait.

Ce n'est pas chose facile que de souhaiter, lorsqu'on n'a qu'un souhait à former et qu'on est sûr d'être pris au mot. La fortune, les honneurs, la considération qui ne les accompagne pas toujours, une longue vie exempte d'infirmités, un savoir universel, une nombreuse famille, de grands talens, des amis sincères, tout cela se présentait en foule à mon esprit qui n'osait s'arrêter sur rien. Enfin la réponse de Salomon, dans une circonstance à peu près pareille, me revint à la mémoire, et, sans trop savoir ce que je disais, uniquement pour donner au génie une bonne opinion de moi (faut-il que la vanité ne nous aban-

donne pas, même dans le sommeil?) je demandai la sagesse comme le fils de David, qui ne tarda pas à s'en lasser, après l'avoir obtenue.

A peine eus-je fait connaître mon souhait, que je sentis mes pieds quitter le sol, et il me sembla que je m'élevais dans l'air avec une rapidité inconcevable.

Je ne suis pas avare de questions, quand je crois avoir trouvé l'occasion de m'instruire. Voici celles que j'adressai, chemin faisant, à mon conducteur :

Comment se fait-il, lui dis-je, que je comprenne toutes vos paroles, quoique vous parliez une langue qui n'a jamais frappé mon oreille? — C'est que je me sers de la langue qu'inventa le premier homme. Née du besoin d'exprimer les sensations, ses diverses inflexions ont dû avoir avec elles une parfaite analogie, que tout homme doit saisir. — Ce langage n'admet donc ni équivoques, ni réticences, ni calembourgs? — Non, on ne se trompe pas sur la douleur ou le plaisir, sur la faim et le sommeil, sur la tristesse ou la gaîté. La nature exprime ces diverses sensations avec autant de précision qu'elle les éprouve. Le Canadien n'entend pas l'idiome du Chinois, néanmoins il comprendra à sa manière de parler s'il est triste ou joyeux, malade ou bien portant. L'âne, le chien, le cheval et le bœuf, ne savent pas plus l'italien que l'arabe, pourtant ils obéissent au commandement de leur maître. Cette précieuse faculté de se faire entendre et de se comprendre réciproquement, quelle que soit la différence des jargons, atteste l'existence primitive de cette langue universelle dont je me sers. — Cela est bon pour les sensations bien nettes et bien prononcées; mais les intermédiaires se multiplient à l'infini. — C'est l'art et la mollesse qui, en corrompant, en dégradant vos sens, remplacent chez vous les sensations absolues de la nature par des sensations équivoques et factices. — Hélas! si votre langage venait à reprendre vigueur chez nous, que deviendraient nos politiques, nos avocats, nos commentateurs, tous gens très-utiles, dont le fin de la profession est de nous ruiner ou de nous ennuyer? — Ce langage, encore une fois, n'est pas le mien. Je ne l'ai pris que pour m'accommoder à ton ignorance. Nous sommes organisés autrement que vous, nos besoins n'ont rien de commun avec ceux que vous éprouvez; il serait absurde que nous parlissions comme vous. — Mais... mais....

Dans ce moment nous arrivions à la vue d'un vaste bâtiment sur le fronton duquel était une inscription que le génie m'expliqua. Elle signifiait littéralement : C'EST ICI QUE SE RETROUVE TOUT CE QUI S'EST PERDU SUR LA TERRE. Eh! m'écriai-je, je

pensais, sur la foi de l'Arioste, que tout ce qui disparaissait de chez nous était transporté au cercle de la lune. Ce fou d'Italien s'est donc moqué de nous ? — Non, me répondit mon guide, il a dit la vérité. Le pays dont il parle est précisément celui où nous sommes. — Je ne me rappelle pas qu'il ait décrit le bâtiment que voilà. — Aussi les choses ont-elles bien changé depuis qu'Astolfe et son hippogriffe ont pénétré jusqu'ici. On a craint les télescopes et l'indiscrétion de vos astronomes, c'est pourquoi l'on a mis dans un lieu couvert cette collection immense. Il ne serait pas bon qu'on sût exactement tout ce qu'elle renferme.

Cependant nous entrâmes dans le bâtiment, où nous trouvâmes d'abord une galerie si longue que mes yeux n'en purent apercevoir l'autre bout. Des deux côtés étaient des rayons chargés de bocaux, de bouteilles et de fioles toutes étiquetées et bouchées avec soin. Elles étaient divisées par sections. Dans un endroit on lisait : *bon sens des politiques*; dans un autre, *bon sens des guerriers*; la section suivante était consacrée aux *législateurs*; après celle-là se trouvait celle des *plaideurs*; enfin venait celle des poètes. J'avais passé devant les trois premières sans oser y jeter les yeux, je m'arrêtai un instant à celle-ci pour examiner les noms attachés aux bouteilles. Vous serez surpris en apprenant que j'y lus ceux d'Homère, de Virgile, de Racine et de Boileau; vous le seriez moins si je vous nommais tous les fameux écrivains de nos jours qui ont rempli là-haut, non pas de petites fioles, comme les grands hommes que je viens de vous citer; mais bien des bocaux de la plus énorme dimension que vous puissiez concevoir.

La section des philosophes n'occupait pas une étendue moindre que celle des poètes: il est vrai que la quantité de bouteilles était moins considérable; mais en général elles me parurent toutes beaucoup plus grosses et plus pleines. J'y cherchai vainement celles de Socrate, de Fénelon, de La Bruyère, de Montesquieu, de Locke et de Newton mais j'y trouvai celle de... de...

Longuette en fut la triste litanie.

Après avoir passé la section des artistes, celle des savans et plusieurs autres, y compris celle des *gobe-mouches*, où, mon cher ami, soit dit entre nous et le public, vous figurez pour un flacon d'une taille assez honnête; nous trouvâmes une issue qui menait à une autre galerie pleine de petits aérostats. Azariel m'apprit que les soupirs inutiles que nous poussons sur la terre servaient de gaz pour les gonfler. Les chimistes du pays avaient reconnu que ce gaz offrait à l'examen plusieurs

nuances qu'ils avaient classées. Ainsi ils avaient évité de confondre les soupirs de l'innocence opprimée, avec ceux de l'ambition. Les soupirs de la douleur et ceux de la volupté étaient voisins quoique séparés. Ceux qu'arrache le regret étaient aussi distingués de ceux que laisse échapper l'espérance; et ainsi du reste. D'autres ballons étaient affectés à ces individus des deux sexes qui ont soupiré pour la gloire et qui n'ont obtenu que la célébrité. Erostrate, Zoile, Pyrrhus, Gengis, Tamerlan, Laïs, Cléopâtre, Agrippine, Catherine de Médicis, y avaient chacun le sien.

Nous entrâmes ensuite dans un salon où étaient plusieurs belles femmes d'un aspect à la fois imposant et plein de douceur. Je crus un instant me rappeler les traits de quelques-unes d'entre elles; je me trompais. Ces augustes personnages étaient les vertus que la corruption a chassées de dessus la terre bien auparavant que j'y vinsse. Je crois pourtant en avoir rencontré, dans le cours de ma vie, des imitations plus ou moins fidèles, et c'est de là, sans doute, que vint mon erreur. Dans ce lieu se trouvaient réunies la Justice, l'Humanité, la Tempérance, la Bonne Foi, la Candeur, la Modération, la Modestie, la Franchise. Peu fait à me voir en si bonne compagnie, j'étais honteux, confus, embarrassé. Je compris alors combien nos actions, tout innocentes qu'elles soient, prétent encore à la censure. Ce qui me rassura un peu, ce fut de voir que l'Indulgence faisait partie de cette belle réunion qui mène toujours avec elle l'Abondance et la Paix.

De ce salon, on passait dans plusieurs autres pièces. L'une, appelée la *Chambre des Roses*, renfermait celles que des jardinières trop imprudentes ou trop faibles avaient laissé effeuiller furtivement par des papillons, avant que le jardinier légitime vint les cueillir. J'avais bien envie de savoir si telles jardinières de notre connaissance avaient su garantir leur rosier des entreprises des papillons; mais je crus devoir modérer ma curiosité sur ce point. Je ne veux pas néanmoins me faire trop d'honneur de ma discréption, dont peut-être je ne fus redevable qu'à la crainte d'encourir le blâme des témoins de ma démarche, si j'eusse succombé à la tentation.

Dans les autres pièces contiguës ou parallèles à celles-ci, étaient recueillis par ordre les vœux faits dans le moment du danger, les conseils des philosophes, l'éloquence des prédicateurs, les leçons du passé, des millions de critiques et de réputations littéraires, etc., etc., etc.

Après avoir vu et appris une infinité d'autres belles choses qui me sont déjà sorties de la mémoire, nous nous retrouvâmes,

je ne sais comment, dans la première galerie, celle où l'on met notre pauvre bon sens en bouteille. Azariel, qui me vit sourire, m'en demanda la cause. Je pense, lui dis-je, que si tous les hommes avaient la faculté de venir dans ce lieu, il y en aurait peu qui ne se chargeassent du soin charitable de reporter à chacun de leurs amis la bouteille qui lui appartient ; mais qu'il n'y en aurait peut-être pas un à qui il viast dans l'idée de rechercher la sienne propre. — Cela se pourrait, dit le génie ; pour toi tu n'es pas de ces esprits vains, qui croient avoir d'autant plus de bon sens, qu'ils en sont plus dépourvus. — Je reconnus en rougissant que l'observation que je venais de faire, m'était très-applicable, et me rappelant alors la demande que j'avais faite à mon conducteur, je compris que le premier pas à faire vers la sagesse est de recouvrer le bon sens ; je conjurai Azariel de me pardonner mon aveuglement, et je le priai de m'aider à chercher la fiole ou le flacon qui portait mon étiquette. — Nous n'irons pas loin, me dit-il, le voici. Le voici ! répéta-t-il avec effroi, en apercevant un bocal, le plus gros de tous ceux que j'avais vus. En disant cela, je voulus le prendre pour le vider ; mais il était si lourd, que l'effort que je fis me réveilla.

ANTIMELE.

---

### BULLETIN LITTÉRAIRE.

#### REVUE des Journaux et autres Ouvrages périodiques.

*Moniteur.* 16 Avril. — M. Laya donne dans ce N°, un troisième article sur les œuvres de M. Ducis ; et il engage ses lecteurs à lire son second extrait sur le même ouvrage. Il ne dit pas *relire*, parce que ce second article avait paraît le 30 mars, jour où l'on ne pouvait s'occuper de littérature. Je crois que peu de personnes se rendront à l'invitation. L'article d'aujourd'hui est composé de cinq grandes colonnes du *Moniteur* ; or, pour peu que l'article du 30 mars ait la même étendue, il y a de quoi épouvanter le lecteur le plus intrépide.

L'ennui naquit un jour de la *prolixité*.

*Le 17 avril.* — On lit aujourd'hui un article moins long que celui d'hier, sur les lettres de *Cicéron à Quintus*. M. J. G. y expose que l'on peut examiner cet ouvrage sous trois points de vue différens, et qu'il offre trois considérations importantes. « La » première appelle l'attention de ceux qui veulent connaître les

« grands hommes de l'antiquité dans les replis de leur cœur » ; qui sont curieux d'observer la conduite politique de Cicéron et la différence de son langage sur César , qu'il combla d'éloges dans ses lettres, et d'outrages quand il fut descendu au tombeau : « la seconde de ces considérations sé dirige sur le style dont Cicéron a fait usage dans cette correspondance ; on doit apprécier dans la troisième le talent du traducteur ». M. J. G. s'arrête sur la première de ces considérations qui présente le plus d'intérêt. Il fait une citation assez piquante , et qui offre un tableau peu différent de celui que présentaient nos assemblées révolutionnaires : Cicéron rend compte d'une séance du sénat romain, qui n'avait rien moins que de la dignité à cette époque ; et il témoigne une maligne joie du désordre qu'il y a vu régner. On peut juger de l'excès auquel ce désordre était porté par la fin de la citation. « Alors les gens de Clodius se mirent à cracher sur le nôtre ; on put feu ; eux de pousser pour nous faire quitter la place, et nos gens de tomber sur eux et de les mettre en fuite : on chassa Clodius de la tribune , et moi j'ai pris la fuite aussi , de peur d'accident dans la bagarre ».

*Le 18 avril.* — Une traduction des œuvres complètes de *Plaute* , par M. Levée , qui va bientôt paraître , fournit à M. Roquefort l'occasion de nous faire connaître comme il le mérite un écrivain qui a servi de modèle à *Molière*. Le critique donne tous les détails que l'on peut désirer sur la vie et les écrits de *Plaute*. En finissant, il cherche à prouver que la plupart des choses qui paraissent obscènes dans ce comique, n'étaient pas envisagées de même par les Romains ; « que du moins elles ne renfermaient pas un sens aussi grossier que celui qu'elles auraient dans notre langue ». M. Roquefort remarque aussi que les commentateurs ont prêté plusieurs fois à *Plaute* des intentions qu'il n'avait point eues , « en adoptant, dans leurs explications sur certains mots , un sens qui n'existaient que dans leur imagination ou dans une conscience timorée ». Le rédacteur ne prétend pas faire la monstrueuse apologie des choses réellement contraires à la pudeur qui se trouvent chez les anciens ; mais il est persuadé qu'on y en trouve plus qu'il n'y en a en effet. Il cite à l'appui de son opinion le jugement que Cicéron porte de *Plaute* dans les *Offices*. Il est vrai qu'Horace a jugé *Plaute* d'une manière bien opposée ; mais M. Roquefort nous promet de consacrer un second article à concilier ces deux grandes autorités. En attendant , qu'il me soit permis d'observer qu'on a lieu de s'étonner de voir Horace condamner dans *Plaute* une licence et une grossièreté qu'il a poussées aussi loin dans plus

d'un endroit de ses odes et de ses satires : quant à ceux qui n'ont lu Horace que dans les éditions corrigées et épurées, ils pourront croire que la politesse et l'urbanité qui règnent dans ses écrits, et qu'il puisait dans la bonne compagnie de Rome, lui inspiraient pour les plaisanteries de Plaute le même dégoût que les gens de bon ton affectent aujourd'hui pour celles de Molière ; mais quand on a lu Horace *non expurgatum*, on a dû y trouver des traits aussi forts pour le moins que dans les comédies de Plaute.

*Le 30 avril.* — M. S.... démontre que le sujet de la tragédie *d'Ulysse* est bon pour une épopée, mais non pour une tragédie. L'ouvrage de M. Lebrun paraît mériter quelques éloges mais beaucoup de critiques, et ne semble pas annoncer un auteur né pour augmenter notre répertoire tragique.

*Le 8 mai.* — M. Boulard écrit au rédacteur une lettre, où il annonce que M. Mignonet va publier le *Triomphe de la Religion*, dernier ouvrage de Laharpe (l'ouvrage a paru depuis). Cette annonce, qui tient le moins de place dans la lettre, sert de prétexte à une longue apologie de Laharpe. Par un rapprochement assez heureux, il remarque, à la gloire des lettres et du *Parnasse français*, que nos deux écrivains les plus célèbres de la fin du 18<sup>e</sup> siècle ont chanté le malheur ; savoir : M. Delille, dans le poème de la Pitié, et M. de Laharpe dans le *Triomphe de la Religion*. Mais, malgré toute son éloquence, M. Boulard ne pourra malheureusement pas nous convaincre de la douceur et de la bénignité de Laharpe. L'auteur du *Triomphe de la Religion* a eu beau mettre à la fin de l'eau bénite dans son encrier, son encre a toujours été noire ; et on dira toujours avec raison de Laharpe :

Gille a cela de bon, quand il frappe il assomme ;  
et il frappe souvent.

*Journal des Débats.* — M. Charles Nodier, après avoir rendu compte de la séance de l'Athénée de Paris, du jeudi 11 avril, où M. Aimé Martin a lu des vers relatifs aux circonstances, rend à cet habile professeur un noble témoignage qu'il est bien rare de mériter aujourd'hui : c'est de n'avoir jamais flatté le despotisme. « Je suis témoin, dit M. Charles Nodier, » qu'il n'a pas attendu le jour de la victoire pour déployer du » courage ». Le critique se livre ensuite à l'indignation la plus éloquente contre ces gens qui s'empressent de faire parade de leur prudente audace, dès qu'il n'y a plus de danger à craindre

*ni pour la patrie, ni pour eux.* Félicitons M. Charles Nodier d'avoir pour ces vils cameléons

Ces haines vigoureuses  
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

*Le 25 avril.* — Tous les journaux ont parlé de l'éclat que la séance de l'académie du jeudi 21 avril a reçu de la présence des princes du nord. Qu'il me soit permis d'examiner aujourd'hui, sous le rapport littéraire, l'article où M. Dussault rend compte de cette séance mémorable. Le rédacteur nous représente M. Villemain parlant à ses augustes auditeurs avec toute l'ardeur de son âge, avec une action pleine de naturel et d'ingénuité. L'ardeur et le naturel, passe ; mais pour de l'ingénuité, M. Dussault est le seul qui en ait pu voir dans l'air et le maintien du jeune orateur ; et l'on avouera qu'il est assez singulier de parler d'un professeur de l'université, d'un lauréat, comme l'on parlerait d'une actrice qui aurait débuté dans les ingénues. Passant ensuite à l'examen du discours couronné, le rédacteur lui accorde beaucoup d'éloges ; cependant on trouvera qu'il a voulu y ajouter des restrictions, qu'il s'efforce d'envelopper de quelque obscurité. En parlant d'un ouvrage où l'on examine les avantages et les inconvénients de la critique, M. Dussault se donne toutes les peines du monde pour ne pas laisser passer le petit bout d'oreille ; mais il ne peut y parvenir, quelque entortillé que soit son style. On peut en juger par cette phrase : « Au milieu de la profusion de traits étincelans que l'orateur lance de toutes parts, il ressemble à ces feux brillans qui tournent sur eux-mêmes et qui se jouent en petillant dans leur immobilité ». M. Dussault finit par reprocher à M. Villemain d'avoir enflé les inconvénients de la critique et d'avoir presque anéanti ses avantages. D'où il conclut que la question n'est pas véritablement traitée. Ne croirait-on pas entendre Bartholo, disant à Rosine, qui ne trouve en lui aucun moyen de plaisir : « Vous ne répondez pas à ma question ».

*Le 26 avril.* — M. Charles Nodier nous dit aujourd'hui que *Henri IV* est un personnage créé pour la comédie romantique ; qu'il est aimablement populaire. En parlant du bon Henri, on devrait bien se servir d'un style simple comme celui de ce prince. Mais, comme le dit le critique lui-même, et comme il le prouve par son propre exemple, le style de *Henri IV* n'est pas facile à saisir. On trouve assez souvent, dans les articles de M. Charles Nodier, de ces mots peu usités, quelquefois de la recherche ; on y rencontre aussi ce vague un peu obscur,

*cet embarras un peu louche qu'il reproche lui-même aux premières scènes des Clefs de Paris. Mais tout le monde lira avec plaisir le rapprochement suivant. En parlant des mots heureux sortis de la bouche de Monsieur, et qui nous charment en nous rappelant la langue maternelle que nous étions près d'oublier, il ajoute : « C'est le ravissement de Philoctète en entrant tendant pour la première fois, après un long exil, le son d'une voix grecque ».*

*Le 27 avril. — M. A. en rendant compte de l'ode de M. de St.-Victor, observe avec raison que, malgré tout le talent du poète, ce n'est pas tant à son mérite qu'à l'intérêt du sujet qu'on doit attribuer le succès de son ouvrage ; en effet, suivant l'épigraphie si heureusement choisie par M. de St.-Victor....*

. . . . . *Sed magis*  
*Pugnas et exactos tyrannos*  
*Densum hynieris bibit aura vulgus.*

M. A. réfute ensuite une opinion de M. de Jaucourt, qui voudrait que l'ode *entretient toujours commerce avec les dieux*. Le critique cite à l'appui de ses réflexions l'exemple d'Horace qui, après avoir chanté les combats, célèbre dans une foule d'odes charmantes, les plaisirs de la table et ceux de l'amour et de l'amitié.

*Le 4 mai. — Dans le feuilleton de ce jour, où M. Dussault rend compte de l'Éloge historique de madame Élisabeth, on y remarque ce passage : « Les rois sont immortels en France ; celui que la providence nous ramène, n'a jamais perdu ses droits sacrés ; ils ne pouvaient ni périr ni même vieillir ; il y a eu une révolution, il n'y a pas eu d'interregne ; la fortune pouvait prolonger long-temps encore les changemens qui ont bouleversé la France ; mais il n'était en son pouvoir ni de faire que ce qui est légitime ne le fut pas, ni de détruire le caractère français. La nation est rendue à ses véritables convenances, et le fil de nos destinées un moment interrompu se renoue ».*

*Le 5 mai. — Après une longue dissertation sur le *tu* et le *vous*, qui n'a pas tout-à-fait le même agrément qu'une épître de Voltaire sur le même sujet, M. Charles Nodier, dans un second article sur Ulysse, attaque la *psalmodie monotone* adoptée par nos acteurs tragiques, et convient avec tout le monde qu'il n'y a rien de plus ennuyeux. Après cela, était-il bien nécessaire d'ajouter :*

« La voix dramatique n'a plus de rapport avec la voix humaine : c'est un instrument sépulcral qui résonne du fond des tombeaux et qui rappelle ces porte-voix dont se servaient les anciens ; ou bien c'est un harmonica si élevé, qu'il faut toute l'apathie d'un système nerveux blasé sur les sensations musicales pour en supporter l'éclat ». Après avoir lu cet amphigouri, on ne croit pas pouvoir s'attendre à rien de mieux. Cependant le même rédacteur ajoute, dans le même article, qu'il n'a pu apercevoir madame la duchesse d'Angoulême à travers l'auréole éblouissante qui scintille sur le front des saints. Quand on parle de personnages aussi augustes, on devrait bien se garder d'employer un phébus qui n'est rien moins que propre à inspirer le genre de respect que l'on doit à des modèles de vertu aussi parfaits.

*Le 6 mai.* — M. A. rend aujourd'hui hommage au talent de M. Delille, qui en avait donné une nouvelle preuve dans son Épître dédicatoire à l'Empereur de Russie, et surtout au noble caractère que ce grand poète a toujours montré. Rien n'a pu le forcer à louer un homme qui était monté insolemment sur le trône des Bourbons ; les offres les plus brillantes n'ont pu ébranler sa fidélité ; et nos rois n'ont jamais eu d'ami plus constant et plus attaché. « Pourquoi n'a-t-il pas vécu quelque temps encore et jusqu'à nos jours ? Que n'a-t-il pu être témoin du retour du frère et de la fille de Louis XVI ! « Il n'aurait pu supporter, il est vrai, tant de joie ; il en serait mort sans doute ; mais c'est ainsi qu'il devait mourir ».

*Journal de Paris.* — 21 avril. — Dans ce numéro, M. Martainville semble avoir voulu imiter je ne sais pourquoi la manière de son prédécesseur (M. Dieu-la-F\*). On se rappelle la fameuse énigme de ce dernier, où Delille traduisait la mort de Virgile ; je trouve aujourd'hui une phrase de M. Martainville, à peu près dans le même genre, sans approcher cependant du modèle. A propos de la 5<sup>e</sup>. représentation de la Partie de Chasse, honorée de la présence de Monsieur, voici comment s'exprime M. Martainville : « Ces mots par ordre imprimés sur l'affiche, » se traduisent aujourd'hui par bonheur et plaisir, et la traduction est toujours fidèle ». Que ce mot

Est là joliment dit,

Et que la métaphore est mise avec esprit !

On peut dire que M. Dieu-la-F\* a fait école ; M. Martainville est un élève qui lui fait honneur.

*Le 26 avril.* — M. *Martainville*, dont les articles sont ordinairement forts courts, remplit aujourd'hui plus de quatre colonnes du feuilleton; mais il y en a plus de deux employées en citations. Le rédacteur, sans se gêner, transcrit presque une scène entière du *Souper de Henri IV*; c'est pour dédommager en partie ceux qui n'ont pas vu la pièce aux Variétés. Par là il trouve à la fois moyen de rendre un service et de s'épargner du travail.

*Le 8 mai.* — On lit aujourd'hui, dans le *Journal de Paris*, un article assez piquant, où l'on rapporte quelques particularités inédites à l'usage des historiens; on y fait connaître ce qui s'opposa à la 2<sup>e</sup>. représentation de *Guillaume-le-Conquérant*; plusieurs mots de *Bonaparte* qui prouvent que rien n'égalait ses prétentions à se connaître à tout, si ce n'est l'ineptie dont il faisait souvent preuve en parlant de beaux-arts: on y voit aussi la jalouse que *Bonaparte* ne pouvait dissimuler à l'égard de *Moreau*, et la manière dont celui-ci répondit, en remportant quatre victoires, à cette injuste épigramme de *Bonaparte*, qui dit un jour à quelqu'un qui faisait l'éloge de *Moreau*: « *Qui... c'est un homme de talent pour les retraites* ».

*Le 8 mai.* — Dans un second article sur l'*Histoire du dix-huit brumaire*, M. C. suivant l'auteur dans son récit, retrace lui-même le tableau de cette grande journée, et nous rend compte de ce qui se passa au *conseil des anciens* et à celui des *cinq cents*. « Un des *anciens* apprend à la patrie, qui ne s'en doutait guère, qu'elle est en danger.... Aussitôt on crie au feu et *Bonaparte* paraît pour l'éteindre ». M. C. nous peint ensuite le trouble de *Bonaparte*, lorsqu'entrant dans le conseil des *cinq cents*, quelques voix crièrent: *Voilà Cromwel! à bas le tyran!* « On entendit le cri hors la loi; *Bonaparte* sort de la salle, monte à cheval et reprend au galop le chemin de Paris, en criant de toutes ses forces: *Je suis le dieu de la guerre; je suis le dieu de la guerre!* il avait l'air d'un fou furieux ». M. C. ajoute: « La grande pièce terminée on monta la petite, que nous n'attendîmes pas long-temps. Car, à force de faire des constitutions et des vaudevilles, nous avons acquis dans ces deux genres de composition une facilité de travail qui surprend toujours ceux qui nous regardent ». Il est vrai que, s'il fallait juger du bonheur d'un état par le nombre des constitutions qu'il a reçues, aucun pays ne serait plus heureux que le nôtre.

*Gazette de France.* — *Le 20 avril.* — Dans un article sur le *Spectateur* de M. *Maltebrun*, on cite une lettre écrite par

*Buonaparte* au mois de décembre 1793, et qui mérite d'être connue :

« Citoyens représentans,

» C'est du champ de la gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée. Ni l'âge ni le sexe n'ont été épargnés : ceux qui avaient seulement été blessés par le canon républicain, ont été dépeçés par le glaive de la liberté et par la baïonnette de l'égalité.

» Salut et admiration,

» Signé, BRUTUS BUONAPARTE,

» *Citoyen sans-culotte* ».

*Aux représentans du peuple, Robespierre jeune, Fréron, etc.*

*Le 21 avril.* — Le feuilleton de la gazette rend compte aujourd'hui de la représentation de la Partie de Chasse, où Monsieur a assité. On y a entendu de nouveaux couplets. C'est encore mademoiselle Léverd qui leur a prêté le charme de sa voix. Elle n'a pas manqué d'auteurs qui lui ont présenté des vers, pour allonger le petit rôle qu'elle a dans la pièce. Ils ne lui doivent que des remerciements, et pour la bonté avec laquelle elle les a accueillis, et pour la manière dont elle a fait valoir leurs couplets. Elle a souvent mis, dans quatre ou cinq couplets, une expression et une sensibilité, que bien des actrices ne peuvent déployer dans les rôles les plus longs et les plus favorables.

*Le 30 avril.* — On est fâché de voir que l'Hermite, dans son testament, ait voulu jeter du ridicule sur les honneurs rendus à Grétry après sa mort. L'Hermite dit : « Je désire que la cérémonie de mes funérailles se fasse avec une grande simplicité; qu'on me conduise directement de chez moi à l'église, et de l'église à mon dernier gîte, sans arrêter mon convoi en face du théâtre du vaudeville, où je me souviens d'avoir donné une pièce, il y a vingt ans, ni même devant le bureau de la Gazette de France, où j'avais élu mon domicile littéraire, dût-on y commander quelqu'un d'office pour y prononcer mon oraison funèbre ».

*Le 7 mai.* — A l'Hermite succède aujourd'hui le *Franc Parleur*, qui fournit pour son titre à la succession, sa franchise dont il pourra faire maintenant usage impunément.

La franchise est sans doute un beau titre; mais le talent d'a-

muser en est un meilleur encore ; et il faut espérer que ce talent ne manquera pas au *Franc parleur*. Il est de la famille de l'Hermite.

*Le 12 mai.* — M. T., dans la *Gazette de France*, semble avoir pris à tâche de se déclarer le défenseur officieux de toutes les pièces qui sont tombées, ou qui n'ont eu qu'un demi-succès.

Ce rédacteur fait aujourd'hui le plus grand éloge d'*Ulysse*, qui, je crois, n'aurait pas eu beaucoup d'applaudissements, sans les allusions qu'il a offertes. Il est beau de se ranger ainsi du côté de l'opprimé, et de le venger des siflets du parterre.

T.

**SPECTACLES.** — *Académie royale de Musique.* — Remise d'*Ossian ou les Bardes*, opéra en cinq actes, musique de M. Lesueur.

Cette remise avait attiré un nombre considérable de spectateurs. Depuis long-temps l'opéra d'*Ossian* n'avait été joué, et l'on désirait connaître l'effet qu'il produirait sur les étrangers que les circonstances ont amenés dans la capitale. Cet effet a été médiocre, à l'exception de quelques morceaux justement applaudis. Une harmonie savante, des effets d'orchestre et des chœurs expressifs distinguent cette composition ; mais on y désirerait plus de chant et de mélodie (1). Lors de sa nouveauté, on imprima que, *faite pour reculer les bornes de l'art, elle formait une époque marquée dans les annales de la musique*. Cette assertion, qui, dans la tragédie lyrique, mettait M. Lesueur au-dessus des Gluck, des Piccini et des Sacchini, frappa par son ridicule, et ne tarda pas à être relevée. M. Lesueur ayant eu des démêlés avec ses confrères, les éloges prodigues auparavant à ses ouvrages, firent bientôt place à une critique amère, souvent aussi injuste que l'engouement avait été immodéré.

Lays, Dérivis et Nourrit ont bien joué leurs rôles ; la décoration du palais aérien, au quatrième acte, est d'un bel effet.

M.

*Théâtre Français.* — *Les États de Blois*, tragédie en cinq actes, par M. Raynouard, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur.

On savait depuis long-temps que l'auteur des *Templiers*, c'est-à-dire celui de nos poëtes qui a conçu la tragédie nationale

(1) A l'exception cependant de la musique du songe d'*Ossian*, remplie de grâce et de faïcheur.

telle qu'elle doit être, avait trouvé le sujet d'une pièce dans ces états de Blois où Guise fut assassiné. On n'ignorait pas que cette pièce, représentée devant la cour de Buonaparte, et prête à l'être sur le théâtre de la Nation, avait été défendue, à cause des allusions qu'elle pouvait offrir. Le nom de son auteur, ses talents bien connus et sa conduite courageuse au corps législatif, lorsqu'il était si dangereux d'avoir du courage, ont inspiré, après l'affranchissement de la patrie, le désir général de voir enfin jouer une tragédie injustement proscrite. Les acteurs du Théâtre Français ont montré beaucoup d'ardeur à satisfaire les vœux du public, et en moins de deux mois la pièce a été mise à l'étude, apprise et jouée.

Dès qu'on a su qu'elle devait l'être; on en a beaucoup parlé, et plusieurs personnes qui connaissent mieux l'histoire de France que les ressources du génie, la jugeaient d'avance en disant qu'il était impossible de trouver une tragédie dans un assassinat tel que celui de Guise. Je le croyais comme les autres; et il a fallu la représentation pour me prouver mon erreur. Après avoir envisagé le sujet sous plusieurs faces, je m'étais persuadé qu'on ne pouvait le traiter que de deux manières, en rendant le parti du roi odieux et en portant tout l'intérêt sur Guise, ou bien en faisant de Henri III un monarque vertueux et persécuté, et de Guise un tyran tel que Cromwell ou Buonaparte; mais je savais d'avance que M. Raynouard, en introduisant sur la scène Catherine de Médicis et Henri IV, n'avait pu adopter aucune de ces deux manières; car si d'un côté le caractère de Henri devait empêcher que son parti ne fût éclipsé par la grandeur de Guise; de l'autre, l'horreur qu'inspire naturellement le nom seul de Catherine de Médicis, s'opposait à ce qu'on sacrifiait Guise à ses assassins. Ainsi, malgré le grand talent de M. Raynouard, je m'attendais à sa chute, en désirant son triomphe.

Mais lorsqu'après le premier acte, accueilli avec un transport indépendant des circonstances présentes, j'ai vu que les caractères, parfaitement tracés, se développaient d'une manière dramatique, et que chacun des personnages était toujours ce qu'il devait être. Je n'ai plus douté d'un succès, dont je déssérais avant que la toile fût levée.

L'action de la tragédie de M. Raynouard est grave et importante; elle se déroule avec une simplicité qui approche de celle des tragédies grecques, et des incidents habilement ménagés la développent sans embarrasser sa marche. Voici le plan de la pièce :

Catherine ouvre la scène avec le brave Crillon, auquel elle

expose la résolution où elle est d'employer le pouvoir que son fils vient de lui confier, à réprimer les Guise et la ligue naissante ; elle parle ensuite de Henri de Navarre, qu'elle reconnaît pour le plus ferme appui du trône, et dont elle annonce l'arrivée. Dans la scène suivante, Mayenne proteste de la fidélité de Guise son frère, qui paraît après le départ de la reine, avec les seigneurs de son parti. Les deux frères restent seuls et Mayenne interroge Guise, qui ne lui répond qu'avec incertitude ; mais Crillon les interrompt, et leur annonce l'arrivée du roi de Navarre.

Un conseil des ligueurs ouvre le second acte. On y voit ce fameux Bussy-Leclerc, dont M. Raynouard a peint le caractère avec des couleurs si fortes : on l'admire en le détestant, parce que l'amour seul de la patrie l'égare ; c'est un républicain tels que l'étaient les soldats de Marius ; et pour faire réussir ses desseins, il est capable du plus généreux dévouement comme des plus grands crimes.

Dans la scène suivante, pleine de mouvement et de force, Bussy sonde adroitement le courage de Guise ; et toujours dominé par ses idées républicaines, il s'irrite en secret de trouver ce conspirateur si noble et si généreux. Une autre scène non moins belle, entre Henri et Guise, suit celle-là ; le génie de Corneille semble avoir inspiré M. Raynouard lorsqu'il l'a tracée : les deux princes français discutant sur les intérêts de l'état, m'ont rappelé l'entrevue de Sertorius et de Pompée. L'acte finit par les instructions que Guise donne à ses partisans.

Une grande scène remplit presque tout le troisième. On voit Médicis, entourée de toute sa cour, proclamer la paix qui doit mettre un terme aux maux de la patrie. Après plusieurs discussions politiques, Henri offre en chevalier un combat au duc de Guise, qui l'accepte et jure de s'exiler volontairement s'il est vainqueur. La reine s'interpose entre les deux guerriers, leur défend de se battre, et sort en rendant Guise responsable de la résistance que pourraient faire les états. Mayenne se trouve alors seul avec son frère, qui lui dévoile enfin ses projets. Mayenne les combat avec force, et ne veut y prendre aucune part. L'acte est terminé par une scène où les ligueurs demandent le signal avec une audace toujours croissante.

Elle n'a plus de bornes au commencement du quatrième, parce que les états ont rejeté le traité de paix, et décidé que Henri ne peut monter sur le trône tant qu'il sera calviniste. Un ligueur, nommé d'Aineville, que la superstition a rendu fanatico, arrive sur ces entrefaites, et demande à Guise son épée pour assassiner le roi de Navarre. Le duc, toujours

généreux, malgré son ambition, repousse avec horreur la proposition de d'Aineville. Henri vient lui-même tenter un dernier effort sur l'âme du duc; mais ce chef indomptable résiste à tout, et sort en entraînant l'assassin avec lui. On annonce ensuite au roide Navarre que Mornay, Sully et l'élite de l'armée vont traverser la Loire et pénétrer dans Blois. Marchons, s'écrie-t-il; le mot d'ordre sera *honneur et France*.

Comme Guise doit être assassiné, il y a beaucoup d'art d'avoir éloigné Henri jusqu'à la consommation du crime, afin d'écartier de lui jusqu'au moindre soupçon de complicité, qu'on ne manquerait pas d'avoir s'il restait avec les assassins.

Médicis ouvre le cinquième acte en exprimant ses craintes sur l'issue du combat que se livrent les ligueurs et les soldats de Henri. Elle résout donc l'assassinat de Guise, et le mande au conseil, où des assassins sont apostés. Crillon, à qui elle propose de se charger du crime, la repousse avec une noble indignation. Guise cependant arrive; et comme il est prêt à entrer au conseil, Mayenne accourt et lui dévoile ce que l'on trame contre lui. L'audacieux n'hésite pas, et entre. En ce moment arrivent les ligueurs; ils attendent le décret qui doit couronner leur chef; et dans le moment où Bussy s'écrie :

— Guise est roi.— Guise est mort, on a sauvé la France,

répond la reine. Elle annonce en même temps la dissolution des états généraux aux ligueurs et à Mayenne, qui sort en jurant de venger son frère. Cependant Henri revient chargé de lauriers; mais aussitôt qu'il apprend l'assassinat de Guise, il en témoigne une douleur sincère : *Je perds le prix de ma victoire*, dit-il; et la pièce finit par un vers où il exprime le désir qu'il a de mériter un jour le titre de *bon Henri*.

Tel est l'exposé fidèle de la tragédie de M. Raynouard. Il est facile de voir maintenant combien son action est simple; et l'espèce d'intérêt que son développement peut faire naître. Des critiques, un peu trop accoutumés aux *tragédies-mélo-drames*, trouvent que celle-ci n'est qu'une suite de conversations où il n'y a rien de tragique. Cependant le danger que court Henri IV lorsque d'Aineville offre de l'assassiner, l'entretien dans lequel Mayenne instruit son frère des funestes desseins de Médicis, l'instant où l'ambitieux Guise entre dans le conseil où nous savons qu'on va l'assassiner, et plusieurs autres scènes aussi fortes, excitent la terreur et la pitié, ces deux puissans ressorts de la tragédie.

On dit ensuite que la pièce nouvelle manque d'intérêt. Il faut s'entendre sur ce reproche. Sans doute on n'y trouve pas

cet intérêt profond qui naît des situations touchantes et de la lutte des passions contre le devoir. Sous ce rapport, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Mérope* et *Zaire* l'emportent de beaucoup ; mais elle en a un d'un autre genre, celui que produisent les grands sentimens et les discussions politiques animées par une diction noble et harmonieuse, comme dans *Nicomède* ou le second acte de *Cinna*. De ces deux espèces d'intérêt, l'un entraîne le cœur, l'autre satisfait la raison ; l'un arrache des larmes, l'autre inspire des résolutions généreuses ; l'un, enfin, naît de la sensibilité et l'autre de l'admiration.

M. Raynouard publiera sans doute bientôt sa pièce. Je pourrai alors parler du style, et justifier, par des citations, les éloges qu'il me semble mériter. Je me borne à dire maintenant qu'il est pur, élégant, harmonieux, noble et souvent d'une concision cornélienne. L'auteur préfère, dit-on, Corneille à Racine : c'est sans doute à cette préférence qu'il doit le caractère de sa poésie. On connaît cette foule de belles scènes du père de notre théâtre, où la noble simplicité de l'expression fait mieux ressortir encore la sublimité de sentimens ; et ces dialogues si rapides où règne une grandeur imposante et une élévation sublime dans les pensees. Voilà les modèles que M. Raynouard a imités, non en servile écolier, mais en poète qui reste créateur, lors même qu'il imite.

L. A. M. BOURGEOIS.

---

*Théâtre Français. — Hamlet, Héraclius.*

*Hamlet* est la seule tragédie de M. Ducis qu'on représente actuellement. Pourquoi n'accorderait-on pas le même honneur à d'autres ouvrages de ce vénérable vieillard, non moins connu par la noblesse de son caractère que par son talent, et qui (comme le célèbre Delille) n'a jamais consacré un seul vers à la louange de Buonaparte ? *Cet homme* (disait-il de l'usurpateur), c'est *Attila* et *Tartufe* réunis. Jamais il n'en parlait qu'avec la plus profonde indignation.

Il me semble que les tragédies de *Macbeth*, du *Roi Léar*, d'*Othello*, et surtout de *Roméo et Juliette*, devraient reparaitre sur la scène, où elles ont obtenu autrefois un brillant succès. Sous le règne de Buonaparte, il était convenu de déclamer avec violence contre tout ce qui venait de l'Angleterre. Espérons que cette manie passera. Il y a sans doute dans les drames de Shakespeare des défauts monstrueux qui révoltent la délicatesse de notre goût ; mais M. Ducis les a fait disparaître dans ses imitations. Il n'est pas, à beaucoup près, exempt lui-même

d'imperfections ; mais il n'est aucun de ses ouvrages où l'on ne trouve des scènes admirables. On distingue dans *Hamlet* celle du héros de la pièce avec sa mère, jouée par Talma avec toute l'énergie et toute l'expression qui caractérisent son talent.

C'est à *Héraclius* que Boileau faisait allusion dans ces vers :

Je me ris d'un auteur, qui lent à s'exprimer,  
De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,  
*Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,*  
*D'un divertissement me fait une fatigue.*

La même critique peut aussi s'appliquer à l'exposition de Rodogune.

Le style d'*Héraclius* est négligé, incorrect, et quelquefois comique. Plusieurs vers font rire, comme ceux-ci :

Vous êtes fille, Eudoxe, et vous avez parlé.....  
Je vous l'ai déjà dit, votre langue nous perd.....  
Vous êtes curieuse, et voulez tout savoir.

Mais par l'intérêt des situations et la beauté de plusieurs scènes, *Héraclius* est une des tragédies de Corneille dont la représentation fait le plus d'effet. Damas et Lafond y jouent avec beaucoup de chaleur et d'énergie ; de l'intelligence, de la fermeté, une simplicité noble caractérisent le jeu de mademoiselle Raucourt, dans le beau rôle de Léontine. Cette actrice distinguée n'a jamais adopté le malheureux système de déclamation chantante et monotone qui s'est introduit depuis quelques années dans la tragédie. Ce genre détestable ôte au débit tout son naturel et toute sa vérité ; il conduira infailliblement l'art à sa ruine. La tragédie doit être *noblement parlée*, et non pas *chantée* ; on l'a déjà dit souvent, et l'on ne saurait trop le redire.

Première représentation de l'*Hôtel garni* ou la *Leçon singulière*, comédie en un acte et en vers, de MM. Désaugiers et Gentil.

Cet agréable ouvrage a eu le plus grand succès. On y trouve de la gaieté, de jolis vers ; il restera au théâtre. La scène de Sainville avec sa fille, offrait une difficulté que les auteurs ont heureusement vaincue. Le rôle de l'aubergiste est d'une conception neuve ; Baptiste cadet le joue très-bien. Mademoiselle Mars s'acquitte du sien avec la grâce et la vérité qui caractérisent son talent.

*Théâtre Feydeau.* — Remise de *Pierre-le-Grand*, opéra en 3 actes de M. Bouilly, musique de Grétry.

Le héros de cet opéra était un grand homme, un législateur habile auquel un puissant empire doit sa civilisation; mais il avait conservé quelque chose de la rudesse et même de la férocité inhérente à ses mœurs primitives, puisqu'il a été plus d'une fois l'exécuteur des sentences de mort qu'il avait prononcées. On ne pouvait donc, sans altérer la vérité historique, en faire un Céladon, un apôtre de bienfaisance et d'humanité; mais à l'époque où *Pierre-le-Grand* fut joué, il fallait introduire partout de la philosophie; il était du bon ton de l'afficher, comme il l'est devenu depuis de se déchaîner contre elle.

La musique de *Pierre-le-Grand* vaut beaucoup mieux que le poème. L'ouverture est d'un bel effet; le duo de Pierre et de Lefort est rempli de grâces et de mélodie, et l'on pourrait citer avec éloge la plupart des morceaux. Mademoiselle Regnault s'est distinguée dans le rôle de Catherine, où elle a montré une profonde sensibilité. Les deux premières représentations ont attiré un grand nombre de spectateurs; elles ont été très-applaudies, et l'ouvrage a été ensuite interrompu. Quelle en est la raison? C'est ce que j'ai peine à concevoir.

Première représentation des *Bearnais*, ou *Henri IV en voyage*, opéra comique en un acte, de M. Sewrin, musique de M. Kreutzer.

Voici une seconde pièce de circonstance sur *Henri IV*, et je crois que c'était assez d'une. Celle-ci est bien inférieure à la première; il n'y a aucune intrigue, aucune liaison entre les scènes. Quelques mots heureux du bon roi, insérés dans le dialogue, l'ont sauvée d'une chute totale. Quant à la musique, elle est agréable, et offre plusieurs airs d'un chant naturel et facile.

*La Belle Arsène.* Rien de plus connu que cet opéra; mais son exécution fournit matière à plus d'une remarque. L'ouverture, ainsi que celle du *Déserteur*, renferme l'exposition, le noeud et le dénouement de la pièce. Après un début pris du chœur final, on entend l'air: *Non, non, j'ai trop de fierté*, etc., qui annonce l'orgueil d'Arsène et son éloignement pour le mariage. Le changement que l'amour opère peu à peu dans son âme est indiqué par le motif charmant du morceau: *Eh quoi! l'amour est-il un bien supérieur?* On entend ensuite le bruit de l'orage, la prière que fait Arsène au charbonnier de respecter sa position, et enfin la reprise du premier motif qui indique le dénouement et la célébration des noces d'Arsène et d'Alcindor: supprimer au moins la moitié d'une ouverture

dont l'intention est si clairement indiquée, ainsi qu'on le fait au théâtre Feydeau, c'est la dénaturer, c'est la mutiler, et cette mutilation n'est malheureusement pas la seule. Pourquoi passer le morceau délicieux du 3<sup>e</sup>. acte que j'ai déjà cité? Il est impossible cependant d'entendre un chant plus aimable et plus gracieux. Le chœur final dont le chant est si agréable, une partie de la tempête dont l'expression est si bien caractérisée, la moitié de la charmante ariette de la statue, sont aussi supprimés. Si Madame Boulanger voulait bien se charger de ce rôle, qui, quoique court, est agréable, et lui fournirait les moyens de faire briller son talent musical, la pièce irait beaucoup mieux. L'air brillant: *Au bruit des tambours, des tymbales*, etc., chanté par Roland, aurait dû l'être par Darancourt; le rhume de Chenard l'a empêché de jouer le charbonnier. Mademoiselle Regnault s'est distinguée par son chant dans le rôle d'Arsène, et Huet a rempli d'une manière satisfaisante celui d'Alcindor : le reste a été au-dessous du médiocre.

Première représentation d'*Angela ou l'Atelier de Jean Cousin*, opéra en un acte et en prose, musique de M<sup>me</sup>. Gail et de M. Boyeldieu.

Jean Cousin, sculpteur célèbre, est le protecteur et le bienfaiteur d'une jeune et belle orpheline sans fortune, nommée Angela. La pupille est aimée de l'amiral Bonnivet, de Clément Marot, et d'Anselme, jeune élève de Jean Cousin; mais au lieu de répondre à leur amour, toutes ses affections sont concentrées sur son maître qui, semblable à l'Ariste de la pièce de Fagan, ne s'en doute nullement. Angela cultive le dessin à l'insu de son protecteur (1), dont elle fait le portrait; son ouvrage obtient le prix au concours, décerné par François I<sup>er</sup>: on conçoit la surprise et l'admiration du sculpteur lorsqu'il apprend cette nouvelle, et l'on devine le dénouement.

Il n'y a ni action ni situations dans cette pièce, et la musique est loin de répondre à ce qu'on pouvait espérer des deux auteurs; cependant on y distingue l'ouverture et un duo expressif entre Angela et Jean Cousin. Mademoiselle Regnault a développé le talent d'une véritable actrice dans le rôle de la pupille; mais ce talent demanderait une meilleure pièce. Les *claqueurs d'office* se sont acquittés à merveille de leurs fonctions; tandis que le plus profond silence régnait dans les loges et dans une partie du parterre, celle qui leur était réservée retentissait des applaudissements les plus bruyans: de tels moyens peuvent procurer à un

(1) Supposition tout-à-fait invraisemblable. L'exaltation des sentiments d'Angela pour son maître aussi me paraît contraire à la décence.

ouvrage quelques représentations, mais il ne le font jamais vivre, et il serait bien temps de faire cesser un abus si funeste aux progrès de l'art et au véritable talent.

M<sup>me</sup>. Gail et M. Boyeldieu ont été nommés; l'auteur des paroles a prudemment gardé l'anonyme.

*Théâtre de l'Odéon.* — Première représentation d'*Henri IV et le Laboureur*, comédie en 3 actes et en prose, de M. Willemain d'Abancourt.

Cette pièce vaut mieux que celle d'*Henri IV* et d'*Aubigné*, et plusieurs mots heureux d'*Henri IV* y sont insérés très à propos : cependant on y trouve le défaut attaché à la plupart des ouvrages de circonstance, manque d'action et de liaison entre les scènes. Chazel y joue avec beaucoup de rondeur et de naturel le personnage du laboureur.

Reprise de *Il Matrimonio Secreto* (le Mariage Secret), opéra buffa en 2 actes, musique de Cimarosa.

Le souvenir de l'exécution de ce charmant opéra, il y a deux années, laisse bien des regrets à ceux qui ont pu l'entendre. Les rôles d'hommes sont toujours bien rendus par Crivelli, Porto et Barilli ; mais quelle différence dans ceux de femmes ! Madame Morandi n'est pas à beaucoup près aussi bien dans Caroline que dans Suzanne. L'effet de tous les morceaux où Mesdames Grilli et Cruciaty ont à chanter, a été absolument manqué, et le public leur a témoigné son mécontentement par des signes non équivoques. Quant à l'orchestre, il est toujours parfait, et ceux des spectacles lyriques nationaux devraient bien le prendre pour modèle. Quelle vigueur ! quelle précision ! Ce n'est pas là qu'on s'avise de mutiler des ouvertures, quoique ce ne soit pas assurément la partie la plus estimable d'un opéra italien.

La musique du Mariage Secret est généralement regardée comme le chef-d'œuvre de Cimarosa ; elle est pleine de richesse, de verve et de mélodie ; mais entre tant de morceaux brillans on doit encore distinguer l'air de Crivelli au deuxième acte : on ne peut rien entendre de plus ravissant. Si, au milieu de cette foule de beautés, la critique pouvait se faire écouter, elle reprocherait au compositeur un trop fréquent usage des roulades, et un luxe dans les accompagnemens, dont l'effet est de distraire les auditeurs de la partie du chant, qui cependant devrait presque toujours être la principale. C'est le défaut général de la musique moderne soit en France, soit en Italie : le goût des Pergoleze, des Piccini et des Sacchini était plus pur et plus sévère. Il est permis de douter d'un mot attribué à Grétry, au sujet de Mozart et de Cimarosa, qui a

excité beaucoup de débats dans les journaux ; tous deux ont souvent placé le piédestal au théâtre et la statue dans l'orchestre, et le second me paraît, sous ce rapport, mériter les mêmes reproches que le premier.

En suivant l'opéra italien, on a l'occasion d'observer la différence qui existe entre ses auditeurs et ceux des autres spectacles lyriques. Le plus profond silence y règne pendant les morceaux de chant dont l'exécution est satisfaisante, et les applaudissements les plus vifs, les plus universels les terminent, tandis qu'ailleurs un insupportable bavardage, des signes de distraction et d'indifférence impatientent plus d'une fois le véritable amateur. Cette différence provient non-seulement de la supériorité d'exécution, mais encore de l'organisation des spectateurs : à l'opéra buffa, ce sont en grande partie des Italiens, qui paraissent plus sensibles que les Français aux charmes de la musique.

Première représentation d'une *Nuit de la Garde Nationale*, comédie en un acte et en prose.

Il serait difficile de trouver une pièce plus insipide. Le titre promettait, sinon une véritable comédie, du moins quelques détails heureux, et l'espoir a été entièrement trompé. Deux ou trois couplets de circonstance ont dû les honneurs du *bis* bien plus au sentiment qu'ils exprimaient qu'à leur mérite : comment a-t-on pu recevoir et jouer un pareil ouvrage, où l'auteur a ridiculisé ce qu'il voulait célébrer ?

MARTINE.

---

#### BULLETIN DE LITTÉRATURE, SCIENCES, ARTS, ETC.

On se plaint tous les jours du scandale que donnent des écrivains irascibles ou jaloux, qui, s'attaquant avec fureur, sembleraient vouloir faire de la république des lettres, un champ de bataille, une vaste arène de gladiateurs. Les injures qu'ils se prodiguent sont ce que Voltaire appelait plaisamment les *honnétetés littéraires*, et l'on sait qu'il n'était pas, littérairement parlant, plus honnête qu'un autre. Mais, ce que bien des personnes ignorent, c'est que les auteurs les plus fougueux du dix-septième et du dix-huitième siècles, sont des modèles d'urbanité, si on les compare aux auteurs du seizième. Le hasard m'ayant fait tomber entre les mains un gros volume de Jean Coblée, de *Actis et Scriptis Martini Lutheri*, imprimé à Cologne en 1568, in-8°., je trouvai, en l'ouvrant, folio 88, un passage bien singulier : C'est peu, selon Coblée, de dire que Luther est un

vieux renard, bien astucieux ; c'est aussi un chien enragé, un loup rapace, un ours très-cruel, un monstre qui réunit en lui plusieurs bêtes féroces (1). Tout le volume, qui a près de sept cents pages, est écrit avec cette modération. Il faut avouer que Jean Cochlée est un singulier biographe. On trouverait dans le seizième siècle plus de mille volumes de controverse écrits à peu près avec la même décence et la même impartialité.

— M. le Bouvier Desmortiers, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, avait fait imprimer, en 1809, un ouvrage intitulé : *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette, commandant en chef les armées catholiques et royales dans la Vendée*, deux parties in-8°. Ce n'est que depuis la restauration de la monarchie qu'il a pu obtenir la remise du petit nombre d'exemplaires restant de l'édition qui avait été saisie. On les trouve chez les marchands de nouveautés. En attendant qu'il soit rendu compte dans le *Mercure* de cet ouvrage curieux et si intéressant pour l'histoire nationale, nous publierons l'extrait suivant d'une lettre que l'auteur vient de nous adresser.

« Tous les écrivains sur la Vendée ont parlé désavantageusement du général Charette, et l'ont calomnié d'une manière atroce. Je suis lié dès mon enfance avec sa famille ; il était mon ami ; j'ai été son compagnon d'armes ; il m'a sauvé deux fois la vie ; l'amitié et la reconnaissance m'ont fait un devoir de purger sa mémoire des horreurs dont on avait voulu la flétrir. Je portai mon manuscrit à la censure ; je retranchai tout ce qui en avait été l'objet, et je fis imprimer l'ouvrage. Les formes inquisitoriales sur la liberté de la presse n'existaient point encore ; les ouvrages sur la Vendée se vendaient publiquement, et celui de M. Alphonse de Beauchamp était à sa troisième édition. Je remis des exemplaires à la bibliothèque nationale, dans tous les bureaux de la police, et, deux jours après, quatre hommes vinrent chez moi saisir mon ouvrage, tous mes papiers, et m'emmènèrent à la Préfecture, où je fus incarcéré et mis au secret comme un criminel d'état.... On me fit subir deux interrogatoires, de trois heures chacun ; on me menaça d'une commission militaire, et tout au moins de prison pour le reste de mes jours. Eufin je fus remis en liberté ; mais mon ouvrage fut

(1) *At nunc evasit in vulpem grandiusculam, annosam et veteratricem, tot dolis, astutiss, artibus instructam.... Sed quid dixi vulpem? Parum est, canem dixisse rabidum, imò lupum rapacissimum, aut sœvissimam quamdam ursam, quæ raptis catulis, furore quodam agitur. Vel magis hæc omnia simul. Multas enim hoc monstrum intra se bestias alit.*

confisqué au nombre de 2200 exemplaires, qui ont été donnés aux ministres, aux généraux et vendus le double de ce que je voulais les vendre. On cassa la planche du portrait de Charette. Ce n'est qu'au bout de quatre ans qu'on m'a rendu les papiers étrangers à mon ouvrage; enfin le nouvel ordre de choses m'a procuré la remise de 149 exemplaires, qui restaient dans les bureaux de la police.

» Telle est, Monsieur, une petite partie des persécutions et des pertes que j'ai éprouvées, dont j'ai cru devoir vous faire part pour justifier la publication tardive de mon ouvrage, etc.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» LE BOUVIER-DESMORTIERS ».

Cette lettre pourra servir à l'histoire littéraire de notre âge. Elle fait aussi connaître quelles étaient les formes *acerbes* de la censure, sous un gouvernement oppresseur.

— M. d'ESCHERNY, comte du Saint-Empire, et ancien chambellan de la cour de Wurtemberg, avantageusement connu dans les lettres par sa *Philosophie de la politique*, sa *Correspondance et ses Mélanges*, vient de publier séparément un *Essai sur la Noblesse* (1), in-12, qui avait paru en 1791, à la suite d'un autre ouvrage, et dont la censure n'avait point permis la réimpression. On n'en sera point étonné, en lisant dans l'*Essai* ces paroles qui suffisaient pour empêcher la publicité : « Je crois être en droit de tirer de tout ce qui précède, la » conclusion très-légitime que la destruction de la noblesse en » France est un coup mortel porté à la liberté publique ». L'ouvrage avait bien encore d'autres caractères de réprobation. Il se sent de l'époque où il a été composé; on ne sera point surpris qu'il ait fait, il y a quelques années, ombrage au despotisme; et cependant je ne pense pas qu'il puisse être aujourd'hui approuvé, du moins dans son entier, mais il ne pourrait paraître dans des circonstances plus favorables. Parmi les esprits sages et réfléchis, il n'en est aucun qui ne reconnaîsse dans l'auteur des vues profondes, un grand esprit d'observation, quoique souvent paradoxal, l'habitude des hautes méditations de la philosophie et de la politique, beaucoup d'imagination, peut-être trop, et ce style facile, orné, qui fait disparaître l'aridité dans les ouvrages sérieux, et qui devient si rare, même dans ceux qui ne sont que de pur agrément.

(1) Paris, Bossange et Masson, libraires, rue de Tournon; et Delaunay, libraire, au Palais-Royal, n°. 243.

— On trouve dans la sixième édition des *Tombeaux de Saint-Denis*, une anecdote peu connue sur madame de Sévigné. La voici :

« Vers la fin de 1793, j'allais de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avec M. le comte de C..., chez qui j'étais réfugié, visiter le château de Grignan, situé à deux lieues de cette ville. Nous y arrivâmes au moment même où les déprédateurs des tombeaux violaient celui de madame de Sévigné. Ce sacrilège fut consommé au milieu de tous les excès de délire, de barbarie, et d'indécence, qui pouvaient en augmenter l'horreur.

» Quelques années auparavant, la littérature avait perdu, si j'ose m'exprimer ainsi, une partie de cette femme célèbre ; et je laisserais ignorer cette perte, connue seulement d'un très-petit nombre de personnes, sans la crainte de la voir peut-être bientôt racontée par des écrivains mal instruits ou passionnés, qui ne manqueraient pas de la charger de circonstances odieuses pour des noms antiques et respectables. Ce motif justifiera ma révélation, qui d'ailleurs ne peut donner que des regrets inutiles.

» Il existait entre les mains de M. le marquis de C..., deux volumes de lettres inédites de madame de Sévigné. Lorsqu'il se vit près de mourir, il appela auprès de lui son héritier, et il le força de brûler, en sa présence, ces manuscrits précieux. Toute représentation fut inutile : « J'ai donné ma parole d'honneur, » dit M. le comte de C..., que cette correspondance périrait « avec moi. Elle contient un grand nombre de faits et anec- » dotes, dont la publication affligerait plusieurs maisons consi- » dérables de la Provence et du Dauphiné ». Il fallut obéir ; et le feu dévora, dans quelques instans, des lettres qui feraient les délices de tous les siècles. Deux de ces lettres seulement échap- pèrent à la surveillance du marquis de C... Je les ai eues long- temps, et il me serait, je crois, possible de les avoir encore à ma disposition. D'après les regrets que m'a souvent manifesté M. le Comte de C., d'avoir été obligé de remplir l'ordre de son cousin, j'ai lieu de croire que, si celui-ci se fût contenté de le lui prescrire par testament, son héritier se serait écrité comme Auguste :

*Frangatur potius legum veneranda potestas,  
Quam tot congestos nocteque dieque labores  
Hauserit una dies,*

et que son ingénieuse délicatesse lui aurait suggéré les moyens de pouvoir, sans offenser personne, faire, pour la mémoire de

son illustre parente, ce que firent Varius et Tucca pour celle de Virgile ».

Pour adoucir le regret de la perte irréparable de ces deux volumes de lettres de madame de Sévigné, nous annonçons que M. Claude-Xavier Giraud, d'Auxonne, vient de publier un volume in-8°. de *Lettres inédites* de cette dame célèbre, et qu'il l'a fait précéder de considérations intéressantes sur son caractère et sur ses écrits.

— Tous ceux qui visitent le beau cabinet de M. Crussaire, reconnaissent, avec une agreeable surprise, que cet artiste, aussi recommandable par sa modestie que par son talent, est parvenu à obtenir, avec la plume, des effets étonnans d'ombre et de lumière que le pinceau n'a pas encore produits.

Les journaux ont plusieurs fois annoncé avec éloge la richesse et la variété de ses tableaux, soit qu'il célèbre la magnificence des œuvres de la création et le génie de l'homme dans les sciences et dans les arts, soit qu'il retrace les grandes scènes de l'histoire, ou qu'il se joue dans de légères compositions.

Son grand tableau du *fiat lux*, où la lumière se dégage des ténèbres et jaillit du chaos, est, pour ainsi dire, un poème sublime. Le peintre n'y paraît point au-dessous de Moïse et du génie de Milton. La science du clair-obscur y est portée au plus haut degré; la conception et l'ordonnance étonnent, l'execution est admirable. Un orateur sacré, cédant à l'impression qu'il avait éprouvée, en voyant ce chef-d'œuvre, l'a cité, avec enthousiasme, dans un de ses sermons.

Parmi les autres tableaux de M. Crussaire, *le Songe de Saint-Joseph*, *Louis XVI dans sa prison*, *la Lampe sépulcrale*, *la Science*, *les Beaux-Arts*, *la Vie champêtre*, *l'Hiver*, *la Tempête*, *le Déluge*, *la Comète*, *la Restauration de la monarchie française, sous Louis XVIII*, etc., etc., fixent l'attention des Français et des étrangers, en leur présentant des effets rendus d'une manière inconnue jusqu'à ce jour.

M. Crussaire, qui a déjà reçu d'honorables encouragemens de S. S. le pape Pie VII, de S. M. l'empereur de Russie, de S. M. le roi de Prusse, et de plusieurs autres personnages distingués, est, sans contredit, le premier dans un art dont il a singulièrement reculé les limites, et dans lequel il paraît difficile qu'on puisse un jour le surpasser (1).

(1) On peut voir la riche collection de ses tableaux tous les jours, excepté les fêtes, depuis midi jusqu'à quatre heures, rue Servandoni, n° 10, près Saint-Sulpice. Le produit de cette exposition sera consacré à des actes de bienfaisance. Les lettres non affranchies ne seront point reçues.

— Dans le nombre prodigieux de brochures et de pamphlets qui ont paru depuis la grande époque de la restauration, on distinguera, comme devant survivre aux circonstances actuelles, l'ouvrage que vient de publier M. C...., avocat à la cour royale de Paris, et qui a pour titre : *Buonaparte peint par lui-même dans sa carrière militaire et politique*, in-8° de 554 pages. Il est divisé en trois parties : dans la première, Buonaparte est considéré comme général ; dans la seconde, comme consul ; dans la troisième, comme empereur. Partout il est jugé par ses propres paroles, si souvent opposées à ses actions. Le *Moniteur* et d'autres ouvrages, la plupart peu connus en France, sont les sources où l'auteur a puisé. On remarquera dans son livre le choix, fait avec discernement dans l'abondance des citations, l'intérêt du sujet accru par la manière ingénieuse et rapide de le présenter, un style facile et correct, des réflexions toujours justes, souvent énergiques, et cette impartialité si rare dans les auteurs qui osent écrire l'histoire des personnages qu'ils ont vus et des temps où ils vivent encore.

---

REMARQUES sur deux Notices relatives à LOUIS-SÉBASTIEN MERCIER, mort le 24 avril, à l'âge de 73 ans dix mois et demi.

DANS une Biographie moderne, imprimée en Allemagne, l'on accorde à M. Mercier (1), trois ou quatre chapitres qui offrent quelques idées heureuses ou piquantes par leur singularité, etc. ; et l'on se hâte d'ajouter que ces chapitres même sont écrits, comme tout le reste, d'un style fait pour les halles. Cette opinion, si toutefois c'est une opinion, ne pouvant être adoptée que par des personnes très-jeunes qui n'auraient en-

---

(1) Je cède à l'usage, sans être toutefois de l'avis de Voltaire, qui trouvait peu conforme à la politesse française de dire simplement Chaulieu, la Motte, au lieu de monsieur Chaulieu, etc. On ne doit, disait-il, servir de ces manières de parler envers les morts que quand ils commencent à devenir anciens pour nous. Je trouverais plus simple de considérer tout homme qui a de la célébrité, comme déjà ancien pour nous, et appartenant à l'histoire du moment où il ne vit plus. S'il faut qu'il s'écoule du temps après la mort, comment déterminer combien nous devons attendre ? Il me semble que c'est surtout en cessant de vivre, que l'on cesse d'être pour nous un membre de la société. Il en est autrement des hommes qui n'ont aucune réputation ; on peut continuer à joindre à leur nom le mot de monsieur, précisément parce que cela ne durera pas, et qu'ils ne seront plus nommés quand ils seront anciens.

tendu parler de M. Mercier que depuis peu d'années, je crois inutile d'indiquer quelques-unes des nombreuses pages qu'il n'a point écrites pour les halles, bien qu'on puisse y trouver, en effet, plus de négligence que dans les froides productions de tel qui travaille avec beaucoup de soin, et qui échappera certainement au malheur de partager *la gloire tudesque de Mercier*. C'est pousser un peu loin la suffisance parisienne, que de réduire le monde littéraire à Paris seul : l'auteur de cet article, dans *la Biographie*, paraît y être fort disposé ; mais ce qu'il affecte expressément, c'est un profond, je devrais dire un ridicule mépris pour le goût des étrangers. *Les idées bizarres, souvent extravagantes de Mercier...* l'admiration que lui prodiguent quelques Allemands... Ce ton populacier est précisément ce qui a fait tout son succès parmi les étrangers. Peut-être quelques Allemands, et même quelques Français, trouveront-ils ce ton haineux plus inépisable que ne le serait même un ton populacier. Je ne relèverais point cette injurieuse critique, si l'auteur qu'elle attaque était vivant : il l'était lorsqu'elle parut, puisque la 3<sup>e</sup> édition porte la date de 1807 ; mais on dit qu'à cette époque elle ne put circuler ici, en sorte que c'est un livre nouveau, du moins pour l'intérieur de la France.

Le 15 mai, *le Journal des débats* a parlé moins indécentement de M. Mercier, mais sans lui rendre une entière justice. « M. Mercier fut d'abord, aux yeux de la jeunesse, une espèce de grand homme ; il finit par n'être plus rien du tout : autrefois on le regardait avec admiration ; dans ces derniers temps on ne pouvait plus le regarder sans rire ». Pour moi, j'ai toujours vu sans rire sa belle tête<sup>(1)</sup>, son regard fin, son sourire parfaitement bon. Peut-être, au reste, est-il des hommes plus disposés à rire ; peut-être même ne respectent-ils que ceux dont le pouvoir quelconque et l'influence, dont le talent inépuisable et les jeunes forces leur inspirent ou des craintes, ou des espérances. M. Mercier a trop écrit ; et plusieurs de ses livres sont des long-temps oubliés : mais quelques-uns resteront, et mériteraient de n'être point confondus avec les premiers. On ne doit pas dire indistinctement, « Ses écrits sont morts avant lui ». Ce n'est point le partage des auteurs qui joignent, à beaucoup d'esprit, de l'originalité, de la verve, de la pénétra-

(1) J'ai entendu dire que dans un autre journal on avait parlé de la disformité physique de M. Mercier. C'est positivement une erreur. M. Mercier fut un bel homme ; jusqu'au dernier moment il est resté tel, autant que cela est possible à près de soixante-quatorze ans, et il ne serait pas difficile de retrouver dans sa famille des traces de cette beauté.

tion, et des intentions généralement louables. Même, en abusant de leur facilité, de tels hommes laissent un certain nombre de morceaux très-heureux. Mais, après un demi-siècle de travaux littéraires, survivre à tous ses ouvrages, c'est un malheur réservé à quelques hommes de lettres qui n'ont qu'un talent acquis, un art sans inspiration, et qui, ayant appris à faire un livre comme on apprend un métier, ont résolu d'écrire toute leur vie, sans que jamais on voie pourquoi ils s'avisèrent d'écrire. Les huit ou dix lignes qui terminent cet article du *Journal des Débats*, ne sont que justes, mais elles sont entièrement satisfaisantes. Elles semblent prouver que les passages trop contraires à M. Mercier, qui les précédent, n'ont été dictés par aucune de ces préventions qui naissent des démêlés personnels, communs entre les littérateurs, hostilités tout au moins inutiles, que Mercier lui-même a plus d'une fois provoquées ; mais qui, dans son esprit, n'étaient qu'un badinage, et prenaient la teinte de son aimable caractère.

DE SEN\*\*

---

#### NÉCROLOGIE.

Nous n'avons pas pu rendre compte, dans le dernier numéro, de la cérémonie des funérailles de M. Cournand, professeur de littérature française au collège de France. Elles ont été célébrées le 26 mai, au cimetière de l'Est, où ses confrères et ses amis s'étaient fait un pieux devoir de l'accompagner.

M. Caussin, professeur et membre de l'Institut, a porté la parole au nom du collège :

« L'homme de lettres à qui nous rendons les derniers devoirs, méritera toujours les regrets de ceux qui savent apprécier de longs et utiles travaux, et qui ne se laissent pas éblouir par l'éclat souvent trompeur des grandes réputations.

» Voué de bonne heure à l'instruction de la jeunesse, notre confrère lui a toute sa vie consacré ses veilles. Lyon, Marseille ont été avant Paris témoins de ses succès dans ce genre. Un esprit vif, une mémoire heureuse, des manières franches et polies tout à la fois, distinguaient M. Cournand et le faisaient aimer des jeunes gens, qui s'attachaient à lui, et dans lesquels il fit souvent éclore les germes de talents distingués. Si les ouvrages qu'il a publiés ont essuyé des critiques sévères et souvent injustes, ce fut l'effet de circonstances étrangères à la littérature, et dont le souvenir doit rester à jamais enseveli dans cette tombe. Mélons donc tous ensemble nos regrets, confondons ici nos larmes avec celles d'une famille intéressante dont il

était le soutien, et à laquelle il ne laisse que son nom pour héritage ».

— Ensuite M. Fiot, avocat et membre de la légion d'honneur, a parlé au nom des jeunes gens.

« Je vois encore des fleurs au milieu des tombeaux. Hélas ! Messieurs, le plus beau mois de l'année sera donc toujours le plus triste pour nous ! Il y a un an, nous pleurions sur la tombe de M. Delille, et la douleur nous ramène aujourd'hui sur celle de son frère et de son aîné. Ces deux derniers mots, Messieurs, suffisent à l'éloge de M. Cournard ; car ils vous rappellent à la fois et les talents et les vertus qui lui ont mérité ces deux titres. Vous savez tous avec quels succès il cultivait la poésie, puisqu'il lui devait sa chaire de littérature française au collège de France. Mais sans vous parler d'un mérite brillant qu'il a su rendre utile dans son poème des Styles, je veux vous entretenir, Messieurs, de cette érudition immense qui embrassait tout et se communiquait à tout. Sa mémoire était prodigieuse ; elle tenait toujours ouverts pour lui les trésors littéraires de tous les pays et de tous les siècles. Malgré son âge, son application à l'étude était infatigable ; et on peut le dire, Messieurs, voué dès son enfance à l'instruction de la jeunesse, M. Cournard s'est sacrifié pour elle. Le dernier jour de sa vie, il voulait encore s'instruire ; et pour qui ? Messieurs ? pour nous, jeunes gens, qu'il se plaisait à enrichir en un moment des travaux de soixante années. Vous parlerai-je de cette franchise si rare dans le monde, qui le faisait estimer de ceux même à qui elle aurait pu déplaire ? vous parlerai-je de cette âme fière qui ne savait flétrir que devant la vertu ? Non, Messieurs ; je trouve dans les derniers moments de M. Cournard l'abrégié de sa vie toute entière. J'ai voulu le voir à cette heure où l'homme finit et l'éternité commence. Il était tranquille ; il demandait des prières ; il quittait la vie en s'occupant de l'immortalité de l'âme ».



## POLITIQUE.

*Arrivée de Buonaparte dans l'île d'Elbe. — Mort de l'impératrice Joséphine. — Administration, intérieure. — Signature de la paix. — Ouverture du corps législatif. — Charte constitutionnelle. — Chambre des pairs, etc.*

TANDIS qu'une famille, toute-puissante en France, fait au milieu des malédictions publiques, celle de nos anciens rois nous apporte la paix et le bonheur. L'adversité, cette grande école des princes, semble lui avoir donné plus d'énergie pour le *bien*; et vingt ans d'exil lui ont appris que ce n'est qu'avec la justice et la modération que les peuples doivent être gouvernés.

Les Bourbons, en remontant sur un trône qu'ont occupé *Saint-Louis*, *Louis XIII* et *Henri IV*, y apportent la volonté ferme de faire le bonheur de la nation qui les a rappelés; ils l'ont promis, et jusqu'à présent leur conduite a prouvé qu'ils n'avaient point pris un engagement frivole. Ainsi la *restauration française* ne sera pas sanglante comme celle d'Angleterre (1); et les successeurs de *Louis XVIII* n'éprouveront jamais le sort de ceux du parjure *Charles Stuard*.

Je sens bien que, lorsqu'une famille recouvre le sceptre qu'une révolution a brisé entre ses mains, elle est exposée à ne voir autour d'elle que des *Igoldsby*, des *Monk*, des *Ashley-Cooper*, dont la bassesse l'excite à venger des actions auxquelles eux-mêmes ont pris part; mais on trouve alors dans le peuple des *Harrisson*, des *Scott*, des *Vane*, des *Sydney*, qui savent mourir avec courage, en léguant à leurs assassins la haine de leur siècle, et de la postérité.

L'expérience de l'histoire, qui peut seule empêcher de nouveaux malheurs, ne doit pas être perdue pour nous, puisqu'employant le passé à l'instruction du présent, elle dit ce qu'il faut faire et ce qu'on doit éviter, pour que les peuples ne maudissent jamais les révolutions dont ils attendent leur bonheur; notre délivrance inespérée n'a fait répandre que des larmes de joie;

---

(1) *V.* un petit ouvrage aussi bien écrit que bien pensé intitulé : *Des suites de la contre-révolution d'Angleterre*, par M. Benjamin Constant. Il serait plus utile qu'on ne pense de le réimprimer en ce moment.

quelques personnes voudraient les changer en pleurs de sang afin d'assouvir la soif de vengeance qui les dévore; mais le *Désiré de la nation* ne servira jamais la *haine* de quelques-uns aux dépens du *repos* de tous; et les paroles qu'il a fait entendre en mettant les pieds sur le sol français, n'auront pas été prononcées en vain. Il ne doit considérer les hommes que d'après leurs services, et non d'après leurs opinions: ceux qui ont servi la France sous la république et pendant le despotisme, peuvent la servir encore sous une monarchie constitutionnelle; car les Français ne doivent avoir maintenant d'autre parti que celui du bien commun. *Nero à pessimo quoque semper desiderabitur: providendum est ne etiam à bonis desideretur*, disait Galba, en adoptant Pison; il y a peut-être parmi nous quelques hommes qui regrettent Buonaparte: ses espions, ses sicaires, et ses *Tigellins* par exemple; mais il ne faut pas que ceux qui ont le plus applaudi à sa chute puissent le regretter un jour, comme les Romains regrettèrent Néron sous Galba, Othon, et Vitellius.

Buonaparte est arrivé dans l'île d'Elbe, et celui qui fut long-temps l'effroi de l'Europe, renfermé dans une île où l'on compte à peine douze mille habitans, fera peut-être leur bonheur, pour prouver que, s'il avait voulu, il eût pu faire celui de la France. Je n'en serais pas étonné; car ce personnage, qui va léguer à l'histoire tant de souvenirs, a toutes les idées libérales dans sa tête, tandis que tous les vices et tous les crimes sont dans son cœur. Si, jusqu'à sa déchéance, il se montra sourd aux cris de l'opinion publique; s'il prêta l'oreille aux basses adulations des hommes qui rampaient à ses pieds; et s'il affecta de croire aux adresses mensongères que ses ministres commandaient aux diverses administrations de l'empire, il a enfin connu, en traversant la France, combien on le trompait lorsqu'on lui vantait son dévouement pour l'auteur de ses maux. Il a entendu partout les cris de la malédiction, et même, si l'on en croit les feuilles publiques, sa vie a été plusieurs fois menacée. Mais il a aussi recueilli des marques d'intérêt, parce que le malheur a quelque chose d'auguste, et que le philosophe ne peut voir sans attendrissement un homme tombé de cette hauteur. La fortune de Buonaparte étonne, quand on considère d'où il est parti et jusqu'où il est allé. Aucun aventureur n'a mieux que lui prouvé combien Cromwel avait raison de dire: *On ne va jamais plus loin que lorsqu'on ne sait plus où l'on va*. Il roulait sans doute dans son Ame de vastes projets, lorsqu'au 13 vendémiaire il sauvait la convention, mais il ne songeait pas encore à mettre sur sa tête la couronne enlevée, par le peuple, à son dernier roi. La confiance qu'il avait en lui a fait toute sa fortune tant qu'il n'a fallu

que s'élever ; mais cette confiance l'a perdu lorsque , parvenue au sommet des grandeurs , il a cru que tout devait plier sous sa volonté. L'Europe , humiliée à ses pieds , pendant dix ans , s'est levée toute entière et l'a écrasé de son poids ; il est tombé sans gloire ; et cet homme , dont la domination pesait naguère sur la France , l'Italie et une partie de l'Allemagne , n'a plus maintenant qu'une petite île de la mer Tyrrhénienne où il puisse commander.

Une lettre de *Porto-Ferrajo* , insérée dans la gazette de Florence , et traduite dans le journal des Débats , donne les détails suivans sur son arrivée chez les Elbois . « Le 3 mai , à six heures du soir , une frégate anglaise mouilla dans notre port ; elle mit à terre plusieurs officiers d'états-majors russes , anglais , autrichiens , avec deux généraux français qui avaient accompagné l'ex-empereur Napoléon . Un de ces officiers ayant officiellement notifié au commandant du port l'arrivée de ce fameux personnage , on fit dans la nuit des préparatifs pour le recevoir . Toutes les autorités furent convoquées pour assister le lendemain à la cérémonie de son entrée .

» Le 4 au matin , un détachement de troupes apporta dans la ville un drapeau envoyé par le ci-devant empereur , et qui fut sur-le-champ arboré sur le fort de l'Étoile , au bruit de plusieurs salves d'artillerie . Ce drapeau était sur un fond blanc parsemé d'abeilles , avec les armes de Buonaparte réunies à celle de l'île par une barre rouge . Peu de temps après , Buonaparte descendit à terre avec toute sa suite ; il fut salué par l'artillerie de la forteresse et celle des forts de cent un coups de canon . La frégate anglaise répondit à cette salve par vingt-quatre coups . Napoléon était vêtu d'une redingote bleue et d'un habit brodé d'argent ; il avait une cocarde blanche ; il paraissait jouir de la meilleure santé . A son entrée dans la ville , les troupes étant sous les armes , il fut reçu par les différentes autorités , par le clergé et un grand nombre d'habitans que la curiosité avait attirés à ce spectacle .

» Après une courte harangue , le maire lui présenta les clefs de la ville . Buonaparte se rendit ensuite , avec son cortège militaire , civil , ecclésiastique , à la cathédrale où l'on chanta un *Te Deum* : à la sortie de la ville , il fut conduit au palais de la mairie , qui était provisoirement destiné pour son habitation : il y fut de nouveau complimenté par les autorités et les employés supérieurs ; il y parla à chacun avec une extrême gaieté , faisant différentes questions relatives au pays ; on remarqua entr'autres les paroles suivantes : *Lorsque j'eus la certitude que la guerre ne se faisait plus à la France ,*

» *mais à moi, j'étais trop attaché à cet état pour ne pas faire tout ce qui lui était plus convenable. L'abdication du trône est pour moi un léger sacrifice, s'il doit être utile; j'ai abdiqué de bonne volonté.* »

La famille de Buonaparte a également quitté la France, où elle laissera de longs et douloureux souvenirs, mais le seul Napoléon est dans l'île d'Elbe; car aucun de ses frères n'a voulu se réunir à lui. Jérôme se rend, dit-on, en Autriche. Joseph, qui a régné successivement à Naples et à Madrid, habite la Suisse. Lucien, qui a publié en Angleterre un poème dont Charlemagne est le héros, doit se rendre, ou plutôt est déjà, à Rome, où sa mère s'est également retirée. Louis, que son administration paternelle a fait chérir des Hollandais, retiré en Silésie, cherche dans la culture des lettrés des consolations qu'il n'a pu trouver au sein de sa famille.

L'impératrice Joséphine n'a pas survécu à la déchéance de son époux; et une mort imprévue l'a enlevée aux pauvres, dont elle était la bienfaitrice. Veuve du général Beauharnais, l'un des héros de la liberté, un destin funeste l'unit à Buonaparte, au milieu des orages de la révolution, que son premier époux servit avec dévouement, parce qu'il en embrassa les espérances. Elle unissait à la bonté, la grâce la plus séduisante; sa bienfaisance, que l'infortune n'implora jamais en vain, prévenait souvent les besoins du pauvre; et sur la fin de sa vie, elle disait dans le calme de sa conscience : *Du moins je suis parvenue plus d'une fois à tarir quelques larmes, et je n'ai pas à me reprocher d'en avoir fait verser aucune.* Lorsque l'adresse, réunie à l'audace, eut élevé l'empire français sur les ruines de la république, Joséphine ne vit dans l'élévation de son époux qu'un moyen de plus d'exercer son active charité.

Le pauvre allait la voir, et revenait heureux.

Sa sensibilité adoucit souvent le naturel farouche de Buonaparte; ses prières et ses larmes flétrirent quelquefois sa cruauté; ses bienfaits réparèrent plus d'une injustice. Bravant ses propos injurieux et menaçans, elle osait l'implorer pour l'innocence opprimée: souvent elle se mettait entre le tyran et sa victime, qu'elle parvenait quelquefois à lui dérober. Ainsi la providence, en livrant les Français au génie du mal, avait placé à côté l'ange de la paix qui devait réparer ses ravages.

Lors du divorce qui donna la place de Joséphine à une princesse d'Allemagne, elle se retira à la Malmaison; et le revenu considérable qu'on lui assigna, fut consacré presqu'en entier au

soulagement des pauvres , dont le nombre augmentait sans cesse. Des amis fidèles l'entourèrent dans sa retraite , qu'elle embellit avec les monumens des arts , et qui devint l'asile de la bienfaisance. Dans ces derniers temps , la gloire de son fils réjouissait son âme flétrie par les maux de la patrie ; et c'est dans les bras de ce jeune héros , si estimé et si chéri des braves , qu'elle a vu arriver sa dernière heure.

Cette mort , qui eût fait une bien grande sensation dans un autre temps , a été à peine remarquée dans celui-ci , parce que le nouveau gouvernement fixe l'attention générale.

Toutes les parties de son administration marchent de concert et semblent n'avoir d'autre but que l'intérêt public. Le choix des ministres a réuni les suffrages des citoyens les plus divisés d'opinions ; les commissaires du roi ont porté des paroles d'espérance et de paix dans tout le royaume ; rien n'a été négligé pour ramener la tranquillité ; on a opéré d'heureuses réformes , et tous les fonctionnaires de l'état rivalisent de zèle pour seconder les intentions du monarque.

Des hommes , il est vrai , qui n'ont jamais éprouvé le besoin de la liberté , ce sentiment des âmes généreuses , et auxquels il importe peu d'être esclaves pourvu qu'ils soient oppresseurs , ont conseillé et conseillent encore des mesures arbitraires dont ils voudraient que l'exécution leur fût confiée : mais ils parlent à un prince qui veut mériter le surnom de *père du peuple* , porté par le plus grand de ses aîeux , et qui sait que ce n'est pas en écoutant des conseils perfides qu'il pourra l'obtenir : aussi jusqu'à présent les tentatives qu'on a faites pour isoler la cause de la nation de celle du roi ont-elles été inutiles , et les conseillers de la tyrannie n'ont eu que la honte de l'avoir conseillée.

Aussitôt que le nouveau gouvernement a pu faire par lui-même le bien général , les troupes alliées ont quitté notre territoire , emportant la conviction qu'une armée ennemie n'entre en France que lorsque les Français la laissent entrer. Le départ des soldats a précédé de quelques jours celui de leurs chefs , dont la conduite généreuse , mais surtout prudente et sage , laissera parmi nous de durables souvenirs. A mesure que les troupes russes et prussiennes quittaient une ville , elles y étaient aussitôt remplacées par des guerriers français. Sur leurs fronts abattus , mais fiers encore , se peignait un étonnement mêlé de colère et d'indignation , d'avoir vu des étendards autres que les leurs flotter au sein de leur patrie ; étrangers aux combinaisons de la politique , mais forts du sentiment de l'honneur national , ils regardaient en courroux ces bataillons que tant de fois ils avaient vus fuir devant eux , et les idées d'humiliation et de défaite

étant inséparables dans leurs cœurs, ils voyaient s'éloigner avec regret ces hommes qu'ils brâlaient d'anéantir jusqu'au dernier, afin que dans l'Europe personne ne pût se vanter d'avoir marché en vainqueur sur le sol des Français.

On se rappelle encore la mémorable entrée du roi à Paris; car de tels spectacles ne s'effacent jamais de la mémoire. Quelques détachemens de la vieille garde faisaient partie du cortége; le peuple les couvrait d'applaudissements et de fleurs. Mais ces braves s'avançaient d'un air morne et indigné, au milieu des acclamations publiques. Une noble douleur était empreinte sur le front de ces héros qui, pour la première fois, avaient combattu sans être vainqueurs, *ibant silentes post tot triumphos mœsti, dum invicti victoriam amiserant*; les étrangers les admireraient en silence; on eût dit qu'ils redoutaient encore leur regard, et, dans tout l'éclat du triomphe, ils semblaient envier leur sort.

Il m'est impossible de peindre avec quel élan de joie on revit nos troupes, lorsqu'elles rentrèrent dans les villes qu'avaient occupées les alliés. Le jour de leur arrivée fut un jour de bonheur pour le peuple, et de triomphe pour les soldats. Ils se confondaient dans de longs embrassements; et des réjouissances célébrèrent partout cette heureuse réunion des citoyens et de leurs défenseurs. « Dès qu'on sut l'arrivée des troupes françaises, » écrit de Grenoble une personne qui se distingue par les « charmes de son esprit et la vivacité de son imagination, la » garde nationale, le préfet, le commissaire du roi et un grand » nombre d'habitans, allèrent à leur rencontre; les rues où » elles devaient passer étaient jonchées de monde; lorsqu'elles » parurent sur la place publique, les applaudissements retentirent de toute part: *Honneur aux braves! vivent les Français!* ces bons militaires, pour la première fois, se trouvent émus, des larmes de joie coulent de tous les yeux; on eût dit que chacun avait retrouvé un frère, un ami; cette journée ressemblait à une fête de famille ».

La paix qui vient d'être signée à des conditions aussi honorables qu'on pouvait l'espérer dans les circonstances actuelles, (voyez les *pièces officielles A*) va rendre à leurs foyers la plupart de nos soldats; les lauriers dont leurs têtes sont couvertes, et leurs blessures glorieuses, seront des objets d'émulation pour leurs fils, et développeront dans le cœur de tous les jeunes Français, le désir d'imiter leurs pères, lorsque la patrie les sommera de la défendre.

L'attention se porte maintenant sur les travaux du corps législatif. Dans une séance mémorable et qui rappelle les anciens

lits de justice, le monarque lui a communiqué la charte constitutionnelle (*B*) qu'il offre à la France. Espérons que les députés des départemens, occupés depuis l'ouverture de leur session, à faire leur règlement, discuteront bientôt des lois de la plus haute importance, et se montreront dignes de la confiance du peuple.

La chambre des pairs, dont les membres sont à la nomination du roi, vient aussi d'être formée : il y a des noms qu'on a été surpris de ne pas trouver dans la liste de ceux qui la composent ; mais le nombre des pairs n'est pas déterminé, et l'on annonce qu'on en créera bientôt de nouveaux. La France, alors, verra sans doute, sur cette nouvelle liste, des hommes qu'elle honorait sur celle de ses anciens sénateurs ; car, sous un monarque éclairé et juste, il ne faut pas qu'on puisse dire : *Præfugabant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies corum non visebantur.*

P. S. M. de Sénancourt, l'un des rédacteurs du Mercure, a publié une lettre d'un habitant des Vosges sur les événemens actuels : l'auteur de cette lettre critique deux phrases de la partie politique du Mercure de mars, qui est de moi. Rédigée avec précipitation, il n'est pas étonnant qu'on y trouve bien des choses à reprendre ; je reconnais moi-même, que j'ai eu tort de dire : *On a ignoré pendant quelque temps si notre belle patrie allait porter le joug des puissances étrangères.* Je ne sais comment cela m'est échappé, et je le désavoue. Après avoir cité une autre phrase contre Buonaparte, le correspondant de M. de Sénancourt ajoute : *L'opinion de quelques personnes surchargées de ses bienfaits est entièrement changée depuis sa chute ; et cela s'explique.* L'auteur de la lettre voudrait-il faire une application ? Il aurait tort ; car je n'ai aucun bienfait de Buonaparte à me reprocher. Solitaire, et vivant plus avec les livres qu'avec les hommes, je ne lui ai jamais rien demandé, et il a ignoré mon existence comme il serait à désirer que le monde eût ignoré la sienne. Fort de mon obscurité, j'ai pu dire sous son règne quelques vérités qui n'auraient pas dû lui plaire si elles étaient parvenues jusqu'à lui. J'ai trop peu de talens pour qu'il eût voulu acheter ma plume, comme il a acheté celles de quelques écrivains qui l'outragent aujourd'hui, et je n'ai pas à expier par des injures, des éloges que j'aurais rougi de lui vendre. Voilà ce que je prie M. de Sénancourt d'apprendre à son correspondant de Remiremont.

P. . . x.

*Observations sur un article d'un journal anglais au sujet du traité de paix.*

Le journal anglais *le Times* faisait sur la paix, à l'époque du 4 juin, des réflexions trop curieuses pour n'en pas réjouir nos lecteurs. Voici son opinion sur les *restitutions* que le traité a assurées à la France.

« Si Buonaparte, disait-il, ce perfide brigand, cet ennemi du repos des nations, eût encore été sur le trône, une pareille *libéralité* aurait pu être considérée comme un *acte de folie* : mais le retour de la maison des Bourbons est un gage des *sentimens pacifiques* et de la bonne foi de la nation française. On peut désormais sans imprudence céder aux mouvements d'une *politique généreuse*. Les Français seront sans doute toujours nos rivaux; mais cette rivalité subordonnée à des *sentimens d'estime réciproque*, à des principes d'honneur, loin d'être dangereuse pour les peuples, ne fait qu'élever leur caractère en stimulant leur industrie ».

Il est probable que tout homme de bonne foi qui aura lu ces réflexions trouvera que les journalistes anglais sont plus difficiles à contenter que nous. Il n'y a que le retour de la maison de Bourbon qui puisse les rassurer sur nos *sentimens pacifiques et notre bonne foi*; sans cette garantie, ils ne verront qu'un acte de haute *folie* dans la *libéralité* des concessions faites à la France par le traité du 30 mai.

*Une folie qui donne à l'Angleterre Malte, Sainte-Lucie, Tabago, l'île de France et ses dépendances*, qui ne nous permet d'avoir aux Indes que les troupes nécessaires au maintien de la police, une folie grâce à laquelle les Anglais, avec ce qu'ils tiennent déjà, se verront maîtres des clés de toutes les mers, pourront placer leurs sentinelles sur toutes les routes et tous les passages du commerce; une telle folie, disons-nous, n'est pas propre à nous donner de bien vives inquiétudes sur la santé mentale du corps politique auquel on semble la reprocher; et l'on conviendra que c'est une *libéralité* bien calculée et surtout bien entendue que celle qui rapporte beaucoup plus à celui qui l'exerce qu'à celui qui se trouve dans l'obligation de la recevoir.

Mais qu'aurait donc prétendu de plus le rédacteur du *Times*? Se serait-il imaginé que l'occasion fut revenue d'ajouter aux fleurons de la couronne d'Angleterre, un nouveau duché de Guyenne, par exemple, ou même seulement de Normandie? Ah! si nous n'avions pas été si las de la tyraunie de Buonaparte;

si nous n'avions pas été décidés à nous en débarrasser à tous prix, fût-ce même par une guerre civile; si, en un mot, Paris avait été défendu, le rédacteur du *Times* ignorerait-il que pour arriver à la paix, devenue alors aussi nécessaire à l'Angleterre qu'à la France et à toute l'Europe, le gouvernement britannique eût été le premier à se résoudre à encore plus de *libéralité*? Nous l'engageons, s'il en doute, à consulter sur ce point le noble lord Castelreagh. Il pourra apprendre de sa seigneurie que les sacrifices énormes que la France a faits à la paix du monde, ont bien aussi quelque prix et quelque mérite, surtout celui d'être complètement désintéressés, sans que pour cela elle se soit avisée de se targuer de sa *générosité*.

Peut-être que le rédacteur du *Times*, jugeant du fond des choses par les apparences, voit de Londres la France *vaincue* et réduite à recevoir la loi qu'on aurait bien voulu lui imposer: nous soupçonnerions cependant que les réflexions que nous examinons ici attestent plus encore la crainte et le souvenir de sa force que la persuasion de sa faiblesse. Nous ajoutons, que si lassée elle-même du rôle où l'avait entraînée un ambitieux, et désirant de voir briser son sceptre, elle a cependant encore obligé l'Europe à tant d'efforts, il n'eût pas été peut-être prudent de mettre à l'épreuve ce qui lui serait resté de moyens, lorsque ralliée toute entière autour de ses princes légitimes et de ses antiques drapeaux, loin de conspirer sa propre perte, elle aurait fermement et unanimement voulu effacer un instant de revers, et donner aux journalistes de Londres une bonne explication des *véritables causes* de succès d'ailleurs si chèrement achetés.

Mais pourquoi réveiller des pensées et des combinaisons hostiles, lorsque la paix est consentie par tout le monde, lorsque même le rédacteur du *Times* est pleinement tranquillisé par notre *bonne foi*, et qu'en effet notre loyaute gauloise a singulièrement concouru à simplifier toutes les difficultés? Travail-lons bien plutôt à éléver, comme le dit le journaliste anglais, notre caractère ainsi que notre industrie par les *sentimens* de cette rivalité généreuse dont il nous fait les honneurs, et que nous ferons très-bien de conserver; et, tout en oubliant nos malheurs passés, n'en tirons, s'il se peut, qu'une grande leçon; savoir, que l'ambition aveugle et sans frein se précipite à sa propre ruine, et que l'envirrement de la prospérité prépare la décadence des peuples et la chute des rois.

GIRAUD.

## PIÈCES HISTORIQUES.

*Paris, le 4 juin.*

LE Roi s'est rendu aujourd'hui avec son cortège au palais du Corps-Législatif.

Des salves d'artillerie ont annoncé à deux heures et demie l'arrivée de S. M.

Le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et MM. de Watrouville et de Saint-Félix, aides des cérémonies, précédés par vingt-cinq députés des départemens, ont été recevoir S. M. au bas de l'escalier du grand portique.

Le Roi, après s'être reposé quelques instans dans son appartement, s'est rendu dans la salle des séances. A l'entrée de S. M., l'assemblée entière s'est levée aux cris mille fois répétés, de *vive le Roi! vive les Bourbons!* proférés avec un enthousiasme et une énergie qu'il serait impossible d'exprimer et de décrire.

S. M. s'est placé sur son trône, ayant à sa droite S. A. S. Mg<sup>r</sup>. le duc d'Angoulême, à sa gauche S. A. S. Mg<sup>r</sup>. le duc de Berry; à droite de S. A. R. Mg<sup>r</sup>. le duc d'Angoulême, S. A. S. Mg<sup>r</sup>. le duc d'Orléans; à gauche de S. A. R. Mg<sup>r</sup>. le duc de Berry, S. A. S. Mg<sup>r</sup>. le prince de Condé; M. le chancelier était assis sur son siège à bras, le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies de France à leurs places accoutumées.

Deux de MM. les pairs ecclésiastiques, et six de MM. les pairs laïcs, MM. les ministres secrétaires d'état, les ministres d'état, MM. les maréchaux de France et premiers inspecteurs-généraux; une députation des grands-cordons et des grands-officiers de la légion d'honneur; une députation de MM. les lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp étaient placés sur des banquettes au-dessous et de chaque côté du trône; MM. les sénateurs, MM. les membres de la chambre des pairs qui avaient reçu des lettres closes de S. M., et MM. les députés des départemens étaient placés en face du trône circulairement.

L'assemblée était debout et découverte. Le Roi s'est assis et couvert, et par un signe a invité chacun à s'asseoir. Un profond silence a régné.

S. M. a pris la parole et a dit :

« Messieurs,

» Lorsque pour la première fois je viens dans cette enceinte, m'environne des grands corps de l'état, des représentans d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle; la réconciliation l'est parfaitement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations, n'a été transféré à aucune autre et hui demeure sans partage. Tout ce que les autres états acquièrent de sécurité, accroît aussi la sienne; et, par conséquent, ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte ; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvres des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Le rôles du commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en privier, ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir ; nos villes maritimes vont renaître ; et tout nous promet qu'un long calme au-dehors et une félicité durable au-dedans seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois ; et j'occupe aujourd'hui sa place ! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier ; il revit dans ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais succéder ! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage ; c'est, pénétré des sentiments qui le dictèrent ; c'est, guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui assoit sur des bases solides la prospérité de l'état.

» Mon chancelier va vous faire connaître, avec plus de détail, mes intentions paternelles ».

Il serait aussi difficile de dire avec quelle émotion profonde, avec quel sentiment d'attendrissement et de reconnaissance le discours de S. M. a été entendu, que de donner une juste idée de l'expression noble et touchante à la fois, de l'accent paternel, du ton pénétré, et de la sensibilité communicative avec laquelle ce discours a été prononcé. Les acclamations réitérées de l'assemblée, et de nouveaux cris de *vive le Roi !* ont éclaté de toutes parts.

Le Roi a ordonné au chancelier de France de donner communication de la charte constitutionnelle ; alors la séance a pris un autre caractère ; la nation allait connaître ses droits et ses devoirs. Le plus profond silence a régné de nouveau.

Mgr. le chancelier a pris la parole et a dit :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés des départemens,

» Vous venez d'entendre les paroles touchantes et les intentions paternelles de S. M. ; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

» Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un Roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'avait besoin que de ses vertus, qui déploie l'appareil imposant de la royauté pour apporter à son peuple éprouvé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui non moins précieux d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits.

» Il s'est écoulé bien des années depuis que la Providence divine appela notre monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avènement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, était devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvait livrée aux

plus horribles convulsions de l'anarchie. Elle a successivement essayé de tous les gouvernemens jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accablait l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel, qui, pendant quatorze siècles avait fait sa gloire et son bonheur.

» Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesait sur l'Europe entière; mais sous les débris d'un édifice gigantesque, encore plus promptement détruit qu'élevé, la France a retrouvé du moins les fondemens inébranlables de son antique monarchie.

» C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puissent plus détruire. C'est le Roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les Français doivent se rallier. Et quel Roi méritera jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses états par les voeux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, les a soumis par amour; il a réuni tous les esprits en gagnant tous les coëurs.

» En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau royaume, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

» Loin de lui l'idée que la souveraineté doive être dégagée des contrepoids salutaires qui, sous des dénominations différentes, ont constamment existé dans notre Constitution. Il y substitue lui-même un établissement de pouvoir tellement combiné, qu'il offre autant de garanties pour la nation que de sauve-gardes pour la royauté. Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux Français une charte constitutionnelle appropriée à leurs désirs comme à leurs besoins et à la situation respective des hommes et des choses.

» L'enthousiasme touchant avec lequel le Roi a été reçu dans ses états, l'empressement spontané de tous les corps civils et militaires, ont convaincu S. M. de cette vérité si douce pour son cœur, que la France était monarchique par sentiment, et regardait le pouvoir de la couronne comme un pouvoir tricélaire nécessaire à son bonheur.

» Sa Majesté ne craint donc pas qu'il puisse rester aucun genre de défiance entre elle et son peuple; inséparablement unis par les liens du tendre amour, une confiance mutuelle doit cimenter tous leurs engagements.

» Il faut à la France un pouvoir royal protecteur sans pouvoir devenir oppressif; il faut au Roi des sujets aimans et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, en imposer à tous les ennemis qui menaceraient son repos et son bonheur.

» La nation peut en même temps désirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

» La situation momentanée du royaume, après tant d'orages, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour apaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions, consolider toutes les fortunes, amener, en un mot, tous les Français à un oubli généreux du passé et à une réconciliation générale.

» Tel est, Messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le Roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avait établi; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du Roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries; leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du royaume. Aussi le Roi les a-t-il consultés, en choisissant dans leur sein les membres que leur cou-

fiance avait plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes.

» C'est le travail unanime de la commission dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté aux deux chambres créées par la Constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités.

» Je ne doute pas, Messieurs, qu'il n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnaissance, qui du sein de la capitale se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du royaume. »

Après ce discours, M. le chancelier a remis à M. Ferrand, ministre d'état, la déclaration du Roi, concernant la charte constitutionnelle.

M. Ferrand en a fait lecture; en voici le texte :

**LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,**

**A tous ceux qui ces présentes verront, salut :**

La divine Providence, en nous rappelant dans nos états; après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets; nous nous en sommes occupés sans relâche, et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée. Une charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité toute entière résidât en France dans la personne du Roi, nos prédecesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps; que c'est ainsi que les communautés ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à Saint-Louis et à Philippe-le-Bel; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, d'Henri II et de Charles IX; enfin que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances dont rien encore n'avait surpassé la sagesse.

Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédecesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle, était l'expression d'un besoin réel; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages pris dans les premiers corps de l'état, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler cet important ouvrage.

En même temps que nous reconnaissions qu'une constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue; qu'ainsi, lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée; mais que quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle

dans le caractère français et dans les monumens vénérables des siècles passés. Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés, ces anciennes assemblées des champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille; nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèles à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité, devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations.

A ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la charte constitutionnelle qui suit :

*Droits publics des Français.*

**ART. 1<sup>er</sup>.** Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ou arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état.

7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.

8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

10. L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté; mais avec une indemnité préalable.

11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

*Formes du gouvernement du Roi.*

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

14. Le Roi est le chef suprême de l'état; commande les forces de terre et de mer; déclare la guerre; fait les traités de paix, d'alliance et de commerce; nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens.

16. Le Roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

19. Les chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret.

Elle ne sera envoyée à l'autre chambre, par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le Roi, seul, sanctionne et promulgue les lois.

23. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

*De la chambre des pairs.*

24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés ou qui ne serait pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou le rendre héréditaires selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance; ils siègent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi exprimé, pour chaque session, par un message, à peine du nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

33. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état qui seront définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

*De la chambre des députés des départemens.*

35. La chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

38. Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans et s'il ne paye une contribution directe de 1000 fr.

39. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins 1000 fr. de contributions directes, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous de 1000 francs, et ceux - ci ne pourront être élus concurremment avec les premiers.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage, s'ils ne payent une contribution directe de trois cents francs et s'ils ont moins de trente ans.

41. Les présidens des collèges électoraux seront nommés par le Roi et de droit, membres du collège.

42. La moitié, au moins, des députés, sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

43. Le président de la chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

44. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

45. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé en comité par le Roi, et s'il n'a été envoyé et discuté dans les bureaux.

47. La chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôt; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises qu'elles peuvent être portées à la chambre des pairs.

48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

50. Le roi convoque chaque année les deux chambres ; il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départemens ; mais, dans ce cas, il doit en couvoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

52. Aucun membre de la chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

53. Toute pétition à l'une ou l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

*Des ministres.*

54. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont, en outre, leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

55. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits et en détermineront la poursuite.

*De l'ordre judiciaire.*

57. Toute justice émane du roi ; elle s'administre en son nom et par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

58. Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

59. Les cours et tribunaux ordinaires, actuellement existans, sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

63. Il ne pourra en conséquence être créé de commission et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les jurisdictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

64. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs ; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

65. L'institution des jurés est conservée ; les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires, ne peuvent être effectués que par une loi.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie et ne pourra pas être rétablie.

67. Le roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

68. Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

*Droits particuliers garantis par l'état.*

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

70. La dette publique est garantie ; toute espèce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers est inviolable.

71. La noblesse ancienne reprend ses titres ; la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

72. La légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration.

73. Les colonies seront régies par des lois et des règlements particuliers.

74. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présent charte constitutionnelle.

*Articles transitoires.*

75. Les députés des départemens de France qui siégeaient au corps-légitif lors du dernier ajournement, continueront de siéger à la chambre des députés jusqu'à remplacement.

76. Le premier renouvellement d'un cinquième de la chambre des députés aura lieu, au plus tard, en l'année 1816, suivant l'ordre établi entre les séries.

Nous ordonnons que la présente charte constitutionnelle, mise sous les yeux du sénat et du corps-légitif, conformément à notre proclamation du 2 mai, sera envoyée incontinent à la chambre des pairs et à celle des députés.

Donné à Paris l'an de grâce dix-huit cent quatorze, et de notre règne le dix-neuvième.

*Signé LOUIS.*

*Et plus bas ,*

*L'abbé de MONTESQUIOU.*

Cette lecture entendue avec le recueillement le plus parfait, était à peine terminée, que de nouveau les cris de, *vive le Roi!* ont retenti de toutes parts. L'expression de l'enthousiasme de l'assemblée a été si vive et si prolongée, que la séance est restée quelque temps comme suspendue.

Lorsque le silence a été rétabli, M. le chancelier a été de nouveau prendre les ordres du Roi ; M. Ferrand a alors développé en peu de mots les motifs, et donné lecture de l'ordonnance suivante.

**LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,**

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous nous sommes fait représenter les ordonnances des Rois nos prédecessors, relatives aux étrangers, notamment celles de 1386, de 1431, et

celle de Blois, art. 4, et nous avons reconnu, que par de graves considérations, et à la demande des états-généraux, ces ordonnances ont déclaré les étrangers incapables de posséder des offices, ou bénéfices, ni même de remplir aucune fonction publique en France.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire toute la sévérité de ces ordonnances; mais nous avons considéré que, dans un moment où nous appelons nos sujets au partage de la puissance législative, il importe surtout de ne voir siéger dans les chambres que des hommes dont la naissance garantit l'affection au souverain et aux lois de l'état, et qui aient été élevés, dès le berceau, dans l'amour de la patrie.

Nous avons donc cru convenable d'appliquer les anciennes prohibitions aux fonctions de députés dans les deux chambres, et de nous résérer le privilège d'accorder des lettres de naturalisation, de manière que nous puissions toujours, pour de grands et importans services, éléver un étranger à la plénitude de la qualité de citoyen français; enfin nous avons voulu que cette récompense, l'une des plus hautes que nous puissions décerner, acquît un degré de solennité, qui en relevât encore le prix.

**A ces causes,**

Nous avons ordonné et ordonisons ce qui suit :

**ART. 1<sup>er</sup>.** Conformément aux anciennes constitutions françaises, aucun étranger ne pourra siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que par d'importans services rendus à l'état, il n'ait obtenu de nous des lettres de naturalisation vérifiées par les deux chambres.

**2.** Les dispositions du Code civil, relatives aux étrangers et à leur naturalisation, n'en restent pas moins en vigueur, et seront exécutées selon leur forme et teneur.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et register partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets, d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

*Signé, LOUIS.*

Et plus bas,

*L'abbé de MONTESQUIOU.*

Mgr. le chancelier a fait alors précéder de quelques développemens la communication de trois autres ordonnances du Roi en date du même jour.

M. Ferrand en a donné lecture. En voici la teneur :

**LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,**

**A tous ceux qui ces présentes verront, salut :**

Nous nous sommes fait représenter l'état des services rendus par les membres qui composaient le sénat, et nous avons reconnu qu'indépendamment de ce qu'a fait le corps entier dans ces derniers temps, pour hâter notre retour dans nos états, la plupart de ses membres n'avaient été élevés à la dignité de sénateurs qu'à titre de retraite et pour des services distingués, rendus

dans la carrière civile et militaire. Nous n'entendons pas qu'aucun d'eux perde la récompense de ses travaux, et nous avons résolu de leur garantir indistinctement, à titre de pension et leur vie durant, le traitement dont ils jouissent aujourd'hui. Notre sollicitude s'est étendue jusques sur leurs veuves, afin que l'avenir ne soit, pour ceux qui ont peu de fortune, le sujet d'aucune inquiétude, et que tous ressentent complètement les effets de notre bienveillance royale.

A ces causes,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. La dotation actuelle du sénat et des sénatorerries est réunie au domaine de la couronne; elle y demeurera incorporée quoique distincte, après en avoir distrait les propriétés particulières acquises par voie de confiscation, lesquelles seront rendues aux anciens propriétaires dans l'état où elles se trouvent, et sans aucune espèce de restitution de fruits.

2. Les membres du sénat nés français, conserveront une pension annuelle de 36,000 fr., et leurs veuves une pension de 6000 fr., après toutefois, à l'égard des veuves, que nous aurons reconnu que cette pension leur est nécessaire pour soutenir leur état.

3. Les revenus provenant de la dotation actuelle du sénat sont particulièrement affectés aux pensions ci-dessus accordées, à l'acquittement ou à l'achèvement des travaux du Luxembourg, à tout ce qui pourrait être dû aux différents individus employés près le sénat jusqu'à ce jour, ainsi qu'à leurs traitemens ou retraites.

4. Au fur et à mesure de la mort de chaque membre du sénat, la portion du traitement qui lui était assignée sera définitivement remise au domaine de la couronne et confondue avec ce domaine; dès à présent les fonds provenant de la dotation du sénat, seront régis et administrés comme faisant partie de nos domaines.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux préfets et corps administratifs, que les présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera, et à nos procureurs-généraux et préfets d'y tenir la main, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

*Signé, LOUIS.*

Par le Roi,

L'abbé de MONTESQUIOU.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRA,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant pourvoir à ce que la chambre des pairs de France soit environnée, dès son entrée en fonctions, de tout ce qui peut annoncer à nos sujets la hauteur de sa destination,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le palais du Luxembourg et ses dépendances, telles qu'elles seront par nous désignées, sont affectés à la chambre des pairs, tant pour

y tenir ses séances, y déposer ses archives, que pour le logement des officiers, ainsi que le tout sera par nous réglé et établi.

2. La garde du palais de la chambre des pairs, celle de ses archives, le service de ses messagers d'état et huissiers, sont sous la direction d'un pair de France choisi par nous, sous la dénomination de *grand référendaire de la chambre des pairs*.

3. Il résidera au palais, et ne pourra s'en absenter sans notre permission expresse, transmise par le chancelier de France.

4. Le grand référendaire de la chambre des pairs transmettra à ses membres les lettres de convocation, d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'état, et visés par le chancelier de France.

5. Il apposera le sceau de la chambre à tous les actes émanés d'elle, et aux expéditions de ceux déposés dans les archives.

6. Ses fonctions seront révocables à notre volonté.

7. Conformément à l'article 29 de la charte constitutionnelle, le comte Barthélemy est nommé vice-président de la chambre des pairs, pour en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement dit et ordonné.

8. Conformément à la présente déclaration, le comte de Sémonville est nommé grand-référendaire de la chambre des pairs.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera; à nos procureurs-généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

*Signé, LOUIS.*

Et plus bas,

Par le Roi,

L'abbé de MONTESQUIOU.

**LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,**

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous avons déterminé de faire jouir le plus promptement possible nos sujets des bienfaits de la charte constitutionnelle que nous avons accordée, et nous avons en conséquence ordonné que la session des deux chambres, pour la présente année, commencerait dès le 4 de ce mois. Nous avons pourvu par notre déclaration de ce jour, à ce qui était nécessaire pour que la chambre des pairs pût remplir ses hautes et importantes fonctions. La chambre des députés ne se recommande pas moins à nos yeux par son utilité et l'avantage qu'elle a d'être encore plus rapprochée des besoins de nos sujets, et nous avons cru devoir lui exprimer le même degré d'intérêt et de sollicitude.

A ces causes,

Nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le traitement dont les anciens députés au corps-législatif, nés Français, ont joui jusqu'à présent en cette qualité, leur sera con-

tenué pendant le temps qui reste à écouler de leurs fonctions à la chambre des députés.

2. La portion du palais Bourbon, ci-devant occupée par la salle des séances du corps-légitif, ainsi que les dépendances attachées à son service, restent provisoirement affectées à la chambre des députés de la manière qui sera déterminée par nous de concert avec notre cousin le prince de Condé.

3. La garde du palais de la chambre des députés, celle de ses archives, du service de ses messagers d'état et huissiers, seront confiées à deux membres de ladite chambre, sous la dénomination de questeurs, lesquels seront choisis par nous sur la présentation de cinq candidats, faite par la chambre.

4. Les questeurs résideront au palais, et ne pourront s'absenter sans notre permission expresse, transmise par le chancelier de France.

5. Les questeurs transmettront aux députés les lettres de convocation d'après nos ordres contresignés par l'un de nos secrétaires d'état et visés par le chancelier de France.

6. Leurs fonctions seront révocables à notre volonté; elles finiront de droit avec la fonction de député.

Donnons en mandement à nos cours, tribunaux, préfets et corps administratifs, que ces présent ils aient à faire lire, publier et registrer partout où besoin sera; à nos procureurs généraux et préfets de tenir la main à leur exécution, et d'en certifier leurs ministres respectifs.

Donné à Paris, le 4 juin, l'an de grâce 1814.

*Signé, LOUIS.*

Et plus bas :

Par le Roi,

*L'abbé de MONTESQUIOU.*

Après cette communication, M. le chancelier a donné lecture de la liste des personnes appelées par le choix du Roi à composer la chambre des pairs, et aussitôt les pairs de France ont été ensemble appelés au serment à prêter entre les mains du Roi. Ils ont entendu, la main élevée, la formule de ce serment, et ont répondu : *Nous le jurons !*

La même prestation a eu lieu dans les mêmes formes de la part des membres de la chambre des députés des départemens. Les cris de, *vive le Roi !* et des acclamations réitérées ont suivi ces actes solennels.

Le Roi a repris alors la parole, et a donné l'ordre aux membres de la chambre des pairs de se rendre au palais du Luxembourg, pour y former immédiatement cette chambre. S. M. a également donné à la chambre des députés l'ordre de se former immédiatement, sous la présidence provisoire de M. Félix-Faulcon, M. de Trion-Montalembert faisant les fonctions de questeur, pour s'occuper de la formation des listes de candidats à présenter à S. M.

Le Roi aussitôt après est descendu de son trône, accompagné du cortége qui l'avait précédé et suivi à son entrée; il s'est retiré au milieu des signes les plus éclatans et les plus unanimes des sentimens qu'avaient inspirés les paroles émanées du trône, et cet acte social si digne d'être présenté à des Français par le plus sage et le plus éclairé des princes.

S. M. est rentrée au château des Tuilleries à 5 heures. La garde nationale formait la haie. Malgré une pluie très-abondante, une foule immense cou-

vrait la terrasse du château, le pont Royal, les quais; elle a fait constamment entendre des acclamations qui, sur le passage du Roi, avaient eu l'accent de la confiance la plus douce dans les intentions paternelles de S. M., et qui, au retour, ont pris l'expression qui appartient à des voeux satisfaits, et à une allégresse portée au dernier degré d'enthousiasme.

Quelques instans après le départ de S. M., la chambre des députés des départemens s'est formée sous la présidence de M. Félix-Faulcon.

Il a d'abord été décidé que la charte constitutionnelle serait transcrise aujourd'hui même sur les registres de la chambre.

Il a été proposé à l'assemblée de voter une adresse de remerciement au Roi, pour la communication importante que l'assemblée venait de recevoir.

On a demandé la nomination d'une commission chargée de rédiger l'adresse.

Après quelques débats sur le mode d'élection des commissaires, M. le président, résistant la proposition faite par M. de Beaumont, a consulté la chambre sur la question de savoir si elle désirait donner son suffrage aux cinq membres de la commission nommée au mois de décembre dernier.

Cette proposition, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité, et la séance a été adjournée à lundi.

La chambre des pairs de France, établie par la charte constitutionnelle qui a été publiée dans la séance royale de ce jour, s'est réunie à l'issue de cette séance, et en vertu des ordres du Roi, au palais du Luxembourg, affecté à son établissement par une disposition spéciale de S. M.

Elle a été installée par Mg<sup>r</sup>. le chancelier de France, président de la chambre, en vertu de l'art. 29 de la charte dont il s'agit. MM. les comtes de Valençay et de Pastoret, appelés au bureau, ont rempli provisoirement les fonctions de secrétaires.

Après avoir entendu la lecture de la charte constitutionnelle et de plusieurs déclarations du Roi, l'assemblée a voté à l'unanimité une adresse d'adhésion et de reconnaissance, et elle a arrêté que cette adresse serait présentée à S. M. par la chambre entière.

A dix heures, la chambre des pairs, en corps, a été conduite à l'audience de S. M. par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, M. le marquis de Rochemore, maître des cérémonies, et M. de Saint-Félix, aide des cérémonies, et présentée par M. le grand-maître.

Elle a été reçue dans la salle du trône.

Le roi l'a reçue sur son trône, assis et couvert.

M. le chancelier a présenté à S. M. l'adresse dont la teneur suit :

*Extrait des registres de la chambre des pairs.*

*Séance du samedi 4 juin 1814.*

La chambre des pairs de France, délibérant sur la proposition d'un de ses membres,

Après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale nommée dans la séance de ce jour,

Arrêté qu'il sera fait à S. M. l'adresse dont suit la teneur :

« Sire,

» Les fidèles sujets de V. M., formant la chambre des pairs, viennent déposer au pied de son trône le tribut de la plus juste reconnaissance pour le double et inappréciable bienfait d'une paix glorieuse à la France et

d'une constitution régénératrice. La grande charte que V. M. vient de faire publier, consacre de nouveau l'antique principe constitutif de la monarchie française, qui établit sur le même fondement, et par un admirable accord, la puissance du Roi et la liberté du peuple.

La forme que V. M. a donnée à l'application de cet inaltérable principe, est un témoignage éclatant de sa profonde sagesse et de son amour pour les Français. C'est ainsi que la force de la monarchie se développera et s'accroîtra de plus en plus comme la gloire personnelle de V. M. ; et, après que nous aurons eu le bonheur d'être long-temps gouvernés par elle, la postérité s'empressera d'unir le nom de Louis XVIII à celui de ses plus illustres prédecesseurs.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre respect, de notre dévouement et de notre fidélité à remplir les obligations que la grande charte nous impose, en concourant, par un zèle invariable, au maintien des institutions fortes et généreuses que vient de fonder la prévoyance paternelle de V. M. »

L'assemblée arrête, en outre, que l'adresse ci-dessus sera présentée à S. M. par la chambre entière.

*Les président et secrétaires,*

DAMBRAY.

Le comte de VALENCE.

Le comte de PASTORET.

S. M. a répondu par le discours suivant :

« Je reçois avec une vive satisfaction, l'assurance des sentimens de la chambre des pairs pour moi, ainsi que ses félicitations sur le double événement qui signale, d'une manière si heureuse, le commencement de mon administration.

« Je compte avec confiance sur le concours des pairs de mon royaume, dans tout ce que j'entreprendrai pour le bonheur de mon peuple, qui est et sera toujours le premier ou, pour mieux dire, l'unique objet de mes voeux ».

### TRAITÉ DE PAIX.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTÉ ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême et ses alliés, d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition des forces entre les puissances, et portant dans ses stipulations la garantie de sa durée : et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, ne voulant plus exiger de la France, aujourd'hui que, s'étant replacée sous le gouvernement paternel de ses rois, elle offre ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, des conditions et des garanties qu'ils lui avaient à regret demandées sous son dernier gouvernement, leurs dites Majestés ont nommé des plénipotentiaires pour discuter, arrêter et signer un traité de paix et d'amitié; savoir :

S. M. le roi de France et de Navarre, M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent, grand-aigle de la Légion d'Honneur, grand-

croix de l'ordre de Léopold d'Autriche, chevalier de l'ordre de St.-André de Russie, des ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, etc., son ministre et secrétaire-d'état des affaires étrangères;

Et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, MM. le prince Clément-Venceslas-Lothaire de Metternich-Vinnebourg-Ochsenhausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand'-croix de l'ordre de Saint-Étienne, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky et de Sainte-Anne de la première classe de Russie, chevalier grand'-croix des ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle Rouge de Prusse, grand'-croix de l'ordre de Saint-Joseph de Wurtzbourg, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, de celui de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg et de plusieurs autres, chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'état, des conférences et des affaires étrangères de S. M. I. et R. apostolique;

Et le comte Jean-Philippe de Stadion Thannhausen et Warthausen, chevalier de la Toison-d'Or, grand'-croix de l'ordre de Saint-Étienne, chevalier des ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski et de Sainte-Anne de la première classe, chevalier grand'-croix des ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, chambellan, conseiller intime actuel, ministre d'état et des conférences de S. M. I. et R. apostolique;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs trouvés eu bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

Art. 1<sup>er</sup>. Il y anra, à compter de ce jour, paix et amitié entre S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et ses alliés, de l'autre part, leurs héritiers et successeurs, leurs états et sujets respectifs, à perpétuité.

Les hautes parties contractantes apporteront tous leurs soins à maintenir, non-seulement entr'elles, mais encore, autant qu'il dépend d'elles, entre tous les états de l'Europe, la bonne harmonie et intelligence si nécessaires à son repos.

2. Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1<sup>er</sup>. janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant.

3. Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne frontière, ainsi qu'elle existait le 1<sup>er</sup>. janvier de l'année 1792, sera rétablie, en commençant de la mer du Nord, entre Dunkerque et Nieuport, jusqu'à la Méditerranée entre Cagnes et Nice, avec les rectifications suivantes :

1<sup>o</sup>. Dans le département de Jemmapes, les cantons de Dour, Merbes-le-Château, Beaumont et Chimay resteront à la France; la ligne de démarcation passera, là où elle touche le canton de Dour, entre ce canton et ceux de Boussu et Paturage, ainsi que, plus loin, entre celui de Merbes-le-Château et ceux de Binch et de Thuin.

2<sup>o</sup>. Dans le département de Sambre-et-Meuse, les cantons de Valcourt, Florences, Beauraing et Gedinne appartiendront à la France; la démarcation, quand elle atteint ce département, suivra la ligne qui sépare les cantons précités du département de Jemmapes et du reste de celui de Sambre-et-Meuse.

3<sup>o</sup>. Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Pérle jusqu'à Fremersdorf, et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

4<sup>o</sup>. Dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'At-

neval resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach, qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Hirschbach, Ueberhofen, Hilsbach et Hall (en laissant ces différens endroits hors de la frontière française), jusqu'au point où, pris de Querselle (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et de d'Ottweiller atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach ; la frontière de ce côté sera formée par la ligne ci-dessus désignée, et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval de celui de Bliescatal.

5°. La forteresse de Landau ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve au-delà des frontières une partie des départemens du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume. La nouvelle démarcation, en partant du point où, près d'Obersteinbach (qui reste hors des limites de la France), la frontière entre le département de la Moselle et celui du Mont-Tonnerre atteint le département du Bas-Rhin, suivra la ligne qui sépare les cantons de Weissenbourg et de Bergzabern (du côté de la France), des cantons de Pirmasens, Dahn et Anweiler (du côté de l'Allemagne), jusqu'au point où ces limites, près du village de Wolmersheim, touchent l'ancien rayon de la forteresse de Landau. De ce rayon, qui reste ainsi qu'il était en 1792, la nouvelle frontière suivra le bras de la rivière de la Queich qui, en quittant ce rayon près de Queikheim (qui reste à la France), passe près des villages de Merlenheim, Knittelsheim et Belheim (demeurant également français), jusqu'au Rhin, qui continuera ensuite à former la limite de la France et de l'Allemagne.

Quant au Rhin, le Thalweg constituera la limite, de manière cependant que les changemens que subira par la suite le cours de ce fleuve n'auront à l'avenir aucun effet sur la propriété des îles qui s'y trouvent. L'état de possession de ces îles sera rétabli tel qu'il existait à l'époque de la signature du traité de Lunéville.

6°. Dans le département du Doubs, la frontière sera rectifiée de manière à ce qu'elle commence au-dessus de la Rancounière près de Locke, et suive la crête du Jura entre le Cerneux-Péquignot et le village de Fontenelles, jusqu'à une cime du Jura située à environ sept ou huit milles pieds au nord-ouest du village de la Brevine, où elle retombera dans l'ancienne limite de France.

7°. Dans le département du Léman, les frontières entre le territoire français, le pays de Vaud et les différentes portions du territoire de la république de Genève (qui fera partie de la Suisse), restent les mêmes qu'elles étaient avant l'incorporation de Genève à la France. Mais le canton de Frangy, celui de Saint-Julien (à l'exception de la partie située au nord d'une ligne à tirer du point où la rivière de la Laire entre près de Chancy dans le territoire génois, le long des confins de Seseguin, Laconex et Sesenouvre, qui resteront hors des limites de la France), le canton de Reignier (à l'exception de la portion qui se trouve à l'est d'une ligne qui suit les confins de la Muraz, Bussy, Pers et Cornier, qui seront hors des limites françaises), et le canton de la Roche (à l'exception des endroits nommés la Roche et Armanoy avec leurs districts), resteront à la France. La frontière suivra les limites de ces différens cantons et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France de celles qu'elle ne conserve pas.

8°. Dans le département du Mont-Blanc, la France acquiert la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des cantons de l'Hôpital de Saint-Pierre d'Albigny, de la Roche et de Montmélian), et la sous-préfecture d'Annecy (à l'exception de la partie du canton de Faverges, située à l'est d'une ligne qui passe entre Ourechaise et Marliens du côté de la France, et Marthod et Ugine du côté opposé, et qui suit après la crête des montagnes

jusqu'à la frontière du canton de Thones) : c'est cette ligne qui, avec la limite des cantons mentionnés, formera, de ce côté, la nouvelle frontière.

Du côté des Pyrénées, les frontières restent telles qu'elles étaient entre les deux royaumes de France et d'Espagne à l'époque du 1<sup>er</sup>. janvier 1792, et il sera de suite nommé une commission mixte de la part des deux couronnes, pour en fixer la démarcation finale.

La France renonce à tous droits de souveraineté, de suzeraineté et de possession sur tous les pays et districts, villes et endroits quelconques situés hors de la frontière ci-dessus désignée, la principauté de Monaco étant toutefois replacée dans les rapports où elle se trouvait avant le 1<sup>er</sup>. janvier 1792.

Les cours alliées assurent à la France la possession de la principauté d'Avignon, du comtal Venaissin, du comté de Montbeliard et de toutes les enclaves qui ont appartenu antérieurement à l'Allemagne, comprises dans la frontière ci-dessus indiquée, qu'elles aient été incorporées à la France avant ou après le 1<sup>er</sup>. janvier 1792.

Les puissances se réservent réciproquement la faculté extérieure de fortifier tel point de leurs états qu'elles jugeront convenable pour leur sûreté.

Pour éviter toute lésion de propriété particulière, et mettre à couvert, d'après les principes les plus libéraux, les biens d'individus domiciliés sur les frontières, il sera nommé, par chacun des états limitrophes de la France, des commissaires pour procéder, conjointement avec des commissaires français, à la délimitation des pays respectifs.

Aussitôt que le travail des commissaires sera terminé, il sera dressé des cartes signées par les commissaires respectifs, et placé des poteaux qui constateront les limites réciproques.

4. Pour assurer les communications de la ville de Genève avec d'autres parties du territoire de la Suisse, situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoix soit commun aux deux pays. Les gouvernemens respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

5. La navigation sur le Rhin, du point où il devient navigable jusqu'à la mer, et réciproquement, sera libre, de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne, et l'on s'occupera, au futur congrès, des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les états riverains, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations.

Il sera examiné et décidé de même dans le futur congrès, de quelle manière, pour faciliter les communications entre les peuples et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendue à tous les autres fleuves qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différents États.

6. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère.

Les États de l'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif.

La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

L'Italie, hors des limites des pays qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains.

7. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

**S. M. Britannique**, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à **S. M. très-chrétienne**, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1<sup>er</sup>. janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles **S. M. très-chrétienne** cède en toute propriété et souveraineté à **S. M. Britannique**, comme aussi de la partie de Saint-Domingue, cédée à la France par la paix de Bâle, et que **S. M. très-chrétienne** rétrocède à **S. M. catholique** en toute propriété et souveraineté.

**9.** **S. M. le roi de Suède et de Norvège**, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et, pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à **S. M. très-chrétienne**, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.

**10.** **S. M. très-fidèle**, en conséquence d'arrangemens pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article 8, s'engage à restituer à **S. M. très-chrétienne**, dans le délai ci-après fixé, la Guyane française, telle qu'elle existait au 1<sup>er</sup>. janvier 1792.

L'effet de la stipulation ci-dessus, étant de faire revivre la contestation existante à cette époque au sujet des limites, il est convenu que cette contestation sera terminée par un arrangement à l'amiable entre les deux cours, sous la médiation de **S. M. britannique**.

**11.** Les places et forts existans dans les colonies et établissements qui doivent être rendus à **S. M. très-chrétienne**, en vertu des articles 8, 9 et 10, seront remis dans l'état où ils se trouveront au moment de la signature du présent traité.

**12.** **S. M. britannique** s'engage à faire jouir les sujets de **S. M. très-chrétienne**, relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facultés, priviléges et protections qui sont à présent ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, **S. M. très-chrétienne** n'ayant rien de plus à coûter que la perpétuité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer autant qu'il est en elle à écarter dès à présent des rapports des deux peuples, ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissements qui lui doivent être restitués et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissements que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.

**13.** Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout sera remis sur le même pied qu'en 1792.

**14.** Les colonies, comptoirs et établissements qui doivent être restitués à **S. M. très-chrétienne** par **S. M. britannique** ou ses alliés, seront remis, savoir : ceux qui sont dans les mers du Nord ou dans les mers et sur les continents de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance, dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité.

**15.** Les hautes parties contractantes s'étant réservé, par l'art. 4 de la convention du 23 avril dernier, de régler, dans le présent traité de paix des-

nitif, le sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvent dans les places maritimes remises par la France en exécution de l'art. 2 de ladite convention, il est convenu que ledits vaisseaux et bâtimens de guerre armés et non armés, comme aussi l'artillerie navale et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seront partagés entre la France et le pays où les places sont situées, dans la proportion de deux tiers pour la France, et d'un tiers pour les puissances auxquelles ledites places appartiendront.

Seront considérés comme matériaux et partagés comme tels, dans la proportion ci-dessus énoncée, après avoir été démolis, les vaisseaux et bâtimens en construction, qui ne seront pas en état d'être mis en mer six semaines après la signature du présent traité.

Des commissaires seront nommés de part et d'autre, pour arrêter le partage et en dresser l'état, et des passeports ou saufs-conduits seront donnés par les puissances alliées pour assurer le retour en France des ouvriers, gens de mer et employés français.

Ne sont compris dans les stipulations ci-dessus les vaisseaux et arsenaux existant dans les places maritimes qui seraient tombées au pouvoir des alliés antérieurement au 23 avril, ni les vaisseaux et arsenaux qui appartaient à la Hollande, et nommément la flotte du Texel.

Le gouvernement de France s'oblige à retirer ou à faire vendre tout ce qui lui appartiendra par les stipulations ci-dessus énoncées, dans le délai de trois mois après le partage effectué.

Dorénavant le port d'Anvers sera uniquement un port de commerce.

16. Les hautes parties contractantes, voulant mettre et faire mettre dans un entier oubli les divisions qui ont agité l'Europe, déclarent et promettent que, dans les pays restitués et cédés par le présent traité, aucun individu, de quelque classe et condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi, inquiété ou trouble, dans sa personne ou dans sa propriété, sous aucun prétexte, ou à cause de sa conduite ou opinion politique, ou de son attachement, soit à aucune des parties contractantes, soit à des gouvernemens qui ont cessé d'exister, ou pour toute autre raison, si ce n'est pour les dettes contractées envers des individus, ou pour des actes postérieurs au présent traité.

17. Dans tous les pays qui doivent ou devront changer de maîtres, tant en vertu du présent traité, que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitans naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés acquises, soit avant, soit depuis la guerre actuelle, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

18. Les puissances alliées voulant donner à S. M. très-chrétienne un nouveau témoignage de leur désir de faire disparaître, autant qu'il est en elles, les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la présente paix, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernemens ont à réclamer de la France à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques faites au Gouvernement français dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792.

De son côté, S. M. très-chrétienne renonce à toute réclamation qu'elle pourrait former contre les puissances alliées, aux mêmes titres. En exécution de cet article, les hautes parties contractantes s'engagent à se remettre mutuellement tous les titres, obligations et documens qui ont rapport aux créances auxquelles elles ont réciproquement renoncé.

19. Le Gouvernement français s'engage à faire liquider et payer les sommes qu'il se trouverait devoir d'ailleurs dans des pays hors de son territoire, en vertu de contrats ou d'autres engagements formels, passés entre des individus et des établissements particuliers, et les autorités françaises tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales.

20. Les hautes puissances contractantes nommeront, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, des commissaires pour régler et tenir la main à l'exécution de l'ensemble des dispositions renfermées dans les articles 18 et 19. Ces commissaires s'occuperont de l'examen des réclamations dont il est parlé dans l'article précédent, de la liquidation des sommes réclamées, et du mode dont le Gouvernement français proposera de s'en acquitter. Ils seront chargés de même de la remise des titres, obligations et documents relatifs aux créances auxquelles les hautes parties contractantes renoncent mutuellement, de manière que la ratification du résultat de leur travail complètera cette renonciation réciproque.

21. Les dettes spécialement hypothéquées dans leur origine sur les pays qui cessent d'appartenir à la France, ou contractées pour leur administration intérieure, resteront à la charge de ces mêmes pays. Il sera tenu compte en conséquence par le gouvernement français, à partir du 22 décembre 1813, de celles de ces dettes qui ont été converties en inscriptions sur le grand livre de la dette publique de France. Les titres de toutes celles qui ont été préparées pour l'inscription, et n'ont pas encore été inscrites, seront remis aux gouvernemens des pays respectifs. Les états de toutes ces dettes seront dressés et arrêtés par une commission mixte.

22. Le Gouvernement français restera chargé, de son côté, du remboursement de toutes les sommes versées par les sujets des pays ci-dessus mentionnés dans les caisses françaises, soit à titre de cautionnemens, dépôts ou de consignations. De même les sujets français, serviteurs desdits pays, qui ont versé des sommes à titre de cautionnemens, dépôts ou consignations, dans leurs trésors respectifs, seront fidèlement remboursés.

23. Les titulaires des places assujéties à cautionnement, qui n'ont pas de maniement de deniers, seront remboursés avec les intérêts jusqu'à parfait paiement à Paris, par cinquième et par année, à partir de la date du présent traité.

A l'égard de ceux qui sont comptables, ce remboursement commencera au plus tard six mois après la présentation de leurs comptes, le seul cas de malversation excepté. Une copie du dernier compte sera remise au gouvernement de leur pays, pour lui servir de renseignement et de point de départ.

24. Les dépôts judiciaires et consignations faits dans la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 28 nivôse an 13 (18 janvier 1805), et qui appartiennent à des habitans des pays que la France cesse de posséder, seront remis dans le terme d'une année, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, entre les mains des autorités desdits pays, à l'exception de ceux de ces dépôts et consignations qui intéressent des sujets français, dans lequel cas ils resteront dans la caisse d'amortissement, pour n'être remis que sur les justifications résultantes des décisions des autorités compétentes.

25. Les fonds déposés par les communes et établissements publics dans la caisse du service et dans la caisse d'amortissement, ou dans toute autre caisse du gouvernement, leur seront remboursés par cinquième, d'année en année, à partir de la date du présent traité, sous la déduction des avances qui leur auraient été faites, et sauf les oppositions régulières

faîtes sur ces fonds par des créanciers desdites communes et desdits établissements publics.

16. A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1814, le gouvernement français cessé d'être chargé du paiement de toute pension civile, militaire et ecclésiastique, solde de retraite et traitement de réformé, à tout individu qui se trouve n'être plus sujet français.

27. Les domaines nationaux acquis à titre offéreux par des sujets français dans les ci-devant départemens de la Belgique, de la rive gauche du Rhin et des Alpes, hors des anciennes limites de la France, sont et demeurent garantis aux acquéreurs.

28. L'abolition des droits d'aubaine, de détraction et autres de la même nature, dans les pays qui l'ont réciprocurement stipulée avec la France, ou qui lui avaient précédemment été réunis, est expressément maintenue.

29. Le gouvernement français s'engage à faire restituer les obligations et autres titres qui auraient été saisis dans les provinces occupées par les armées ou administrations françaises; et, dans le cas où la restitution ne pourrait en être effectuée, ces obligations et ces titres sont et demeurent anéantis.

30. Les sommes qui seront dues pour tous les travaux d'utilité publique non encore terminés, ou terminés postérieurement au 31 décembre 1812 sur le Rhin et dans les départemens détachés de la France par le présent traité, passeront à la charge des futurs possesseurs du territoire, et seront liquidées par la commission chargée de la liquidation des dettes des pays.

31. Les archives, cartes, plans et documens quelconques appartenans aux pays cédés, ou concernant leur administration, seront fidèlement rendus en même temps que le pays; ou, si cela était impossible, dans un délai qui ne pourra être de plus de six mois après la remise des pays mêmes.

Cette stipulation est applicable aux archives, cartes et planches qui pourraient avoir été enlevées dans les pays momentanément occupés par les différentes armées.

32. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées, de part et d'autre, dans la présente guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité.

33. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai, l'an de grâce 1814.

(*Locus sigilli.*) Signé le prince de BÉNÉVENT.

(*Locus sigilli.*) Le prince DE METERNICH.

(*Locus sigilli.*) J. P. comte DE STADION.

#### ARTICLE ADDITIONNEL.

Les hautes parties contractantes voulant effacer toutes les traces des événemens malheureux qui ont pesé sur leurs peuples, sont convenues d'annuler explicitement les effets des traités de 1805 et 1809, en autant qu'ils ne sont déjà annulés de fait par le présent traité. En conséquence de cette détermination, S. M. très-chrétienne pronost que les décrets portés contre

des objets français ou réputés français, étant ou ayant été au service de S. M. I. et R. apostolique, demeureront sans effet, ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

(L. S.) Signé, le prince de Bénévent.

(L. S.) Signé, le prince de Metternich.

(L. S.) Comte de Stadion.

Le même jour, dans le même lieu et au même moment, le même traité de paix définitif a été conclu;

Entre la France et la Russie,

Entre la France et la Grande-Bretagne,

Entre la France et la Prusse,

Et signé, savoir :

Le traité entre la France et la Russie :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut supra*);

Et pour la Russie, par MM. André, comte de Rasoumofski, conseiller privé actuel de S. M. l'empereur de toutes les Russies, chevalier des ordres de Saint-André, Saint-Alexandre-Newsky, grand-croix de Saint-Wolodimir de la première classe; et Charles-Robert, comte de Nesschrode, conseiller privé de sadite Majesté, chambellan actuel, secrétaire d'état, chevalier des Ordres de Saint-Alexandre-Newski, grand-croix de celui de Saint-Wolodimir de la seconde classe, grand-croix de l'Ordre de Léopold d'Autriche, de celui de l'Aigle-Rouge de Prusse, de l'Etoile-Polaire de Suède, et de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg.

Le traité entre la France et la Grande-Bretagne :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut supra*);

Et pour la Grande-Bretagne, par le très-honorables Robert Stewart, vicomte Castelereagh, conseiller de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en son conseil privé, membre de son parlement, colonel du régiment de milice de Londonderry, et son principal secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères, etc., etc., etc.;

Le sieur Georges Gordon, comte d'Aberdeen, vicomte de Formartine, lord Haddo, Methlic, Tarvis et Kellie, etc., l'un des seize pairs, représentant la pairie de l'Ecosse dans la chambre haute, chevalier de son très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. I. et R. apostolique ;

Le sieur Guillaume Shaw Cathcart, vicomte de Cathcart, baron Cathcart et Greddock, conseiller de sadite Majesté en son conseil privé, chevalier de son Ordre du Chardon et des Ordres de Russie, général de ses armées, et son ambassadeur extraordinaire près S. M. l'Empereur de toutes les Russies ;

Et l'honorable Charles-Guillaume Stewart, chevalier de son très-honorables Ordre du Bain, membre de son parlement, lieutenant général dans ses armées, chevalier des Ordres de l'Aigle-Noire et de l'Aigle-Rouge de Prusse, et de plusieurs autres, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Prusse :

Le traité entre la France et la Prusse :

Pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent (*ut supra*);

Et pour la Prusse, par MM. Charles-Auguste, baron de Hardenberg, chancelier d'état de S. M. le roi de Prusse, chevalier du grand Ordre de l'Aigle-Noire, de l'Aigle-Rouge, de celui de Saint-Jean de Jérusalem et de la Croix de Fer de Prusse, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, chevalier des Ordres de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky, et de Saint-Anne de première classe de Russie, grand-croix de l'Ordre de Saint-Étienne de Hongrie, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles d'Espagne, de celui des Séraphins de Suède, de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg et de plusieurs autres; et Charles-Guillaume, baron de Humboldt, ministre d'état de ladite Majesté; chambellan et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. I. et R. apostolique, chevalier du grand Ordre de l'Aigle-Rouge, de celui de la Croix de Fer de Prusse et de celui de Saint-Anne de première classe de Russie.

Avec les articles additionnels suivans :

#### ARTICLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ AVEC LA RUSSIE.

Le duché de Varsovie étant sous l'administration d'un conseil provisoire établi par la Russie, depuis que ce pays a été occupé par ses armes, les deux hautes parties contractantes sont convenues de nommer immédiatement une commission spéciale, composée de part et d'autre d'un nombre égal de commissaires qui seront chargés de l'examen, de la liquidation de tous les arrangemens relatifs aux prétentions réciproques.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au traité patent de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai, l'an de grâce 1814.

(L. S.) Signé le prince de BÉNÉVENT.

(L. S.) Signé ANDRÉ, comte de RASOUMOFFSKI.

(L. S.) Signé CHARLES ROBERT, comte de NESELRODE.

#### ARTICLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

Art. 1<sup>er</sup>. S. M. très-chrétienne, partageant sans réserve tous les sentiments de S. M. britannique relativement à un genre de commerce que repoussent, et les principes de la justice naturelle, et les lumières des temps où nous vivons, s'engage à unir, au futur congrès, tous ses efforts à ceux de S. M. britannique, pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs, de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement et dans tous les cas de la part de la France, dans un délai de cinq années, et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'état dont il est sujet.

2. Le Gouvernement britannique et le Gouvernement français nommeront incessamment des commissaires pour liquider leurs dépenses respectives pour l'entretien des prisonniers de guerre, afin de s'arranger sur la manière d'acquitter l'excédent qui se trouverait en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances.

3. Les prisonniers de guerre respectifs seront tenus d'acquitter, avant leur départ du lieu de leur détention, les dettes particulières qu'ils pourraient y avoir contractées, ou de donner au moins caution satisfaisante.

4. Il sera accordé de part et d'autre, aussitôt après la ratification du présent traité de paix, main-levée du séquestre qui aurait été mis depuis l'an 1792, sur les fonds, revenus, créances et autres effets quelconques des hautes parties contractantes ou de leurs sujets.

Les mêmes commissaires dont il est fait mention à l'art. 2, s'occuperont de l'examen et de la liquidation des réclamations des sujets de S. M. britannique envers le gouvernement français, pour la valeur des biens, meubles ou immeubles indûment confisqués par les autorités françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances, ou autres propriétés indûment retenues sous le séquestre depuis l'année 1792.

La France s'engage à traiter à cet égard les sujets anglais avec la même justice que les sujets français ont éprouvée en Angleterre, et le gouvernement anglais, désirant concourir pour sa part au nouveau témoignage que les puissances alliées ont voulu donner à S. M. très-chrétienne de leur désir de faire disparaître les conséquences de l'époque de malheur, si heureusement terminée par la présente paix, s'engage de son côté à renoncer, dès que justice complète sera rendue à ses sujets, à la totalité de l'excédent qui se trouverait en sa faveur, relativement à l'entretien des prisonniers de guerre, de manière que la ratification du résultat du travail des commissaires sus-mentionnés et l'acquit des sommes, ainsi que la restitution des effets qui seront jugés appartenir aux sujets de S. M. britannique, complèteront sa renonciation.

5. Les deux hautes parties contractantes désirant établir les relations les plus amicales entre leurs sujets respectifs, se réservent et promettent de s'entendre et de s'arranger, le plus tôt que faire se pourra, sur leurs intérêts commerciaux, dans l'intention d'encourager et d'augmenter la prospérité de leurs états respectifs.

Les présens articles additionnels auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot au traité de ce jour. Ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 mai de l'an de grâce 1814.

(L. S.) *Signé*, le prince de BÉNÉVENT.

(L. S.) *Signé*, CASTELREAG.

(L. S.) *Signé*, ABERDEEN.

(L. S.) *Signé*, CATHCART.

(L. S.) *Signé*, CHARLES STEWART,  
lieutenant général.

#### ARTICLE ADDITIONNEL AU TRAITÉ AVEC LA PRUSSE.

Quoique le traité de paix conclu à Bâle le 5 avril 1795, celui de Tilsitt du 9 juillet 1807, la convention de Paris du 20 septembre 1808, ainsi que toutes les conventions et actes quelconques conclus depuis la paix de Bâle entre la Prusse et la France, soient déjà annulés de fait par le présent traité, les hautes parties contractantes ont jugé néanmoins à propos de déclarer

encore expressément que lesdits traités cessent d'être obligatoires pour tous leurs articles , tant patents que secrets , et qu'elles renoncent mutuellement à tout droit , et se dégagent de toute obligation qui pourraient en découler.

S. M. très-chrétienne promet que les décrets portés contre des sujets français ou réputés français , étant ou ayant été au service de S. M. prussienne , demeureront sans effet , ainsi que les jugemens qui ont pu être rendus en exécution de ces décrets.

Le présent article additionnel aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot au présent traité patent de ce jour. Il sera ratifié , et les ratifications en seront échangées en même temps. En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé , et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris , le 30 mai de l'an de grâce 1814.

(L. S.) *Signé* , le prince de BÉNÉVENT.

(L. S.) *Signé* , CHARLES-AUGUSTE , baron de HARDENBERG.

(L. S.) *Signé* , CHARLES-GUILAUME , baron de HUMBOLDT.

---

#### NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES ; ANNONCES ; AVIS , etc.

*Traité d'Économie politique* , ou Simple Exposition de la manière dont se forment , se distribuent et se consomment les richesses ; seconde édition , entièrement refondue et augmentée d'un Epitome des principes fondamentaux de l'Économie politique. Par Jean-Baptiste Say , ex-membre du tribunat. Deux gros volumes in-8°. , beau papier , impression de Crapelet. Prix , 12 fr. ; et port franc par la poste , 15 fr. A Paris , chez Renouard , libraire , rue Saint-André-des-Arts , n°. 55.

*Épître sur la Philosophie* ; par madame la comtesse de Salm. Une feuille d'impression. A Paris , de l'imprimerie de Firmin Didot ; et à sa librairie , rue Jacob . n°. 24.

Cette Épître est adressée à un misanthrope qui se croit *philosophe* , parce qu'il est mécontent et frondeur. Madame la comtesse de Salm y combat en très-bons vers , et avec une grande force de raisonnement , ce travers d'esprit , assez commun dans la société , qui porte à décrier les institutions , les moeurs et les usages , à ne voir autour de soi qu'injustice et déloyauté.

L'*Épître sur la Philosophie* offre , comme toutes les productions de madame de Salm , une grande fermeté de style , une justesse et une liaison d'idées , assez rares dans les poëtes. Nous craindrions d'en affaiblir l'effet si nous en citions seulement quelques passages isolés ; nous préférions de l'insérer en entier dans le prochain numéro du Mercure.

S. A. R. Mgr. le duc de Berry ayant daigné accepter la dédicace de



*L'Etat Militaire*, il paraîtra aussitôt que l'organisation de l'armée sera terminée. On ne négligera rien pour donner chaque année à cet ouvrage important, toute l'exactitude dont il est susceptible.

Le prix de chaque exemplaire, pris à Paris, est de 6 fr. 50 cent. broché, 7 fr. relié, et 13 fr. imprimé sur papier vélin.

Les personnes qui souscriront avant le 1<sup>er</sup> août, jouiront d'une remise de 50 cent. par exemplaire.

Les lettres, demandes et renseignemens doivent être adressés, franc de port, à M. le chevalier de Champeaux, propriétaire-rédacteur de *l'Etat Militaire*, et dont les bureaux sont établis rue des Moulins, n°. 22.

*Histoire des Etats-Généraux, ou Assemblée nationale en 1789*, sous Louis XVI; par M. Granié, avocat à la cour de cassation. Un vol in-8°. Prix, 3 fr. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine; Jenlin, au Palais-Royal, galerie de bois, n°. 223; et Martinet, rue du Coq-Saint-Honoré.

*Le Triomphe de la Religion, ou le Roi Martyr*, poème épique; par feu J.-F. de La Harpe, de l'académie française; avec cette épigraphe :

Les trônes sont frappés quand la terre est coupable.

#### CHANT VI.

Un volume in-8°., broché. Prix, 3 fr. 50 cent., et 4 fr. 20 cent. franc de port. A Paris, chez la veuve Migneret, imprimeur, rue du Dragon; n°. 20.

*La Cocarde, et jusqu'à quel point il faut s'y fier et s'en défier*; par M. Novalba; avec cette épigraphe :

*Niniūm ne credo oolori.*

VIRG. Egl.

*Cassandracē quia non creditum, ruit Ilium.*

#### PHÉDRE.

Brochure in-8°. Prix, 25 cent., et 30 cent. par la poste. A Paris, chez Lhuillier, libraire, rue des Mathurins, et chez les marchands de nouveautés.

*Fragmens d'un ouvrage sur la Conscription*, publiés pour la première fois le 2 mars 1814; par F. de Conny. Seconde édition. Deux feuillets d'impression. Paris, Senlin, libraire au Palais-Royal, n°. 225.

*Mémoire à consulter et Consultation pour J.-C.-H. Méhée*, ancien chef de division aux ministères des relations extérieures et de la guerre, contre les auteurs de libelles anonymes et de l'article communiqué aux journaux,

qui le mêlent à l'affaire de M. Caulaincourt, duc de Vicence, relative à l'arrestation de monseigneur le duc d'Enghien; avec cette épigraphe :

*Semper ego auditor tantum!*

Juv. Sat.

Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 40 cent. par la poste. A Paris, chez L'Huillier, libraire, rue des Mathurins, n°. 3.

*Bibliothèque Physico-Économique, instructive et amusante, à l'usage des villes et des campagnes; publiée par cahiers le 1<sup>er</sup>. de chaque mois, à dater du 1<sup>er</sup> brumaire an 11 (23 octobre 1802); par une société de savans, d'artistes et d'agronomes. Douzième année de souscription.*

Le prix de l'abonnement est de 10 francs pour les douze cahiers, que l'on recevra, mois par mois, francs de port par la poste. La lettre d'avis et l'argent que l'on enverra par les directeurs des postes, doivent être affranchis et adressés à M. Bertrand, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 23, à Paris. On peut encore, pour éviter les frais, envoyer l'argent par un mandat sur Paris.

On souscrit aussi chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Les personnes qui désireront donner de la publicité aux inventions, aux expériences, découvertes, etc., qui entrent dans le plan de cet ouvrage, pourront adresser leurs notes, franches de port, à M. Arthus Bertrand, libraire, acquéreur du fonds de M. Buisson, rue Haute-Feuille, n°. 23, à Paris. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

*L'Histoire du général Moreau, par M. de Châteauneuf, suivie des Particularités les plus secrètes de son procès, de sa retraite en Amérique et de sa mort, a paru le 15 juin. Prix, 3 fr. Paris, chez l'auteur, rue des Bons-Enfants, n°. 34.*

*Nouvelles Parisiennes, ou les Mœurs modernes; suivies de quelques variétés littéraires. Par E.-F. Bazot, membre de la société académique des sciences, de la société grammaticale, de l'académie de Mâcon, etc. Trois volumes in-12. Prix, 8 fr. pour Paris, et 12 fr. pour les départemens. A Paris, chez Déterville, libraire, rue Haute-Feuille; Lenormant, libraire, rue de Seine-Saint-Germain; et Pierre Blanchard, libraire, au Palais-Royal.*

*Campagne de Paris en 1814; précédée d'un coup d'œil sur celle de 1813, ou précis historique et impartial des événemens depuis l'invasion de la France par les armées étrangères, jusqu'à la capitulation de Paris, la déchéance et l'abdication de Buonaparte inclusivement; suivie de l'exposé des principaux traits de son caractère, et des causes de son élévation; accompagnée d'une carte, pour l'intelligence des mouvements des armées,*

dressée et gravée avec soin. Par P.-F.-F.-G. Giraud. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. par la poste. A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazatine, n°. 30.

Nous rendrons compte de cet ouvrage intéressant dans le prochain numéro du Mercure.

*Vie du général Charette*, commandant en chef des armées catholiques et royales dans la Vendée, extraite d'un manuscrit sur la Vendée; par Le Bouvier Desmortiers, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Deux volumes in-8°. Prix, 12 fr., et 15 fr. par la poste. A Paris, chez le Normant, imprimeur-libraire, rue de Seine, n°. 8; et chez Pillet, imprimeur-libraire, rue Christine, n°. 5.

Cet ouvrage, soumis à la censure, fut confisqué au moment de sa publication, l'auteur incarcéré, mis au secret, et ses papiers saisis. De plus de deux mille exemplaires, il lui en a été rendu cent cinquante.

*Les Tombeaux de Saint-Denis*, poème élégiaque, par M. Treneuil. Sixième édition. Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 50 cent.

*L'Orpheline du Temple*, élégie, par le même auteur. Deuxième édition, revue et corrigée. Brochure in-8°. Prix, 1 fr. 25 cent.

Ces deux ouvrages se vendent à Paris, chez Firmin Didot, imprimeur-libraire, rue Jacob, n°. 24; chez Petit, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois; et à Toulouse, chez Manavit, imprimeur du roi.

*Thrasybule*, ou l'Amnistie d'Athènes, drame en trois actes et en prose, par M. de Beaunoir, avec cette épigraphe :

Ne pardonnons rien.... Oublions tout.

Brochure de 44 pages. A Paris, chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, galerie de bois, n°. 243.

*De la pensée*, ou Réflexions sur la liberté de la presse, à l'occasion de quelques brochures sur ce sujet; avec cette épigraphe :

*Facta arguabantur, dicta impunè erant.* (Tac., an 1, 72).

par M. Duronceray. Brochure in-8°. Prix, 50 c. A Paris, chez Blanchard, libraire, au Palais-Royal.

*Le lendemain d'une bataille*, poème élégiaque, avec cette épigraphe :

Qu'est-ce enfin que la guerre? Un long assassinat,  
Qui n'est pas moins affreux pour avoir plus d'éclat.

Prix, 1 fr. Chez Pierre Blanchard, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, n°. 249.

*Lettres à Madame de Fronville sur le psychisme*; par J. Quesné. Un vol. in-12. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée d'un grand nombre de notes. L'ouvrage restera désormais tel qu'il est. Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Janet et Cotelle, libraires, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 17; Lenormant, rue de Seine, n° 8, près le Pont des Arts; Delaunay, Palais-Royal, deuxième galerie de bois, n° 243; et chez J.-G. Dentu, même galerie, n°s. 265 et 266.

*Philosophie de l'infini*, contenant des contre-réflexions et des réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal; par Hoëné Wronski. Un vol. in-4°. Prix, 9 fr., et 10 fr. 50 c. franc de port. Chez Madame V°. Courcier, quai des Augustins, n°. 57.

*L'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle*, par M. le duc de Lévis. Un vol. in-8°., papier fin. Prix, br., 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ant.-Aug. Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 55.

*Histoire du dix-huit brumaire et de Buonaparte*, suivie des pièces justificatives; par M. Gallais, auteur du *Dix-huit fructidor* et de *L'Appel à la postérité sur le jugement du roi*. Seconde partie. Vol. in-8°. Prix, 3 fr., et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Michaud frères, imprimeurs-libraires, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

Paris, le 1<sup>er</sup>. mai 1814.

L'ÉDITEUR DES LETTRES PHILOSOPHIQUES A M.

Après six ans de captivité, je renais à la lumière. Je reprends une tâche que la tyrannie me força d'interrompre, ou pour mieux dire je recommence mon travail tout entier. L'extravagant et sombre despote que l'on vient d'abattre avait décreté la mesure de la raison humaine : tout ce qui dépassait cette mesure était calomnié, menacé, proscriit.

Une période de vingt-cinq ans a développé sous nos yeux le spectacle politique le plus terrible et le plus extraordinaire. Les divers aspects sous lesquels on envisage ces grands événements peuvent se rapporter à deux points de vue principaux. De l'un on voit dans la révolution française une crise amenée par l'esprit de faction et d'anarchie; de l'autre, c'est un mouvement nécessaire, sublime dans son principe, devenu trop fort à cause des résistances, poussé naturellement au-delà du but, affaibli par son propre excès, mais dont la marche rétrograde doit s'arrêter aux sages conceptions de l'assemblée constituante, sanctionnée par Louis XVI. Tous les bons esprits vont se rattacher fortement à cette dernière opinion. L'intérêt du roi,

de la patrie, des sciences, des lettres et des arts, appelle les vrais talents à combattre les hommes de parti sans par l'orgueil, l'intrigue ou la vengeance. Il est utile de rouvrir entre toutes les personnes éclairées une correspondance publique où les opinions soient soumises à un libre examen. Ce n'est donc point un ouvrage fait que l'on présente au public, mais un ouvrage à faire. J'y sémerai les morceaux de mon ancien recueil, qui m'avaient attiré l'honorable haine du tyran.

BIGOMBE-BACIN.

Les lettres philosophiques reparaitront à compter du 15 mai prochain. Elles formeront, tous les quatre mois, un volume in-8°. de trente feuillets d'impression, qui seront publiées à mesure que les lettres parviendront à l'éditeur.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION.

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Pour un volume . . . . .    | 7 fr. |
| Pour deux volumes. . . . .  | 13    |
| Pour trois volumes. . . . . | 18    |

Pour les départemens, on ajoutera 2 francs par volume.

On s'adresse, franc de port, pour la correspondance et l'abonnement, à l'éditeur des *Lettres philosophiques*, rue Saint-Sauveur, n°. 6.

*N. B.* Ceux de mes abonnés qui avaient souscrit pour un an recevront le premier volume, et voudront bien me renvoyer leur adresse, afin d'éviter les retards et les méprises que pourraient occasionner les changemens de domicile.

AVIS.

M. Arthus-Bertrand, libraire, nous invite à annoncer que l'auteur de *Marie, ou les Peines de l'Amour*, l'a autorisé à faire une nouvelle édition de cet ouvrage, sous le titre de *Marie, ou les Hollandaises*, en trois vol. in-12.

Un libraire vient de publier cet ouvrage sous le premier titre. *L'auteur désavoue publiquement cette édition fautive.* Il a revu et augmenté celle que M. Arthus-Bertrand publiera le 5 juillet prochain.

Une collection du *Mercure de France*, depuis l'an 8 (1800) jusqu'et compris le premier trimestre de l'année 1814, 58 volumes in-8°. brochés. *Cette collection est très-rare.*

Une autre collection depuis la réunion de la *Décade*, ou *Revue philosophique*, au *Mercure de France* (1<sup>er</sup>. octobre 1807), jusqu'et compris le premier trimestre de l'année 1814; tomes 30 à 58; 29 vol. in-8°. broch. S'adresser à M. Hubert, au bureau du *Mercure de France*, rue Haute-Feuille, n°. 23; ou rue de Grenelle-Saint-Honoré, n°. 40.

*P. S.* On peut se procurer chez le même, la *Décade*, ou *Revue philosophique*.

phique, en 54 volumes (1<sup>er</sup>. floréal an 2 au 30 septembre 1807); il se charge aussi de compléter les collections de ces deux journaux.

Mademoiselle Chaumeton continue de fabriquer un *Rouge végétal* qui a mérité l'approbation du jury des arts.

On trouve aussi chez elle : 1<sup>o</sup>. une *Crème ou Baume* qui est un spécifique contre tout ce qui tend à altérer la fraîcheur, et les petites maladies de la peau, qu'elle guérit en même temps;

2<sup>o</sup>. Une *Pommade* contre les brûlures, etc. Cette Pommade peut se conserver trois ans sans altération.

Le Rouge et les autres objets du commerce de mademoiselle Chaumeton se trouvent à très-bon marché, chez elle, rue de la Michaudière, n<sup>o</sup>. 13, près des Bains Chinois.

Le MERCURE DE FRANCE paraît chaque mois par cahiers de douze feuilles d'impression.

Le prix de la souscription est de

48 fr. pour l'année ;

25 fr. pour six mois.

N. B. On vend séparément chaque cahier au prix de 4 fr. 50 cent.

Le bureau de souscription est rue Hautefeuille, n<sup>o</sup>. 23, chez ARTHUS-BERTRAND, libraire.

On souscrit, dans le même bureau, au *Mercure étranger*, ou *Annales de la Littérature étrangère*.

Il paraît de cet ouvrage périodique douze livraisons par an, composées chacune de quatre feuilles et demie.

Le prix de la souscription est de

25 fr. pour l'année,

13 fr. 50 c. pour six mois.

(Les douze livraisons de la première année, qui commencent la collection, sont au prix de 20 fr.)

Les ouvrages que l'on voudra faire annoncer dans l'un ou l'autre de ces journaux, et les articles dont on désirera l'insertion, devront être adressés, *francs de port*, à M. le DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MERCURE, à Paris.



# MERCURE DE FRANCE.

---

N° DCLIX. — *Juin 1814.*

---

## POÉSIE.

### ÉPITRE SUR LA PHILOSOPHIE,

*Adressée à un misanthrope qui se croit philosophe.*

PHILOSOPHE ! qui , toi ? sombre et fongueux Alcippe ,  
Dont la misanthropie est le premier principe ,  
Qui frondant nos vertus autant que nos travers ,  
T'impose le devoir de haïr l'univers ?  
Philosophe ! qui , toi ? dont la vie inutile  
Va s'écouler sans fruit , honteusement tranquille ;  
Et qui , pour s'abreuver de blâme et de mépris ,  
T'arraches à ton rang , au monde , à tes amis !  
Mais qui pent à ce point égarer ta sagesse ,  
Toi , de qui la naissance égale la richesse ,  
Toi qui , dans les grandeurs dont le sort t'a doté ,  
Ne voyais que ta dette envers l'humanité ?  
Comment , pour végéter obscur et solitaire ,  
Romps-tu le noble cours d'un destin si prospère ?  
» Faut-il le demander ? Tout m'en a fait la loi .  
» J'ai vécu pour autrui , je dois vivre pour moi .  
» Quels que soient nos vertus et le rang où nous sommes ,  
» Rien ne peut nous sauver des outrages des hommes ;  
» J'ai pour les rendre heureux sacrifié cent fois  
» Mon repos , mon bonheur , mes intérêts , mes droits ;

» Cent fois de mes bienfaits, mon unique vengeance,  
 » Mes propres ennemis ont senti l'influence :  
 » Au faible en sa détresse, au grand dans ses revers,  
 » Et mes bras et mon cœur furent toujours ouverts :  
 » Jamais on ne m'a vu repousser mon semblable ;  
 » J'ai servi l'innocent, excusé le coupable ;  
 » J'ai fait tout pour le bien ! qu'en ai-je recueilli ?  
 » Le malheur d'être craint, calomnié, hâï ;  
 » De me voir envier mon rang et ma richesse ;  
 » D'obliger des ingrats que ma fortune blesse,  
 » Qui bravant l'amitié, les droits du sang, l'honneur,  
 » Ont fait rougir mon front de l'audace du leur ;  
 » D'être persécuté sans pitié, sans mesure,  
 » Par la sombre misère à qui tout fait injure,  
 » Par l'intrigue abusant de ma sincérité,  
 » Par la fraude souillant ma générosité,  
 » Par ces êtres rampans, par cette foule immense,  
 » Qu'attiraient près de moi mon or et ma puissance,  
 » Et qui, me dévoilant les replis de leur cœur,  
 » De l'homme tout entier m'ont fait voir la laideur !  
 » Redirai-je, oubliant ces blessures fatales,  
 » Ce que plus haut j'ai vu de honte, et de scandales ?  
 » Le plus fort abusant de son autorité,  
 » L'impudence accueillie, et l'honneur rejeté ;  
 » Des lâches poursuivant la vertu qu'on opprime,  
 » Sur ce qu'on fait pour eux mesurant leur estime,  
 » Et d'affronts en affronts, qu'ils aiment à braver,  
 » A force de bassesse adroits à s'élever.  
 » Et je pourrais encor les servir et me taire !  
 » Non, je rougis du bien qu'aux hommes j'ai pu faire,  
 » Et loin d'eux, loin du monde, heureux d'être éclairé,  
 » En philosophe enfin je vais vivre ignoré.

Ainsi sur cet espoir ton avenir se fonde :  
 Tu te crois philosophe en renonçant au monde,  
 En bravant la nature et la société,  
 En chassant de ton cœur la pitié, la bonté !  
 Tu te crois philosophe en t'irritant du vice,  
 En ne voyant partout qu'offense et qu'injustice !  
 Et, contre l'univers cherchant à te roidir,  
 Tu te crois philosophe en voulant tout haïr !  
 Oui, c'est de ce beau nom qu'un vulgaire imbécille

Honore un solitaire à lui-même inutile,  
 Qui , poussé par l'orgueil , la haine ou le dépit ,  
 Sur les maux de son siècle ou s'emporte ou gémit :  
 Mais ce n'est pas ainsi qu'ornement du vrai sage ,  
 Ce beau nom , jusqu'à nous , fut transmis d'Âge en Âge ;  
 Mais ce n'est pas ainsi que , toujours respecté ,  
 Il ira , d'Âge en Âge , à la postérité !  
 Connais mieux les grandeurs de la philosophie :  
 Amour de la sagesse , et des hommes amie ,  
 Principe de lumière ensemble et de bonheur ,  
 Elle éclaire l'esprit sans irriter le cœur .  
 Par elle , l'on s'élève au-dessus de l'envie ,  
 Des traits de l'injustice et de la calomnie :  
 Par elle , on fait le bien , mais pour l'amour du bien ;  
 De la reconnaissance on sait n'attendre rien :  
 Par elle , l'on apprend que l'heureuse indulgence  
 Peut du sage , elle seule , embellir l'existence ,  
 Et que les torts nombreux qu'il croit voir dans autrui  
 Ne prouvent pas qu'il doit ne vivre que pour lui :  
 Par elle , l'on comprend que la faiblesse humaine ,  
 A la nécessité , malgré tout , nous enchaîne ;  
 Que nos vertus , nos torts , nos penchans les plus doux ,  
 Dépendent du hasard encor plus que de nous ;  
 Que par l'orgueil , l'espoir , par les désirs extrêmes ,  
 Nous sommes mille fois jetés hors de nous-mêmes ,  
 Et que tel qui nous semble un ingrat ennemi ,  
 Moins malheureux peut-être , eût été notre ami .  
 Par elle enfin , l'on sent que l'on n'est point son maître ,  
 Que l'homme , trop souvent , n'est que ce qu'il doit être ;  
 Que par ses passions en secret maîtrisé ,  
 Il a , plus qu'on ne croit , le droit d'être excusé ;  
 Et que si les erreurs dont le destin l'accable ,  
 Dans son âme n'ont point une source coupable ,  
 Ses offenses , ses torts , sa vaine inimitié ,  
 Méritent moins de blâme encor que de pitié .

De quel droit , en effet , dans ta folle colère ,  
 Attaques-tu le monde en sa marche ordinaire ?  
 De quel droit prétends-tu nous créer le devoir  
 D'une perfection que nul ne peut avoir ?  
 Toi-même es-tu certain , alors que tu t'enflames ,  
 D'être un juge éclairé de l'erreur que tu blâmes ?

Les torts dont tu te plains, sont-ils vraiment des torts ?  
 En connais-tu la cause et les secrets ressorts ?  
 Atteignent-ils enfin ton âme habile et fière,  
 Et n'est-ce pas l'orgueil qui te les exagère ?  
 Que t'importe, dis-moi, cet esprit mécontent,  
 Qui, pour se soulager, t'accuse injustement ?  
 Celui-là qui te craint, même sans te connaître,  
 Parce que la nature apprend à craindre un maître ?  
 Celui-ci qui t'envie, en son obscurité,  
 Un rang qu'il peut avoir mieux que toi mérité ?  
 Quel mal te fait cet autre, en ses justes alarmes,  
 Père, époux, abreuvé d'infortunes, de larmes,  
 Qui cent fois vainement à ta porte a couru,  
 Et qui, par tes biensfaits à la fin secouru,  
 Encor tout irrité des affronts qui les payent,  
 S'échappe en vains discours dont tes flatteurs t'effrayent ?  
 Devrais-tu regarder le monstre avec horreur,  
 Parce qu'un intrigant se rit de ta candeur,  
 Abuse ton esprit, rend ta pitié blâmable,  
 Ou parce qu'une soule avide et misérable,  
 Du terrible besoin n'écoutant que la loi,  
 En rampant, s'il le faut, arrive jusqu'à toi ?...  
 Tout cela n'est-il pas l'ordre de la nature ;  
 Et pent-elle souffrir sans plainte et sans murmure ?

Que si, me pénétrant de ton triste courroux,  
 Je veux chercher plus haut les ingrats, les jaloux,  
 Tant d'autres à tes yeux dangereux ou coupables,  
 Combien plus aisément je les vois excusables !  
 Si le faible ou le pauvre est aigri par ses maux,  
 On peut lui rendre au moins le bonheur, le repos ;  
 On apaise la faim, on soutient la faiblesse,  
 On émousse les traits dont le malheur nous blesse :  
 Mais qui peut adoucir, dès qu'on est élevé,  
 Ces tourments, ces dégoûts, dont on est abreuvé ;  
 Qui fléaux de l'éclat, du rang, de l'opulence,  
 Semblent du malheureux l'éternelle vengeance ?  
 Monstres nés de l'orgueil ensemble et de l'erreur,  
 Étrangers au plaisir, au besoin, au bonheur !  
 Mais qui peut adoucir dans une âme irritée,  
 L'insatiable envie en sa course arrêtée,  
 De la soif de briller les jalouses fateurs,

La crainte de déchoir qui s'attache aux grandeurs?  
 Mais comment d'un ami, d'un obligé, d'un frère,  
 Exiger sa raison, sa justice ordinaire  
 S'il craint pour sa fortune ou pour sa dignité?  
 S'il est exclu du rang qu'il avait mérité?  
 Si tandis qu'il se borne en sa noble carrière,  
 Un intrigant s'élève, et le laisse en arrière?  
 Si de ses ennemis (les grands en ont toujours!)  
 Le nombre inquiétant se grossit tous les jours;  
 S'il doit sourire encor, certain de sa disgrâce,  
 Au flatteur qui le perd, au méchant qui l'embrasse?...  
 Je veux même, je veux qu'à ces maux étranger,  
 Il brille d'un éclat que rien ne peut changer:  
 N'est-il pas des écueils auxquels son rang l'expose?  
 N'est-il pas des erreurs que le sort nous impose;  
 Qu'il attache au pouvoir, à la position,  
 Aux dons de la fortune, à l'orgueil d'un beau nom?  
 Dès que l'homme est orné d'une brillante chaîne,  
 Est il donc au-dessus de la nature humaine?  
 Est-il exempt de torts, est-il toujours parfait?  
 Des folles passions ne sent-il plus l'effet?  
 Si vraiment il se livre à des erreurs coupables,  
 Mille autres moins puissans, sont-ils plus équitables?  
 Mille autres à sa place en agiraient-ils mieux?  
 De ce qu'il faut tonner sur les coeurs vicieux  
 S'ensuivra-t-il enfin que le grand que l'on blâme,  
 D'un éternel mépris doive remplir notre âme?  
 Non, du chêne ébranlé par l'autan furieux  
 L'aspect peut effrayer ou désoler nos yeux:  
 Mais si les élémens rentrent dans leurs barrières,  
 Il reprend sa grandeur et sa beauté premières,  
 Et souvent, par le choc rendu plus vigoureux,  
 Il s'élève plus calme et plus majestueux.  
 Telle est de l'homme, ami, telle est la destinée;  
 Sa raison est aussi par l'orage entraînée;  
 Plus il est élevé, plus il doit en souffrir:  
 Mais aussi, vers l'honneur heureux de revenir,  
 S'il n'est point né méchant, il redevient son maître,  
 Et reparait enfin, tel qu'il est et doit être.

« Quoi ! dis-tu ; consolé par cet espoir trompeur,  
 » Je resterais du vice indulgent spectateur !

» J'oublirais tant de maux, et d'un regard paisible. ... »  
 Pourquoi non? Plus qu'un autre es-tu donc infaillible?  
 Reporte aussi sur toi cette injuste rigeur;  
 Qui t'a dit que toujours tu fus exempt d'erreur?  
 Qui t'a dit que ce rang, cet éclat dont tu brillas,  
 N'a pas, quand tu l'obtins, désolé vingt familles?  
 Qui t'a dit que l'honneur t'a toujours défendu  
 De l'oubli du devoir, du droit, de la vertu,  
 De celui des biensfaits souvent involontaire?  
 Pourrais-tu t'écrier, dans ta vaine colère:  
 « Qu'il parle contre moi celui que j'offensai!  
 » Celui qu'injustement je flétris, je blessai!  
 » Qu'il parle contre moi, qu'il se lève et m'accuse!.... »  
 Non, tu sais trop que l'homme et s'oublie et s'abuse,  
 Et que le plus grand cœur, qu'un trop beau feu remplit,  
 S'égare, plus qu'un autre, en son noble dépit:  
 Tu sais trop que le sort mit près de la faiblesse  
 Le touchant repentir, la tardive sagesse,  
 Et qu'il n'appartient pas à nos faibles clartés  
 De pénétrer plus loin dans ses obscurités.  
 Voir, ami, voir d'une âme et plus juste et plus sage  
 Des humaines erreurs l'inévitable orage;  
 Ne confond pas en nous, dans ta coupable humeur,  
 Les fautes du hasard et les vices du cœur,  
 Les torts de l'injustice, et ceux de l'infortune.  
 Pardonne à la grandeur son ivresse importune,  
 Pardonne sa rudesse au malheur sans appui,  
 A l'homme, quel qu'il soit, de s'occuper de lui;  
 Garde-toi d'exiger qu'en son désordre extrême,  
 Il fasse plus pour toi qu'il ne fait pour lui-même;  
 Qu'il perde cet orgueil qu'il apporte en naissant,  
 L'instinct de s'élever, peut-être plus puissant.  
 Attends, attends au moins que par l'expérience  
 Il sache ce qu'il veut, ce qu'il doit, ce qu'il pense;  
 Et, philosophe enfin, si tu veux le haïr,  
 Attends qu'il ait des torts que l'on doive punir.  
 « Eh bien! dis-tu, je veux que la philosophie  
 » Soit la froide raison à l'indulgence unie;  
 » Qu'instruit par ma faiblesse à pardonner souvent,  
 » Je laisse l'avenir me venger du présent;  
 » Que du moins cet espoir soutienne mon courage,

» Et me montre le port après un long orage :  
 » N'est-il donc pas un terme où le cœur incertain  
 » S'arrête, malgré lui, dans ce triste chemin ?  
 » Où, faisant sur lui-même un retour légitime,  
 » Il renonce aux vertus dont il se sent victime ;  
 » Et las d'un monde ingrat, qu'il ne peut estimer,  
 » Dans sa propre grandeur cherche à se renfermer ?  
 » Quel charme, quel bonheur rend à mon existence  
 » L'inutile remords de celui qui m'offense ;  
 » Qui peut-être ne doit ce généreux transport  
 » Qu'aux outrages nombreux des hommes et du sort ;  
 » Qui porte sur son front cent souvenirs coupables ;  
 » Qui vient guérir mes maux quand ils sont incurables,  
 » Et qui m'a pour toujours arraché la douceur  
 » De croire à l'amitié, la justice et l'honneur ?  
 » Et quand il se pourrait qu'un repentir sincère  
 » Versât sur mes douleurs un baume salutaire ;  
 » En verra-t-on beaucoup, à la raison rendus,  
 » Rentrer dans les devoirs qu'ils avaient méconus ?  
 » Pour un être abusé par des attraits perfides,  
 » Combien n'en est-il pas qui faux, bas ou timides,  
 » Par goût, par habitude, ou par nature enfin,  
 » Du vice qui les perd poursuivent le chemin !  
 » Faut-il, faut-il aussi que la philosophie  
 » Me rende le jouet de leur foule ennemie,  
 » Me fasse les couvrir d'un voile officieux,  
 » Et, pour les excuser, rester au milieu d'eux ?"

Oui, tu dois y rester, non pour souffrir l'offense,  
 Mais pour la démentir par ta seule présence ;  
 Pour soutenir le faible, et non le repousser,  
 Pour éclairer le grand, et non pour l'offenser.  
 Oui, tu dois y rester pour punir le coupable,  
 Pour y donner du bien l'exemple respectable,  
 Et pour faire rentrer dans leur obscurité  
 Les lâches que confond l'auguste vérité.  
 Il en est, je le sais, des coeurs voués au vice,  
 Dont jamais n'approcha le repentir propice ;  
 Mais plus par leur audace ils semblent dangereux,  
 Et plus on doit chercher à l'emporter sur eux.  
 Qui sera le vengeur des vertus qu'on opprime ?

D'un opprobre éternel qui flétrira le crime ?  
 Du sceau réprobateur du vice et de l'affront,  
 De l'ingrat, du méchant, qui marquera le front,  
 Si l'honnête homme, effroi de leur tourbe avilie,  
 Dérobe à leurs regards son courage et sa vie;  
 Et, désertant le poste où l'honneur l'a placé,  
 Laisse croire par eux qu'il peut être blessé ?

Reviens, reviens, Alcippe, à l'heureuse indulgence ;  
 Les méchans ne sont pas si communs qu'on le pense !  
 Pour un arbre chargé de fruits empoisonnés,  
 De fruits délicieux mille autres sont ornés !

Reviens, reviens, Alcippe, à la philosophie ;  
 Suivant ses passions chacun la modifie :  
 Pour l'homme doux et calme elle est l'obscurité ;  
 Pour l'homme aigrî, l'humeur, l'insensibilité ;  
 Elle est pour le grand cœur la juste indépendance ;  
 Pour l'être audacieux, la folle insouciance,  
 Le mépris des devoirs, des moeurs, des sentiments :  
 Mais pour le sage, Alcippe, elle fut de tout temps  
 Ce mouvement sacré dont l'effet admirable  
 Est de rattacher l'homme au sort de son semblable ;  
 Cette dignité calme, et que n'altèrent pas  
 Les trompeuses grandeurs, les erreurs d'ici-bas ;  
 Cette équité qui prouve à tout être qui pense  
 Et du mal et du bien l'inimmuable balance,  
 Qui grave dans son cœur, exempt d'un fol espoir,  
 L'instinct de sa faiblesse et la loi du devoir ;  
 Elle est enfin la voix de la nature même,  
 Qui veut que l'on pardonne, et surtout que l'on aime ;  
 Qui fait de l'égoïste, et de l'âpre censeur,  
 L'éternel instrument de leur propre malheur ;  
 Qui toujours nous redit que l'homme sur la terre  
 Est pour l'homme un soutien, un ami nécessaire ;  
 Et qui le fait mourir, par lui-même enchaîné,  
 Dans le rang, quel qu'il soit, qui lui fut destiné.

Non que l'isolement ne puisse avoir ses charmes,  
 Qu'il n'évite à nos cœurs de cruelles alarmes ;  
 Mais le sage, jamais, en eût-il le pouvoir,  
 N'a des biens et des maux séparé le devoir ;  
 Et quand de ses tourments il voit grossir la somme,

Il sait les adoucir en songeant qu'il est homme,  
Et que sous l'humble chaume et le pompeux lambris,  
Ses vertus, son honneur, ses jours sont à ce prix.

Par Madame la comtesse de Salm.

LE RETOUR DES BOURBONS. — STÈVES.

FRANCE, quitte le deuil, prends tes habits de fêtes,  
Relève des Bourbons le sceptre glorieux :  
Leur étoile éclipsée au milieu des tempêtes  
Reparaît à nos yeux.

À leur écu d'azur l'amoar lui-même attache,  
Et nous montre en riant, dans son folâtre essor,  
Du chapeau de Henri l'éblouissant panache  
Flottant sur les lis d'or.

Un cri s'est élevé; tes peuples applaudissent :  
Quels transports ! quel concours de croissantes clamens !  
Sous le fer des coursiers tes pavés retentissent  
Partout semés de fleurs.

Le voilà donc ce Roi si cher à ta mémoire !  
Dé sa main, paternelle et féconde en bienfaits,  
Il t'apporte, vêtu de son manteau de gloire,  
Le rameau de la paix.

A ses nobles regards, le front ceint de verveine,  
De nos vieilles forêts sortez, bardes gaulois !  
Et toi, Malherbe, accours ! que la lyre thebaine  
Résomme sous tes doigts !

Sous un arc lumineux dont la triple nuance  
Annonce que Louis vient tout conseilier,  
Messagère du ciel, la colombe balance  
La branche d'olivier.

Dans ce jour de bonheur, ô France ! ô ma patrie !  
Sur mon luth fracassé dût tout mon sang jaillir,  
Tu me verrais content, d'une voix attendrie,  
Te chanter et mourir.

Sur un portique ouvert que la fonle environne,  
Un Roi majestueux lève ses fiers sourcils :

Son bras est étendu, sa main tient sa couronne ;  
 Il appelle Louis (1).

Au-dessus du portique un nuage d'albâtre  
 Se déploie au soleil en cercle radieux,  
 Et de Louis-le-Grand, sur cet amphithéâtre,  
 La cour brille à nos yeux.

Là, Corneille vêtu de sa toge romaine,  
 Le montrant à Racine, au bon Ducis sourit :  
 A nos guerriers, Condé, causant avec Turenne,  
 Vivement applaudit.

Les cris, vive Louis ! le bronze au loin qui tonne,  
 La discorde dans l'air fuyant avec effroi,  
 Sur les autels fumans, l'airain pieux qui sonne,  
 Tout proclame le Roi.

Il entre : les tapis décorant les murailles,  
 Les brillantes beautés aux avides regards,  
 Les guirlandes de fleurs, l'appareil des batailles,  
 S'offrent de toutes parts.

Le dais a déployé sa pompe triomphale ;  
 Et Louis, adorant le monarque immortel,  
 Abaisse de son front la majesté royale  
 Aux marches de l'autel.

La mère du Sauveur, éplorée et tremblante,  
 A l'ombre de la Croix, porte sur ses genoux  
 De notre impénétrable victime sanglante,  
 Et l'offre à Dieu pour nous (2).

L'orgue aux graves accords répond au saint cantique ;  
 Le Dieu vivant rayonne à nos yeux éblouis ;  
 Les Séraphins, touchant la harpe prophétique,  
 Accompagnent Louis.

(1) Sur l'arc de triomphe, connu sous le nom de *Porte Saint-Denis*, par laquelle Louis XVIII a fait son entrée à Paris, il n'y a point de statue de Louis XIV; mais cette statue y serait, je crois, à sa place, et d'un bel effet.

(2) C'est ainsi que la *Notre-Dame* de Paris est représentée en marbre : ce groupe est de *Coustou*.

Cette beauté qu'anime une pieuse flamme,  
Et dont les yeux en pleurs sont levés sur la Croix,  
Est-ce un ange caché sous les traits d'une femme,  
Ou la fille des Rois ?

A sa robe sans tache, à sa douceur céleste,  
Apx larmes qu'à ses pieds verse le repentir,  
Qui ne reconnaîtrait, hélas ! le dernier reste  
Du sang d'un Roi martyr ?

Au travers des rayons de sa vive auréole,  
Et des tendres soupirs de sa bouche de feu,  
Comme un trait enflammé la prière s'envole  
Et monte jusqu'à Dieu.

A sa voix le Seigneur arrête le tonnerre,  
Chasse le noir orage, illumine le jour,  
Et de ses longs malheurs console enfin la terre  
Par un regard d'amour.

Lui seul maintient les rois sur leur trône fragile ;  
Il dispense lui seul l'éclat, l'obscurité,  
Et sur sa base d'or frappe les pieds d'argile  
De la prospérité.

Du haut de son orgueil cette idole brisée,  
Dispersant à grand bruit tous ses pâles flattenrs,  
Dans la poussière tombe, et devient la risée  
De ses adorateurs.

O mon Roi ! tous les coeurs volent sur ton passage ;  
La publique allégresse environne ton char :  
Un globe aérien dans un ~~ciel~~ sans nuage  
Porte ton étendard.

De ces arcs d'où la Seine à longs flots répandue  
Fuit cette île, l'orgueil de son sein azuré,  
Baissant son sceptre d'or, Henri-le-Grand salue  
Louis-le-Désiré (1).

Devant le char royal soudain le palais s'ouvre :  
Du jardin parfumé chaque myrte a fleuri ;

---

(1) Une statue de Henri IV a été remplacée sur le Pont-Neuf pour le passage de Louis XVIII.

Les amours, se jouant sur les frises du Louvre,  
Entre eux ont tous souri (1).

De la religion la lampe solitaire,  
Dans l'ombre a fait briller d'un reflet plus vermeil  
Le Dieu resplendissant au fond du sanctuaire  
Sous les traits du soleil.

Du milieu de sa cour, devant un peuple immense,  
Elevant pour son roi ses vœux au haut des airs,  
Le monarque attendri sur le balcon s'avance,  
Et tend ses bras ouverts.

Du chantre des jardins je vois l'ombre fidelle,  
Sur Philippe agiter l'aigrette de rubis  
Dont en longs jets de feu l'amaranthe immortelle  
Rougit l'éclat du lis.

Condé, de vieux lauriers ta tête est couronnée:  
A ton nom la victoire, au fond de Chantilly,  
Dans les liens de fleurs dont elle est enchainée,  
De joie a tressailli.

Ah! qu'aux plus vifs transports tous les coeurs s'abandonnent!  
Couronnons-nous de lis: chantons, peuples, chantons  
L'universelle paix, le bonheur que nous donnent  
Louis et les Bourbons!

Par M. F.-O. DEVESLE, *ancien officier au régiment de Provence, associé à l'académie de la Rochelle, auteur d'une déclaration contre le jugement de Louis XVI, insérée dans la Chronique de Paris, du 21 janvier 1793.*

### HERMOGÈNE.

*De Hermogene fure. (MART., Lib. XII, Ep. 29).*

JAMAIS certain préteur, dont les doigts sont crochus,  
Dans son gouvernement ne vola tant d'écus,  
Qu'Hermogène, aux soupers, n'a volé de serviettes.  
Hermogène en prit quatre, un jour, au magistrat,

(1) *Jean Goujon a sculpté, sur les frises du vieux Louvre, des amours admirés des connaisseurs.*

Qui des gladiateurs annonçait le combat (1) ;  
 Celui-ci voulant même, à l'un des deux athlètes  
 De sa grâce envoyer le signe consolant,  
 Hermogène lui prit encor le drapeau blanc.  
 C'est ainsi que le cerf sait, hors de leurs retraites,  
 Par son souffle, attirer les serpents engourdis ;  
 Moins insensiblement la ceinture d'Iris  
 Repompe les vapeurs dont s'humecte la terre.  
 Vainement d'Hermogène on lierait les deux mains ;  
 A l'adroit Hermogène on ne peut rien soustraire.  
 Si, de peur d'exposer la serviette aux larcins,  
 On n'en apporte point, il s'en prend à la nappe :  
 La nappe manque-t-elle ; il enlève un tapis,  
 Il escamotte un drap, il dépouille les lits,  
 Les pieds de table même : il n'est rien qu'il n'attrape.  
 S'il paraît au spectacle, au milieu de l'été,  
 Sous un soleil ardent, on retire les toiles ;  
 Se montre-t-il au port, avec célérité  
 Le matelot travaille à replier les voiles.  
 Hermogène vient-il aux mystères d'Isis ?  
 Le sacrifice cesse, et la sainte cohorte  
 Abandonne l'autel et les sacrés parvis :  
 Du temple sur-le-champ elle ferme la porte,  
 Et fuit toute éperdue en longs habits de lin.  
 Qu'ajouteraï-je encore ? Hermogène au festin  
 Vient toujours sans serviette, et toujours en renvoi.

HÉRIVALANT.

## STANCES.

ASTRE resplendissant, fils altier de l'aurore,  
 Comment du haut des cieux es-tu précipité ?  
 Qu'as-tu fait des rayons dont naguères encore  
 L'éclat environnait ton front déenchanté ?

Ton char brillant volait guidé par la victoire,  
 Et nos yeux éblouis se baissaient devant toi ;

(1) Une serviette blanche était le signal dont le préteur se servait pour annoncer les combats du cirque, ou la grâce accordée, sur la demande du peuple, au gladiateur vaincu.

L'univers en silence , accablé de ta gloire ,  
Comme sous le destin se courbait sous ta loi.

Tu tombes..... L'univers se relève et respire ,  
L'homme ose mesurer le géant abattu ;  
D'opprobres impunis flétrissant ton empire ,  
L'audace , sans péril , croit être la vertu.

Quoi ! de sa propre honte est-ce ainsi qu'on se venge ?  
Vous qui chantiez sa gloire en vos lâches accens ,  
Est-ce ainsi que vos mains viennent souiller de fange  
Les débris de l'autel où fumait votre encens ?

Élevés pour les cours , formés à l'esclavage ,  
Vous rampiez sous son aigle , ainsi qu'autour des lis.  
Vous osez aujourd'hui lui prodiguer l'outrage ! ...  
L'outrage est retombé sur vos fronts avilis.

Mais vous , dont tout son or , dont toute sa puissance  
Ne corrompit jamais la fière liberté ;  
Vous , qui le poursuiviez d'un éloquent silence ,  
Précurseur des arrêts de la postérité :

On ne vous verra point , généreux adversaires ,  
D'un facile triomphe insulter son malheur ,  
Ni de Dieux inconnus adorateurs vulgaires ,  
Leur porter de vos vœux l'hommage adulateur.

Liberté ! vérité ! voilà vos lois suprêmes :  
Autour de leurs autels ralliez les humains ;  
Aux peuples agités , aux monarques eux-mêmes  
Faites entendre encor vos oracles divins.

Arrêtez ! direz-vous , à ce peuple en furie ;  
Épargnez un héros , même en l'osant punir .  
La gloire de la France à sa gloire est unie ;  
Il faut le condamner , et non pas le flétrir.

Ses palmes sont à vous , ses forfaits sont vos crimes :  
De sa propre grandeur vous l'avez enivré ;  
Vous en fites un Dieu ! lui vous fit ses victimes .  
Il a dû vous punir de l'avoir adoré .

Hélas ! pour l'abuser , pour corrompre sa gloire  
Le sort lui prodiguait ses dons fallacieux ,  
Lui portait à la fois le trône et la victoire ,  
Et l'hommage du monde et la faveur des cieux .

Ah ! de ses grands rivaux imitez la clémence :  
 Leur constance a vaincu son pouvoir oppresseur ;  
 Mais sa chute suffit à leur noble vengeance,  
 La pitié désormais traite avec le malheur.

Respectez ce colosse abattu par la foudre,  
 Tout couvert des lauriers qu'il vous fit moissonner ;  
 Songez qu'en le frappant, le ciel vient de l'absoudre :  
 Quand les Dieux ont puni, l'homme doit pardonner.

## A LA PAIX.

*Air : C'est un sorcier.*

De vastes plaines arrosées,  
 D'un sang répandu par torreils,  
 Des cités immenses rasées,  
 Des peuples sans vivres effrancés,  
 Des soldats tombés par colonne,  
 D'autres emportés loin des rangs,  
 Dans des cris déchirans  
 Expirans !...

Loin de nous ! loin de nous, Bellone,  
 Ces crimes dont tu te repais !  
 Vive la paix !

Je voyais des décrets infâmes,  
 Vains soutiens de honteux défis,  
 Arracher encore à nos femmes  
 Leurs frères, leurs époux, leurs fils.  
 Je voyais, avec la famine  
 Frappant les mortels par troupeaux,  
 Tous les cruels suppôts  
 D'Atropos  
 Du monde hâter la ruine.  
 Rois protecteurs, je me trompais.

Vive la paix !

Que l'acier forgé par la rage  
 Et des flancs de l'Etna sorti,  
 En instrumens de labourage  
 Demeure à jamais converti.  
 Comme un tigre des plus terribles,

Que Mars , que ce monstre effréné  
 Aux enfers soit traîné  
 Enchaîné ;  
 Et jetons sur ses faits horribles  
 De l'oubli les voiles épais.  
 Vive la paix !

De même qu'à la fleur blétrie  
 L'onde rend l'éclat et l'odeur ,  
 Enfin les arts et l'industrie  
 Vont rendre aux états leur splendeur.  
 Malgré toi , sinistre discordé ,  
 De sages traités , subsistans  
 Même en dépit des tems  
 Inconstans ,  
 Affermiront de la concorde  
 Les fondemens que tu as païs.  
 Vive la paix !

Pleins d'un sentiment philanthrope ,  
 Rendons grâces à l'Éternel.  
 Nous voilà donc , peuples d'Europe ,  
 Unis d'un lien fraternel ;  
 Et ses chainons indivisibles ,  
 Français ! dans nos riens séjours  
 Fixeront pour toujours  
 Les beaux jours ;  
 Le garant de ces tems paisibles  
 Est le nom cheri des Capes .  
 Vive la paix !

VAUBERTRAND fils.

---

L'ENFANT ET LE MOINEAU. — FABLE.

La neige au loin couvrait la terre ;  
 C'est le temps qu'aux pauvres oiseaux ,  
 Mesanges , pinçons et moineaux ,  
 La faim et l'hiver font la guerre .  
 Par le besoin s'apprivoisant ,  
 Un d'eux que la famine presse ,  
 D'une fenêtre s'approchant ,  
 Puis à la vitre s'accrochant ,

Exprimait d'un air bien touchant  
Et sa souffrance et sa détresse.  
Dans la chambre était un enfant ;  
Il ouvre ; entre ses mains le pauvre oiseau se livre :  
Ce n'est le tout d'être libre ; il faut vivre.  
Or abondamment il vécut,  
L'enfant à ses besoins pourvut,  
Lorsque la neige fut fondue,  
Par son captif il fut sollicité,  
Pour que sa douce liberté  
Au même instant lui fût rendue.  
— En vain tu viens m'en supplier,  
Lui dit l'enfant ; ingrat, peux-tu donc oublier  
Que je t'ai conservé la vie,  
Que, sans mes soins, la faim ou le froid t'eût ravi ?  
— Hélas ! lui répondit le pauvre prisonnier,  
A mes dépens j'apprends à te connaître,  
Quand j'espérais, dans mon malheur,  
Trouver en toi le bienfaiteur,  
Je n'ai rencontré que le maître.

M. DE PROGER, *chevalier de St.-Louis.*

~~~~~  
PHAÉTON ET MINOS.

Au manoir infernal Phaéton descendu,
Lorsque devant Mipos il vint à comparaître :
— O toi qu'un fol orgueil n'a que trop fait connaître,
Lui dit Minos, ce prix était bien dû
Au rival insensé du dieu de la lumière ;
Sur ton espoir en vain tu voudrais t'excuser ;
Puisse dans tous les temps, ô mortel téméraire,
Comme toi la foudre écraser,
Qui veut éclairer la terre,
Et ne sait que l'embraser !

Par le même.

~~~~~  
LE TROUPEAU. — TABLE.

D'un troupeau mérinos l'heureux propriétaire,  
A l'époque ordinaire

Où le ciseau déponille et brebis et mouton,  
 Avec grand soin veillait, dit-on,  
 A ce que leur peau ménagée  
 Par le brutal acier ne fût endommagée.  
 Il voulait qu'à l'abri d'un reste de toison  
 Contre tous les retours de la froide saison  
 Elle se trouvât protégée.  
 Tout allait bien alors ; mais, lassé du détail  
 De cette utile surveillance,  
 Il afferme la tonte, et pour gage du bail  
 Il prend un pot-de-vin et le terme d'avance.  
 Lors survint grande différence ;  
 On vit cesser les soins avec les intérêts,  
 Et les moutons, comme l'on pense,  
 En furent tondus de plus près.  
 Hélas ! ce fut bien pis encore :  
 Voilà-t-il pas que le fermier  
 Sous-loue !... Ah ! c'est alors qu'il faut multiplier  
 Intérêts et profits : vainement on implore  
 La pitié du maître nouveau.  
 Sous le tranchant de l'avare ciseau,  
 Rasé tout au plus près, le malheureux troupeau  
 Abandonne et toison et parfois un morceau  
 De sa peau.  
 Or chacun y tronvait à mordre,  
 Tant maître que bergers, valets et compagnons.  
 Dieu garde les pauvres moutons  
 De tous les tondeurs en sous-ordre !

*Par le même.*

---

## ÉNIGMES.

DESTINÉ pour la propreté,  
 Bien beau, bien fin, bien apprêté,  
 Lecteur, comment se peut-il faire  
 Qu'à chaque instant je semble me complaire  
 A recueillir ordure et saleté ?  
 Comment se fait-il que je souffre  
 Qu'on recèle en mon sein cette malpropreté  
 Qui s'expulse de certain gouffre,

Ou coule de certain égout,  
 L'un centre d'odorat, l'autre centre du goût?  
 Que sans m'exhaler en reproche,  
 Avec soin je le mette en poche?  
 Quand j'appartiens au sexe féminin,  
 Je jouis quelquefois d'un plus heureux destin;  
 Je couvre cet autel qui, plus blanc que l'albâtre,  
 Fait naître les désirs et te rend idolâtre;  
 Je le cache aux regards profanes, curieux,  
 Et le soustrais aux autans furieux.

S. ....

Rien ne se fait sans moi, et sans moi tout se fait:  
 Sans moi le monde entier resterait imparfait.  
 Dans le jour invisible, et visible à la brune,  
 J'évite le soleil et paraïs dans la lune.  
 Toujours plongé dans l'onde, et jamais dans la mer,  
 Je cherche le printemps, et j'évite l'hiver.  
 Je commence la nuit, et j'assiste aux ténèbres,  
 Aux noces et festins, dans les convois funèbres.  
 Méconnaissant l'amour, favorisant l'amant,  
 Je suis dans la splendeur et vis dans le néant.

S. ....

### LOGOGRAPHES.

Si vous faisiez cadeau de mon entier  
 À Nicolas le jardinier,  
 Ce lui serait un avantage.  
 Mais souvent, en été, si vous lui procuriez  
 La dernière de mes moitiés,  
 Peut-être que cela lui plairait davantage.

S. ....

La nature m'a fait tantôt laid, tantôt beau,  
 C'est selon l'espèce d'oiseau:  
 Pour savoir qui je suis déjà c'est assez dire.  
 Écoute: j'ai sept pieds que tu pourrais décrire  
 Avec cinq pris parmi ces sept.  
 Certain mot sur lequel le sexe est fort discret,

Forme la moitié de mon être  
 Ou peu s'en faut ; en moi l'on voit encor paraître  
 Un terrain sur lequel souvent  
 Séjourne l'humide élément...  
 Ce qui reste de nous lorsque nous cessons d'être,  
 Ce qu'à sa suite emmène un empereur,  
 Et que voudrait avoir tout marquis, tout seigneur ;  
 Des temps anciens un ancien sage,  
 Ce dont un certain assemblage.  
 Provoque assez souvent le sommeil du lecteur.

S. ....

## CHARADES.

Mon premier sur toutes ses sœurs  
 Obtient du rang suprême les honneurs ;  
 Celui-là fut intrépide, sans doute,  
 Qui le premier osa tenter la route  
 De mon dernier. Le propre de mon tout  
 Est d'inspirer trop souvent le dégoût.

S. ....

Mon premier est nécessairement bon,  
 De son naturel mon second  
 Est essentiellement prompt :  
 A venir mon dernier ne saurait être long.

S. ....

---

*Mots des Énigmes, des Logogriphes et des Charades insérés  
 dans le dernier Numéro.*

Le mot de la première Énigme est *Nez*; et celui de la seconde est *Mai*.

Celui du premier Logogriph est *Destin*, où l'on trouve *Inde*, *tien*, *sien*, *dés*, *nid*, *si*, *sein*; et celui du second est *Esther*, dans lequel on trouve *éther*.

Le mot de la première Charade est *Apothéose*; celui de la seconde est *Moisson*.



## SCIENCES ET ARTS.

**OBSERVATIONS SUR LES INSECTES**, considérés comme ruminans, et sur les fonctions des diverses parties du canal intestinal dans cet ordre d'animaux; par M. MARCEL DE SERRES (1), professeur de la faculté des sciences à l'Université; ouvrage lu à la première classe de l'institut, le 16 novembre 1812.

L'insecté qui rampe sous nos pieds, celui qui bourdonne à nos oreilles, sont, pour la plupart des hommes, des êtres vils ou incommodes; mais le savant ne dédaigne point de s'occuper d'eux; il considère leur structure, il admire leur industrie, il étudie leurs mœurs, il en fait l'objet de ses méditations, et son esprit étonné se reporte avec respect sur l'auteur de la nature, qui, dans les plus petites choses, a su imprimer le cachet de sa perfectibilité.

M. Marcel de Serres s'est exercé sur plusieurs matières différentes. On lui doit des ouvrages intéressans sur la technologie, sur l'aérologie, sur les fabriques et usines; et c'est comme par délassement qu'il paraît s'être occupé de l'anatomie des insectes dans un ouvrage qui est à la fois anatomique, chimique et physiologique.

Il avait à combattre une opinion généralement accréditée parmi les naturalistes, qui croyaient, d'après le célèbre Malpighi, que quelques insectes ne pouvaient opérer l'œuvre de la digestion qu'à la manière des animaux ruminans.

M. de Serres prouve dans son mémoire que, quoique privés de circulation, les insectes sont pourvus d'un système de digestion, analogue à celui des autres animaux, mais non à celui des animaux ruminans.

---

(1) Chez Dufour, libraire, rue des Mathurins; et chez Arthus-Bertrand, libr., rue Hautefeuille, n°. 23.

Il ne se borne pas à combattre par la seule arme du raisonnement une opinion erronnée; il s'est livré à des expériences longues, minutieuses, mais positives dans leur résultat; il en donne les détails et il les accompagne de planches bien dessinées, où il n'a rien omis de ce qui peut aider à éclairer sur un point de fait, très-important en histoire naturelle.

MM. Cuvier et Lamarck, chargés par l'Institut de faire un rapport sur l'ouvrage de M. de Serres, n'ont pas hésité à lui donner des éloges, et à adopter ses conclusions; et on ne sait qui on doit le plus louer en pareil cas ou des hommes qui, jouissant d'une grande et juste célébrité, ont la bonne foi de vanter un travail qui combat une de leurs opinions; ou de celui qui, n'ayant en vue, comme eux, que l'amour de la vérité et de l'avancement de la science, ose émettre des idées neuves et contraires à celles reçues et sanctionnées par l'autorité des savans qui l'ont devancé.

M. de Serres fait connaître, dans son Mémoire, les expériences qu'il a faites sur cinquante-deux insectes pris dans huit classes différentes; et a poussé l'exactitude de ses recherches au point de pouvoir en dresser une table jointe à son ouvrage, où il décrit jusqu'aux moindres dimensions comparatives de toutes les parties du canal digestif, comprenant, l'œsophage, l'estomac, le gésier dans ceux qui en ont, les vaisseaux hépatiques, le duodenum, les intestins grèles, les gros intestins et le rectum,

Il fait remarquer la grande différence qui existe dans les proportions des canaux digestifs, entre les larves, et les animaux parfaits qui résultent de la métamorphose de ces larves.

Cette différence est surprenante, sans doute; mais elle a été ainsi ordonnée par la nature, d'après les fonctions auxquelles elle les a destinés dans chacun de ces deux états. Or, le principal but de l'existence des insectes est de parcourir le cercle d'un accroissement rapide, et d'une vie de peu de durée, dont le dernier acte est le besoin de reproduire et de propager l'espèce.

M. de Serres prouve jusqu'à l'évidence, l'inutilité des vaisseaux chylifères dans les insectes; aussi en sont-ils dé-

pourvus, et les vaisseaux qu'on avait toujours crus destinés à l'usage de ceux qu'on appelle chylifères, ne sont au contraire que des vaisseaux sécrétaires.

Pour s'assurer si la bile ou une liqueur analogue était réellement celle qui contribuait à la digestion, M. de Serres a injecté, dans les canaux qu'il nomme biliaires, une liqueur colorée qui les a aussitôt remplis; il a aussi nourri des insectes avec des substances colorantes, telle que la betterave rouge, et il a observé que la liqueur colorée pénétrait de même dans les poches biliaires, d'où il a dû conclure que ces vaisseaux étaient des organes sécrétaires et non chylifères.

L'étendue de la langue des insectes et les villosités qu'on y remarque, sont plus considérables chez les insectes herbivores, que chez les carnivores, comme devant servir à une élaboration plus lente de parties alimentaires moins succulentes, et par conséquent suppléer par leur nombre et leur prolongation à une faculté devenue nécessaire.

Il en est de même du canal intestinal, plus prolongé dans le même cas; il est toujours composé de quatre parties distinctes, l'œsophage, l'estomac, les vaisseaux biliaires et les intestins. Mais M. de Serres a trouvé dans quelques insectes carnivores, un cinquième organe, espèce de gésier, ou viscère qui fait les mêmes fonctions que le gésier dans les oiseaux, et qui, par une forte membrane, frottant sans cesse contre une partie garnie d'écaillles fortes et tranchantes, supplée au défaut de la mastication et de la déglutition dans les insectes privés de cette faculté préparatoire à la digestion.

C'est ce défaut de mastication, dans la plupart des insectes, qui avait fait présumer qu'ils ne pouvaient y suppléer que par la rumination; mais M. de Serres prouve qu'elle n'est pas nécessaire: et elle est remplacée par une grande abondance de bile, qui suffit à la dissolution des alimens pour les insectes herbivores. Cette dissolution est préparée dans quelques-uns, par le broiement qui s'opère dans le gésier.

Une substance muqueuse aide les matières déglutinées à se rendre dans les intestins.

Une remarque très-curieuse, faite par l'auteur, c'est que

la ruminat<sup>ion</sup>, dans les animaux qui en ont la faculté, ne semble leur avoir été accordée que pour obvier au dérangement qu'ils sont exposés à subir, lorsqu'ils prennent leur pâture; aussi se pressent-ils de s'en approvisionner et d'en mettre en réserve pour le moment où ils peuvent se livrer tranquillement à ce second repas. Ils ont ainsi la faculté de cesser ou de reprendre l'œuvre de la digestion. On connaît en effet que de gros animaux peuvent avoir souvent besoin de fuir leurs ennemis, ou qu'ils peuvent être dérangés par le besoin qu'on a de les employer à des travaux auxquels ils paraissent destinés.

L'insecte, au contraire, a plusieurs moyens de détourner de lui des regards importuns, sa petitesse le sauve, et ceux qui sont ailés fuient avec rapidité.

Si l'on en excepte la classe peu nombreuse des aptères, presque tous les insectes acquièrent des ailes, et c'est à l'époque où ceux à métamorphose en ont acquis, que se détermine la perfection de leur existence, époque où ils n'ont plus, pour ainsi dire, d'autres fonctions que celle de travailler à la reproduction de l'espèce; acte qui, lorsqu'il est rempli, est, pour la majeure partie d'entre eux, le terme de leur vie (1). Or n'ayant pas, pour ainsi dire, d'autre but que cette reproduction de l'espèce, les insectes multiplient à tel point, que la terre, l'air et les eaux en seraient couverts; mais la nature les a destinés à servir de pâture à nombre d'animaux qui les détruirait en totalité, si, par une suite de cette même prévoyance infinie, leur petitesse et leur instinct ne les sauvaient en partie de cette destruction; et ces moyens de salut sont si bien calculés, qu'il n'en survit jamais ni plus ni moins qu'il n'en faut pour la conservation de l'espèce et pour remplir l'objet de leur existence.

Les hommes, eux-mêmes, ont su appropier à leur usage, à leurs besoins et à leurs jouissances, plusieurs espèces

---

(1) Concluant par analogie, un auteur, d'ailleurs très-estimable sous le rapport de la science, M. Draparnaud, a avancé que l'intempérence des hommes sur l'article des jouissances de l'amour avançait d'autant le terme de leur existence, idée que démentent jusqu'à certain point beaucoup d'expériences.

d'insectes, et pourront, sans doute par la suite, tirer un parti utile d'un plus grand nombre encore.

L'abeille donne la cire et le miel ;

Le ver à soie, originaire de la Chine, fournit un fil précieux dont on tire un si grand avantage ;

Le coccus cacti (cochenille), les belles couleurs qu'on en extrait ;

Le kermès est dans le même cas.

La fourmi donne un acide.

Les cantharides et les méloès sont utiles en pharmacie.

Nos cuisines sont approvisionnées de homards, de langoustes, de chevrettes, de crabes, d'écrevisses.

Les Egyptiens mangeaient des sauterelles.

Dans quelques parties de l'Inde on mange, avec délices, des larves analogues à celles du hanneton.

Nous avons vu le célèbre astronome Lalande se délecter en mangeant des arraigées.

Plusieurs espèces d'hélix (colimaçons), sont recherchées des gourmets, et font une branche de commerce de France en Espagne.

Les insectes rendent d'autres services encore, les carnivores dévorent des viandes qui, par leur fermentation putride, deviendraient très-nuisibles dans nos habitations (1).

Les insectes les plus déplaisans ont aussi une utilité réelle ; ils nous débarrassent de quelques humeurs qui pourraient altérer notre santé, et peut-être même l'insupportable odeur des cimex (punaises) est-elle favorable, sous quelque rapport, en écartant de nous d'autres ennemis ; elle est bien différente de celle du cérambix moschatus, duquel émane une odeur de rose, qui peut avoir aussi un but que nous ignorons encore ; mais ce qui est le plus probable, c'est que cette faculté des odeurs a été

---

(1) On a jadis publié, dans un journal, un moyen économique de nourrir des volailles ; c'est en jetant dans une fosse les viandes inutiles ; elles y entrent bientôt en putréfaction. Leur odeur attire un nombre infini de mouches qui viennent y déposer leurs œufs, d'où naissent une innombrable quantité de vers dont s'accorde l'appétit goutton des poules, dindons et canards, etc.

donnée à quelques insectes, non-seulement pour leur défense et pour écarter d'eux des ennemis qui la craignent, mais surtout pour s'attirer réciproquement à l'époque de leurs noces.

C'est dans l'ouvrage même de M. de Serres (dont je me suis un peu écarté dans ces derniers paragraphes), qu'il faut lire le détail et les fonctions de chaque partie du canal intestinal des insectes; il faut y voir aussi le mécanisme des trachées ou vaisseaux aériens, qui jouent un grand rôle dans le système digestif de ces petits êtres; ils sont beaucoup plus nombreux dans les larves que dans les insectes parfaits, en raison d'une plus grande activité dans l'opération de la digestion.

M. Marcel de Serres est un observateur infatigable qui, ne se laissant influencer, ni par l'autorité des savans qui ont écrit avant lui, ni par l'envie trop ordinaire de créer des systèmes, examine, réfléchit, et semble oublier ce qu'il a appris, pour n'étudier que ce qu'il aperçoit. Il compare ensuite, et ce n'est qu'après s'être bien pénétré de la vérité qu'il décrit ses découvertes, et en tire les inductions les plus concluantes; digne descendant du célèbre Olivier de Serres, il paraît destiné à rendre, comme lui, de grands services aux sciences dont il s'occupe.

DE LA CHAB...RE, jeune.

---

### MÉLANGES.

#### *Note sur le perfectionnement des instrumens de chirurgie.*

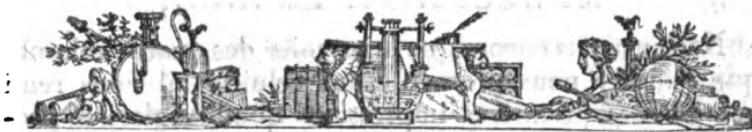
L'INVENTION des instrumens qui servent à l'art de guérir, soit pour tarir la source de différentes infirmités, soit pour remédier aux différens vices externes de nos organes, est assurément la plus heureuse et la plus utile au genre humain. Tout procédé qui tend à perfectionner une méthode, suppose nécessairement, ou un nouvel instruement, ou la perfection d'un plus ancien. Le défaut de formes, pour ainsi dire, des premiers instrumens chirurgicaux, ne nous donne, à la vérité, qu'une bien faible idée des premiers essais en ce genre; mais cela tient au peu de progrès qu'on avait faits alors en anatomie. Le génie du

chirurgien, restreint dans des bornes très-étroites, ne pouvait rien inventer ; et les procédés employés ne consistaient le plus souvent qu'en applications externes, auxquelles on ajoutait la cautérisation. On n'osait guères pénétrer dans les grandes cavités qu'à l'aide de ce dernier moyen. On ignorait la marche des vaisseaux artériels, et, par conséquent, on ne possédait pas la ressource précieuse de la ligature en cas d'hémorragie. Les craintes étaient donc bien fondées ; et, pour éviter un accident aussi terrible, on aimait mieux abandonner les malades aux ressources de la nature, que de les exposer à une mort sinon certaine, du moins imminente. De là ces procédés, qui de nos jours sont réputés barbares ; ces instrumens grossiers, employés du temps d'Hippocrate, qui cependant n'avaient d'autre but que de prévenir ou d'arrêter l'hémorragie ; de là ces cautères, ces boutons de feu, ces amputations faites d'un seul coup et meurtrissant les chairs où on reconnaît un principe de précaution contre l'hémorragie. Sans doute il s'ensuivait des dépôts, des suppurations dans des lieux souvent fort éloignés de l'endroit opéré ; et, en raison de la secousse et de la contusion, il survenait aussi très-souvent la gangrène. Depuis nos connaissances anatomiques, nous avons évité la majeure partie de ces accidens. C'est donc le premier pas de fait vers le but de la chirurgie. Le second est sans contredit la perfection des instrumens dont le nombre a diminué à mesure que les procédés se sont épurés au creuset de l'anatomiste. Il a fallu bien des tâtonnemens avant de former ces mêmes instrumens et de leur donner des proportions tellement précises, qu'il en résultât toujours les mêmes effets, dans les opérations, comme cela a lieu surtout avec le lithotoine caché du frère Côme pour l'extraction de la pierre de la vessie. Il suffit de comparer les diverses méthodes, mises en usage par les chirurgiens les plus habiles, pour juger de la progression assez lente des procédés qui se sont succédés jusqu'à ce que l'on fût parvenu à justifier cet adage de Celse : Guérir *citò, tutò et jucundè*, qui est le vrai but de la chirurgie. La taille, cette opération autrefois si dangereuse, que sa prohibition était une des conditions du serment que faisait prêter Hippocrate à ses disciples, est maintenant pour les chirurgiens exercés une opération presque innocente dans ses résultats, tant l'art a fait de progrès, tant la forme de l'instrument sert beaucoup à faciliter tel ou tel procédé. Il n'est donc point du tout indifférent d'abandonner entièrement aux artistes couteliers la branche extrêmement importante de fabrication des instrumens chirurgicaux. Par les mo-

tifs exprimés plus haut, nous avons fait voir combien la perfection des instrumens rend les méthodes d'opérer plus sûres et plus faciles; conséquemment, de la juste proportion de tel ou tel instrument, dépend la réussite d'un procédé inventé par un chirurgien habile. Il importe donc qu'il soit secondé; et c'est dans ce dessein que nous indiquons, avec plaisir, aux hommes de l'art, de s'adresser à M. Feburier, orfèvre-bijoutier, rue du Bac, n°. 51, lequel a anciennement étudié la chirurgie, et s'est livré depuis à la confection des instrumens, tant en or qu'en argent et platine, et en gomme élastique, de toutes les formes et les plus généralement employés en chirurgie. L'acoustique, dont M. Feburier a fait une étude particulière, lui a fourni les moyens d'inventer des cornets d'une forme aussi élégante qu'utile, pour rassembler et réfléchir les sons.

Afin de remplir exactement l'intention des personnes instruites qui s'adresseront à lui, soit pour inventer de nouveaux instrumens, soit pour faire des changemens à ceux qui existent déjà, il suffit d'indiquer ces changemens: M. Feburier est parfaitement en état de bien saisir toutes les indications qui lui seront données. Les divers témoignages d'estime qu'il a obtenus des chirurgiens les plus distingués de la capitale, notamment de M. le baron Boyer, nous dispensent de plus grands éloges; et nous croyons rendre service à la science et aux hommes qui la cultivent, de leur donner des renseignemens sur une personne qui peut leur être si utile, et à laquelle nous nous plaisons de donner ce témoignage de notre estime et de notre considération.

D. M.



## LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

L'ANGLETERRE AU COMMENCEMENT DU XIX<sup>e</sup>. SIÈCLE, par M. de LEVIS. Un volume in-8°. Chez Renouard, libr., rue Saint-André-des-Arts, N°. 55.

VOLTAIRE, en plusieurs endroits de sa correspondance, se plaint du peu de sensation que fait la publication d'un ouvrage nouveau. Il dit qu'un livre de simple littérature ne peut pas compter en France sur plus de douze à quinze cents lecteurs, et que ce nombre se réduit à trois ou quatre cents si le livre est sérieux. Que dirait-il de nos jours? car au moins de son temps la publication d'un ouvrage de quelque mérite était une espèce d'événement. On en parlait dans les sociétés; les journaux en retentissaient au moins pendant quelque temps; il occasionnait des discussions quelquefois intéressantes, du moins très-yives. Aujourd'hui on ne s'intéresse plus à rien; on n'a pas plus de penchant pour le vrai que pour le faux; ce qui est utile ne trouve pas plus de défenseurs que ce qui est nuisible; le scandale conserve quelques droits, mais le besoin de l'instruction est nul.

Si l'auteur ingénieux des *Maximes et Réflexions*, des *Souvenirs et Portraits*, des *Voyages de Kang-hi* (1), avait publié jadis un voyage en Angleterre aussi piquant que celui que je viens de lire, avec un style rapide et élégant, semé de réflexions qui annoncent l'homme qui pense et qui sent, et surtout avec ce cachet de bonne foi et de vérité qu'on peut si difficilement définir, et encore moins contrefaire, il est incontestable qu'il eût été lu avec avidité, et qu'il eût fait, pendant un certain temps, l'ornement de nos salons. On dit maintenant d'un voyage en Angleterre, comme on dit de tout: *Que m'importe?*

---

(1) Ouvrages qui se trouvent chez le même libraire.

Nous n'avons encore que le premier des quatre volumes que l'auteur nous promet. Dans celui-ci, il nous rend compte des premières impressions que l'Angleterre produit sur un voyageur français, et donne la description de sa capitale. La constitution anglaise, sa théorie, sa pratique et ses résultats occupent plus du tiers du volume. Le second contiendra la description de la cour, la manière de vivre des grands, des bourgeois et du peuple. On y trouvera des considérations sur le caractère et la condition des femmes en Angleterre, et des considérations sur la religion, les lois, l'éducation, la littérature et les arts.

Le tome troisième sera consacré à la description des principales villes, des châteaux, des jardins et de tout ce que la nature et l'art offrent de remarquable dans les provinces de la Grande-Bretagne.

La marine, l'armée, les finances, le commerce et les colonies fourniront la matière du dernier volume.

M. de Levis, dans sa préface, nous fait part des titres qui lui donnent le droit de parler de l'Angleterre, des nombreux voyages qu'il y a faits, du temps qu'il y a séjourné, des relations qu'il a été à portée d'y former, des voyages qu'il a entrepris dans d'autres parties de l'Europe, et qui lui permettent d'établir des points de comparaison ; mais l'auteur ne nous dit pas tous ses titres : excellent observateur, écrivain élégant et consciencieux, il voit bien, il dit bien, et ne dit que ce qu'il pense.

Quand on lit son premier volume, on est fâché qu'il n'ait pas donné les autres en même temps, et on l'excite en secret à accélérer le moment où il en fera jouir le public.

Il nous explique ses raisons pour avoir donné la préférence à l'ordre des matières, au lieu d'avoir fait une relation historique de sa marche et des événemens de son voyage. « Cette méthode, dit-il, n'est bonne que pour les voyages, ou plutôt les excursions dans les pays éloignés et peu connus. Là tout est nouveau pour le voyageur aussi-bien que pour le lecteur ; les objets, les coutumes, le ciel, la terre excitent la curiosité et la surprise. Vous craignez de perdre un instant le voyageur de vue. C'est un héros de roman dont vous voulez savoir toutes

» les aventures, et dont vous partagez les plaisirs et les  
 » dangers. C'est la nécessité qui le force à vous parler  
 » continuellement de lui, parce que, traversant le pays  
 » sans avoir le temps de s'instruire à fond des objets qu'il  
 » a sous les yeux, il ne peut que vous rendre compte des  
 » impressions qu'il reçoit. La position de l'homme qu'un  
 » long séjour a mis à portée de faire des recherches appro-  
 » fondies, de prendre des renseignemens sur les institu-  
 » tions, les mœurs et les lois d'une grande nation civili-  
 » sée est bien différente. Celui qui, ayant à composer un  
 » si vaste tableau, se placerait sur le premier plan, qui  
 » attacherait assez d'importance à ses actions pour en oc-  
 » cuper le public, serait avec raison taxé d'un ridicule  
 » orgueil ».

M. de Levis remarque, ainsi que plusieurs autres voyageurs, la différence d'aspect dont on est frappé en passant de France en Angleterre. On trouve les maisons basses et petites, sans toits saillans, n'ayant pour ornement qu'un auvent ou un petit porche au-devant de la porte d'entrée; mais rien n'est délabré, malpropre et mal entretenu. Les habitans n'ont pas cette démarche aisée, libre et quelque peu impertinente, si commune en France; mais elle est ferme, et annonce l'activité et la tendance vers un but déterminé. Ils sont plus occupés que pensifs; la gaieté insouciante de l'Europe méridionale ne se voit point ici, et chanter dans les rues passerait pour un acte de démence. Ces vêtemens étroits, mesquins, étrangement bigarrés, qu'on rencontre si souvent sur le continent, ne se voient point en Angleterre, non plus que ces habits usés et sales qui conservent des vestiges d'un luxe qui a servi à d'autres. « On est tenté, observe plaisamment le voyageur, de demander si les Anglais ne font pas de leurs vieux habits un objet d'exportation. Le fait est qu'ils les portent aussi long-temps que nous; mais qu'ils les conservent mieux. Cela tient au goût général de décence et de prété, qui relègue les guenilles parmi les mendians.... De grands manteaux de drap écarlate, à capuchon, et des chapeaux de taffetas noir, qui relèvent la blancheur de leur teint, distinguent les femmes de campagne qui

» viennent au marché. Lorsque la classe inférieure est si  
» bien vêtue, on ne saurait douter de l'aisance et de la  
» prospérité de la nation à laquelle elle appartient ».

Je ne peux me refuser à citer la description du détroit vu des hauteurs escarpées où se trouve placé le château de Douvres.

« Une foule de vaisseaux et d'embarcations de toutes  
» les formes et de toutes les grandeurs parcourent sans  
» cesse et dans tous les sens ce détroit fameux. La beauté  
» de ce spectacle inattendu captive l'attention du voya-  
» geur; mais son œil, sans expérience, fait de singulières  
» méprises sur la force des navires, leur pays et leur des-  
» tination. Le marin, au contraire, les reconnaît à des  
» signes imperceptibles pour tout autre, et dans un éloï-  
» gnement où les voiles ne ressemblent plus qu'aux ailes  
» blanches des grands oiseaux qui rasent la surface des  
» mers. Ce vaisseau, vous dit-il avec assurance, vient de  
» la Méditerranée; il rapporte du café, des drogues et des  
» huiles. Cet autre, qui a perdu ses mâts de hune dans la  
» dernière tempête, arrive de Portugal; il est chargé de  
» lièges et de fruits, cargaison peu précieuse; mais qui  
» sait ce que la chambre du capitaine renferme de pias-  
» tres et de lingots d'or? Les Antilles nous envoient ce  
» grand brick chargé de sucre et de rhum, et je puis dis-  
» tinguer les balles de coton qui encombrent son tillac; il  
» n'est pas encore arrivé, et déjà des ouvriers de Man-  
» chester et de Sheffield, et les mineurs qui exploitent  
» le charbon-de-terre à New-Castle, travaillent au charge-  
» ment qu'il rapportera dans nos îles. J'aperçois au sud-  
» est, dans la direction de Dunkerque, plusieurs navires  
» à fond plat, à côtes arrondies; leur construction a du  
» rapport avec celle des matelots qui les montent: ce sont  
» des Hollandais; j'ignore ce qu'ils portent, car leur  
» industrieuse économie a naturalisé chez eux les profits  
» du frêt. Parmi tous ces bâtimens, ne remarquez-vous  
» pas celui que sa longueur et sa forme légère distinguent  
» de tous les autres? C'est une frégate; aigle des mers,  
» elle semble voler sur les eaux. Dans ce moment elle se  
» couvre de voiles; sans doute elle est à la poursuite de  
» quelque bateau contrebandier que la hauteur des vagues

» nous empêche de découvrir. Vous croyez peut-être que  
 » ce vaisseau à deux ponts appartient à la marine militaire ? Non, ce n'est qu'un navire de la compagnie des Indes ; il se rend du Bengale à Londres, chargé d'indigo, de mousselines et d'autres denrées précieuses ; ou peut-être arrive-t-il directement de la Chine, avec un chargement de thé. Je vois par ses manœuvres qu'il espère mouiller ce soir dans la rade des Dunes, rendez-vous général des flottes de la Tamise ; mais si la brise, déjà forte, fraîchit, et qu'il s'élève une tempête, il aura de la peine à éviter l'écueil dangereux de Goodwin-Sands... »

En décrivant la route de Douvres à Londres, M. de Levis a occasion de décrire la manière de voyager en poste, les auberges et les villes qui se rencontrent sur la route. Plusieurs des usages qu'il dépeint sont connus par d'autres voyageurs, par les ouvrages de Baert, de Ferry-Saint-Constant, de La Coste ; mais leurs écrits ne sont pas entre les mains de tout le monde, et d'ailleurs chaque voyageur a sa manière d'envisager et de rendre les mêmes objets ; et de leurs rapports réunis, le lecteur tranquille et sédentaire se compose une idée des objets aussi juste qu'elle peut l'être quand on ne les a pas vus. Notre auteur remarque que le changement de voiture à chaque relai, qui oblige à déplacer tout le bagage, s'opère fort lentement, parce que les Anglais, et même les Anglaises, ont fort peu de bagages et de paquets. Il ne recherche pas les causes de ce peu de bagage, dont on peut s'étonner chez une nation fort riche et qui tient à ses aises autant que quelqu'autre que ce soit. Mais ne peut-on pas l'attribuer d'abord à la grande civilisation, aux facilités et aux agréments répandus sur tout le pays ? On porte moins de choses, lorsqu'on est assuré de trouver partout toutes celles dont on peut avoir besoin. En Espagne, si l'on veut coucher sur des matelas et dans des draps blancs, il faut les porter avec soi ; en France, si l'on veut prendre du thé ou du café dans un village, il faut y porter une bouilloire ; car on n'y trouve jamais un vase assez propre pour y faire bouillir de l'eau. En Angleterre, il n'y a si mince village sur une route où l'on ne trouve à toute heure nou-

seulement une bouilloire, mais de l'eau bouillante. En second lieu, un voyage est en Angleterre une entreprise bien moins considérable qu'en France : le pays est moins vaste ; les communications tellement promptes, qu'on peut aller de Londres aux extrémités de l'Angleterre, et en être de retour dans l'espace de quatre ou cinq jours. Cette promptitude tient à ce que les chemins et les chevaux sont meilleurs et entretenus avec plus de soin, et le grand nombre des voyageurs, ainsi que le régime bienfaisant de la libre concurrence en tout genre, rend les transports peu dispendieux. On voyage donc infiniment davantage, et sans beaucoup de préparatifs. Enfin la vanité des ajustemens, excepté dans les lieux de grand concours, a moins de prix en Angleterre qu'en France. On se présente partout avec le même habit, pourvu qu'il soit propre.

Mais revenons à M. de Levis. Il peint avec une grande vivacité l'impression que causent les approches de Londres, de cette cité la plus grande de l'Europe, et sans contredit la plus considérable du monde ; car si elle cède en étendue à la capitale des Chinois, c'est parce que cette dernière contient des parcs, des pays tout entiers. Londres, en 1810, avait un million et cinquante mille habitans ; et, avec sa banlieue, douze cent mille : c'est à peu près le double de Paris. Ce nombre se multiplie encore par le prodigieux mouvement que la liberté, l'industrie, les plaisirs impriment à une nation très-active. Plusieurs milles avant d'arriver, commence cet immense concours de chevaux et de piétons, de voitures de toutes les formes qui couvrent toutes les avenues de la capitale. Les maisons, de briques, sans ornemens, mais propres et riantes, et accompagnées d'arbres et de barrières fraîchement peintes, se multiplient à mesure qu'on avance ; elles deviennent plus serrées, puis enfin contiguës ; et les trottoirs battus, pour l'usage des piétons, qui bordent toutes les routes de la Grande-Bretagne, se changent en trottoirs de pierres de taille, et le milieu du chemin, qui était ferré, devient une rue pavée. Du reste, point de murs d'enceinte, point de ces incommodes barrières où des commis osent ouvrir la portière des voyageurs, et leur demander compte de ce qu'ils ont et de ce qu'ils n'ont pas.

Voici comment M. de Lévis décrit l'aspect des rues de Londres : « Représentez-vous des rues larges, tirées au cordeau et bordées de beaux trottoirs ; des grilles de fer de la hauteur d'un homme, bordent ces trottoirs dans toute leur longueur, et les séparent d'un fossé étroit et peu profond qui donne du jour à l'étage demi-souterrain des maisons. Là sont les cuisines et les offices. Au-dessus est le rez-de-chaussée (on y parvient par un petit pont de pierre qui franchit le fossé), puis un premier et un second, très-rarement un troisième étage, et jamais de mansardes (on n'aperçoit pas les toits, qui tombent derrière les murs de face). Nulle décoration d'architecture, pas même de bandeau ou d'appui de croisée ; seulement chaque maison, qui n'a que bien rarement plus de trois fenêtres de face, à sa porte ornée de deux colonnes de bois peint en blanc, surmontées d'un lourd fronton ». L'auteur parle ensuite de la distribution intérieure des maisons, qui est à peu près la même pour toutes les classes aisées, et c'est le grand nombre. Il remarque que la distribution et les ameublemens en sont excessivement simples, et il donne la préférence aux distributions et aux ameublemens français.

Mais si les intérieurs sont moins recherchés et moins commodes que dans les habitations françaises des classes analogues, la commodité et la facilité des communications extérieures sont infiniment préférables. Tout annonce que le public est compté pour beaucoup. Outre ces trottoirs, constamment tenus propres, mouillés quelquefois par la pluie, mais sans crotte, et séchés en quelques minutes sans poussière, on n'éprouve jamais l'inconvénient des gouttières, toutes les eaux des toits se versant, par des conduits cachés, dans des ruisseaux également cachés sous la rue, et où des grilles, placées de distance en distance, conduisent les eaux de la rue elle-même. Des lanternes, placées des deux côtés de la rue, et tellement rapprochées qu'il n'y a jamais plus de quelques pas de l'une à l'autre, s'allument en tout temps dès avant le coucher du soleil. Les voitures, qui fendaient l'air sur les routes, ne marchent plus qu'au petit trot lorsqu'elles sont dans les rues. Les cabriolets ne servent point aux communications de

l'intérieur de la ville ; aussi, malgré la foule innombrable qui parcourt les rues de Londres , et qui se compose de personnes généralement bien mises , il arrive fort peu d'accidens.

Le chapitre des hôtels et des édifices privés est fort court ; mais celui des établissements de bienfaisance est fort long , et m'a semblé plus complet que dans les autres voyageurs. Ce qui rend ces sortes d'établissements particulièrement louables , c'est que rien n'y semble institué pour le faste et le charlatanisme ; on y cherche plutôt le bien des infortunés à qui ils sont consacrés , qu'à satisfaire la cupidité ou la vanité de ceux qui les dirigent. On n'y enseigne point l'analyse grammaticale à des sourds-muets ; mais on y apprend à des enfans aveugles à faire des cordages et des paniers. Au sujet des grands progrès que le traitement des insensés a faits dans ces dernières années , l'auteur fait cette réflexion ingénieuse , c'est que cette raison , si chancelante et si précaire , a pourtant trouvé en elle-même le moyen de se guérir ; qu'un heureux hasard ne lui a point fait rencontrer dans un des règnes de la nature des substances curatives ; que c'est dans la tête de l'homme que s'en est trouvé le vrai remède. La raison est devenue le spécifique de la folie ; et le génie a su tirer de l'excès de nos misères , un nouveau sujet de triomphe.

Presque tous les établissements de bienfaisance sont dus à des associations particulières.

On ne sait si l'on doit mettre au rang de ces institutions , si favorables à l'humanité , plusieurs associations qui ont pour but d'envoyer des missionnaires chrétiens dans différentes parties du globe. Outre qu'aux yeux des bons catholiques , apostoliques et romains , c'est un très-grand malheur de propager les erreurs de la réformation , il est permis de douter que les missionnaires anglais qui ont porté la guerre civile à Otahiti , y aient produit un effet très-favorable à l'humanité.

C'est un des traits caractéristiques de l'Angleterre , que ces entreprises bizarres et gigantesques , qui ne peuvent réussir que dans un pays excessivement riche , et où le pouvoir même du gouvernement , ne peut vous empêcher de jouir du fruit de votre génie et de vos travaux. En voici quelques exemples.

Les provinces de Kent et d'Essex sont séparées par la Tamise, qui, par sa largeur en cet endroit et par son active navigation, n'admet pas des ponts, de sorte que la communication de ces riches contrées se fait presque toute à Gravesend, par des barques, et d'une façon dangereuse et incommode. C'est pour remédier à cet inconvénient, qu'on a formé le hardi projet de pratiquer un chemin souterrain sous la Tamise, large, ici, d'une demi-lieue; et cette entreprise est fort avancée.

Les bains d'eau de mer sont devenus fort à la mode, et il paraît qu'ils sont très-favorables à la santé; mais, comme il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent pas supporter la fatigue et la dépense d'aller chercher l'eau de la mer, il s'est formé une société de spéculateurs pour amener l'eau de la mer à Londres, et qui, en conséquence, ont établi de grands tuyaux de fonte de *Brighton*, au faubourg de Lambeth, dans un espace d'environ vingt lieues. Déjà pour la commodité des personnes qui voulaient tâter de la mer, on avait établi des diligences à huit roues et à seize voyageurs, qui allaient à *Southampton*. Comme toutes les choses nouvelles, elles eurent une très-grande vogue, et l'on avait peine à y trouver place. Un des principaux aubergistes, voulant partager ce succès, établit une voiture semblable, et, pour obtenir tout d'un coup la préférence, il imagina de réduire à moitié les places qui coûtaient une guinée. Le premier entrepreneur, voulant déjouer cette manœuvre, fit une réduction encore plus forte, ce qui les mettaient si bas, que la recette ne couvrait pas la dépense. Mais les deux rivaux ne s'en tinrent pas là; et l'un d'eux finit par annoncer que, non-seulement il ne demandait rien aux personnes bien mises qui lui feraient l'honneur de choisir sa voiture, mais qu'il les prierait d'accepter une bouteille de vin de *Porto*, avant le départ. Beaucoup d'oisifs firent le voyage de *Souphampton*, engagés par cette bizarre nouveauté.

C'en fut une autre assurément que l'ouverture du nouveau théâtre de *Drury-Lane*. Il faut savoir, qu'outre un immense réservoir d'eau qu'on tient rempli pour les cas d'incendie, la nouvelle salle avait un rideau composé de feuilles de cuivre qui, dans un incendie, séparerait, en

un clin d'œil, le théâtre des spectateurs. Le célèbre Shéridan, directeur de ce spectacle, composa le prologue d'ouverture. On voyait d'abord au fond du théâtre une belle fontaine jaillissante, alimentée par les eaux du réservoir. La principale actrice venait ensuite en chantant, expliquer les avantages de la nouvelle salle; et, pour prouver son assertiou, elle faisait descendre le rideau de cuivre qui se manœuvrait avec autant de facilité que les rideaux ordinaires. Des garçons de théâtre en approchaient des torches allumées, et d'autres frappaient dessus avec des marteaux.

Ce singulier prologue fit beaucoup de sensation; on fut obligé de le redonner, et l'on peut dire que l'ouverture de la salle se fit plusieurs jours de suite.

M. Levis exprime le vœu qu'on adopte en France l'usage anglais, d'entrer au spectacle pour la seconde pièce, en payant moitié prix. Cette facilité qu'ont en Angleterre les personnes qui occupent des emplois subalternes, de se procurer par ce moyen une récréation honnête, sans nuire à leurs affaires, est très-profitable aux directeurs, et finit par remplir beaucoup de places qui resteraient vides.

Il trouve qu'à Londres, comme à Paris, la durée des représentations théâtrales est trop longue. Cela ne vient-il point de ce que, du moins à Paris, les directeurs et les acteurs ne savent pas s'arranger pour abréger le temps des entre-pièces? Il y a tel spectacle de Paris, que je pourrais nommer, où il faut attendre plus d'une demi-heure entre la fin d'une pièce et le commencement de la suivante.

M. de Levis se plaint du peu d'ordre qu'il y a en Angleterre dans les théâtres, surtout à la sortie. On sait que les Anglais n'aiment pas à voir en tous lieux des soldats, qui rappellent toujours plus ou moins l'action de l'autorité, et introduisent la gène jusque dans l'épanchement de la joie. Ils aiment mieux supporter quelques autres inconvénients que celui-là, qui leur paraît le pire de tous. Je suis surpris que notre voyageur n'ait pas fini par partager leur opinion dans ce cas-ci, comme il l'a fait dans un autre, bien plus essentiel, celui où il s'agit d'être garanti de l'attaque des voleurs sur les grands chemins. «Je me suis aperçu, dit-il,

» que la maréchaussée ne protège si efficacement les routes,  
 » que parce qu'elle peut arrêter sur un simple soupçon;  
 » et j'ai reconnu que c'est ce pouvoir, laissé à la discréption  
 » de ces militaires, qui fait toute la force de l'institution.  
 » On sent en effet que, s'il ne leur était permis d'arrêter  
 » que les coupables pris en flagrant délit, il faudrait qu'ils  
 » fussent vingt fois plus nombreux, pour rendre les routes  
 » parfaitement sûres. Le seul droit de demander aux pas-  
 » sans leurs passe-ports et leurs papiers, par conséquent,  
 » de juger de leur validité et de retenir tous ceux qui n'en  
 » ont pas, est une entrave à la liberté individuelle. Les  
 » formes militaires sont très-commodes pour les gou-  
 » vernemens, à qui elles épargnent beaucoup d'em-  
 » barras, etc. »

La solidité de ces réflexions s'augmente par un simple retour sur ce que nous avons vu. La gendarmerie n'a-t-elle pas été toujours aussi disposée à courre-sus aux suspects de Robespierre, aux mécontens du gouvernement paternel de Buonaparte, qu'aux brigands qui compromettaient la sûreté publique? J'ai vu des officiers de gendarmerie se vanter, comme d'un sublime exploit, d'avoir dépisté, saisi, deux savans anglais qui, détenus contre le droit des gens, cherchaient à regagner paisiblement leur pays. Le militaire est une machine dangereuse, qui s'emploie plus souvent à faire du mal que du bien.

Je ne suivrai pas M. de Levis dans la revue qu'il fait de l'abbaye de Westminster, de la cathédrale de Saint-Paul, du palais de Saint-James, de la tour, de la banque, des ponts et des principaux édifices de Londres; objets déjà décrits plusieurs fois. A l'article de la bourse, qui serait mieux nommée, d'après la traduction littérale, le *change*, il parle du café de Lloyd, le plus célèbre établissement de ce genre qu'il y ait eu au monde, qui occupe un des côtés du bâtiment: « C'est là que se réalisent par écrit tous les  
 » marchés qui se font à la bourse. Là, aussi, est un  
 » grand livre, ouvert au public, où chacun écrit, en les  
 » signant, les nouvelles de mer qui parviennent à sa con-  
 » naissance. Rien n'oblige à en donner la preuve, mais  
 » l'usage a prévalu de n'y insérer que des choses cer-  
 » taines; aussi ce registre a un tel caractère d'authenti-

» cité, que les journaux en donnent des extraits sous le nom de *liste de Lloyd* ».

Les réflexions de l'auteur sur la colonne, dite le *monument*, élevée en mémoire du grand incendie de 1666 et à la place où il commença, sont fort judicieuses. « Au lieu » des souvenirs glorieux que ce peuple aurait pu trouver » dans ses fastes, il a voulu consacrer la mémoire d'un » accident funeste, en l'attribuant, par une injustice ab- » surde, au parti catholique. L'inscription gravée sur le » piédestal est digne de la barbarie du moyen âge ». M. de Levis aurait pu rappeler à ce sujet l'allusion que Pope qui, comme on sait, était catholique, fit à cette inscription lorsqu'il dit :

Where London column, pointing at the skies,  
Like a tall bully, lifts the head and lies.

Pope, n'osant pas dire que la colonne consacre une imposture, emploie une expression à double sens (lies); qui veut dire à la fois, et selon qu'on l'entend, qu'elle répose et qu'elle meut.

Le goût et le sentiment des beaux-arts en France, est répandu chez bien peu de personnes; mais, en Angleterre, il est encore plus rare. La protection des artistes, le prix que les Anglais mettent aux morceaux éminens, est chez eux plutôt un luxe que l'effet d'une véritable admiration. La preuve en est dans l'exposition annuelle des productions de leurs artistes, qui est au-dessous du médiocre, et dont M. de Levis dit plaisamment que la rétribution d'un schelling, qu'on est obligé de payer pour la voir, toute modique qu'elle est, peut encore paraître excessive aux amateurs des arts.

Cet article a déjà quelque étendue, et je n'ai pas encore parlé de la partie de l'ouvrage qui traite de la constitution et de l'organisation politique de l'Angleterre. M. de Levis est un compagnon de voyage aimable, avec qui l'on oublie aisément le temps qui passe et l'espace qu'il vous fait parcourir.

Pour mettre de l'ordre dans ses considérations sur le gouvernement des îles Britanniques, il consacre un chapitre à l'histoire des vicissitudes de la constitution politi-

que ; un autre, au développement de la prérogative royale ; trois autres à la composition et aux fonctions de la chambre des pairs et de celle des communes ; enfin, dans les deux derniers, il examine l'influence de cette constitution, relativement à la puissance nationale et à la condition des peuples, et il donne ses conjectures sur sa durée probable.

On sait que cette constitution n'existe réunie nulle part en un Code. Les trois pièces sur lesquelles elle se fonde, sont la *grande charte* (1), l'acte d'*habeas corpus* et le *bill des droits*.

La première fut le résultat de l'oppression et des empiétemens des descendants de Guillaume-le-Conquérant. Le clergé et les barons se liguerent contre Jean-sans-Terre, et l'obligèrent de signer cette fameuse déclaration, qui ne fut nullement utile aux droits du tiers-état; mais alors les villes étant peu nombreuses, peu considérables et peu riches, avaient peu d'importance réelle, et les campagnes cultivées par des mains grossières, dépendantes des barons, n'en avaient pas davantage.

A la restauration de Charles II, « la royauté, dit M. de Levis, fut rétablie sans condition, comme il arrive dans les premiers momens d'enthousiasme; mais bientôt après son pouvoir fut limité, et l'on porta le célèbre statut, connu sous le nom d'*habeas corpus* ». On sait que, par cet acte, tout geôlier ou concierge de prison, est tenu de donner aux prisonniers, dans les six heures qui suivent leur détention, une copie de leur décret de prise de corps, et d'en faire, sans délai, son rapport aux juges naturels.

Un geôlier qui négligerait ce devoir, par soumission à des ordres supérieurs, s'exposerait à être pris à partie, non-seulement par le prisonnier, mais par cent mille Anglais jaloux de conserver leurs droits; car tous sentent que l'injure faite à un seul, est une injure faite à

---

(1) L'étymologie indique qu'il faut dire *charte* et non pas *chartre*. *Magna charta*, le grand papier, le papier par excellence; et par imitation dans tout autre pays il convient de dire la *charte constitutionnelle*, et non pas la *chartre constitutionnelle*.

tous. Il n'y a jamais eu de liberté sans cette solidarité : une nation qui prend son parti de voir opprimer un concitoyen, verra toujours, malgré les plus belles lois écrites, l'intérêt privé mis à la place de l'intérêt public, et la volonté arbitraire à la place de la loi.

Enfin le bill, ou la déclaration des droits, fut signé en 1688 par le prince d'Orange lorsqu'on lui accorda la couronne, que les Stuarts, princes légitimes, furent jugés indignes de conserver.

Au sujet des lois qui interdisent le trône, et même toute fonction publique aux catholiques, l'auteur fait la remarque suivante : « A voir ces précautions extraordinaires, vous diriez un peuple zélé pour le culte de ses pères et qui fait la principale affaire de la religion. Cependant il n'est pas besoin de vivre long-temps en Angleterre, pour reconnaître que le simple théisme y est l'opinion religieuse la plus commune; que, si l'on y respecte le culte et ses ministres, c'est moins par la conviction de la sainteté de leur mission, que pour soutenir une institution utile à la société; enfin l'on rend hommage à la morale sublime de J.-C., et beaucoup doutent de sa divinité ».

L'auteur développe fort bien comment les grandes attributions données à la couronne, ne suffisent pas pour que le roi puisse choisir des ministres qui ne seraient pas agréables à la chambre des communes ; de tels ministres n'obtiendraient point alors de cette chambre un concours dont ils ne peuvent se passer, surtout, relativement aux contributions. Mais le roi s'en dédommage quelquefois, en accordant sa confiance à un conseil secret, sans fonctions apparentes. J'en citerai, d'après M. de Levis, un exemple assez curieux, parce qu'il est peu connu en France et qu'il donne la clef de plusieurs événemens politiques.

« Depuis plus de cinquante ans qu'il est sur le trône, ce prince (Georges III), dont les talents ont toujours été médiocres, a su conserver, près de lui, des ministres qui lui sont personnellement dévoués, et cela, en dépit des orages qui ont agité son pays et bouleversé l'Europe. Long-temps il a soutenu contre une opposition

» formidable mylord Bute, que la princesse de Galles, sa mère, lui avait fortement recommandé. Obligé de lui ôter sa place, il lui conserva toute son influence dans le conseil, en y faisant entrer son agent Jenkinson, créé dans la suite lord Haukesbury, et enfin comte Liverpool. Celui-ci est mort; mais son fils, en succédant à son titre, a hérité aussi de la confiance du roi. Il existe un monument curieux et authentique de la puissance mystérieuse de lord Bute. C'est le discours de lord Chatam (père de Pitt) lorsqu'il quitta le ministère. *Mylords, disait-il aux pairs assemblés, l'influence secrète d'une puissance invisible, d'un favori, a causé les malheurs de la nation; par ses conseils pernicieux, elle a détruit tous les plans formés pour le bien public, et trahi tous les hommes investis de charges qui demandent de la responsabilité. Il n'y a aucune sûreté, aucune garantie contre son pouvoir et sa malignité. J'avoue que j'ai été crédule, que j'ai été dupe: j'ai trouvé qu'on ne voulait pas qu'il y eût de véritable administration sous ce règne.* Une longue suite de trames insidieuses m'a enfin convaincu qu'il y a, derrière le trône, quelque chose de plus grand que le trône même.

» Ces plaintes éloquentes furent inutiles: l'influence écossaise a toujours subsisté; c'est elle qui fit adjoindre M. Dundas, aujourd'hui lord Merville, à M. Pitt; et ces deux ministres; conjointement avec mylord Liverpool, plus particulièrement l'homme du roi, formèrent, pendant toute la révolution française, un comité secret où l'on arrêtait les projets qui devaient être portés à la discussion du conseil. Pendant la maladie du roi et ses fréquentes rechutes, la reine, ayant toujours placé sa confiance dans les mêmes personnes, leur crédit n'a jamais reçu d'atteinte. En vain l'héritier présomptif de la couronne, le prince de Galles, à qui la démence de son père offrait une double chance de pouvoir, s'est-il déclaré hautement l'ami des chefs de l'opposition; l'existence si précaire du roi a suffi pour déjouer tous ses efforts».

Les bornes d'un extrait ne me permettent pas de remarquer une foule de détails curieux et instructifs, sur la

chambre des pairs , sur sa composition , sur la création des pairs , leurs différens degrés ; sur la composition de la chambre des communes , la description de ses séances ; sur ses principaux membres , sur la vénalité de quelques-uns d'entre eux , sur les limites de la corruption qui s'arrête toutes les fois qu'il s'agit de la liberté individuelle et des droits des particuliers. J'aurais bien quelques objections à proposer à l'auteur , sur les causes de la prépondérance actuelle de l'Angleterre , dont il attribue l'origine aux fautes du ministère français sous Louis XV , et sur quelques hérésies en économie politique (1) , qui sont échappées à la rapidité de sa plume ; mais j'aime mieux ne me rappeler que le plaisir , presque continuel , que m'a fait cette lecture , et m'arrêter au vœu de voir l'estimable auteur , par la publication des volumes suivans , nous fournir l'occasion de lui payer de nouveaux tributs d'éloges.

J.-B. S.\*\*

DE L'ALLEMAGNE , par M<sup>me</sup>. la baronne de STAEL-HOLSTEIN.  
Seconde édition , 3 vol. in-8°. — 1814.

( DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE. )

JUSQU'À présent nous avons peu considéré l'ouvrage de M<sup>me</sup>. de Staël dans son ensemble ; ainsi nous l'avons moins envisagé sous le rapport de l'influence qu'il peut exercer sur notre littérature , que sous le rapport des défauts brillans qu'il présente , et qui peuvent séduire des esprits faciles à s'enflammer par l'apparence de l'élévation. Plus nous avons cherché à faire apercevoir ces défauts , et plus nous avons laissé entrevoir combien l'ouvrage sur l'Allemagne appartenait à un ordre supérieur. Depuis long-temps , en effet , il n'avait point paru de livre aussi remarquable , et où les idées comme le plan fussent plus neufs. Considérer de cette manière une contrée quelconque , c'est

(1) Comme ceci par exemple : « Les revenus de ces colonies sont en général absorbés par leurs dépenses , quoiqu'elles produisent en dernière analyse un immense bénéfice à la nation ». Page 295.

agrandir la sphère de la pensée , et apprendre la vraie manière de voyager. Au milieu des jugemens divers qu'un pareil livre a excités , il est facile de s'apercevoir que les uns l'ont jugé en pensant moins à l'ouvrage qu'à eux-mêmes , et ont plus cherché à faire valoir toute la dialectique de leur esprit , qu'à nous en donner une idée exacte. Les autres l'ont jugé avec sentiment , et ont cru y trouver un ami de plus , qui leur dévoilait une infinité d'affections qu'ils avaient mille fois éprouvées sans chercher à s'en rendre compte. Notre âme se compose en effet de tant de mystères ! et quelle joie n'éprouvons-nous pas lorsque nous croyons avoir soulevé quelques-uns de ses voiles ? On s'applaudit de ces conquêtes de l'esprit avec bien plus de bonheur que de ces conquêtes plus brillantes que le monde honore , mais qui sont rarement exemptes de regrets.

Un homme dont les jugemens ont autant de grâces que de piquant , a dit : « Que le premier volume de M<sup>me</sup>. de Staël était pour les Français , le second pour les Allemands , et le troisième pour personne ». Ce jugement est plutôt une saillie d'un homme de beaucoup d'esprit qu'une décision sans appel , d'autant que celui qui l'a rendu n'y attache probablement pas une grande importance. Cependant il n'est pas sans quelque justice : le premier volume est en effet plus favorable à notre nation que le second ; le troisième , traitant de la philosophie , et surtout de la philosophie allemande , sera probablement peu goûté en France , quoique peut-être il soit le plus intéressant des trois.

Mais , suivons cette idée , puisqu'elle nous donnera le moyen d'embrasser dans son ensemble le livre dont nous nous occupons. L'art de voyager et d'observer , a-t-on dit depuis long-temps , n'appartient qu'à des esprits d'un ordre supérieur ; mais encore dans cet art combien n'y a-t-il pas de degrés , puisque le voyageur peut être à la fois l'historien de la nature et le peintre des mœurs ! Pour répandre de l'intérêt dans les tableaux qu'il nous présente , le voyageur ne doit pas seulement étaler à nos yeux les beautés dont il a été frappé , il faut encore qu'il les compare avec celles qui nous sont familières. Ainsi nous ne

sommes jamais étrangers que lorsqu'on réveille en nous d'intéressans souvenirs, ou que l'on nous reporte sur des affections qui, depuis long-temps, nous étaient chères. Mais lorsqu'un voyageur, quittant la route ordinaire, veut nous donner une idée de la manière de sentir et de penser d'un peuple que tout rend différent de nous-mêmes, que d'efforts ne doit-il pas faire pour y parvenir, et que de talents ne doit-il pas développer pour se faire comprendre? L'esprit n'est plus alors son guide; il descend au fond du cœur, et cherche à réveiller en nous des sentiments ou des pensées qui peuvent être en rapport avec ceux dont il veut nous donner une idée.

Tel a été le but de M<sup>me</sup>. de Staél; et, si elle n'a pas toujours conservé cette clarté et cette simplicité qu'on désirerait surtout dans l'ouvrage d'une femme, on doit avouer que la difficulté du sujet en a été en partie la cause. Qu'on juge de sang-froid les Français et les Allemands, et que l'on cherche ensuite à donner aux uns la grâce qui leur est étrangère, et aux autres l'amour pour toutes les pensées qui demandent de la méditation et une réflexion suivie, et l'on sentira combien cette entreprise est difficile. En effet, nos deux nations sont aux deux extrémités de la chaîne morale: l'une considère les objets extérieurs comme le mobile de toutes nos idées; et l'autre, nos idées comme le mobile de toutes les impressions. Cependant nos deux nations s'accordent assez bien sous les rapports sociaux; mais il n'en est plus de même, lorsqu'elles veulent s'entendre, et surtout lorsque l'une veut faire valoir son système littéraire et philosophique aux dépens de l'autre, et en démontrer les avantages. Nous n'osons peut-être pas assez en littérature (1), et les Allemands hasardent beaucoup trop; mais n'y a-t-il rien parmi eux dont nous ne puissions profiter? Schiller ne pourrait-il pas fournir à notre théâtre des situations nouvelles, de même que nous avons puisé dans Shakespear des beautés du premier ordre?

La littérature allemande est encore trop peu connue

---

(1) Je ne parle pas ici de ces innovations bizarres, que le bon goût rejette tout aussi-bien en Allemagne qu'en France.

parmi nous. L'on devrait donc savoir gré à M<sup>me</sup>. de Staël de faire naître l'envie de la connaître. Son livre a inspiré en effet à beaucoup de gens le désir de pouvoir apprécier avec justice le théâtre allemand. Bien des littérateurs seront étonnés parmi nous des beautés qui existent dans le premier tragique de l'Allemagne lorsqu'il aura trouvé un digne interprète. Cette époque ne paraît pas très éloignée. On assure qu'un jeune littérateur (1), dont l'âme est capable d'une grande élévation, s'occupe de nous montrer ce que fut ce Schiller, qui peignit à si grands traits les malheurs et les remords d'une reine trompée par son cœur et séduite par trop de confiance (2).

Dans quelle de nos tragédies trouve-t-on, je le demande, une scène plus admirable que celle où Schiller nous représente Marie Stuart marchant à l'échafaud, après avoir communiqué, et apercevant son amant Leicester, qui l'avait si lâchement trahie pour plaire à Elisabeth ?

« Vous me tenez parole, comte de Leicester, lui dit Marie ; vous m'aviez promis votre appui pour sortir de ce cachot, et vous me l'offrez maintenant ! Oui, Leicester, et ce n'est pas seulement la liberté que je voulais vous devoir, mais une liberté qui me devint plus chère en la tenant de vous. Maintenant que je suis sur la route de la terre au ciel, et que je vais devenir un esprit bienheureux affranchi des affections terrestres, j'ose vous avouer sans rougir la faiblesse dont j'ai triomphé. Adieu, et, si vous le pouvez, vivez heureux. Vous avez voulu plaire à deux reines, et vous avez trahi le cœur aimant pour obtenir le cœur orgueilleux. Prosternez-vous aux pieds d'Elisabeth, et puisse votre récompense ne pas devenir votre punition ! Adieu, je n'ai plus de lien avec la terre ! » Quelle situation et quel langage !

Tout en rendant justice au mérite littéraire des Allemands, je suis loin de vouloir dissimuler le peu de goût qui règne dans leurs ouvrages les plus parfaits, et même

(1) M. de Latouche, digne neveu de celui auquel nous devons la tragédie d'*Iphigénie en Tauride*.

(2) *Marie Stuart*.

dans ceux de Schiller. On peut dire que les Allemands conçoivent mieux les beaux-arts qu'ils ne les mettent en pratique; souvent pour développer une situation ou une pensée dans toute son étendue, ils lui font perdre la noblesse qu'une juste mesure lui aurait conservée. De même on peut reprocher à notre tragédie de manquer souvent de caractère et de vérité, et de transporter des héros de nos jours dans les siècles héroïques où les passions avaient moins de délicatesse, mais plus de chaleur et d'abandon.

Le défaut de goût que les Allemands montrent en général dans la haute littérature, paraît également dans les arts d'imitation. Quoiqu'ils aient eu des peintres du premier ordre, ils n'ont jamais su s'élever jusqu'à cette perfection qui est le fruit du génie et la suite du goût le plus épuré: ainsi l'on peut dire qu'ils ne savent pas mieux faire un livre qu'exécuter un tableau où les détails soient essentiels à l'effet de l'ensemble. Il ne faut pas croire pour cela qu'ils ne sont point susceptibles d'apprécier et même de juger avec beaucoup de justesse des beaux-arts. Pour y parvenir, ils doivent seulement perdre leurs habitudes, et aller chercher des inspirations sous un autre ciel et au milieu des chefs-d'œuvres de l'antiquité. Tel fut Winckelmann, dont l'influence a été si grande sur les arts de l'imitation, mais qui peut-être en a moins exercé dans son propre pays que dans le reste de l'Europe; en un mot, les Allemands sont restés plus supérieurs dans la théorie des beaux-arts que dans la pratique. Je ne sais si le ciel brumeux du Nord, si peu favorable à tout ce qui est du ressort des yeux, n'y a point influé, en disposant l'esprit plutôt à réfléchir et à méditer qu'à exécuter et à entreprendre.

Le premier volume de l'ouvrage de M<sup>me</sup>. de Staël est, avons nous dit, plus favorable aux Français que le second, où elle s'attache principalement à faire valoir avec beaucoup de talent les chefs-d'œuvres de leur littérature. On s'étonne qu'elle ait pu réunir toutes les connaissances qu'exigeait un pareil travail. Analyser les principaux écrivains d'une contrée aussi vaste que l'Allemagne, en faire sentir les divers degrés de mérite, soit sous le rapport du

style, soit sous celui de l'ordonnance, est, en effet, une de ces entreprises que l'on ne peut oser que lorsqu'on connaît parfaitement une langue. Elle présente même d'autant plus de difficultés que, pour appuyer l'exactitude de ses aperçus, on est obligé de traduire un grand nombre de morceaux des poètes les plus distingués que l'on veut faire connaître. Cette tâche n'a point étonné M<sup>me</sup>. de Staël, et souvent elle sort victorieuse d'une lutte dont un écrivain moins sûr de son talent aurait pu être accablé. On lui fera peut-être le reproche d'avoir quelquefois embelli ce qu'elle a traduit, tout comme d'avoir voulu trop faire aimer les écrivains dont elle nous dévoile le mérite. Je ne sais si je me trompe; mais je pense qu'elle serait bien fâchée de ne point avoir encouru ce reproche. En effet, n'est-ce pas honorer les lettres que d'intéresser au sort de ceux qui les cultivent?

C'est dans la seconde partie de son premier volume que M<sup>me</sup>. de Staël commence l'examen de l'état de la littérature en Allemagne. Avant d'entrer en matière, elle examine les raisons qui ont empêché jusqu'à présent les Français de rendre justice à la littérature allemande. Il est évident que la difficulté de la langue est entrée pour beaucoup dans cette condamnation que l'on a faite parmi nous de la littérature du Nord; mais la différence de notre manière de sentir avec celle des Allemands en a été la principale cause. Quoique naturellement légers, nous sommes peut-être le peuple qui raisonne le mieux ses sensations, et nous ne voulons être émus que par le cœur. Notre imagination est plus calme que celle des habitans de l'Italie, qui s'exhale par l'ardeur d'un ciel de feu, et ne se perd point dans le vague comme chez les peuples du Nord, qui ressentent l'influence d'un climat constamment brumeux et attristé par des brouillards épais. Les écrivains allemands se plaisent à s'envelopper d'un voile mystérieux; l'on dirait qu'ils cherchent à s'entourer de ténèbres, et qu'ils ne veulent point être pénétrés. Nous, au contraire, nous ne voulons point faire le moindre effort pour concevoir les beaux-arts, et pour en recevoir les impressions qui en font le véritable charme. Être clair et vrai est notre unique étude. Notre littérature serait peut-être parfaite,

si nos écrivains oubliaient davantage leur siècle et le goût du public qui doit les juger.

Ces considérations générales, dans lesquelles M<sup>me</sup>. de Staël porte toujours un talent supérieur, l'amènent à distinguer l'époque où la littérature allemande a jeté un grand éclat. Ainsi, elle fait sentir que ce n'est guère que depuis un demi-siècle que cette littérature a produit des hommes d'un talent supérieur; elle examine successivement les œuvres de Wieland, de Klopstock, de Lessing, de Winkelmann et enfin de Goëthe et de Schiller; elle consacre surtout à ce dernier un examen attentif, et montre à quelle hauteur il est parvenu dans ces sujets que notre théâtre proscrit avec une sorte d'injustice. Portant également ses vues sur les sujets les plus difficiles, elle étudie le style et la versification dans la langue allemande; et traite de la poésie, qu'elle distingue en classique et en romantique. L'étude de la poésie allemande termine cette première partie, après laquelle elle passe à la littérature dramatique. Ici de nombreux écrivains sont venus se placer sous sa plume, qui quelquefois s'est plu à nous retracer les beautés dont ils ont donné des exemples.

Dans toutes ces analyses on retrouve toujours le cachet du talent de l'auteur; mais on y désirerait moins d'ambition et plus de simplicité. On serait tenté de croire quelquefois que M<sup>me</sup>. de Staël veut emprunter aux Allemands quelques-uns de leurs défauts, et qu'elle cherche à séduire par des mots hardis, combinés avec plus d'art que de justesse. Mais, je le demande, celle qui a écrit le morceau qu'on va lire, a-t-elle besoin de chercher ailleurs que dans son propre cœur l'art d'émuvoir, et de porter au bien par la force du raisonnement et la sévérité des pensées?

« Le langage de la religion, dit-elle, peut seul convenir à toutes les situations et à toutes les manières de sentir! En lisant les Rêveries de J.-J. Rousseau, cet éloquent tableau d'un être en proie à une imagination plus forte que lui, je me suis demandé comment un homme d'esprit formé par le monde et un solitaire religieux auraient essayé de consoler Rousseau! Il se serait plaint d'être hâï et persécuté; il se serait dit l'objet de l'envie univer-

selle et la victime d'une conjuration qui s'étendait depuis le peuple jusqu'aux rois; il aurait prétendu que tous ses amis l'avaient trahi, et que les services même qu'on lui rendait étaient des pièges. Qu'aurait alors répondu à toutes ces plaintes l'homme d'esprit formé par la société?

» Vous vous exagérez singulièrement, aurait-il dit, l'effet que vous croyez produire; vous êtes sans doute un homme fort distingué, mais comme chacun de nous a pourtant des affaires et même des idées à soi, un livre ne remplit pas toutes les têtes; l'événement de la guerre ou de la paix, ou même de moindres intérêts, mais qui nous concernent personnellement, nous occupent beaucoup plus qu'un écrivain quelque célèbre qu'il puisse être. On vous a exilé, il est vrai; mais tous les pays doivent être égaux à un philosophe comme vous: et à quoi serviraient donc la morale et la religion que vous développez si bien dans vos écrits, si vous ne saviez pas supporter les revers qui vous ont atteint? Sans doute quelques personnes vous envient parmi vos confrères les hommes de lettres; mais cela ne peut s'étendre aux classes de la société qui s'embarrassent fort peu de la littérature; d'ailleurs si la célébrité vous importe réellement, rien de si facile que d'y échapper. N'écrivez plus, au bout de peu d'années on vous oubliera, et vous serez aussi tranquille que si vous n'aviez rien publié. Vous dites que vos amis vous tendent des pièges en faisant semblant de vous rendre service. D'abord n'est-il pas possible qu'il y ait une légère nuance d'exaltation romanesque dans votre manière de juger vos relations personnelles? Il faut votre belle imagination pour composer la Nouvelle Héloïse, mais un peu de raison est nécessaire dans les affaires d'ici-bas; et, quand on le veut bien, on voit les choses telles qu'elles sont. Si pourtant vos amis vous trompent, il faut rompre avec eux; mais vous seriez bien insensé de vous en affliger; car, de deux choses l'une, ou ils sont dignes de votre estime, et, dans ce cas, vous auriez tort de les soupçonner, ou, si vos soupçons sont bien fondés, vous ne devez pas alors regretter de tels amis. »

Comme ce discours tout entier est bien le langage de

ces hommes du monde, qui pensent que l'on peut commander à ses affections comme à ses goûts !

Après avoir écouté ce dilemme, J.-J. Rousseau aurait bien pu prendre le parti de se jeter dans la rivière ; mais que lui aurait dit le solitaire religieux ?

« Mon fils, je ne connais pas le monde, et j'ignore s'il est vrai qu'on vous y veuille du mal ; mais s'il en était ainsi, vous auriez cela de commun avec tous les bons, qui, cependant, ont pardonné à leurs ennemis ; car Jésus-Christ et Socrate, le Dieu et l'homme en ont donné l'exemple. Il faut que les passions haineuses existent ici-bas pour que l'œuvre des justes soit accomplie. Sainte Thérèse a dit des méchans : « *Les malheureux ! ils n'aiment pas* ; et ceux-là cependant vivent aussi pour qu'ils aient le temps de se repentir ».

» Vous avez reçu du ciel des dons admirables, s'ils vous ont servi à faire aimer ce qui est bon ; n'avez-vous pas déjà joui d'avoir été un soldat de la vérité sur la terre ? Si vous avez attendri les coeurs par une éloquence entraînante, vous obtiendrez pour vous quelques-unes des larmes que vous avez fait couler. Vous avez des ennemis près de vous, mais des amis au loin parmi les solitaires qui vous lisent, et vous avez consolé des infortunés mieux que vous ne pouvez vous consoler vous-même. Que n'ai-je votre talent pour me faire entendre de vous ! C'est une belle chose que le talent, mon fils ; les hommes cherchent souvent à le dénigrer ; ils vous disent à tort que nous le condamnons ; au nom de Dieu, cela n'est pas vrai : c'est une émotion divine que celle qui inspire l'éloquence, et si vous n'en avez point abusé, sachez supporter l'envie ; car une telle supériorité vaut bien les peines qu'elle peut faire éprouver.

» Néanmoins, mon fils, je le crains ; l'orgueil se mêle à vos peines, et voilà ce qui leur donne de l'amertume ; car toutes les douleurs qui sont restées humbles font couler doucement nos pleurs ; mais il y a du poison dans l'orgueil, et l'homme devient insensé quand il s'y livre : c'est un ennemi qui se fait son chevalier pour mieux le perdre.

» Le génie ne doit servir qu'à manifester la bonté suprême de l'âme. Il y a beaucoup de gens qui ont cette

bonté sans le talent de l'exprimer. Remerciez Dieu de qui vous tenez le charme de ces paroles faites pour enchanter l'imagination des hommes ; mais ne soyez fier que du sentiment qui vous les dicte. Tout s'apaisera pour vous dans la vie, si vous restez toujours religieusement bon ; les méchants même se lassent de faire du mal ; leur propre venin les épouse ; et puis Dieu n'est-il pas là pour avoir soin du passereau qui tombe et du cœur de l'homme qui souffre ?

» Vous dites que vos amis veulent vous trahir : prenez garde de les accuser injustement ! Malheur à celui qui aurait repoussé une affection véritable, car ce sont les anges du ciel qui nous l'envoient ; ils se sont réservés cette part dans le destin de l'homme ! Ne permettez pas à votre imagination de vous égarer. Il faut la laisser planer dans la région des nuages ; mais il n'y a que le cœur pour juger un autre cœur, et vous seriez bien coupable si vous méconnaissiez une amitié sincère ; car la beauté de l'âme consiste dans sa généreuse confiance, et la prudence humaine est figurée par un serpent ».

Ici je m'arrête ; j'aurais désiré cependant montrer avec quelle sagacité M<sup>me</sup>. de Staël a rendu compte de la philosophie spiritualiste du Nord ; mais, si j'entamais cette matière, je craindrais de trouver les philosophes allemands beaucoup moins raisonnables que ne les fait cette femme célèbre. Ceux qui ont lu Kant, Schelling et Fichte, seront sûrement trop aises de trouver dans leur méthode de l'ordre et de la clarté, et s'ils avaient éprouvé, en les lisant dans leur propre langue, un sentiment différent, ils croiront sûrement s'être trompés. Il me serait bien dur de les désabuser encore ; de pareilles erreurs sont trop douces pour chercher à les faire évanouir ; il en est une seule que je voudrais détruire, et, pour y parvenir, il me faudrait sûrement le talent de celle dont je me suis permis de contredire quelquefois les opinions.

Je disais dans mon premier article, en parlant des femmes allemandes, qu'elles avaient une qualité qui les rendrait toujours chères à ceux qui sont assez heureux pour mériter leur confiance ; c'est la franchise et la simplicité du cœur. J'ajoutais qu'elles avaient moins de charmes que

les Françaises, mais que leur humeur était si égale et leur bonhomie si grande, que, comme le calme de l'âme est le premier des biens, on serait tenté de leur donner la préférence, non sous le rapport du plaisir, mais sous celui du bonheur. A ces mots de charmes et de plaisir, des femmes, dont tout me fait un devoir de mériter l'estime, ont paru croire que j'avais voulu désigner par là les charmes du corps et les plaisirs des sens : ainsi, dans leur pensée, les Françaises n'auraient dû être distinguées que par l'agrément de leur esprit et la grâce de leur tournure ; mais, comme épouses et comme excellentes mères, elles ne mériteraient point et nos hommages et notre amour. Pensée funeste, et qui est bien loin de mon cœur ; si j'ai rendu justice aux êtres bons et simples qui ont accueilli un voyageur, je ne sens pas moins pour cela le mérite de celles qui, comme moi, sont nées sous le beau ciel de la France. J'ai cru seulement que les Allemandes nous laissaient plus tranquilles avec nous-mêmes, et vivaient plus pour nous que pour elles : elles ont moins besoin qu'ailleurs de distractions, et si elles goûtent le bonheur, elles s'occupent peu de le faire connaître au-dehors ; leur joie est concentrée dans celle de leur famille, et le monde ignore à jamais jusqu'au nom de celle qui se sacrifie pour l'objet d'une pure et tendre affection.

189214  
MARCEL DE SERRES.

CONTES NOUVEAUX SANS PRÉFACE, *sans notes ni sans prétention*, par un homme de lettres, auteur de plusieurs ouvrages qui n'ont point eu de succès, et d'une tragédie, dont M<sup>me</sup>. de G. a parlé fort avantageusement dans son Journal imaginaire ; avec cette épigraphe : *C'est pour me corriger que j'aime la critique.* — A Paris, chez Nozeray, libraire, rue du Bac, n°. 40, faubourg St.-Germain.

LA JAMBE DE BOIS OU LE RIMAILLEUR, poème burlesque en six chants, dédié à M. Stéphano Vestris, ex bibliothécaire de S. A. R. le prince de Henri de Prusse, œu-

vré posthume de M. A. D., mise au jour par M. *Alexandre P.*.... — A Paris, chez Baillet, éditeur, rue de Bourbon-Villeneuve ; Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, n°. 243 ; Le Normant, rue de Seine, n°. 8.

MÉMOIRES DE CERAN DE VALMEUIL, publiés par Q. S. *Quesné*. — A Paris, chez Janet et Cotelle, libraires, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 17.

VOILÀ trois ouvrages publiés depuis plusieurs mois, qui attendent sur mon bureau le moment d'obtenir les honneurs de la critique; pour les auteurs c'est quelquefois la palme du martyre ; on croirait à leur empressement à rechercher une mention dans un journal, que nous avons le pouvoir exclusif d'ouvrir ou de fermer les portes du paradis littéraire ; ce n'est pas aux *pauvres d'esprit* que la béatification est promise. Mais avec des amis que ne fait-on pas, et quelle règle ne souffre pas d'exception ? Il est juste toutefois de s'acquitter envers tous. Si depuis trois mois nous avons eu pour excuse de notre silence, le légitime enthousiasme qui ne laissait point de place à des discussions vulgaires ; si le bonheur présent et la certitude d'un bonheur plus grand encore, nous faisait une loi de n'affliger personne ; si enfin la paix générale qui cicatrise les plaies du monde politique, était le signal d'une trêve dans le monde littéraire, qui donc pourrait nous accuser ? Mais quand tout rentre dans l'ordre et que chacun recouvre les droits qu'il n'aurait jamais dû perdre, la critique reprend sa férule, et sous les formes décentes et polies, qui seules doivent convenir à une nation renommée autant par son urbanité que par son courage, elle rentre dans les priviléges qu'elle tient du temps, de la raison et de la liberté de penser.

Plusieurs journaux ont déjà parlé des *Contes nouveaux* ; le modeste auteur de cet ouvrage a été servi selon ses désirs ; si, comme je me plais à le croire, cet écrivain ne cherche la critique que pour se corriger, nous devons nous attendre à des chefs-d'œuvre, car les corrections ne lui ont pas été épargnées. Quelles que soient les prétentions d'un homme qui annonce fièrement n'en point avoir, qui rap-

porte comme des titres d'honneur les succès qu'il n'a point obtenus, on peut croire qu'elles n'ont pas été entièrement satisfaites. L'auteur des contes vise au moins à l'originalité; le titre de son ouvrage, les caractères employés pour l'imprimer, et plus encore le dialogue établi entre lui et un lecteur judicieux, en donnent la preuve manifeste. A-t-il atteint ce but? je lui laisse le soin de répondre.

Ce recueil se compose de quatre contes; je ne les analyserai pas: Que resterait-il pour satisfaire la curiosité de celui qui sera tenté de les lire? L'auteur ne m'aura sans doute aucune obligation de ma discrétion, et véritablement je suis convaincu qu'il aura tort.

Si des *Contes nouveaux*, je passe à l'examen du poème burlesque, intitulé la *Jambe de bois*, je doute qu'il me soit possible d'exciter bien vivement l'admiration des amateurs. Plusieurs milliers de vers burlesques ont de quoi effrayer l'imagination du lecteur le plus bénévole. Ce genre, passé de mode depuis bien long-temps, ne peut mériter quelqu'estime, que par l'originalité de l'expression et la finesse de la pensée. Le burlesque est une véritable parodie; il exclut nécessairement toute espèce de naturel; c'est un travestissement perpétuel de ce que l'éloquence et la raison offrent de plus imposant. Scarron peut être regardé comme le seul écrivain qui ait obtenu des succès dans ce genre, et si l'on considère le rang qu'il occupe dans la littérature, on peut s'étonner qu'il se trouve des hommes qui consument leurs veilles pour marcher sur ses traces. En supposant même qu'un auteur, doué d'un véritable talent, consente, dans un moment de débauche d'esprit, à écrire en vers burlesques, il est douteux qu'il ait la patience de composer six chants entiers dont personne ne sera tenté d'achever la lecture; le projet de captiver l'attention, de commander un intérêt soutenu par de semblables moyens, est une véritable aberration; une semblable idée ne tombera jamais dans la tête d'un homme accoutumé à réfléchir sur ce qu'il convient de présenter au public pour conquérir son suffrage. On peut aller plus loin, on peut assurer que l'auteur distingué, coupable d'une pareille erreur, gémirait d'un succès qui ne manquerait pas d'avoir les plus ignobles conséquences. Grâces à Dieu, nous ne

sommes pas encore menacés de ce malheur. La *Jambe de bois* ne fera pas époque, et nul ne voudra se faire le copiste de ce style tristement grotesque. Il est fâcheux cependant que l'auteur de cette maussade facétie se soit aveuglément livré à un genre aussi défectueux; cet écrivain montre quelquefois de l'imagination et de la facilité, mais la rouille du mauvais goût corrompt tout ce qui se présente à sa plume. Qu'on juge, par la citation suivante, du choix de plaisanteries qu'on trouve dans son ouvrage, et la grâce de sa versification.

Au marquis, le laquais découvrit notre trame :

Il vient, malgré sa toux, me chanter cette gamme :

UTrecht vous redemande et c'est votre pays ;

RÉparez mon affront en sortant de Paris :

Mille louis sont tout prêts pour vous faire une rente,

FAcilement rendront une autre plus contente.

SOLogne est le séjour où nous serons unis,

LA femme que je prends connaîtra mieux mon prix ;

SI vous voulez en croire un reste de tendresse ,

UTilisez les dons que ma bonté vous laisse.

La plume tombe des mains, et sans l'impérieuse nécessité de justifier mon opinion par des preuves irrécusables, je n'aurais jamais pu me résoudre à transcrire ce ridicule acrostiche. Que serait-ce si j'entrais dans le détail de toutes les aventures d'Artémone d'Armadille, c'est le nom du héros; si je le montrais à Berlin attaché au char d'une princesse,

*Aimable, quoiqu'elle eût la taille faite en S,*

Et qui, dans son tendre empressement

D'un ton rempli de fiel et de son aigre voix

Lui dit : *Déjà debout comme une perche à pois !*

*On dirait que le lit vous donne des ampoules.*

Le lecteur plierait les épaules et fermerait le livre en maudissant l'auteur, l'imprimeur, et peut-être même le journaliste qui l'occupe de pareilles sornettes. De mésaventures en mésaventures, le héros devenu porteur d'une *jambe de bois*, s'avise de composer une tragédie. Je passe

sous silence le récit des tribulations que le pauvre auteur endure de la part des comédiens, pour parvenir à faire jouer sa pièce ; arrive enfin le jour de la représentation , ce jour, que tout poète applaudi regarde comme une ère nouvelle ; c'est ici que M. A. D. prouve qu'il aurait pu écrire un meilleur ouvrage , s'il eût été dirigé dans son travail par un goût plus épuré.

Sous cape je marquais les vers et les momens  
 Qui devaient arracher les applaudissemens.  
 J'en comptai plus de cent d'un effet immanquable ,  
 Et faits pour désarmer un parterre implacable ;  
 Mais qui compte sans l'hôte, hélas ! compte deux fois.  
 Dès le troisième vers , malgré le nombre trois  
 Qui réjouit les Dieux et que l'homme révère ,  
 Je me vis embarqué dans une sotte affaire.

\* \* \* \* \*

Un concert s'éleva , non d'instrumens à cordes ,  
 Mais de ceux inventés pour rassembler les hordes ,  
 Les voleurs , les brigands au loin disséminés ,  
 Et qui partent tout droit d'un ponce sous le nez.

Ces vers ne manquent ni de comique , ni même d'une sorte d'élégance ; pourquoi donc l'auteur en a-t-il été si avare ?

Les *Mémoires de Céran de Valmeuil* , ne sont pas offerts au public comme un recueil d'aventures enfantées par l'imagination d'un romancier , mais comme l'histoire véritable d'un individu très-réel. « J'étais en 1808 ( dit l'édition ) dans un avertissement placé en tête du volume ) dans la petite ville de Mauriac , lorsque je fis connaissance de madame d'Hennetot , cousine germaine de Céran de Valmeuil. Cette dame , que des revers de fortune avaient éloignée de Paris depuis neuf ans , venait de perdre son cousin , dont la mémoire lui coûtait bien des larmes. Un jour qu'elle m'en parlait avec une émotion plus vive que de coutume , elle me prit le bras et me conduisit à son secrétaire , d'où , tirant un manuscrit très-chargé de ratures et de renvois , elle me pria de l'emporter et de le lire avec attention. Je le lui rendis au bout de quel-

» ques jours.... Conservez-le, me dit-elle; mais n'ou-  
» bliez jamais ce que je fais pour vous. Qu'il reste en vos  
» mains pendant quatre ans; ce temps écoulé, il vous sera  
» libre d'en disposer à votre gré.... ».

Aujourd'hui que le terme prescrit est passé, et bien au-delà, et que madame d'Henrietot n'existe plus, M. Quesné publie les mémoires dont il était le dépositaire. Si la lecture n'en est pas fort intéressante, du moins elle n'est pas très-longue, il y a compensation; l'ouvrage est renfermé dans un petit volume de cent vingt pages du format le plus exigu. Ce recueil ne présente que le récit d'obscur désordres, malheureusement trop communs dans le monde. Céran de Valmeuil, marié à une femme dont il est très-épris, oublie bientôt ses devoirs d'époux et de père; subjugué par une maîtresse artificieuse, il se livre à sa nouvelle passion et à la fureur du jeu. On pense bien qu'il ne tarde pas à être complètement ruiné. L'infortune l'é-claire sur les vrais sentimens de celle qui l'a entraîné dans le précipice. L'infortune est le gage de sa réconciliation avec madame de Valmeuil. Mais débarrassé de la frénésie du jeu, un autre tourment vient le dévorer. Une lettre anonyme l'avertit que sa femme entretient une liaison criminelle: nouvelle rupture encore plus éclatante; nouveaux écarts. Mais il faut que tout ait un terme, une seconde lettre révèle l'atroce calomnie contenue dans la première. Tout ce mystère d'iniquité est l'ouvrage de la maîtresse délaissée par Valmeuil. Pressée par le remords, prête à expirer, elle rend à l'épouse injustement accusée l'innocence et l'honneur. Valmeuil désabusé se retire à la campagne pour trouver, au sein d'une union jusques-là si malheureuse, le bonheur qu'il n'avait pu rencontrer dans le tourbillon du monde.

Tout cela pouvait être d'un fort grand intérêt pour la famille de Céran de Valmeuil, peut-être pour M. l'éditeur; mais il est périné de douté que madame d'Henrietot lui ait fait un présent bien magnifique.

G. M.

ESSAIS SUR DÉMOS THÈNE ET SUR SON ÉLOQUENCE, contenant une traduction des harangues pour Olynthe avec le texte en regard, et des considérations sur les beautés des pensées et du style de l'orateur athénien. — Un vol. in-8°. — Paris, veuve Courcier.

« Raisonnemens et mouvemens, dit Laharpe, voilà toute l'éloquence de Démosthène. Jamais homme n'a donné à la raison des armes plus pénétrantes, plus inévitables. La vérité est dans sa main un trait perçant qu'il manie avec autant d'agilité que de force, et dont il redouble sans cesse les atteintes. Il frappe sans donner le temps de respirer, il pousse, presse, renverse, et ce n'est pas un de ces hommes qui laissent à l'adversaire terrassé le moyen de nier sa chute. Son style est austère et robuste, tel qu'il convient à une âme franche et impétueuse. Il s'occupe rarement à parer sa pensée : ce soin semble au-dessous de lui ; il ne songe qu'à la porter toute entière au fond de votre cœur. Nul n'a moins employé les figures de diction, nul n'a plus négligé les ornemens ; mais, dans sa marche rapide, il entraîne l'auditeur où il veut ; et ce qui le distingue de tous les orateurs, c'est que l'espèce de suffrage qu'il arrache, est toujours pour l'objet dont il s'agit, et non pas pour lui. On dirait d'un autre : *il parle bien* ; on dit de Démosthène : *il a raison* » :

C'est ainsi que le *Quintilien français* caractérise le premier des orateurs grecs ; et il était difficile de parler plus dignement de cet homme qui, suivant Cicéron, réunit la pureté de *Lysias*, l'esprit et la finesse d'*Hypérilde*, la douceur et l'éclat d'*Eschine*, tandis que par les figures de la pensée et les mouvemens du discours, il s'élève au-dessus de tout.

Avec un caractère d'éloquence si bien prononcé, Démosthène est presqu'impossible à traduire en français, ou du moins tellement difficile que personne encore n'y a réussi d'une manière satisfaisante. On connaît les essais de Tourreil et de d'Olivet ; ceux qui ne savent pas le grec les lisent encore quelquefois ; mais le premier, se sentant inca-

pable de rendre la majestueuse simplicité et la dignité imposante de l'orateur athénien, le rabaisse jusqu'à lui et lui fait parler ce langage si recherché, et si fleuri, qui faisait dire à Racine : *Entendez ce bourreau, il donne de l'esprit à Démosthène !* Le second, au contraire, bon grammairien, mais écrivain détestable, n'emploie, pour traduire les grands mouvements de l'éloquence antique, que le style des dissertations grammaticales.

L'abbé Auger, helléniste assez habile, et plus familiarisé par conséquent avec les langues mortes qu'avec la sienne, a donné, après Tourreil et d'Olivet, une traduction complète de Démosthène. On peut dire que la vie de ce nouveau traducteur, a été une longue conspiration contre les orateurs de l'antiquité. Isocrate, Lysias, Eschine, saint Jean Chrysostôme, saint Basile, Cicéron, Hérodote, Thucidide, Xénophon (1), l'occupèrent successivement, et, traduits en français, perdirent sous sa plume leur caractère et leur génie ; mais c'est surtout dans sa traduction de Démosthène, dont tout le mérite se borne à l'exactitude grammaticale, qu'il a prouvé combien il était au-dessous de la tâche dont il n'avait pas craint de se charger. Cette traduction, en effet, manque de vie, de chaleur, de noblesse, et réduit à des esquisses sans couleur, d'immenses tableaux animés de tous les feux du génie : ces discours qui faisaient voler Athènes aux combats, ne sont plus dans la version française que des dissertations ennuyeuses et pénibles à lire. Enfin, on connaît encore moins Démosthènes par le travail d'Auger que par les traductions de Tourreil et de d'Olivet.

Un nouveau traducteur vient d'entrer dans la carrière ; c'est un militaire déjà connu par de grands travaux en mathématiques. Ses études sur Démosthène doivent en quelque sorte n'être considérées que comme un délassement ; mais c'est un délassement honorable, puisqu'il a pour objet d'enrichir notre littérature d'une traduction qui lui manque, et que tous ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue grecque, désirent ardemment.

---

(1) Auger n'a traduit que les harangues de ces grands historiens. 1788, deux vol. in-8°.

Il publie aujourd'hui les trois *Olynthiaques*, et les fait suivre d'un essai sur Démosthène, et sur son éloquence. Ce morceau est un savant résumé de tout ce qu'on a dit jusqu'à ce présent sur le plus grand des orateurs de la Grèce. Le traducteur y a joint un *examen critique* de plusieurs passages de la traduction de l'abbé Auger. Ses observations sont sévères et quelquefois même érites d'un ton un peu dur; on pourrait aussi en trouver quelques-unes trop minutieuses; cependant l'intérêt de la littérature grecque exigeait cette sévérité, et l'on ne saurait, sans injustice, blâmer le traducteur d'avoir été si sévère. Au reste, ce morceau sur Démosthène est écrit avec chaleur; on y reconnaît un homme familiarisé avec les ouvrages du grand orateur dont il parle, et il communique au lecteur son enthousiasme pour ces immortelles harangues que Philippe redoutait plus que toutes les forces de la Grèce.

On doit au nouveau traducteur, la traduction des trois *Olynthiaques*, et des sommaires que Libanius a composés pour chacune d'elles. Dire qu'il a effacé tous ses devanciers, serait un médiocre éloge; dire qu'il a fait aussi bien qu'on peut faire, serait un exagération. Mais, entre ces deux extrêmes, il y a un juste milieu qu'il faut garder; ainsi, en reconnaissant que sa traduction a de l'élegance, de la noblesse et de la chaleur, qu'elle reproduit bien souvent l'énergie, la dignité et le mouvement de l'original, et que le style en est correct, rapide et nombreux; on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est quelquefois emphatique et boursoufflée, que le traducteur ne dissimule pas assez ses efforts pour lutter contre le texte; qu'il a beaucoup à faire pour acquérir cette flexibilité qui se plie sans peine à tous les tons, et que son style, ordinairement nerveux et énergique, est parfois roide et tendu. Un travail assidu changera bientôt ces défauts en beautés, et l'auteur, qui est sans doute dans l'intention de nous donner tout Démosthène en français, reverra ses premiers essais avec sévérité, et les portera à ce point de perfection où si peu de traducteurs sont parvenus. L'art de traduire est plus difficile qu'on ne pense; l'on a vu souvent d'habiles philologues échouer lorsqu'ils ont voulu l'exercer; et le nombre des

bonnes traductions françaises est encore très-rare. Le nouveau traducteur de Démosthène a pu, sans beaucoup d'efforts, laisser ses devanciers bien loin derrière lui; mais il lui en faut de très-grands pour se placer à côté des Lagrange, des Dussault, des Sélis, des Dureau et des Lemmonnier. Zèle, courage, connaissances étendues, érudition variée et profonde, il a tout ce qu'il faut pour occuper une place distinguée dans les rangs des traducteurs, dont les travaux honorent notre littérature; mais il n'y parviendra qu'en travaillant avec une ardeur égale à celle qu'il a mise pour être placé parmi nos meilleurs mathématiciens.

Ce n'est pas lui qui a surveillé l'édition de son essai.  
 « Eloigné de la capitale, dit-il, et portant les armes pour la défense de mon pays, je n'ai pas même pu soigner la correction typographique de mon ouvrage. Néanmoins si, comme je le crois, les hellénistes apprécieront la grande pureté du texte qui accompagne ma traduction, leur reconnaissance devra se porter sur un jeune Grec, compatriote de Coraï, et qui marche sur les traces de ce savant maître ».

Ce jeune grec est M. Nicolò Poulò, de Smyrne, à qui la langue d'Homère et celle de Racine sont également familières. Il a revu le texte des trois Olynthiaques avec beaucoup de soin, et lui a donné une pureté qu'on rencontre bien rarement dans les éditions d'auteurs grecs; mais non content de ce travail, il a enrichi la traduction d'un grand nombre de scolies et de considérations helléniques. Son commentaire diffère beaucoup de ceux des savans qui rédigent de point en point

Ce qu'on pensa, mais qui ne pensent point.

C'est un travail philologique de la plus haute importance, dans lequel les difficultés sont éclaircies d'une manière lumineuse, et les passages obscurs, discutés avec toute les ressources de la saine critique; ainsi la nouvelle traduction de Démosthène se recommande à la fois par le talent du traducteur et par l'érudition de l'éditeur.

L. A. M. B.

BATHILDE, REINE DES FRANCS; par Mad. SIMONS-CANDEILLE. — In-8°., 2 vol. — A Paris, chez *Le Normant* (1).

L'AUTEUR de *Bathilde*, en donnant à son ouvrage le titre de *roman historique*, nous avertit par là qu'on y trouvera un mélange de fiction et de vérité. Des critiques sévères ont attaqué ce genre avec beaucoup de force : ont-ils eu raison, ou tort ? c'est ce que je n'examinerai pas ici. Le public a prononcé contre eux, parce qu'il s'inquiète peu de savoir si ce qui l'amuse est conforme ou contraire aux préceptes du goût, et qu'il aime mieux lire un bon *roman historique*, qu'une dissertation où l'on s'efforce de prouver combien est contraire aux saines doctrines littéraires, un ouvrage amphibie, dans lequel la majesté de l'histoire est avilie jusqu'à servir au développement d'une intrigue amoureuse. Cela peut être vrai ; mais cela n'empêchera pas de composer des *romans historiques*, qu'on lira s'ils sont bons, c'est-à-dire *intéressans* ; et il pourra bien se faire que le critique lui-même se laisse séduire, et dise comme Diderot, dont un prédicateur avait surpris la sensibilité jusqu'au point de faire couler ses larmes : *Ce diable d'homme n'a pas le sens commun, il ne sait ce qu'il dit, cependant il me fait pleurer.* Madame Simons-Candaille n'a point pris son sujet dans l'histoire moderne de la France, parce que les événemens sont trop près de nous pour qu'on puisse leur donner une couleur romanesque qui fasse illusion ; elle est remontée au berceau de notre monarchie, et c'est dans la famille de Clovis qu'elle a choisi ses héros. L'imagination peut embellir les traditions de ces premiers âges, parce qu'elles sont vagues, incertaines, sans vraisemblance et presque toujours sans vérité ;

(1) Ce roman a paru lorsque les troupes des alliés étaient presque aux portes de Paris. Dans de telles circonstances, il eût été fort déplacé et très-inutile de chercher à attirer l'attention du public sur cet ouvrage. Voilà pourquoi nous avons retardé jusqu'à ce jour, l'insertion de l'article qu'on va lire.

mais les événemens des règnes de Louis XIII et de Louis XIV sont trop voisins de nous, pour qu'il soit permis d'en altérer la physionomie avec des couleurs étrangères ; les amours de nos derniers rois ne sont que des intrigues où le cœur n'a pris aucune part, et nous connaissons trop bien les esclaves couronnés de Richelieu et de la Maintenon, pour qu'on puisse s'accoutumer à les regarder comme des héros de romans.

Bathilde, qui du sein de l'esclavage s'éleva presqu'au trône des Francs, est l'héroïne dont madame Simons-Candeille raconte la vie, les aventures, les amours et la mort. Si son ouvrage n'était pas écrit dans cette prose qu'on est convenu d'appeler *poétique*, on croirait lire l'histoire particulière d'une femme que sa beauté et ses malheurs ont rendue intéressante ; d'une femme telle que Jeanne de Naples, ou Marie Stuard, moins coupable puisque son époux ne fut pas sa victime, mais cependant assez pour avoir des remords.

Madame Simons-Candeille n'a donc pas eu à faire un grand effort d'imagination pour écrire son *roman* ; car elle s'est bornée à grouper d'une manière plus ou moins dramatique les faits que l'histoire nous a transmis, et d'y entremêler d'une manière assez heureuse quelques tableaux et quelques récits merveilleux, tels que celui de l'apparition de *Leutsinde* au milieu des jardins d'Archambault, ou celui des sortiléges de *Malcolm*, et quelques autres scènes semblables qui sont plus pénibles qu'intéressantes.

Je ne ferai pas ici l'analyse du roman de Bathilde : le sujet en est si simple que, sans les descriptions dont l'auteur a entremêlé sa narration, il y aurait à peine trouvé de quoi former un très-petit volume. Il y a plusieurs de ces descriptions qui font honneur au talent de madame Candeille ; mais il y en a aussi d'autres qui retardent l'action et nuisent à l'intérêt, soit parce qu'elles sont placées mal à propos au milieu des situations les plus pathétiques, soit parce qu'elles ne contiennent que des traits généraux qui, s'appliquant à tout, ne peignent rien. Le talent de l'auteur fera aisément disparaître ces taches, et celle qui a tracé si éloquemment le récit de la chute de Bathilde, et qui sait si bien nous intéresser par la peinture des remords de

cette reine infortunée, a tout ce qu'il faut pour donner à son ouvrage le degré de perfection auquel il peut atteindre.

Madame Simons-Candeille fait quelquefois des rapprochemens qui ne sont pas aussi exacts qu'on pourrait le désirer ; ainsi , après avoir raconté l'enlèvement de Bathilde par des corsaires du Nord , dont elle décrit la navigation , elle ajoute : « Parvenus au centre du détroit redoutable , » où les flots comprimés s'élevèrent de tout temps avec » plus de fureur , l'esquif qui portait Bathilde et le chef » des pirates , trop chargé du poids des captifs , ne suivait » pas assez docilement le mouvement tardif des vagues » écumeuses. Le pirate effrayé saisit de chaque main Ba- » thilde et l'un des compagnons de sa *jeune fortune* , » il les pèse... Il balance et regarde Bathilde ; il réflé- » chit.... Bathilde est plus légère.... C'est une fille... » une fille charmante..... Il se décide enfin , et l'innocent » captif , roulant au sein de la profonde mer , échappe aux » mains du barbare pour aller servir de pâture aux mons- » tres cachés sous les flots.

» Ainsi , dix siècles plus tard , la jeune et malheureuse » Françoise , se débattant contre tous les dangers , fut » sauvée pour l'honneur de son sexe et la félicité du pre- » mier monarque du monde : presque toujours une en- » fance éprouvée annonce de glorieux destins ».

C'est pousser loin l'amour des rapprochemens que d'en faire de ce genre ; car que peut-il y avoir de commun entre cette Bathilde , si belle , si bonne , si excusable dans sa faute et si grande par ses remords , et la veuve Scarron à qui l'histoire impartiale reproche les maux qui désolèrent la France à la fin du dix-septième siècle ? absolument rien. Si l'une vit sur sa tête , long-temps courbée par les fers de l'esclavage , briller le bandeau des rois , elle dut sa haute fortune à ses vertus ; tandis que l'autre ne parvint au lit du monarque , dont elle opérait le déshonneur , qu'à force d'hypocrisie et de dissimulation. Leur conduite différa également lorsqu'elles furent au sommet des grandeurs : Bathilde fit le bien , Maintenon le mal ; ainsi , ces deux femmes n'ont entr'elles d'autre rapport que d'être échappées au naufrage dans leur enfance. Mais quand on considère la fin honteuse du règne de ce Louis XIV au-

quel la flatterie a donné le surnom de *Grand*, que le seul Henri IV a mérité, on est tenté de maudire ceux qui ont conservé les jours d'une femme dont la vieillesse a été si funeste à la France.

Le roman de madame Simons-Candeille se fait distinguer surtout par un style plein d'élégance et souvent de chaleur. Il est vrai qu'il n'est pas toujours naturel ; mais il est très-facile de faire disparaître ce défaut : l'auteur n'a qu'à le vouloir ; il lui suffit pour cela de s'abandonner aux heureuses inspirations de son esprit et de son cœur, et surtout de ne point affecter ces formes bizarres que des écrivains de nos jours essaient de faire passer pour d'heureuses créations dans l'art d'écrire. Madame Simons-Candeille a trop d'esprit pour vouloir fournir des matériaux à une nouvelle édition de *Saint-Géran* (1) ; et je ne lui dissimule pas qu'on trouve plusieurs phrases dignes d'y figurer, dans l'histoire de l'intéressante Bathilde. Je n'en citerai point ici, et madame Simons-Candeille saura bien les reconnaître sans qu'on les lui indique.

La lecture de son roman prouve qu'elle connaît fort bien l'histoire de France et les moeurs des Français pendant la première race ; s'il est rare de voir les femmes s'occuper de recherches savantes, il l'est encore plus d'en trouver qui sachent en tirer un si heureux parti lorsqu'elles les ont faites. L'imagination et l'érudition ne marchent presque jamais ensemble. L'ouvrage de madame Simons-Candeille en offre la réunion ; elle doit donc employer à le perfectionner toutes les ressources de son talent. Il reste, il est vrai, beaucoup à faire pour y parvenir ; mais ce qui devient presqu'impossible à un autre, aura peu de difficultés pour l'écrivain qui a tracé d'une manière si supérieure les beaux caractères de *Bathilde* et de *Léger*.

V: M. L.

---

(1). Petit ouvrage dans lequel se trouvent enchaînés avec beaucoup d'art, les phrases les plus singulières, les néologismes de nos auteurs à la mode.

---

LA PITIÉ, poème ; par JACQUES-DELILLE. — Un vol. in-18,  
in-8°. et in-4°. — Paris, *Michaud*.

Le poème de la Pitié est jugé depuis long-temps, et les connaisseurs s'accordent pour le regarder comme l'ouvrage qui fait le moins d'honneur au talent poétique de M. Delille. En admirant les beaux vers qui sont répandus dans ce poème, on reproche au poète de manquer de sensibilité et de ne réveiller que des souvenirs pénibles, au lieu d'arracher des larmes. La haine, qui exagère tout, a fait encore à Delille d'autres reproches plus graves ; mais ils ne sont point du ressort d'un tribunal littéraire, et il serait peut-être dangereux, ou du moins fort inutile de les rappeler dans le *Mercure*, qui n'étend sa juridiction que sur les travaux des gens de lettres, sans prétendre au droit de juger leurs opinions.

La réimpression du poème de la Pitié a été faite sur une édition donnée à l'étranger il y a environ neuf ans ; nous pouvons donc maintenant lire en France ce poème tel que M. Delille l'a composé. S'il n'est pas meilleur, il est du moins plus complet, c'est un avantage pour ceux qui recherchent avidement les moindres choses échappées à la plume d'un grand homme : ainsi l'on verra bientôt l'ancienne édition bannie des bibliothèques de tous les amateurs, pour y être remplacée par la nouvelle dans laquelle, parmi plusieurs additions importantes, on distingue surtout des vers adressés à l'empereur de Russie, qui sont dignes de ce grand monarque.

Si j'ai dit, en commençant cet article, que le poème de la Pitié est le moins parfait des ouvrages de M. Delille, je n'ai pas entendu par là que ce fût un mauvais poème, mais seulement que c'est celui où l'un de nos plus grands poètes a montré le moins de talent. Tout le monde en convient aujourd'hui. Cependant ce poème, quoique bien inférieur aux *Jardins*, à l'*Imagination*, aux *Trois règnes de la Nature*, et même à la *Conversation*, ferait tout seul une réputation distinguée à celui qui n'aurait que ce titre aux suffrages des gens de lettres, et il y a maintenant tel

poète qui vise au fauteuil, et qui n'a rien écrit qu'on puisse comparer à la *Pitié*.

Homère a sommeillé quelquefois : Boileau, Corneille, Molière et Voltaire ont souvent dormi d'un sommeil profond. Pourquoi donc voudrait-on que M. Delille fût exempt de cette loi que la nature impose au génie ? Et, s'il n'en est pas exempt, pourquoi lui reproche-t-on avec tant d'amertume un sommeil qui produit des choses à la hauteur desquelles ne s'élèvent pas les *chefs-d'œuvre* de tant de gens éveillés ? Une telle sévérité approche de la malveillance. Elle est juste, diront certains critiques ; je le sais : mais qui n'est que juste est dur, et il faut toujours éviter les expressions dures et chagrines en parlant d'un homme supérieur. Qu'on se les permette dans une épigramme ou dans une satire, cela peut s'excuser, parce que une épigramme et une satire éveillent toujours l'idée d'exagération : le lecteur, qui en est prévenu, retranche les trois quarts des saillies du satirique, et peut ainsi trouver la vérité ; mais que dans une dissertation, où les jugemens doivent être motivés, on emploie des termes durs, on ose décider d'une manière tranchante, on avance des accusations calomnieuses, on se permette de fausses assertions ; on ne fait plus alors qu'un libelle digne du mépris des honnêtes gens et souvent de la vengeance des lois.

La première édition du poème de la *Pitié* fit naître des épigrammes et des satires, des jeux de mots et des calembours, des louanges et des critiques plus ou moins exagérées, des éloges délicats et des discussions approfondies, des observations sévères et des libelles calomnieux. *La Pitié fait pitié*, disait un petit-maître qui ne l'avait pas lue ; c'est un *poème pitoyable*, répétait un autre sans la connaître ; c'est l'ouvrage d'un mauvais citoyen, s'écriait un anarchiste, qui y trouvait la condamnation de ses crimes ; c'est le chef-d'œuvre du plus grand poète de la nation, répondait un ardent royaliste, dont les vers de M. Delille flattaiient les espérances. C'est un ouvrage où il y a de grandes beautés et de grandes taches, disaient tranquillement les hommes impartiaux ; et eux seuls avaient raison, parce que leur jugement était à l'abri des influences de l'esprit de parti.

Le premier libelle qui parut contre le poème de M. Delille, est intitulé : *Point de pitié pour la Pitié*. On y trouve quelques observations avouées par le goût, et une foule de remarques minutieuses et niaises, qui prouvent que le critique ignore les principes de la grammaire, les règles de la versification et les priviléges de la poésie. Mais si l'on sourit de pitié en voyant un écolier gourmander si magistrallement son maître ; on frémît d'indignation lorsqu'on y lit d'odieuses personnalités contre un homme dont l'auteur devait respecter le génie, et plaindre les malheurs.

Cependant le pamphlet dont nous parlons est un modèle de décence à côté d'un autre qui parut quelque temps après, sous le titre d'*Examen critique du poème de la Pitié, précédé d'une notice sur les faits et gestes de son auteur*. Tout ce que la calomnie a de plus odieux se trouve dans ce libelle, composé sans doute par un de ces écrivains faméliques que gageait la police de Buonaparte, pour outrager les hommes de lettres qui refusaient de vendre leur plume au gouvernement. Les lois auraient dû punir le vil pamphlétaire ; mais elles restèrent muettes, tandis qu'un mot contre Buonaparte entraînait souvent la perte de celui qui osait se le permettre. Aussi lâche que méchant, le calomniateur de M. Delille n'osa pas se nommer en tête de son libelle ; portant ses coups dans l'ombre, il abreua d'amertume un vieillard qu'une infirmité cruelle allait réduire au sort d'Homère et de Milton, outragea son *Antigone* qui s'était dévouée à sa conservation, empoisonna de fiel les jours de deux époux aussi aimés qu'estimés du public, et courut dans les bureaux de la police réclamer le salaire de sa lâcheté.

Un troisième critique, qui ne s'est pas fait connaître, écrivit aussi à cette époque contre M. Delille, et publia dans le Journal de Paris quatre lettres, qui ont ensuite été recueillies. Le ton en est malin, quelquefois amer, la plaisanterie va jusqu'au sarcasme, et souvent même à l'injure ; mais on y trouve d'excellentes observations littéraires et d'heureuses applications des règles générales de l'art d'écrire.

Au reste, la *Pitié* a survécu aux critiques et aux louanges hypocrites de quelques hommes de parti, assez adroits

pour dissimuler leur ressentiment. L'édition qui vient de paraître restera donc, comme un monument, dans les annales du dix-neuvième siècle, et l'histoire célébrera le courage de M. Delille, qui osa publier ce poème dans un moment où sa publication n'était pas sans danger pour lui, car il est certain que la police de Buonaparte a connu l'édition imprimée hors de France, et qu'elle a fait son possible pour en empêcher la circulation, parce que le maître est fort maltraité dans les notes de l'éditeur.

Je ne sais à qui l'on doit ces notes ; mais elles sont très-curieuses à cause des faits qu'elles renferment. Elles ont été rédigées avec plus de soin qu'on n'en met ordinairement dans un travail de ce genre, et on les lit avec plaisir parce qu'elles instruisent et font penser. La nouvelle édition les reproduit fidèlement telles qu'elles se trouvent dans l'édition étrangère qui va maintenant perdre de son prix, puisque ceux qui désirent avoir une *Pitié* complète, pourront facilement se la procurer en France.

Il paraît qu'on va réimprimer successivement toutes les œuvres de M. Delille ; on a déjà publié la nouvelle édition de l'*Énéide* ; celle de l'*Imagination* paraîtra bientôt avec des notes de MM. Campenon, Auger, Feletz et Choiseul-Gouffier, à la place de celles d'Esmenard, dont le nom n'aurait jamais dû figurer à côté de celui de M. Delille. Espérons, en attendant les œuvres posthumes du *Virgile français*, une nouvelle édition de l'*Homme des Champs*, poème qui n'avait pas été non plus à l'abri des ciseaux de la police.

O. P.

---

DE LA DOMESTICITÉ chez les peuples anciens et modernes ;  
par M. GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois, et membre  
de l'Institut.

ON a beaucoup écrit sur la domesticité ; les savans, pour en connaître l'histoire ; les moralistes, pour réformer les moeurs des domestiques ; les politiques, pour déterminer leurs droits, et les philosophes, pour améliorer leur condition. De beaux projets ont été les résultats de ces travaux ; mais l'indifférence les a jugés inexécutables avant

même d'en avoir tenté l'exécution ; la frivolité a souri dédaigneusement aux conseils de la philanthropie , et la corruption des classes supérieures de la société a continué de s'étendre sur les malheureux condamnés à les servir. M. Grégoire obtiendra-t-il plus de succès que ses devanciers ? J'en doute , losque je considère l'esprit général de ce siècle d'adulation , d'esclavage et d'égoïsme ; de ce siècle où l'on parle tant de vertu , mais où l'on commet tant de crimes ; de ce siècle où l'amour de la liberté est traité de rébellion ; le respect pour les idées religieuses et morales de fanatisme , et la philanthropie de préjugé ; de ce siècle enfin où les principes qui rappellent à l'homme le sentiment de sa dignité , sont foulés aux pieds. M. Grégoire l'a bien reconnu lui-même ; c'est ce qui lui fait dire dans sa préface : « Si quelque chose pouvait décourager le zèle , ce serait plutôt l'insouciance du public , qui attache plus d'importance à une chanson , à une caricature , à tout ce qui amuse , qu'à tout ce qui instruit. Des écrivains profanent leurs talens en fomentant ce goût dépravé , tandis qu'ils pourraient et devraient y opposer des idées saines , des vues d'intérêt général , et rappeler sans cesse les hommes à tout ce qui est grand et utile.

» Des gazettes françaises , plus remarquables sous l'ancien gouvernement par ce qu'elles taisaient que par ce qu'elles disaient , et habituées de longue main à flagorner , à mentir ; ont conservé à peu près le même caractère. Voyez de quelles inepties elles alimentent la curiosité ! des anecdotes de théâtre , des débuts d'actrices , des intrigues de cour ou de société , des modes nouvelles , des illuminations , des fêtes , des compliments , des adresses , et quelles adresses ! un *Te Deum* le matin ou d'autres cérémonies respectables , ont presque toujours le soir pour pendant quelque comédie à laquelle assistent les mêmes personnages. Comme toutes ces annonces sont instructives , propres surtout à hâter les progrès de l'esprit humain et le bonheur de la nation !

» Les chaires chrétiennes ont retenti pendant dix ans d'éloges périodiques , surtout aux anniversaires du couronnement de Napoléon ; sous le même clergé , voilà qu'elles retentissent contre lui d'imprécations et d'ana-

» thèmes. Des journalistes chantaient sans relâche son  
 » apothéose, et le verbe *daigner*, conjugué dans toutes ses  
 » parties, atteste journellement la bassesse de ceux qui,  
 » dès le lendemain de sa chute, ont contre lui multiplié  
 » les philippiques. Étendez cette observation à divers corps  
 » constitués, à cette multitude de protées qui, toujours  
 » prêts à changer de livrées, d'opinions et de langage,  
 » surnagent à toutes les révolutions et sont assurés dans  
 » tous les régime d'obtenir la faveur réelle ou apparente...  
 » et le mépris; et dites-nous si quelquefois on n'est pas  
 » tenté de rougir d'être homme ».

Cependant cette dépravation générale n'a point empêché M. l'évêque Grégoire de publier son ouvrage sur la *domesticité*, et d'y professer hautement ces *principes immuables qui tôt ou tard deviendront des dogmes politiques et une doctrine populaire*. Il serait à désirer que son livre fût l'objet des méditations des hommes d'état, au moment où ces mots de *régénération*, de *morale*, de *vertu*, de *religion*, sont dans toutes les bouches.

Ce livre a neuf chapitres. Dans le premier, l'auteur traite de l'origine de la *domesticité*, de l'esclavage chez les anciens, des serfs au moyen âge, et des *domestiques* dans les temps modernes.

On est étonné, en lisant l'*histoire ancienne*, d'y voir combien l'égalité naturelle était outragée par ces peuples de Grèce et d'Italie, dont on nous vante sans cesse les institutions et la morale. Leurs législations consacraient l'esclavage, et Aristote prétend que dans la composition de toute société, on doit trouver un homme, une femme et un esclave. Ainsi ce philosophe érige en principe une violation du droit naturel, et il fait d'un usage barbare une des bases du système social. M. Grégoire remonte à l'origine de l'esclavage, qui prend sa source dans l'abus de la force. Il examine d'abord ce qu'il fut parmi les Juifs et passe ensuite aux autres peuples de l'antiquité. Chez plusieurs d'entre eux le nombre des esclaves surpassait celui des hommes libres. Par exemple, « Athènes, dit-il, avait quatre cent mille esclaves ; Athénée en comptait trois cent mille en Arcadie, et quatre cent soixante-dix mille dans la petite île d'Égine. A la bataille de Platée, où se

» trouvèrent beaucoup de Lacédémoniens , chacun d'eux  
 » avait sept Ilotes ». Ainsi on voyait des malheureux traî-  
 ner leurs chaînes autour des trophées de Miltiade et des  
 monumens élevés aux guerriers des Thermopyles. Il en fut  
 de même à Rome , où les Gracques , Brutus , Cassius , Ca-  
 ton , Cicéron , Thraséas et les autres héros de la liberté ,  
 étaient servis par des malheureux qui gémissaient sous le  
 poids de leurs fers.

Le christianisme , cette religion d'amour et de charité ,  
 qui ne voit que des égaux parmi les hommes , a détruit  
 l'esclavage , auquel le système féodal fit succéder le servage  
 de la glèbe. « Depuis l'introduction de ce régime dans  
 » notre continent , dit le savant évêque de Blois , on y  
 » trouvait , sous une foule de noms différens , des subor-  
 » donnés qui , dans le midi de l'Europe surtout , étaient  
 » appelés *mancipia* , *adscriptiū* , *servientes* , *sidi* , *ledi* ,  
 » *sitones* , *condomi* , *coloni* , *manentes* , *villani* , d'où nous  
 » avons fait les mots *colon* , *manant* , *vilain* , en modifiant  
 » leur acceptation primitive. Beaucoup d'auteurs les dési-  
 » gnent sous la dénomination collective de *serfs* , quoique  
 » plusieurs ne le fussent pas. Leur condition les rappro-  
 » chait plus ou moins de la domesticité , et leur sort s'amé-  
 » liorait à mesure que le christianisme étendait ses con-  
 » quêtes. Les Frisons , pour la plupart , étaient encore  
 » idolâtres quand ils rédigèrent un code qui assimile les  
 » serfs aux bêtes de somme ; les Visigots étaient chrétiens  
 » quand leur loi défendit d'outrager l'*ouvrage de Dieu*  
 » (ce sont ses termes) en mutilant les esclaves , en leur  
 » coupant le nez , les lèvres , les oreilles , et cela sous la  
 » peine de trois ans de punition , qui serait décernée par  
 » l'évêque pendant ce temps ; le coupable était d'ailleurs  
 » privé de ses biens ».

L'auteur entre ensuite dans de grands détails sur le ser-  
 vage chez les peuples d'Europe. Ses recherches attestent  
 une érudition profonde , et aucun savant n'avait encore traité  
 cette matière avec autant d'étendue et de talent. Il parle  
 ensuite des affranchissemens et de l'influence que la religion  
 chrétienne a eue sur eux ; enfin il s'occupe de la domes-  
 ticité proprement dite , principal objet de son ouvrage.

Le second chapitre traite de l'état des domestiques dans

les pays civilisés. On y fait connaître les divers usages auxquels la domesticité a donné lieu dans plusieurs contrées de l'ancien et du nouveau monde, et l'on y passe successivement en revue la Suisse, la Sicile, l'Italie, l'Espagne, la Sardaigne, la Corse, la Suède, la Russie, la France, l'Angleterre et la république américaine. Parmi ces usages, le plus intéressant à connaître est celui de l'*indenture* dans le Massachusset.

L'*indenture* est un contrat par lequel les parens, les tuteurs ou les officiers municipaux, et un enfant âgé de quatorze ans, s'engagent, eux à le laisser, l'enfant à rester jusqu'à l'âge de vingt-un ans, pour les hommes, et de dix-huit ans, pour les filles, chez un artisan quelconque, afin d'apprendre son métier. L'*indenté* est obligé de faire tous les ouvrages de la maison, même chez les marchands, et ses parens n'ont plus aucun droit sur lui pendant tout le temps du contrat. Un semblable usage est surtout fort utile aux *enfans trouvés*. Au reste, l'*indenté* est protégé par des lois spéciales; son maître le nourrit et l'habille comme ses propres enfans; souvent même il se l'associe et en fait son gendre ou sa bru.

Dans le troisième et le quatrième chapitres, l'auteur donne la notice de quelques écrits sur la domesticité et de divers ouvrages, les uns sérieux, les autres plaisans, sur la conduite des mauvais domestiques. Ces deux chapitres sont très-curieux, parce qu'indépendamment des détails bibliographiques, on y trouve l'analyse de ces écrits. M. Grégoire en cite les pensées les plus saillantes et les accompagne de réflexions qui modifient ou critiquent certains principes, et en développent d'autres qui ne sont qu'indiqués. Le quatrième chapitre est terminé par une réfutation de ceux qui prétendent que les livres où l'on dévoile la conduite des mauvais domestiques sont dangereux, en ce qu'ils peuvent donner aux bons, des idées auxquelles ils n'auraient jamais songé. « Quand Justinien publia une loi » contre les jardiniers de Constantinople, dit-il, il ne crut pas déroger à sa dignité en faisant le tableau de leurs fourberies; il ne fut pas arrêté par la crainte de les révéler aux jardiniers des autres villes de son empire. Si vous dites que toutes les lois répressives sont dans le

» même cas , vu la nécessité de spécifier les délits soumis  
» à la vindicte publique , cette réponse fournit un argu-  
» ment en faveur de mon opinion : car pour les délits sur  
» lesquels le Code pénal a statué , on a du moins une  
» garantie dans la loi , dont on peut réclamer l'action ;  
» mais il est une multitude de circonstances où le silence  
» de la loi ne laisse , contre la mauvaise foi et la rapine ,  
» d'autre ressource aux chefs de famille , qu'une surveil-  
» lance éclairée qui prévient les délits , et une prudente  
» fermeté qui les réprime. Pour les prévenir ou les répri-  
» mer , il faut les connaître ; et la conclusion qui dérive de  
» là , c'est qu'il est utile peut-être de les leur faire con-  
» naître ».

Dans le chapitre cinquième , M. Grégoire prouve combien il importe au bonheur individuel et à l'état social que la classe des domestiques ait de bonnes mœurs. Beaucoup de personnes diront sans doute qu'il n'était pas nécessaire de prouver une chose dont personne ne doute. Cela serait vrai si personne n'en doutait ; mais , par malheur , il en existe beaucoup qui font entrer la corruption des domestiques dans les élémens du corps social ; il y en a d'autres qui réclament pour leurs serviteurs l'indulgence dont ils ont peut-être besoin eux-mêmes ; il y en a enfin qui en profitent au lieu de s'en plaindre. Voilà les personnes pour qui M. l'évêque de Blois écrit , et qu'il tâche de convaincre combien il importe d'opposer une digue à l'immoralité des individus qui composent la classe des domestiques. Mais si le tableau qu'il trace de leur dépravation est repoussant , il a soin de reposer notre âme par les récits des vertus et du dévouement d'une foule de domestiques : il aurait pu multiplier de pareils exemples , et les procès verbaux de l'ancienne académie française lui en auraient fourni un bon nombre ; on en trouve aussi dans des recueils maintenant oubliés , et l'histoire a conservé le souvenir de plusieurs.

En recherchant dans son sixième chapitre les causes de la dépravation des domestiques , l'auteur fait voir que celle des maîtres est la principale. Il est impossible de n'être pas de son avis , en réfléchissant sur la corruption du siècle , qui , si l'on ne la réprime pas avec les secours

de la religion et des lois , préparera pour la postérité tous les élémens de l'esclavage et du crime. Comment nos domestiques ne seraient-ils pas corrompus ! nous le sommes nous-mêmes au point de n'en plus rougir. Lorsque nous avons besoin d'un complice , c'est parmi eux que nous le cherchons ; nous les corrompons pour pouvoir les acheter ; nous en faisons des courtiers d'amours , des agens de l'adultére et des proxénètes intrigans. Ils profitent de nos vices qu'ils imitent , ils nous vendent jusqu'à leur silence ; et tandis que le mari séduit la femme de chambre de son épouse , celle-ci est souvent séduite par un valet de son époux. Ne nous plaignons donc plus de nos domestiques , car nous les avons faits ce qu'ils sont , et peut-être même serions-nous fâchés qu'ils fussent meilleurs.

M. Grégoire cherche dans les chapitres suivans les remèdes à tous ces maux. Il nous fait d'abord connaître les lois et les règlemens relatifs à la domesticité en usage dans divers pays , et , après avoir rappelé plusieurs de leurs dispositions qu'on pourrait faire revivre , il en propose de nouvelles dont l'adoption produirait de grands avantages.

« Ne pourrait-on pas en justice , dit-il , traiter comme » voleurs les domestiques convaincus de s'être permis des » gains illicites , et les marchands qui seraient leurs complices ; leur décerner des peines pécuniaires et surtout » les flétrir ?

» Ne pourrait-on pas proposer que les serviteurs » eussent un costume distinctif qui les fit reconnaître ?

» Ne pourrait-on pas publier formellement dans les » grandes villes , à Paris surtout , le mouvement des domestiques qui , par des causes quelconques , entrent en » maison ou en sortent , comme à Berlin on publie par la » gazette , le nom , les qualités , la demeure de tous les » regincoles ou étrangers , qui , n'étant point domiciliés » dans la ville , y sont arrivés la veille » ?

L'auteur , qui sait bien que les lois les plus sages ne peuvent réprimer tous les délits , dit , après avoir proposé plusieurs projets de règlemens : « Voyons si , par des moyens » d'instruction , des institutions locales , des encourage- » mens , on pourrait seconder les vœux du gouvernement . » Il ne peut tout faire : le devoir des bons citoyens est de » concourir à ses vues avec un zèle qui , pour atteindre

» au même but, mette en harmonie les volontés et les forces  
 » de la société. Les lois parlent à la raison, l'instruction  
 » et les institutions parlent à l'esprit et au cœur. Com-  
 » bien sont précieuses celles qui ont pour objet de former  
 » les hommes à la vertu, si l'on considère qu'un seul in-  
 » dividu pervers est quelquefois le scandale, le fléau et la  
 » terreur de son canton !

C'est dans son chapitre huitième que M. Grégoire s'oc-  
 cupe des institutions dont il vient de parler. Il y traite sur-  
 tout de l'instruction des domestiques et des autres classes  
 indigentes de la société; il fait voir combien cette instruc-  
 tion est efficace pour améliorer leurs mœurs, et il passe en  
 revue les établissements formés par les philanthropes des  
 divers pays civilisés pour instruire les pauvres, les indi-  
 gens, les ouvriers et les domestiques. Enfin, dans le neu-  
 vième et dernier chapitre, il continue ce même sujet, et  
 s'attache à faire reconnaître les divers plans d'amélioration  
 qui ont été proposés jusqu'à ce jour, mais qu'on n'a pas  
 encore exécutés. Tel est celui qui se trouve dans l'ouvrage  
 intitulé, *l'Auteur Laquais*; celui que M. Michel, officier  
 de santé, a rendu public en 1777, par un ouvrage intitulé  
*Projet d'Établissement d'une maison de retraite pour les  
 domestiques*; ceux de Chamousset qui furent approuvés  
 par Lorry, Tissot, Petit et Bertrand, et ceux que la société  
 philanthropique propose dans ses rapports annuels, rédigés  
 par Petit de Beauverger et Dupont de Nemours. Après  
 avoir fait connaître plusieurs sociétés, tant françaises qu'é-  
 trangères, pour l'amélioration de la domesticité, et déve-  
 loppé divers plans dont les applications ne pourraient  
 qu'être utiles, M. Grégoire termine ainsi son ouvrage:  
 « J'écris dans un pays où, sur des vues de cette nature,  
 » beaucoup de gens quoiqu'intéressés à les faire réussir,  
 » sont d'une apathie désespérante. Les tentatives infruc-  
 » tueuses de Chamousset, et tant d'autres faites postérieu-  
 » rement, prouvent que, pour avoir voulu devenir le bien-  
 » faiteur de ses semblables, on doit souvent se croire  
 » heureux d'échapper à la calomnie. Il est des hommes  
 » tellement détériorés au moral, qu'ils repoussent le bien  
 » parce qu'il est bien; à peu de chose près, on peut leur  
 » assimiler ceux qui, dans les bonnes actions, ne voyant  
 » d'autre fruit à recueillir que celui de la considération

» personnelle, attachent la vertu au char de l'orgueil, et  
 » qui, en affectant même de vouloir seconder un projet  
 » louable, le décrient sourdement, s'ils ne l'ont imaginé  
 » et s'il n'est leur ouvrage. Dailleurs, le zèle est éphémère  
 » chez un peuple volage, sans caractère et que des écri-  
 » vains étrangers appellent un peuple de papillons. Cette  
 » censure, malheureusement trop fondée, admet cependant  
 » des exceptions, puisque, depuis plusieurs années, des  
 » sociétés *philantropiques, d'encouragement, d'agricul-*  
 » *ture, persévérent à faire le bien.* On réclame leurs lu-  
 » mières et leur activité; on réclame celle des pères et  
 » des mères de familles, en faveur d'un projet dénué de  
 » l'éclat qui peut éblouir les vaniteux; mais qui, marqué  
 » au coin de l'utilité, obtiendra peut-être l'approbation des  
 » sages ».

Tous les ouvrages que M. Grégoire a publiés pendant sa laborieuse carrière, sont marqués à ce coin: aussi ont-ils été approuvés par les véritables philosophes. Celui que je viens d'annoncer obtiendra le même accueil, parce qu'il est écrit dans les mêmes principes, et qu'on y discute une question fort importante pour le système social. Au reste, l'auteur, en parlant de la domesticité, fait des excursions très-intéressantes dans les diverses parties des sciences morales et politiques. Ainsi l'on trouve dans son ouvrage des aperçus fort curieux sur les espions, qui sont les *gouttes d'huile de la police*; sur les nègres, en faveur desquels il a tant écrit; et sur la liberté publique, qui n'eut jamais de défenseur plus ardent. Les fragmens que j'ai cités suffisent pour faire apprécier le style de ce dernier écrit; quant aux principes de l'auteur, ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. Il va publier incessamment un autre ouvrage bien plus important que l'Essai sur la domesticité, c'est l'*Histoire des sectes religieuses qui, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle, sont nées, se sont modifiées et se sont éteintes dans les quatre parties du monde*; elle est imprimée depuis 1810, mais la police de Buonaparte en avait empêché la publication. Rien ne s'oppose à ce qu'elle paraisse maintenant, et sitôt qu'elle sera publiée, nous nous empresserons de la faire connaître.

L.-A.-M. BOURGEAT.

*A M. le Rédacteur de l'article sur la Rage, inséré dans le dernier N°. du Mercure.*

LES *observations* que vous venez de publier (mai 1814), sur l'*existence du virus de la rage*, deviennent la solution de deux questions de la plus haute importance pour la science. En prouvant d'ailleurs cette *existence du virus hydrophobique*; en indiquant le seul moyen de le détruire (la *cauterisation*); enfin, en faisant rentrer dans les lois de la nature cette horrible *hydrophobie* que le paradoxe voulait transporter dans le domaine de l'*imagination*, votre avis rendra un grand service à l'*humanité*; toute affreuse que soit une maladie, elle le devient moins quand on a la certitude du remède.

Mais quel remède opposer à l'*imagination*, cette *folle de la maison*? de toutes les folies c'est la moins curable.

Voici, messieurs, un fait imposant qui vient à l'appui de cette dernière proposition. Étant, il y a quinze jours, chez M. le marquis d'A....., la conversation roula sur les désordres de l'*imagination*; un homme d'esprit se lève, se place au milieu du cercle, et d'un ton très-animé, s'adressant à moi, me dit : *Voulez-vous un bel exemple de ce désordre-là?* à l'instant il nous raconte, avec des circonstances faites pour donner la chair de poule, ce qui lui était arrivé à l'âge de vingt ans, en *fait de rage et d'imagination*.

Mais laissons parler notre interlocuteur. « J'avais lu, nous dit-il, et c'e fut pour moi une autorité, parce que je ne soupçonnais pas qu'un médecin connu pût hasarder aussi légèrement une opinion sur une matière aussi importante; j'avais lu et donc cru que la rage pouvait résulter du désordre de l'*imagination*, occasionné par la crainte; et malheureusement c'est de toutes les maladies, celle que je redoute le plus.

» Dans cette disposition, si défavorable, j'arrive à la terre d'une dame des amis de ma famille, dans l'intention d'y passer quelques jours; le soir même, elle me raconte un accident d'*hydrophobie* qui avait eu tout récemment lieu dans la contrée, et ne me fait grâce d'aucuns détails: la tête de Méduse n'agit pas plus puissamment; je fus pétrifié ou plutôt enragé, et je le devins en effet; car, au souper, je voulais boire, j'avais soif, et le verre reculait de ma bouche; mes traits avaient changé; une tristesse morne s'était emparée de moi. Cette dame s'en aperçut, je lui confiai la cause de cette altération; je montai dans mon appartement, et lui fis mes adieux, décidé à partir le

lendemain pour retourner chez mon père. Avant de me mettre au lit, je tâchai, mais en vain, de boire ; tout liquide me faisait horreur ; voilà, vous l'avouerez, un bon commencement de rage, et tel enraged qui l'est de fait, souffre beaucoup moins que je ne souffris pour l'être d'imagination.

« Je retourne au toit paternel, j'aborde mes parens et prends qualité, celle d'enrage »

« Mon père, qui a de l'esprit, des connaissances et une imagination plus calme que celle de son fils, affecté de ma situation, fit tout ce que sa tendresse et la raison pouvaient suggérer, pour détruire cette impression. J'avais de la confiance en lui ; mais j'attendais dans des angoisses, que je lui dérobais, et toujours avec l'horreur de l'eau, le terme fatal des quarante jours : cependant, au moyen de la forte réaction que ma raison ou plutôt celle de mon père exerçait sur cette imagination si vivement frappée, je parvins à boire.

« Lorsqu'enfin ma famille inquiète, sans être alarmée, apprit qu'une demoiselle, mademoiselle le R.... de C...., jeune, aimable, ayant de l'esprit, des talents, de la fortune, avait été au moment de succomber pour avoir jeté, comme moi, ses filets sur la parole de notre docteur ; je volai près d'elle : sa raison lui était revenue, et dès lors sa brillante santé et elle devinrent le seul médecin qui put me guérir » !

On ne lira sans doute pas ces détails sans émotion ; mais les entendre de la bouche de la victime, ils font frissonner.

Que de temps on perd, que d'erreurs on propage, que de mal on fait, en se livrant à des sciences oiseuses, et surtout qu'on est coupable de s'abandonner aux paradoxes, lorsqu'on a la nature et la raison à interroger !

Voici deux faits ; j'en pourrais citer un troisième qui m'est à peu près personnel.

La rage est une maladie dont je me suis des long-temps occupé, non sous le rapport de la médecine, mais comme ami de l'humanité. J'ai provoqué l'institution d'un hospice hydrophobique, à une époque où, la cautérisation inconnue, c'était l'empirisme qu'on consultait dans le traitement de la rage. *L'omelette aux écailles d'huîtres ; la poudre de Funquin, l'anagallis, le traitement mercuriel, etc.*, j'avais vu tous ces moyens échouer sur un enraged que Sabathier traita à l'hôtel des Invalides ; et c'est ce qui me fit concevoir l'idée de cet hospice dans lequel on eût conduit hommes et animaux, pour y être traités par des médecins désignés à cet effet. Le ministre, d'abord, ensuite le roi, accueillirent cette institution ; le local fut désigné. Mais... mais tout le bien possible ne se fait pas

même sous les bons rois et les bons ministres ; ces détails, je les ai communiqués dans la *Gazette de Santé*.

J'en reviens à mon fait : interrogé, dans un cercle, sur les accidens de la rage, je racontais ce dont j'avais été le témoin à l'hôtel des Invalides, et j'en parlais en homme bien pénétré de son sujet, comme ayant participé aux soins donnés à cet不幸 (lucky), lorsqu'une femme, qui m'est chère, s'émeut, pâlit, et croyant que l'imagination vivement affectée pouvait produire la rage, eut besoin de tout l'empire de sa raison pour ne pas s'abandonner à des craintes trop prolongées ; toutefois, elle n'entendrait pas avec indifférence parler d'hydrophobie.

La cautérisation est donc le remède de la rage réelle ; et je désire que ces trois anecdotes puissent devenir le remède de la rage imaginaire : alors, j'aurai à m'applaudir de les avoir publiées ; car il n'y a pas de maux, témoin l'extraction d'une dent, que l'imagination ne décuple.

J'ai l'honneur d'être,

CADET-DE-VAUX.

De Franconville-la-Garenne, le 4 juillet 1814.

---

*Troisième notice sur quelques-unes des brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte.*

*Campagnes de Paris, en 1814. — Les sépulcres de la grande armée. — Fragment sur la conscription. — Honneur aux militaires. — Domine salvum fac regem. — La constitution défendue par ses principes et par les circonstances. — Guerre aux mots. — A. M. de Villele. — Réflexions d'un royaliste constitutionnel.*

L'EFFERVESCIENCE de nos publicistes commence à se calmer, le nombre des brochures diminue sensiblement, et l'on en voit moins paraître maintenant dans une semaine, qu'il n'en paraissait naguères dans un jour. Mais aujourd'hui la qualité remplace la quantité, et les hommes raisonnables, après avoir laissé parler les plus pressés, commencent à prendre la parole à leur tour. La plupart des opuscules dont j'ai donné une idée dans mes précédentes notices, sont déjà oubliés, parce que leurs auteurs parlaient aux passions et non à la raison ; ceux que je vais faire connaître dans celle-ci, dureront plus long-temps, parce qu'on y rencontre d'excellens principes développ-

pés d'une manière intéressante, et des vues profondes, qui sont les résultats des leçons de l'expérience et de la sagesse ; cependant, tous les écrits dont je dois encore parler, sont bien loin d'être irréprochables, quelques-uns même ne valent absolument rien et pour la forme et pour le fond ; mais leur nombre diminuant de jour en jour, j'aurai désormais plus à louer qu'à reprendre.

L'ouvrage par lequel je commence ma revue, est l'histoire de la campagne de Paris, en 1814<sup>(1)</sup>. On y trouve un précis impartial des événemens qui ont eu lieu en France, depuis l'invasion des puissances coalisées jusqu'à la capitulation de Paris. L'auteur n'oublie point la déchéance et l'abdication de Buonaparte ; il dévoile quelques-unes des causes de l'élevation de cet homme extraordinaire ; et, pour donner plus de confiance à son ouvrage, il annonce qu'il a été rédigé sur des documens authentiques et d'après des renseignemens fournis par des témoins.

L'auteur ne se nomme pas, et il a tort ; car son ouvrage est fait pour honorer celui dont il porterait le nom. Que des libellistes aussi lâches que vils publient, sous le voile de l'anonyme, des injures et des calomnies contre des citoyens recommandables par leurs vertus et leurs lumières, je le conçois, ils craignent à la fois le mépris et le châtiment ; mais pourquoi des auteurs d'écrits estimables ne font-ils pas connaître leur nom ? Croient-ils obtenir plus de succès en laissant au public la peine de le chercher souvent infructueusement ? Qu'ils se détrompent, les bons livres anonymes, pseudonymes, ou avec le nom de l'auteur sont toujours assurés de réussir également.

L'histoire de la campagne de 1814 est rédigée avec impartialité et sagesse ; il y a beaucoup d'ordre dans la manière dont les faits sont présentés, et on la lit avec intérêt. L'auteur, bien différent de certains personnages qui se semblent se glorifier des revers de leur patrie, loue à chaque instant la valeur et le dévouement de nos troupes ; il raconte leurs exploits avec l'enthousiasme d'un Français, et l'on dirait qu'il veut les consoler de l'inconstance du sort, en mettant sous leurs yeux le spectacle de la gloire qu'elles ont acquise. Ah ! comment n'aurait-il pas célébré ces héros qui, écrasés par le nombre, abandonnaient la victoire sans être vaincus ?

De tous les écrivains auxquels on doit l'histoire des événemens militaires de 1814, l'auteur de l'écrit que j'annonce est celui qui a parlé des guerriers français avec plus de dignité, et

(1) In-8°., chez Emmery.

l'on voit par ses récits combien ils ont de droits à la reconnaissance nationale et à l'admiration de la postérité. Il a mis en tête de son livre une carte des départemens que les coalisés ont momentanément occupés. Cela facilite aux lecteurs l'intelligence des opérations militaires qu'il raconte; mais il y a une omission dans cette carte, puisque la ville de Grenoble ne s'y trouve pas. Les Autrichiens s'en sont rendus maîtres et l'ont possédée pendant quinze jours: ils se souviendront de ce qui leur en a coûté pour y parvenir; car à trois lieues de cette ville, deux mille conscrits sans expérience et sans chefs, mais braves comme le sont tous les soldats français, ont résisté pendant une journée entière à une division de dix mille hommes, et en ont tué près de trois mille sans perdre plus de cinquante des leurs.

L'histoire de la campagne de 1814, malgré de légères erreurs que l'auteur a sans doute déjà reconnues lui-même, est un morceau infiniment précieux, qui fournira aux historiens d'abondans matériaux et des renseignemens positifs; on la lit avec plaisir, parce qu'indépendamment du sujet, elle est écrite avec élégance et rapidité.

On ne peut pas donner les mêmes louanges à la brochure intitulée: les *Sépulcres de la Grande Armée* (1). L'auteur a voulu faire le tableau des hôpitaux pendant la dernière campagne de Buonaparte; mais, ignorant qu'il y a des faits dont le simple exposé suffit pour inspirer l'horreur, il a cru rendre ses récits plus dramatiques en enchaînant des phrases de mélodrames à la suite les unes des autres; il s'est étrangement mépris: aussi sa brochure, dont tout, jusqu'au titre, est emphatique, sera bientôt complètement oubliée, malgré les détails curieux qu'elle renferme; les historiens ne la consulteront qu'avec défiance, parce que, plus on est déclamateur en racontant des faits, plus on inspire de doute sur leur réalité: non que je veuille prétendre que l'auteur des *Sépulcres de la Grande Armée*, se soit permis des exagérations afin de produire plus d'effet; ce qu'il raconte est malheureusement trop vrai; mais le ton de son ouvrage suffit seul pour faire soupçonner sa véracité, ou du moins pour engager ceux qui pourraient le consulter à se tenir sur leurs gardes.

En général, le style de la plupart des brochures qui paraissent depuis trois mois, est tendu, emphatique et boursoufflé, comme si la raison, pour convaincre, avait besoin d'un pareil étalage de mots, ou d'un amas si considérable de figures de

(1) In-8°. Chez Esmery.

rhétorique accumulées sans goût et sans méthode, mais non sans prétention. Cette manière n'est point celle de quelques-uns des écrivains dont j'ai parlé dans mes précédentes notices ; par malheur, ils sont en petit nombre, tandis que ceux qui écrivent comme l'auteur des *Sépulcres de la Grande Armée*, ou celui des *Fragmens sur la Conscription* (1), se multiplient d'une manière effrayante.

Ce dernier opuscule aurait été fort intéressant, si l'auteur, M. Félix de Conny, avait envisagé la question qu'il examine, sous ses rapports politiques et administratifs ; mais il a mieux aimé faire des phrases que discuter : cela est plus facile, j'en conviens ; mais nous croyons qu'il vaut autant se taire, que parler, quand on parle comme M. de Conny.

Sans doute, la conscription a été, entre les mains de Buonaparte, un moyen d'ensanglanter l'Europe pendant dix ans ; mais de ce qu'une institution a eu de grands abus, il ne faut pas décider qu'elle est essentiellement vicieuse. Lorsque la conscription a été décrétée, la France, républicaine, voyait tous les potentats de l'Europe conjurés contre sa liberté ; il fallait écraser leur orgueil et punir leurs insolentes prétentions. La victoire seule pouvait affermir le gouvernement républicain et détruire la coalition des rois. Dans des circonstances si difficiles, la conscription était le seul moyen de sauver l'indépendance nationale, puisqu'elle faisait une loi de ce que nous regardions tous comme un devoir, en déclarant qu'à un âge déterminé, chaque Français est un soldat sur lequel la patrie doit compter. Nos législateurs voulurent nous reporter aux beaux jours de la Grèce et de Rome : en effet, les grands dévoeurnens ne se voient que dans les républiques, qui n'existent que par eux, et l'on connaît qu'une nation est digne de la liberté, lorsqu'elle se dévoue avec enthousiasme. La France s'en montra digne alors, et la loi sur la conscription fut reçue comme un bienfait. Si elle est devenue un fléau sous l'empire de Buonaparte, qui s'en est servi pour troubler la paix du monde, on ne doit pas attaquer pour cela une institution généreuse, dont le despotisme a dénaturé le caractère et l'esprit. C'est de cette manière que les meilleurs publicistes en parlent : M. de Conny a vu la chose bien autrement, car il s'est contenté de faire des phrases, et quelles phrases encore ! sur un sujet digne des méditations des hommes d'état.

M. Ledrut,

Qui tous les jours sans peine enfante une brochure,

---

(1) Fragmens d'un ouvrage sur la Conscription, in-8°. Feulin.

vient de gratifier le public, qui ne s'en est pas aperçu, d'un écrit intitulé *Honneur aux Braves*. Il y examine impartiallement, à ce qu'il dit, si Buonaparte est un héros; et de son examen, il résulte, clair comme le jour, que le vainqueur d'Arcole, de Lodi, de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, etc., n'est qu'un poltron et un sot. M. Ledrut, pour le prouver, outrage de ses louanges les grands hommes de guerre qui pendant la révolution ont tant de fois conduit nos étendards à la victoire; mais de ce que les Macdonald, les Lecourbe, les Grouchy, les Soult, les Suchet, les Ney, les Masséna, les Bernadotte, les Jourdan, sont d'habiles généraux, s'ensuit-il que Buonaparte n'a montré ni courage ni talens? Ah! qu'on le demande à ces braves dont la gloire offusquait ses regards jaloux: plus justes que les pamphlétaires, ils diront que Buonaparte, malgré ses fautes et ses revers, est un rival dont ils ont admiré cent fois l'audace et le génie. Je ne sais si l'auteur de l'*Examen impartial* est militaire; mais il parle tactique avec autant d'assurance qu'un Guibert ou qu'un Carnot. Si donc, par malheur pour la France, Buonaparte reparaissait un jour à la tête d'une armée ennemie, nous pourrions confier sans crainte le soin de notre défense à un tacticien comme M. Ledrut; mais il ne faut pas qu'il ambitionne tous les genres de gloire, car un homme ne peut obtenir en même temps des succès dans l'art militaire, dans le droit public, dans la poésie et dans l'éloquence. Je le dis franchement à M. Ledrut; mais, comme publiciste, il ne parviendra jamais à la réputation des *Petitot*, des *Barruel*, des *Bergasse* et des *Peltier*; comme poète, Cotin lui dispute sur le Parnasse, un rang auquel ses *Éléphans couronnés* semblent lui avoir donné des droits; et, comme prosateur, je ne connais pas de plus méchant écrivain que lui, si ce n'est le *patriote* auquel on doit le *Domine salvum fac regem* (1). Il est impossible d'entasser plus d'ignorance et de bêtises qu'il y en a dans ce pamphlet: tout y est confondu, les temps, les dates, les personnes et les événemens. Là, on donne un démenti à l'histoire contemporaine, qui nous dit qu'au 13 vendémiaire, Buonaparte sauva la convention, pour nous apprendre qu'aors il *rassura la puissance ébranlée de nos orgueilleux pentarques*, c'est-à-dire des directeurs; ici on assure que Napoléon est un nouveau Julien; plus loin, qu'il est un histrion politique, qui a voulu jouer le *Jupiter tonnant du haut du Capitole*, et faire peur à l'univers de la *résurrection du colosse romain*; ensuite, on lit une apostrophe pathétique aux archives, qu'on invite

(1) In-8°., Grenoble, chez Baratier frères.

à se dérouler ; puis, une adresse plus spéciale à la jeunesse échappée au fer meurtrier qui devait la moissonner dans sa fleur ; enfin, tout ce qu'un écolier, vide d'idées et plein de mots, peut inventer de niaises emphatiques, pour allonger une amplification de collège, semble s'être donné rendez-vous dans le *Domine salvum fac regem*.

Rien n'est plus plaisant que ces charlatans de rhétorique qui se battent les flancs pour arrondir en *périodes à longue queue*, les injures banales que depuis trois mille ans on vomit contre la tyrannie ; leur style hydropique, leur fausse chaleur, leur enthousiasme à la glace, et leurs dégoûtantes déclamations font sourire de pitié, ceux qui daignent les écouter un instant ; ils ouvrent une bouche immense, pour ne faire entendre que de vains sons, et, prodigues de diatribes et d'outrages, ils insultent à tort et à travers ceux qui les méprisent, c'est-à-dire, tous les hommes raisonnables, sans se douter que l'ennui qu'ils inspirent, est le calmant de leurs morsures. Au reste l'auteur du *Domine salvum fac regem*, n'a pas même le talent de ces obscurs pamphlétaire ; car Tabarin, sortant par hasard de prendre une leçon de rhétorique, écrirait mieux que lui, et le plus inépte des procureurs de l'ancien Châtelet n'a jamais raisonné si mal. Accoutumé à parler le patois de son département, il en mêle les expressions et les tournures avec quelques mots qu'il croit être français, et de ce mélange indigeste est né un énorme pamphlet, un *monstrum horrendum, informe, ingens*, dans lequel on ne trouve ni sens ni raison, et qui n'a été compris de personne, pas même de son auteur.

J'ai honte, en vérité, de parler de ces écrits morts-nés, que sur leurs titres même, ceux qui lisent tout, dédaignent de lire, tandis que je ne devrais entretenir mes lecteurs que des ouvrages qui survivront aux circonstances : tels sont ceux de MM. Suard, Morellet, Benjamin-Constant, Soulety, sur la liberté de la presse, les *Lettres Philosophiques* de M. Rigomer-Basin ; le *Censeur*, de M. Comte ; le *Spectateur*, de M. Malte-Brun (1) ; et plusieurs autres encore qui ont fait une grande sensation dans le public. Je vais consacrer la fin de cette notice à parler de quelques-uns de cette classe, en commençant par celui de M. Letertre, intitulé : *La Constitution défendue par ses principes et par les circonstances* (2). Sagesse dans les opi-

(1) On prépare sur ce recueil un article qui paraîtra dans le prochain numéro du Mercure.

(2) In-8°., à Caen.

nions, justesse dans les vues, élévation dans les idées, élégance dans le style, et vigueur dans le raisonnement ; voilà ce qui caractérise cet opuscule. Comme on nous a fait *octroi et concession*, d'une charte constitutionnelle, où du moins d'une ordonnance de réformation, qui en tient lieu, il est inutile à présent d'examiner ce petit écrit aussi court que substantiel ; mais, si l'on revoit jamais notre constitution, les hommes d'état, chargés de cette révision, le consulteront avec fruit. Un autre écrit leur sera également très-utile, c'est la *Lettre à M. Villele*, par M. Crouzet (1). Il paraît que ce M. de Villele, l'un des habiles publicistes que l'affranchissement inespéré de la France a fait éclore, a envoyé à MM. les députés au corps législatif, des observations en faveur du despotisme. Ce n'était pas la peine de les réfuter, parce que personne ne les connaît ; aussi M. Crouzet, bien loin de se borner à une simple réfutation, discute avec éhaleut plusieurs grandes questions politiques, et prouve fort bien que les efforts de ces hommes désintéressés, qui veulent nous reporter au despotisme qui pesait autrefois sur la France, trouveront dans l'opinion publique une force de répulsion que toutes leurs attaques ne sauraient détruire. En effet, les révolutions ne rétrogradent jamais, et les peuples libres qu'on tente d'enchaîner de nouveau, savent briser le joug de l'oppression et punir leurs oppresseurs. M. Crouzet exhorte, en finissant, tous les Français à n'avoir qu'un parti, celui du bien de l'état, et les invite à se réunir pour le faire. C'est cet esprit de justice et de paix qui a inspiré une petite brochure très-piquante, intitulée : *Guerre aux Mots* (2). Elle n'est pas susceptible d'analyse ; mais j'invite à la lire, tous les amis de la liberté et des principes, c'est-à-dire, tous les Français ; ils y verront l'uvrage d'un bon citoyen, d'un homme d'esprit et d'un publiciste éclairé.

Entre le petit nombre de bons ouvrages sur les bases de la liberté publique, on en a distingué deux de M. Duchesne (3) ; le premier contient une revue de plusieurs brochures publiées avant la siennie ; mais cette revue n'est qu'un texte pour discuter presque toutes les grandes questions qui intéressent l'ordre social. Cet écrit est divisé en quatre paragraphes : dans le premier, l'auteur traite la question de savoir s'il faut une constitution à la France, et il prend la peine de réfuter, par de bonnes

(1) In-8°., Toulouse et Paris.

(2) In-8°., chez les Marchands de Nouveautés.

(3) Réflexions d'un Royaliste constitutionnel, in-8°. — Nouvelles Réflexions, in-8°.

raisons, les sots et les intrigans qui soutiennent la négative; dans le second, il fait voir que le sénat avait le droit de présenter un projet de constitution, et que ce projet devait être adopté par respect pour la souveraineté du peuple dont les sénateurs étaient les représentans; dans le troisième, il examine si le roi peut donner lui-même une charte constitutionnelle; et comme le *fait* ne prévaut jamais contre le *droit*, il démontre qu'une constitution étant un véritable contrat, elle doit être librement consentie par les parties contractantes. Dans le quatrième, M. Duchesne traite des bases d'une constitution. Là il émet des opinions que, depuis quelque temps surtout, on regarde comme proscrites, mais qui tôt ou tard *deviendront des dogmes populaires*. Il pose en principe que la souveraineté réside essentiellement et imprescriptiblement dans le peuple; que les hommes ne sont sujets que de la loi; qu'ils n'ont point de maîtres légitimes, mais bien des magistrats suprêmes, qui ne sont que leurs premiers mandataires, etc., etc.

Le second ouvrage de M. Duchesne est un examen sévère, mais impartial, de l'ordonnance de réformation enregistrée dans le lit de justice du 4 mai 1814. C'est article par article que l'auteur examine cette ordonnance et les concessions qu'elle contient; il les rapproche des grands principes du droit public; et, s'il ne cherche pas à les trouver en contradiction avec eux, lorsque la contradiction existe réellement, il ne la dissimule jamais et n'use d'aucune précaution oratoire pour l'annoncer; car toutes les ressources des rhéteurs auraient été bientôt épuisées, si dans une comparaison de ce genre, il avait voulu se servir de ces ménagemens dont la vérité ne doit jamais être environnée, parce que perdant alors de sa force, elle manque toujours son effet.

Le style de ces deux ouvrages se fait remarquer par une élégance continue: il est vif et nerveux dans la discussion, et plein d'images et de mouvements, lorsque l'écrivain s'élève et devient orateur. Les Réflexions du royaliste constitutionnel survivront aux circonstances qui les ont vues naître, parce qu'elles ne sont pas un ouvrage de circonstance, et les hommes d'état les liront toujours avec avantage.

Au milieu des éloges qu'il a obtenus, M. Duchesne attendait fort patiemment les injures de l'esprit de parti: son attente n'a pas été longue, et une diatribe a été bientôt publiée contre lui, dans un journal, que je ne ferais pas connaître, même en le nommant. Cette diatribe est d'un ex-moine, aussi fidèle aujourd'hui aux lois de la logique et de l'honnêteté qu'il l'a été jadis à la règle de saint Benoît. Il ne demanderait pas mieux

qu'on lui répondit, espérant par là se faire connaître du public qui s'obstine à ne pas songer à lui, malgré ses vains efforts pour attirer un moment son attention; mais M. Duchesne connaît trop bien le prix du temps, pour le perdre, à tirer de son obscurité

Un gros bénédictin,  
Qui le seul de son ordre ignore le latin.

B. L.

*De la Restauration de la Maison de Bourbon; par M. De MONTGAILLARD.* — LES circonstances actuelles promettaient beaucoup de révélations; mais celles-ci surpassent tout ce qu'on pouvait attendre.

On croyait peut-être en Europe que le cabinet de Saint-James, ou celui des Tuilleries, prolongeaient la guerre, et malgré leur animosité très-apparente, s'entendaient assez bien pour se partager les fruits de l'industrie européenne, jusqu'au moment de décider auquel des deux resterait l'avantage de protéger toutes les puissances du second ordre. On croyait aussi que Napoléon, soit par son impétuosité militaire, soit par la hardiesse de ses prétentions, luttait contre l'ancienne politique de l'Europe. Fausses idées. Une autre puissance dirigeait les armées, et entraînait les peuples; une autre sagesse excitait ou retenait à son gré les cabinets; un autre génie, souriant aux victoires de l'usurpateur, et sachant fort bien qu'elles étaient sans conséquence, préparait sa chute, protégeait les Bourbons, sauvait la France et n'était pas fâché de faire en même temps un peu de bien à l'Europe. Ce génie invisible était M. de Montgaillard, *puisque il faut l'appeler par son nom.* Ne lui sachez pas mauvais gré d'avoir fait la guerre de Russie: vraiment ce n'était pas d'abord son intention d'envoyer l'armée à Moscou; il sentait bien qu'il perdrat là trois cent mille hommes; mais cette fois l'empereur fut d'une indocilité qui passa tous les calculs. Au reste, comme M. de Montgaillard le fait très-bien entendre, l'Europe entière eût-elle dû être dévastée, la France même (que sa vigilance n'a jamais abandonnée) eût-elle dû perdre la moitié de sa population, il fallait arriver au but; car enfin quand on a entrepris à soi tout seul la restauration de l'Europe, l'amour-propre s'en mêle, et, coûte qui coûte, on n'est pas fâché de dire auprès de Louis, d'Alexandre et de lord Wellington: *Respirons maintenant.... J'ai tant fait que nos gens sont arrivés au Louvre. Ça.... payez-moi de ma peine.*

M. de Montgaillard a autant de subtilité dans l'esprit que de grandeur dans les vues. Par un art, dont les jésuites même ne

connaissaient pas bien toutes les ressources, il chercha toujours à abuser Napoléon, sans le tromper jamais; en n'aspirant qu'à le perdre, il le loua sans duplicité; sans aucune perfidie, il l'attira dans le piège lentement et constamment. Qu'aurait-on à lui reprocher? Il ne lui avait pas juré fidélité: dès lors il se trouvait dans le cas d'un homme qui se sert du poignard pour se défaire de quelques ennemis secrets avec lesquels il se promène amicalement, mais qui n'assassine que ceux à qui il n'a pas fait serment de ne les jamais tuer.

A la suite de ces éclaircissements sur le véritable régulateur humain des destinées du monde, on trouve des réflexions sur la situation présente de la France, des vues morales, des conseils au roi, des vœux, de bonnes idées (car aujourd'hui, si on n'en a pas, on en trouve chez les autres), des pensées communes, des phrases vagues, enfin un bavardage incohérent et inutile, mais non pas maladroit.

Ce livre, d'autant plus étrange qu'il n'est l'ouvrage ni d'un ignorant, ni d'un sot, ce livre, tout-à-fait curieux, mériterait qu'on s'y arrêtât davantage; mais, le Mercure étant au moment de paraître, il ne serait plus possible d'y insérer une notice de quelqu'étendue.

*Note communiquée par M. SEN\*\*.*

EXTRAIT DU RAPPORT sur les travaux de la classe d'*histoire et de littérature ancienne*, fait par M. DAUNOU, l'un de ses membres, dans la séance du 1<sup>er</sup>. juillet 1814.

LA géographie ancienne et celle du moyen âge; divers manuscrits qui tiennent à l'histoire des peuples où à l'histoire des arts; d'anciens textes non éclaircis, ou même encore inconnus; l'influence de certaines institutions; quelques points obscurs, quoique importans, dans les annales des peuples modernes: tels ont été, depuis un an, les principaux objets des travaux de la classe d'*histoire et de littérature ancienne*.

M. Gail, dont les recherches se dirigent depuis long-temps sur la géographie antique, et qui ne néglige point les détails de pure topographie, a examiné si le Prytanée était situé dans la place publique d'Athènes. Démosthène (1) semblerait l'en élo-

(1) Discours sur la couronne.

gner, s'il disait réellement ce que disent ses traducteurs : « Les Prytanes se lèvent de table et courent à la place publique ». Mais notre confrère pense qu'il faut traduire : « Les Prytanes se lèvent de table et font sortir les marchands des tentes de l'Agora, en brûlent les couvertures : » de telle sorte qu'il n'y ait aucun intervalle ni de temps ni de lieu entre l'interruption du repas des Prytanes et l'expulsion des marchands.

L'expédition de Diitrephe contre les Mycalessiens est l'objet d'un mémoire plus étendu de M. Gail, qui, pour la mieux expliquer, commence par éclaircir la géographie des environs de l'Euripe. Plusieurs savans ont rapproché des bords du détroit la ville de Mycalesse : M. Gail la recule dans l'intérieur des terres, et se fonde sur les témoignages de Pausanias (2) et de Thucydide (3). Il conserve dans le texte de ce dernier le mot *Zeugma* corrigé ou altéré par les éditeurs, et qui signifie la jetée construite sur l'Euripe pour unir la Béotie à l'Eubée. Venant à l'expédition de Diitrephe, il traduit littéralement le récit de Thucydide, et y joint des observations grammaticales et géographiques dont l'une tend à prouver que, pour rendre exactement τὰ ἐπὶ Θράκην, il faut dire l'Épithrace ou les villes de l'Épithrace. Lorsque l'historien peint les Thraces fuyant vers l'Euripe, fuyant vers la mer, M. Gail veut que l'on conserve ces deux expressions qui peignent le trouble et le désordre de cette armée. Les uns courent vers l'Euripe, c'est-à-dire, à la jetée ; les autres vers la mer, c'est-à-dire, vers différens points de la côte. Plusieurs furent tués, non pas au moment où ils montaient dans leurs vaisseaux, comme les traducteurs le supposent, mais tandis qu'ils s'efforçaient de les rejoindre. Εξερχομενοι exprime un mouvement, une marche vers les vaisseaux, et diffère d'Εμβασοι, qui signifie embarquement. On voit donc, dans ce mémoire, la flotte de Diitrephe partir du Pirée, tourner les côtes de l'Attique, se rendre à Chalcis, de là traverser l'Euripe ; débarquer en Béotie, faire une première marche jusqu'à l'*Hiéron de Mercure*, une seconde jusqu'à Mycalesse, piller cette ville, revenir chercher sur la côte leurs vaisseaux stationnés en-deçà du Zeugma, et se diriger au-delà vers le nord.

Mais cet Hiéron, ce temple de Mercure dont parle M. Gail, s'appelle *Hermaion* dans Thucydide, et M. Caussin a fait observer qu'en ne conservant point ce mot comme nom propre,

(2) Liv. I, chap. 23.

(3) Liv. VII, chap. 27-30.

les traducteurs latins et français ont rendu le lieu plus difficile à reconnaître. Aussi n'avait-on pas encore rapproché de ce texte de l'historien grec celui où Tite-Live (4) parle d'*Hermæum*. M. Caussin fait voir que c'est le même lieu dans les deux auteurs. Tite-Live le place près de Salganée sur les bords de la mer, et Thucydide ne l'en éloigne pas, puisque chez lui, Diutrephe abordant le soir en Béotie, va immédiatement passer la nuit à *Hermæion*, et s'y cache pour assurer le succès de son expédition sur Mycalesse, ville qui n'était guère qu'à une demi-lieue du rivage. Telle est la position que donnent à Mycalesse, Strabon (5), Pline (6), Pausanias même (7), quoiqu'en l'un des endroits (8) où il la nomme, il paraisse la reculer davantage dans l'intérieur des terres. Cette dernière expression, un peu vague dans toutes les langues, n'exclut rigoureusement qu'une situation tout-à-fait littorale. M. Caussin discute aussi le sens du mot *ἀναβάσις*, et montre qu'il ne signifie pas toujours une expédition dans l'intérieur d'un pays; qu'il s'applique à une marche vers des lieux élevés ou escarpés; que, par conséquent, tout ce qu'il exige ici, c'est qu'on place Hermæum, et sur tout Mycalesse, sur des hauteurs, au-dessus du niveau de la mer.

M. Gail convient que ce mot, pris isolément, veut dire *monter*; mais il pense que, joint ou opposé à *ἐν θαλάσσῃ* ou *ἀπὸ θαλάσσης*, il exprime nécessairement une marche dans l'intérieur des terres, loin de la mer ou du rivage. Pour le prouver, il cite plusieurs exemples d'un pareil emploi de ces mots; et d'ailleurs il insiste sur les documents historiques qui placent Mycalesse au milieu des terres, *ἐν μεσογαίᾳ*. « On oublie trop, dit-il, qu'entre deux sens également possibles, il faut choisir celui qui s'adapte à tout le contexte d'un discours ».

Thucydide énonce ici distinctement et successivement trois circonstances: 1° Diutrephe débarque le soir en Béotie; 2° il marche sur Mycalesse; 3° il s'arrête à l'*Hermæion*. Donc, conclut M. Gail, l'*Hermæion* est sur la route qui conduit du rivage à Mycalesse; il est éloigné de la mer de tout l'espace qu'on peut parcourir depuis le déclin du jour jusqu'à la nuit close. Cet espace, qui n'est pas connu d'une manière précise, est à joindre à celui de seize stades, distance bien établie entre

(4) Liv. 35, ch. 50.

(5) Liv. IX, page 405.

(6) Liv. IV, chap. 7.

(7) Liv. IX, chap. 19.

(8) Liv. I, chap. 23.

l'Hermaion et Mycalesse. Danville (9) estimait le total de ces deux distances à soixante stades ; et M. Gail, qui trouve cette hypothèse conforme aux récits de Thucydide, répond aux objections que M. Caussin a puisées dans Pausanias et dans Tite-Live. Pausanias semble parler d'une mer de Mycalesse : mais ce passage n'est-il point altéré ? et ne convient-il pas de s'en tenir à ce que dit ailleurs le même écrivain sur la position de Mycalesse *ἐπισογιαία* ? Tite-Live, à qui la Grèce était moins connue qu'à Thucydide, aurait pu commettre, sur la situation de l'Hermæum, une erreur légère : mais est-il bien sûr que cet Hermæum, dont il fait mention, soit précisément l'Hermaion de l'historien grec ? Ne serait-ce pas une bourgade bâtie dans le même canton, après l'expédition de Diitrephe ? Au surplus, Tite-Live dit-il en effet que l'Hermæum soit si près du rivage ? Pour aller de la Béotie dans l'Eubée, on passe par l'Hermæum ; mais est-il dit bien expressément qu'on s'y embarque ?

En répliquant à ces observations, M. Caussin cite d'abord les géographes et les commentateurs qui ont expliqué ces mots de Tite-Live, et qui tous ont reconnu qu'ils exprimaient la position littorale d'*Hermæum*. Il rappelle les mots *ante Salaganea*, qui dans le même historien concourent à la déterminer. D'ailleurs, il s'agit d'une expédition maritime d'Antiochus, du départ d'une flotte pour l'Eubée. Quà équivaut à *undè* ou à *ubi* dans plusieurs passages latins (10), M. Gail en convient, et parmi ces textes, M. Caussin fait remarquer ceux qui, comme celui de Tite-Live, s'appliquent particulièrement à des lieux situés sur les bords de la mer.

Une autre discussion s'est élevée entre M. Gail et M. Caussin, sur la signification des termes grecs *ἱρόν*, *ναὸς*, *τέμενος*, etc., plus ou moins exactement traduits par le mot français *temple* : mais M. Gail a publié sa dissertation sur ce sujet. Il a fait imprimer aussi un examen du Philocète de La Harpe. Le mémoire qu'il a lu sur la bataille de Platée se divise en trois sections. La première, après un abrégé du récit d'Hérodote (11), consiste en remarques historiques et grammaticales. Par exemple, où M. Larcher n'apercevait qu'un camp, M. Gail distingue un camp et un retranchement, ou quartier de réserve. Le but de ces remarques, qui sont nombreuses, est de préparer les éclaircissements que doivent offrir les deux dernières sections du

(9) Carte de la Grèce.

(10) Virg. egl. IX, v. 8. — Tac. ann. 15, 26, etc.

(11) Liv. IX, chap. 1, etc.

mémoire ; l'un, sur les positions et les mouvements de l'armée des Grecs et de celle des Perses ; l'autre, sur la topographie de Platée et des environs. Les conséquences de tout cet examen sont qu'à l'époque de la bataille, Platée n'était plus une ville de Béotie ; qu'il faut placer sur le territoire thébain le camp des Perses, et ne pas le confondre avec le camp retranché de Mardonius ; que le bourg nommé Hysies dans Hérodote, diffère de Nysie dont parle Plutarque (12) ; qu'on doit diviser le Cithéron en deux parties, l'une platéenne, et l'autre thébaine.

M. Gail a joint des cartes géographiques à ce mémoire, aux précédents, et à ses nouvelles recherches sur la Thrace, la Macédoine, l'Epithrace, la Thessalie et l'Illyrie. Dans la Thrace, il croit devoir placer le golfe Piérique, non auprès d'Amphipolis, comme on le fait ordinairement, mais au-dessous du mont Pangée. Il divise la Macédoine en haute et basse, et pense que l'Orestide ne faisait encore partie ni de l'une ni de l'autre au commencement de la guerre du Péloponèse. Il propose dans la Thessalie et dans l'Illyrie d'autres rectifications ou innovations géographiques, qu'il croit autorisées, exigées même, comme les précédentes, par des textes de Xénophon et de Thucydide (13).

L'authenticité du huitième livre de ce dernier écrivain a été souvent contestée : M. Gail la soutient et doit en exposer les preuves dans cette séance.

L'auteur d'une dissertation italienne, récemment publiée, prétend qu'il a existé une ville de Naples dans l'Apulie peucétienne, aujourd'hui terre de Barri, et M. Amaury-Duval a examiné les motifs de cette opinion. Certaines médailles présentent le mot *Néopoliton*, d'autres *Néapoliton*, et cette différence de dialectes avait déjà conduit à distinguer deux villes de Naples, l'une attique, l'autre dorienne. Cette dernière, qui avait été cherchée en Sicile, en Macédoine, en Carie, on croit la découvrir dans Polignano, *Polineanum*, mot qui ne diffère de Néapolis que par la transposition des deux racines grecques *polis* et *nea*. L'abréviation *Neap.* se lit sur d'anciennes monnaies de bronze, déterrées autour de Polignano : Polybe (14) enfin parle, dit-on, d'une Néapolis qui ne pouvait être située que dans l'Apulie peucétienne : mais ici la traduction latine *Neapolita-*

(12) Vie d'Aristide.

(13) Liv. I, 46; liv. II, 78, 80, 101; liv. IV, 109.

(14) Liv. III.

*nām arcens*, paraît inexacte; et M. Amaury-Duval montre que dans le texte grec, il faut lire avec Casaubon, avec les meilleurs éditeurs, *Kāmnē* (15) nālēos; qu'il s'agit donc de la citadelle de Gattes, et non d'une ville de Naples. Notre confrère observe aussi que des médailles portant l'abréviation *Nax.* ont fort bien pu être apportées de la Campanie dans le territoire où Polignano existe aujourd'hui.

Ce mémoire de M. Amaury-Duval a donné lieu à M. Walkenaer de rechercher quel était l'ancien nom du lieu aujourd'hui appelé Polignano. On trouve quatre fois, mais de quatre manières différentes, dans les anciens itinéraires, la portion de la voie appienne, comprise entre Barri et Torre-d'Egnazza, intervalle où Polignano doit se rencontrer. En appliquant les mesures anciennes à une carte moderne très-détallée, M. Walkenaer croit découvrir que Polignano occupe précisément le point jadis nommé *Turris Aureliana*, et que le port moderne de Monopoli est l'ancien *Portus Pædicularum*. L'auteur fixe en même temps les positions d'une route de traverse parallèle à cette même portion de la voie appienne; il éclairent un texte de Strabon (16), et relève quelques erreurs de Cluvier et de Pratilli. Les résultats de ces recherches sont reçueillis dans une carte que M. Walkenaer a présentée à la classe.

Il l'a entretenu aussi d'un chemin romain nouvellement découvert entre Sens et Coulommiers, par M. La Pie, ingénieur géographe; chemin praticable, pratiqué même, quoiqu'il soit omis dans la carte de Cassini. Il passe par la Pommeraye, non par Pont-sur-Yonne et Bray, comme la route actuelle: M. Walkenaer qui, dans le cours de ses travaux sur la géographie des Gaules, avait soupçonné l'existence de cette ancienne route, l'a décrite en y appliquant les noms antiques, et en faisant observer que l'étude de la géographie ancienne peut contribuer quelquefois à perfectionner les topographies les plus connues, même celle des environs de Paris.

Il rendra compte aujourd'hui lui-même des recherches beaucoup plus étendues qu'il a faites sur les anciens itinéraires de la Perse et de l'Inde, sur les marches d'Alexandre et de Seleucus Nicator.

En quels lieux de la Provence les Cimbres, les Ambrons, les Teutons furent-ils vaincus par Marius? Quels monumens, quels noms de villes ou de cantons peuvent rappeler la mé-

(15) Et non *Kāmnē* (nouvelle).

(16) Liv. VI, t. I, p. 433, édit. 1707.

moire ; et du passage de ces peuples, et du séjour de leur vainqueur? M. Fauris de Saint-Vincent, correspondant de l'Institut, répond à ces questions dans un mémoire, qui comprend aussi des observations sur la domination des Goths en Provence, au 5<sup>e</sup>. et 6<sup>e</sup>. siècles. Les historiens nous apprennent, que vers l'an 102 avant l'ère vulgaire, Marius se rendit près de la colonie fondée vingt ans auparavant par Sextus Calvinus. Marius voulait s'opposer aux peuples du nord qui, pour envahir l'Italie, se disposaient à traverser le midi des Gaules. En les attendant, il a sans doute employé ses troupes à des travaux utiles ; aussi voit-on près de Meirargues d'antiques débris de ponts et d'aqueducs. Meirargues, dans les plus anciens titres, est appelé *Marii Ager*, et un vallon voisin *Vallis Mariana*. Tous les historiens de Provence font remarquer les *Fosses Marianes*. Marius surprit les barbares dans les eaux thermales, et leur livra des combats sur un terrain que traversait une rivière, et qui était coupé par des monticules : c'est la rivière de l'Arc ; ce sont les hauteurs que l'on rencontre en sortant d'Aix quand on se dirige vers l'orient ; c'est le terrain où se trouve le village de Meirvy, *Mariolum* en latin. Les barbares furent exterminés dans une plaine jadis nommée *Campi Putridi*, près du Mont de la Victoire : aujourd'hui c'est *Pourrières*, et l'on a donné le nom de Sainte-Victoire au temple que Marius vainqueur avait fait élever au sommet de cette montagne. Le mémoire de M. de Saint-Vincent offre plusieurs autres rapprochemens, et se termine par une analyse de ce qu'ont écrit Procope, les historiens de France, et ceux de Provence, sur le séjour des Goths en cette contrée. Théodoric, Athalaric et Théodat y avaient frappé des monnaies que l'auteur fait connaître, ainsi que les inscriptions relatives au règne des rois goths dans le midi des Gaules.

Les résultats des fouilles récemment faites en plusieurs lieux de la Grèce ont été annoncés à la classe par une lettre de M. Fauvel, l'un de ses correspondans. Cette lettre, imprimée depuis (17), était adressée à M. Barbié du Bocage, qui a communiqué aussi le journal des voyages de M. Fourcade aîné sur les frontières des provinces Illyriennes et de la Turquie jusqu'à Thessalonique. La carte jointe à ce journal présente ce qui reste d'une chaussée romaine, qu'on ne croit pas antérieure aux temps de l'empire d'Orient. M. Fourcade est mort peu de

(17) Mag. Encycl. 1813, t. V, p. 362.

jours après son arrivée à Thessalonique où il était consul général. La classe a perdu en lui un correspondant laborieux.

Elle vient d'en acquérir un dans M. Baillou, qui auparavant lui avait lu une dissertation relative à la géographie du moyen âge. Le salon *dello Scudo*, au palais ducal de Venise, est tapissé de cartes manuscrites, entre lesquelles on distingue celles du Périple de Marino Sanuto et des voyages de Marco Polo. Introduit dans ce salon, où peu de personnes pénètrent, M. Baillon a pris des copies de ces cartes; son mémoire fait complètement connaître celle de Marino Sanuto, de laquelle il n'a été publié qu'un extrait dans le *Gesta Dei per Francos*. L'auteur prouve ensuite que la carte dite de Marco Polo n'est point l'ouvrage de ce voyageur. Elle suppose des connaissances acquises bien après lui par les Portugais.

M. Barbié du Bocage a joint une carte et un dictionnaire géographique à la troisième édition de la traduction de Salluste, par M. Mollevault.

M. Mentelle a publié une géographie classique, et M. Gosselin les deux derniers volumes de ses recherches sur la géographie des anciens. Les travaux dont il nous reste à parler tiennent moins à la géographie qu'à l'étude des monumens antiques, à l'histoire des arts et à celle des peuples.

Eclaircir d'anciens textes et d'anciens usages, offrir en même temps aux artistes les moyens de représenter fidèlement les costumes de chaque pays et de chaque siècle: telles sont les fins auxquelles tendent les recherches de M. Mongez sur les habilemens antiques. Dans un mémoire sur la tunique extérieure, il examine quelles furent les matières et les formes de ce vêtement, non-seulement chez les Romains et les Grecs, mais chez presque tous les peuples des trois parties de l'ancien monde. Entre les détails et les rapprochemens que présentent toutes les parties de ce mémoire, nous indiquerons ceux qui concernent les tuniques sans couture, les tuniques à une seule manche et les tuniques trainantes. Les premières étaient employées chez les Juifs, et l'on en porte encore aujourd'hui de telles en certains lieux de la Palestine. Elles sont les produits d'un tissage grossier que les progrès de l'industrie ont fait presque disparaître. M. Mongez, qui s'est toujours appliqué à retrouver les arts des anciens, a fait usage, en ce qui concerne le tissage sans couture, des renseignemens qu'il a obtenus de M. Christian, auteur d'un ouvrage sur les manufactures, non encore publié. La tunique des esclaves d'Athènes et de plusieurs cantons de la Grèce n'avait qu'une seule manche proprement dite: la seconde

était remplacée par un prolongement assez large pour envelopper avec le bras une partie du corps. Les Romains, de peur qu'un costume si distinctif ne devînt pour leurs esclaves un signe de ralliement, se sont abstenus de les habiller ainsi. Quant aux tuniques longues et traînantes, elles semblaient réservées aux femmes : en général les hommes ou les peuples qui en portaient de pareilles, passaient pour efféminés. Cependant des idées de grandeur et de solennité s'attachant aussi à l'ampleur et à l'étendue des vêtemens, les tuniques traînantes entrèrent dans le costume des pontifes et des souverains.

Proclus (18) et Eustathe (19) disent que le cuivre subissait chez les anciens une immersion dont le but était de le durcir. M. Mongez n'admet point sur une telle matière le témoignage de deux auteurs si modernes, par rapport à l'âge héroïque dont ils parlent. D'ailleurs ils sont contredits par des expériences plusieurs fois répétées, et dont les résultats sont que le cuivre rougi au feu et plongé dans l'eau froide, ne se durcit, ni ne s'amollit sensiblement ; qu'après avoir rougi au feu le bronze allié d'étain, on l'amollit en le plongeant dans l'eau froide, au lieu qu'on le durcit en le faisant refroidir à l'air. M. Darcey, vérificateur des essais des monnaies du royaume, a fait ces expériences, et permet à M. Mongez d'en publier aujourd'hui les résultats. On peut ainsi reconnaître le but de l'immersion pratiquée dans les temps antiques. Il est vraisemblable que les anciens, qui jetaient au moule tous leurs instrumens de bronze, les plongeaient dans l'eau froide pour les amollir et les réparer, puis les faisaient rougir au feu et refroidir dans l'air. Probablement aussi ils plongeaient dans l'eau froide leurs monnaies de bronze, rougies au feu ; afin qu'amollies par cette immersion, elles pussent être frappées même avec des coins de bronze tels qu'on en conserve dans les collections d'antiques. Ce mémoire de M. Mongez doit servir de supplément à ceux qu'il a publiés autrefois (20) pour prouver que la trempe du cuivre et du bronze antiques est fabuleuse.

A son retour d'Italie, M. Millin a mis sous les yeux de la classe de nombreux et fort beaux dessins, dont il donné des explications sommaires, et qui représentent des monumens non encore décrits, les uns antiques, les autres du moyen âge, et même des siècles modernes. Cette collection tient à plusieurs

(18) In v. 142, Hesiod. op. et d.

(19) In v. 236, lib. I, Iliad.

(20) Mém. de l'Institut, Littérature et Beaux-Arts, t. V, 187 et 496.

genres de connaissances historiques, surtout à l'histoire de la peinture et de la sculpture.

M. Millin a fait plus particulièrement connaître deux vases peints, récemment trouvés à Canosa, et remarquables par le nombre des figures, par la singularité des sujets, et par des inscriptions grecques. Il les fait graver ainsi que des armures découvertes dans le même lieu. Il a déjà publié les observations qu'il avait lues à la classe sur une ancienne médaille de la ville de Siris, sur le monument sépulcral de Campanus, sur un sceau d'or de Louis XII. Un extrait des lettres que, dans le cours de son voyage, il avait adressées à l'Institut, a été aussi imprimé.

M. Langlès a offert à la classe un exemplaire de la sixième livraison des monumens anciens et modernes de l'Indoustan.

Trois monumens inédits relatifs à l'histoire d'Oreste ont été décrits et expliqués par M. le comte de la Borde. Le premier est un vase dont la forme est celle des urnes cinéraires, et sur lequel est représentée la reconnaissance d'Oreste et d'Electre auprès du tombeau d'Agamemnon : Oreste est accompagné de Pylade. M. de la Borde ne dissimule pas qu'il serait possible de donner une autre explication de ce vase. On pourrait n'y apercevoir que des athlètes ou des guerriers qui rentrent vainqueurs dans leur patrie : car la mythologie et l'histoire ont assez rarement fourni les sujets de ce genre de peintures. La plupart des vases grecs ne retracent que des cérémonies, ne rappellent que des initiations, des fêtes de Bacchus et de Cérès, des jeux ou des attitudes gymnastiques. Mais ici, l'attitude et le costume des personnages, la forme du vase et d'autres circonstances concourent à indiquer le fils et la fille d'Agamemnon. Nous aurons les mêmes raisons de le reconnaître dans le second vase, et en regard d'une femme ; c'est une prêtresse, c'est Iphigénie qu'Oreste retrouve dans la Chersonèse Taurique. L'expiation du même Oreste à Trézène est le sujet du troisième monument. Cette cérémonie, qui devait terminer tous les malheurs de ce prince, eut lieu, selon Pausanias (21), devant le temple d'Apollon : un laurier, qui depuis s'est conservé sur l'autel, s'y était élevé, disait-on, au moment même où l'expiation s'accomplissait, et avait signalé l'approbation des dieux : cette circonstance est retracée sur le vase.

Un autre mémoire de M. de la Borde, sur l'architecture arabe, doit être lu dans cette assemblée.

(21) Liv. II, chap. 31.

M. le comte Grégoire avait entrepris, l'an dernier, d'exposer l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage : il a continué et terminé ce travail. Après avoir montré que l'affranchissement des esclaves devait être l'un des effets immédiats de la doctrine évangélique, des principes d'équité qu'elle établit, des sentiments fraternels qu'elle inspire ; après des détails relatifs à l'établissement des hôpitaux et des congrégations hospitalières, dont la plus ancienne est celle des parabolains à Alexandrie, l'auteur examine ce qu'a fait le christianisme pour abolir successivement l'esclavage antique, l'esclavage féodal, celui des nègres, celui des Indiens du nouveau monde.

Un chapitre ajouté à cet ouvrage traite de l'influence du christianisme sur la condition des femmes. L'auteur n'admet point l'opinion de ceux qui trouvent dans les anciennes mœurs des Gaulois et des Germains, dans les hommages que les femmes obtenaient dès lors (22), l'origine de ceux que la courtoisie du moyen âge et la politesse des siècles modernes a continué de leur offrir. Leurs droits n'en ont pas été moins méconnus dans les codes barbares des Francs, des Bourguignons, des Saxons : l'auteur attribue donc surtout à l'Évangile, et aux institutions chrétiennes, ce qui s'est introduit à cet égard, d'équité dans les lois, de douceur et de bienséance dans les mœurs.

Un article de ces mémoires a provoqué au sein de la classe une discussion sur la question de savoir si l'avortement n'a été expressément interdit que par les canons ecclésiastiques, et si, jusqu'au 4<sup>e</sup>. siècle, les lois civiles grecques et romaines l'avaient toléré. M. Clavier le pense ainsi, d'après les témoignages de Platon, d'Aristote et de Lysias. A la vérité, dans un livre qui porte le nom de Galien (23), sont alléguées des lois de Lycurgue et de Solon contre ce crime : mais le livre n'est pas de Galien, qui, d'ailleurs, ne serait pas lui-même un témoin valable d'un fait si antérieur à l'époque où il écrivait. Chez les Romains, Ovide (24), Juvénal (25), Sénèque (26), se plaignent amèrement de ce désordre, sans dire et sans supposer qu'il y ait des lois pour le réprimer. Les auteurs chrétiens gardent le même silence, en faisant la même censure. Tout au plus pourrait-on soutenir qu'une femme en puissance de mari n'avait pas le

(22) *Tac. de morib. Germanor.* 8.

(23) *An animal sit quod in utero est.* *Edit. Chart.* t. V, p. 341. B.

(24) *Amor.* liv. II, eleg. 13 et 14.

(25) *Sat.* VI, v. 594 et seqq.

(26) *Consol. ad Helv.* 16.

droit d'éteindre ainsi, de sa propre et seule autorité, l'espérance de la famille. M. Clavier explique en ce sens, et ce que dit Cicéron (27) de la condamnation d'une Milésienne, et plusieurs rescripts des empereurs. Justinien (28) déclare qu'en ce cas le mari peut demander le divorce : pourquoi cette simple permission de divorcer, si le crime de l'épouse devait être puni de mort ?

M. Boissonade a soutenu au contraire que les législateurs d'Athènes et de Lacédémone avaient établi cette peine, et que, sur ce point, les lois de la Grèce asiatique n'étaient pas moins rigoureuses. Ces faits lui semblent attestés par Galien et par Cicéron, en des termes trop positifs pour qu'il y ait lieu d'établir ou d'expliquer leurs témoignages. Le plaidoyer de Lysias qu'on oppose à leurs textes, ne nous est connu que par les grammairiens qui le citent, et dont l'un, Harpocrate, ne le rappelle trois fois, qu'en ajoutant chaque fois, *si pourtant ce discours est authentique* (29). Quant aux philosophes qui, comme Aristote et Platon, usaient de la liberté d'exposer leurs opinions politiques, ils ont pu trouver utile ce qui avait été condamné, et désirer que la loi permit, ordonnât même ce qu'elle continuait d'interdire. On ne saurait être tenté de juger la législation athénienne par celle que Platon conseillé : nous serions bien plutôt fondés à croire qu'il n'existaient dans les codes, dans les usages antiques, rien de favorable à ce genre d'infanticide, quand nous voyons qu'Aristote ne peut alléguer aucun exemple à l'appui de ce qu'il propose. Sans doute les exemples de condamnations pour ce crime sont aussi fort rares : c'est qu'on manquait le plus ordinairement des moyens de l'atteindre; et voilà pourquoi les poètes, les théologiens, les moralistes, le flétrissent, comme bien d'autres, sans faire mention des lois qui les menacent : ils savent qu'elles sont trop souvent impuissantes. Du reste, l'existence de ces lois, attestée par Cicéron et par Galien, l'est encore par Musonius, dont le témoignage a d'autant plus de poids, que dans la secte stoicienne, à laquelle il appartenait, on ne croyait pas que le fœtus fût animé.

Outre cette dissertation, M. Boissonade a lu un mémoire sur les lettres de Cratès le cynique. Il n'y en a que quatorze qui aient été publiées en grec : quinze autres n'étaient connues que

(27) *Pro Cluentio*; 32; cité dans le *Dig. XLVIII*, 39.

(28) *Nov. 22*, 16.

(29) Εἰ γνίσιος ὁ λόγος Harpocr. voc. Ἀμφιθόρωπος. — Θεμιστένειον. — ὑπόλογον.

par une version latine ; mais notre confrère vient d'en retrouver le texte, et de le traduire en français avec celui de neuf dernières épîtres qui portent le même nom, et qui restaient ignorées. Toutes ces épîtres, au nombre de trente-huit, y comprises celles dont le texte a été mis au jour, sont-elles réellement de Cratès ? M. Boissonade n'hésite point à les déclarer supposées, et il développe les motifs de cette opinion que Ménage (30), Bentley (31), Brucker (32) et d'autres savans avaient énoncée sans l'appuyer d'aucune preuve. En examinant le fond et la forme de ces lettres, on y reconnaît l'ouvrage d'un rhéteur ou même de plusieurs rhéteurs, qui traitent diversement les mêmes sujets ; qui inventent, pour s'exercer, des matières de correspondance ; qui s'emparent de sentences déjà connues ; qui copient ça et là des lignes de Xénophon ou de Diogène de Laërce. En certains manuscrits (33), quelques-unes de ces lettres portent le nom d'Apollonius de Tyane, ou d'Alciphron : ce dernier pourrait bien être le véritable auteur, non de toutes les présumées épîtres de Cratès, mais d'une partie de ce recueil. L'an dernier, M. Boissonade avait présenté à la classe un travail du même genre sur les lettres de Diogène le cynique ; il a publié, depuis, une nouvelle édition de Marinus.

Entre les réputations dont l'éclat s'est amorti, et presque éteint dans le cours des siècles, M. Bernardi a remarqué celles de Galerius Trachalus, consul avec Silius Italicus sous Néron, et l'un des orateurs célébrés par Quintilien (34). Il ne subsiste aucun écrit de Trachalus, mais il composait les discours d'Othon : du moins on le croyait ainsi, nous dit Tacite (35), en parlant de l'une de ces harangues, et en nous y faisant observer la modération et la prudence du rédacteur. Cette réflexion de Tacite détermine M. Bernardi à ne point attribuer à Trachalus un discours très-véhément (36) prononcé contre Galba, qui vivait encore, par Othon récemment proclamé empereur. Notre confrère développe ensuite les motifs qu'il a de penser que les autres harangues d'Othon, recueillies ou abrégées par Ta-

(30) In Diog. Laert, VI, 98.

(31) Dissert. de fab. AEsopi, p. 91.

(32) Hist. phil., t. I, 890.

(33) 3047 de la Biblioth. du Roi. — Mss. de Vienne et de Florence.

(34) Inst. Orat. VI, 3; VIII, 5; X, 1; XII, 5.

(35) Histor. I, 90.

(36) Tac. Hist. I, 37, 38.

cite (37), appartiennent, quant au fond, à Trachalus. Sans doute elles ont subi l'empreinte du style et du génie de l'historien ; mais Tacite n'en invente ni les pensées, ni les sentiments : il exprime et s'abstient de feindre. Malgré la circonspection de Trachalus, les fonctions qu'il avait remplies auprès d'Othon, le laissaient exposé à quelques périls sous Vitellius. Il y échappa, protégé par l'épouse de ce nouvel empereur (38). Elle s'appelait Galeria, et pouvait être parente de Galerius Trachalus, sur la vie duquel nous n'avons aucun autre renseignement.

Les mémoires qui vont suivre concernent des faits dont les époques sont, en général, moins anciennes.

M. Graber de Hemso, l'un des correspondans de la classe, lui a fait parvenir une dissertation sur l'arrivée de Frigge Fridulfson dans la Scandinavie. Ce personnage est plus connu sous le nom ou surnom d'*Odin*, c'est-à-dire, divin. Les résultats du mémoire sont qu'en 376, l'irruption des Huns en Europe y sépara tout d'un coup les nations du Midi de celles du Nord ; que, vaincus par les Huns, les Alains, ou du moins plusieurs d'entre eux, se réfugièrent au nord de l'Allemagne, et pénétrèrent dans la Scandinavie, afin de s'éloigner davantage des lieux envahis et ravagés ; que les traditions, les chroniques, les poésies septentrionales s'accordent à représenter Fridulfson comme originaire des bords du Don, à l'est de la mer d'Asof, pays où les Alains étaient établis depuis plusieurs siècles, et où ils avaient encore une postérité au moyen âge ; que la révolution opérée par *Odin*, dans le nord de l'Europe, n'est ni antérieure ni postérieure aux vingt-cinq dernières années du 4<sup>e</sup>. siècle.

L'origine de la nation Russe a été l'objet des recherches de deux membres de la classe. Celui qui, l'année dernière (39), avait contesté l'étymologie *Russi à Roxolanis*, a discuté plus au long tous les textes grecs et latins qui concernent les Roxolans, et tout ce que racontent les chroniques du moyen âge, byzantines, latines, slavones, sur la fondation de l'empire de Russie. Il lui a semblé que ces deux branches d'histoire, séparées par de longues distances, demeuraient constamment étrangères l'une à l'autre, et qu'aucun tissu d'homonymies et d'hypothèses ne pouvait les rapprocher. Les objections aux-

(37) Hist. I, 83, 84; II, 47, 48.

(38) Tac. Hist. II, 60.

(39) M. Daunou. Voyez le Rapport de 1813.

quelles il avait à répondre l'ont entraîné à présenter diverses observations relatives aux Slaves, aux Scythes, à la géographie de l'anonyme de Ravenne, aux sources des connaissances historiques, et au style des inscriptions latines.

M. Petit-Radel, qui a persisté à considérer les Russes comme issus des Roxolans, se propose de publier un ouvrage qui aura pour titre : *Questions académiques sur l'origine et la haute antiquité de la nation russe*. Par une exacte analyse de tous les mémoires composés sur cette matière, il fera sentir la nécessité de ne pas s'en tenir aux seuls récits des chroniques. D'autres monumens historiques, qui jusqu'ici n'ont point été interrogés, établiront l'existence simultanée des Rhoss et des Roxolans sur la même terre pendant plusieurs siècles; et quoique les Russes eux-mêmes soient persuadés que leur nom ne date que du 9<sup>e</sup>., ce nom paraîtra distinctement dès le 4<sup>e</sup>. dans le pays qu'habitaient les Roxolans des auteurs grecs et latins. En remontant à des époques plus anciennes, on découvrira dans la Médie le berceau de cette nation : résultat auquel la comparaison des langues a déjà conduit M. Anton, professeur à l'académie de Württemberg (40).

L'un des traités recueillis par M. le baron de Sacy dans les archives de la république de Gênes, fut conclu le 27 mai 1387 entre les Génois et le prince Juanchus, fils de Dobordizé. Nous y apprenons que Juanchus et la plupart de ses sujets professaient la religion chrétienne; que ses ambassadeurs avaient besoin d'interprètes pour traiter avec les Génois; que les possessions de Juanchus étaient voisines de la colonie génoise de Péra; que les relations commerciales entre les deux états avaient lieu par terre et par mer; qu'enfin des Bulgares et des Grecs composaient la plus grande partie de la population gouvernée par le prince Juanchus, qui n'est jamais qualifié roi. Ses états étaient donc situés dans la partie de la Bulgarie, qui est bornée au sud par l'Hæmus, à l'est par la mer Noire. Cette contrée s'appelle aujourd'hui Dobrudjé, nom dont la ressemblance avec celui de Dobordizé, père de Juanchus, ne peut manquer d'être observée. L'histoire des derniers rois bulgares ne fait aucune mention de ces deux princes, et l'on sait que la plus grande partie du royaume de Bulgarie était sous la domination des Ottomans en 1387. Quel est donc ce Juanchus? Son père et lui appartiennent-ils à la famille des rois bulgares? Les témoi-

(40) *De Linguâ russicâ ex eâdem, cum samsordamicâ, matre orientali, prognatâ : Württembergæ, 1809.*

gnages de Chalcondyle et d'Orbini prouvent que ce pays avait pris son nom d'un prince de Bulgarie. Il est vrai que ce nom paraît dérivé de la langue slavonne; mais quelle que soit l'origine des Bulgares, leur langue diffère peu de celle des Serviens et de divers autres dialectes slavons. A travers les ténèbres qui couvrent les derniers temps du royaume de Bulgarie, on démêle pourtant qu'Alexandre, mort en 1350, avait laissé quatre fils, entre lesquels ses états furent partagés. Les trois premiers étaient Strascimir, Sismon et Asan : le quatrième, que les historiens ne nomment pas, est sans doute Dobridjé ou Dobordizé, père de Juanchus; et nous avons tout lieu de croire que Juanchus lui-même est le prince que des écrivains turcs désignent sous le nom de Dobritza-Oglou (fils de Dobritzé), et qu'ils font régner en 1388 sur la contrée même qui est indiquée dans le traité de 1387.

Dans l'une de nos dernières séances, M. le comte Lanjuinais a présenté un tableau comparatif des supins latins et des infinitifs sanscrits. Les uns et les autres se terminent en *tum*, et remplissent à peu près la même fonction dans le discours. Il y a plus : c'est souvent de part et d'autre la même idée exprimée par les mêmes sons. En sanscrit, comme en latin, *itum* signifie aller, *datum* donner, *iunctum* ou *junctum* joindre. Ces ressemblances font supposer de l'affinité entre les deux langues. M. Lanjuinais en conclut aussi que les supins latins ne sont que d'anciens infinitifs ou substantifs verbaux.

M. Dupont (de Nemours) a fait réimprimer son ouvrage sur l'éducation nationale dans les Etats-Unis d'Amérique, et ses mémoires sur différens sujets d'histoire naturelle, de physique générale ou particulière; il a publié, de plus, une traduction en vers d'une partie du poème de l'Arioste. Un membre de la classe des sciences, M. le baron de Percy, a offert à celle d'histoire un exemplaire d'un mémoire sur cette question : Les anciens avaient-ils des établissements publics en faveur des indigens?

La classe d'histoire et de littérature ancienne est sur le point de publier elle-même, outre ses propres mémoires, trois volumes qui concernent particulièrement l'histoire de France, et dont l'impression est achevée, savoir : le tome XVI de la collection des historiens, continuée par M. Brial; le tome XVI du recueil des ordonnances, par M. le comte Pastoret; et le tome XIII de l'histoire littéraire de France.

M. Ginguené, l'un des auteurs de ce dernier volume, conti-

nue en même temps son Histoire de la littérature italienne, et vient de communiquer à la classe un des chapitres qui vont entrer dans le VII<sup>e</sup>. tome de cette Histoire. Un extrait de ce chapitre sera lu aujourd'hui par M. Ginguené, et offrira le Tableau de la vie et des ouvrages de Machiavel.

NOTICE HISTORIQUE *sur la Vie et les Ouvrages de M. LEVESQUE, par M. DACIER, secrétaire perpétuel; lue dans la séance publique de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut royal de France, le 1<sup>er</sup>. juillet 1814.*

Dix ans se sont à peine écoulés depuis l'époque où la classe d'histoire et de littérature ancienne pouvait se glorifier de compter à la fois parmi ses membres un grand nombre d'historiens, tous dignes de ce nom, tous également estimables, quoique sous des rapports et avec des talents différens, par leur véracité et la réunion des autres qualités qui font le principal mérite de l'histoire. Pendant ce court espace de temps la plupart ont disparu; ma faible voix a fait retentir cette tribune des justes regrets que causait à l'Institut et aux lettres la mort du continuateur de l'Histoire de France de Velly et Villaret; de l'Histoire de François I<sup>er</sup>, et de la Rivalité de la France et de l'Angleterre; de celui auquel nous devons l'Esprit de la Ligue, et l'Esprit de la Fronde; de l'auteur de l'Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre, et de l'Examen critique des historiens d'Alexandre; de celui qui a eu le courage de continuer et d'achever l'Histoire du Bas-Empire. Ces pertes multipliées ne sont pas les seules que la mort nous ait fait éprouver. Elle nous a encore privés plus récemment de deux des historiens qui nous restaient, M. Levesque et M. Toulougeon, dont les fonctions de la place que j'occupe m'imposent le devoir d'honorer aujourd'hui la mémoire, en rappelant le souvenir de leurs travaux et des services qu'ils ont rendus aux lettres.

Pierre-Charles Levesque naquit à Paris, le 28 mars 1736. Ses parents, qui sans doute ne le destinaient point à une de ces professions auxquelles il faut être préparé de bonne heure par l'étude des langues anciennes et des auteurs classiques, se bornèrent à lui donner chez eux une bonne éducation morale, et ne lui firent pas même apprendre les premiers éléments de la langue latine. Mais lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, pressé par le désir de s'instruire, il les sollicita avec tant d'instance de lui en procurer les moyens, qu'ils consentirent à le

placer dans une pension où il commença son cours d'**humanités**, et d'où il sortit, environ six mois après, en état de le continuer au collège **Mazarin**. Ses progrès furent si rapides et si marqués, que sa famille eut tout lieu de s'applaudir de lui avoir permis de suivre son inclination. Les prix qu'il remporta chaque année dans les concours de son collège et dans ceux de l'Université, furent comme les préludes des succès plus importants qu'il obtiendrait un jour dans la carrière des lettres, auxquelles il avait dès lors résolu de consacrer sa vie. Mais loin de se laisser éblouir par les triomphes de sa jeunesse et de croire, comme il arrive quelquefois, qu'il pourrait sans peine en obtenir de plus flatteurs et de plus durables, il redoubla d'efforts pour les mériter.

Il n'avait pas encore entièrement terminé son cours d'études, qu'il se vit au moment d'être contraint de l'interrompre. Des revers inattendus obligèrent ses parents à quitter la capitale pour aller s'établir dans le midi de la France. S'éloigner de Paris, des grands établissements consacrés aux sciences et aux lettres, eût été pour le jeune **Levesque** renoncer pour toujours à leur culture, à laquelle il attachait le bonheur de sa vie; il ne put s'y résoudre. Soutenu par cette ardeur qui ne connaît pas d'obstacles, ou qui sait les surmonter, il eut le courage de rester seul dans la capitale où ses talents allaient devenir son unique ressource, et il eut recours à la gravure dont il s'était particulièrement occupé dans la maison paternelle avant de commencer ses études, et qu'il pratiquait encore quelquefois pour son amusement.

Il trouva dans l'exercice de cet art les moyens de suffire à des besoins très-modérés, de conserver son indépendance, et par une sage distribution de son temps, d'en donner une grande partie au penchant qui l'entraînait vers la littérature. Il acquit aussi dans les arts, en se livrant à la gravure, des connaissances assez étendues, trop souvent étrangères aux gens de lettres, qui lui firent dès lors quelque réputation, et qu'il développa par la suite avec succès dans la continuation du *Dictionnaire des beaux-arts*, commencé par **M. Watelet**, et qu'il a eu la gloire de terminer.

Cet ouvrage, dans lequel on reconnaît aisément un homme exercé à penser et à écrire, n'est pas la première preuve qu'il ait donné de ses talents littéraires. Nourri des préceptes des anciens philosophes et de leurs théories, riche de ses propres observations, il en avait déjà fait une heureuse application dans un petit ouvrage intitulé, *les Rêves d'Aristobule*, auquel sans doute par modestie il ne mit point son nom, mais que la

solidité des pensées et la facilité du style firent distinguer de la foule des productions littéraires qui parurent à cette époque. Une traduction en prose de quelques morceaux choisis de Pétrarque qu'il publia peu de temps après, n'étant guères âgé que de vingt-cinq ans, n'obtint pas tout-à-fait le même succès, et fut cependant accueillie aussi favorablement que le traducteur avait le droit de l'espérer. En effet, pour reproduire avec fidélité en français cette délicatesse extrême de sentiments et d'expressions, cette inépuisable variété de locutions et d'images, cette fleur d'élegance et de galanterie qui caractérisent les belles compositions du chantre de Laure, on peut raisonnablement douter qu'il suffise de joindre à une connaissance parfaite de notre langue l'imagination et la diction les plus riches et les plus brillantes, et que la prose la plus parfaite puisse rendre des beautés qui consistent principalement dans l'harmonie et le charme de la poésie.

M. Levesque était alors à cet âge où l'homme qui a la passion des lettres, tourmenté par l'inquiète activité de son esprit, ignorant encore et la nature de son talent et la mesure de ses forces, tente différens essais et flotte incertain sur la direction qu'il doit donner à ses travaux. Ajoutons qu'à cette époque la philosophie était la base de tous les écrits, l'objet de toutes les méditations et de toutes les ambitions littéraires, parce qu'elle seule pouvait procurer de la célébrité aux écrivains et des lecteurs aux ouvrages, et on apercevra sans peine l'influence de cette double cause dans ceux que M. Levesque publia sous le titre, l'un de *l'Homme moral*, l'autre de *l'Homme pensant*. Mais s'il paraît avoir plutôt été entraîné par l'exemple de ses contemporains que par un goût décidé pour les doctrines philosophiques, on sent, en lisant ces écrits, qu'il puisait dans son cœur les maximes de morale qu'il y développe. Toujours simple, naturel et vrai, il enseigne les vertus qu'il pratiquait lui-même sans effort comme sans ostentation; et s'adressant à l'intérêt personnel de son lecteur, il cherche moins à le séduire par les formes imposantes d'un langage sententieux et apprêté, qu'à le convaincre par la force de la raison et de la vérité.

Ces deux nouvelles productions achevèrent de concilier à l'auteur l'estime et la bienveillance du philosophe Diderot, dont il était déjà connu, et qui le recommanda si puissamment à l'impératrice de Russie, protectrice éclairée et généreuse de tous les genres de talent, qu'elle l'appela dans ses états en 1773, pour remplir une place de professeur au corps impérial des cadets nobles, établi à Saint-Pétersbourg.

De ce moment, toutes les pensées de M. Levesque se por-

terent vers la Russie ; il forma le projet d'en écrire l'histoire ; et détournant les yeux des difficultés qu'il devait rencontrer dans l'exécution d'une pareille entreprise, il ne voulut voir que les ressources que lui offrirait, pour y réussir, la position dans laquelle il allait se trouver. Fixé dans la capitale du vaste empire des Czars, et, pour ainsi dire, sur le théâtre même des événemens qu'il aurait à raconter, il pourrait consulter les monumens originaux, conservés dans les archives de l'empire, et recueillir à leur source les traditions nationales. Il n'eut pas plus tôt pris possession de sa place, dont les fonctions n'exigeaient chaque jour qu'un petit nombre d'heures, qu'il consacra tout le reste de son temps à l'étude du russe moderne et de l'ancien dialecte slavon-russe, dans lequel sont écrites toutes les chroniques de la nation. Muni de ces connaissances indispensableness nécessaires, et qu'il acquit beaucoup plus promptement qu'il ne l'avait espéré, il fut en état de lire et de dépouiller les chartres, les chroniques, et tout ce fatidieux amas de documens historiques pour la plupart informes, dans lesquels la vérité est presque toujours mêlée avec l'erreur, ou défigurée par des fables absurdes, et dont le langage obscur et barbare exerce péniblement la critique, et fatigue bientôt l'attention du lecteur le plus intrépide. Le courage et la constance de M. Levesque surmontèrent tous ces dégoûts et triomphèrent de tous les obstacles. Après sept années d'un travail aussi actif qu'opiniâtre, il eut terminé son ouvrage. Pressé alors par le désir de l'offrir en tribut à sa patrie, et fermant l'oreille aux propositions honorables et avantageuses qu'on ne cessait de lui faire pour le retenir à Saint-Pétersbourg, il revint en France en 1780 ; et environ deux ans après il publia son histoire.

Les Français, ainsi que la plupart des autres peuples de l'Europe, ne connaissaient encore la Russie que par les relations vagues, incomplètes, et souvent mensongères, de quelques voyageurs prévenus, trop crédules, ou qui n'avaient pas pris la peine de s'instruire ; et l'historien de Pierre-le-Grand, peignant à grands traits et avec les couleurs les plus brillantes le caractère de son héros, s'était borné à esquisser rapidement celui du peuple qu'il gouvernait, et avait plus vise dans ce tableau, à l'effet de l'ensemble, qu'à l'exactitude des détails. L'ouvrage de M. Levesque joignait donc au mérite de la vérité la plus scrupuleuse, et de l'enchaînement continu des faits, celui d'une composition sage et savante, et d'un style toujours en harmonie avec la grandeur du sujet, et de plus l'intérêt toujours si puissant de la nouveauté. L'Europe vit pour la première fois, et non sans une sorte d'étonnement, se déve-

lopper sous ses yeux l'origine et les premiers accroissemens de cet empire hyperboréen qui, après être resté pendant tant de siècles presqu'entièrement ignoré, se montrait tout à coup sur la scène du monde pour y jouer un des rôles les plus imposans. Elle put suivre la marche, les progrès, et les innombrables variations de la fortune d'une nation obscurément formée d'élémens divers, dans les déserts de la Scythie; tantôt libre, tantôt sujette et gouvernée par des princes; déchirée en même temps par des factions intérieures et par les armes étrangères; réunie quelquefois sous les lois d'un seul maître, plus souvent divisée en une multitude d'états indépendans et rivaux; portant la terreur jusqu'aux portes de Bysance et aux frontières de la Chine; puis envahie par les Polonais; asservie par les Tartares; s'instruisant par ses revers, et tirant de ses désastres mêmes de nouvelles ressources; s'agrandissant sans cesse au milieu et, pour ainsi dire, à l'aide de toutes ses révolutions? Que d'étonnantes vicissitudes, de catastrophes sanglantes, d'institutions singulières et sauvages, quel mélange de grandeur et de barbarie, de vertus et de crimes, attirent tour à tour l'attention jusqu'au moment où l'on voit briller tout à coup, au milieu des ténèbres profondes que huit siècles semblaient n'avoir fait qu'épaissir, un météore lumineux qui les dissipe sans retour? Un spectacle, unique peut-être dans les annales du monde, s'offre alors à l'admiration et la commande impérieusement; c'est celui d'un grand homme qui, s'élevant par la seule force de son génie au-dessus de sa nation, s'arrache aux délices et à l'éclat du trône, et, dépouillant les attributs de son rang, se couvre des habits les plus simples pour n'être pas reconnu, quitte ses états pour aller étudier les arts des peuples civilisés, s'enrichir de leurs connaissances, s'éclairer de leurs lumières; qui, revêtu de la puissance suprême, agrandie encore par la victoire, en fait le plus noble usage, et ne veut triompher que de l'ignorance et de la barbarie de ses sujets; qui enfin, après un règne occupé tout entier des grands intérêts de l'humanité, léguant à l'héritier de sa couronne le soin d'achever son entreprise, se survit en quelque sorte à lui-même jusques dans ses derniers successeurs, jaloux d'imiter ses vertus et d'accomplir ses desseins.

Dès le moment où l'ouvrage de M. Levesque parut, il obtint un succès très-marqué, et l'opinion publique plaça l'auteur au rang de nos historiens les plus distingués. Tous les critiques en portèrent un jugement avantageux et unanime: il obtint même le suffrage le moins suspect et le plus flatteur de tous, celui de la nation dont il présentait l'histoire; et, quoique

vers la même époque une autre histoire de Russie ait été publiée, et que de nouvelles sources aient été ouvertes par les recherches de plusieurs savans du nord, depuis la première édition de celle de M. Levesque, les Russes ont continué d'en faire usage pour l'enseignement dans leurs écoles, et de rendre, par cette distinction honorable, le plus éclatant témoignage à la véracité et à l'exacitité de ses récits.

En même temps qu'il surveillait l'impression de l'*Histoire de Russie*, il prenait une part très-active à la collection *des moralistes anciens*, entreprise et publiée par M. Didot, l'aîné : il traduisait et faisait imprimer les pensées morales de divers auteurs chinois; les entretiens mémorables de Socrate, par Xénophon; les caractères de Théophraste et les pensées morales de Ménandre; les sentimens de Théognis, de Phocylide, de Pythagore et des sages de la Grèce, et les pensées morales de Cicéron, qui parurent en 1782. On a encore de lui, dans ce recueil, les apophtegmes des Lacédémoniens, extraits de Plutarque; les pensées morales du même Plutarque et les vies et apophtegmes des philosophes grecs, qui furent publiés quelques années après (en 1794-95) et qui, joints aux précédens ouvrages, forment dix volumes de cette intéressante collection.

Le succès de l'*Histoire de Russie* redoubla le zèle de l'auteur et l'enhardit à tenter, après tant d'autres, d'écrire celle de notre nation, et de consacrer, pendant quelque temps, à la France ses talents et ses veilles. Il choisit dans nos annales une période, pendant laquelle la série des événemens offre dans son ensemble et dans ses détails, cette unité et cette continuité d'intérêt qui la rendent dramatique, et se proposa de présenter l'histoire de la domination des cinq premiers Valois, comme une longue tragédie dont le règne de chacun de ces princes remplit un acte. L'action commence à l'avènement de Philippe de Valois au trône; l'intrigue se forme et le danger s'accroît sous le règne de son successeur; la sagesse de celui de Charles V calme pour quelque temps les agitations et les inquiétudes sans en détruire la cause; bientôt de nouvelles révolutions occupent la scène: la terreur et la pitié sont portées à leur comble sous le règne dé-sastreux de l'infortuné Charles VI; sous Charles VII la ruine de la France paraît inévitable; mais au moment où tout semble perdu, l'usurpateur est chassé, le prince légitime, ramené par la victoire, remonte sur le trône de ses pères, et la pièce finit par ce dénouement aussi heureux qu'inattendu.

Tel est le grand et intéressant tableau que M. Levesque entreprit de tracer, et qu'il soumit au jugement du public en 1788.

Il s'était rendu familières, à l'école des anciens qu'il avait choisis pour maîtres, ces formes animées et dramatiques, qui donnent tant de prix à leurs ouvrages, et dont Hérodote, le père de l'histoire, est le créateur et sera toujours le modèle.

On remarque dans l'histoire des cinq premiers Valois une touche plus ferme, un pinceau plus brillant et une ordonnance plus régulière que dans celle de Russie, et elle n'est pas moins recommandable que celle-ci par l'exactitude et la solidité des recherches.

Le soin qu'avait pris l'auteur de recourir aux textes originaux, pour ne donner à ses lecteurs que des notions certaines et fidèles, le fit remonter par degrés jusqu'au berceau de la monarchie française; et de ce travail résulta un tableau général de notre histoire et des variations de notre gouvernement jusqu'au règne du premier des Valois; tableau, qui, sous le titre d'introduction, remplit presqu'entièrement le premier volume. Déjà depuis long-temps, lorsque M. Levesque composait son histoire, notre horizon politique commençait à se couvrir de sombres nuages, déjà la foudre grondait dans le lointain et les signes menaçans d'une subversion prochaine se manifestaient de toutes parts. M. Levesque, trop éclairé pour ne pas prévoir le danger, essaya de le détourner et d'en prévenir les effets, en retraçant à ses contemporains, dans son ouvrage, les maux que l'anarchie avait causés à nos pères, et les longues et inévitables calamités auxquelles s'expose une nation qui veut secouer le joug salutaire de ses anciennes institutions. Ces sages leçons, dictées par l'expérience des siècles, ne furent point écoutées d'une génération agitée par des principes factieux et qui ne demandait à l'histoire que des exemples et des moyens d'insurrection; et la voix de l'historien fidèle fut étouffée par le tumulte, toujours croissant, des émotions populaires. Mais si cet ouvrage, digne d'un meilleur temps, fut à peine aperçu, cet injuste oubli fut du moins favorable à l'auteur, et le préservra des périls auxquels l'aurait infailliblement exposé l'austérité des principes monarchiques qu'il y professe.

Cependant, les véritables juges du mérite des productions littéraires rendirent justice à l'Histoire des Valois; et leurs suffrages firent admettre l'année suivante l'auteur à l'académie des inscriptions et belles-lettres, dont les travaux continués pendant un siècle ont si puissamment contribué au développement des connaissances humaines, et qui éclairait encore alors des derniers rayons de sa lumière les obscurités de l'histoire et de la littérature ancienne.

La marche rapide des événemens politiques amena bientôt la dissolution d'un corps trop attaché aux anciens principes, pour être épargné par ceux qui voulaient les anéantir. Privé de ce commerce plein d'instruction et de charmes dont il avait eu à peine le temps de sentir les douceurs et d'apprécier les avantages, M. Levesque se réfugia au milieu de ses livres et chercha des consolations dans des études qui, en faisant son bonheur, lui avaient procuré d'honorables récompenses.

Déjà, depuis quelques années, il avait été nommé à la chaire d'histoire et de morale fondée dans le collège royal de France, et il en avait rempli les devoirs avec autant de zèle que d'exactitude; mais il s'y livra tout entier et avec encore plus d'ardeur, quand il fut dégagé de ceux que lui imposait le titre d'académicien; et pour étendre au-delà du cercle étroit de son auditoire les bienfaits de l'instruction, il consacra les heures de loisir que lui laissaient ses fonctions publiques, à traduire l'*Histoire de Thucydide* qu'il fit paraître en 1795. Cette traduction d'un ouvrage hérisse de difficultés, qui ne pouvaient être complètement aplaniées que par de longs et pénibles travaux, est écrite avec facilité et élégance. Elle fournit une nouvelle preuve que le traducteur avait cultivé avec succès la langue et la littérature grecques et ajouta, sous ce rapport, à sa réputation; et quoiqu'un nouveau traducteur ait depuis surpassé l'exactitude de M. Levesque, par une étude et une discussion plus approfondies du texte original, le fréquent usage qu'il fait de la traduction de son prédécesseur ne permettrait pas de douter, quand même il ne le déclarerait pas franchement, qu'elle ne lui ait été très-utile.

C'est dans ces douces et savantes occupations; c'est dans cette utile et laborieuse retraite, au milieu d'une famille qu'il aimait autant qu'il en était aimé, que M. Levesque passa les années orageuses de la révolution. Il était cependant bien loin de l'impossibilité stoïque d'Archimède; il cherissait trop sincèrement sa patrie pour être insensible à ses malheurs. C'était en gémissant qu'il détournait ses regards du spectacle des calamités publiques; et lorsqu'il était réduit à cacher sa vie pour la conserver à sa famille, il partagea toujours, dans l'éloignement où il vivait de la scène politique, le deuil de ses concitoyens. Il eut aussi des infortunes personnelles à déplorer; les fruits de ses longs travaux et de sa sévère économie lui furent presque totalement enlevés, par une de ces manœuvres frauduleuses qui n'échappent que trop souvent à la juste rigueur des lois. Mais il supporta cette perte, qui l'affligeait beaucoup plus pour sa famille que pour lui, avec la résignation du sage. L'espoir d'un

temps meilleur, qui ne l'abandonna jamais, soutint son courage et ranima ses forces. Les lettres, dont il avait toujours été un ami si fidèle, ne lui refusèrent point leurs consolations; son ardeur pour l'étude, loin de s'affaiblir par l'adversité, parut s'accroître; il rassembla et classa les nombreux matériaux des ouvrages qu'il projetait encore; et, lorsqu'un gouvernement moins ombrageux et plus éclairé, essayant de reconstruire l'édifice social, des débris dispersés des anciennes institutions, rétablit les académies sous le titre d'institut national, M. Levesque fut appelé des premiers dans cette société naissante; distinction qu'il avait bien méritée par les nombreuses et estimables productions dont il avait enrichi la littérature et qu'il aurait encore, au besoin, justifiée depuis par les nouveaux ouvrages qu'il a donnés au public.

Tranquille désormais, et rentré dans la jouissance d'une partie du prix de ses travaux, il n'y mit plus de bornes que celles de son existence. Personne ne se montra plus empressé à en payer le tribut au corps dans lequel il était admis; et ce devoir académique, qu'on regarde quelquefois comme une obligation onéreuse, semblait être pour lui un besoin qu'il avait du plaisir à satisfaire. Les mémoires qu'il a fournis au recueil de l'institut, attestent par leur nombre son zèle ardent pour la gloire du corps, et par leur variété l'étendue de ses connaissances diverses. Quoique ces différens mémoires, considérés séparément, parussent quelquefois n'avoir que peu de liaison entre eux, cependant, comme ils étaient tous dirigés vers un but commun, ils ont produit deux ouvrages qui ont été favorablement accueillis par le public, *l'Histoire critique de la République romaine*, et *les Etudes de l'Histoire ancienne*.

Le titre du premier de ces ouvrages indique assez l'esprit dans lequel il a été écrit. C'est moins en effet une histoire suivie du peuple romain qu'un examen sévère des élémens dont elle est composée. Déjà très-anciennement des discussions sur le même objet s'étaient élevées dans l'académie des inscriptions et belles-lettres. La certitude de l'histoire des premiers siècles de Rome y avait été attaquée et défendue avec toutes les armes de la dialectique et de l'érudition: mais les preuves alléguées à l'appui de chaque opinion contraire se combattaient sans se détruire; la querelle était demeurée indécise; et comme si la destinée d'un peuple toujours déchiré par des divisions intestines, et qui ne domina au-dehors que par la discorde, eût été de diviser encore les hommes après sa destruction, deux partis contraires se partagèrent long-temps le monde savant sans que l'un pût

triompher de l'autre. M. Levesque, en entrant dans cette interminable querelle, crut devoir prendre plus de terrain que ses prédecesseurs ; il embrassa dans ses recherches la durée entière de la république depuis son berceau jusqu'à son extinction, espace d'environ sept siècles. Il en suit pas à pas la marche et les progrès, sépare, autant qu'il est possible, les traditions vraies ou vraisemblables des récits mensongers ou infidèles, et essaie de réduire à leur véritable valeur les narrations peut-être quelquefois trop pompeuses des historiens. Mais, en signalant les erreurs et les fables que l'ignorance des anciens, la crédulité des modernes, et la prévention commune aux uns et aux autres ont introduites dans l'histoire romaine, peut-être ne s'est-il pas tenu assez en garde contre des préventions contraires, peut-être est-il quelquefois tombé dans un scepticisme non moins ennemi de la vérité, et l'espèce de doute philosophique dans lequel il se retranche sur des faits et des assertions suffisamment autorisés, est-il trop souvent fondé sur des raisons plus spécieuses que solides.

On s'imagine bien que les historiens anciens ne pouvaient manquer d'être défendus dans cette classe; aussi le furent-ils vigoureusement, et quelquefois avec avantage, par un des membres également renommé par la profondeur de son savoir et la justesse de sa critique; de sorte qu'on peut dire que cette question tant débattue est à peu près encore entière et ne sera jamais complètement résolue, à moins que les deux partis ne se fassent réciproquement des concessions que les bons esprits se font assez naturellement d'eux-mêmes, en lisant l'histoire des premiers temps de presque tous les peuples.

Les *Études de l'histoire ancienne et de celle de la Grèce* offrent les mêmes qualités sans aucun mélange des mêmes défauts. Elles sont plutôt, comme le titre l'indique, un guide pour étudier l'histoire, qu'une histoire proprement dite. L'auteur y parcourt successivement les régions les plus anciennement civilisées; il examine leurs traditions, les compare avec celles que les Grecs nous ont transmises sur les mêmes contrées; et cette discussion produit souvent des résultats intéressans. Il s'attache moins à donner la série des événemens historiques qu'à faire connaître les mœurs, les institutions et les arts; et son ouvrage est à peu près, sous ce rapport, pour les peuples de l'antiquité, ce qu'est pour les peuples modernes l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*, dont il rappelle quelquefois la forme ingénieuse et piquante. Toujours animé du désir d'être utile, et de l'amour de la vérité, l'auteur s'applique surtout à

substituer des notions exactes aux peintures trop souvent trompeuses des écrivains plus jaloux de plaire que d'instruire; et si l'on cherche en vain dans ses tableaux ces couleurs brillantes, dont l'éclat ne sauve pas toujours la monotonie, on se formera du moins, en lisant son ouvrage, des idées vraies et fidèles des objets qu'il y traite; et c'est l'unique but qu'il se proposait d'atteindre.

Au milieu de ces différens travaux, dont je n'ai pu présenter qu'une faible esquisse, M. Levesque trouvait encore le temps de donner plusieurs heures chaque jour à l'éducation de son petit-fils, objet de sa plus vive tendresse et de ses soins les plus assidus. Il ne voulait partager cette fonction vraiment paternelle qu'avec madame Pétigny sa fille, mère de cet enfant chéri, dont il se glorifiait avec raison d'avoir été pareillement l'instituteur, et qui s'est fait connaître avantageusement dans les lettres par un charmant recueil d'idylles ou contes champêtres, écrits avec autant de grâce que de sensibilité.

Quoique les deux derniers ouvrages dont on vient de parler n'offrissent point les tristes indices d'un talent affaibli par l'âge ou épousé par un long et continual exercice, M. Levesque avait acquis le droit de passer le reste de sa vie dans un honorable repos; mais l'activité de son esprit ne lui permettait pas de s'y livrer: à peine les avait-il terminés qu'il entreprit de composer une Histoire générale de la Monarchie française, dont il avait rassemblé les matériaux dans le cours de ses précédentes études; et son ardeur à fournir cette nouvelle carrière semblait lui avoir rendu les forces de la jeunesse et lui promettre encore de longues années d'existence et de travaux. Illusion trompeuse! il ne lui était pas donné d'achever cette grande entreprise; cet ouvrage, dernier fruit de ses veilles, devait rester imparfait. Une maladie cruelle, dont il était affligé depuis long-temps et dont il éprouvait par intervalles les douleurs atroces, se renouvela tout à coup avec les symptômes les plus effrayans. On parvint cependant à les dissiper; quelques momens de calme firent renaître l'espérance; on le crut hors de danger; il reparut même parmi nous, et nous exprima sa reconnaissance de l'intérêt que nous lui avions témoigné, avec une sensibilité et une émotion qui furent d'autant plus vivement partagées, que la bonté de son cœur, la douceur et la modération de son caractère, sa sagesse indulgente nous l'avaient fait chérir davantage, et que nous avions plus craint de le perdre. Mais cette apparition fut son dernier adieu à ses confrères; nous ne devions plus le revoir; il ne

nous était rendu pour quelques instans que pour nous faire sentir plus douloureusement toute l'étendue de notre perte. Il fut enlevé aux lettres, à l'amitié, à sa famille dont il faisait tout le bonheur et qu'il laisse inconsolable, le 12 mai 1812, quinze jours avant d'avoir terminé sa soixante-seizième année.

---

### SUR L'ILE D'ELBE.

L'ILE d'Elbe fixe aujourd'hui l'attention de l'Europe; elle va jouer désormais un rôle dans l'histoire; et la révolution qui nous a délivrés d'un joug de fer, lui donne une célébrité à laquelle elle ne devait pas prétendre. Elle devient l'asile d'un homme que la coalition européenne a pu seule renverser du trône où l'avait appelé un peuple généreux; et Buonaparte, dont ce monde semblait ne pouvoir contenir l'ambition, est réduit à se renfermer dans une petite île de la mer Thyrrénienne.

Nous avons cru faire plaisir aux lecteurs du Mercure, en leur offrant quelques détails sur cette île, que peu d'entr'eux connaissent: nous les puisons dans les mémoires de plusieurs savans italiens et français, et surtout dans le voyage de Thiébault, publié en 1808, avec une bonne carte de *Poirson*. Ce voyage est plein de renseignemens curieux. On prétend, il est vrai, qu'il faut se défier de l'imagination de l'auteur, et qu'il a mal vu la plupart des objets qu'il décrit; mais ce reproche ne nous paraît pas fondé, car M. Thiébault ne dit jamais rien sans s'appuyer sur l'autorité d'un écrivain connu. Il a donné à la fin de son livre, pour garant de sa bonne foi, la liste des auteurs anciens et modernes, français et étrangers, dont il a consulté les ouvrages; cette liste contient plus de quatre cents noms, la plupart très-célèbres et fort respectés des érudits et des naturalistes; enfin il n'a été, à ma connaissance, contredit par aucun de ceux qui ont visité Elbe après lui.

Cette île a au nord celles de Capraja et de la Gorgone; à l'est, les rochers de Garmajola et de Cerboli; au sud, les îles de Ciglio, de Monte-Christo et de la Piannosa; à l'ouest, la Corse, dont elle n'est éloignée que de treize lieues et demie. Les anciens la connaissaient. Strabon, Ptolomée et Pline en font mention, et quelques modernes, plus érudits que judicieux, ont fait dériver son nom du mot hébreu *Erva*.

Elle est presque couverte de montagnes, qui ont trois noyaux différens: celui de Monte-Castello, point central de la

partie orientale, et dont les ramifications, qui forment Monte-Grosso, Monte-Giove et Monte-Arco, s'étendent vers le nord; celui de Monte-Rorello, qui comprend tous les rochers du milieu de l'île, et celui de Monte-de-la-Capanna, qui s'étend dans la partie occidentale. Des montagnes calcaires et d'alluvion unissent ensemble les trois monts principaux, dont les autres ne sont que les dépendances.

Des géologues et des minéralogistes distingués, qui ont examiné avec soin les productions de l'île d'Elbe, ont cru y reconnaître les traces d'une volcanisation très-ancienne : de ce nombre sont Tronçon-du-Coudray et Fabbroni; mais M. Thiébault pense le contraire. Les motifs sur lesquels il se fonde nous paraissent assez spécieux; cependant, pour prononcer sur une question de cette nature, il faudrait avoir visité les lieux, ou du moins connaître à fond leur lithologie.

Le climat de l'île est tempéré; les froids n'y sont ni longs ni rigoureux, et les chaleurs de l'été s'y supportent facilement. Il y pleut ordinairement beaucoup pendant l'automne et l'hiver. On voit quelquefois de la neige sur les montagnes. L'air y est salubre; mais les vents du sud, du sud-est et du sud-ouest, qui règnent dans certaines parties, en incommodent les habitans.

La population de l'île d'Elbe est d'environ douze mille âmes. Les Elbois sont forts, ardents et braves; leur vie est active et frugale; ils aiment les exercices violens, et sont presque tous marins. Il n'est pas rare de trouver parmi eux des centénaires sans aucun de ces signes hideux de décrépitude qui accompagnent trop souvent la vieillesse. Les Elboises ne sont pas belles, et leur manière de s'habiller contribue encore à les enlaidir. Cependant elles portent à l'excès la jalousie et la susceptibilité. Nubiles à treize ans, elles sont vieilles à trente: ce qui tient sans doute à leurs habitudes et à leurs travaux, car les hommes n'offrent pas cette dégradation prématuée; et dans les contrées où les progrès de la civilisation interdisent aux femmes les occupations au-dessus de leur faiblesse, et leur permettent un régime plus approprié à leur constitution, leur vieillesse n'est pas plus rapide que celle des hommes.

Les Elbois se nourrissent avec des légumes secs qu'ils cultivent eux-mêmes. Leur pain est grossier et mal apprêté. Ils font une grande consommation d'un mauvais fromage de brebis. La pêche leur fournit la meilleure partie de leurs alimens. Ils mangent aussi des viandes salées ou fumées, et surtout un lard excellent et d'une légère consistance. Leur île produit des lentilles et des haricots qu'ils apprêtent avec de l'huile, et beau-

coup de châtaignes, dont ils font la *polenta* et quelques autres pâtes plus agréables et plus sucrées que celles qu'on fait avec le maïs. Mais ceux des Elbois qui sont riches, tirent du continent des alimens d'une meilleure nature, et la somptuosité de leurs tables leur occasionne de grandes dépenses.

Porto-Ferrajò, chef-lieu de l'île d'Elbe, a environ trois mille habitans. Cette petite ville, fortifiée par Belluzzi, est presqu'imprénable, surtout depuis 1799, que ses fortifications ont été augmentées. On n'y voit rien de remarquable, à l'exception des vastes magasins souterrains dans lesquels on renferme les grains et les approvisionnemens. Les maisons, comme toutes celles de l'île d'Elbe, sont petites et mal bâties; à peine s'élèvent-elles jusques à deux étages, et la distribution des appartemens est faite sans goût. Plusieurs des rues sont taillées dans le roc. Porto-Ferrajo n'a ni sources ni fontaines, et l'on n'y boit que de l'eau de citerne.

Rio est moins une ville qu'un village triste et pauvre; on y compte 1800 âmes à peu près. C'est dans ses environs que se trouvent les mines de fer si célèbres, qu'on exploite depuis long-temps, et qui semblent inépuisables.

Porto-Longone est situé sur une montagne assez élevée: c'est une place très-forte et d'un accès difficile. Sa fondation est due à Philippe III, roi d'Espagné. On la nomma d'abord Pimontel, ensuite Porto-Beneditto, et enfin Porto-Longone, à cause de la forme de son port. Sa population est d'environ 1500 âmes. Au bas de la montagne, et près d'une bourgade appelée la Marina, est le port Longone, dont l'entrée est défendue par un fort.

Capo-Liveri est un petit bourg qui donne son nom à un canton assez considérable; il est bâti sur le cap de la Calamita. On prétend que le nom de Capo-Liveri est une corruption des mots latins *caput liberum*, parce que les Romains avaient, dit-on, fait de cet endroit un lieu de franchise pour les débiteurs, les banqueroutiers et les condamnés; mais Mercati croit que Capo-Liveri vient de *caput Ilvæ*, parce que, dit-il, c'est là qu'était autrefois la capitale de l'île d'Elbe, nommée Ilua ou Ilva par les Romains. Cependant les ruines trouvées à Porto-Ferrajo semblent prouver que cette ville a toujours été le chef-lieu de l'île.

Le canton de Campo a trois communautés ou villages peu distans les uns des autres, Santo-Ilario, Santo-Pietro, sur la hauteur, et Marina-di-Capo, dans la plaine. Les exhalaisons d'un marais, qui sèche pendant l'été, rendent alors presque désert ce village, qui n'a d'ailleurs que deux cents habitans.

tandis qu'on en compte six cents à Santo-Ilario, et neuf cents à Santo-Pictro.

Le dernier canton de l'île d'Elbe, en partant de Porto-Ferrajo, du côté du port, est celui de Marciana, qui renferme cinq villages et une population de deux mille sept cents âmes ; savoir : douze cents à Marciana, six cents à Poggio, six cent cinquante à la Marina, cent cinquante à Pratesi, et cent à Prochio.

M. Thiébault donne de grands détails sur l'histoire naturelle de l'île d'Elbe ; il paraît en avoir bien étudié les productions. Mais la lecture de son livre est très-fatigante, à cause de l'emphase de son style presque toujours incorrect et surchargé de néologismes. Cependant, si l'on surmonte l'ennui qu'un tel ouvrage inspire, l'on acquerra des connaissances qui dédommageront de la peine qu'on aura éprouvée pour les acquérir.

La zoologie de l'île d'Elbe n'est pas fort étendue ; on y trouve des chevaux, des bœufs, des mulets et des ânes ; mais ils sont en petit nombre et de mauvaise espèce. Les porcs, les moutons et les chèvres, quoique plus multipliés, ne valent guère mieux ; et le terrain, dépourvu de pâturages et naturellement peu fertile, ne permet pas aux Elbois d'avoir de grands troupeaux.

L'île nourrit aussi plusieurs espèces d'animaux sauvages ; mais ce sont de ceux qu'on trouve partout, tels que le lièvre, le loir, l'écureuil, le hérisson, la martre, le porc-épic. Les lapins y sont aussi rares aujourd'hui qu'ils y étaient abondans autrefois. Ce petit quadrupède s'y était tellement multiplié dans le siècle dernier, qu'il y détruisait toutes les récoltes. Les Elbois n'eurent d'autres moyens pour s'opposer à ces ravages, que de jeter au milieu des campagnes un grand nombre de chattes pleines. Les lapins furent leur proie, et la multiplication d'une espèce amena la destruction presqu'entièbre de l'autre. Cette race de chats sauvages a diminué peu à peu ; on en rencontre cependant encore au milieu de l'île. Il se trouvait autrefois des sangliers dans le territoire de Rio ; mais on les a détruits depuis long-temps.

On ne voit dans l'île d'Elbe aucune espèce d'oiseau qui ne soit pas dans la France-méridionale ; les rales, les cailles, les ramiers, les loriots, les tourterelles et les étourneaux y sont en abondance. On y rencontre aussi le martinet, l'ouïarde, la cigogne, l'oie sauvage ; et je ne doute pas que le guêpier, habitant de la Grèce et de l'Asie mineure, ne s'y montre souvent, puisqu'il vient quelquefois dans les départemens maritimes du midi de la France, et même jusques dans le département de l'Isère.

Les poissons, les reptiles et les insectes des côtes d'Italie se trouvent en grande quantité dans l'île d'Elbe; l'araignée *filandière* *morchetée*, que Rossi, dans sa *Faune étrusque*, a nommée *aranea XIII guttata*, y est commune. Son venin est très-subtil, surtout dans l'été, à cause de l'intensité de la chaleur. On prétend même, mais j'ai peine à le croire, que sa morsure est mortelle pour l'homme. M. Olivier, dans l'*Encyclopédie méthodique*, le docteur Luigi Toti, dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie de *physico-critique* de Sienne, et M. Thiébault, dans son voyage, donnent de grands détails sur cet insecte.

Le climat de l'île d'Elbe est favorable aux abeilles; cependant on n'y rencontre qu'un petit nombre de ruches. Il convient aussi parfaitement aux vers à soie; mais jusqu'à présent les Elbois ont négligé ce genre d'industrie. Sans doute Buonaparte l'encouragera de tous ses efforts; car il en résultera un accroissement de richesses pour les habitans de l'île et pour lui, à cause des droits qu'il ne manquera pas d'établir sur la sortie de la soie, du miel et de la cire.

La Flore d'Elbe n'offre que des plantes qu'on trouve dans les autres îles de la mer Thyrénienne, en Grèce, en Italie et en France. M. Thiébault donne la liste des végétaux que produisent les divers cantons qu'il a parcourus; mais il n'y a sur cette liste aucune espèce rare et curieuse. L'agriculture ne peut pas être très-florissante dans une île où la terre végétale n'offre presque point de profondeur. Tout s'y sème à la bêche; aussi la récolte en blé peut-elle à peine subvenir aux besoins d'un quart des Elbois. Leurs pâturages sont peu abondans et de très-mauvaise qualité; le bois de charpente y est très-rare, à cause des coupes inconsidérées qu'on fait depuis quelques années; et les taillis de Monte-Giove, de Fonza et de Tre-Acque, les seuls qu'il y eût dans l'île, sont si mal entretenus, que le bois de chauffage y manque absolument.

Les Elbois cultivent le maïs, les pois, les haricots et quelques autres plantes propres à la nourriture, telle que la pastèque, qui n'y est pas très-bonne. On voit un peu de lin dans quelques cantons, mais jamais de chanvre. Les feuilles d'aloës fournissent le fil dont on fait usage. Les prairies artificielles y réussissent presque partout. On y trouve aussi beaucoup d'arbres fruitiers; mais ils sont en mauvais état, et leurs fruits peu agréables au goût.

La culture de la vigne est la principale occupation des agriculteurs elbois; mais leurs procédés pour la fabrication du vin sont très-défectueux. Ils en ont de deux espèces, le rouge, qui s'exporte, et le blanc, qui se consomme dans le pays. Elbe

produit aussi deux vins de dessert fort agréables, le Vermont, dans lequel on mêle de l'absinthe, et l'Aleatico, qui s'exprime d'un fort bon raisin rouge muscat.

Je ne donnerai pas ici une description minéralogique de l'île d'Elbe; d'habiles minéralogistes s'en sont occupés avec succès, et l'ouvrage de M. Thiébault contient des renseignemens très-précieux sur les richesses minérales de cette île. Ses mines de fer sont célèbres; on les exploite, dit-on, depuis la plus haute antiquité, et quelques savans ont même prétendu prouver qu'elles l'étaient depuis *quarante mille ans*. Leurs preuves sont plus spacieuses que solides, et le fait démontré que l'état actuel de la surface de la terre ne remonte pas au-delà de *six mille ans*, détruit tous ces vains systèmes, qui ont pour objet de donner aux formes extérieures du globe une antiquité que démentent les grands travaux et les belles découvertes de Cuvier et de Brognard. Il y a aussi dans l'île d'Elbe du cuivre et de l'aimant. L'on croit généralement qu'on y ouvrit autrefois des mines d'or, d'argent et de plomb; mais qu'on les abandonna, parce que la dépense surpassait la recette. Thiébault le nie sans preuve; c'est donc un fait à éclaircir. Le *savant* Buonaparte le fera sans doute; son intérêt doit l'y engager, et nous savons par expérience qu'il lui obéit toujours.

Le commerce des Elbois consiste dans l'importation du grain, des fromages et des bestiaux, qu'ils tirent de Livourne, et dans l'exportation du thon, des vins, du vinaigre, du granit et du minerai. On pourrait, par une sage administration, donner plus d'étendue à ce commerce extérieur, ainsi qu'à l'industrie des Elbois, qui n'ont pas encore songé à éléver des manufactures et des fabriques. Ils n'ont, jusqu'à présent, que quelques misérables usines et de mauvais moulins à farine qui ont besoin de grands perfectionnemens. La pêche du thon rapporte chaque année environ 60,000 francs, et le produit annuel des marais salans est d'environ soixante mille sacs de sept myriagrammes chacun.

Voilà tout ce qu'il reste de la vaste domination d'un homme dont le nom faisait naguères trembler toute l'Europe, qui s'est réunie pour le perdre. *Quantum mutatus ab illo!*

O. P.

## SUR LES HOMMES ILLUSTRES.

LA dénomination ordinaire de grands hommes s'étend à presque tous les hommes très-célèbres : elle ne distingue ni les motifs, ni même les résultats ; elle réunit Épaminondas et Philippe, Camille et Sénèque, Catinat et Charles XII, Pythagore et Calvin ; peu s'en faut qu'on ne mette aussi à côté d'Hippocrate ou de Winkelried, Mesmer et Paracelse.

Ce titre, donné à la plupart de ceux qui, par des moyens, quels qu'ils soient, asservissent l'imagination de la foule, est donc devenu insuffisant, et l'on s'est trouvé réduit à des périphrases pour désigner les véritables grands hommes, ceux qui ont fait d'une manière peu commune, ou que l'on sait avoir été capables de faire des choses utiles à des peuples entiers. Ce sont les sages législateurs, ce sont aussi quelques princes qui, dans l'exercice d'un grand pouvoir, ont eu pour objet le bonheur général, et quelques écrivains, aussi rares peut-être, qui, négligeant des succès vulgaires, et sentant que l'imperfection des choses résulte nécessairement de l'imperfection, de la discordance des idées, se proposèrent de désabuser les esprits autant qu'on peut l'espérer dans une vie courte et faible.

Je diviserai en trois classes les hommes qui ont laissé de fortes traces de leur passage sur la terre civilisée. Tous ont eu des facultés, des talents qui ne sont pas accordés à la multitude, et tous aussi ont obtenu de la fortune quelques dons extérieurs. Sans ces deux conditions que pourrait-on faire ? Il faut réunir et l'art et l'instrument.

La plus nombreuse de ces trois classes sera celle des hommes qui n'ont que les forces suffisantes pour user des avantages que la fortune leur prépare, et dont le principal mérite est peut-être de ne pas détruire son ouvrage. Tels sont, dans les temps modernes, Louis XIV et un autre grand prince européen.

Ceux qui formeront la seconde classe seront doués de qualités éminentes, mais incomplètes en quelque sorte, et assez circonscrites pour que plusieurs d'entre eux s'ignorent long-temps eux-mêmes, comme Rousseau, et que d'autres paraissent d'abord des hommes ineptes, comme on le dit de Brutus, de Mallebrauche, etc. N'étant capables de faire très-bien que de certaines choses, ils resteront inconnus au public, et certains d'eux-mêmes, si le sort, s'accordant avec leur aptitude, n'en fait pas à propos des mathématiciens, des statuaires, des amiraux, des potentats.

La troisième classe sera celle des hommes extraordinaires. S'ils ont de très-fortes passions déterminées, ils font avec une énergie remarquable, ou même héroïque, ces choses assez communes d'ailleurs, qui procurent de la puissance ou de la gloire. S'ils éprouvent un besoin plus grand, peut-être, mais plus vague, de parcourir une carrière difficile, de vivre dans un continu mouvement, ils méritent le nom d'hommes supérieurs : qu'leur vue s'arrête sur eux-mêmes, tels sont, par exemple, les conquérans ; ou elle s'étend sur l'ordre social ; ce sont les anciens auteurs de théories philosophiques, les écrivains justement immortels, les législateurs des peuples, et même les fondateurs des religions.

Il faut donc distinguer de l'homme supérieur, mais encore imparfait, qui est subjugué par sa propre énergie, comme si elle l'étonnait lui-même, l'homme tout-à-fait supérieur qui ne s'égare point, que rien ne surprend, et qui, au lieu de se détacher des hommes pour obtenir une vie plus forte, ne veut rien qui lui soit personnel, et met toute sa grandeur dans le mépris de ce qui l'empêcherait de servir le genre humain.

Dans une contrée barbare où la civilisation des anciens a laissé des idées de puissance et de gloire, un guerrier paraît, qui, en se remarquant lui-même, se fait remarquer de tous. Son regard est sombre quand il obéit, et simple quand il commande. Il ne paraît pas chercher les périls ; mais, dans le moment du combat, il ne veut être suivi que de ceux dont la bravoure est impétueuse, et il ira toujours plus loin qu'eux. Il ne demande jamais qu'on le charge d'une expédition difficile ou importante ; mais il refuse tout le reste. Dans chaque journée, il ne veut qu'une alternative, ou le succès imposant qui doit lui être réservé, ou la mort, si ses propres idées le trompent ; car il pense que sa destinée est d'accomplir des choses extraordinaires avant de périr ; et il reste froidement au milieu des lances et du feu, attendant que sa fortune l'élève, ou peut-être le détruisse. Il n'a aucune intention d'opprimer les hommes : il ne les immolerait pas si le cours de ses desseins ne le demandait point ; il ne les méprise pas, il les regarde comme des serviteurs nécessaires, comme des instrumens féconds dans les mains de l'être heureux. Puisqu'il doit conquérir les campagnes et les villes, naturellement il doit en soumettre les habitans ; le destin les lui donne, mais il les traite avec quelque bonté, par un instinct de grandeur dont il n'a pas besoin de se rendre compte. Il ne connaît ni la force des institutions, ni la sainteté des lois morales : la fortune qui le soutient, la fatalité qui le pousse doivent tout entraîner. Il dit aux peuples qu'il a réunis et qui se

disputent au sujet des dogmes de leurs ancêtres : Ce bruit m'importe ; vos religions ne valent rien ; je vous en donnerai une des que mes troupes seront dans leurs quartiers d'hiver (1). Il apprend que dans une région éloignée un autre grand capitaine gagne des batailles et asservit plusieurs nations ; il part, il lui fait dire : Venez à ma rencontre ; l'empire du monde est à moi ; l'on ne saurait avoir deux maîtres ; la victoire décidera si vous êtes né mon successeur, ou si vous n'êtes qu'un rebelle. Le combat s'engage ; le héros tombe, en disant : Ce qu'il m'était donné de faire est donc terminé ! Notre déplorable histoire l'admet dans les premiers rangs des hommes fameux.

Mais au fond de l'Asie un individu s'élève paisiblement. Il ne se livre point à sa propre force ; il ne prend pas pour loi les désirs d'un homme. Il regarde comme inutile ce qui le concerne seul, et il ne vit que pour le triomphe de la raison, de la vérité. Il appartient au monde invisible ; son but n'est point en lui-même ; il s'attache à faire prévaloir sur la terre les desseins de la sagesse, à découvrir dans les profondeurs de la pensée, dans les plus heureux besoins de l'être vivant, les derniers mouvements d'une impulsion divine. La science, le génie, la célébrité, le pouvoir ne sont à ses yeux que des moyens, et il ne demande des années que pour accomplir son œuvre. Il rappelle la simplicité des idées religieuses, il propose des lois, il rassemble des disciples ; il cherche à perpétuer une utile influence ; et, après soixante générations, sa mémoire, vénérée des peuples, sera encore pour eux un lien moral. Voilà le grand homme au jugement de la dernière postérité.

DE SEN\*\*.

### LE JEUNE RÉCONCILIATEUR.

MADAME WORMES était un soir assise auprès du feu, dans une chétive cabane qui même ne lui appartenait pas. On était au milieu d'octobre ; il faisait déjà froid dans cette partie de l'Allemagne ; et madame Wormes voyait approcher l'hiver avec une extrême inquiétude. Son fils s'en apercevait, et cherchait à la distraire de mille manières. Élevé dans les privations, il s'était de bonne heure accoutumé à réfléchir ; et, quoiqu'il n'eût alors que treize ans, il consolait quelquefois sa mère. Le bon Joseph entretenait la flamme avec des feuilles mortes, que tous les

(1) On connaît de Sach-Nédit un mot à peu près semblable.

matins il rassemblait soigneusement. Madame Wormes avait la tête appuyée sur ses deux mains, et de temps à autre elle jetait de tristes regards autour d'elle, tandis que Joseph s'efforçait de lui faire admirer le pétilllement de la flamme passagère. — Bientôt, lui dit-elle, cette flamme ne suffira plus, que ferons-nous alors? l'air entrera de tous côtés; sous ce mauvais toit nous ne sommes pas même à l'abri de la neige, et un coup de vent pourrait renverser notre maison: si du moins j'avais une petite somme pour y faire les réparations indispensables, et passer l'hiver avec sécurité!.... — Vous m'avez quelquefois parlé, maman, d'un oncle fort riche, que vous paraissiez aimer comme un père; ne pourrait-il pas vous être utile? Il me semble que, si j'avais des parens malheureux, je m'empresserais de les secourir; mon grand-oncle peut-il être insensible à vos peines? — Je le croyais juste et généreux, je m'étais trompée. Mon mariage n'a pu lui déplaire, j'avais demandé son consentement; et ses réponses s'étaient accordées avec les dernières intentions de mon père. Cependant lorsque, plus tard, je me présentai chez lui, on me refusa l'entrée de sa maison avec les expressions les plus dures, les plus offensantes, et j'ai dû croire qu'il cherchait à se délivrer de tout embarras en m'éloignant de lui. Il y a près de vingt ans que je ne l'ai vu, bien que le village dont il est le seigneur soit à quatre lieues d'ici; le baron d'Elnach ignore, et ignorera toujours, que sa nièce infortunée vit aussi près de lui. — Pourquoi n'a-t-il pas connu mon père? il l'aurait aimé sans doute.... Mais, ma chère maman, vous ne m'avez jamais appris les particularités de votre vie; peut-être y trouverons-nous quelques motifs d'espérance; ne serait-ce point aussi une distraction pour vous? Je n'aime pas vous voir sérieuse et pensive. — Je veux bien, mon fils, vous instruire en peu de mots des événemens qui ont décidé de mon sort, et malheureusement du vôtre: mais ce récit n'est pas propre à dissiper de sombres réflexions; n'importe! il peut vous être utile, cela seul doit me déterminer.

Dans mon enfance, je vivais alternativement chez mon père et chez le baron d'Elnach; l'un et l'autre paraissaient m'aimer avec une égale tendresse. Cependant il fallut les quitter tous deux, car on me mit en pension chez les religieuses de C\*\*. A cette époque mon oncle se maria, et dès lors il parut s'occuper moins de moi; toutefois il répondait, ou faisait répondre à mes lettres. J'avais près de vingt ans lorsque mon père me rappela auprès de lui; il s'était fixé à C\*\*, quoique son frère le pressât de choisir une demeure dans son voisinage.

Un jeune officier, qui s'était fait distinguer par la régularité

de sa conduite, vint assidûment chez mon père, qui s'aperçut bientôt que ses visites avaient un but particulier. M. Wormes ne tarda pas à lui demander ma main, et sa proposition fut on ne peut mieux accueillie. Sa fortune n'était pas considérable, mais aussi mes prétentions étaient bien bornées. Certains rapports dans le caractère, et peut-être le secret penchant de mon cœur, me firent croire que ce mariage pouvait me convenir. Il fut arrêté; mais, hélas! mon père mourut trop tôt pour me conduire à l'autel: il avait écrit à mon oncle pour le prier de me servir de père, et de me protéger dans toutes les circonstances difficiles. J'envoyai cette lettre à M. d'Elnach, il y fit une réponse favorable; cependant il me conseillait d'accepter l'offre que devait me faire sa belle-sœur, madame Leistein, de demeurer chez elle à C\*\* jusqu'à ce qu'il viut m'y chercher lui-même. J'aurais cru plus naturel de partir aussitôt pour Elnach, et ce retard me parut étrange; mais je n'y fis pas alors une très-grande attention.

En perdant mon père, il ne me restait qu'un fort mince revenu. J'informai M. Wormes de ce changement dans ma fortune; mais ses sentimens pour moi n'en reçurent aucune atteinte, et il fit les démarches nécessaires pour hâter notre union: madame Leistein le secondait de toutes ses forces. Il y avait près d'un an que j'étais avec elle, et mon oncle ne déterminait pas encore l'époque où je devais la quitter. M. Wormes était à la veille de partir pour la Transylvanie, son régiment en avait déjà reçu l'ordre, et madame Leistein sut me persuader qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Elle me pressa d'écrire à son beau-frère, de lui demander un consentement formel, et de lui faire part de mes motifs pour ne plus différer ce mariage. Elle lui offrit de le remplacer, et de se charger de tous les embarras inévitables dans ces circonstances; ma lettre partit sous l'enveloppe de la sienne. Cette dame était fort serviable, fort complaisante, quoiqu'un peu avare. J'appris ensuite que sa sœur, madame d'Elnach, avait le même défaut, auquel se joignait l'esprit d'intrigue, et qu'elle faisait le malheur de mon oncle, qui ne pouvait s'habituer à une économie sévère. Il me fit écrire qu'il trouvait mes raisons fort justes, qu'il adhérait à tout ce qui pouvait contribuer à mon bonheur, et à tout ce que madame Leistein jugerait convenable: il aurait désiré, ajoutait-il, que le mariage se fit à Elnach; mais de fréquens accès de goutte lui rendant pénible la moindre agitation, le moindre exercice, il évitait avec soin tout ce qui pouvait déranger ses habitudes. Cette lettre me surprit et m'affecta singulièrement. En vain madame Leistein cherchait à me dis-

traire de mon inquiétude, j'avais toutes les peines du monde à paraître gaie, et mon mariage se célébra sous de tristes auspices. Je devais accompagner mon mari jusqu'à V\*\* où résidait sa famille, et attendre son retour auprès d'elle. Une lettre que M. Wormes reçut de sa mère, changea cette détermination : il partit le premier, afin de prévenir ses parens et de terminer ses affaires. Notre séparation fut cruelle ; cependant je ne prévoyais pas qu'elle serait aussi longue. Après un mois d'attente, mon mari m'annonce que sa mère vient de mourir, et que je n'ai d'autre parti à prendre que de me retirer auprès de mon oncle, ou de rester à C\*\*.

J'écris à M. d'Elnach pour l'instruire de l'embarras où je me trouve ; mais je n'en reçois aucune réponse. Madame Leistein me faisait entendre qu'elle avait besoin de l'appartement que j'occupais ; je ne pouvais le conserver plus long-temps. Elle avait déjà paru très-mécontente lorsqu'elle avait appris que mon mari me précéderait à V\*\* ; mais ce nouvel incident la contrariait bien davantage. J'écrivis une seconde fois à Elnach, et cette lettre demeura sans réponse, ainsi que la première : mon anxiété devint extrême ; je me persuadai que mon oncle avait été dangereusement malade lorsqu'il m'avait fait écrire au sujet de mon mariage, et que peut-être il était à toute extrémité, tandis que je vivais paisiblement loin de lui. Je résolus de partir pour Elnach, malgré les observations de madame Leistein, qui me conseillait d'aller me fixer auprès de la famille de mon mari. En arrivant à Elnach, j'appris que mon oncle jouissait d'une santé fort bonne, et que ses pré-  
tendues attaques de goutte ne l'empêchaient nullement de chasser. J'étais rassurée, mais je m'affligeais de l'indifférence d'un parent qui m'avait toujours été si cher. Je me présente chez lui, ses gens me reçoivent assez mal ; je demande à lui parler ; la maladresse d'un domestique me fait apercevoir que son maître n'est point absent, néanmoins on m'assure du contraire : je quitte tristement la maison qui avait vu les premiers jeux de mon enfance ; et quelques heures après je reçois un billet, de la même main qui avait écrit les autres lettres de mon oncle, pour m'ordonner de ne jamais paraître chez lui. Il était naturel de soupçonner quelque erreur dans cet étrange accueil, et pour demander une explication, je vais une seconde fois au château d'Elnach. Un homme fort grand et fort maigre s'offre à mes regards ; et avec un air pédantesquement sévère, et des expressions qui ne me permettaient pas d'insister, il me congédie au nom du baron. J'étais indignée, mais j'étais timide ; et je me retirai avec l'intention de ne plus m'exposer à un

accueil semblable. Je vins me fixer dans cette retraite, où vous reçûtes le jour, mon fils. Voilà treize ans que j'habite cette cabane, et j'ignore quand nous la quitterons. M. Wormes ne m'a point écrit depuis trois ans ; peut-être est-il prisonnier, peut-être n'est-il plus !

Le bon Joseph employait toute sa jeune éloquence à rassurer sa mère ; mais, loin de perdre le temps à pleurer comme elle, il cherchait des moyens plus efficaces de mettre un terme à leurs souffrances.

Le fils de madame Wormes avait été élevé à peu près comme l'enfant d'un simple laboureur : il était propre à tous les genres de travaux ; il fendait le bois, et cultivait un coin de terre, espèce de jardin dépendant de la maisonnette. Sa mère n'ayant eu que lui pour toute société, depuis nombre d'années, s'était accoutumée à lui parler comme on parlerait à une personne raisonnable, et même elle lui demandait son avis en maintes occasions. Joseph avait donc plus de sens que la plupart des autres enfans de son âge, et de plus il était bon, franc et brave. Les petits paysans, ses compagnons de jeu, avaient pour lui une estime toute particulière ; aussi dans les combats simulés était-il toujours général en chef ; et il observait si bien la discipline militaire, que, lorsqu'il était en marche avec sa troupe, il aurait rencontré l'empereur d'Allemagne qu'il ne se serait pas détourné d'une ligne ; il avançait tête baissée au milieu des épées de bois, et quelques écorchures aux mains et au visage attestaient sa bouillante valeur.

En réfléchissant sur le récit que venait de lui faire sa mère, il jugea qu'on avait trompé son oncle pour des raisons d'intérêt, et qu'il serait à propos d'approfondir le fait. Madame d'Elnach n'exista plus, et il ne voyait rien qui pût s'opposer à son dessein.

Persuadé que sa mère ne voudrait pas qu'il se séparât d'elle, il trouva plus simple de ne point lui communiquer son projet. Un soir, il l'embrasse plus tendrement qu'à l'ordinaire, et en se couchant il prépare cette petite lettre. « Ma chère maman, » que mon absence ne vous inquiète point ; je pense qu'elle ne « sera pas de longue durée : je vais travailler à notre bonheur, » et l'espérance du succès me console un peu du regret de vous « quitter ; j'aurai soin de vous écrire, si je suis loin de vous plus » long-temps que je ne le présume. Pardonnez à votre fils, il « n'a pas eu la force de vous demander votre consentement. » Je craignais un refus, mais je saurai mériter mon pardon ». Après avoir écrit ce billet, qu'il laisse sur la table, il se fait un porte-manteau de sa petite garde-robe, s'arme d'un bâton

nouveux, et au point du jour il dit adieu à la chambre où reposait sa mère, et à la cabane qu'il n'avait jamais quittée. Le porte-manteau sur l'épaule, il se met en route, et chante pour oublier qu'il s'éloigne de sa mère : après deux heures de marche, il fait un repas très-frugal, puis il se remet gaiement en voyage. Dès qu'il voit le clocher du village d'Elnach, il ralentit son pas, méditant sur la meilleure manière de pénétrer chez son grand-oncle : il veut arriver à lui, le connaître, s'en faire aimer, s'il se peut, avant que l'on apprenne dans le château qu'il est fils de la nièce du baron. La chose n'était pas facile à exécuter, aussi demandait-elle de profondes réflexions. Pendant que sans prendre garde à ce qui se passait autour de lui, il combinait ce qu'il avait à faire, un chasseur vient le frapper familièrement sur l'épaule, et lui demande où il va. Joseph, choqué de la question et de la manière dont elle lui est faite, répond très-laconiquement : Je ne sais. — Quoi ! tu ne sais où tu vas dîner ? — Non. — Où tu vas coucher ? — Non. — Et chez qui tu vas ? — Non. — Mon petit monsieur, j'aime bien plaisanter, mais c'est avec mes amis ou avec ceux qui paraissent désirer de l'être.... Allons, je le vois, vous allez à Elnach ? — Peut-être. — Vous y connaissez quelqu'un ? — C'est possible. — Des parents sans doute ?... — Je l'ignore. Cette fois le bon vieillard indigné, manifeste l'intention de tirer l'oreille à l'irrévérent voyageur. Mais Joseph, nullement disposé à recevoir une telle réprimande d'un étranger, se place contre un des arbres qui bordent la route, et joue si bien du bâton que l'agresseur n'ose approcher du mutin. Pendant cette lutte arriva le marguillier de la paroisse qui allait au-devant du chasseur ; voyant la disposition du champ de bataille, il accourut, ou fit semblant d'accourir, en s'écriant : Quoi ! un petit vagabond résiste au puissant seigneur d'Elnach ? À ce nom cher et redoutable, Joseph jeta son bâton, et le chapeau à la main il mit, avec un sentiment de respect, un genou en terre devant son grand-oncle. Croyant avoir décidé la victoire, le marguillier se saisit du bâton, et s'appuie dessus, comme un preux chevalier se serait appuyé sur la lance arrachée à son adversaire ; et, dans cette noble attitude, il admire le magique pouvoir de la phrase qu'il vient de prononcer. Le baron, étonné de ce changement, dit à Joseph : Est-ce parce que je suis baron d'Elnach, que tu te soumets si humblement ? Le marguillier sourit d'un air qui semblait dire : Vous avez deviné avec une grande sagacité ; mais le jeune homme répondit : Non, monsieur, c'est votre personne que je respecte. A la bonne heure ! ajouta son oncle ; tu me paraîs un brave garçon ; tu dîneras avec moi, il faut bien que le vaincu rende hom-

image au vainqueur. A cette offre, le marguillier Boniface recula naturellement de trois pas ; et il affecta de reculer encore de trois autres, pour faire apercevoir au baron qu'il faisait trop d'honneur à ce petit aventurier. Joseph remarqua ce mouvement, et s'approchant de lui avec un air menaçant : Or ça, mon bâton, lui dit-il. Le marguillier ne voulait point le rendre. Rendez-lui son bâton, dit M. d'Elnach, c'est l'amî, le soutien d'un voyageur ; on ne peut l'en priver sans croûte. — La volonté de monseigneur soit faite : voilà votre bâton, mon petit ami. Joseph l'arracha de ses mains avec un regard qui annonçait que le petit ami saurait bien changer le ton du grand ami dans des occasions plus importantes.

Ce différend terminé, Joseph fut tout joyeux de s'être procuré l'entrée de la maison de son oncle, sans qu'il lui en eût coûté le moindre mensonge et le moindre subterfuge. Arrivé au château, le baron visita sa carriârière ; elle était abondamment pourvue. Soutenant jusqu'au bout son caractère de chasseur, il se rendit à la cuisine, et il pluma lui-même son gibier. Joseph l'imita en tout point, et les voilà tous deux qui bouleversent la cuisine, font jurer le marmiton, et encore plus la cuisinière. Le marguillier les secondait de son mieux ; mais c'était avec un empressement gauche, tandis que Joseph mettait beaucoup de grâce et de bonne humeur dans tout ce qu'il faisait.

Ce qui contribuait à rendre M. Boniface plus maladroit qu'à l'ordinaire, c'était sa perpétuelle attention à toutes les démarches de Joseph ; il s'était constitué son espion, et même il affectait plus particulièremenr la méfiance, lorsque M. d'Elnach pouvait la remarquer. Joseph s'aperçut bientôt de cette disposition hostile ; il se fit un malin plaisir d'occuper le marguillier, et de le faire courir sur ses traces en déjouant toutes ses combinaisons. Il ne prévoyait pas que cette antipathie pouvait un jour lui être fatale. Quelque méprisable que soit son ennemi, quelques faibles que soient ses moyens de nuire, il le peut toujours facilement s'il en a l'intention. De toutes les facultés de l'homme, celle de nuire est la plus puissante, et c'est la plupart du temps celle qu'il exerce le mieux. Le bon jeune homme n'était ni inconséquent, ni étourdi ; mais sa fierté le détournait de cette prudence qu'il nommait pusillanimité.

M. Boniface entendait fort bien les intérêts de la paroisse, et il entendait encore mieux les siens ; il arrangeait assez bien les affaires de M. le baron, en même temps il ne dérangeait pas les siennes ; il s'occupait avec zèle de ce qui concernait

l'église, mais il était trois fois plus zélé pour ce qui concernait le château ; M. d'Elnach l'avait chargé de sa correspondance et de toutes les affaires du dehors ; mais M. Boniface s'était encore chargé des plus petits détails du dedans : c'est ainsi qu'il débarrassait le baron de tout soin, avec le projet de le débarrasser de certaines autres choses, à sa mort, et peut-être même de son vivant. Son activité, son attachement aussi vif qu'officieuse, l'avait fait nommer par le seigneur d'Elnach un homme rare. Cet homme rare s'était insinué, depuis quatorze ans, dans les bonnes grâces du baron, au point d'habiter un appartement du château, et d'y vivre aussi agréablement que le maître : il s'était rendu nécessaire à un homme qui ne voulait d'autre occupation que celle d'aller chercher à travers les champs des bécasses et des lièvres, de les faire rôtir, de boire et fumer le reste du temps, jusqu'au moment où il se couchait pour se reposer des travaux de la journée.

Après diné, on but à la manière allemande, et M. d'Elnach croyait, ainsi que le marguillier, que Joseph serait enfin moins discret : on jugeait que ses aventures devaient être piquantes, on désirait les connaître ; l'un lui versait force rasades, l'autre lui faisait maintes questions, auxquelles Joseph ne répondait qu'en buvant à la santé du baron. M. Boniface se mordait les lèvres de dépit, et secouait la tête d'un air qui voulait dire : Tout cela ne signifie rien de bon, prenons garde à nous, expressions dont il se servait dans les grandes calamités.

Joseph, pour captiver entièrement son oncle, siffla quelques chants d'oiseaux qu'il imitait parfaitement ; il l'instruisait de la meilleure manière de les attirer. Le baron, charmé de son adresse, voulut la mettre en usage dès le lendemain, et il fut décidé que Joseph passerait la nuit au château. Le marguillier faillit renverser la table dans son effroi, et ses lèvres prononcèrent tout bas les mots *imprudence...., repentir...., trahison*, etc., auxquels personne ne prit garde, à son grand déplaisir. Le petit voyageur, de plus en plus satisfait de la cordialité de son oncle, et désirant l'entretenir dans cette bonne disposition, lui apprit encore qu'il savait nager, conduire un bateau, et pêcher assez adroitemment.

Le lendemain il exerce son savoir, et le baron transporté veut garder auprès de lui un jeune homme qui lui fait oublier la longueur du jour : ainsi la nuit s'approche sans que Joseph pense à prendre congé du baron, et sans que ce dernier lui fasse apercevoir qu'il doit continuer sa route. Le soir M. d'Elnach lui demande s'il sait faire des armes. — Si je sais faire des armes ! dit Joseph, en courant à l'épée du baron qui était

demeurée en place depuis vingt ans; je sais faire *ceci*, puis *cela*, et encore *cela*. Bravo! bravo! s'écrie le baron, ne pouvant résister à un jeune guerrier qui savait faire *ceci*, puis *cela*, et encore *cela*. Charmé de son adresse, M. d'Elnach lui présente son fusil de chasse, et lui fait faire l'exercice en lui commandant chaque mouvement. — En joue, feu, dit l'imprudent baron, et le jeune homme non moins étourdi, obéit ponctuellement; le coup part, va atteindre le derrière de la tête du marguillier, et lui emporte la queue. Le fusil n'était pas chargé d'une manière bien dangereuse, et ce fut le seul dégât qu'il commit. Voilà donc M. Boniface réduit à se coiffer à la Titus, lui qui se glorifiait de porter la plus longue queue du village. En contemplant sa plaisante figure, et sa colère non moins plaisante, le baron partit d'un éclat de rire immoderé; et Joseph imita son oncle, sans songer à faire ses excuses à M. Boniface, qui depuis ce cruel incident se déclara ennemi irréconciliable de notre héros. Il ne dit mot jusqu'à ce que Joseph se fût retiré; alors il parla ainsi: Monseigneur, vous ne prévoyez pas les suites de votre extrême confiance; si vous ne m'écoutez pas, vous en serez victime: vous recevezez chez vous un inconnu, un aventurier, un.... — Paix, M. Boniface! du respect pour un garçon qui sait faire *ceci*, puis *cela*, et encore *cela*! Ne voyez-vous pas qu'il a reçu une certaine éducation? — Oui, je vois aussi qu'il ne sait où il va, qu'il n'est attendu nulle part, que.... — Tant mieux, morbleu! il restera auprès de nous; c'est une raison de plus pour lui offrir un asile. — Il vous cache ses aventures. — C'est qu'elles sont toutes simples. — Il ne vous dit pas son nom. — C'est qu'il n'en a point. — Il ne parle jamais de ses parents. — C'est qu'il les a perdus. — Il semble vous être attaché, et.... — Il n'y a pas de mal à cela. — Dès le premier instant qu'il vous voit, il cherche à toucher votre cœur afin que... — D'une manière très-engageante, il est vrai, à coups de bâton. — Il n'est pas deux jours ici qu'il brûle mes cheveux. — Portez une perruque. — Enfin j'entrevois.... — Que vous êtes et serez toujours un impertinent, M. Boniface: plus de réflexions, je vous prie; le petit aventurier est un brave garçon, et je sais des gens qui aimeraient à lui ressembler. Le marguillier se soumit en murmurant; mais il courut à la cuisine prédire malheur. Comme il avait le don précieux d'épouvanter les sots et les ignorans par des contes où le diable et les sorciers jouaient de grands rôles, il charmait tous les bons esprits du château.

Tous ces bons esprits se gardaient bien de mettre en doute la véracité et le jugement de M. Boniface; chaque parabole, chaque expression qui sortaient de sa bouche savante étaient

précieusement recueillies ; elles partaient du château pour se répandre dans le village, où on leur prêtait une attention scrupuleuse ; on les expliquait, on les commentait ; on raisonnait, déraisonnait, on soupçonnait même l'illustre marguillier de rendre des oracles avec la mystérieuse obscurité des anciens ; de telle sorte que, chacun les interprétant à sa manière, le faiseur d'oracles se trouvait toujours avoir deviné juste. Il prédisait même la pluie et le beau temps ; c'en était assez pour assurer sa réputation. Il ne lui fut donc pas difficile de prévenir ses humbles disciples contre le *petit aventurier*. L'on accusait Joseph d'être un intrus, qui venait sonder le terrain, examiner les forces de la maison et ses moyens de résistance ; il devait une de ces nuits ménager l'entrée du château à la troupe de brigands dont il faisait partie. Une vieille femme soutint qu'il avait jeté un charme sur le baron ; qu'un soir on verrait ce soi-disant jeune homme exécuter des sortiléges sous la forme d'un loup, d'une chauve-souris, ou d'un chat-huant, et que déjà il avait eu le dessein de tuer M. le marguillier. Boniface se moquait tout bas de la bonne femme, ce qui ne l'empêchait pas de répondre avec le plus grand sérieux du monde : Ce que vous dites-là pourrait bien arriver.

Tout ce qui composait la maison de M. d'Elnach (le garde-chasse excepté) s'était réuni contre le bon Joseph ; mais il avait un ami zélé dans le brave Robert. Rival de M. Boniface, Robert lui disputait, non sans quelques succès, les affections de son maître. M. d'Elnach devait aimer un homme dont l'humeur ressemblait assez à la sienne. Robert avait cette franchise sans fard qui caractérise particulièrement les peuples de l'Allemagne ; il était brave jusqu'à la témérité, étourdi comme un enfant, mais très-attaché au baron qu'il respectait, quoiqu'il lui reprochât ses défauts comme il les aurait reprochés à son frère, à son camarade. Le marguillier était plus adroit, plus complaisant, plus empressé que Robert ; mais il plaisait moins au baron. Cependant, comme il avait su se rendre nécessaire, on croyait l'aimer pour ses qualités ; il le croyait aussi, et les domestiques le croyaient avec lui : Robert seul était assez impoli pour se montrer incrédule ; et, sans s'attacher à gagner son estime, M. Boniface trouvait plus simple de faire en sorte qu'on lui donnât congé. Les boutades du garde-chasse donnaient souvent de l'humeur au baron, et le marguillier saisissait ces moments favorables pour préparer la disgrâce de son rival ; mais une nouvelle sottise de Robert, de ces sottises particulières aux bons coeurs, le faisait rentrer en grâce. Il venait fumer avec son

maitre, boire à sa santé , et tout se terminait par ce puissant moyen de réconciliation.

Joseph , décidément établi dans le château , y vivait dans la plus grande sécurité , comme s'il n'eût jamais dû en sortir ; il entrevoyait avec joie le moment fortuné où il annoncerait à sa mère le retour de la tendresse de son oncle. Plus il le connaissait , plus il était persuadé qu'une erreur avait produit ce refroidissement aussi prompt qu'extraordinaire , qui avait éloigné sa mère du seul parent sur lequel elle dût compter. Tout ce qu'il savait du caractère et des habitudes de son oncle annonçait un cœur excellent ; mais bien des choses aussi annonçaient une humeur opiniâtre et violente ; dans ce mélange , le bien l'emportait de beaucoup sur le mal. Cependant comme le baron passait , par une transition aussi prompte qu'originale , du familier au sévère , Joseph n'osait encore hasarder quelques questions indirectes sur le mariage de madame Wormes ; il attendait une circonstance plus favorable. En l'attendant , il écrivit à sa mère ce court billet : « Ma bonne mère , me voici dans la maison de mon oncle ; je n'en sortirai pas qu'il ne vous rende justice et qu'il ne vous tende les bras , en maudissant l'erreur dont vous êtes victime ». Il parcourut le village pour chercher quelqu'un qui se dirigeât vers Efel ; il trouva un mendiant , qui , pour la somme de six creutz , se chargea de remettre ce papier à la personne qui habitait la maison du bois d'Efel.

Joseph commençait à se plaire dans cette nouvelle manière de vivre , et il ne désirait rien tant que de voir sa mère la partager. Le matin , il sortait de bonne heure avec son oncle et son ami Robert ; tous trois couraient ainsi les champs et les bois à travers le brouillard ; ils rentraient crottés et mourant de faim , rien n'était plus charmant que cet exercice. Ensuite on prenait les oiseaux dans des filets , on allait à la pêche ; souvent dans l'ardeur de l'action , le pêcheur tombait dans la petite rivière , rien n'était plus divertissant ; le soir , on fumait , buvait tout à la fois ; Joseph , qui n'était pas accoutumé à cet heureux mélange , s'enivrait à perdre la tête ; tout cela faisait passer le temps d'une façon très-variée.

M. d'Elnach enseigna divers jeux à son hôte ; mais celui-ci profita si bien de ses leçons , que bientôt il lui apprit à son tour mille petites ruses qu'il avait découvertes ; et il aurait ruiné son oncle , si l'un et l'autre n'y eussent pris garde. Lorsque Joseph remportait la victoire , sa joie était si naïve , si naturelle , que le baron , malgré sa vanité , aimait autant être vaincu que

vainqueur. Chaque jour, le jeune homme mettait dans sa petite bourse un certain nombre de batz, que son oncle le forçait d'accepter, selon les lois du jeu. Au bout de la semaine, il envoyait ses petites épargnes à Efel ; et c'est la satisfaction qu'il laissait apercevoir dans ces circonstances, que M. Boniface nommait cupidité. Ce dernier, envieux du bonheur ou de l'adresse de son rival, se tenait continuellement derrière sa chaise quand il jouait avec le baron, afin de le surprendre à tricher, et d'avoir par-là l'occasion de quereller son petit ami ; mais le petit ami ne trichait point : aussi le marguillier ne se donnait pas la peine d'attendre une faute de ce genre pour le réprimander et lui donner aigrement des avis, que Joseph recevait non moins aigrement ; enfin, excédé un jour des remontrances artificieuses de son malveillant mentor, le petit ami lui appliqua un grand coup de poing sur le visage, et, pour comble de malheur, M. le baron jura qu'il en aurait fait autant à la place de son brave ( c'est ainsi qu'il désignait notre héros ). Le marguillier, n'ayant aucun complaisant autour de lui pour embrasser sa défense, courut en chercher dans la cuisine, où il raconta les détails de ce nouvel affront, qui fit pâlir toutes les figures. — Quoi ! leur dit-il, moi, Boniface, marguillier de la paroisse, je me laisserai humilier par un petit drôle, qui vient de je ne sais où, qui va nulle part, et s'établit sans façon dans le château au détriment des anciens serviteurs du baron ! Ce nouveau-venu se jouerait de nous, tromperait notre digne seigneur, et nous serions spectateurs paisibles du complot qu'il traîne, à n'en pas douter ! On l'a vu parler bas à un mendiant étranger, lui remettre de l'argent, prononcer le nom de la forêt d'Efel, lui recommander le secret avec un air mystérieux : ne sommes-nous pas assez instruits ? en faut-il davantage pour nous prouver que nous gardons auprès de nous un complice de brigands ? Pendant cette harangue, Joseph passait auprès de la cuisine ; il s'aperçut que l'on parlait de lui. Indigné de ces horribles propos, il entre subitement et s'écrie : Misérables calomniateurs, savez-vous bien qui je suis ? Non, disent toutes les voix, croyant obtenir l'éclaircissement si désiré. Eh bien ! vous l'apprendrez un jour, leur répond Joseph, qui avait su prudemment se contenir. Mais cette réponse excita les ris du peuple valet. Eh quoi ! c'est un héros, disait l'un ; oui, un héros de grand chemin, ajoutait un second ; et l'impétueux jeune homme, entraîné par la colère, distribua subitement à chacun d'eux une paire de soufflets ; après quoi il alla se distraire de cette contrariété chez le bon Robert. Aussitôt que l'ennemi eut disparu, les vaincus cherchèrent des armes

et se rangèrent en ordre de bataille. L'orateur, M. Boniface, s'étant mis à leur tête, ils se dirigèrent vers la chambre à coucher de M. le baron. C'était fort mal prendre son temps ; M. le baron commençait à s'assoupir, et il n'annonça son brusque réveil qu'en pestant contre les importuns ; ceux-ci lui expliquèrent l'irrévérente conduite de *son brave*, et demandèrent qu'il leur fût fait réparation de l'honneur qu'ils n'avaient pas. Eh quoi ! leur dit le baron, vous êtes cinq ou six grands impertinens, et vous n'avez pas su vous défendre ? Allez, morbleu ! sortez d'ici, ajouta-t-il en s'enfonçant énergiquement son bonnet de nuit dans la tête ; laissez-moi en repos, et gardez-vous de toucher à un cheveu de mon brave. Cela dit, il tire brusquement ses rideaux, s'enfonce dans son lit, et laisse la troupe consternée se plaindre et se consoler elle-même.

Le même soir, Joseph confia son secret à Robert, lequel, tout fier d'une semblable confidence, voulut signaler son zèle pour son jeune ami : il trouva un expédient très-propre à terminer l'importante affaire qui, jour et nuit, occupait Joseph. Il fut convenu entre eux d'eux qu'on saisirait le moment de proposer au baron une course à cheval, et qu'on l'entraînerait à Ezel, où les éclaircissements et la réconciliation devaient avoir lieu.

Le lendemain, Joseph écrivit à sa mère pour la prévenir de ce projet, sans fixer le jour où il devait avoir son exécution, puisqu'il l'ignorait lui-même. Il n'avait pas à beaucoup près achevé sa lettre, quand il fut interrompu par le marguillier qui venait le chercher de la part de son oncle pour l'accompagner dans sa promenade. Joseph part étourdi, en laissant la lettre sur sa table ; il se contente de fermer la porte de sa chambre sans en ôter la clef ; et, avec une sécurité parfaite, il suit son oncle dans le parc. C'était là que le baron prenait de l'exercice, et provoquait l'appétit les jours où il ne chassait pas ; le terme ordinaire de ces promenades était la maisonnette du garde-chasse, qui n'aimait jamais tant son bon seigneur que lorsqu'il le voyait assis sur une escabeille, caressant ses deux petits bambins, et les corrigéant quelquefois comme s'ils lui eussent appartenu. Pendant que Joseph fait danser les enfans de Robert, il se passe au château des choses vraiment cruelles. Le marguillier profite de l'absence de son ennemi ; il entre dans la cuisine, où se tenaient généralement tous les conseils ; son air empressé et presque joyeux annonce qu'il y a quelque mal à faire au petit ami Joseph. Mes enfans, dit-il à tous les domestiques réunis, c'est ici le cas de montrer votre zèle : nous pouvons à l'instant même obtenir la preuve de nos soupçons ;

Joseph vient d'écrire une lettre ; sûrement elle contient des secrets importans , il faut nous en rendre maîtres , afin de débusquer monseigneur : j'ai dit. Aux premiers mots , la troupe malveillante était restée la bouche ouverte. Le rôti brulait devant la grosse face de la cuisinière , sans que personne s'en aperçut. Le marguillier avait cessé de parler que l'on écoutait encore. Pour les tirer de leur apathie , il prend un de ces messieurs par la main , persuadé que tout le reste le suivra sans peine. On demandera pourquoi il ne s'était pas chargé seul de l'expédition ; il avait jugé qu'en se donnant des complices , il s'exposerait bien moins si la chose ne se terminait pas selon ses désirs , et que le baron , ayant plusieurs individus à punir , il ne punirait personne. Toute la troupe le suit en tumulte. En arrivant près de la chambre de Joseph , on fait halte ; et le chef , regardant par le trou de la serrure , annonce que l'on peut entrer. Chacun marche derrière lui , voulant se faire un rempart de son corps contre les attaques du redoutable Joseph , en cas qu'il fût rentré sans qu'on l'eût aperçu. De son côté , M. Boniface , non moins poltron que les autres , avance en paix voyant ses derrières passablement garnis. Il trouve la lettre sans signature et sans adresse ; il secoue la tête , et dit à ses compagnons : Écoutez bien , messieurs , je vous prie. *Ma tendre mère , prenez patience et soyez tranquille....* — C'est suspect , dit le marguillier — Très-suspect , reprend sa suite. *J'espère réussir dans mon dessein....* — Miséricorde ! nous sommes perdus ! — Miséricorde ! répète l'écho. *Le baron m'accable de ses bienfaits....* — Tant pis ! — Tant pis ! s'écrieront toutes les voix. *Et j'ai pour lui la plus tendre reconnaissance....* Paroles de convention ! — On sait ce que cela veut dire , ajoute le chœur. *Bientôt vos vertus seront récompensées , et j'aurai la joie d'avoir contribué au bonheur des deux personnes que j'aime et respecte le plus....* Quel horrible complot ! dit en gémissant le marguillier. — Tout cela est alarmant , ajoutent ses compagnons. *Je possède déjà le cœur de....* — Cela veut dire le trésor. — C'est juste , c'est bien cela , s'écrie-t-on de toute part. *Le cœur de mon excellent oncle....* A cette dernière ligne , que Boniface lit tout bas , il fait une grimace effroyable , et , mettant d'un air pensif la lettre dans sa poche , il reprend gravement et à pas comptés le chemin de la cuisine. Ses dignes camarades , l'épouvante dans le cœur , se remettent à sa suite , marchant sur la pointe du pied , n'interrompant le silence que par un *chut* , tandis que chacun tremble de respirer , de faire le moindre bruit. Leur chef est si profondément enseveli dans ses

réflexions, qu'il va donner de la tête contre le mur qui fait face au corridor. Aux cris qu'il jette, au mouvement qu'il fait en reculant, toute son arrière-garde se croyant surprise par l'ennemi, se disperse en une minute, va se réfugier au hasard, et, après un grand fracas de portes que chacun tire brusquement, tout rentre dans le calme. M. Boniface ne remporta d'autre avantage de son expédition que la connaissance d'un fait qui peut renverser l'édifice de sa perfidie, et, de plus, une bosse énorme située tout au milieu de son large front.

Joseph, en rentrant, courut à sa chambre pourachever sa lettre. Quel fut son désespoir de ne la plus trouver! Il supposait d'abord que le vent l'avait emportée par la fenêtre; mais bientôt il soupçonna le marguillier. En sortant pour aller à la recherche, il rencontra l'auteur de ses alarmes avec une compresse sur le front; loin de le plaindre, il le coudoya avec tant de force, que M. Boniface fit une pirouette qui le conduisit au bas de l'escalier.

Les recherches de Joseph demeurant infructueuses, il fit part de cet accident au garde-chasse, qui jugea nécessaire de précipiter le dénouement. Tout fut arrangé pour le lendemain; ils convinrent de ce qu'il y avait à faire et à dire; rien ne fut négligé; on se quitta l'espérance dans le cœur.

Le lendemain, après le déjeuner du baron, le garde-chasse entra, et lui dit: Monseigneur, il y a fort long-temps que vous n'avez fait de promenade à cheval; il fait trop humide pour chasser à pied. Voici trois chevaux impatients de prendre l'air; votre brave et moi nous aurons l'honneur de vous accompagner. Ce moyen était infaillible pour entraîner le baron, qui ne se décidait jamais promptement que lorsqu'il voyait les choses toutes prêtes pour son départ. Il monte gaiement à cheval, ne se doutant point de la conjuration. Joseph et son ami prennent la route d'Efel; le baron les suit machinalement. Le ciel était sombre et il faisait assez froid: aussi M. d'Eluach fut-il bientôt las de sa course, et l'on était à trois quarts de lieue d'Efel quand il fit faire halte, et manifesta l'intention de retourner sur ses pas. Mais, patatra! patatra! patatra! voilà les chevaux de Joseph et de Robert qui s'emportent à plaisir, et galoppent sans vouloir entendre raison; et celui de M. d'Eluach, hontenx de rester en arrière, suit ses camarades avec la même célérité; et M. le baron jure qu'il n'ira pas plus loin; et ses compagnons jurent encore plus fort, et leurs cris excitent encore plus les chevaux, non moins entêtés que leurs maîtres; et à force de jurer, de crier, de s'exténuier, ils arrivent tous trois

à la cabane d'Efel. Joseph saute le premier à bas de cheval, et entre précipitamment chez sa mère ; il n'a que le temps de lui dire trois mots, son oncle arrive, demande aussitôt du feu ; et s'assied à la cheminée sans prendre garde à rien : il se croit chez un pauvre paysan, et il est tout surpris de voir une femme encore jeune et d'un extérieur agréable, lui faire une profonde révérence. Le baron lui adresse gauchement des excuses, que madame Wormes, toute tremblante, reçoit plus gauchement encore. Son bûcher s'était prodigieusement dégarni depuis le départ de Joseph ; elle se trouvait donc sans feu, par un temps de bise et de brouillard.

Pendant qu'on prépare le bois et qu'on allume le feu, le bon seigneur d'Elnach contemple à loisir l'état de dénuement où se trouve la cabane de sa nièce ; il s'afflige de voir une femme bien née vivre aussi tristement, et il cherche en vain à expliquer cette singularité. Cependant, les matières de Joseph annoncent que cette maison ne lui est pas inconnue. D'après cette conjecture, il juge que madame Wormes pourrait bien être sa mère ; et, sa curiosité devenant de plus en plus grande, il fait maintes questions à sa nièce. — Quoi ! madame, vous demeurez seule, isolée, au bord de cette forêt ? — Oui, monsieur. — Sans parens ? — Oui, monsieur. — Sans mari ? — Oui, monsieur. — Sans enfans ? — Voilà mon fils, répondit-elle en désignant Joseph. — En vérité, madame, vous avez un fils bien discret. Sûrement vous ne passerez pas l'hiver ici ? — Je crains bien d'y être forcée. — Oh ! que non, dit Robert en essuyant ses larmes ; nous y mettrons bon ordre, n'est-ce pas, Monseigneur ? Le baron rêvait déjà aux moyens d'obliger cette dame infortunée, sans blesser sa délicatesse, et sans qu'il fût possible de le refuser ; il se sentait une certaine disposition à l'attendrissement, et il croyait comprendre l'air craintif et suppliant du bon Joseph, qui était à ses côtés baisant ses mains à diverses reprises.

Contre le mur qui faisait face à la cheminée, était le portrait du frère du baron. Madame Wormes, tremblant de perdre son père, s'était hâtée de faire son portrait, quoiqu'il fût déjà malade : la ressemblance était parfaite. En promenant ses regards autour du salon, qui servait à la fois de cuisine et d'antichambre, M. d'Elnach aperçoit le tableau, et recule de surprise. C'est mon frère ! mon pauvre frère ! s'écrie-t-il en étendant les bras, comme s'il eût parlé à l'original. Qu'il paraît triste et accablé ! — C'est qu'il vous reproche d'avoir abandonné sa fille, lui dit brusquement Robert. — Abandonné sa

fille ! répond le baron ; abandonné sa fille ! Morbleu ! quand elle se marie sans mon consentement , sans daigner m'en avertir ; quand elle épouse un homme sans fortune , sans mœurs , sans naissance : et c'est moi qui l'abandonne ! Ces mots éclairent madame Wormes ; elle voit que des ennemis secrets ont abusé son oncle , en interceptant les lettres qu'elle lui écrivait , et qu'on l'a trompée elle-même par des réponses qu'il n'avait pas dictées. Certaine des intentions de son oncle , elle ne craint plus de se découvrir ; aussi-bien ce qui venait de se passer avait suffisamment instruit le baron. Elle se jette dans ses bras , et ses larmes étouffent sa voix ; mais son fils , moins ému qu'elle , explique à M. d'Elnach jusqu'aux plus petits détails des événemens qui précédèrent et suivirent le mariage de sa mère. Celle-ci court chercher les lettres qu'elle avait reçues du château d'Elnach. Le baron désavoua la plupart de celles qui n'étaient pas écrites de sa main ; et voyant que le marguillier en était l'auteur , il se rappelle les discours de cet homme contre sa nièce ; mais il ne peut concevoir quel intérêt il avait eu à le tromper.

Madame Wormes se hâte de désabuser son oncle au sujet de son mari ; elle l'assure que c'est un gentilhomme généralement estimé des autres officiers de sa compagnie , et que personne n'a encore attaqué ses mœurs ; elle ajoute qu'à la vérité elle passe sa vie dans de grandes privations , parce qu'elle n'a pu acquitter que très-difficilement les dettes de son père ; et qu'enfin M. Wormes ne lui a point écrit depuis trois ans , ce qui augmentait de beaucoup ses inquiétudes. Le baron , vraiment touché de sa malheureuse situation , lui aurait pardonné si elle avait été coupable ; que ne fit-il point en la trouvant innocente ! Outré d'avoir été dupe d'un homme qui avait eu sa confiance pendant quatorze ans , il jura de lui casser la tête. Il voulait mettre sa nièce en croupe derrière lui , et partir pour exécuter son projet. Le garde-chasse cherchait déjà une grosse branche de noisetier , pour s'en faire un bâton propre à châtier M. Boniface ; car Robert , tout brave homme qu'il était , ne laissait pas que d'être sensible à la vengeance : mais madame Wormes fit entendre à son oncle que , quand même il casserait la tête du marguillier , cela ne changerait rien à ce qu'elle avait souffert , et qu'il suffisait de le mettre poliment à la porte.

Robert et Joseph avaient arrêté qu'un repas se ferait dans la maisonnette , en l'honneur de la bienheureuse réconciliation : ils avaient donc eu soin de se pourvoir des choses essentielles ,

telles que le vin et le gibier. On entame la haie morte pour faire un grand feu , et les deux conjurés se mettent à préparer le dîner. Le baron , voyant ces dispositions , consent à retarder sa vengeance ; il trouve piquant de faire la cuisine dans une maison où l'on manque des ustensiles les plus ordinaires , et il se met gairement à l'ouvrage , jouissant avec malice du trouble de sa nièce , qui ajoutait au désordre général.

Tandis que l'on travaillait ardemment , un inconnu frappe à la porte , et s'annonce comme un voyageur exténué de fatigue , et qui a besoin de prendre quelque nourriture. Robert le fait entrer , et lui répond qu'il trouvera ce qu'il demande. L'étranger jette des regards surpris autour de lui , et s'assied en silence. Madame Wormes ne l'eut pas plutôt considéré qu'elle s'élance dans ses bras et l'embrasse tendrement ; c'était son mari. Il était à peine reconnaissable ; depuis trois ans on l'avait retenu prisonnier à Belgrade , et il ne devait sa liberté qu'à la paix que l'on venait de conclure avec la Porte. Madame Wormes croyait que son bonheur était un songe , et son mari ne concevait pas davantage comment M. d'Elnach se trouvait chez sa femme , que jadis il avait si opiniâtrement refusé de voir. Madame Wormes lui expliqua de quelle manière la chose s'était passée , et lui présenta son fils , unique auteur de cet heureux événement ; M. Wormes était orgueilleux de posséder un fils aussi aimable , aussi intelligent , et le baron fut sur le point de se disputer au sujet de son brave , qui , selon son calcul , devait lui appartenir exclusivement. Après bien des contestations , on convint qu'il appartiendrait à tout le monde , et qu'il fallait se presser de retourner au château , afin de prier M. Boniface d'en sortir.

Pendant que cet orage se préparait , le marguillier écrivait la lettre suivante à madame Leistein. « Madame , il se passe dans le château des choses qui méritent toute votre attention : nous sommes sur le point de perdre le fruit de notre travail ; madame Wormes , que vous avez crue éloignée de son oncle pour jamais , demeure assez près d'Elnach , et son fils va vous ravir l'héritage qui vous est dû. Pour preuve de ce que j'avance , voici la lettre qu'il écrivait à sa mère. Je parviendrais peut-être à me débarrasser de lui si j'avais une certaine somme à ma disposition. Je vous prie d'observer que feu madame votre sœur m'a laissé fort peu de chose à sa mort ; les services que je lui ai rendus , en contribuant à écarter la nièce de son mari , méritaient une autre récompense. Vous me faites espérer pour l'avenir ; mais je puis mourir aupara-

» vant, et vous devez sentir, madame, combien cela serait dé-  
 » sacréable, après m'être exposé comme je l'ai fait en écrivant,  
 » sous les yeux de madame d'Elnach, des lettres que son mari  
 » était censé avoir dictées. Considérez, je vous supplie, qu'en  
 » découvrant votre artifice à monseigneur, je puis en retirer  
 » un grand avantage. Je possède l'original d'une lettre que ma-  
 » dame votre sœur vous a écrite, et dont je ne vous ai envoyé  
 » que la copie ; j'ai aussi vos réponses ; mais l'honneur me re-  
 » tient, et je continuerai à vous servir fidèlement, si vous daî-  
 » gnez' avoir égard à ma demande ». M. Boniface n'a pas le  
 temps d'achever sa lettre : le baron entre, suivi de tous ses  
 domestiques qu'il avait à moitié instruits du sujet de sa colère ;  
 et, avec le fouet qui servait à corriger ses chiens, il corrige le  
 grave marguillier. Tous les valets, semblables à bien des gens,  
 prennent le parti du vainqueur, avec le même zèle qui leur  
 avait fait suivre le parti contraire ; et sans la compassion de son  
 petit ami, M. Boniface aurait à peine conservé assez de forces  
 pour quitter une maison où il avait cru s'être établi pour toujours.

En visitant sa chambre, pour lui rendre sa garde-robe, on aperçut deux papiers sur sa table : la lettre que Joseph avait préparée pour sa mère, et qui lui avait été prise avant qu'elle fût achevée, ainsi que la lettre désignée par Boniface dans celle qu'il écrivait à madame Leistein. Cette lettre, qu'il avait eu soin de garder, était, comme on l'a vu, de madame d'Elnach. En voici le contenu. « Ma très-chère sœur, ayez la bonté, je  
 » vous prie de me débarrasser d'une nièce de mon mari : c'est  
 » elle qui vous remettra cette lettre de recommandation. Je  
 » sais que M. d'Elnach a le projet de la doter d'une somme con-  
 » sidérable, et sa ridicule générosité peut aller plus loin encore.  
 » Il est de votre intérêt, comme du mien, de prévenir cer-  
 » taines dispositions testamentaires qui feraient tort à notre fa-  
 » mille ; je ne pense pas avoir jamais d'enfants, et mon mari  
 » paraît extrêmement attaché à cette nièce que je ne connais  
 » point, et qu'il m'importe fort peu de connaître. Si, par exem-  
 » ple, elle se mariait sans le consentement de son oncle... Une  
 » fois prévenu contre elle, il ne voudrait plus la revoir. En  
 » tout cas, j'ai à ma disposition l'homme qui lui sert de secré-  
 » taire ; voyez s'il peut nous être utile. J'ai déjà su retarder  
 » l'arrivée de cette parente, en interceptant plusieurs de ses  
 » lettres. Maintenant, c'est à vous de découvrir en elle de mau-  
 » vaises inclinations, et de l'entraîner à quelque faute irrépa-  
 » rable. Conduisez la chose avec cette adresse qui vous dis-  
 » tingue, etc. »

On trouva dans une boîte les lettres que madame Wormes avait écrites à son oncle, à l'époque de son mariage.

Ainsi tout fut expliqué dans les vingt-quatre heures, et l'intéressante famille quitta la cabane pour venir occuper un appartement du château où elle vécut dans la plus parfaite intelligence avec le bon seigneur d'Elnach. Malgré son ancienne tendresse pour madame Wormes, le baron n'aima rien tant que *son brave*, qui reparaitra peut-être sur la scène, si l'on nous fait encore part de quelques événemens de sa vie assez curieux pour être publiés.

Par M<sup>me</sup>. V. CORNÉLIE DE S\*\*\*.

### BULLETIN LITTÉRAIRE.

SPECTACLES. — *Théâtre Français.* — *Édouard en Écosse*, drame en trois actes et en prose, par M. Duval, membre de l'Institut.

Il y a long-temps que le drame de M. Duval a été joué pour la première fois: il obtint alors un grand succès; mais, à la seconde représentation, le gouvernement donna ordre de l'ôter du répertoire. On conseilla à l'auteur de voyager. Il alla en Russie, où il passa toute une année, et eut le plaisir de voir jouer son drame sur le théâtre français de Pétersbourg. Il n'est donc pas étonnant que, malgré les succès de la plupart de ses ouvrages, il n'ait eu aucune part ni aux pensions, ni aux décosrations que Buonaparte prodiguait à des auteurs moins connus, et même à des chansonniers.

La plupart de ceux qui ont applaudi à la reprise d'*Édouard*, ignorent peut-être les causes de la proscription de cette pièce, et les dangers qu'a courus son auteur; il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Lorsqu'elle fut jouée pour la première fois, la France était encore républicaine, mais par la nature de sa constitution elle se précipitait sous le despotisme: quelques personnes, voyant cette direction des affaires, crurent que Buonaparte, alors pre-

mier consul, voulait jouer le rôle de Monck, et se persuadèrent que le drame de M. Duval avait été donné dans le dessein de sonder l'opinion publique sur le retour des Bourbons : la pièce fut donc applaudie avec fureur. Buonaparte, qui prétendait bien rétablir la monarchie et même le despotisme, mais seulement à son profit, trouva dans ces applaudissemens de l'esprit de parti, un motif suffisant pour arrêter le drame et en punir l'auteur.

Tant que son pouvoir a pesé sur la France, il n'a pas été possible, à M. Duval, même de faire jouer *Edouard*; mais l'affranchissement de la patrie l'a enfin relevé de l'ex-communication fulminée par le despotisme contre lui et son ouvrage.

Il semble, qu'outre leur propre mérite, les ouvrages défendus en ont encore un autre qu'ils tirent des circonstances. La proscription éveille toujours la curiosité et l'intérêt; on veut connaître ce qui a pu alarmer la tyrannie, et l'indulgence du public pour une pièce augmente toujours en raison de la sévérité que le pouvoir arbitraire a exercée contre elle. Le succès de la tragédie de M. Raynouard l'a prouvé; celui du drame de M. Duval en offre une seconde preuve; et nous avons lieu de croire que nous en aurons une troisième dans celui de M. *Jeanne Gray*, d'un jeune poète, qui a déjà obtenu un grand triomphe dans la carrière tragique.

Le sujet d'*Édouard* est entièrement historique, et ceux qui voudraient connaître ce qu'il y a de vrai dans ce drame, n'ont qu'à lire dans le *Précis du siècle de Louis XV*, par Voltaire, le chapitre où il raconte l'expédition du *préteur*. Jamais l'histoire n'a été écrite d'une manière si dramatique, et ce chapitre est comparable aux plus beaux morceaux de Tite-Live. M. Duval, afin de se renfermer dans les unités de temps et d'action qui produisent l'unité d'intérêt, source de tous les gâtres de beautés théâtrales, ne pouvait mettre sur la scène le tableau de l'expédition entière. Il a

donc choisi les circonstances les plus faites pour être réunies dans le cercle des trois unités, et de ce choix est résulté un ouvrage plein de mouvement, d'action et d'intérêt.

Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse du plan d'*Édouard*, parce que le mérite de cette pièce consistant surtout dans les surprises, les coups de théâtre et les situations, il serait difficile d'en donner une idée exacte, et on n'analyse bien une pièce semblable qu'en la lisant.

L'intérêt, dans le drame de M. Duval, s'accroît de scène en scène ; dès qu'Édouard paraît, cherchant un refuge dans le château même d'un seigneur qui combat contre lui, l'attention du spectateur est vivement occupée. *Sera-t-il sauvé, ne le sera-t-il pas ?* voilà le problème. Dans chaque scène, dans chaque acte il devient plus difficile à résoudre ; le contraste des caractères rend plus attachantes les épreuves qui assaillent, de momens en momens, le malheureux Édouard ; des alternatives d'espoir et de crainte, tiennent l'âme du spectateur en suspens ; et la méprise, au moyen de laquelle le prince échappe à ses plus cruels ennemis par la générosité du lord Dathol, amène un dénouement plus désiré que prévu.

Il y a beaucoup de talent dans la conduite de cette pièce, dans la manière dont les scènes se croisent sans s'embrouiller, et dans le choc des ressorts que l'auteur emploie pour faire naître le danger du prince, des moyens même qui devraient le sauver, et pour trouver son salut dans ce qui semblait assurer sa perte. Sous ce rapport, la pièce de M. Duval est très-recommandable ; elle l'est également sous celui du dialogue, partie si essentielle de l'art dramatique, et qui est aujourd'hui fort négligée. Le dialogue d'*Édouard* rappelle celui du *Menuisier de Livonie*, de la *Jeunesse de Henri V*, et de plusieurs autres ouvrages qui feront long-temps les délices de la scène française.

A quel genre doit appartenir *Édouard* ? Telle est la question que se font ceux qui l'ont vu représenter. J'avoue qu'elle

n'est pas facile à résoudre ; en effet, si l'on dit que c'est un drame, des critiques peuvent répondre que, quoique les limites de ce genre ne soient pas déterminées d'une manière bien précise, cependant *Édouard* s'en éloigne beaucoup ; si, à l'exemple d'un journaliste, on dit que c'est *le chef-d'œuvre du mélodrame*, d'autres répondront qu'il n'y a aucun rapport entre un ouvrage comme celui de M. Duval, et ces farces lugubres qui se jouent sur les boulevarts et qui tendent à ramener notre théâtre vers la barbarie.

Les gens de goût, en blâmant M. Duval d'être allé si loin, placeront sa pièce sur la ligne qui sépare le drame du mélodrame, et diront à l'auteur du *Tyran Domestique*, des *Héritiers*, des *Projets de Mariage*, etc., etc., qu'un pas de plus faisait condamner son ouvrage, et qu'il ne doit point s'avancer autant, parce que, les règles qu'ont observées nos grands modèles ne le dirigeant plus, il finirait par s'égarer.

Les pièces *Shakespéariennes* ne valent rien pour un peuple qui possède les théâtres de Molière et de Racine ; et l'heureux émule des Picard et des Andrieux ne doit pas s'abaisser jusqu'à devenir le rival des P\*\*\*\*\*, des H\*\*, et des C\*\*, quelle que soit leur célébrité aux boulevarts. Ce qui nous rassure, c'est que lui-même a fait parfaitement ressortir tous les ridicules d'un genre méprisable, dans son mélodrame satirique intitulé : *Retour du Croisé*.

Ce n'est pas la faute des acteurs si la pièce a réussi : à l'exception de mademoiselle Mars, qui a si bien fait valoir le rôle de lady Datholl, tous ont très-mal joué. Damas, s'étant figuré qu'*Édouard en Écosse* est un mélodrame, s'est arrangé en conséquence. Devigny, Thénard et Armand ont cru, mal à propos, qu'il fallait garder leurs moyens pour une meilleure occasion ; Després n'avait qu'un mot à dire et ne l'a pas compris ; enfin, mademoiselle Volnais, dont la voix est larmoyante, même lorsqu'elle exprime la joie, a pleuré le rôle de miss Macdonald, depuis le commencement jusqu'à la fin.

B. G. T.

*Théâtre Français.—Reprise de Mérope.*

C'EST dans l'examen de ce chef-d'œuvre que Laharpe désigne Voltaire comme *le plus grand tragique du monde entier*, et cette opinion est énoncée dans un ouvrage où *la Pucelle* est jugée avec la plus grande sévérité, ce qui prouve l'impartialité de l'auteur. Il paraît assez à propos de rappeler cette assertion, prouvée par deux volumes entiers du Cours de littérature, aux détracteurs (1) journaliers du grand poète, qui, d'après les arrêts d'un fameux journaliste, dont le mérite est assurément fort au-dessous du bruit éphémère qu'il a fait dans le monde, décident magistralement, et sans en donner la moindre preuve, que Corneille et Racine sont les deux premiers maîtres de notre scène tragique. Il n'est pas indifférent d'opposer l'autorité imposante du Quintilien français à ceux qui paraissent avoir adopté pour devise : *jurare in verba magistri*.

Quel admirable rôle que celui de Mérope! Comme il est

(1) On a reproché à Voltaire *ses vers sententieux*, et il n'est pas sans doute, sous ce rapport, aussi irréprochable que Racine; mais pourquoi dissimuler que Corneille est tombé dans ce défaut bien plus souvent encore que son célèbre commentateur? Les maximes de tolérance et d'humanité sont-elles donc si condamnables? Au risque de passer pour philosophe, j'avoue que j'admirerai toujours ces vers: .

Et le vrai Dieu, mon fils, est un Dieu qui pardonne....  
 Grand Dieu! conduis Zamore au milieu des déserts;  
 Ne serais-tu le Dieu que d'un autre univers?  
 Les seuls Européens sont-ils nés pour te plaire?  
 Es-tu tyran d'un monde, et de l'autre le père?  
 Les vainqueurs, les vaincus, tous ces faibles humains,  
 Sont tous également l'ouvrage de tes mains....  
 Malheur aux coeurs ingrats et nés pour les forfaits,  
 Que les douleurs d'autrui n'ont attendris jamais!....  
 Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,  
 Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes!

soutenu depuis le commencement jusqu'à la fin ! L'amour maternel n'a jamais été exprimé avec plus de vérité et d'énergie ; il respire dans chaque vers que débite le personnage. A l'ouverture de la pièce, Isménie retrace à Mérope ses droits au trône ; et le choix qu'on a fait d'elle pour succéder à Cresfonte ; mais le sort de son fils l'occupe uniquement , et, sans écouter ce que lui dit sa confidente , elle s'écrie :

Quoi ! Narbas ne vient point ! Reverrai-je mon fils ?

Euriclès , au deuxième acte , l'invite à s'unir à Polifonte pour conserver la couronne :

Que parlez-vous toujours et d'hymen et d'empire ?

Parlez-moi de mon fils ; dites-moi s'il respire.

*Mérope n'est jamais que mère, et ne pouvait l'être trop : elle ne parle que de son fils, ne voit que son fils, ne veut que son fils* ( Cours de littérature de Laharpe ).

Égiste offre un mélange admirable d'ingénuité et de noblesse ; quelques vers que ceux-ci :

Si la vertu suffit pour faire la noblesse ,  
 Ceux dont je tiens le jour , Polyclète , Sirris ,  
 Ne sont point des mortels dignes de vos mépris .  
 Leur sort les avilit ; mais leur sage constance  
 Fait respecter en eux l'honorable indigence .  
 Sous ses rustiques toits mon père vertueux  
 Fait le bien , suit les lois , et ne craint que les Dieux .

#### Le récit

Aux bords de la Pamise , en un temple sacré , etc. ,

est enchanteur , et le rôle est rempli de tirades égales à celles-là ; la magie du coloris local y est empreinte , et l'on se croit transporté au milieu de la Grèce .

Polifonte est odieux ; mais avec quelle dignité imposante il colore ses forfaits ! quel profond machiavélisme il développe dans ses scènes avec Erox ! Isménie n'est point une confidente ordinaire : son récit est , suivant Laharpe , *au-dessus de tous*

*les morceaux du même genre qu'on ait jamais faits, au-dessus même de celui d'Iphigénie en Aulide.* (On sait que le fameux critique préférait ce dernier à celui de Phèdre, comme plus irréprochable et mieux en situation.)

A la beauté soutenue des caractères et du style se joint le mérite d'une action simple, intéressante, et sans amour. La terreur et la pitié y sont portées à leur comble, et, quoi qu'on ait pu dire, ce sont les deux bases de la véritable tragédie, qu'on ne peut reconnaître dans une suite de conversations politiques et froides. Euripide et Sophocle ont adopté ce principe dans leurs pièces ; Aristote et Boileau l'ont consacré.

Si d'un beau mouvement l'agréable fureur  
 Souvent ne nous remplit d'une douce terreur,  
 Ou n'excite en notre âme une pitié charmante,  
 En vain vous m'étalez une scène savante.  
 Vos froids raisonnemens ne feront qu'attédir  
 Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,  
 Et qui, des vains efforts de votre rhétorique  
 Justement indigné, s'endort ou vous critique.

*Mérope* est remplie de situations théâtrales et déchirantes, surtout au troisième et au quatrième actes ; si les deux principales n'ont pas produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre, c'est la faute des acteurs, puisque la lecture seule produit le plus vif intérêt. Lorsqu'un coup de théâtre est bien préparé, bien motivé ; lorsqu'il n'offre rien qui choque la vraisemblance, il serait injuste de le désigner comme appartenant au genre du mélodrame : ce serait condamner nos premiers maîtres dans l'art tragique, qui ont employé ce moyen. Dans le Cresfonte d'Euripide, au rapport d'Aristote, la situation de Mérope, allant poignarder son fils qu'elle croit venger (2), frappait le spectateur d'une émotion extraordinaire ; et Plutarque

(2) Ces sortes de vengeance, consacrées chez les anciens, avaient un caractère religieux. C'est Pyrrhus qui égorgé lui-même Polixène sur le tombeau d'Achille.

*dit que les Grecs, ce peuple si sensible, frémissaient de crainte que le vieillard, qui devait arrêter le bras de Mérope, n'arriverait pas assez tôt.*

Buonaparte avait défendu la représentation de *Mérope*, et l'on en conçoit les motifs. Il se reconnaissait trop bien dans le personnage de Polifonte pour que la peinture en fût exposée aux yeux du public. Comment tolérer ces vers qui lui traçaient si énergiquement ses devoirs, et que *Mérope* adresse à l'usurpateur ?

Si vous osez marcher sur les traces d'Aloïde,  
Rendez donc l'héritage au fils d'un Héraclide.  
Ce Dieu, dont vous seriez l'injuste successeur,  
Vengeur de tant d'états, n'en fut point ravisleur....  
Défendez votre roi, secourez l'innocence....  
Dans vos murs relevés rappelez votre maître.

Le public a applaudi avec transport les nombreuses allusions, et surtout ces vers :

Est-il d'autre parti que celui de vos rois?....  
Nous adorons le roi que le ciel nous renvoie.....  
Le nom de Polifonte est partout abhorré;  
Celui de votre fils, le vôtre est adoré.  
O roi! venez jouir du prix de la victoire;  
Ce prix est notre amour, il vaut mieux que la gloire.

La première tirade d'Isménie, qui rappelle les excès de l'anarchie révolutionnaire, et l'admirable peinture que fait *Mérope* de l'assassinat de Cresfonte, ont été aussi vivement senties. Mademoiselle Raucourt a mérité tous les suffrages dans ce dernier morceau, et cette actrice, qui n'a jamais adopté le malheureux système de déclamation chantante, en usage maintenant dans la tragédie, laissera bien des regrets lorsqu'elle quittera la scène, où personne ne paraît encore pouvoir la remplacer. Avec quelle énergie elle a dit ce beau vers :

Ce n'est pas aux tyrans à sentir la nature!  
J'aurais désiré plus de rapidité dans le débit de ceux-ci :  
Ah! Seigneur, excusez sa jeunesse imprudente.

Élevé loin des cours, et nourri dans les bois,  
Il ne sait pas encor ce qu'on doit à des rois.

*Ce mouvement, dit Laharpe, d'autant plus vrai qu'il est involontaire, cette imprudence maternelle qui révèle ce qu'elle veut cacher, et qui expose le fils qu'elle veut défendre, est d'une vérité sublime. C'est la nature surprise dans son secret. Mérope dans ce moment n'est plus à elle-même ; le trouble et l'effroi doivent se peindre dans tous ses accens, qui lui échappent malgré elle. Je soumets cette observation à mademoiselle Raucourt elle-même, qui approfondit le caractère de ses rôles, et dont le débit est toujours rempli d'intelligence.*

Le personnage d'Égiste n'était point dans l'emploi de Lafond ; il tient à celui des jeunes premiers. Il est sans doute des circonstances où les comédiens doivent faire des sacrifices aux plaisirs du public ; leur premier devoir est de lui plaire. Lafond a très-bien fait de jouer Égiste, il y a été vivement et justement applaudi en acteur qui a saisi les nuances de son rôle. Il serait injuste d'exiger un rapport exact entre l'âge du personnage et celui de l'acteur ; si celui-ci a du talent, le spectateur se prête aisément à l'illusion qui manque. Mademoiselle Dupuis mérite beaucoup d'éloges dans son récit du cinquième acte, et le public lui a témoigné sa satisfaction de la manière la plus flatteuse. En général la pièce a été aussi bien montée et jouée qu'on pouvait s'y attendre, d'après l'état actuel de la tragédie française ; seulement j'aurais désiré un changement de rôle entre Baptiste et Saint-Prix : ce dernier eût été mieux placé dans celui de Polifonte. La partie mécanique de l'exécution est celle qui a laissé le plus à désirer ; on s'en est surtout aperçu dans les coups de théâtre du troisième et quatrième actes. Mais c'est un inconvénient attaché aux ouvrages nouveaux, et Mérope en était un pour la plupart des artistes qui y ont joué.

On n'a point applaudi ce vers fameux :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ;

Mais le suivant :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aieux,

l'a été avec fureur par quelques individus. S'ils ont cru par là louer Buonaparte, ils ont commis une étrange bévue, puisque cette maxime, justement applicable à un homme qui s'élève par son seul mérite, est au contraire la satire sanglante de celui qui doit son élévation à des crimes. Polifonte, en se l'appliquant avec impudence, joue le rôle d'un charlatan politique.

*Théâtre Feydeau.* — Remise de *la Ruse inutile*, opéra-comique en un acte.

On ne saurait deviner le motif qui a pu retirer de l'oubli une pièce entièrement ignorée, et à laquelle personne ne pensait : ni le poème, ni la musique, ni le choix des acteurs ne donnent la solution de cette énigme. Jouée dans le désert, elle n'a produit aucun effet, et l'on a préféré la reprise d'un pareil ouvrage à celle de *l'Amitié à l'Epreuve* et des *Mariages Samnites* !

*Zémire et Azor.* — Cet opéra, quoique très-connu, attire toujours le public par son excellente exécution. Madame Duret, qui avait abandonné quelque temps le rôle de Zémire, l'a repris, et je lui conseille de n'y pas renoncer ; elle déploie tous ses moyens dans la brillante ariette de la fauvette, et chante avec expression l'air, *Rose chérie*, dont la mélodie est si gracieuse et si sensible. Son jeu mérite aussi des éloges, et l'on pouvait déjà, en la voyant dans Zémire, pressentir le succès qui l'attendait dans *Sylvain*. Huet et Ponchard jouent alternativement Azor ; les moyens physiques du dernier lui nuisent au premier et au quatrième actes ; mais il exécute avec goût et sentiment les airs délicieux du troisième, *Du moment qu'on aime*, etc., *Ah ! quel tourment d'être sensible !* Quant à Huet, il est convenablement placé dans tous les endroits de son rôle, qui lui fait honneur. Moreau est comique et naturel dans Ali ; son jeu pantomime au deuxième acte produit toujours beaucoup d'effet ; le

petit ballet du troisième acte est agréable, et les airs en sont charmans. Le troisième acte est le meilleur de l'ouvrage; c'est un chef-d'œuvre dans toutes ses parties, entre lesquelles il faut cependant accorder la palme à l'admirable trio : *Ah! laissez-moi la pleurer!* qui, indépendamment de la beauté du chant et du pathétique de l'expression, reçoit de l'heureuse distribution des instrumens à vent, placés derrière le théâtre, un caractère neuf et original. Très-bien chanté par Chénard, son exécution est moins satisfaisante lorsque Darancourt joue le rôle.

Tous les genres de musique, le noble, le gracieux, le brillant, le pathétique, le léger et le comique, sont rassemblés dans *Zémire et Azor*; c'est la plus variée des compositions de Grétry. Quelle fraîcheur dans le trio, *Veillons, mes sœurs*, etc.! que de vérité dans le duo de Sander et d'Ali, *Le temps est beau!* Les bâillemens y sont si heureusement exprimés, qu'ils ont fait souvent bâiller au théâtre (3); « J'ose espérer (dit avec raison l'auteur) que ce n'était point d'ennui ». Le grand air : *Azor! en vain ma voix t'appelle*, est d'un bel effet; les solos alternatifs de flûte et de cor excitent l'attention, et rendent ce morceau très-intéressant au théâtre, où l'on a tort de supprimer la première ritournelle. Cette suppression est la seule qui me paraisse inconvenante dans *Zémire et Azor*; j'excuse volontiers celle de l'air de Sander, *La pauvre enfant ne savait pas*; du petit morceau d'Ali, *J'en suis encore tremblant*; et du duo, *Amour, amour, quand ta rigueur*, etc., qui ne terminait pas la pièce heureusement.

*Euphrosine et Coradin; Adolphe et Clara.* — Il est rare que le premier ouvrage d'un auteur soit son chef-d'œuvre; c'est cependant ce qui est arrivé à M. Méhul dans *Euphrosine*. Tous les morceaux de cet opéra peuvent être cités avec avantage; mais l'invocation à l'amour au premier acte, qui offre la réunion la plus heureuse de l'harmonie avec la mélodie; le final

(3) On sait avec quelle facilité ils se communiquent.

varié, piquant et expressif, qui termine ce premier acte, et l'admirable duo de la jalouxie, qui, pour la vigueur et l'énergie, égale, s'il ne surpasse, tout ce que nous connaissons de mieux en ce genre, sont les plus distingués. La pièce est montée avec beaucoup de soin; on regrette de ne pas la voir plus souvent. Gavaudan joue Coradin avec le talent remarquable qu'il déploie dans *le Délire*, dans *Montano*, dans *Joseph*; les connaisseurs l'ont particulièrement applaudi dans sa déclaration d'amour à Euphrosine, où ils ont reconnu le sauvage et orgueilleux chevalier; c'est à des accens vrais, analogues au caractère et à la situation du personnage, qu'on distingue l'acteur intelligent qui a médité et saisi l'esprit de ses rôles. Martin, madame Crétu, mademoiselle Regnault, mademoiselle Desbrosses, contribuent suivant leurs différents moyens à la satisfaction du public, Madame Boulanger joue avec gaieté et intelligence; mais elle laisse quelque chose à désirer pour la noblesse, et les rôles de soubrette paraissent principalement lui convenir.

Madame Duret, probablement encouragée par l'excellent modèle qu'elle a sous les yeux, a joué le rôle de Clara, si différent de ceux où elle avait paru précédemment. On ne pouvait avoir de doute sur l'exécution de son chant, où elle a répondu à l'attente générale; mais l'on pouvait craindre que son jeu n'y répondît pas. Il a été cependant satisfaisant, et cet heureux essai est un encouragement pour d'autres. Un degré de plus d'étoquerie et de vivacité eût été à désirer; mais le débit a été généralement juste et vrai. Il n'y a rien à dire de nouveau sur l'opéra d'*Adolphe et de Clara*, généralement reconnu pour l'un des plus agréables du théâtre Feydeau, sous le rapport des paroles, et dont la musique offre presque toujours le chant aimable et gracieux qui caractérise les productions de Daleyrac.

*Le Magnifique, l'Auberge de Bagnères.*

Grétry, par une idée assez bizarre, il est vrai, avait inséré l'air de *Vive Henri IV*, dans l'ouverture du *Magnifique*, et

l'on conçoit que, sous Buonaparte, il ne devait pas être entendu. Cette suppression forcée était une raison de plus pour le faire désirer dans des circonstances qui le rendent si cher au public. Le *Magnifique* a été donné deux fois depuis la restauration de l'autorité légitime. A la première, l'air chéri n'a point été entendu, et à la seconde, il a été tellement défiguré que des méntriers de village auraient pu soutenir le parallèle avec les musiciens du théâtre Feydeau ; les parties n'étaient pas seulement complètes. Que doivent dire les étrangers, en entendant l'orchestre de l'Opéra-Comique national défigurer ainsi la musique qui lui est confiée ? Cette négligence est d'autant plus blâmable que l'exécution en sera toujours bonne lorsqu'on voudra bien la singer.

J'ai regretté, à la seconde représentation du *Magnifique*, la suppression du duo rempli d'expression et de sentiment : *Je ne sais pourquoi je pleure*. Si le vulgaire l'applaudit peu, il n'en est pas moins estimé des connaisseurs. Rolland a joué Aldobrandin, et Saint-Aubin, Fabio : ce changement est bien entendu. Moreau a la voix trop faible pour l'air, *Ah ! c'est un superbe cheval*, que Saint-Aubin a chanté avec la plénitude des moyens qu'il exige. J'ai parlé ailleurs des applaudissements mérités qu'obtiennent madame Duret et Huet dans les deux principaux rôles de la pièce.

*L'Auberge de Bagnères*, opéra très-gai et très-bien joué, où l'on distingue un charmant final (4) et un trio spirituel et piquant (5), au milieu d'autres morceaux agréables et d'une bonne facture, amuse toujours. Le Sage y est fort comique, et quoique le rôle du chevalier d'industrie fût un des meilleurs d'Elleviou, on a pu y voir encore Huet avec plaisir. Les applaudissements donnés à madame Duret étaient aussi bruyans et aussi prolongés que si l'assemblée eût été très-nombreuse. On a voulu

(4) Celui du premier acte.

(5) Dans le final du deuxième acte.

sans doute la dédommager de la solitude à laquelle la saison actuelle condamne le plus souvent les spectacles.

*Théâtre de l'Odéon. — Première représentation de l'Intrigue avant la Noce, comédie en trois actes et en prose, de MM. René-Perrin et Pillon.*

Un joli conte de M. Sarrasin, inséré dans ce journal, et qui a pour titre *le Portrait de ma Grand'Mère*, a fourni le sujet de la pièce nouvelle. Saint-Alme, jeune homme, d'un caractère romanesque et impétueux, loge chez sa grand'mère, madame de Senanges, qui le destine à sa cousine Émilie dont il est aimé et dont il a partagé les sentimens. Cependant on s'aperçoit de quelque refroidissement; on voit avec étonnement le délai qu'il demande pour la conclusion du mariage!. Germain, valet adroit, obtient de Saint-Alme l'aveu du véritable motif qu'il détermine; il est enflammé d'une belle passion pour une jeune personne dont il a trouvé le portrait à la promenade. Ce portrait n'est autre que celui de sa grand'mère, peint à l'âge de vingt ans, et qui a été perdu. Germain persuade à Saint-Alme qu'il connaît l'original; que la jeune personne, nommée Clorinde, loge dans le voisinage; qu'elle est sous la surveillance d'un tuteur et d'une duègne sévères; qu'elle répond à l'amour de Saint-Alme, et qu'elle a laissé tomber son portrait à dessein, afin qu'il passât entre les mains de son amant. On conçoit combien cette fausse confidence exalte l'imagination du jeune homme; il se décide, de concert avec Germain, à enlever Clorinde, et c'est sa grand'mère qu'il enlève: c'est elle qui avait loué, pour son frère Darmincourt, la maison que, suivant le rapport de Germain, habitait sa belle. Il reconnaît avoir été mystifié, et se trouve très-heureux que sa cousine Émilie veuille bien oublier ses torts.

La passion romanesque de Saint-Alme, la fausse confidence de Germain et les incidents qui en résultent, ne sont pas très-vraisemblables. Le titre de la pièce à quelque chose de vague; presque toutes les comédies pourraient le porter, puisqu'elles

se terminent ordinairement par un mariage qui a rencontré plus ou moins d'obstacles. Mais des défauts de ce genre influent peu sur le sort d'une pièce dont les détails sont agréables et plaisans, comme dans celle-ci. Elle a fait beaucoup de plaisir et restera probablement au répertoire. Le rôle de madame de Senanges, fort bien joué par madame Molé, est le meilleur de l'ouvrage ; c'est elle qui en dirige tous les ressorts. Pélissié s'est distingué dans le personnage de Saint-Alme, où il a mis toute la chaleur et toute l'impétuosité nécessaires. En général, la pièce a été jouée avec beaucoup de vivacité et d'ensemble.

Reprise des *Astuzie Feminili* (les Ruses Féminines) opéra buffa, en deux actes, musique de Cimarosa.

Rien de plus misérable que le poème de cet opéra, dont le titre promet cependant quelque chose, et où trois femmes s'amusent à berner deux imbécilles, sans qu'il y ait rien de piquant et de comique dans les moyens qu'elles emploient. Mais la musique, digne de son célèbre auteur, est charmante, surtout au premier acte ; le final, un des plus piquants du répertoire de l'Opéra-Buffa, mérite une distinction particulière.

Porto a très-bien joué et chanté ; c'est à lui seul qu'appartiennent les honneurs de l'ouvrage, dont l'exécution a été d'ailleurs (si l'on excepte l'orchestre toujours excellent), extrêmement médiocre, pour ne rien dire de plus. Guglielmi a du goût, une bonne méthode ; mais ses moyens sont faibles. Madame Dalmani, chargée du principal rôle de femme, a une belle voix ; mais je la crois peu propre au genre de l'opéra-buffa : son organe manque de souplesse et de flexibilité, sa méthode n'est point celle des autres artistes de ce spectacle, et deux airs de bravoure qu'elle avait à chanter ont été impitoyablement sifflés. Je crois que nos théâtres lyriques, et particulièrement celui de l'Opéra, conviendraient mieux à ses moyens.

MARTINE.

## INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

*Classe d'Histoire et de Littérature Ancienne.—Séance publique du vendredi 1<sup>er</sup>. juillet 1814, présidée par M. Mongez.*

## ORDRE DES LECTURES.

1. Annonce des sujets de prix proposés au concours pour les années 1815 et 1816.
2. Rapport des travaux de la Classe pendant l'année qui vient de s'écouler, par M. DAUNOU.
3. Notice sur la vie et les ouvrages de M. Levesque, par M. Dacier, secrétaire perpétuel.
4. Mémoires sur les itinéraires anciens de la Perse et de l'Inde, et sur les marches d'Alexandre et de Seleucus Nicator, par M. WALCKENAER.
5. Mémoire sur cette question : Le huitième livre de l'Histoire de la guerre du Péloponèse est-il de Thucydide ? par M. Gail.
6. Notice sur la vie de Machiavel, servant d'introduction à l'examen de ses ouvrages, par M. Ginguené.

On devait lire encore dans cette séance, si le temps l'eût permis, un Mémoire sur l'origine et les progrès de l'architecture chez les Arabes, par M. le Comte de Laborde ; et une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. De Toulougeon, par M. Dacier, secrétaire perpétuel.

*Prix proposés au Concours pour les années 1815 et 1816. — Séance publique du 1<sup>er</sup>. juillet 1814.*

La Classe d'Histoire et de Littérature Ancienne avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait adjuger dans cette séance, de *Rechercher quels furent les changemens opérés dans toutes les parties de l'administration de l'Empire Romain, sous le règne de Dioclétien, et les règnes de ses successeurs jusqu'à l'avénement de Julien au trône.*

La Classe n'ayant été pleinement satisfaite d'aucun des mémoires envoyés au concours, propose de nouveau le même sujet pour l'année 1815.

Le prix sera une médaille d'or, de la valeur de 1500 fr.

Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au premier avril 1815. Ce terme est de rigueur.

La Classe d'Histoire et de Littérature Ancienne propose, pour sujet d'un autre prix qu'elle adjugera dans sa séance publique du premier vendredi de juillet 1816, *d'expliquer le système métrique de Héron d'Alexandrie, et d'en déterminer les rapports avec les autres mesures de longueur des anciens.*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr.

Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au premier avril 1816. Ce terme est de rigueur.

Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit; et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur.

Les concurrens sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours, mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

---

### SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES.

La Société établie à Bruxelles, pour l'encouragement des beaux-arts, propose, pour le concours de 1815, les compositions suivantes :

#### PEINTURE.

*Histoire.* — Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis. Le moment est celui où les deux vieillards reconnaissent Jupiter.

Le prix sera une médaille et une gratification de 400 florins de Brabant.

*Paysage.* — Un clair de lune pris en automne. Le paysage doit être montagneux et en partie boisé.

Prix : une médaille et une gratification de 300 florins.

#### SCULPTURE.

La statue de Jean Locquenghien, seigneur de Berchem, à la constante fermeté duquel on doit le canal de Bruxelles, l'un des plus beaux ouvrages de la Belgique.

Cette statue doit être accompagnée d'un bas-relief, qui aura trait à la construction du canal.

Prix : une médaille et 300 florins de gratification.

#### ARCHITECTURE.

PLAN d'une porte de ville pour une grande cité ouverte dans la Belgique.

Ce plan doit aussi comporter des pavillons pour les commis et le corps-de-garde, et autres accessoires.

Le prix est une médaille et 150 florins de gratification.

#### DESSIN.

*Thésée et Ethra.* — Thésée, en présence d'Ethra, sa mère, lève une pierre énorme, sous laquelle se trouvent une épée et des souliers, que son père Egée y avait déposés. Ce sujet est tiré des *Hommes illustres* de Plutarque.

Prix : une médaille et 100 florins de gratification.

La commission de la Société décernera, en outre, des médailles d'honneur aux auteurs des meilleurs ouvrages dans tous les genres de peinture et de gravure les plus remarquables.

Le terme de rigueur pour l'envoi de tous ces morceaux, francs de port, au Musée de Bruxelles, est le 20 avril 1815. Le concours sera jugé le 14 mai de la même année : les prix et les médailles seront distribués dans la huitaine qui suivra le jugement.

Les artistes des Pays-Bas, résidans ou non dans cette contrée, sont seuls admis à ce concours.

Il sera également établi au Musée de Bruxelles, un salon d'exposition, où l'on recevra tous les tableaux, sculptures, etc., exécutés par des artistes vivans, quel que soit leur pays natal. Ce salon sera ouvert le 1<sup>er</sup>. mai prochain.

---

### NÉCROLOGIE.

JOSEPH DESPAZE, né à Bordeaux, est mort le mois dernier à Cussac, en Médoc, âgé d'environ quarante-cinq ans. Son principal ouvrage est : *les Quatre Satires*, ou *la fin du 18<sup>e</sup>. Siècle*. Cet écrit eut beaucoup de lecteurs, mais lui fit beaucoup d'ennemis. On en a retenu plusieurs vers originaux :

Que Vanhove aux Français psalmodie à mon gré!  
Quel succès l'attendait, s'il eût été curé!....  
Baptiste à beau vanter ses aieux, ses combats,  
Certes, Agamemnon n'avait pas ses longs bras.

Despaze avait aussi travaillé à un journal très-oublié aujourd'hui, qui s'appelait *le Fanal*. En 1796, il publia une apologie du directoire, intitulée : *les Cinq Hommes*. Ses principes politiques n'étaient pas des plus sains ; il disait aux Français, il y a quinze ans, dans une de ses satires :

Le mieux n'est nulle part : demeurez où vous êtes.

Il faut convenir que ce n'est pas-là un conseil d'ami.

Despaze a composé, en outre, beaucoup de pièces fugitives, qui sont entrées dans les *Almanachs des Muses*. Il avait toute la vanité gasconne, une tête exaltée, et plus de verve que de goût.

— Philippe-Xavier LESCHEVIN, né à Versailles, est mort à Dijon dans le commencement de juin. Il avait alors quarante-trois ans. Il a donné, en 1807, une seconde édition du *Chef-d'Œuvre d'un inconnu*. Il a aussi rédigé *la Table des matières contenues dans les vingt-huit premiers volumes du Journal des Mines*.

— Michel PICQUENOT, habile graveur, est mort à Paris, le 1<sup>er</sup>. mai dernier, à l'âge de 67 ans.

(*Extrait du Journal des Arts.*)

— LE 15 juin, la mort a enlevé aux lettres le célèbre auteur de *la Dunciade*, M. Charles Palissot de Montenoy. Il était dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge.— Nous donnerons une notice particulière sur sa vie et ses ouvrages.

---

#### MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

Le Directeur-général du Musée a l'honneur de prévenir MM. les peintres, statuaires, architectes et graveurs, que l'exposition publique de leurs productions aura lieu le 1<sup>er</sup>. novembre 1814, dans le grand salon du Musée, et pièces adjacentes. Les artistes qui n'ont point encore exposé, et ceux qui sont soumis à l'examen du jury, devront remettre leurs productions avant le 15 novembre, passé lequel terme elles ne seraient point admises. Les notices explicatives des ouvrages seront adressées au bureau du Musée au 1<sup>er</sup>. octobre; celles qui n'auraient pas été remises le 10 dudit mois, ne pourraient être insérées au livret. MM. les artistes sont expressément invités à désigner dans leurs notes la proportion des objets qu'ils désirent exposer, avec ou sans bordure, et à donner exactement leurs noms, prénoms et demeures. Les artistes étrangers qui désireraient exposer leurs ouvrages au salon, sont invités à se conformer aux présentes dispositions.



## POLITIQUE.

*Travaux de la Chambre des députés.—Liberté de la presse, etc.*

AUSSITÔT après la constitution donnée par le roi, le corps législatif et le sénat ont cessé leurs fonctions, et ont été remplacés par une chambre de députés des départemens et une chambre des pairs. La chambre des députés a commencé ses séances, et s'est formée en bureaux pour faciliter la discussion des lois. Sa première opération a été de présenter au roi une liste de cinq candidats à la présidence, parmi lesquels sa majesté a choisi M. *Lainé*, que son courage, dans le dernier corps législatif, a rendu célèbre, et qui continuera sans doute à défendre la cause du peuple avec autant d'énergie que si Buonaparte régnait encore. La France a les yeux sur lui, et plus elle attend de son dévouement, plus elle sera sévère à le condamner s'il trompe ses espérances.

Les premières séances de la chambre des députés ont eu pour objet la *capacité politique* de quelques-uns d'entre eux, et M. *Dumolard* a demandé expressément l'exclusion de M. *Pictet*, par le motif que, depuis le traité de paix qui replace la France dans ses anciennes limites, ce député est *citoyen de Genève*, et par conséquent ne peut siéger parmi nos représentans. Cette motion a excité de très-vifs débats, et une commission, chargée de faire un rapport sur cet objet s'en est occupée pendant que la chambre préparait son règlement. M. *Boirot* a lu ce rapport en séance publique, et, après une longue discussion, on a décidé à la majorité que M. *Pictet* et quelques autres membres de l'ancien corps législatif étaient exclus du nouveau.

En faisant un résumé des travaux de la chambre, je ne m'arrêterai pas à une foule de motions peu intéressantes par elles-mêmes, ou qui n'ont point fait naître de discussion, ou qui contenaient des projets qu'on n'a pas encore discutés. Les *finances* et les *droits réunis* ont, dans presque toutes les séances, servi de texte aux discours des orateurs et aux réclamations des pétitionnaires; on a aussi fait d'autres propositions: la chambre en a pris quelques-unes en considération;

mais plusieurs ont été rejetées, parce qu'on ne les a pas jugées assez importantes pour qu'elles fussent l'objet d'une loi.

Il y a une chose que la chambre doit surtout s'attacher à prévenir, c'est la multiplication des lois, excès dans lequel sont tombées toutes nos assemblées délibérantes. Cependant, à voir la multitude de motions qui se font à chaque séance, on dirait que nos députés se croient encore en 1789, époque où il fallait tout créer. D'un autre côté, il est à craindre que le pouvoir exécutif ne fasse l'objet d'une ordonnance, de ce qui doit être l'objet d'une loi, et usurpe ainsi le pouvoir législatif, comme Buonaparte l'avait usurpé dans ses décrets. La position de la chambre des députés est délicate, puisqu'elle marche entre deux abîmes également funestes pour la liberté publique. Mais son patriotisme et ses lumières empêcheront qu'elle ne tombe dans l'une ou dans l'autre, et la guideront avec gloire au milieu de la roue pénible qu'elle va parcourir.

Parmi les diverses propositions faites à la tribune, on a distingué celle de M. Dumolard, qui a demandé que la réunion des députés, des pairs et du roi, portât le nom de *parlement*. Cette proposition sera sans doute discutée solennellement dans une séance prochaine ; mais elle a déjà essuyé de fortes oppositions de la part des *magistrats* qui sont députés. On eût dit, en voyant l'ardeur avec laquelle ils ont voté contre, que l'orateur avait touché aux prérogatives les plus sacrées de la magistrature. Je sais bien que quelques hommes rêvent la résurrection des anciens parlemens avec tous les priviléges que l'usurpation leur avait acquis, et qu'ils aimeraient mieux être membres *inamovibles* d'une cour souveraine, que membres *temporaires* de la chambre des communes ; mais ils ne penseraient pas ainsi s'ils songeaient qu'autrefois, pour être conseiller au parlement, il fallait ou du mérite ou cette considération que nos préjugés attachaient alors à un nom porté par une longue suite d'aieux, et qu'il en serait sans doute de même aujourd'hui.

Une ordonnance du directeur de la police sur l'observation des dimanches et des fêtes, a été dénoncée à la chambre des députés, et a donné lieu à de longues et orageuses discussions. Il s'agissait de savoir si elle n'est point contraire à la disposition de la charte constitutionnelle sur la liberté des cultes, et si elle ne contient pas une usurpation du pouvoir législatif, en portant des peines contre les contrevenans ; une majorité considérable a blâmé la conduite du *directeur de la police*, en déclarant que son ordonnance violait les droits publics et privés des citoyens.

Il est étonnant que des hommes éclairés tentent de ressusciter l'ancien despotisme ministériel, qui fut peut-être une des causes de la révolution. Sous la tyrannie de Buonaparte, où l'on osait le mal avec tant d'audace, le ministre de la police ne se serait pas permis une ordonnance subversive de tous les principes; il n'aurait pas contraint les Juifs, qui fêtent le samedi, à fêter le dimanche; il n'aurait pas infligé des peines pécuniaires qui ne sont prévues ni par le code pénal ni par aucune loi; il n'aurait pas condamné à des amendes de 300, 500 et 1000 francs ceux qui ne se seraient point conformés à sa volonté; enfin, il n'aurait pas mécontenté le peuple par des mesures qui seraient ridicules si elles n'étaient tyranniques. Et c'est à l'époque de la restauration qu'on se permet ce qu'on n'eût osé se permettre sous Buonaparte! Cette inexcusable conduite aurait sans doute été punie en Angleterre autrement que par le blâme; les Français s'en sont vengés avec des épigrammes et des caricatures; mais

*Ridiculum acri*

*Fortius ac melius plerumque secat res.*

La chambre des députés a montré dans cette occasion une fermeté qui l'honneur beaucoup; il faut espérer qu'elle n'en montrera pas moins pour nous donner la liberté de la presse. Elle examine maintenant un projet de loi que le ministre de l'intérieur lui a soumis, et que les motions de M. Durbach et Faure ont sans doute provoqué.

On sait par combien de décrets tyranniques Buonaparte empêcha la *libre manifestation de la pensée*. Cela était même allé si loin que, sur la fin de son règne, on ne pouvait plus imprimer que des cartes de visite sans être soumis à la censure.

Lorsque le sénat, après avoir prononcé la déchéance de la dynastie napoléonienne, rédigea un projet de constitution, il fit de la liberté de la presse l'objet d'une disposition particulière. Le roi, dans la déclaration qui précéda son entrée à Paris, reconnut que la manifestation de la pensée devait être libre, et l'article 8 de la charte, du 4 juin, l'a consacré expressément. Cependant, malgré cette disposition, on inséra quelques jours après, dans le Bulletin des lois, une ordonnance royale qui soumet provisoirement la presse aux mêmes entraves que sous le gouvernement de Buonaparte. Les bons citoyens, alarmés, virent dans ces mesures une usurpation du pouvoir législatif et une violation formelle de la constitution. A quoi bon nous en avoir donné une, dirent-ils, si, dès le len-

demain, elle est violée par une simple ordonnance ; si, au mépris d'une déclaration authentique, on rétablit, sans le concours des trois pouvoirs, une législation oppressive expressément abrogée par des lois antérieures, et si l'on prive arbitrairement les citoyens du droit de manifester leur opinion après avoir reconnu qu'on ne pouvait les en priver ?

Les décrets impériaux, sur la censure et la direction de la librairie, étant ressuscités, la police mit des espions en campagne, et les censeurs préparèrent leurs ciseaux. Les saisies recommencèrent aussitôt, et, sous les plus légers prétextes, on arrêta ou du moins on entrava la libre circulation des ouvrages, mais seulement de ceux qui contenaient des idées libérales ; tandis qu'on laissa vendre publiquement divers écrits très-anti-constitutionnels ; tels que les pamphlets où l'on invite le gouvernement à dépouiller les propriétaires des biens nationaux, etc., etc. Mais, pendant que les brochures de *Falconet* et de *Dard* étaient vantées dans les journaux ministériels, les censeurs ne permettaient pas d'en imprimer des réfutations, et la police faisait saisir tout ce qui ne portait point le cachet de la censure. Ces mesures excitérent plusieurs réclamations dans la chambre des députés ; M. *Durbach*, entr'autres, fit une motion en faveur de la liberté de la presse ; M. *Faure*, quelques jours après, parla sur le même sujet, et le gouvernement se déclida enfin à présenter un projet de loi.

Aussisôt que ce projet a été connu, l'opinion publique s'est prononcée contre lui.

Il doit alarmer, en effet, tous les amis de la liberté, puisqu'il tend à rétablir la censure avec quelques modifications, il est vrai, mais avec assez de pouvoir pour que le despotisme n'ait plus rien à craindre de la manifestation de la pensée. Les rédacteurs du projet de loi n'ont pas même pris la peine de dissimuler que telle était leur intention. En effet, ils ne dispensent (en apparence) de la censure préalable que les ouvrages dont l'impression sera longue et dispendieuse, ainsi que ceux qui seront écrits dans une langue morte ou dans une langue étrangère. L'orateur du gouvernement, chargé de développer le projet, a d'abord annoncé que nous n'étions pas formés à la liberté, et, qu'à cause de cela, nous ne devions point jouir de celle de la presse ; il a ensuite cherché dans notre caractère des motifs pour légitimer le rétablissement de la censure :

« Si nous vivions, a-t-il dit, à une époque où la raison de puis long-tems éprouvée, eût un empire plus fort que celui des passions ; où l'intérêt national, clairement reconnu et

» vivement senti, eût attaché à sa cause la majorité des inté-  
 » rêts particuliers; où l'ordre public, fortement consolidé, ne  
 » craignit pas les attaques de l'imprudence ou de la folie, la  
 » liberté de la presse serait sans danger, et n'offrirait même  
 » que des avantages; mais notre situation n'est pas aussi heu-  
 » reuse; notre caractère s'oppose aussi-bien que notre situa-  
 » tion à l'établissement d'une liberté indéfinie. La nature a  
 » réparti ses dons entre les peuples comme entre les individus;  
 » la diversité des institutions a fortifié ces différences primi-  
 » tives: nous avons reçu en partage une vivacité, une mo-  
 » bilité d'imagination, qui ont besoin d'être contenues: gar-  
 » dons-nous de nous en plaindre; n'envions pas à une nation  
 » voisine des avantages d'un autre genre; les nôtres nous ont  
 » valu assez de bonheur et de gloire pour que nous puis-  
 » sions nous en contenter; nous leur devons cette élégance  
 » de goût, cette délicatesse de mœurs, qui s'irritent du  
 » moindre oubli des convenances, et qui ne nous permettent  
 » pas de les violer sans tomber aussitôt dans une licence effré-  
 » née ».

L'orateur se trompe d'une manière bien étrange sur notre caractère. Vingt années de malheurs l'ont mûri, et nous ne sommes plus ces Français si frivoles qui se courbèrent en chantant sous un joug couvert de fleurs.

Il ne faut, au reste, que du bon sens pour tirer de ces raisonnemens des conclusions bien opposées. Prétendre que les charmes de notre caractère national ne nous permettent pas de jouir d'autant de liberté que les Anglais, c'est nous condamner à un long esclavage. Eh! qu'importe que notre nation ait des manières agréables et polies, si elle est esclave! Quoi que l'on en dise, les hommes sont trop éclairés maintenant pour ne pas raisonner leur obéissance aux lois et pour se soumettre aveuglément aux volontés d'un seul. L'opinion publique, plus forte que les canons, veille aujourd'hui à côté des trônes, et doit entrer dans le conseil des rois pour y faire entendre les vœux des peuples: vouloir comprimer la liberté de penser et d'écrire, c'est vouloir comprimer l'opinion, et, par conséquent, établir le despotisme. L'exemple de l'Angleterre doit nous instruire: comme elle, nous avons été victimes d'une révolution orageuse; comme elle, nous avons eu un Cromwel; comme elle, nous avons librement rappelé la famille de nos anciens rois. Le parallèle doit finir ici, parce que Louis XVIII veut être un Guillaume III et non un Charles II ou un Jacques. La liberté de la presse pleine et entière est le seul moyen de nous donner un *esprit public*, qui est aussi-

bien dans notre caractère que dans celui des Anglais, et l'esprit public peut seul garantir la durée de nos institutions, améliorer celles qui sont défectueuses, et faire connaître celles qui nous manquent. Si vous redoutez la licence de la presse, proposez des lois pour la réprimer, car il ne vous appartient pas de la prévenir ; laissez aux tribunaux le soin de venger l'honneur des citoyens outragés par des libelles, et à l'opinion celui de punir les détracteurs de votre administration si l'inculpation n'était pas fondée.

Tandis que la chambre des députés examinait le projet de loi sur la presse, le ministre de l'intérieur a mis sous ses yeux le tableau de la situation du royaume (A.). Après dix années de guerre et de despotisme, cette situation est triste ; mais le dévouement des Français assure d'avance qu'ils feront les plus grands sacrifices pour la patrie, car nous n'avons plus en France d'autre intérêt que l'intérêt public. Des institutions libérales que le temps perfectionnera, une administration sage et paternelle, des concessions réciproques pour le bonheur commun, de grandes espérances dans l'avenir qui nous consolent de la triste réalité du présent, des pertes immenses à réparer, une volonté d'atteindre à ce but si désirable, voilà notre situation. Elle devient meilleure de jour en jour par l'organisation des diverses branches du système administratif : des ordonnances sur la marine et l'état militaire réparent peu à peu les maux qui affligeaient ces deux grandes parties du corps social ; le sort des prisonniers rentrés va être assuré, et la bonne composition du conseil d'état nous promet, pour l'avenir, des projets de loi bien meilleurs que celui que l'on vient de présenter contre la liberté de la presse, et qui a excité de toutes parts de si vives réclamations.

P....x.

### PIÈCES HISTORIQUES.

**RAPPORT de M. l'Abbé de Montesquiou, Ministre de l'Intérieur, prononcé dans la Chambre des Députés des départemens, séance du 12 juillet, présidée par M. Lainé.**

MESSIEURS,

Sa Majesté, en reprenant les rênes du gouvernement, a désiré faire connaître à ses peuples l'état où elle trouvait la France. La cause des maux qui accablaient notre patrie a disparu ; mais ses effets subsistent encore : long-temps encore, sous un gouvernement qui ne s'occupera qu'à réparer, la France souffrira des coups que lui a portés un gouvernement qui ne travaillait qu'à détruire. Il faut donc que la nation soit instruite et de l'étendue et de la cause de ses souffrances, pour pouvoir apprécier et seconder les soins qui doivent les adoucir. Éclairée ainsi sur la grandeur et la nature du mal, elle n'aura plus qu'à partager les travaux et les efforts de son roi pour réta-

Dir ce qu'il n'a point détruit, pour guérir des plaies qu'il n'a point faites, et réparer des torts qui lui sont étrangers.

La guerre a été, sans contredit, la principale cause des maux de la France. L'histoire n'offrait encore aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée, contre son gré, dans des entreprises de plus en plus hasardeuses et funestes. On a vu, avec un étonnement mêlé de terreur, un peuple civilisé condamné à échanger son bonheur et son repos contre la vie errante des peuples barbares : les lieux des familles ont été rompus ; les pères ont vécu loin de leurs enfans, et les enfans sont allés mourir à quatre cents lieues de leurs pères : aucun espoir de retour n'adoucissait cette affreuse séparation ; on s'était accoutumé à la regarder comme inévitable, comme éternelle ; et on a vu des paysans bretons, après avoir conduit leurs enfans jusqu'au lieu du départ, revenir dans l'église de leur paroisse dire d'avance les prières des morts.

Il est impossible d'évaluer l'effroyable consommation d'hommes qu'a faite le dernier gouvernement ; les fatigues et les maladies en ont enlevé autant que la guerre : les entreprises étaient si vastes et si rapides, que tout était sacrifié au désir d'en assurer le succès ; nulle régularité dans le service des hôpitaux, dans l'approvisionnement des ambulances : ces braves soldats dont la valeur faisait la gloire de la France, qui donnaient sans cesse de nouvelles preuves de leur énergie et de leur patience, qui soutenaient avec tant d'éclat l'honneur national, se voyaient délaissés dans leurs souffrances et livrés sans secours à des maux qu'ils ne pouvaient plus supporter. La bonté française était insuffisante pour suppléer à cette négligence cruelle, et des levées d'hommes qui autrefois auraient formé de grandes armées, disparaissaient ainsi sans prendre part au combat. De là, la nécessité de multiplier le nombre de ces levées, de remplacer sans cesse par des armées nouvelles, des armées presque anéanties ; l'état des appels ordonnés depuis la fin de la campagne de Russie est effrayant :

|                                                         | hommes.         |
|---------------------------------------------------------|-----------------|
| 11 janvier 1813. . . . .                                | 350,000         |
| 9 avril, garde d'honneur, . . . . .                     | 10,000          |
| Premier ban de gardes nationales. . . . .               | 80,000          |
| Gardes nationales pour les côtes. . . . .               | 90,000          |
| 24 août, armée d'Espagne. . . . .                       | 30,000          |
| 9 octobre, conscription de 1814 et antérieures. . . . . | 120,000         |
| Conscription de 1815. . . . .                           | 160,000         |
| 15 novembre, rappel de l'an 11 à 1814. . . . .          | 300,000         |
| Janvier 1813, offres de cavaliers équipés. . . . .      | 17,000          |
| 1814, levées en masses organisées. . . . .              | 143,000         |
|                                                         | <hr/> 1,300,000 |

Heureusement ces dernières levées n'ont pu être complètement exécutées ; la guerre n'a pas eu le temps de moissonner tous ceux qui avaient rejoint les drapeaux ; mais ce seul exposé des réquisitions exercées sur la population dans un intervalle de 14 à 15 mois, suffit pour faire comprendre ce qu'ont dû être depuis 22 ans les pertes de la nation.

Plusieurs causes concourraient cependant à réparer ces pertes : le sort des habitans des campagnes, amélioré par la division des grandes propriétés, l'égalité de partage dans les successions, et la propagation de la vaccine, ont été sans doute les plus puissantes : c'est à la faveur de ces causes, et en exagérant leurs effets, qu'on a essayé de tromper la nation sur l'étendue de ses sacrifices : plus on élevait d'hommes à la France, plus on s'efforçait de lui prouver qu'elle pouvait amplement suffire à cette effroyable destruction ;

mais quand les tableaux qu'on lui présentait étaient exacts, il en serait seulement résulté que le nombre des naissances devait faire voir avec indifférence le nombre des morts.

On a été plus loin : on a voulu voir dans la conscription même la source d'un accroissement de population, source impure qui a introduit le désordre et l'immoralité dans les mariages conclus avec précipitation et imprudence : de là une foule de ménages malheureux, d'unions ridicules ou indécentes : on a vu même des hommes du peuple, bientôt lassés d'un état qu'ils n'avaient embrassé que pour se soustraire à la conscription, se rejeter ensuite dans les dangers qu'ils avaient voulu éviter, et s'offrir comme remplaçans pour sortir de la misère qu'ils n'avaient pas prévue, ou rompre des liens si mal assortis.

Comment n'a-t-on pas réfléchi d'ailleurs que si la conscription, en multipliant ces mariages déplorables, avait pu accroître le nombre des naissances, elle enlevait annuellement à la France une grande partie de ces hommes déjà formés qui constituent la véritable force d'une nation ? Les faits prouvent évidemment une conséquence si naturelle : la population au-dessous de vingt ans s'est accrue ; au-delà de cette limite, la diminution est prodigieuse et incontestable.

Ainsi, tandis que le gouvernement attaquait les sources de la prospérité nationale, il étaitait avec orgueil les restes de cette prospérité qui ne cessaient de lutter contre ses fatales mesures : il cherchait à déguiser le mal qu'il faisait sous le bien qui se soutenait encore et dont il n'était pas l'auteur. Malgré d'un pays où de longs travaux avaient amassé de grandes richesses, où la civilisation avait fait les plus heureux progrès, où l'industrie et le commerce avaient pris depuis soixante ans un essor prodigieux, il s'emparait de tous ces fruits de l'activité de tant de générations et de l'expérience de tant de siècles, tantôt pour les faire servir à ses funestes desseins, tantôt pour cacher les tristes effets de son influence. Le simple exposé de l'état actuel du royaume montrera constamment la prospérité nationale, tantôt contre un principe destructeur, sans cesse attaquée, souvent atteinte de coups terribles, et puisant toujours en elle-même des ressources insuffisantes.

#### *Ministère de l'intérieur.*

L'agriculture a fait en France des progrès réels : ces progrès avaient commencé long-temps avant la révolution ; depuis cette époque, de nouvelles causes en ont accéléré la marche, et ces causes auraient produit des effets bien plus importants ; si des événemens funestes n'en avaient détruit ou diminué l'influence.

La propagation des bonnes méthodes de culture par les sociétés suivantes, la résidence d'une foule de riches propriétaires à la campagne, leurs essais, leurs instructions, leurs exemples, enfin la création des écoles vétérinaires qui ont appris à préserver les animaux domestiques du désastre des épidémies, amenaient dans les diverses branches de l'économie rurale les plus heureux résultats ; mais les erreurs, les fautes du gouvernement, apportaient au développement de ces causes de continuels obstacles.

Le système continental a causé aux propriétaires des vignobles des pertes énormes. Dans le midi de la France beaucoup de vignes ont été arrachées, et le bas prix des vins et des eaux-de-vie a généralement découragé ce genre de culture.

La ferme expérimentale de Rambouillet, créée en 1786 par Louis XVI, avait commencé l'introduction des mérinos en France : un grand nombre

de propriétaires avaient formé des entreprises semblables ; en 1799 fut créée la ferme de Perpignan, que suivirent quelques années après sept établissements du même genre. Le nombre des mérinos allait croissant ; nos races s'amélioraient chaque jour ; mais le chef du gouvernement, qui aurait voulu soumettre à son inquiète ambition la marche de la nature, se persuada que cette amélioration n'était ni assez étendue ni assez rapide ; un décret du 8 mars 1811 ordonna la création de cinq cents dépôts de bœliers-mérinos, de deux cents bœliers chacun, et assujettit les propriétaires de troupeaux particuliers à une inspection insupportable ; découragés par tant d'injonctions et de défenses, blessés de cette surveillance continue qui les gênait dans leurs affaires et dans le soin de leurs intérêts, les propriétaires renoncèrent bientôt à leurs bergeries ; la race, au lieu de s'améliorer plus rapidement, ne tarda pas à se détériorer ; les dépenses de la guerre mirent le gouvernement hors d'état de consacrer à ses propres bergeries des sommes suffisantes, et cette imprudente mesure a coûté à la France plus de vingt millions, qui, auparavant, étaient employés avec fruit à la propagation des mérinos et à l'amélioration des races indigènes.

Les établissements de haras ont eu plus de succès : formés d'abord par l'ancien gouvernement, ils avaient été détruits par la révolution, et n'ont été complètement rétablis qu'en 1806 ; alors furent organisés six haras, trente dépôts d'étalons et des haras d'expérience. À la fin de 1813, ces établissements renfermaient 1364 étalons ; mais dans le courant de cette même année, 80,000 chevaux ont été requis sans ménagement et sans choix, et des états approximatifs évaluent la perte faite en chevaux, depuis le 1<sup>er</sup>. janvier 1812, à 230,000 chevaux. Les remontes coûtaient en général, au gouvernement, de 400 à 460 francs par cheval, ce qui porte la perte en argent à environ 105,200,000 francs.

Les mines ont reçu en France une augmentation notable : notre territoire offre maintenant 478 mines de toutes sortes en exploitation, ce qui emploie 17,000 ouvriers, et rapporte à la France un produit brut de 26,800,000 fr., et à l'état une redevance de 251,000 fr. Cette redevance était affectée au paiement de l'administration des mines : ce fonds spécial, qui se montait, au 1<sup>er</sup>. janvier dernier, à 700,000 fr., a été employé par le gouvernement aux dépenses de la guerre, et tout le corps des mines a été privé d'appointemens. C'est au milieu de ces vexations continues, de cette législation changeante et tyrannique, de cet appauvrissement général, que nos champs ont été cultivés, nos mines exploitées, nos troupeaux même en partie conservés et améliorés ! Certes, rien ne prouve mieux l'industrie de notre nation et ses heureuses dispositions pour le premier de tous les arts, que les progrès de son agriculture sous un gouvernement oppressif : c'est peu d'avoir fatigué le laboureur de cette tyrannie active qui pénétrait jusqu'à sa dernière chaumière, de lui avoir enlevé ses bras, ses capitaux ; de l'avoir condamné à racheter ses enfans pour les lui ravir encore ; des réquisitions, qu'on peut appeler la plus savante découverte du despotisme, lui ont enlevé à la fois tous les fruits de son labeur. La postérité croira-t-elle que nous avons vu un homme s'ériger en maître absolu de nos propriétés et de nos subsistances, nous condamner à les porter dans les lieux où il daignait nous les ravir, toute la population sortir de ses foyers avec ses bœufs, ses chevaux, ses greniers, pour livrer sa fortune et ses ressources à ce maître nouveau ; heureux encore, lorsque ses agents n'ajoutaient pas à nos misères un trafic infâme ! Mais jetons le voile sur ces indignités, et oublions les excès de la tyrannie pour admirer les dons que nous a faits l'auteur de la nature ; quelle autre terre aurait pu

résister à tant de calamités? Mais telle est la supériorité de notre sol et l'industrie de nos cultivateurs, que l'agriculture sortira avec éclat de ses ruines, et doit se montrer plus brillante que jamais sous le régime paternel qui est venu finir ses misères.

L'industrie manufacturière a besoin de retrouver la même liberté; la mécanique et la chimie, enrichies d'une foule de découvertes, et habilement appliquées aux arts, lui avaient fait faire des progrès rapides; le système continental, en forçant les manufacturiers à chercher sur notre territoire des ressources jusque-là inconnues, a amené quelques résultats utiles; mais les obstacles qu'il a opposés à l'entrée d'un grand nombre de matières premières, et le défaut de concurrence qui en a été la suite, ont élevé hors de mesure le prix de la plupart des denrées de fabrication française, et porté une atteinte funeste aux droits et aux intérêts des consommateurs. Quelques-uns de ces obstacles sont déjà levés: des lois raisonnables sur l'importation et l'exportation concilieront désormais les intérêts des consommateurs et ceux des manufacturiers; intérêts qui ne sont opposés, que lorsque les prétentions sont exagérées de part et d'autre.

Si l'on en croit les rapports des fabricans, les manufactures de cotop occupent maintenant 400,000 ouvriers et un capital de cent millions. Les manufactures de Rouen ont déjà repris une grande activité.

Les fabriques de toiles de Laval et de Bretagne ont beaucoup souffert par la guerre avec l'Espagne, où elles trouvaient leur principal débouché.

Les fabriques de soie ont éprouvé le même sort. L'Espagne était la route par laquelle leurs produits passaient en Amérique et aux colonies; les fabricans ont reporté leur activité vers le nord de l'Europe; mais cette ressource leur a bientôt été ravie: l'Italie seule leur est restée. Il est vrai que notre consommation intérieure en étoffes de soie s'est accrue; mais que ne gagnerons-nous pas à la liberté des communications avec l'Europe entière, nous dont la supériorité dans ce genre de fabrication est si incontestable?

En 1787, la fabrique de Lyon avait jusqu'à quinze mille métiers en activité; pendant la dernière guerre, ce nombre a été réduit à huit mille. Déjà la fabrique se relève, et la ville de Lyon a reçu des commandes considérables.

Les manufactures de draps, de cuirs, etc., ont également souffert de l'interdiction des communications avec l'étranger. En général, l'industrie n'a cessé de lutter contre la funeste influence du système continental et des lois qui y étaient associées: ses tentatives n'ont pas toujours été infructueuses, mais elles ont prouvé en même temps l'absurdité de ce système. Si, au lieu de se consumer en efforts continuels pour atténuer les effets de mauvaises lois, cette industrie avait pu déployer librement ses forces, que n'aurait-on pas dû en attendre? et que ne pourra-t-on pas en espérer dès que les lois, au lieu de lui imposer des chaînes, ne feront que lui prêter des appuis?

#### Commerce.

Les lois prohibitives ont fait encore plus de mal au commerce qu'à l'industrie. Si la difficulté des communications extérieures rétrécissait le marché de nos manufacturiers, du moins dans celui qui leur restait ouvert, leurs denrées n'avaient-elles pas à craindre la concurrence des denrées étrangères, et si ce défaut de commerce nuisait aux intérêts des consommateurs, du moins une certaine classe de citoyens était-elle appaltée à en profiter.

Mais le commerce a besoin d'un champ plus vaste et plus libre : réduit à des spéculations étroites et peu avantageuses , dès q'il essayait de les étendre , il se trouvait livré aux incertitudes d'un gouvernement qui voulait le sonmettre à ses caprices et à ses calculs. Le système des licences a ruiné ou découragé un grand nombre de négocians , en les abusant par des espérances que détruisait en un instant la volonté qui les avait fait naître. Des spéculations nécessairement hasardeuses ont besoin que la stabilité des lois prête son secours à la prévoyance des hommes , et ce passage brusque et continual du régime des licences au régime absolument prohibitif , a causé au commerce des pertes immenses. Quelle tranquillité pouvaient avoir , d'ailleurs , des négocians qui voyaient dans le gouvernement un rival aussi avide que puissant , et toujours attentif à se réservé l'exploitation exclusive du domaine qu'il leur interdisait ? Une longue paix et des lois stables et libérales , rendront seules aux commercans assez de confiance pour qu'ils puissent se livrer sans crainte à leurs utiles travaux.

Telle est , en abrégé , la situation actuelle de l'activité agricole , industrielle et commerciale de la nation. Cette activité , qui , n'avait besoin que de liberté et d'encouragement , a été sans cesse entravée et ralentie par l'influence d'un gouvernement qui , en voulant tout maîtriser ou tout faire , détruisait d'avance le bien qu'il prétendait protéger.

Si nous passons de là aux objets dépendans du ministère de l'intérieur , qui tenaient immédiatement au gouvernement lui-même , et sur lesquels il exerçait une action directe , leur situation paraîtra encore plus déplorable.

#### *Administration générale de l'intérieur.*

Le budget du ministère de l'intérieur , c'est-à-dire la réunion de tous les fonds affectés aux différens services de ce ministère , s'élevait ,

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| En 1811 , à . . . . . | 143 millions. |
| En 1812 , à . . . . . | 150 millions. |
| En 1813 , à . . . . . | 140 millions. |

Le trésor public n'a jamais contribué à cette masse de fonds que pour 58 , 59 ou 60 millions : le surplus provenait des droits et prélevemens spéciaux , établis pour subvenir à telles ou telles dépenses , qui étaient successivement rejetées du budget de l'état , ou que nécessitaient des besoins nouveaux qui n'avaient pas été prevus dans ce budget.

Lors du gouvernement consulaire , presque toutes les dépenses des ministères entraient , comme cela doit être , dans les résultats généraux des budgets de l'état soumis au corps législatif ; mais lorsqu'on eut entrepris des guerres ruineuses , il devint si difficile de subvenir à ces dépenses , malgré l'énorme augmentation des contributions que les ministres , et principalement celui de l'intérieur , n'eurent d'autre ressource que de proposer des taxes , des centimes additionnels ou perceptions spéciales , à l'effet de couvrir des dépenses auxquelles ne suffisaient plus les crédits qui leur étaient accordés sur les fonds généraux de l'état.

Par ce moyen , les départemens et les communes , après avoir payé les contributions ordinaires , n'obtenaient presque rien dans la répartition du produit général de ces contributions , et se trouvaient encore réimposées en centimes additionnels , pour les routes , prisons , canaux , casernes , frais d'administration , tribunaux , bâtimens , service du culte , dépôts de mendicité , secours , etc. C'est ainsi que les départemens ont été

conduits à payer, terme moyen, 45 centimes par franc; quelques-uns même ont été taxés à 62 et jusqu'à 72 centimes additionnels.

Un tableau du produit annuel de ces contributions extraordinaires, en n'y comprenant même que ce qui a été régulièrement consenti par le gouvernement, en fera connaître l'étendue.

Bien que ces fonds spéciaux fussent exclusivement affectés au paiement des dépenses qui les avaient fait établir, le trésor ne les délivrait pas toujours à l'ordonnateur selon ses besoins: ainsi une grande partie de ces produits, versée à la caisse du trésor public et à la caisse d'attouissement, pour le compte du ministère de l'intérieur, se trouve perdue par l'épuisement de ces caisses. On peut évaluer à 60 millions ce qui est ainsi enlevé aux dépenses de l'administration intérieure sur les deux exercices de 1812 et 1813. Ainsi les provinces, appauvries par ces charges additionnelles, ne jouiront que d'une faible partie des établissements, constructions ou autres travaux utiles dont l'espérance avait dû et au moins pu alléger le poids de leurs sacrifices.

#### *Administration des communes et des hospices.*

**Communes.** — Le désir de connaître et de surveiller tous les revenus de la France, pour s'en emparer un jour, a été la principale cause du mode adopté pour l'administration des biens des communes. Par un arrêté du 4 thermidor an 10, les communes furent divisées en deux classes: dans la première, on plaça celles dont les revenus s'élevaient au-dessus de 20,000 fr.; dans la seconde, celles dont les revenus étaient inférieurs à cette somme: des budgets, où tous les revenus étaient bien établis, où toutes les dépenses étaient déterminées d'avance, étaient soumis par les communes de première classe au ministre de l'intérieur, par celles de seconde classe aux préfets.

Un nouvel arrêté obligea toutes les communes, dont les revenus s'élevaient au-dessus de 10,000 fr., à faire régler leurs budgets par le gouvernement: de là naquirent des retards, souvent funestes, dans la marche de l'administration municipale; les charges nouvelles, sans cesse imposées aux communes, multipliaient encore les affaires; de simples travaux d'entretien, qui s'élevaient au-dessus de 300 fr., nécessitaient des devis particuliers, qui devaient être vérifiés et approuvés par le ministre. Ainsi, ce mode d'administration, qui, adopté avec mesure et resserré dans de justes limites, aurait eu l'avantage d'introduire dans l'administration municipale plus de régularité et d'exactitude, a entraîné dans cette administration des lenteurs interminables, et en a souvent paralysé tous les ressorts.

D'ailleurs, les budgets des communes, qui auraient dû se borner aux dépenses vraiment municipales, ont été successivement chargés de dépenses qui auraient dû être prélevées sur les fonds généraux de l'état ou sur les fonds départementaux: telles sont les allocations des commissaires de police, les bâtimens et lits militaires, les dépôts de mendicité, les prisons, etc. De là est résultée une augmentation des tarifs de l'octroi, qui en a rendu la perception vexatoire: le taux moyen des octrois s'élève à 7 fr. 24 cent. par tête d'habitant, et, dans quelques villes, il a été porté à 17 fr. 35 cent.

Enfin le décret du 30 mars 1813 ordonna la vente de tous les biens assurés que possédaient les communes; il importe beaucoup de liquider la rente annuelle qui doit leur être payée en raison du produit de ces ventes, afin qu'elles retrouvent du moins le revenu des biens qu'elles ont perdus.

Quand cette rente sera exactement payée ; quand les communes ne seront plus surchargées d'une foule de dépenses qui doivent être à la charge du trésor public ; quand une administration , à la fois régulière et prompte, leur aura rendu plus d'activité , en leur laissant plus de liberté ; quand la confiance dans un gouvernement équitable aura guéri les citoyens de la crainte de se voir enlever des fonds dont l'emploi devait leur appartenir, la fortune communale ne tardera pas à renaitre , et les communes se soumettront sans peine à une surveillance sans laquelle leurs finances retomberaient dans le désordre où elles ont été pendant la révolution.

*Hospices.* — L'administration des hospices est dans une situation encore plus sâchense. Cette administration avait cependant reçu , depuis 1789 , des améliorations de la plus grande importance , soit dans l'emploi des fonds , soit dans le régime intérieur ; mais déjà , en 1811 , l'état des finances empêcha le gouvernement d'assigner à ce service les sommes qui devaient y être consacrées. Le décret du 19 janvier 1811 n'accorda que 4 millions pour la dépense des enfans trouvés de tout le royaume , dépense qui s'élève annuellement à 9 millions. Les hospices de Paris avaient déjà , au commencement de 1813 , un déficit présumé de 210,000 fr. , et ce déficit s'est prodigieusement accru depuis cette époque , par le placement des malades militaires dans les hôpitaux civils , et le non paiement des journées de ces malades. Le ministère de la guerre doit aux hôpitaux de Paris , pour ce seul objet , une somme de 1,393,365 fr. 60 c. Les magasins , les pharmacies , etc. , sont épuisés ; les fonds de réserve des établissements en meubles , linge , etc. , sont usés ou perdus ; la valeur de ces pertes n'a pu être encore calculée , mais elle s'élève à plusieurs millions.

#### *Travaux publics.*

Après ce tableau de l'administration générale , les travaux publics doivent fixer notre attention. De grandes entreprises ont été formées , quelques-unes par des motifs de véritable utilité , beaucoup d'autres par ostentation ou dans des vues où n'entrait pour rien le bonheur de la France. Tandis que des routes magnifiques s'ouvriraient sur nos frontières , les routes de l'intérieur étaient négligées , et les chemins vicinaux abandonnés aux communes , qui n'avaient plus assez de fonds pour les entretenir en bon état , se sont fort détériorés. Les fonds spéciaux , votés par les départemens pour les travaux des routes , ont été détournés de leur usage : 15 millions 500,000 fr. , déposés à cet effet à la caisse d'amortissement , en ont été détournés. Un arriéré de plus de 28 millions existe aux ponts et chaussées , et cependant cette administration se trouvera chargée de tous les travaux extraordinaires qu'occasionneront les désastres de la dernière campagne ; trente ponts principaux ont été rompus ou brûlés ; une réparation provisoire , et seulement en bois , coûtera un million 800,000 fr. On ne peut connaître encore l'étendue des dégradations qu'ont essuyées les routes , et le montant des sommes qu'il faudra consacrer pour les remettre en état ; mais on peut assurer d'avance que cette dépense sera très-considérable.

Les canaux sont en meilleur état ; mais les travaux qui y ont été entrepris ne sont point terminés. Le canal de Bourgogne a déjà coûté 12 millions ; il en faut encore 5 pour en finir les réparations : cette entreprise et celle du canal de Saint - Quentin méritent des éloges. Le canal de l'Ourcq , entrepris sur un plan trop dispendieux , exige encore une dépense d'au moins 18 millions.

Les travaux de Paris ont été l'objet particulier des soins du gouverne-

ment, parce qu'il y trouvait un moyen d'étaler une grande magnificence et de se rendre populaire : quelques-uns de ces travaux, comme les cinq abattoirs, la halle aux vins et les marchés, seront véritablement utiles. La dépense des abattoirs seuls était évaluée à 12,800,000 fr. ; il a déjà été payé 7,860,000 fr. ; il reste donc encore à payer, pour les terminer, 5,120,000 fr. Quant aux marchés, il ne faut plus que 1,200,000 fr. pour les finir.

D'autres travaux, destinés à l'embellissement de la capitale, n'offrent que des avantages moins directs ; ils ne doivent pas cependant être tous abandonnés : la dépense totale en a été évaluée à 53,510,000 fr. ; la dépense déjà faite est de 24,191,000 fr., sur lesquels on doit encore 2 millions ; la dépense qui reste à faire, y compris cette dette, est donc encore de 31,319,000 fr. A la vérité, une partie de cette dépense doit être supprimée, ou peut être ajournée.

Le trésor public ne concourait presque jamais à ces immenses entreprises : les bienfaits du gouvernement se réduisaient à autoriser les départemens à s'imposer des centimes additionnels pour fournir aux constructions décretées : quand il leur permettait des suppléments, ces suppléments n'étaient pas pris sur les fonds généraux de l'état ; ils étaient dérobés aux communes sur leurs coupes extraordinaires de bois, ou sur leurs fonds libres déposés à la caisse d'amortissement. C'est ainsi que 11 millions ont été fournis pour les prisons, et 5 millions pour les dépôts de mendicité. Cette institution des dépôts de mendicité exigera encore, pour être complétée, une dépense d'environ 8,800,000 francs.

On voit, d'après cet exposé rapide et nécessairement incomplet, quelle est la situation du ministère de l'intérieur, considéré dans ses diverses attributions. L'arriéré de ce ministère ne peut être encore évalué avec exactitude ; les renseignemens demandés aux préfets ne sont pas tous arrivés ; une estimation générale fixe cet arriéré entre 40 et 50 millions. Les entreprises commencées et maintenant suspendues exigeraient, pour être terminées, une somme encore plus considérable ; de grandes réformes ont déjà été faites ; on en verra la preuve dans le budget proposé pour cette année : mais leur effet ne peut encore se faire sentir, et telle est notre situation, que les funestes conséquences des opérations du dernier gouvernement se développent maintenant dans toute leur étendue, tandis que les résultats salutaires des opérations nouvelles tarderont encore long-temps à se manifester.

#### *Ministère de la guerre.*

Nous ne pouvons présenter sur le ministère de la guerre que des résultats approximatifs, dont l'exactitude ne saurait être garantie. Là était le principe du mal ; de là est venu le désordre qui s'est étendu dans toutes les parties de l'administration : on sent que ce désordre devait être plus grand encore dans le ministère qui en était, pour ainsi dire, le centre et le foyer. Les désastres des trois dernières campagnes ont plongé dans le chaos cette administration déjà si compliquée ; des commissaires liquidateurs ont été chargés d'examiner les pertes faites dans ces campagnes et les dettes qui en sont résultées ; mais tous les matériaux nécessaires à ce travail ne sont pas encore retrouvés ; et l'on ne peut y suppléer que par des évaluations plus ou moins incertaines.

L'état de la force armée de terre que possédait la France, au mois de mai dernier, s'élevait à plus de 520,000 hommes, en y comprenant la gendarmerie, les vétérans, les invalides et les canonniers gardes-côtes. In-

dépendamment de cette force, il existe 122,597 militaires de tout grade, jouissant de la solde de retraite ou du traitement de réforme.

Cent soixante mille prisonniers nous reviennent de Prusse, d'Autriche, d'Angleterre et de Russie.

L'état-major de l'armée, y compris le corps des ingénieurs-géographes, des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres, se compose de 1874 individus.

La solde d'activité, de la masse ordinaire, des suppléments d'étape et des indemnités de tout genre, devait s'élever pour 1814, à. . . . . 202,000,000

Les soldes de retraite et traitemens de réforme devaient coûter. . . . . 34,000,000

Total. . . . . 236,000,000

La guerre de 1812 et 1813 a détruit en effets d'artillerie et d'approvisionnemens de guerre de tout genre, un capital de 250 millions.

Depuis 1804, l'entretien des places de guerre de l'ancienne France, a coûté 55 millions, et celui des places de guerre situées dans les pays auxquels la France renonce aujourd'hui, s'est élevé à 115 millions.

En résumé, le budget du ministère de la guerre proprement dit, avait été fixé pour tous les services réunis, pendant l'exercice 1814, à 360 millions.

On sait que, depuis quelques années, ce ministère était divisé en deux parties, le ministère de la guerre et celui de l'administration de la guerre. Les dépenses de ce dernier ministère ont été portées,

En 1812, à. . . . . 238,000,000

En 1813, . . . . . 374,000,000

En 1814, elles devaient s'élever à. . . . . 380,000,000

Ce qui aurait fait pour l'année 1814, entre les deux ministères de la guerre, une dépense de 740 millions.

Aussi l'arrière de ces deux ministères est-il énorme; celui du ministère de la guerre se monte, d'après les états présentés, à. . . . . 104,000,000

Et celui de l'administration de la guerre, à. . . . . 157,000,000

Total. . . . . 261,000,000

Mais ces états ne sont point complets; les créances dont ils se composent ne sont liquidées qu'en partie; l'arriéré des armées pendant les années 1811, 1812, 1813 et 1814 est encore inconnu. Enfin, on n'y a pas compris plus de 100 millions qui ont été ordonnancés par les deux ministères, que, par conséquent, ils ne comptent plus dans leur dette, mais que le trésor n'a pu payer.

Ajoutons qu'il faut aussi comprendre dans les dépenses occasionnées par la guerre, ces réquisitions dont nous avons déjà parlé, et plusieurs autres objets qui, pour n'avoir pas été à la charge du trésor public, n'ont pas moins pesé sur la nation. Telle a été la dépense des gardes d'honneur, et des offres de cavaliers montés et équipés; dépense qui s'est élevée, pour les départemens de l'ancienne France, à 15,611,941 fr.

*Ministère de la marine.*

La marine militaire s'est successivement affaiblie par les moyens même qui, depuis quatorze ans, ont été employés pour lui donner l'apparence de la force.

Faire sur toutes les côtes l'étagage d'une puissance factice, paraître méditer des projets gigantesques, tandis que les moyens, dans leur exagération même, étaient insuffisants; ne voir dans les hommes de mer que des recrues éventuelles pour l'armée de terre: voilà le système constamment suivi par le gouvernement qui vient de finir, et qui a amené l'ancantissement de la population maritime, et l'entier épuisement de nos arsenaux. Les représentations des hommes sensés, des marins les plus expérimentés, l'évidence matérielle même, furent toujours vaines pour arrêter ces folles entreprises, ces mesures violentes qui appartaient à un plan de domination opprime dans toutes ses parties.

C'est ainsi qu'en 1804 on annonça fastueusement le projet d'une descente en Angleterre. Aussitôt un port, où l'on ne devait jamais voir que des barques de pêches et des paquebots, est converti en un vaste arsenal maritime; on fait des travaux hydrauliques immenses sur une plage que les vents et les marées couvrent sans cesse de sable; on élève à grands frais des forts, des batteries, des ateliers, des magasins; des milliers de bâtiments sont mis en construction, sont achetés sur toutes les côtes de l'Océan, dans l'intérieur des rivières, sans considérer s'ils pourront parvenir au lieu marqué pour leur réunion; Paris même voit dans ses murs se former un chantier naval: les bois, les approvisionnemens les plus précieux sont consacrés à construire, à armer ces bateaux de différentes espèces, qui n'avaient pas même l'avantage de convenir à leur destination. Et que reste-t-il aujourd'hui de tous ces armemens? Des débris de quelques barques; de déplorables comptes, qui attestent que, pour créer et voir se détruire successivement cette flottille monstrueuse, plus de cent cinquante millions ont été sacrifiés depuis 1803 jusqu'à ce jour. Tout ce que le talent des ingénieurs, la persévérance courageuse des marins pouvait faire, on l'avait obtenu sur l'Escaut; en peu de temps une escadre nombreuse navigue facilement sur un fleuve que l'on croyait inaccessible à de grands bâtiments de guerre; de nombreux équipages, formés par les soins d'un amiral habile, seconcent, quand il faut, les opérations de l'armée de terre; et tout récemment on les a vus défendre, avec une rare bravoure, l'arsenal d'où leur flotte était sortie.

Mais ce genre de succès ne suffit pas à l'orgueil de la puissance: c'est l'espoir de vaincre la nature qui peut seul le flatter; et aussitôt les bords de l'Escaut se couvrent de chantiers que toutes les forêts voisines n'auraient pu alimenter, si l'activité de ces constructions eût dû se prolonger. C'est en vain que l'on représente qu'il peut suffire d'un hiver rigoureux pour changer le gisement des bancs, et fermer les passes que des vaisseaux de premier rang auraient à franchir chaque année; à l'approche des glaces, les équipages viennent se renfermer dans des bassins, où ils perdent en peu de mois ce que leurs officiers leur ont si péniblement enseigné pendant la belle saison: rien n'est écouté, et les trésors de la France sont prodigues pour parvenir à un but qu'il était impossible d'atteindre.

L'expérience constate que l'emploi des approvisionnemens n'est jamais plus économique et mieux surveillé que lorsque l'on concentre sur un seul point les plus grandes et les plus petites constructions; mais il faut imposer; et, sous prétexte de procurer du travail aux ouvriers matins, de mettre en

œuvre les bois existans sur les lieux, on entreprend des constructions dans des ports envasés, sans rade, sans mouillage sûr et protégé, exposés pendant l'hiver à l'effet des débâcles, ou dont l'entrée est fermée par une barre difficile à franchir.

De là des états-majors nombreux et une administration considérable et dispendieuse.

Les grands travaux exécutés à Cherbourg avec tant de succès, la belle escadre de Toulon, présentent seuls des résultats utiles; ailleurs, on n'aperçoit que fautes, qu'imprévoyances.

Tous nos arsenaux sont entièrement démunis; on a dissipé cet immense mobilier naval que Louis XVI avait soigneusement fait préparer lors de la paix de 1783; et depuis quinze ans la France a perdu, en expéditions mal concues, mal combinées, quarante-trois vaisseaux, quatre-vingt-deux frégates, soixante-seize corvettes et soixante-deux bâtimens de transports ou avisos, que l'on ne remplacerait pas avec 200 millions.

Le port de Brest, le plus beau (1), le meilleur peut-être de l'Europe, où des flottes immenses peuvent être réunies en sûreté, où il existe de vastes et magnifiques établissements, a été entièrement délaissé.

Si les arsenaux sont épuisés et sans munitions, les vaisseaux sont encore plus dépourvus de véritables hommes de mer.

La perte de nos colonies, les mesures arbitraires qui tourmentaient sans cesse le commerce, les vexations exercées sur les pêcheurs, la longue durée de la guerre, les revers éprouvés par nos flottes, auraient suffi pour anéantir la population maritime; mais, par une autre cause encore, le dernier gouvernement en avait, pour ainsi dire, prononcé la perte absolue.

Nos équipages, que l'extinction de la race des gens de mer ne permettait plus de recruter qu'avec des conscrits, ont reçu l'organisation des régiments de ligne; et l'on a vu plusieurs de ces équipages courir de leurs vaisseaux dans les champs de l'Allemagne et dans les montagnes des Asturias: commandés par des chefs valeureux, ils ont concouru à soutenir l'éclat des armes françaises; mais ils perdaient dans les camps toutes les habitudes de la mer.

Cette double gloire avait dû séduire beaucoup d'officiers de la marine; le désir d'avoir toujours avec eux les mêmes compagnons, leur semblait se justifier par l'espérance d'une plus forte discipline; mais il échappait à ces officiers que la guerre ne pouvait pas être perpétuelle; qu'en temps de paix, l'état ne pouvait pas garder sous son pavillon cette foule de matelots soldats; que ce régime était entièrement opposé aux goûts et aux usages des marins; qu'il tendait, surtout, à les retenir dans un célibat funeste pour la marine et pour le royaume.

Il importe donc de faire cesser un régime qui présente aussi le grave inconvénient de faire trop reposer les intérêts pécuniaires du matelot entre les mains de ses officiers, pour lesquels rien ne doit altérer son respect et sa confiance.

La dette totale de la marine se monte à 61 millions 300,000 francs.

---

(1) Depuis la rédaction de cette note, le Roi a ordonné des dispositions qui vont rendre au port de Brest son ancienne importance.

*Ministère des finances.*

L'exposé de la situation du ministère des finances doit offrir l'explication de celle de tous les autres ministères ; mais ici se concentrent les résultats. Avant de les faire connaître, il importe d'expliquer de quelle manière l'ancien gouvernement était parvenu à les cacher.

Au premier coup d'œil, le système des finances de l'ancien gouvernement se présente avec une apparence d'ordre et d'exactitude.

Avant le commencement de chaque année, le ministre des finances devait réunir les demandes des ministres pour les dépenses de l'année, et en former le budget des dépenses.

Il devait également former, par aperçus, l'état du produit des impôts et revenus, et en déduire le budget des recettes.

Ces deux tableaux mis en balance composaient le budget général de l'État, et semblaient promettre qu'on pourrait pourvoir aux dépenses de tous les services, en réalisant tous les revenus.

Mais cet équilibre n'était que fictif, et le budget, soit des recettes, soit des dépenses, était altéré par une foule d'inexactitudes, et même de faussetés.

Les fonds, dits *spéciaux*, objet de plus de 100 millions par an, n'étaient pas compris dans le budget; beaucoup de dépenses extraordinaires n'étaient portées à aucun ministère.

Les dépenses de la guerre étaient calculées sur un effectif très-inférieur à l'effectif réel; une ou plusieurs conscriptions étaient levées; des remontes, des approvisionnemens et des travaux étaient ordonnés dans le cours d'une année, sans que les crédits fussent augmentés proportionnellement. Les crédits devaient donc nécessairement insuffisants, et un arriéré considérable se formait et s'accroissait chaque jour.

La plupart des produits présumés portés aux budgets étaient de plus ou éventuels ou exagérés; on ne pouvait les réaliser, ou l'on n'obtenait qu'une somme inférieure à leur évaluation. Ainsi les budgets de 1812 et 1813 offrent un déficit de 312 millions 32,000 francs.

Le chef du gouvernement n'ignorait pas ces déficits; mais il espérait toujours les combler, soit par ces tributs de l'étranger, que lui avaient valu ses premières campagnes, soit en puisant des ressources dans les fonds spéciaux, dans le domaine extraordinaire, dans la caisse d'amortissement, dans la caisse de service, etc. C'est ainsi que presque tous ces fonds, qui n'étaient pas destinés aux dépenses de la guerre, y ont été employés, et de là est né, dans les finances, un arriéré considérable dont nous allons faire connaître l'étendue.

1<sup>o</sup> Il a été enlevé aux fonds spéciaux, et employé aux dépenses du budget une somme de . . . . . 53,580,000 fr.

2<sup>o</sup> Il a été prélevé sur les caisses du domaine et de la couronne. . . . . 237,550,000

3<sup>o</sup> La caisse de service et celle du trésor ont avancé et consommé. . . . . 162,014,000

4<sup>o</sup> Il a été détourné de la caisse d'amortissement, et employé aux dépenses. . . . . 275,825,000

5<sup>o</sup> Il faut ajouter à ces diverses sommes l'arriéré existant dans les dépenses, à la charge particulière du ministère des finances, puisque le paiement n'en a été refusé ou retardé que parce que les fonds en avaient été employés à d'autres dépenses; cet arriéré, en y compris 12 millions dus pour la soldé de retraite, est de. . . . . 77,500,000

Ainsi le total des anticipations ou fonds détournés et dévorés à l'avance par l'ancien gouvernement, est de. . . . . 805,469,000

Ajoutons maintenant à cette somme l'arriéré des divers ministères, que l'on ne connaît pas encore avec exactitude, mais que l'on ne peut guère évaluer à moins de 500 millions, en y comprenant 150 millions ordonnancés par ces ministères dans les premiers mois de 1814, mais non acquittés par le trésor, la somme totale des anticipations et de cet arriéré s'élèvera à . . . . . 1,305,469,000 fr.

Si l'on y joint enfin la création de 17 millions de rentes perpétuelles, représentant un capital de 340 millions, dont moitié, à la vérité, a été employée au paiement des dettes antérieures à l'an 8, on aura pour montant de l'accroissement des dettes de l'Etat, pendant le cours de treize années, la somme de . . . . . 1,645,469,000 fr.

Ce calcul est effrayant sans doute; il ne faut cependant pas en considérer les résultats comme un mal sans remède. Le ministre des finances vous expliquera quelles sont les sommes immédiatement exigibles, celles qui ne peuvent être exigées qu'à des époques encore éloignées, et celles qui doivent se résoudre en une simple charge d'intérêts. Pour nous, appelés uniquement à vous présenter l'exposé de la situation actuelle du royaume, nous avons dû nous renfermer dans cette pénible tâche: nous n'avons rien dissimulé; les tableaux renferment le détail et la preuve des faits que nous vous avons sommairement rapportés. Ces détails vous montreront à la fois le mal et l'espoir de la guérison; vous y verrez quelle force de vie toujours agissante a constamment soutenu et renouvelé la France au milieu de ses pertes, quelles ressources ont lutté sans relâche contre des désastres toujours renaissants; vous vous étonnerez de voir si fertiles et si bien cultivées ces campagnes long-temps exposées à tous les genres de dévastation. Effrayés de la dette du gouvernement, vous verrez d'un autre côté, entre les mains des particuliers, de nombreux capitaux prêts à se verser dans des entreprises utiles: loin de désespérer alors de la prospérité nationale, en considérant tout ce qu'a souffert la France et tout ce qu'elle a supporté, vous jugerez tout ce qu'elle doit se promettre d'elle-même, sous un gouvernement dont elle n'aura plus qu'à seconder les bienfaisantes intentions.

Mais les soins de ce gouvernement ne se borneront pas au rétablissement d'une prospérité purement matérielle: d'autres sources de bonheur et de gloire ont été cruellement attaquées. La morale, comme la richesse publique, ne saurait échapper à l'influence funeste d'un mauvais gouvernement. Celui qui vient de finir a comblé dans ce genre les maux qu'avait causés la révolution; il n'a rétabli la religion que pour en faire un instrument à son usage.

L'instruction publique, soumise à la même dépendance, n'a pu répondre aux efforts du corps respectable qui la dirige; ces efforts ont été sans cesse contrariés par un despotisme qui voulait dominer tous les esprits pour asservir sans obstacle toutes les existences; l'éducation nationale a besoin de reprendre une tendance plus libérale pour se maintenir au niveau des lumières de l'Europe, en revenant à des principes trop long-temps oubliés parmi nous.

Que ne peut-on rendre aussi tout d'un coup à la France ces habitudes morales et cet esprit public que de cruels malheurs et une longue oppression y ont presqu'anéantis! Les sentiments nobles ont été opprimés; les idées généreuses ont été étouffées: non content de condamner à l'inaction les vertus qu'il redoutait, le gouvernement a excité et fomenté les passions qui pouvaient le servir: pour éteindre l'esprit public, il a appelé à son aide l'intérêt personnel; il a offert ses faveurs à l'ambition pour faire taire la conscience; il n'a plus laissé d'autre état que celui de le servir, d'autre

espérance qu'e celle qu'il pouvait seul réaliser ; aucune ambition n'était indiscrete, aucune prétention ne semblait exagérée ; de là cette continue agitation de tous les intérêts et de tous les désirs ; de là cette instabilité dans les situations qui ne laissait presqu'à personne les vertus de son état, parce que chacun ne songeait qu'à en sortir ; de là enfin des attaques sans cesse livrées à tous les genres de probité par des séductions dont les caractères les plus généreux avaient peine à se défendre.

Ce sont les tristes effets de ce système corrupteur que nous avons aujourd'hui à combattre ; ne nous en dissimulons pas l'étendue ; il est des époques où les peuples, comme les rois, ont besoin d'entendre la vérité, dût-elle même paraître triste et sévère ; nous n'avons pas craint de vous la dire. Les embarras du moment sont pénibles, les difficultés sont grandes ; il y aura beaucoup à attendre du temps ; la nation sentira que le concours de son zèle est nécessaire pour hâter le retour de son propre bonheur : sa confiance dans les intentions de son roi, les lumières et la sagesse des deux chambres, rendront la tâche du gouvernement moins longue et plus légère. Si quelque chose pouvait empêcher que ces espérances se réalisassent promptement, ce serait cette turbulence inquiète qui veut jouir sans retard des biens qu'elle entrevoit ; mais votre prudence saura nous en préserver.

Si les impôts n'étaient pas payés, les dettes s'accroîtraient, et l'insuffisance des ressources ne permettrait pas de diminuer les contributions. Si l'union générale ne secondait pas les vues bienfaisantes de notre roi, des entreprises utiles seraient arrêtées, d'importantes améliorations seraient suspendues, et l'impossibilité de faire le bien accroîtrait le mal déjà fait.

En regrettant les biens qui doivent encore se faire attendre, jouissons de ceux qui nous sont offerts ; déjà la paix rouvre nos ports ; la liberté ramène le négociant à ses spéculations, et l'ouvrier à ses travaux ; un principe de vie circule dans tous les membres du corps politique ; chacun voit la fin de ses maux, et entrevoit d'heureuses destinées. Pourrions-nous être indifférents à ce repos de l'avenir, après avoir vécu si long-temps de tourments et d'inquiétudes ? Vous n'y serez point insensibles, messieurs. Le roi se confie également à ses peuples et à leurs députés, et la France attend tout de leur généreux accord. Quelle circonstance plus heureuse que celle d'une assemblée qui a si bien mérité de la patrie, et d'un roi qui veut en être le père ! Jouissez, messieurs, de cette heureuse réunion ; voyez ce que la France en espère, ce que vous avez déjà fait pour elle ; que ces heureux commencemens vous encouragent dans votre carrière, et que la reconnaissance de vos derniers neveux soit à la fois votre émulation, votre gloire et votre récompense.

## NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES ; ANNONCES ; AVIS, &amp;c.

La deuxième édition des *Fables de M. Gauldree Boilleau*, dont S. M. Louis XVIII a daigné accepter la dédicace, vient de paraître en deux volumes, avec de nombreuses corrections. Le succès de la première édition est un heureux présage pour la seconde. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

Cet ouvrage se trouve à Paris chez Testu et compagnie, rue Haussmann, et à Toulouse, chez Manavit, imprimeur du roi.

*Les États de Blois*, tragédie en 5 actes et en vers, représentée, pour la première fois, sur le théâtre de Saint-Cloud, le 22 juin 1810, et sur le Théâtre Français, le 31 mai 1814; précédée d'une notice historique sur le duc de Guise : par M. Raynouard, membre de l'institut de France et de la légion d'honneur. — A Paris, chez Mame, frères, imprimeurs-libraires, rue du Pot-de-Fer, n°. 14. — Prix, 5 fr., et papier velin 10 fr.; et port franc 5 fr. 50 c., et papier velin 11 fr. 50 c.

*Vœu d'un Français : Plus de Jeux, plus de Loteries* ; par Prissette, avocat. — Prix, 75 cent. — A Paris, chez Debray, libraire, rue Saint-Nicaise, n°. 1; et chez les marchands de nouveautés.

*Extrait de la Gazette de Santé. — Maladies régnantes. — Fièvre Pamphlétaire.* Brochure in-8°. — Prix, 60 c. — A Paris, Delaunay, libraire, Palais-Royal, deuxième galerie de bois, n°. 243; et Rosa, grande cour du Palais-Royal.

*Histoire du général Moreau, surnommé le Grand Capitaine*; avec les particularités les plus secrètes de son procès, de son retour d'Amérique, sa mort, etc.; par Châteauneuf. Brochure in-8°. — Prix, 3 fr., et 3 fr. 75 c. franc de port par la poste. — A Paris, chez Michaud, imprimeur du roi, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

*Description d'un sceau d'or de Louis XII*; par A.-L. Millin, conservateur du cabinet des médailles, des pierres gravées et des antiquités à la bibliothèque du roi, membre de l'institut, et chevalier de la légion d'honneur. — A Paris, chez C. Wassermann, libraire, rue Dauphine, n°. 27, in-8°, papier grand raisin, avec une gravure en taille-douce. Prix, 2 fr. pour Paris, et 2 fr. 30 c. franc de port.

*Extrait de quelques lettres adressées à la classe de la littérature ancienne de l'institut*; par A.-L. Millin, un de ses membres et chevalier de la légion d'honneur, pendant son voyage d'Italie. — A Paris, chez C. Wassermann, libraire, rue Dauphine, n°. 27. in-8°. — Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

*Scènes de la vie du grand monde*; par miss Edgeworth.

*L'Absent*, ou la Famille irlandaise à Londres; roman traduit de l'anglais, par le traducteur d'Ida, du Missionnaire, de Glorvina, etc., etc. Trois vol. in-12. — Prix, 7 fr. 50 c., et par la poste, 9 fr. — Chez H. Nicolle, rue de Seine, n°. 12,

*N. B.* On trouve chez le même libraire :

*Vivian*, 3 vol. in-12. 7 fr. 50 c.;

*Emilie de Coulanges*, 2 fr. 50 c.

*L'Absent*, et ces deux romans, forment la collection des *Scènes de la vie du grand monde*.

*Les Adieux à Buonaparte*; par M. Michaud, de l'académie française. — Vol. in-18. Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr., franc de port par la poste. A Paris, chez Michaud, frères, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

*Le nouveau Guide du Fermier*; par Léocalé Delpierre; nouvelle édition, corrigée. — A Paris, chez Fantin, quai des Augustins, n°. 55, et chez Debray, rue Saint-Nicaise, n°. 1. — Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr., franc de port.

*Observations sur l'éducation de la Jeunesse française, et sur le vice de l'organisation financière de l'Université impériale.* In-8°. Prix, 60 cent. — A Paris, chez Jombert, rue du Paon Saint-André, n°. 1; et chez Rosa, libraire, au cabinet littéraire, cour du Palais-Royal.

On trouve aux mêmes adresses :

*L'Abeille française*, 2 vol. in-8°.;

*La Préparation à l'Étude de la Mythologie*, in-8°.;

Et le *Mémorial de Théodore*; par Ed. Cordier.

*Les Malheurs et les Espérances de Marseille*; par S. P., ancien négociant de Marseille, propriétaire à Saint Domingue. Se vend à Paris, chez Delaunay, au Palais-Royal, galerie de bois; chez Le Normant, libraire, rue de Seine, n°. 12. — Prix, 1 fr., et 1 fr. 25 c. franc de port.

*Le Futur Gendre à l'Épreuve*, ou la Sollicitude Paternelle. Quatre vol. in-12. — Prix, 8 fr., et 11 fr. franc de port. — A Paris, chez Renard, libraire, rue de Caumartin, n°. 12, et de l'Université, n°. 5.

*Marie, ou les Hollandaises*; deuxième édition, revue et augmentée. — Trois vol. in-12. Prix, 6 fr. pour Paris, et 8 fr. par la poste. — A Paris, chez Arthur-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille, n°. 23.

*Nota.* Cet ouvrage est le même que celui dont la première édition a paru sous le titre de *Marie, ou les Peines de l'Amour*. Cette édition est la seule que l'auteur avoue.

*Les Voyages de Kung-Hi*, ou nouvelles lettres chinoises; par M. de Lévis; seconde édition, augmentée de plusieurs lettres. Deux vol. in-12. — A Paris, chez Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n°. 55.

*Prospectus d'un ouvrage intitulé : Recueil des Tombeaux modernes des quatre cimetières de Paris*; par C.-P. Arnaud, architecte-dessinateur.

Il est important pour les familles et les artistes de la capitale et des départemens d'avoir sous les yeux un grand nombre de monumens funéraires de toutes les formes, des sarcophages, des cippes, des tombes, des obélisques, des colonnes, des fûts de colonnes, des pyramides, des urnes, des socles, etc. Le recueil que nous présentons au public les satisfera à cet égard; ils nous sauront gré des modèles que nous leur présentons, ils n'auront que l'embarras du choix.

Le temps, qui détruit tout, n'épargne pas même les monumens que les familles ont élevés pour perpétuer la mémoire des personnes qui leur furent chères. Depuis peu d'années, quantité de tombes ont été mutilées dans les quatre cimetières de Paris, ou les inscriptions en sont devenues illisibles, ou leur emplacement est difficile à reconnaître, soit à cause de la terre qui les couvre, soit par la mousse et les broussailles qui s'y sont accumulées. C'est pour ces raisons que l'on a imaginé de dessiner et mesurer, avec la plus exacte précision, tous les grands tombeaux des quatre cimetières de la capitale, et une partie des petits les plus remarquables, soit par leur forme, soit par les inscriptions qu'on y a gravées.

On a gravé au-dessous de chaque monument un plan figuratif en petit qui en montre la disposition; au-dessus de ce plan, et sur le bord de la gravure se trouve l'échelle d'élévation.

Cet ouvrage formera plusieurs volumes, dont chacun sera composé de dix-livraisons. Chaque volume aura cent pages, non compris les gravures, et sera de format in-8°. Chaque livraison sera distribuée à part, et renfermera quatre planches, ornées du paysage au milieu duquel se trouve le tombeau gravé au trait avec toute la précision convenable. Outre les monumens funéraires, cet intéressant recueil contiendra un coup d'œil historique sur les funérailles, sépultures, tombeaux et autres monumens de ce genre chez les anciens et les modernes, une description des quatre cimetières de Paris, et des morceaux de poésie et de prose composés ou recueillis, relatifs au sujet.

Les inscriptions françaises seront présentées, autant qu'il sera possible, sans aucune faute contre l'orthographe, et les latines seront traduites avec une scrupuleuse fidélité.

Nous n'avons rien négligé pour donner à cet ouvrage tout l'intérêt dont il est susceptible, et pour mériter la reconnaissance des familles.

A dater du 6 décembre 1813, il a paru quatre livraisons qui contiennent chacune quatre planches, lesquelles représentent un ou plusieurs monumens desdits cimetières; savoir : Mont-Louis, dit le Père la Chaise, Montmartre, Vaugirard et Sainte-Catherine (faubourg Saint-Marceau), et de huit pages de texte, comprenant le surplus des inscriptions qui ne pourront tenir sur les gravures.

*On souscrit à Paris,*

Chez Arnaud, architecte-dessinateur, seul éditeur de l'ouvrage, rue de la Roquette, faubourg Saint-Antoine, la deuxième porte après le n°. 83;

Chez Laurens ainé, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 19;

Chez Delaunay, libraire, Palais-Royal, deuxième galerie de bois, n°. 243, en entrant à gauche par la Cour des Fontaines, côté du jardin;

Chez les concierges des cimetières, et les principaux libraires et marchands d'estampes.

Prix de chaque livraison : papier grand raisin, in-8°. . . . . 2 fr.  
franc de port. . . . . 2 fr. 25 c.  
le même, lavé et colorié avec soin. 8 fr.  
Franc de port. . . . . 8 fr. 25 c.

Les personnes qui souscriront pour un ou plusieurs volumes, recevront gratis l'introduction, le frontispice et la table des matières. Le prix de chaque volume, gravé au trait, est de . . . . . 20 fr.

Prix pour les départemens, port franc. . . . . 22 fr. 50c.

Les lettres et l'argent doivent être affranchis.

Les discours prononcés sur les cercueils des princes, sénateurs, et autres grands personnages de l'empire, inhumés dans les caveaux du Panthéon, ainsi que leur nécrologie, seront imprimés dans ce recueil, en totalité ou par extraits.

De même, les discours prononcés sur le cercueil des personnes indistinctement inhumées dans la fosse des sépultures communes, seront imprimés dans cet ouvrage.

Toutes les épitaphes et inscriptions contenues dans cet ouvrage, sont fidèlement copiées.

L'introduction, ou Coup d'œil historique sur les funérailles des peuples anciens et modernes, etc., et descriptions, se vendront séparément.

Les hommes de lettres qui, à la mort de leurs amis, composeront quelques ouvrages à leur sujet, peuvent, s'ils le désirent, nous les adresser, franc de port; nous les imprimons dans ce recueil.

On ne verra dans cet ouvrage ni têtes de morts ni ossements.

*Nobiliaire universel de France*, ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, par M. de Saint-Allais, auteur des généalogies historiques des maisons souveraines de l'Europe, et par M. de la Chabeaudière. Tome 1<sup>er</sup>. A Paris, au bureau du Nobiliaire universel de France, rue de la Vrillière, n°. 10.

Ce premier volume contient la généalogie d'un assez grand nombre de familles nobles. Les auteurs en vont publier très-incessamment un autre. Voici quelques paragraphes de leur préface, qui donneront une idée du travail qu'ils ont entrepris :

« Si, dans la composition de notre premier volume, nous nous sommes montrés rigoureux, en exigeant l'exhibition des titres originaux qui constituent l'état des familles nobles, on ne peut que nous en savoir gré : notre

ouvrage acquerra, par ce seul moyen, un degré de confiance et d'estime qu'on accorde toujours à la vérité et jamais à la complaisance.

» Pour faire marcher notre ouvrage plus rapidement, nous ne nous astreignons pas à suivre l'ordre alphabétique ; les retards que les familles, dont les noms commencent par les dernières lettres de l'alphabet, pourraient apporter, nous forceraient à suspendre l'émission d'un ou de plusieurs volumes, qui seraient attendus par d'autres avec la plus vive impatience ; mais la table alphabétique, qui se trouvera à la fin de chaque volume, remplacera le même but qu'un dictionnaire, et indiquera de suite l'article qu'on désirera trouver.

» Nous prions toutes les maisons nobles de nous faire parvenir, le plus tôt possible, les mémoires et titres qui les concernent ; elles y joindront aussi l'explication de leurs armoiries, parce que, en les mentionnant dans notre travail, il offrira de plus et sans dépense les articles qu'on recherche dans l'*Armorial général*.

*Le Spectateur, ou Variétés historiques, littéraires et critiques* : par M. Malte-Brun. (Continuation de la partie historique, littéraire et critique du journal de l'Empire).

Cet ouvrage est consacré à l'histoire véridique et impartiale des événements contemporains, à la littérature française et étrangère, au tableau des mœurs, à la revue des théâtres et aux anecdotes du jour. On y suivra les discussions du corps législatif, et on y sera connâtre l'esprit de la politique européenne, la nouvelle circonscription des états, leurs forces et leurs intérêts. Il paraît par livraison de 48 pages, qui se succèdent rapidement.

Le prix de chaque livraison, pour Paris, est de 1 fr.

Pour 10 livraisons, ou 1 volume. . . . . 9

Pour 20 livraisons, ou 2 volumes. . . . . 17

Pour 40 livraisons, ou 4 volumes. . . . . 32

Le port se paie en sus.

On souscrit à Paris, chez Poulet, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 9 ; chez l'auteur, rue Christine, n°. 1.

Il faut affranchir l'argent et les lettres.

On s'engage à fournir les quatre volumes complets avant la fin de 1814, ou à restituer le surplus de l'abonnement.

**GRAVURE. — *Portrait de Louis XVIII*, gravé au burin par Richomme.**

— Prix, 3 fr.

*Portrait de Monsieur*, frère du roi, gravé au pointillé, par Lefebvre.

— Prix, 2 fr.

Ces deux portraits gravés avec soin, d'après les beaux dessins originaux de M. Gounod, sont exécutés avec soin et fort ressemblans. Ils sont de même grandeur. Le portrait du roi est surtout d'un travail léger, d'un ton doux et argentin, qui en font une estampe très-agréable. On les trouve à Paris, chez l'auteur, M. Gounod, rue Saint-André-des-Arts, n°. 11, et chez Renouard, libraire, même rue, n°. 55.

### AVIS.

Les bonnets que MM. Cabany, frères, négocians de Paris, hôtel Saint-Aignan, rue Saint-Avoie ; n°. 57, viennent de mettre en vente, sous le nom de *berets camayeur*, et que l'on voit chez les chapeliers et marchands de nouveautés, deviennent chaque jour plus à la mode.

Le succès de ces jolis bonnets est dû à la solidité et surtout à l'exécution des dessins. Le plus recherché est celui qui offre une allégorie bien facile à saisir : le dessin est une rosace formée de deux L enlacées, et une bordure arabesque de fleurs de lis entourées des emblèmes de l'abondance et de branches d'olivier. Le tour du bonnet présente une branche de lierre. On voit que cette mode n'est point étrangère aux sentiments des Français.

# TABLE

## DU TOME CINQUANTE-HUITIÈME.

---

### POÉSIE.

|                                                                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>L</b> e Retour des Bourbons.                                                                                                                               | 3   |
| L'Ombre de Louis XVI à Louis XVIII, par <i>L. N. B.</i>                                                                                                       | 5   |
| Le Chant de Delille ; par <i>M. Ledieu</i> (d'Arras).                                                                                                         | 9   |
| Ode sur la chute du roi de Babylone ; par <i>M. Luzarche</i> .                                                                                                | 12  |
| Sur l'Arrivée de S. M. Louis XVIII à Paris, par <i>M. Petit-Radel</i> .                                                                                       | 15  |
| Couplets chantés par mademoiselle Émilie Leverd, à la quatrième représentation de la <i>Partie de Chasse de Henri IV</i> ; par <i>M. J.-B.-E. Talandier</i> . | 16  |
| Couplets sur le retour du roi ; par <i>Giraud</i> .                                                                                                           | 17  |
| Le Tableau de la Communion de Saint Jérôme ; par <i>M. Bres</i> .                                                                                             | 18  |
| Le Clair de Lune, par <i>M. L.-A.-M. Bourgeat</i> (de l'Isère).                                                                                               | 20  |
| La Pastourelle, par mademoiselle <i>V. Cornélie de S.</i>                                                                                                     | 21  |
| Conte, par <i>M. Saint-Hilaire</i> .                                                                                                                          | 22  |
| La Paix. — Élegie ; par <i>M. C.-L. Mollevaut</i> .                                                                                                           | 198 |
| Vers sur le Retour de Louis XVIII ; par <i>M. Sallion</i> .                                                                                                   | 195 |
| Imitation de l'ode d'Horace, <i>diffugère nives</i> , etc. ; par <i>M. Auguste Mousle</i> .                                                                   | 196 |
| Le Retour des Bourbons en France ; par <i>M. Charles Malo</i> .                                                                                               | 198 |
| Ma Protestation ; par <i>Jean-François Ducis</i> .                                                                                                            | 200 |
| De la véritable grandeur ; par <i>Louis Damin</i> .                                                                                                           | 202 |
| Portrait de Louis XVI ; par <i>Talairat</i> .                                                                                                                 | 203 |
| Commencement du chant nuptial ; par <i>E. B.</i>                                                                                                              | 204 |
| Le Déguisement de l'Esprit ; par <i>Victor Augier</i> .                                                                                                       | 206 |
| L'Ombre de madame la duchesse Dud... ; par <i>M. le vicomte de la R....</i>                                                                                   | 205 |
| Chanson, par <i>M. le comte de L. de N.</i>                                                                                                                   | Ib. |
| Vers présentés à deux jolies sœurs ; par <i>M. Lablée</i> .                                                                                                   | 207 |
| Épître sur la Philosophie ; par madame la comtesse de <i>Salm</i> .                                                                                           | 385 |
| Le Retour des Bourbons — Stances ; par <i>M. F.-O. Denesle</i> .                                                                                              | 393 |
| Hermogène. — <i>De Hermogene fure</i> ; par <i>M. Héritalant</i> .                                                                                            | 396 |
| Stances, par <i>M. ***</i> .                                                                                                                                  | 397 |
| A la Paix. — Chanson ; par <i>M. Vautertrand</i> , fils.                                                                                                      | 399 |

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| L'Enfant et le Moineau. — Fable ; par M. de Pioger. | 400          |
| Phaéton et Minos , par le même.                     | <i>Ib.</i>   |
| Le Troupeau. — Fable , par le même.                 | <i>Ib.</i>   |
| Enigmés.                                            | 22, 207, 402 |
| Logographes.                                        | 23, 208, 403 |
| Charades.                                           | 24, 209, 404 |

## SCIENCES ET ARTS.

## ( MÉLANGES. )

|                                                                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Leçons élémentaires de Cosmographie , de Géographie et de Statistique , dédiées à la reine Hortense.                 | 26  |
| Aphorismes , prognostics et prorrhétiques d'Hippocrate , traduits sur le texte grec , etc.                           | 31  |
| Les premiers principes de la Théologie , prouvés d'après les besoins du temps, etc. ( article de M. <i>Sen***.</i> ) | 35  |
| Observations sur l'existence du virus de la rage ; par D. M.                                                         | 211 |
| Extrait d'un mémoire de M. <i>Marcel de Serres.</i>                                                                  | 214 |
| Esquisses des progrès de l'économie politique , depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.                          | 231 |
| Observations sur les insectes ; par M. <i>Marcel de Serres</i> ( article de M. <i>De la Chab.....re jeune.</i> )     | 405 |
| Note sur le perfectionnement des instrumens de chirurgie ; par D. M.                                                 | 410 |

## LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

## ( EXTRAITS. )

|                                                                                                                                                          |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Paris ancien , Paris Moderne , etc. : ( article de M. <i>Villenave</i> ).                                                                                | 40 |
| Annales du Crime et de l'Innocence : ( article de M. <i>Sen***.</i> ).                                                                                   | 50 |
| Campagne de Moscou en 1812 , etc.                                                                                                                        | 62 |
| Les ruines de Port Royal des Champs : ( art. de M. <i>L.-A.-M. Bourgeat</i> ).                                                                           | 66 |
| Portrait d'Attila ; par madame la baronne de Staël ; suivi d'une Epître à M. Saint-Victor, et de la Napoléone : ( art. de M. <i>L.-A.-M. Bourgeat</i> ). | 73 |
| Correspondance de mademoiselle Suzette , Césarine d'Arly , rédigée par M. de Lantier : ( article de M. <i>M. S.</i> ).                                   | 82 |
| Notice sur quelques brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte : ( article de M. <i>B. L.</i> ).                                        | 89 |

# TABLE DES MATIÈRES.

575

|                                                                                                                                                                                               |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| De l'Allemagne ; par madame la baronne de <i>Staël-Hostein</i> : ( article de M. <i>Marcel de Scres</i> ).                                                                                    | 241, 428 |
| De l'esprit des conquêtes et de l'usurpation ; par B. de <i>Constant Rebecque</i> : ( article de M. <i>de Sen</i> *** ).                                                                      | 248      |
| Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin ; par A.-H. <i>Dampmartin</i> : ( article de M. <i>Jondot</i> ).                                                                                | 254      |
| Histoire du dix-huit brumaire et de Buonaparte ; par M. <i>Gallais</i> : ( article de M. <i>B. L.</i> ).                                                                                      | 263      |
| L'Éacüde , traduite en vers français ; par M. <i>Delille</i> : ( article de L.-A.-M. <i>Bourgeat</i> ).                                                                                       | 266      |
| Les Tombeaux de Saint-Denis. — L'Orpheline du Temple , par M. <i>Treneuil</i> : ( article de M. <i>Villenave</i> ).                                                                           | 289      |
| Seconde notice sur quelques brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte : ( article de M. <i>B. L.</i> ).                                                                     | 291      |
| L'Angleterre au commencement du dix-huitième siècle ; par M. de <i>Levis</i> : ( article de M. <i>J.-B. S.</i> ** ).                                                                          | 413      |
| Contes nouveaux sans préface , sans notes ni sans prétention. — La Jambe de bois ou le rimailleur. — Mémoires de Valmeuil , publiés par Q.-S. <i>Quesné</i> : ( article de M. <i>G.-M.</i> ). | 438      |
| Essais sur Démosthène et sur son Eloquence : ( art. de M. <i>L. A. M. B.</i> ).                                                                                                               | 444      |
| Bathilde, reine des Francs ; par mad. <i>Simons-Candeille</i> .                                                                                                                               | 448      |
| La Pitié, poème ; par <i>Jacques Delille</i> .                                                                                                                                                | 452      |
| De la Domesticité chez les peuples anciens et modernes ; par M. <i>Grégoire</i> .                                                                                                             | 455      |

## ( M É L A N G E S. )

|                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Considérations sur la nature monosyllabique attribuée communément à la langue chinoise : ( article de M. <i>J.-P. Abel Rémusat</i> ). | 96  |
| Lettres parisiennes : Des Conquérans.                                                                                                 | 107 |
| Fragment d'un ouvrage intitulé : <i>Histoire de Remi Sturne</i> .                                                                     | 116 |
| Quelques réflexions sur la guerre : ( article de M. <i>Sen</i> ** ).                                                                  | 124 |
| De la liberté de la presse.                                                                                                           | 132 |
| Eucalie , nouvelle ; par M. <i>Bres</i> .                                                                                             | 137 |
| Le Conscrit ; par <i>J.-B. S.</i> **.                                                                                                 | 301 |
| Lettres parisiennes.                                                                                                                  | 313 |
| A M. le Rédacteur de l'article sur <i>la Rage</i> ; par M. <i>Cadet-de-Vaux</i> .                                                     | 464 |
| Troisième Notice sur quelques-unes des brochures politiques publiées depuis la chute de Buonaparte.                                   | 466 |
| Extrait du Rapport sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne , fait par M. <i>Daunou</i> .                   | 475 |
| Notice historique sur la Vie et les Ouvrages de M. <i>Levesque</i> ; par M. <i>Dacier</i> .                                           | 491 |

|                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sur l'île d'Elbe ; par M. O. P.                                        | 502 |
| Sur les Hommes illustres ; par M. de Sen**.                            | 508 |
| Le jeune Réconciliateur ; par mademoiselle <i>V. Cornélie de S***.</i> | 510 |

## VARIÉTÉS.—BULLETIN LITTÉRAIRE.

|                                                                                             |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Revue des Journaux et autres Ouvrages périodiques.                                          | 146, 318      |
| <i>Spectacles.</i> — Académie royale de Musique.                                            | 160, 326      |
| — Théâtre Français.                                                                         | 161, 326, 529 |
| — Théâtre Feydeau.                                                                          | 162, 332, 538 |
| — Théâtre de l'Odéon.                                                                       | 164, 334, 542 |
| Institut de France.                                                                         | 166, 544      |
| <i>Sociétés Savantes et Littéraires.</i> — Société philotechnique                           | 167           |
| Société pour l'encouragement des beaux-arts, établie à Bruxelles.                           | 545           |
| Nécrologie.                                                                                 | 168, 342, 547 |
| Bulletin de littérature, sciences, arts, etc.                                               | 335           |
| Remarques sur deux notices relatives à <i>Louis-Sébastien Mercier</i> , par<br>M. de Sen**. | 340           |
| Ministère de la Maison du Roi.                                                              | 548           |

## POLITIQUE.

|                                            |               |
|--------------------------------------------|---------------|
| Tableau historique des derniers événemens. | 169, 344, 549 |
| Pièces historiques.                        | 176, 353, 554 |

|                                                |               |
|------------------------------------------------|---------------|
| NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES; ANNONCES; AVIS, ETG. | 185, 378, 569 |
|------------------------------------------------|---------------|

*Fin de la Table du Tome cinquante-neuvième.*



PRINCETON UNIV

Princeton University Library



32101 080220674